HISTOIRE POLITIQUE
DE LYON

PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1848

(25 Février — 15 Juillet)

BIBLIOTHÈQUE DE LA "RÉVOLUTION DE 1848" — N° IV

HISTOIRE POLITIQUE DE LYON

PENDANT LA RÉVOLUTION DE 1848

(25 Février — 15 Juillet)

PAR

François DUTACQ
Docteur ès lettres

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, Rue de Vaugirard, 101

1910

A Monsieur Edouard HERRIOT

Agrégé de l'Université

Docteur ès lettres

Maire de Lyon

PRÉFACE

I

L'histoire de la Révolution de 1848 fut, jusqu'à ces dernières années, traitée à un point de vue presque exclusivement parisien, parce que les grandes luttes se déroulèrent surtout dans les rues de la capitale, et parce que l'habitude prise de l'excessive centralisation nous fait volontiers négliger le rôle parfois discret, mais essentiel, de la province dans l'existence nationale.

Lyon, « la cité des insurrections à caractère social » (1), ayant, par un hasard qu'on appellerait volontiers miraculeux, échappé aux malheurs de la guerre civile, lors des journées de Février et de Juin, le récit complet des événements qui s'y produisirent à l'aurore de la Seconde République n'a jamais jusqu'ici tenté personne. A défaut d'autres mérites, qui lui manquent assurément, l'étude qui va suivre aura du moins celui de la nouveauté.

On peut considérer que la Révolution de 1848, qui commence le 24 février, se termine en juillet après la fermeture des ateliers nationaux, le soulèvement qui en fut la conséquence et l'établissement de la dictature de Cavaignac. En tous les cas, à Lyon, la période proprement révolutionnaire se renferme entre les dates extrêmes du 25 février (jour où la chute de Louis-Philippe fut connue et publiée), et du 15 juillet (jour de la dissolution de la garde nationale). Pendant près de quatre mois et demi, la ville fut administrée par des autorités provisoires — le préfet Ambert, successeur du

(1) Georges Renard, *La République de 1848*, p. 15 (1 vol. in-8, t. IX, de l'*Histoire Socialiste*, publiée sous la direction de Jean Jaurès).

commissaire extraordinaire Martin Bernard, ne prit possession de ses fonctions que le 6 juillet, — soumise à des mesures exceptionnelles, dominée par l'élément populaire organisé en clubs et en corps armés, qui imposaient leurs services à la Préfecture comme à la Mairie. Après le 15 juillet, les autorités régulières retrouvent leur puissance et leur prestige. Il y a un préfet et un conseil municipal élu. L'armée, la magistrature, la police, ne sont plus réduites à l'inertie absolue, et si l'effervescence n'est point bannie des esprits, elle ne se matérialise plus, sauf de très rares exceptions, dans le désordre permanent et les manifestations bruyantes.

Je me suis attaché tout spécialement à l'*histoire politique* de la période révolutionnaire, à l'histoire des faits et des idées. Mais il eût été bien difficile d'expliquer ces faits et le développement de ces idées, sans dire, à propos des élections, quelles étaient les conceptions sociales des ouvriers lyonnais, sans parler de la campagne activement menée contre les communautés industrielles à partir de 1840, et surtout en 1847 par le *Censeur*, sans consacrer un chapitre à la crise économique.

Il n'est ici question que de Lyon et de l'agglomération formée par les communes dites « suburbaines », la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise, qui jouissaient encore de leur autonomie municipale. Séparer les unes des autres des villes étroitement unies par la topographie, aussi bien que par l'histoire, serait d'ailleurs une tâche peu facile.

L'agglomération lyonnaise fut le foyer démocratique de la région du sud-est. Elle exerça non seulement sur le Rhône, mais sur la plupart des départements avoisinants une indéniable influence (1). J'ai, de propos délibéré, laissé de côté l'étude de cette influence, et, si j'ai suivi dans leurs incursions les bandes qui s'en allèrent piller le pénitencier d'Oullins, ou envahir Chambéry, c'est parce que ces incursions se rattachent intimement à la vie de l'agglomération lyonnaise.

---

(1) *Archives Nationales*, BB 30 327, dossier n° 1, rapport du conseiller Jouve du Bor, ex-directeur général de la police politique dans le Sud-Est (adressé au ministre de la Justice). « Le département du Rhône donne l'impulsion » à tous les départements voisins « et à tout le Midi sans exception ». Villefranche, Tarare, Thizy, Beaujeu « sont autant de succursales de la ville de Lyon ». (Le rapport de Jouve du Bor est daté du 19 novembre 1848.)

II

L'histoire contemporaine, si captivante à tant d'égards, présente un double inconvénient : les sources manuscrites conservées dans les dépôts publics sont difficilement accessibles ou fâcheusement incomplètes ; les sources imprimées, en revanche, sont d'une telle abondance qu'on a grand'peine à les étudier en détail, et qu'on peut toujours craindre d'en ignorer quelques-unes. Je me suis efforcé de lire et d'analyser aussi complètement que possible les documents d'archives et de bibliothèque concernant la Révolution de 1848 à Lyon. Si plusieurs m'ont échappé, c'est à mon insu.

Il est moins difficile d'énumérer les ouvrages qui de près ou de loin traitent cette question, car ils sont fort peu nombreux. Les historiens de la deuxième République semblent avoir attaché une médiocre importance aux événements lyonnais dont ils ne font le plus souvent qu'une passagère mention. Les érudits locaux n'y ont consacré que de rares et brèves études.

Je citerai seulement ici les principales sources manuscrites ou imprimées, pièces d'archives, journaux ou brochures, ainsi que les principales histoires générales et quelques travaux particuliers. On trouvera toutes les autres indications en référence.

A. — Documents d'archives

1° *Archives Nationales.* — La série F[1c] III, *Esprit public et élections* (Rhône, 4), ne contient absolument rien sur l'année 1848, au moins pour la période qui nous occupe (1). Cette regrettable lacune est partiellement comblée depuis que le ministère de la Justice a versé aux Archives Nationales « un millier de cartons et de registres auxquels on a donné la cote BB[30] » (2).

Dans le carton BB[30] 327 (dossiers n° 3 et n° 5) se trouvent plu-

(1) Cf. Schmidt, *Les Sources de l'Histoire de France depuis 1789 aux Archives Nationales*, p. 42 et note 1.

(2) Schmidt, *op. cit.*, p. 247; cf. P. Caron, *Notes sur les sources de l'histoire de la deuxième République aux Archives Nationales* (*Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*, I, pp. 57 et s.); *id.*, *Le récent versement du fonds du ministère de la Justice aux Archives nationales* dans la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* (VII, pp. 569-572).

sieurs dépêches et notes échangées entre Emmanuel Arago (dont toute la correspondance administrative a disparu) et Crémieux, ministre de la Justice. Le carton BB[30] 361 (dossier n° 2) renferme les rapports du parquet général de Lyon adressés au ministère de la Justice et les réponses qu'ils comportaient. Mais il en manque un certain nombre et ceux qui subsistent sont quelquefois d'une étonnante concision, notamment au regard de faits de troubles qui revêtaient pourtant un caractère de réelle gravité.

2° *Archives départementales.* — Les Archives départementales du Rhône sont dépourvues de tout document intéressant l'année 1848. Elles ne possèdent même pas les procès-verbaux des élections de la Constituante qui sont intégralement conservés ailleurs, par exemple en Saône-et-Loire.

3° *Archives municipales.* — Depuis 1852, les Archives municipales de Lyon se sont augmentées des archives des anciennes communes suburbaines, la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise.

Dans la série I (*Evénements et troubles politiques*), trois dossiers fournissent aux chercheurs des renseignements qu'on souhaiterait plus nombreux, mais qui ne laissent pas d'être précieux en l'absence d'autres moyens d'information de même ordre :

I[2], *Evénements et troubles politiques, 1848* (affiches ou minutes d'affiches, arrêtés, proclamations, quelques documents électoraux).

I[2], *Emeute, Février 1848* (procédure relative aux actions intentées contre la ville de Lyon, à l'occasion de l'émeute ouvrière, dépenses extraordinaires, chantiers nationaux, troubles).

I[2], *Croix-Rousse. Affaires de 1848. Démolition des fortifications.* (Démolition de l'enceinte fortifiée séparant Lyon de la Croix-Rousse, arbres de la Liberté, correspondance administrative, arrêtés préfectoraux et municipaux, clubs, quelques pièces concernant les Voraces.)

La série D est la série des registres municipaux :

D, Lyon, 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, n[os] 39, 40, 41, 42, 43 (1).

D, La Guillotière, 1847-1849, 1849-1850, 1850-1852, n[os] 8, 9 et 10.

---

(1) Les délibérations du Conseil municipal de Lyon du 19 juin 1848 au 13 novembre 1851 ont été publiées. Chaque procès-verbal forme un numéro spécial paginé à part (Lyon, in-8, 1848 à 1851). Les *Comptes d'administration de la Ville de Lyon* et les *Budgets* sont également publiés depuis 1817 (pour les Comptes d'administration) et 1818 (pour les Budgets), à raison d'un volume par année.

D, La Croix-Rousse, 1847-1849, 1849-1852, nos 14 et 15.

D, Vaise, 1843-1852, n° 9.

Les rapports des maires et des commissions spéciales nommées pour liquider la situation financière ou examiner les demandes en dommages-intérêts dirigées contre les communes de l'agglomération lyonnaise à la suite des troubles de Février, nous renseignent sur beaucoup de faits. Le registre de Lyon pour 1848 s'arrête au 10 février, et les procès-verbaux n'y sont à nouveau transcrits qu'à partir du 17 juin, jour de l'installation du premier conseil municipal régulièrement élu sous la Seconde République. L'original de ceux du Comité central que le *Censeur* a partiellement reproduits (nos du 22 mai au 17 juin 1848) ont disparu à une date qu'il est impossible de préciser. Les registres des communes suburbaines, au contraire, n'offrent aucune solution de continuité et nous permettent de suivre au jour le jour les très curieuses délibérations des Comités provisoires avec les incidents qui s'y rattachent (1).

4° *Archives de la Chambre des Députés.* — Je dois à M. Léon Lutaud, étudiant d'agrégation à la Faculté des Lettres de Paris, la copie du *Procès-verbal constatant le recensement général des votes du département du Rhône* (1848, Elections générales), conservé à la Chambre des Députés.

5° *Archives de la Chambre de Commerce de Lyon.* — A cause de la crise économique consécutive à la Révolution, la Chambre de Commerce de Lyon est intervenue plusieurs fois auprès des pouvoirs publics, soit pour donner son avis autorisé, soit pour réclamer des mesures de protection en faveur du commerce et de l'industrie, ou participer à quelque œuvre de solidarité sociale. Les registres n° 11 (1846-1848) et n° 12 (1849-1850) de ses *Procès-verbaux et Délibérations* seront plusieurs fois cités au cours de cette étude.

6° *Bibliothèque du Palais des Arts* (Lyon). — La bibliothèque du Palais des Arts possède un recueil inédit qui ne constitue pas, à proprement parler, un document d'archives. C'est le manuscrit de Joseph Benoit, intitulé *Confessions d'un prolétaire*, rédigé en partie vers 1852, en partie après la chute de l'Empire. Benoit y raconte sa vie et son rôle politique. Pour l'époque républicaine, les

---

(1) D'utiles indications concernant l'histoire de Lyon se trouvent dans les registres municipaux de Saint-Genis-Laval, Oullins et Caluire, dont j'ai eu communication grâce à l'obligeance de MM. les secrétaires de mairie de ces communes. Je les cite en référence au cours de ce travail.

Confessions font double emploi avec les *Souvenirs de la République de 1848*, dont elles sont, dans toute une suite de chapitres, la reproduction presque textuelle (n° 301 des manuscrits du Palais des Arts, 1 vol. in-4, relié, 476 pp.). M. Brisac, bibliothécaire, prépare une édition des *Confessions d'un prolétaire* (1).

D'autres dépôts (ministère des Affaires étrangères, ministère de la Guerre) sont impitoyablement fermés aux curiosités des chercheurs par d'inexorables règlements. On n'y communique aucune pièce postérieure à 1830 ou à 1847, pour des raisons d'ordre public.

Je me suis adressé au Palais de Justice de Lyon, espérant faire dans les dossiers judiciaires de l'émeute ouvrière une fructueuse moisson. Mais il paraît que par suite du défaut de classement, les recherches seraient pénibles et stériles, pour ne pas dire impossibles. Il est à souhaiter que, suivant en cela l'exemple donné récemment à Besançon (2), le Parquet général verse aux Archives départementales, sinon ces dossiers, au moins les registres de correspondance qui vont de 1815 à 1850.

Enfin, on ne saurait avec trop d'insistance demander aux personnes qui détiennent des pièces inédites, lettres, mémoires, souvenirs, de les produire au grand jour lorsqu'elles ne contiennent aucun secret de famille, car elles aideraient puissamment à reconstituer la physionomie exacte de l'opinion à une époque où beaucoup de gens dissimulaient volontiers en public leurs véritables convictions.

B. — Documents imprimés

Sous cette dénomination se classent, avec les recueils officiels, les multiples imprimés, journaux et périodiques, affiches, listes de candidats, circulaires et professions de foi, brochures de polémique et

---

(1) La Bibliothèque municipale de Lyon a récemment acquis un manuscrit intitulé : *La Ville de Lyon métamorphosée, ou les Souvenirs de soixante ans, par M. G. B.* (Gaspard Blanchet), *contemporain, depuis le commencement de 1807 jusqu'à la fin de 1866* (2 vol. format cloche, reliés, 421 et 224 pp. Bibl. de Lyon, manuscrits, n°s 2364 et 2365).

C'est une compilation du plus médiocre intérêt, faite d'après les journaux et l'*Annuaire* de Montfalcon. On peut, sans inconvénient, la négliger dans l'étude des sources de l'histoire de la Révolution de 1848 à Lyon, car elle ne contient aucun fait nouveau, aucune observation personnelle présentant un intérêt quelconque.

(2) *Bulletin de la Société d'Histoire de la Révolution de 1848*, V, n° 29, pp. 779-780.

de propagande, récits, chansons, pamphlets, parus en 1848 et après 1848.

Le *Catalogue de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste* (Lyon, in-8, 1853), dû à Aimé Vingtrinier (1), et la *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis 1789 jusqu'à nos jours*, de M. S. Charléty (Lyon et Paris, in-8, 1903), en mentionnent la majeure partie. Toutes ces publications sont loin d'avoir la même importance. Il en est d'absolument insignifiantes, où le verbiage insupportable le dispute à l'étrangeté des conceptions. Bien des journaux n'ont vécu qu'un jour ou deux, d'autres ont vu passer une semaine et sont morts faute d'argent. Quelques-uns n'ont jamais été tirés : leurs fondateurs s'en sont tenus aux prospectus chargés de les présenter à d'hypothétiques lecteurs.

1° *Recueils officiels.*

Moniteur, années 1848 et 1849.

Rapport de la Commission d'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai 1848, 3 vol. in-4, reliés en un seul, Paris, 1848. (Bibl. de Lyon, 102877.)

Recueil des Actes administratifs du département du Rhône, année 1848, 2 séries en un seul volume, Lyon, in-8. (Bibl. de Lyon, 950271.)

2° *Journaux et périodiques.*

Rhône, journal conservateur gouvernemental sous la monarchie de Juillet; cesse de paraître le 26 février 1848 (années 1847, 1848).

Censeur, organe de l'opposition de gauche, puis républicain gouvernemental (années 1847, 1848, 1849).

Courrier de Lyon, antiréformiste, apparemment rallié à la République, organe des « Amis de l'ordre », de la bourgeoisie commerçante et industrielle (années 1847, 1848).

Gazette de Lyon, légitimiste et catholique (années 1847, 1848).

Liberté, journal républicain modéré (année 1848).

---

(1) Il faut noter que plusieurs des pièces indiquées au catalogue de Vingtrinier ne sont pas à la Bibliothèque de Lyon. Les chiffres indiqués entre parenthèses correspondent au classement général de la Bibliothèque municipale de Lyon. Une bonne partie des imprimés utilisés pour le présent travail appartiennent au *Fonds Coste*, mais n'ont pas un classement spécial, exception faite pour les affiches et les lithographies.

Peuple Souverain, républicain démocrate, s'inspire de la *Réforme* et défend la politique de Ledru-Rollin (année 1848).

Salut Public, républicain modéré (année 1848).

Union Nationale, légitimiste et catholique, fusionne en janvier 1849 avec la *Gazette de Lyon* (année 1848).

Tribun du Peuple, républicain socialiste, organe officiel du Club démocratique central, fusionne avec la *République*, de même tendance (mars-avril 1848).

Moniteur judiciaire de Lyon, journal de jurisprudence et d'informations, surtout intéressant à consulter pour les comptes rendus des procès criminels intentés aux émeutiers de Février et de Mai (années 1847, 1848).

Tribune Lyonnaise, revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire des travailleurs (années 1845, 1846, 1847, 1848).

Revue de Lyon, paraît à la place de la *Revue du Lyonnais* en 1849 et 1850 (républicain modéré, plusieurs études sur les événements contemporains) (1).

A côté de ces journaux et de ces périodiques, dont la lecture est indispensable à qui veut bien connaître l'histoire de Lyon en 1848, il en est d'autres que leur éphémère existence empêcha d'exercer une influence marquée : le *Vingt-Quatre Février* (2), devenu pour quelques jours le *Réformateur*, l'*Organisateur lyonnais*, le *Nouvelliste*, l'*Ami des Travailleurs*, le *Diable à cheval*, le *Figaro*, la *France Républicaine*, le *Réveil du Peuple*, la *Révolution*, le *Défenseur du Peuple*, *Jean-Qui-Rit*, les *Nouvelles de Paris et de Lyon*, le *Spartacus*, la *Voix du Peuple*, la *Vérité*, le *Père du Peuple*, la *Montagne Saint-Just et la Croix-Rousse*, le *Patriote Lyonnais*, le *Franc-Parleur Lyonnais*, la *Feuille du Jour*, le *Cri du Peuple*, l'*Echo des Electeurs*, la *Revue municipale de Lyon et de ses banlieues*, la *Sentinelle*, le *Vrai Républicain*, le *Vorace*, les *Nouvelles de Paris et de Lyon*, *etc.* (3).

---

(1) *Rhône* 5777, *Censeur* 5569, *Courrier de Lyon* 5489, *Gazette de Lyon* 5648, *Liberté* 5527, *Peuple Souverain* 5551, *Salut Public* 950001, *Union Nationale* 5528, *Tribun du Peuple* 5639, *République* 5740, *Moniteur Judiciaire de Lyon* 950008, *Tribune Lyonnaise* 5651, *Revue de Lyon* 356052.

(2) Sur le *Vingt-Quatre Février* et le *Réformateur*, voy. Nizier du Puitspelu (Clair Tisseur), *Lettres de Valère*, I, pp. XLIV et s.

(3) Ces journaux sont ainsi classés à la Bibliothèque : 5640, 5642, 5632, 5529, 5730, 5736, 5602, 5626, 5636, 5637, 5734, 5597, 5739, 5743, 5744 et 5523 (deux séries de la *Voix du Peuple*), 5522, 5634, 5630, 5633, 5625, 5624, 5621, 5623, 5741, 5742, 5641, 5745, 5739...

Il y a çà et là, dans cette masse imposante de journaux, quelques utiles indications enfouies sous le fatras des dissertations nuageuses ou des nouvelles découpées dans les grands quotidiens.

2° *Affiches, documents électoraux, chansons et pamphlets.*

Les pouvoirs provisoires de 1848, les clubs et sociétés politiques, ont usé largement des publications par voie d'affiches. Le Fonds Coste en contient beaucoup. (Voy. A. Vingtrinier, *Catalogue...* n°s 9257 et s.)

Toutes, ou presque toutes, ont été d'ailleurs reproduites dans les journaux, notamment le *Censeur*, qui fut plusieurs mois la feuille officieuse, presque officielle de la Préfecture, ou dans l'*Annuaire administratif de Lyon et du Rhône* de 1849 (Annales de la ville de Lyon), d'après lesquels elles seront citées au cours de cette étude.

Le Fonds Coste renferme aussi plusieurs séries de documents électoraux, circulaires, professions de foi, listes de candidats, bulletins de vote. Elles sont ainsi énumérées au catalogue de Vingtrinier :

N° 5886. — *Elections de janvier 1848. Professions de foi et documents divers*, 6 pièces, in-4 et in-8 (n°s 111496 à 111501 du classement général).

N° 5887. — *Liste des candidats à la députation du Rhône, pour le 9 et le 23 avril 1848...*, 54 pièces, in-12, in-8, in-4 et in-f° (n° 111502, ... du classement général).

N° 5888. — *Candidats à la députation du Rhône. Avril 1848. Circulaires et professions de foi...*, 75 pièces in-8, in-4, et in-f° (n°s 111503 à 111574 du classement général).

On a beaucoup chanté en 1848. La Révolution a suscité des poètes qui l'ont glorifiée sur le mode lyrique, tandis que d'autres cédaient à leur penchant pour la satire. Dans les chansons et les pamphlets rimés qui subsistent, on ne trouve pas souvent une inspiration proprement lyonnaise, ni cet esprit local si savoureux, qui s'est manifesté en d'autres temps (1).

Les Républicains sont là, par Randon (Bibl. de Lyon, 114643), le *Chant des Volontaires lyonnais* (114636), la *Nationale* (144609), le

(1) V. G. Droux, *Histoire de la Chanson à Lyon*, 1 vol. br., in-8, Lyon, 1907.

Réveil de la France (114638), la *Cantate républicaine, dédiée à la garde nationale de Lyon et à son digne commandant, le citoyen Lortet* (114630), la *Véritable Lyonnaise, chant patriotique dédié à M. Laforest, maire de Lyon* (114632), n'offrent aucun caractère particulier et figureraient sans inconvénient dans n'importe quel recueil sans qu'on devinât aisément leur origine, sauf par le titre. Il faut en excepter toutefois les *Voraces lyonnais, chanson républicaine dédiée à tous les Voraces de l'Univers par un autre* (Gilbert Randon), illustrée d'une lithographie représentant la sortie des ouvriers qui occupèrent le fort Saint-Laurent, du 25 février au 15 mars 1848, et *Plus de Bastilles*, de Rantonnet, où l'auteur fait allûsion à l'enceinte crénelée construite sous Louis-Philippe entre Lyon et la Croix-Rousse (114634, 114608).

3° *Récits, mémoires et souvenirs.*

Jusqu'ici, les souvenirs personnels sur la Révolution de 1848 sont encore peu nombreux. Ceux qui ont été publiés n'en sont que plus intéressants à consulter, à la condition de contrôler, autant qu'il est possible, les assertions de leurs auteurs par les documents d'archives, les pièces officielles et les journaux.

Sébastien Commissaire, *Mémoires et Souvenirs*, Paris, 1888, 2 vol. in-12.

L'auteur accomplissait son service militaire pendant la Révolution de 1848. Le premier volume de ses *Mémoires* donne des renseignements sur l'état d'esprit des ouvriers et les sociétés secrètes pendant la Monarchie de Juillet (303807).

Joseph Benoit, *Souvenirs de la République de 1848*, Genève, 1855, 1 vol., petit in-12 (323013).

L'auteur, dans la première partie (pp. 1-79), s'occupe de l'histoire de Lyon. Le reste de son livre est consacré à l'histoire de la Seconde République à Paris, où l'avaient appelé ses fonctions de représentant. On sait que les *Souvenirs* de Benoit font double emploi avec une partie des *Confessions d'un prolétaire*, conservées en manuscrit au Palais des Arts.

Maurice Treillard, ex-membre du Comité préfectoral du Rhône, *La République à Lyon sous le gouvernement provisoire*, Paris et Lyon, 1849, 1 vol. in-8 (353238).

Le récit très détaillé de Treillard se rapporte aux mois de février,

mars et avril. Il fut écrit pour répondre aux accusations portées contre Lyon, notamment par Léon Faucher, affirmant à la tribune de l'Assemblée Constituante « que la distribution des armes à la garde nationale de Lyon n'avait pas été régulière » (*op. cit.*, Préface, pp. 1-2). Treillard a souvent utilisé le *Censeur*.

Rey, général d'artillerie, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon au 24 février 1848*, Grenoble, 1849, 1 vol. in-8 (352967).

La brochure du général Rey prend trop souvent l'allure d'un violent pamphlet dirigé contre Arago. On ne la doit consulter qu'avec une extrême circonspection. Le général Rey cite quelques lettres importantes.

Le Pays de Bourjolly, général de division, sénateur, *De l'Armée et de Quarante Jours de 1848 à Lyon*, Paris,1853, 1 vol.in-8 (313636).

Le général de Bourjolly, fervent impérialiste, a vu les événements sous un jour particulier. Menacé dans son autorité et même dans sa vie, il a gardé de son court passage à Lyon un mauvais souvenir. Son récit supplée à l'absence des documents du ministère de la Guerre qui ne sont point encore communicables aux travailleurs.

Puitspelu (Nizier du) [Clair Tisseur], *Souvenirs lyonnais. Lettres de Valère*, colligées par Nizier du Puitspelu avec une introduction par icelui, Lyon 1881, 2 vol. in-12 (302106).

L'introduction est une sorte d'autobiographie de Clair Tisseur, qui relate au hasard des souvenirs quelques faits de l'année 1848, mais commet beaucoup d'erreurs chronologiques.

Annuaire administratif de Lyon et du Rhône, années 1848, 1849, 1853, Lyon, 3 vol. in-8 (950998).

L'*Annuaire*, outre de nombreux renseignements sur les diverses administrations civiles et militaires, les institutions judiciaires, financières, industrielles, commerciales et charitables, contient dans le volume de 1849 un résumé historique des faits qui se sont passés à Lyon, sous le titre *Annales lyonnaises de 1848, ou Histoire de notre temps*, rédigé d'après les journaux et les affiches que l'auteur anonyme [Montfalcon] reproduit le plus souvent dans leur texte intégral, sans indication de sources. Le volume de 1853 raconte les mêmes faits, sous une forme légèrement différente et avec un véritable parti pris de dénigrement à l'égard des hommes de la Seconde République. Dans ses *Souvenirs d'un Bibliothécaire* (Lyon, in-8, autographie, 1853), Montfalcon fait un bref récit de la Révolution, mêlé de beaucoup de réflexions personnelles (101684).

C. — Dictionnaires, Histoires générales et travaux particuliers

1° *Dictionnaires.*

La *Grande Encyclopédie* (Paris, 1890 et s., 31 vol. in-4) contient des notices succinctes sur quelques-uns des Lyonnais qui siégèrent à l'Assemblée Constituante et à la Législative, de 1846 à 1851.

Tous sont nommés dans le recueil de Robert et Cougny (*Dictionnaire des Parlementaires*, Paris, 5 vol. in-8, 1891), avec la date de leur naissance et de leur mort, le nombre de voix qu'ils ont obtenues (d'après les Archives de la Chambre des Députés), l'énumération de leurs principaux votes.

2° *Histoires générales.*

Les histoires générales de la Révolution de 1848 et de la Seconde République, qu'elles soient contemporaines, ou presque, des événements, où qu'elles aient été composées plus tard, ne consacrent à Lyon que de rares et brefs développements, d'après l'*Annuaire* ou les brochures de Benoit et de Bourjolly. Les erreurs et les omissions s'y relèvent trop nombreuses et on n'a aucun profit à les consulter lorsqu'on a étudié les sources manuscrites ou imprimées.

Les histoires générales de Lyon sont également toutes sobres de détails. Celle d'André Steyert s'arrête à 1815, celle de Montfalcon (*Histoire monumentale de la ville de Lyon*, Paris et Lyon, 1866-1869, 9 vol. in-4, tome III, pp. 359 et s.) résume l'*Annuaire* de 1849.

MM. Bleton et Charléty, dans leurs excellents manuels de vulgarisation, ne pouvaient s'étendre longuement sur une période de quatre mois et demi (Bleton, *Petite histoire populaire de Lyon*, Lyon, 1899, 2e édit., 1 vol. in-8 ; S. Charléty, *Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours*, Lyon, 1903, 1 vol. in-8).

3° *Travaux particuliers.*

Les travaux particuliers se réduisent à fort peu de chose.

Dr Reveil, *De quelques associations fraternelles et politiques à Lyon*, d'après un travail anonyme inédit, dû très probablement au Commissaire central Galerne (*Revue d'histoire de Lyon*, 1905, IV, pp. 161 et s.) ; *id.*, *Rapport sur les clubs de Lyon et de sa banlieue*, rédigé par Galerne et précédé d'une courte notice sur l'histoire des clubs de 1848 (*Revue d'histoire de Lyon*, 1906, V, pp. 48 et s.).

M. J. Godart, dans son étude sur les *Origines de la Coopération lyonnaise* (*Revue d'histoire de Lyon*, 1904, III, pp. 334 et 409), a touché (pp. 413-414) à l'histoire sociale de 1848 (1). Il s'est servi à cette occasion de l'ouvrage de M. Eugène Flotard, *Le Mouvement coopératif à Lyon et dans le Midi de la France* (Paris, 1867, 1 vol. in-8), auquel j'ai fait également de nombreux emprunts. Signalons enfin deux mémoires inédits présentés par des candidats au diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, l'un à Paris, l'autre à Lyon :

Martin, *La réaction conservatrice dans la région du Rhône, depuis les journées de juin 1848 jusqu'aux élections pour la Législative* (Paris, 1907).

Buffenoir, *Le mouvement des idées sociales à Lyon de 1830 à 1848* (Lyon, 1908).

Un troisième mémoire, de M. Léon Lutaud, traite de *La Révolution de 1848 en Saône-et-Loire* (jusqu'après les élections d'avril). M. Lutaud n'a pas trouvé, dans ses minutieuses recherches, la trace évidente de l'influence lyonnaise dans ce département (Paris, 1904).

D. — Topographie, iconographie et numismatique

Un *Plan de Lyon en 1848* (in-f°, gravé et imprimé chez Storck) indique la topographie de la ville au moment de la Révolution. On peut le compléter par le *Guide de l'étranger à Lyon*, de Combe et Charavay (Lyon, in-12, 1847, avec plan, 353848) et la *Nomenclature des rues de la ville de Lyon* (Lyon, 1847, in-8, 350083). Le catalogue de Vingtrinier mentionne une série de *Vues de Lyon*, aux alentours de l'année 1848 (n°s 297 à 304 du catalogue) et une vue de l'Hôtel de Ville en 1849 (n° 539).

La bibliothèque possède également des estampes relatives à quelques-uns des événements notables de l'année 1848, manifestations de Voraces, démonstrations en faveur du fourrier Gigou, etc. (Catalogue Vingtrinier, n°s 729, 730-732, 749-752) et des caricatures (*id.*, n°s 780-785). Plusieurs ont été reproduites dans une feuille sa-

---

(1) L'article de M. Justin Godart a été reproduit dans son livre récent, *Travailleurs et Métiers lyonnais* (Lyon, in-16, 1909) avec une « *Note sur le Commerce véridique et social* » et une étude sur « *Le Compagnonnage à Lyon* », intéressantes à consulter pour la période qui précède la Révolution de Février.

tirique illustrée, *Jean-Qui-Rit*, publiée en juin et juillet 1848, et dans le *Miroir littéraire et dramatique* (1846-1848) (1).

Ajoutons à ces documents figurés une série de portraits d'Alcock, d'Arago, d'Auberthier, de Benoît, de Gigou, de Laforest, du cardinal de Bonald, etc. (Les portraits sont énumérés par ordre alphabétique au catalogue Vingtrinier, à partir du n° 13059.) (2).

Les sociétés populaires de 1848, et surtout celle des Voraces, avaient fait frapper beaucoup de médailles et de jetons qu'on retrouve en partie au cabinet des médailles du Musée de Lyon, en partie dans les collections particulières. La bibliothèque de la ville de Paris conserve un intéressant recueil contenant la reproduction manuscrite d'un certain nombre de médailles des sociétés lyonnaises (renseignement fourni par M. André Lebey).

III

Il ne m'en coûte point, maintenant, de sacrifier à la tradition qui veut qu'un auteur exprime toute sa gratitude à ceux qui l'ont aidé dans sa besogne.

Mon premier mot de remerciement sera pour M. Charléty, aujourd'hui directeur général de l'Enseignement dans la Régence de Tunis, et qui appliqua, on sait avec quel succès, une méthode rigoureusement scientifique aux travaux d'histoire locale. M. Charléty m'a indiqué le sujet de cet essai sur la Révolution de 1848, il a guidé mes recherches, et ses conseils éclairés, qu'une cordiale bienveillance rendait plus précieux, ne m'ont jamais fait défaut. Eloigné de Lyon, au milieu des nombreuses préoccupations que lui vaut sa haute mission, il n'a point dédaigné de s'intéresser encore à l'un de ses plus modestes disciples. Ces attentions ne sont point de celles qu'on oublie.

J'ai trouvé auprès de M. Lévy-Schneider l'aimable accueil que

---

(1) *Jean-Qui-Rit*, 5597, *Miroir littéraire et dramatique*, 5649.

(2) M. Marius Audin vient de commencer une *Bibliographie iconographique du Lyonnais* (t. I, première partie, in-8, Lyon, Rey, 1909) qui contient une énumération très détaillée des portraits conservés dans les dépôts publics de Lyon ou les collections particulières. Ce remarquable travail forme le premier volume de la collection des travaux de bibliographie de la Bibliothèque de Lyon, publiés sous la direction de M. Cantinelli.

m'avait réservé son prédécesseur, dont il continue l'œuvre avec une sûre compétence et un inlassable dévouement.

Dans les divers dépôts que j'ai dû fréquenter, archives ou bibliothèques, l'expérience des fonctionnaires attachés à ces établissements m'a souvent rendu la tâche facile, et j'ai mis tout spécialement à profit l'inépuisable complaisance de M. Rochex, le distingué chef du bureau des Archives municipales de Lyon.

Plusieurs personnes m'ont communiqué des renseignements particuliers : M. le doyen Lortet, digne fils d'un intègre républicain, qui fut aussi un savant apprécié, Mme Ferrouillat, veuve de l'ancien ministre de la Justice, M. Auguste Ferrouillat, directeur du *Lyon Républicain*, M. Charles Gourd, petit-fils d'un représentant de 1848, M. Léon Lutaud, M. Génique, étudiants à la Faculté des Lettres de Paris, M. Buffenoir, étudiant à la Faculté des Lettres de Lyon. Je leur en témoigne ici ma sincère reconnaissance.

Et je ne veux point terminer sans dire combien je suis redevable aux leçons de mes anciens maîtres du Lycée et de l'Université de Caen, MM. Maurice Besnier, Prentout et Mourlot, sans évoquer enfin le souvenir de M. le doyen Tessier qui, naguère encore, m'adressait d'affectueux encouragements et ne lira pas ces pages où il aurait peut-être retrouvé l'écho lointain de son enseignement.

F. Dutacq.

INTRODUCTION

I. — Coup d'œil sur la topographie de Lyon à la fin de la Monarchie de Juillet.

II. — Utilité d'une étude de l'opinion publique et de la situation économique avant la Révolution.

III. — Les partis politiques à Lyon : conservateurs, légitimistes, réformistes, libéraux et radicaux bourgeois. Les ouvriers. Moyens d'action des partis. La presse et les sociétés secrètes.

IV. — Les luttes politiques. Elections de 1846. La session parlementaire de 1847. Les scandales et la corruption.

V. — La réforme et les banquets. Réunion réformiste de Lyon.

VI. — La crise économique. Situation matérielle de la classe ouvrière.

VII. — La campagne contre le travail des communautés religieuses. L'émigration des métiers.

VIII. — La session parlementaire de 1848. Les derniers jours de la Monarchie. Lyon au 24 février 1848.

I

Il n'est pas indifférent, lorsqu'on entreprend d'écrire l'histoire d'une période troublée où se succèdent émeutes, coups de main ou simples manifestations, de jeter un coup d'œil sur la scène du drame et d'en décrire au moins à larges traits la physionomie. Et cela n'est surtout pas indifférent pour Lyon dont la topographie caractéristique explique la vie séculaire (1).

A la fin de la monarchie de Juillet, la vieille cité romaine était

(1) Il existe plusieurs plans de Lyon à la fin de la monarchie de juillet. Les deux plus intéressants à consulter sont celui que Combe et Charavay ont annexé à leur *Guide de l'étranger à Lyon* et le *Plan de Lyon en 1848*, gravé et imprimé par Storck. (Cf. *supra*, préface II, D, *Topographie, iconographie...*) Nous avons reproduit à la fin de l'ouvrage le plan de Combe et Charavay.

encore « cette fourmilière laborieuse » dont parle Michelet, « enfermée entre les rochers et les rivières, entassée dans les rues sombres qui y descendent sous la pluie et l'éternel brouillard ». La pioche des préfets de l'Empire, imitateurs d'Haussmann, n'avait pas ouvert les belles artères qui ont apporté au cœur de l'agglomération l'air et la lumière. La rue Centrale venait à peine d'être terminée, des masses d'immeubles anciens occupaient l'emplacement actuel des rues de l'Hôtel-de-Ville et de la République, percées de rares passages tortueux.

A l'ouest s'élevait la colline de Fourvière, avec sa parure austère de couvents et d'écoles congréganistes, surmontée d'une modeste chapelle de la Vierge. Entre la Saône et la colline pieuse, la Quarantaine et Saint-Georges, populeux et misérables, puis Saint-Jean et Saint-Paul, qui ont gardé l'aspect médiéval.

La Saône et le Rhône encadrent les riches hôtels de Perrache et de Bellecour, les demeures des gros négociants qui préfèrent le quai de Retz et le cours d'Herbouville. Autour des Terreaux, où se dresse l'édifice imposant de l'Hôtel de Ville, dans les nombreuses rues qui sillonnent les environs de la place et s'élèvent vers la Croix-Rousse, les bureaux et les magasins des fabricants ; plus haut, des maisons de « canuts ». C'est administrativement tout Lyon ; l'annexion ne se fera qu'en 1852, parce que les villes suburbaines seront décidément très suspectes au pouvoir dictatorial de Louis-Napoléon.

Au delà du Rhône, la Guillotière s'étend librement vers la plaine du Dauphiné, trace à son gré, presque géométriquement, de longues et larges voies, gagne du terrain sur les marécages des Brotteaux et prépare ses destinées futures. Le fleuve l'inonde parfois traîtreusement, car de ce côté aucun travail ne retient ses eaux, mais la Guillotière placée à l'avant-garde de Lyon, regardant la Suisse et l'Italie, est déjà une importante et laborieuse commune, vouée à l'industrie et au commerce.

De l'autre côté de Lyon, quand on a franchi la Saône et dépassé Pierre-Scize, on entre dans la paisible Vaise, gros bourg de rentiers, de propriétaires, de cultivateurs, parmi lesquels se mêlent quelques manufacturiers.

Et, dominant le tout, sur le Plateau, dont les pentes abruptes sont sillonnées de rares montées rocailleuses, véritables chemins de la révolte, d'où dévalent aux jours de colère les flots pressés du pro-

létariat de la soierie, c'est la Croix-Rousse, acropole du travail, ruche active égayée du bruit des battants et de la chanson des « compagnons » dans les rares périodes où la misère ne les étreint pas à la gorge.

La Croix-Rousse a 11.000 métiers : de là sortent les riches étoffes qu'admire le monde entier. Mais on admire et on redoute : la Grand'Côte a vu passer, en 1831, le drapeau noir et les troupes affamées qui s'en allaient réclamer du travail ou la mort, et le gouvernement royal, prévoyant quelque nouvelle convulsion, a encerclé prudemment le foyer révolutionnaire d'une ligne de fortifications qui s'étendent du Rhône à la Saône, remplacées aujourd'hui par un magnifique boulevard, complétées par les glacis de Montessuy qui se dressent du côté de Caluire et barrent l'issue du plateau des Dombes.

Casernes, bastions et créneaux tiennent en respect les canuts turbulents. Il se trouvera, par un singulier revirement de la fortune, qu'à leur tour, en 1848, ceux-ci menaceront la bourgeoisie, qui a réclamé ces précautions, en se couvrant fallacieusement du prétexte de la défense nationale ; ils se serviront des remparts abhorrés pour transformer leur ville en une inexpugnable citadelle, d'où, quatre mois durant, ils dicteront leurs volontés et leurs prétentions... (1).

II

Les révolutions ont toujours, même les plus inopinées en apparence, des causes lointaines et profondes qui ne s'aperçoivent pas immédiatement derrière les faits historiques. Tandis qu'on présente à grand bruit telle revendication semblant à tous essentielle, les idées cheminent secrètement, les rancunes et les haines qu'on croyait apaisées s'aigrissent davantage au cœur des hommes et tout à coup montent à la surface dans le courant de la vie sociale, engendrant la guerre civile et la dévastation.

En 1847 et en 1848, on s'est battu soi-disant pour la réforme élec-

---

(1) La population de Lyon et des communes suburbaines se répartissait de la façon suivante (recensement de 1846) : Lyon, 177.976 habitants ; la Guillotière, 34.200 ; la Croix-Rousse, 19.587 ; Vaise, 7.822 ; au total : 239.585. (*Annuaire*, 1848, p. 122.)

torale, les uns, en minorité, satisfaits s'ils obtenaient l'abaissement du cens et l'adjonction des capacités, les autres, le suffrage universel. C'était tout au moins le prétexte de la lutte engagée dans les banquets sous les formes légales, et devenue violente grâce à l'obstination du Guizot et des « conservateurs bornes ».

Mais il serait puéril d'expliquer dans toütes ses conséquences la Révolution de Février par le simple désir qu'avait tout citoyen français de posséder son bulletin de vote. Les ouvriers qui tombaient aux barricades parisiennes, ceux qui, la monarchie renversée, pillaient les manufactures, dévastaient les patronages religieux, et, dans certaines campagnes renouvelaient la Jacquerie de 1789, ressuscitaient la « grande peur », ceux-là obéissaient à d'autres mobiles.

Ils avaient à venger de longues années de misère et d'oppression, ils agissaient sous l'empire des souvenirs amers qu'avaient laissés dans leur esprit de brutales répressions ; ils recevaient aussi le mot d'ordre des associations qui avaient pu subsister et même se développer malgré les poursuites actives des parquets et les recherches incessantes de la police (1).

Si les « canuts » lyonnais, aux journées de Février, se sont rendus maîtres de la ville pour y exercer une oppressive dictature, c'est qu'ils étaient réduits aux dernières extrémités par l'avilissement des salaires ; s'ils ont brisé les métiers des communautés, c'est qu'ils redoutaient la concurrence de ces établissements qu'on leur avait présentée comme néfaste à leurs plus chers intérêts ; si quelques centaines d'entre eux s'emparèrent des forts de la Croix-Rousse le soir même de la proclamation de la République, c'est qu'ils avaient de bonnes raisons pour ne point les laisser aux mains de l'autorité militaire, sachant bien que l'idée de la défense nationale

---

(1) Les études les plus récentes sur l'histoire du mouvement démocratique en France nous ont montré l'action cachée, mais certaine, du parti républicain sous la Monarchie de Juillet : la politique du ministère Guizot et de sa majorité ne suffit pas à expliquer la Révolution : « On a pu entrevoir, dit M. Tchernoff, sous la surface unie et en apparence tranquille de la vie sociale de 1830 à 1848, des courants d'opinion qui devaient faire éclater les cadres étroits du régime censitaire pour frayer la voie au suffrage universel. » (Tchernoff, *Associations et Sociétés secrètes sous la deuxième République*, Paris, 1905, 1 vol. in-8, p. 2; cf. du même auteur, *Le Parti républicain sous la Monarchie de Juillet*, Paris, 1901, 1 vol. in-8; G. Weill, *Histoire du parti républicain en France*, 1814-1870, Paris, 1900, 1 vol. in-8.)

n'avait joué qu'un rôle des plus restreints dans l'édification de ces ouvrages.

Et pourquoi la constitution presque immédiate de ces corps irréguliers connus sous le nom générique de *Voraces*, sorte d'armée révolutionnaire, agissant en vertu d'instructions précises, émanant d'un pouvoir longtemps resté mystérieux, s'il n'y avait eu auparavant des organisations secrètes dont les membres étaient tout désignés pour former l'état-major et les cadres de cette armée, comme pour prendre la direction des pouvoirs qui s'improvisèrent le 25 février ?

Il est donc indispensable, pour comprendre l'attitude de la population lyonnaise en face des événements qui surprirent le pays par leur soudaineté, pour comprendre tout ce qui s'est passé dans la vieille cité à la fois aristocratique commerçante et ouvrière qu'était le Lyon de 1848, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la situation générale de la ville à la fin du règne de Louis-Philippe, d'étudier l'état de l'opinion publique et des partis, avec les répercussions qu'y déterminèrent les actes gouvernementaux, l'état de l'industrie et du commerce, les conditions matérielles de l'existence des tisseurs, d'examiner enfin la question des ateliers congréganistes et de l'émigration des métiers à la campagne, qui se posait avec une significative insistance.

III

Sous un régime dont le suffrage universel est la base, et qui n'apporte aucune entrave à la liberté de la presse ou au droit de réunion, on peut en une certaine mesure se rendre compte de l'état de l'opinion publique et dénombrer les forces des partis en présence. Mais avant 1848, le système censitaire réduisait le « pays légal » à sa plus minime expression, le Code pénal et les lois de septembre forçaient les citoyens à taire leurs secrètes pensées, et la masse populaire ne prenait aucune part à la vie politique de la France.

A Lyon, pour plus de 160.000 habitants (indépendamment des communes suburbaines), on comptait moins de 5.000 électeurs (1).

---

(1) *Annuaire de Lyon*, 1849, deuxième partie, p. 10 : 161.173 habitants, 4.954 électeurs. Il ne s'agit ici que de la population sédentaire.

Les uns, la majorité, soutenaient le cabinet Guizot, dans lequel ils croyaient trouver un gage d'absolue sécurité pour leurs intérêts matériels. Le *Courrier de Lyon* et le *Rhône* étaient les organes attitrés des amis du ministre, dont ils exaltaient les vertus et les talents. Depuis 1830, les conservateurs gouvernementaux avaient triomphé à tous les scrutins et paraissaient ne redouter pour l'avenir aucune défaite.

Leurs adversaires, il est vrai, n'étaient guère nombreux, au moins ceux qui possédaient un bulletin de vote.

La légitimité avait encore des partisans dans les vieilles familles nobles habitant aux alentours de la place Bellecour et dans les paisibles quartiers de Perrache et d'Ainay. Mais c'était plutôt au nom des principes catholiques ultramontains, et sous l'inspiration du cardinal de Bonald, que la *Gazette de Lyon* luttait contre la monarchie de Juillet. Elle lui reprochait de négliger l'éducation morale du peuple, en suscitant seulement ses convoitises et ses appétits matériels ; elle attaquait le libéralisme de l'Université, demandant la liberté d'association pour les congrégations religieuses, la liberté d'enseignement pour le clergé (1).

A gauche, l'opposition comprenait les libéraux constitutionnels que les circonstances et une aversion commune pour Guizot réunissaient aux républicains de la classe aisée, à Kauffmann, à Rittiez, à Bertholon, à Lortet. Dans le *Censeur*, qui cachait sa véritable nuance (celle du *National*), sous les espèces réformistes, ils réclamaient de profondes modifications à l'organisation électorale

---

(1) Cf. Latreille et Roustan, *La Querelle universitaire à Lyon*, Paris, 1 vol. in-8, 1904. — A partir du mois de janvier 1846, la *Tribune Lyonnaise*, de Marius Chastaing, attaque avec âpreté la Societé Saint-François Xavier, qu'elle présente comme une organisation dangereuse, créée par les Jésuites, et la dénonce aux pouvoirs publics. (*Tribune Lyonnaise*, janvier 1846, p. 102; février, p. 116; juillet 1846, p. 46; mai 1847, p. 23; octobre, p. 69.) Cette société ne paraît pas avoir eu, au moins dans le principe, d'intentions politiques. C'était une institution démocratique, une réunion d'œuvres s'inspirant des idées du socialisme chrétien. Elle s'occupait d'organiser des conférences, de publier les écrits de ses membres et de distribuer des secours. Après Février, elle devint suspecte aux républicains, et à partir du mois d'août 1848, on la considère généralement comme un foyer d'action légitimiste. (*Revue d'Histoire de Lyon*, III, pp. 111 et s. Latreille et Roustan. *Lyon contre Paris, après 1830; id.*, VII, pp. 40-41, F. Dutacq, *Documents inédits sur l'histoire des clubs et des sociétés secrètes...*)

et parlementaire, dénonçaient le péril clérical et les dangers de la « résistance », chère à ceux qu'on appelait « satisfaits » (1).

Mais ces quelques milliers de citoyens étaient loin de représenter l'opinion publique, et de refléter dans leurs actes ou dans leurs écrits les sentiments divers qui agitaient la population lyonnaise tout entière. Derrière ces privilégiés de la fortune, seuls admis au bénéfice des droits civiques, il y avait la foule compacte des ouvriers maintenus sous la menace des canons de l'enceinte fortifiée, surveillés par une police soupçonneuse, qui voyait dans le moindre geste, la moindre parole, une provocation à l'émeute.

Les ouvriers s'étaient d'abord unis aux républicains sans se préoccuper de leurs conceptions sociales. L'émeute de 1831, d'ordre purement économique, eut, au point de vue de la constitution d'un parti républicain lyonnais, d'importantes conséquences. « Les revendications ouvrières trouvèrent un appui chez les démocrates, qui ne pensaient plus que la monarchie de Louis-Philippe fût la meilleure des Républiques (2). »

La Société des Droits de l'Homme, fondée en 1833, fit alliance avec celle des Mutuellistes, qui, à l'origine, n'avait eu en vue qu'un objet philanthropique. Les Mutuellistes et les républicains préparèrent l'insurrection d'avril 1834. L'échec de ce mouvement, la répression qui le suivit, découragèrent les ouvriers. Après 1834, ils semblèrent renoncer complètement à s'occuper de politique et se séparèrent progressivement des républicains, qui, selon le mot expressif de l'un d'entre eux « ne formaient plus un parti, mais une école » (3).

Et leurs amis de la veille leur devinrent non seulement indif-

---

(1) Il est curieux de constater que les idées *sociales* pénétraient parfois dans les milieux bourgeois, et même à l'Académie de Lyon, où un professeur de la Faculté des sciences, Briot, prononça un discours de réception qui causa quelque émoi, car il y formulait des pensées « neuves et hardies... sur les réformateurs, depuis Pythagore jusqu'à Fourier » et traitait « de l'*extinction du paupérisme* et de l'*organisation du travail* ». (*Tribune Lyonnaise*, février 1848, p. 109; cf. *Courrier de Lyon*, 2 et 3 février 1848.)

(2) S. Charléty, *Histoire de Lyon*, p. 267.

(3) *Censeur*, 12 juillet 1848, *Situation industrielle de Lyon* (Kauffmann). Cf. Benoit, *Confessions d'un prolétaire*, p. 47. « La défaite des républicains lyonnais au mois d'avril 1834 avait désillusionné bien des gens qui attendaient tout du succès. Un long découragement ne tarda pas à remplacer l'espérance qui les avait animés quelque temps auparavant. Maintenant, ils faisaient foin de la politique qui les avait si mal servis dans leurs rêves dorés. »

férents, mais suspects. Le *Censeur*, qu'ils ne lisaient pas, à cause de son prix élevé, était considéré par eux comme un journal bourgeois, dédaigneux des revendications du prolétariat. A ses avances, ils répondaient par une froideur très voisine de l'hostilité. En 1845, par exemple, la *Réforme* avait organisé un vaste pétitionnement pour obtenir de la Chambre des députés le vote d'une enquête sur la situation des travailleurs manuels. Les rédacteurs du *Censeur* se chargèrent à Lyon de recueillir des signatures. Pour arriver au résultat qu'ils poursuivaient, ils furent obligés de réclamer le concours de quelques chefs d'ateliers très influents parmi leurs camarades (1). Tant il est vrai que la classe ouvrière ne faisait nulle confiance aux républicains qui avaient autrefois combattu dans ses rangs (2).

Les ouvriers avaient, à plusieurs reprises, tenté d'avoir un organe qui leur fût propre. On vit paraître tour à tour ou simultanément l'*Echo de la Fabrique* (1831 à 1834, 1841 à 1845), l'*Echo des Travailleurs*, l'*Indicateur*, la *Tribune prolétaire*, le *Nouvel Echo de la Fabrique*, l'*Echo des ouvriers*, le *Travail*, la *Revue Sociale*, l'*Echo de l'Industrie* (3). Marius Chastaing, qui avait collaboré à plusieurs de ces journaux, abandonna en 1845 le second *Echo de la Fabrique* à la suite d'un procès et des tracasseries du Parquet, car le procureur du roi tenait, conformément à la législation en vigueur, à lui interdire strictement toute incursion sur le domaine de la politique. Chastaing entreprit alors de fonder une « revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire des travailleurs », qui parut au mois de mars 1845, sous le titre de *Tribune lyonnaise* (4). C'était un périodique mensuel dont la nuance est assez difficile à définir, car il prétend n'arborer « d'autre drapeau

(1) S. Commissaire, *Mémoires et Souvenirs*, I, pp. 110-111. — Cf. Benoit, *Souvenirs de la République de 1848*, pp. 20-21 : « A Lyon, l'opposition libérale et constitutionnelle était peu nombreuse et n'exerçait aucune influence sur la population ouvrière. Son organe, le *Censeur*, l'avait maintes fois éprouvé et avait pu se convaincre de la faiblesse de ce parti. » — La pétition recueillit à Lyon 22.480 signatures (*Tribune Lyonnaise*, mars 1845, p. 3). Une autre pétition en faveur de l'*organisation du travail* fut lancée par les fouriéristes. Elle ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès. (*Tribune Lyonnaise*, mars 1846, p. 1.)

(2) Benoît, *Confessions d'un prolétaire*, pp. 86-87 ; G. Weill, *Histoire du parti républicain*, pp. 180 et s., 247-248.

(3) Voy. Charléty, *Bibliographie critique de l'histoire de Lyon, depuis 1789 à nos jours*, n°s 3558, 3563, 3565, 3566, 3570, 3577, 3579, 3581, 3586, 3590.

(4) *Tribune Lyonnaise*, mars 1845, premier numéro, *A nos Lecteurs*.

que celui de la démocratie intelligente et radicale » (1). Programme un peu vague et qui permet aux communistes (2) et aux disciples de Fourier (3) d'y prêcher leurs doctrines, tandis que par ailleurs un rédacteur critique le communisme (4). La *Tribune* combat pour la réforme électorale (5), pour le droit au travail (6) ; elle attaque la Société Saint-François Xavier (7), propage l'*unitéisme* (8), défend le *magnétisme* (9), déplore la corruption gouvernementale (10). Elle contient en général beaucoup de dissertations nuageuses où apparaissent çà et là quelques éclairs de bon sens pratique. Elle s'exprime surtout avec précision sur la question des couvents ateliers, sur la réforme et sur la Société Saint-François Xavier. A défaut d'autre source, on y trouve des informations sur les tendances de quelques petits groupements. Fut-elle très populaire dans les milieux ouvriers ? Il serait bien téméraire de l'affirmer, malgré les ambitions dénoncées par son titre.

On ne se désintéressait pas cependant chez les ouvriers de la solution des problèmes sociaux.

Un travail lent et discret s'opérait dans leurs rangs sous l'action de propagandistes « dévoués à la cause du peuple » (11). Mais, ré-

---

(1) *Tribune Lyonnaise*, avril 1846, p. 14.

(2) La *Tribune* publia plusieurs articles de Morlon qui ne cachait pas ses opinions nettement communistes.

(3) Le même périodique enregistre fidèlement toutes les communications relatives au fouriérisme, discours, dissertations, poésies, etc.

(4) *Tribune Lyonnaise*, juillet 1845, p. 35, *Au journal la Fraternité;* septembre 1847, p. 60, *Emigration en Icarie;* novembre 1847, p. 79, *Le Populaire et la Tribune Lyonnaise.*

(5) *Tribune Lyonnaise*, janvier 1846, p. 101, mars 1846, p. 1.

(6) *id.*, mai 1846, p. 33, Bouvéry, *Projet de loi sur l'organisation des ouvriers.* « Le travail et le salaire sont le droit de tout membre de la nation qui les réclame. Ce droit est formel, inaliénable et sacré. La nation tout entière est solidaire de sa validité. »

(7) Les attaques contre la société Saint-François-Xavier sont extrêmement nombreuses et se répètent pour ainsi dire dans chaque numéro de la *Tribune Lyonnaise*, à partir du début de l'année 1846.

(8) *Tribune Lyonnaise*, octobre 1835, p. 75 : « *L'Unitéisme*, discours lu à une séance de l'Athénée électro-magnétique de Lyon,par L. Romano. » Cf. *id.*, *passim.*

(9) Le magnétisme tient une très large place dans l'organe de Chastaing, sans qu'on en voie très exactement la valeur politique ou sociale.

(10) *Tribune Lyonnaise*, juin 1847, p. 29; septembre, p. 58; novembre, p. 77.

(11) Benoit, *Souvenirs*, p. 18, note. — Dans ses *Confessions d'un prolétaire*, Benoit nous donne d'amples détails sur certaines sociétés secrètes,

duits à l'impuissance par le manque de publicité et par leurs multiples dissensions intestines, ils se partageaient en sectes attachées à leurs doctrines comme à des dogmes, et peu disposées à se faire de mutuelles concessions en vue d'une action efficace et définitive. Cette situation dura longtemps, malgré les efforts que l'on tenta pour réaliser l'unité entre les diverses tendances. « L'idée phalanstérienne seule formait un petit groupe de fidèles, mais se mêlant peu à la population. » Aux environs de 1838, grâce aux ouvrages de Cabet, de Pierre Leroux, de Louis Blanc, de Proudhon, le communisme recruta des adeptes à Lyon, sans qu'il s'y créât encore un parti puissant capable d'obéir à une impulsion donnée et de jeter au besoin des milliers de combattants dans les rues. Les ouvriers, en effet, ne manifestaient pas un enthousiasme durable pour les utopies de l'Icarie ou du Phalanstère. Ils préféraient discuter le « tarif », et, continuant contre les fabricants « la guerre sourde et implacable » du travail et du capital, ils réduisaient leurs ambitions du moment à une simple augmentation de salaire. Aux yeux des socialistes militants, ils n'en accomplissaient pas moins « une œuvre utile de destruction et de dissolution de la société fondée sur le capital et sur l'exploitation de l'homme » (2).

Ceux qui, séduits par de spécieuses dissertations, prétendaient rénover entièrement la société, ne s'entendaient nullement sur la manière d'atteindre le but souhaité. Les Icariens et les Phalanstériens professaient qu'il faut être indifférent à la forme du gouvernement, d'autres au contraire tenaient avant tout à fonder la République. Parmi les Icariens, l'accord était loin d'être parfait. Il s'agis-

---

et notamment le groupe lyonnais des *Familles*, à la tête duquel il se trouvait avec Edant, Félix Blanc, Duchêne (pp. 49 et s.).

(2) Benoit, *Souvenirs*, pp. 18, 19; cf. *Censeur*, 12 juillet 1848, art. cit. de Kauffmann. — Benoit se plaint ailleurs (*Confessions d'un prolétaire*, p. 51) de l'apathie des ouvriers en face de la propagande des *idées sociales*. Ce qui semble en contradiction avec un article du *Siècle*, publié en 1847 : « Prenez garde, le communisme envahit la population de nos grandes villes, qu'il inonde de ses écrits. Lyon, par exemple, est possédé par le communisme. Et l'ardeur qu'il excite pour l'étude de ses théories est telle que quand on entre dans un atelier, on voit le travailleur placé entre son travail et sa brochure, ayant un œil sur son métier, et l'autre sur son livre. » (*Siècle*, 13 septembre 1847, cité par J. Godart, *Les origines de la coopération lyonnaise*, dans la *Revue d'Histoire de Lyon*, III, p. 338.) Mais le *Siècle* a conclu du particulier au général, et pour quelques chefs d'atelier qui lisaient, comme Benoit, combien d'autres se contentaient de lutter sourdement pour le *tarif?*

sait de savoir si le nouvel état social serait établi par la violence ou s'il valait mieux attendre tout de la propagande pacifique. Cabet vint à Lyon pour essayer de rétablir l'union parmi ses fidèles : il n'y réussit pas (1).

Les républicains ouvriers eux-mêmes se classaient en deux catégories : « La première se composait de ceux qui croyaient avoir la vraie tradition révolutionnaire et se préoccupaient surtout de la forme du gouvernement, c'étaient les jacobins ; la deuxième catégorie comprenait tous les républicains qui, sans négliger les questions politiques, s'occupaient plus particulièrement des questions sociales, champ vaste à exploiter, mais jusqu'à présent, peu fécond en résultats pratiques. Un grand nombre de ces derniers avaient adopté les idées de Babeuf, reproduites dans le livre de Buonarotti ; ils s'appelaient *babouvistes* (2). »

Les ouvriers songeaient donc au problème social, quelles que fussent leurs vues particulières sur la méthode à employer pour le résoudre. Mais ils manquaient entre eux d'entente et de cohésion.

Ils cherchèrent à se connaître et à répandre leurs idées en se servant du seul moyen qui restât à leur disposition, après les lois de septembre, l'association secrète.

---

(1) Commissaire, *Mémoires et Souvenirs*, I, pp. 96 et s. *Censeur*, 12 juillet 1848, *loc. cit.* — Barrault et plusieurs de ses amis vinrent à Lyon en 1833. Ils y séjournèrent quelque temps, soumis à la rigoureuse surveillance de la police secrète, eurent sans doute de nombreux auditeurs, mais firent peu d'adeptes, malgré l'adhésion d'un marchand de soie, Arlès-Dufour, à la doctrine du Maître. (Charléty, *Histoire du Saint-Simonisme*, 1 vol. in-8, Paris, 1896, pp. 270-272, 302 ; J. Godart, les *Origines de la coopération lyonnaise*, *Revue d'Histoire de Lyon*, III, p. 338.) Victor Considerant, à son tour, exposant en quatre leçons le système de Fourier, eut un succès d'éloquence. Un organe dont la durée fut éphémère, la *Revue Sociale* (1844-45), continuée par l'*Echo de l'Industrie* (disparu en 1847) se fonda pour expliquer en longues dissertations le fouriérisme. Il ne semble pas avoir groupé beaucoup de lecteurs. Le groupe fouriériste fêta cependant à plusieurs reprises, en 1845, 1846, 1847, l'anniversaire de la naissance de son chef. C'était une manifestation d'école plutôt que de parti. (*Revue Sociale*, 6e livraison, 25 avril 1845, p. 293 ; *Tribune Lyonnaise*, avril 1845, p. 7 ; avril 1846, p. 29. Cf. J. Godart, *op. cit.*, *Revue d'Histoire de Lyon*, III, p. 338.) La *Tribune Lyonnaise*, à plusieurs reprises, donna asile aux productions des disciples lyonnais de Fourier.

(2) Commissaire, I, p. 78 ; Benoit, *Confessions d'un prolétaire*, p. 51 ; *id.*, *ibid.*, pp. 78 et s. Le Comité lyonnais de la société des Familles, s'inspirait surtout de Babeuf. A partir de 1840 « ce fut l'*idée communiste* qui fut la base de toute la propagande ».

« Depuis 1830, dit Benoit, il y avait toujours eu dans le sein du peuple lyonnais quelques citoyens formant le noyau de différentes sociétés secrètes qui s'étaient formées, dissoutes, modifiées et renouvelées pendant tout le temps du règne de Louis-Philippe (1). » La répression de 1834 avait arrêté leur développement, et elles ne retrouvèrent quelque vigueur qu'aux environs de 1840 sur l'initiative des chefs parisiens du parti républicain, notamment de Martin Bernard. Lyon connut alors les *Saisons*, les *Familles*, qui eurent peu de succès, l'*Avenir*, qui « préconisait la République, fondée sur le principe de la communauté naturelle », et disparut au bout de quelques mois. La *Société des Droits de l'Homme* se réveilla à son tour avec le ministère du 13 mars 1840 et les bruits de guerre nés de la question d'Orient. A la tête de la section lyonnaise se placèrent Géry et Guillaume Vincent, qui parvinrent à rassembler un certain nombre d'affiliés. La société des *Carbonari*, qui datait de 1834, se recrutait, à cause de la sévérité de ses statuts, parmi des hommes très énergiques. Elle resta dans l'ombre jusqu'en 1848, se perpétuant au travers des mille vicissitudes qui accablaient les associations secrètes (2).

Après un des voyages que Cabet fit à Lyon, d'autres groupements prirent naissance vers 1843 et 1844. Tous présentaient des caractères analogues. Les statuts en étaient généralement établis d'après un type commun, les membres se reconnaissaient entre eux à l'aide de signes conventionnels et de mots d'ordre que l'on changeait quelquefois. Pour être admis à participer à leurs travaux, il fallait subir plusieurs séries d'épreuves (3).

Une des plus importantes sociétés secrètes de cet ordre fut celle des *Bibliothèques*, fondée par les communistes icariens. Elle se composait de sections désignées sous ce nom de *Bibliothèques* et dont les adhérents se cotisaient pour acheter des livres et des brochures traitant de questions politiques et sociales. Les principaux chefs furent bientôt arrêtés, et quelques-uns d'entre eux condamnés pour infraction aux lois de septembre. « Mais, dit Commissaire, la

(1) Benoit, *Souvenirs*, p. 74.

(2) Tchernoff, *Associations et Sociétés secrètes...*, rapport du Commissaire central de Lyon, 20 novembre 1849, pp. 130 et s.; cf. Benoit, *Souvenirs*, p. 75; Commissaire, *Mémoires*, I, p. 78; Tchernoff, *Le Parti Républicain*, pp. 365-367, 393-400; G. Weill, *Histoire du parti républicain*, pp. 98 et s., 108 et s., 168 et s.

(3) Commissaire, *Mémoires*, I, p. 101.

société des Bibliothèques n'en continua pas moins à fonctionner ; on prit un peu plus de précautions, voilà tout (1). »

Les ouvriers n'adhéraient qu'en petit nombre aux organisations qui préparaient le triomphe des idées communistes. Ils préféraient les sociétés d'allure professionnelle, qui poursuivaient l'élévation du taux des salaires et la fixation d'un tarif qu'on imposerait aux fabricants. Aux environs de 1830, les *Ferrandiniers*, ainsi nommés de leurs occupations habituelles, s'étaient associés pour s'assurer mutuellement un secours contre les maladies et les infirmités. Il y avait parmi eux beaucoup de « compagnons » (*Dévorants*, *Bons-Drilles*, *Renards de la Liberté*, etc.) qui ne songeaient point à la politique. Plus tard, ils se divisèrent en deux groupes : « Les *Ferrandiniers* se coalisèrent et convinrent qu'ils ne travailleraient qu'à des conditions de tarif qu'ils fixèrent eux-mêmes et qu'ils firent connaître aux négociants. Les *Renégats* restèrent dans la position où ils étaient ; ils travaillèrent pour tout le monde, à des prix débattus entre le commerçant et l'ouvrier. » Réunis momentanément par les affaires de 1834, ils se séparèrent à nouveau et entrèrent dans plusieurs sociétés secrètes politiques (2), notamment celle des *Voraces*, dont le nom devait avoir un grand retentissement à Lyon dans la révolution prochaine. La société des *Voraces* apparait en 1846, destinée à rapprocher les affiliés d'autres groupements activement surveillés par la police de sûreté. Pour se rencontrer sans difficulté, les *Voraces* imaginèrent de s'assembler dans les cabarets et les auberges, sous prétexte de joyeuses beuveries. « Ils exigèrent des débitants que le vin leur fût vendu au litre et non à la bouteille. Ostensiblement, voilà tout ce qu'alors paraissaient être les *Voraces*, une réunion d'individus qui ne voulaient plus boire au cabaret autrement qu'au litre (3). » Le rapport de police auquel nous emprun-

---

(1) Commissaire, *Mémoires*, I, pp. 105, 106.

(2) M. J. Godart dans son étude sur les *Origines de la coopération lyonnaise*, montre que les Ferrandiniers constituèrent un groupe actif de propagande républicaine. (*Revue d'Histoire de Lyon*, III, p. 452.)

(3) Tchernoff, *Association et Sociétés secrètes :* rapport du Commissaire central, 20 novembre 1849, p. 126 et s. ; cf. *id.*, p. 197, *Rapport sur les Sociétés secrètes sur lesquelles le deuxième Conseil de guerre permanent de la 6e division militaire a eu à statuer pendant le mois de septembre et octobre 1850* (*demandé par M. le Ministre de la Guerre*) ; *extrait du réquisitoire du commissaire du gouvernement :* « La société des *Voraces*, dont l'origine paraît assez récente, née *inter pocula*, et ayant d'abord le litre pour emblème, ne tarda pas à s'immiscer dans la politique active. »

tons ces détails les présente comme un ramassis de gens sans aveu, ayant une organisation redoutable, prêts au meurtre, au pillage, à l'incendie, et n'affichant des opinions communistes que dans l'espoir d'arriver à satisfaire leurs déplorables instincts. Il y a là une exagération évidente d'un commissaire central soucieux de faire valoir son activité aux yeux de ses chefs. Joseph Benoit, qui connaissait bien la cité ouvrière de la Croix-Rousse, étant lui-même simple chef d'atelier, n'accorde aux *Voraces* qu'une importance secondaire. D'après lui, « les *Voraces* n'étaient pas à l'origine une société politique, ils n'étaient pas non plus une société secrète... dans l'acception du mot et du sens qu'on y attache ordinairement ; c'était simplement une réunion d'ouvriers ayant quelques articles de règlement, quelques signes conventionnels et aussi quelques formules. Mais, sans avoir le caractère de société politique et secrète, cette réunion était réellement l'une et l'autre (1). »

Elle servait donc de centre de ralliement aux membres des *Saisons*, des *Droits de l'Homme*, du *Mutuellisme*, désireux de s'entendre et de déjouer les recherches dont ils pouvaient être l'objet. Mais les *Voraces* n'étaient pas et ne furent pas plus tard les malfaiteurs dépeints par la plume imaginative du Commissaire central : l'histoire de la période révolutionnaire nous le prouvera suffisamment.

Remarquons d'ailleurs, avec les contemporains du règne de Louis-Philippe, avec ceux mêmes qui se trouvèrent mêlés au mouvement populaire, qu'on a amplifié le rôle des sociétés secrètes. Elles n'étaient pas unies par la communauté de vues, de doctrines et d'action. Les unes étaient composées d'une majorité communiste, les autres cherchaient d'abord à fonder la République. De plus, « ces sociétés étaient secrètes pour le public seulement ; la préfecture avait ses agents qui la renseignaient sur les faits et gestes des affiliés... En réalité, ce n'étaient que des souricières dans lesquelles le gouvernement pouvait opérer une razzia lorsque les besoins de sa politique exigeaient qu'il agitât le spectre de l'anarchie (2). » De l'aveu de Benoit « elles n'avaient jamais eu une grande influence sur la population : leurs chefs étaient peu connus au dehors de leurs adhérents immédiats et ne pouvaient pas avoir une action directe sur le peuple. Ce que ces sociétés voulaient en dehors de la République n'avait jamais été bien défini et restait dans un état va-

(1) Benoit, *Souvenirs*, pp. 75-76.

(2) S. Commissaire, *Mémoires et Souvenirs*, I, p. 78.

gue et incertain qui produisait et suscitait des luttes sans fin parmi leurs adeptes (1). »

Si les sociétés secrètes ne pénétrèrent pas très profondément dans les masses populaires, leurs membres étaient du moins prêts à prendre la direction d'un mouvement révolutionnaire dès qu'une occasion favorable se présenterait, et à embrigader les ouvriers dominés par la haine du fabricant.

Chez les ouvriers, en effet, les rancunes et les déceptions n'aboutissaient pas encore à l'élaboration d'une doctrine précise, d'une conception originale de l'organisation économique et sociale, mais ils étaient disposés à se laisser entraîner au premier appel de ceux d'entre eux qui avaient continué à réfléchir et à discuter. Les sociétés secrètes renfermaient les chefs futurs de l'armée de prolétaires qui, le 25 février, allait occuper la ville et dicter ses volontés aux pouvoirs provisoires (2)

IV

Puisque les ouvriers privés du droit de vote se tenaient à l'écart des mouvements d'opinion et agissaient seulement, et en minorité, dans leurs associations secrètes, les luttes politiques se circonscrivaient nécessairement entre les électeurs censitaires. Elles n'en étaient pas moins vives, et l'ardeur de l'opposition de gauche s'était notablement accrue depuis l'arrivée de Guizot aux affaires.

Dès 1842, la candidature libérale de Démophile Laforest était opposée à celle de l'avocat Sauzet, en ces termes énergiques : « Les électeurs sont appelés à juger la déplorable politique suivie par un ministère oublieux des intérêts et de l'honneur du pays, et servilement dévoué à des influences fatales à la France. Dans une occurrence aussi grave, alors que la dignité de la nation, le développement du commerce et la prospérité des industries sont compromis, alors que les impôts vont toujours croissant, tandis que chaque année charge la dette publique d'un nouveau déficit, alors enfin qu'une politique funeste, accumulant sur la France les hontes et les

(1) Benoit, *Souvenirs*, p. 75.

(2) Dans les *Confessions d'un prolétaire*, de Benoit, on retrouve sans cesse les noms des chefs du mouvement révolutionnaire de 1848, Félix Blanc, Duchêne, Edant, Grinand, Perret, Greppo, Doncieux, etc.

dangers, la conduit fatalement à cette cruelle alternative de subir d'avilissantes dégradations ou d'éprouver des commotions violentes, les hommes vraiment dévoués à leur pays doivent se réunir pour lutter avec énergie et pour écarter du pouvoir les ministres qui en font un si déplorable usage (1). » En 1846, des « citoyens non électeurs » font également le procès du cabinet Guizot, et réclament « des réformes politiques et sociales devenues indispensables » pour « satisfaire l'esprit public ». « Nous voyons bien, disent-ils, la part que la bourgeoisie a obtenue, nous ne voyons pas celle de la classe dite prolétaire... Vous le savez, la France est exploitée. Tout se vend, tout s'achète, depuis l'opulente recette générale jusqu'au moindre bureau de tabac... Le népotisme envahit tout, la corruption s'infiltre dans le corps social... Nulle administration n'est à l'abri de la corruption (2). »

Dans un rapport confidentiel au ministre de l'Intérieur, le préfet Jayr constatait l'acharnement de l'opposition et regrettait de ne pouvoir réunir un faisceau de preuves suffisantes pour permettre de poursuivre le *Censeur*, qu'il accusait d'avoir tenté de fausser les résultats de la consultation électorale : « Quel triste ensemble, s'écriait-il, que celui des manœuvres dont nous avons été témoins ! Dissimulation du caractère des candidatures adverses, mensonges sur la conduite et sur les opinions des députés sortants, promesses, menaces, exploitation de faux bruits, injures proférées contre les électeurs conservateurs, attroupement populaire provoqué à Villefranche au deuxième tour de scrutin, tout a été mis en œuvre cette année, avec une ardeur à laquelle les élections précédentes, même celles de 1839, ne nous avaient pas habitués (3). »

Après la session de 1847, les appréciations de la presse d'opposition se firent de plus en plus sévères à l'égard de Guizot et de sa majorité.

Légitimistes et libéraux s'accordaient pour déplorer la politique stérile et maladroitement rétrograde d'un gouvernement qui oubliait que la Charte devait être une vérité. La crise économique et

(1) *A MM. les Electeurs de l'arrondissement du Midi;* signé: Un Electeur du Midi, 2 pp. in-4, Boursy, imp. (Bibl. de Lyon, 111442).

(2) *Adresse aux Electeurs par les citoyens non électeurs*, 27 juillet 1846 ; suivent les signatures d'un grand nombre de citoyens réunis au bureau de la *Tribune Lyonnaise*, 8 pp., in-4, Lyon, Boitel, imp. (Bibl. de Lyon, 111457)

(3) Archives nationales, F ^{1c} III, *Rhône*, 4. Lettre confidentielle du Préfet du Rhône au Ministre de l'Intérieur, 9 août 1846.

financière, l'alourdissement du budget, les menaces déguisées de réaction, tout servait de prétexte pour attaquer le ministère. « Nous sommes en réalité sous le régime de la paperasserie et de la dilapidation », disait le *Censeur*. « Dilapidation des trésors de la France, amoindrissement de sa puissance à l'extérieur, voilà en quoi se résume le système (1). » La modification partielle du cabinet inquiétait l'opinion libérale. On redoutait un coup d'Etat réactionnaire, et l'accentuation de la « résistance » par une aggravation nouvelle des lois sur la presse (2). Et le *Courrier de Lyon*, malgré son optimisme de commande, reconnaissait que les choses n'allaient pas au mieux (3). Conscient peut-être des maladresses du gouvernement, il l'engageait à se défier du parti radical qui se préparait à en tirer profit (4).

La *Gazette* s'effrayait de voir les charges financières s'accroître de jour en jour et nécessiter un budget supplémentaire, la démoralisation pénétrer dans les hautes sphères administratives et politiques, la concussion régner en maîtresse aux abords du trône :

« Les esprits les plus fermes commencent à s'alarmer. Où allons-nous et par qui sommes-nous gouvernés ? Telles sont les deux questions que chacun s'adresse. Les intérêts interrogent les intérêts, les consciences interrogent les consciences... Le présent est triste, l'avenir est effrayant (5). »

La session de 1847 se termina au milieu d'un concert général de plaintes et de reproches, dans lesquels les journaux conservateurs

---

(1) *Censeur*, 8, 10 mai 1847.

(2) *Censeur*, 18 mai 1847. « Pour défendre ce système de compression de l'opinion, il faudra peut-être avoir recours à quelques violences, et l'on s'y prépare; c'est ce qui explique la modification ministérielle... Nous avons toujours dit que la présence de M. Guizot aux affaires était une menace constante contre les institutions libérales; nous persistons plus que jamais à nous croire menacés de quelque acte *extra-légal*. » Cf. n^{os} des 17 et 29 mai 1847.

Gazette de Lyon, 4 août 1847 : « L'état actuel des choses est intolérable, il est plein de dangers, jusqu'à présent, on nous a gouvernés d'une manière déplorable. »

(3) *Courrier de Lyon*, 2-3 mai 1847 : « Une crise financière, suite inévitable des témérités industrielles de ces dernières années, frappe les classes aisées, tandis qu'une quasi-disette réduit le morceau de pain du pauvre et le frappe dans son appétit. » Cf. n° du 16 mai 1847.

(4) *Courrier de Lyon*, 23 juillet 1847.

(5) *Gazette de Lyon*, 9 mars 1847. Cf. n^{os} des 16, 30 mai, 19-20 et 22 juillet 1847.

eux-mêmes tinrent leur partie, mais avec discrétion et en prenant la défense de Guizot, dont ils vantaient la haute raison (1). Chacun constatait l'incohérence et la vanité de la besogne parlementaire, les uns pour s'en réjouir (2), parce que c'était la condamnation d'une politique odieuse, les autres pour s'en plaindre avec amertume et tristesse (3). Il apparaissait aux yeux des gens les moins prévenus contre la monarchie, que la majorité était incertaine et chancelante (4). On sentait la nécessité de soutenir le pouvoir par tous les moyens possibles, en attachant davantage la presse officieuse à son service. « La politique conservatrice, disait le *Rhône* a besoin d'un organe dans lequel ses actes « ne soient pas dénaturés impunément et qui éclaire l'esprit public en détruisant les préjugés (5). »

L'opinion lyonnaise, en un mot, était mécontente du ministère et ne le cachait pas. Mais, tandis que les uns exprimaient timidement leur opinion et ne risquaient que des aveux déguisés, les autres ne ménageaient pas le président du Conseil et réclamaient nettement sa retraite (6).

En outre, à Lyon comme à Paris, les scandales qui se multipliè-

---

(1) *Courrier de Lyon*, 7 août 1847 : « Toutes les fois que M. Guizot prend la parole, il semble que le gouvernement en reçoive un nouvel éclat, qu'il en devienne plus grand et plus fort : la confiance renaît dans les esprits, la sécurité dans les cœurs... Telle est la salutaire influence d'une raison, calme et supérieure, secondée par une admirable éloquence et appuyée sur le sentiment d'une probité personnelle rehaussée encore par toutes les turpitudes dont les oreilles sont affligées et dont les regards sont souillés presque quotidiennement. »

(2) *Censeur*, 7 août 1847.

(3) *Courrier de Lyon*, 3 août 1847 : « Il faut bien, quoi qu'il puisse nous en coûter, convenir que pendant le cours de la session qui vient de s'écouler, l'action gouvernementale ne s'est pas fait sentir sur le pays et sur les Chambres d'une manière assez nette et assez énergique; que la force ou la conscience de sa force, que la persistance et la suite dans les vues ont trop souvent manqué au cabinet actuel. » Dans un article du 6 août, le même journal parle « de la stérilité et du décousu de la session qui va se clore ».

(4) Le *Rhône* (14-15 juillet 1847) reproche à la majorité conservatrice la sourde opposition qu'elle a faite au cabinet pendant la durée de la session.

(5) *Rhône*, 4-5 août 1847.

(6) *Gazette de Lyon*, 6 août 1847 : « C'est un homme visiblement usé. » *Id.*, 20 août 1847 : « Le ministère se sépare de plus en plus du pays, il l'abandonne pour ne s'occuper que de soi-même. On dirait qu'il se complaît dans sa seule existence et que tout ce qui n'est pas lui, lui est indifférent. »

rent à la fin du règne de Louis-Philippe, donnaient à la presse un aliment toujours renouvelé ; l'irritation qu'ils provoquaient s'ajoutait au peu de satisfaction apporté par l'œuvre de la Chambre et du Cabinet.

Le *Censeur* enregistrait minutieusement, et avec un plaisir visible, toutes les affaires susceptibles de nuire à la considération du pouvoir. « Comment mettre de l'ordre dans le résumé des scandales de toute sorte qui nous assiègent ? Chaque matin nous révèle une ignominie inédite, et quelquefois on en compte jusqu'à deux. Comment les classer ? Comment éviter la confusion (1) ? » « Nous vivons au milieu des scandales, nous donnons à l'Europe un spectacle indigne d'une nation civilisée, nous ressemblons à un peuple arrivé à sa décadence (2). » A propos de l'assassinat de la duchesse de Praslin, le même journal formulait ces réflexions : « Il y a en ce moment dans notre société un malaise énorme ; les passions sont excitées dans tous les sens, et ces passions cherchent à se faire jour par une issue quelconque. Cet état de malaise, nous l'imputons au système adopté par le ministère ; on le voit avec douleur diriger les affaires publiques, et la haine et le mépris dont on l'enveloppe se manifestent dans les affaires d'ordre privé (3). » La *Gazette de Lyon* incriminait le matérialisme du gouvernement, sa politique de pur intérêt, oublieuse de la dignité et des grands sentiments qui devraient être le propre de l'homme et ne voyait un remède possible à la situation que dans un retour à l'idéalisme religieux et dans l'action persévérante des catholiques « trop indifférents jusqu'alors à remplir leurs devoirs de citoyens » (4).

Le parti conservateur s'efforçait d'atténuer par ses commentaires adroits la mauvaise impression que laissaient dans le public les articles violents des deux feuilles libérale et légitimiste. Le *Rhône* et le *Courrier* en appelaient à l'histoire, démontrant que les régimes précédents avaient eu leur bonne part de scandales et que

---

(1) *Censeur*, 11 août 1847.

(2) *Censeur*, 20 août 1847. Cf. *Gazette de Lyon*, 5 août 1847 : « Des révélations, des scandales, et toujours des révélations et des scandales, voilà dont se nourrit depuis quelque temps la curiosité publique. Le Nord et le Midi, l'Est et l'Ouest de la France voient à chaque instant surgir quelques-unes de ces sales affaires qui imprimeront à l'administration du cabinet actuel une tache ineffaçable. »

(3) *Censeur*, 26 août 1847.

(4) *Gazette de Lyon*, 26 août 1847. Cf. *id.*, 18 juillet, 14, 23-24 août.

la corruption, mal inévitable, existant nécessairement dans toute société, n'était pas chose nouvelle. « La nouveauté, affirmaient-ils, c'est l'énergique réprobation qui s'attache aux écarts de cette espèce, c'est la répression qui descend sur eux et qui doit y mettre un terme ou renfermer le mal dans d'étroites limites (1). » Bien loin de rejaillir sur le gouvernement, ces incidents ne prouvaient-ils pas sa parfaite probité, puisqu'il n'hésitait pas à poursuivre et à punir les coupables (2) ? L'opposition généralisait donc abusivement « quelques faits douloureux » et présentait « comme un mal social », ce qui n'était que le mal de quelques individualités, dans un intérêt facile à concevoir (3), alors que dans ses propres rangs, on pouvait trouver une aussi abondante matière à déclamations indignées (4). « Grâce à Dieu, s'écriait le *Rhône* avec lyrisme, ce n'est pas la corruption, c'est l'honnêteté qui domine en France, c'est l'honnêteté qui domine dans les sentiments, dans les opinions, dans les familles, dans les affaires, dans les transactions. L'honneur est encore, et restera le plus puissant mobile de notre nation, et cet honneur n'a que faire du zèle de quelques journalistes qui prétendent le restaurer (5). »

Satisfaits par destination, le *Courrier* et le *Rhône* s'en tenaient fidèlement à la stricte observation de la Charte, qui, avec le régime censitaire, contenait « au moins en germe, toutes les améliorations, tous les perfectionnements compatibles avec l'existence d'une société libre et régulière » (6). La réforme équivalait pour les défenseurs de Guizot à la Révolution, avec toutes ses fatales conséquences, le communisme, la loi agraire et la subversion totale de l'édifice social (7). Et la réforme, bien loin de supprimer la corruption, n'était-elle pas destinée à l'étendre davantage, à la rendre « plus éhontée », en lui assurant « l'impunité par la multitude des coupables et l'impossibilité de les atteindre » (8) ? « L'électeur à

(1) *Courrier de Lyon*, 20 août 1847. Cf. *id.*, 9, 21 mai, 30 juin, 11 juillet; *Rhône*, 5 juillet.

(2) *Courrier de Lyon*, 18 juillet, 26 août 1847; *Rhône*, 2, 16, 21 juillet.

(3) *Rhône*, 3 août 1847.

(4) *Courrier de Lyon*, 20, 22 août 1847.

(5) *Rhône*, 2 août 1847.

(6) *Courrier de Lyon*, 2 août 1847.

(7) *Courrier de Lyon*, 29-30 juillet, 2 août, 16-17 août, 14, 16, 19, 20 novembre, 4 décembre 1847.

(8) *Courrier de Lyon*, 15 août 1847.

dix francs, lisait-on dans le *Courrier*, sera corruptible autant que l'autre, plus que l'autre. Il le sera parce qu'en descendant l'échelle sociale, vous trouverez de plus en plus l'honnêteté politique, la sincérité, les convictions, aux prises avec le besoin ; la séduction de l'or y sera moins contrebalancée par le contrôle de l'opinion, contrôle d'une efficacité incontestable vis-à-vis des hommes que leur position met dans une certaine évidence, nul et sans portée pour celui qui se perd dans la foule. » La réforme fera tout simplement « déborder la corruption renfermée aujourd'hui dans certaines limites » (1).

Singulier raisonnement, d'après lequel on réservait à la bourgeoisie riche le droit d'être malhonnête en suspectant la probité des citoyens peu fortunés !

Les libéraux lyonnais ne se laissèrent point prendre à l'éloquence et aux arguments sophistiques des journaux conservateurs. Ils marchèrent, avec leurs amis de Paris, contre le ministère pour conquérir la réforme.

V

Le mécontentement général né de la stérilité de la session parlementaire de 1847, et des multiples scandales administratifs et financiers, habilement exploités par la presse hostile au ministère Guizot, provoqua, en effet, de la part des députés de la minorité, la campagne dite des banquets réformistes, cause indirecte de la chute du régime monarchique (2).

Le *Comité central de l'opposition constitutionnelle*, qui comptait parmi ses membres directeurs Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Gustave de Beaumont, Léon de Malleville, envoyait, dès le 3 juin 1847, à ses correspondants de province, une circulaire pour

---

(1) *Courrier de Lyon*, 15 août 1847.

(2) Odilon Barrot dans ses *Mémoires* expose le projet de réforme élaboré par l'opposition dynastique et qui, selon lui « eût dissipé ces nuages précurseurs d'une terrible tempête et fait surgir pour tous un rayon d'espérance ». (I, pp. 452 et s.) La Chambre rejeta ce projet par 252 voix contre 154. « Telle a été l'origine de cette campagne des banquets, dont je n'eus pas le premier la pensée, dit O. Barrot, mais dans laquelle je dus prendre un rôle capital. »

engager les partisans de la réforme électorale à l'action énergique et persévérante en face de l'inertie du pouvoir (1). Plus tard, il leur recommandait de faire signer des pétitions, d'encourager toutes les revendications se présentant sous une forme légale, et de travailler sans arrêt à la création d'un courant d'opinion destiné à forcer le ministère à la retraite ou à la réforme (2).

Mais les pétitions, les articles, les brochures, ne suffisent pas toujours à persuader les citoyens. La parole est plus efficace encore lorsqu'il s'agit de les conduire à l'assaut des institutions surannées. Aussi l'opposition estima-t-elle qu'il était utile « d'interroger l'opinion par la voie la plus usitée, celle des banquets » (3).

« Il fut convenu, écrit Odilon Barrot, dans ses *Mémoires*, que nous y convierions les électeurs et les citoyens de chaque cité, en ayant soin que ces réunions se tinssent dans des lieux privés, afin d'éviter ainsi toutes les dispositions prohibitives de la loi contre toute réunion publique non autorisée ; que là se poserait la question de la réforme (4). »

Le comité de l'opposition constitutionnelle n'entendait pas diriger ses coups contre la forme même du gouvernement et donner carrière aux manifestations républicaines. Il admettait « toutes les opinions qui se renfermaient dans le cercle de la constitution, à quelque nuance qu'elles appartinssent », mais en excluant « celles qui appelaient une révolution ». « Le mot d'ordre général devait être celui-ci : *Une réforme pour éviter une révolution* (5). »

En fait, les réformistes qui prétendaient rester fidèles à la Charte de 1830, dont ils réclamaient seulement un élargissement notable, furent assez vite débordés par les radicaux bourgeois du *National* et même les jacobins de la *Réforme*. Des incidents significatifs se produisirent en plusieurs endroits, notamment à Lille, où Odilon Barrot fut contraint de battre en retraite devant Ledru-Rollin (6). Le chef des constitutionnels eut beau affirmer ensuite à la réunion d'Avesnes que ses amis voulaient atteindre leur but « par les seu-

(1) *Censeur*, 12 juin 1847.

(2) *Censeur*, 8 août 1847.

(3) Odilon Barrot, *Mémoires*, I, p. 462.

(4) O. Barrot, *Mémoires*, I, pp. 462-463.

(5) O. Barrot, *op. cit.*, I, p. 463.

(6) *Id.*, *ibid.*, I, pp. 464- 465 ; cf. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, VII, pp. 106 et s.

les voies légales » (1), l'élan était donné. Les radicaux ouvrirent parallèlement aux réformistes une autre campagne de banquets ; à Chalon, à Dijon, à Autun, ils ne se gênèrent point pour faire le procès de la monarchie, en même temps que celui du ministère, et réclamer la République. Les réformistes n'étaient pas sans considérer avec quelque effroi le nouveau mouvement auquel ils avaient, contre leur gré, donné l'impulsion (2).

Cet effroi, cependant, ne persistait pas longuement chez eux, et selon le mot de Tocqueville, « traversait leur esprit sans s'y fixer» (3). Mais il n'échappait pas aux journaux conservateurs qui enregistraient avec un plaisir évident les dissensions naissantes des groupes de gauche (4), et reprochaient sans ambages à l'opposition dynastique de travailler au profit de la révolution politique et sociale (5).

Ce qui frappait surtout les conservateurs, c'était dans beaucoup de banquets l'omission du toast au roi, « omission d'autant plus significative, qu'elle était soulignée par les polémiques de la presse » (6).

A la vérité, le comité d'Odilon Barrot ne songeait pas à faire injure à Louis-Philippe par prétérition. Il avait seulement à ménager certaines susceptibilités légitimistes ou républicaines, voire même bonapartistes, s'il tenait à réaliser sur la question réformiste l'accord de toutes les bonnes volontés. « Nous laissions à chaque réunion, dit Odilon Barrot, à régler les toasts, à la condition de ne pas s'écarter du mot d'ordre : *Une réforme pour éviter une révo-*

---

(1) O. Barrot, *op. cit.*, I, p. 466.

(2) On lit dans les *Souvenirs*, d'Alexis de Tocqueville, ces quelques mots, qui en disent long sur l'état d'esprit de certains réformistes : « J'appris de Beaumont... que l'agitation créée dans le pays par les banquets, dépassait non seulement les espérances, mais les désirs de ceux qui l'avaient fait naître; ceux-ci travaillaient plutôt à la calmer qu'à l'accroître. » (*Souvenirs*, pp. 24-25.)

(3) Tocqueville, *Souvenirs*, p. 24.

(4) V. par exemple le *Courrier de Lyon*, n^{os} des 2-3 et 12 novembre 1847.

(5) M. Thureau-Dangin dans son *Histoire de la Monarchie de Juillet* (VII, p. 104) note que le socialisme prend place aux banquets; mais les textes qu'il cite à l'appui de son opinion ne sont guère probants. Les journaux de l'époque se sont souvent mépris sur le sens des paroles prononcées par les orateurs de l'opposition. Le *Courrier de Lyon* (5 octobre 1847) ne transformait-il pas Marie en communiste?

(6) Thureau-Dangin, *op. cit.*, VII, p. 103.

lution. Celui au roi ne fut ni exclu ni imposé (1). » Mais au premier banquet parisien, celui du Château-Rouge, on oublia la formalité traditionnelle, volontairement peut-être, et la province imita fréquemment la capitale (2).

Les Lyonnais ne se désintéressèrent pas de la campagne des banquets inaugurée le 9 juillet. Leurs journaux reproduisaient et appréciaient, chacun selon ses vues personnelles, les paroles des libéraux ou des radicaux, qui réjouissaient le *Censeur* (3), excitaient l'ironie pieuse de la *Gazette* et scandalisaient le *Courrier* et le *Rhône*.

Le *Censeur* félicitait les citoyens de s'assembler « pour traiter des affaires du pays, pour s'éclairer sur les moyens de faire cesser les abus et d'obtenir des améliorations » (4).

Et sa modération voulue, son grand amour de la légalité cachaient mal ses secrets désirs qui perçaient parfois dans tel ou tel commentaire d'un discours réformiste (5).

---

(1) O. Barrot, *Mémoires*, I, p. 463.

(2) Thureau-Dangin, *op. cit.*, VII, p. 87 : « Deux jours avant le banquet, un député de Paris, M. Malgaigne, avait écrit au Comité pour demander que cette omission fût réparée et en faire la condition de son concours. Sous prétexte que tout était arrêté, on ne lui avait pas répondu. »

(3) *Censeur*, 18, 19 juillet 1847, toasts et discours prononcés au Château-Rouge; 24 juillet, discours de Mâcon; 23 septembre, discours de O. Barrot à Soissons; 24 septembre, banquet de Saint-Quentin; 3 octobre, banquet d'Orléans, etc., etc.

(4) *Censeur*, 19 novembre 1847. Cf. n° du 13-14 décembre : « Pour les esprits sérieux, l'agitation légale qui se manifeste doit être un symptôme significatif; c'est une phase nouvelle de la vie parlementaire, c'est le jugement de la Chambre et du pouvoir qui s'organise, et le verdict est rendu par le grand jury du pays... Le pays veut impérieusement la réforme des lois électorales; c'est son droit. Il ne reconnaît pas pour la nation une minorité privilégiée, il demande des modifications à la loi organique. »

(5) Le *Censeur* insistait volontiers sur la nécessité pour les hommes de l'opposition de ne point sortir du terrain légal : « Les moyens légaux usent les mauvais systèmes, les révolutions les emportent. De ce que les révolutions les emportent, faut-il pour cela renoncer aux moyens qui peuvent les user?... On ne nous accusera pas d'avoir laissé de côté cette grande force de la légalité... » (n° du 13 août 1847). — Sans doute, il faut s'unir, il faut agir, mais « tout en restant dans les bornes de la légalité » (19 novembre 1847). — « Nous n'avons pas besoin de nous jeter dans le passé, d'évoquer des souvenirs qui pèsent encore comme un terrible cauchemar sur la poitrine de nos concitoyens. A quoi bon faire revivre de fatales préoccupations? En parlant toujours de 1793, ne semble-t-on pas dire que la constitution des droits civiques a besoin d'avoir la Terreur pour corollaire? » (N° du 20-21 décembre 1847.)

Il jugeait, par exemple, que Lamartine à Mâcon avait été « plein d'atticisme », académique, « trop académique » même, et qu'il avait « manqué de nerf » dans ses aperçus et ses conclusions sur la situation. « Le sol tremble autour de nous, les masses murmurent sous le poids de leurs misères, l'Italie jette déjà des laves, et la liberté de la presse semble plus que jamais menacée en France. Etait-ce bien le moment de donner tant de place au *progrès pacifique ?...* Nous touchons aux résolutions fatales... Le temps de se serrer autour du drapeau de la Révolution est arrivé... Quand on se trouve en face de gens prêts à tout faire, il faut oser tout dire (1). »

La *Gazette* constatait l'inertie du parti conservateur et le succès des banquets. Mais elle n'était pas animée d'une vive sympathie pour ce genre de manifestations, car elle y voyait la porte ouverte à tous les désordres, l'occasion de « honteuses paroles », comme celles de Ledru-Rollin, plaidant la cause des radicaux suisses contre les catholiques, l'occasion aussi de répandre les doctrines communistes, fruits de l'athéisme ou de l'indifférence religieuse. « Otez la foi à une nation, et tous vos raisonnements la défendront peu contre les séductions du communisme et de la loi agraire (2). »

Le *Rhône*, obéissant très probablement à un mot d'ordre venu des sphères officielles, s'attachait à nier l'importance du mouvement réformiste. Le discours de Lamartine lui inspire des réflexions comme celles-ci : « Tout le monde admire cette merveilleuse parole, ce style toujours harmonieux et éclatant d'images, la magnificence du vêtement dont il sait revêtir sa pensée, mais personne ne le considère comme un programme d'opposition et comme ayant quelque valeur ou quelque importance politique (3). » Ni les harangues pompeuses, ni la « violence et la subversion » ne permettront aux réformistes de réaliser leurs projets. « Ils ne recueilleront pour prix

---

(1) *Censeur*, 27 juillet 1847.

(2) *Gazette de Lyon*, 21 novembre 1847; cf. n° du 4-5 octobre : « Le gouvernement marche dans une voie opposée à celle que suit l'opposition. » — 20 novembre. « De quelles réformes s'agit-il? C'est ici que les choses varient un peu. Cela va de la nuance centre gauche à la nuance radicale et communiste la plus prononcée... Je crois que les banquets réformistes sont choses à réformer pour l'honneur des partis libéral, radical, communiste et fouriériste, car il y a un peu de tous ces éléments dans la composition des convives, jusqu'à présent. »

(3) *Rhône*, 26 juillet 1847.

de leurs efforts que l'indifférence des classes populaires et le dédain de ceux qui savent au juste à quoi ils veulent aboutir (1). »

D'ailleurs, l'opposition n'était-elle pas débordée par le radicalisme qui dévoilait « ses prétentions dans l'avenir » (2) ?

Nier l'efficacité des banquets était une tactique trop simpliste et qui n'était guère susceptible de persuader les hommes tant soit peu réfléchis. Le *Rhône* jouait son rôle d'organe gouvernemental, en rassurant ses lecteurs. Le *Courrier*, plus clairvoyant, et moins optimiste, cherchait au contraire à terroriser les siens en leur montrant toutes les conséquences possibles de l'agitation qui se développait en France depuis le mois de juillet. Il devinait, chez les divers groupes de l'opposition, le désir de s'emparer du pouvoir ou même de renverser le régime issu de la Charte. A diverses reprises, il dénonça « des arrière-pensées plus audacieuses, plus criminelles que le simple désir d'influencer les électeurs » (3).

Qu'y a-t-il au fond des toasts portés dans les banquets ? Le socialisme et la terreur. A Orléans, Marie a exposé des idées communistes. « *Partage* et *communauté*, c'est en effet le dernier mot de la Révolution que l'on poursuit aujourd'hui, et de la réforme électorale par laquelle on veut arriver à cette révolution (4). »

« La réforme n'est qu'une étiquette nouvelle mise sur une chose déjà connue, et qui, sous sa vraie désignation, exciterait par trop de réprobation ; c'est un autre nom donné à la Révolution, et quelle révolution, grand Dieu ! Une révolution double : politique et sociale, ne réprouvant aucune des atrocités commises en 92 et en 93, et les appelant au contraire de ses vœux (5). »

« Il n'y a plus que deux partis en présence : celui qui veut con-

---

(1) *Rhône*, 10 octobre 1847. La faillite de la réforme apparaissait comme indiscutable au *Rhône*, à ce point qu'il blâmait un projet de banquet conservateur (qui devait avoir lieu à Mirande). « Grâce à Dieu, le parti conservateur n'a pas besoin de recourir aux banquets, aux discours prononcés après boire, aux excitations qui suivent habituellement les libations dans lesquelles l'opposition et ses principaux représentants semblent se complaire, pour consolider son unité et l'influence dont il jouit aux Chambres et dans le pays. » (*Rhône*, 15 octobre 1847 ; cf. n[os] du 17 septembre, du 11 décembre.)

(2) *Rhône*, 4 décembre 1847.

(3) *Courrier de Lyon*, 18 août 1847 ; cf. n° du 6 décembre.

(4) *Courrier de Lyon*, 5 octobre 1847.

(5) *Courrier de Lyon*, 29 novembre 1847 ; à propos d'un toast de Flocon. Cf. n[os] du 30 décembre 1847, des 2-3 et 4 janvier 1848.

server, et celui qui veut détruire ; celui qui veut le maintien de notre organisation politique et sociale, celui qui veut un bouleversement politique et social. Il faut opter, il faut être conservateur ou radical (1). »

Et le *Courrier* concluait ses articles pessimistes en reprochant aux partisans de la branche aînée de pactiser avec les ennemis de l'ordre, sans penser à la révolution menaçante (2). Il engageait les conservateurs à se tenir sur leurs gardes (3) et le gouvernement à veiller sans la moindre défaillance (4).

Alors que la réforme passionnait ainsi tous les partis, on eût pu s'étonner de ne pas voir un banquet à Lyon, où jadis la monarchie de Juillet avait rencontré une des plus dangereuses émeutes républicaines qu'elle ait réprimées. Et ce fut du côté des républicains qu'on pensa d'ailleurs à suivre l'exemple donné par les principales villes du royaume. « Mais ils avaient eu la faiblesse, dit l'un d'entre eux, de ne point se fier à leurs propres forces et de se couvrir d'un manteau constitutionnel (5). » Le banquet de Lyon ne sortit point « de l'ornière tracée par les meneurs dynastiques, la *réforme électorale* » (6), et « la question sociale céda momentanément le pas à toutes les subtilités de la monarchie quasi-légitime, à la vieille friperie des robins et des universitaires » (7). A ce banquet, les orateurs restèrent en effet dans l'orthodoxie réformiste, ils se gardèrent soigneusement des moindres écarts de langage (8).

Certaines paroles, cependant, et certaines attitudes, démontrent que l'idée républicaine n'était pas absolument absente de l'esprit des convives. Le toast au roi ne fut pas porté et le discours de Rittiez,

---

(1) *Courrier de Lyon*, 1er decembre 1847.

(2) *Courrier de Lyon*, 24 novembre 1847.

(3) *Courrier de Lyon*, 6 decembre 1847 ; cf. n° du 18 août 1847.

(4) *Courrier de Lyon*, 18 août 1847. « Que le gouvernement... ne s'endorme pas sur des dangers que nous ne voulons ni créer, ni exagérer, mais qui, s'ils n'existent déjà, peuvent naître d'un jour à l'autre, et qu'une occasion peut faire surgir au premier moment et rendre redoutables. »

(5) Treillard, *La République à Lyon*, pp. 4-5.

(6) Benoît, *Souvenirs*, p. 20.

(7) Treillard, *op. cit.*, p. 5.

(8) *Gazette de Lyon*, 25 novembre 1847. « On s'accorde même à dire que les toasts et les discours ont eu spécialement en vue la réforme parlementaire et que les excursions sur les questions étrangères ou irritantes ont été peu nombreuses. »

le rédacteur en chef du *Censeur*, fut marqué d'interruptions particulièrement éloquentes dans leur brièveté (1).

Il fut question de réunir les membres de l'opposition lyonnaise au mois d'octobre. Mais la population restait indifférente et le *Censeur* se contentait de courtes informations (2). On eut soin cependant de préciser qu'il s'agissait uniquement d'un banquet « pour la réforme électorale de la loi de 1831 » (3). Les toasts devaient être examinés à l'avance par une commission spéciale, conformément aux précédents, partout adoptés jusqu'alors (4).

Les journaux du gouvernement étaient railleurs et sceptiques, prédisant un échec aux libéraux. « Il ne s'agit plus que de trouver des adhérents et des souscripteurs à trois francs par tête. C'est là la difficulté. Notre population est peu portée pour des manifestations de cette nature. Elle n'a aucune foi dans cette pieuse ligue organisée par les oppositions de toutes les couleurs au profit des progrès et de la vertu contre les iniquités du siècle (5). » Les républicains démocrates reprochaient aux promoteurs du banquet leur timidité. On disait même que certains d'entre eux, estimant le jour mal choisi (un mardi) et le prix trop élevé (cinq francs) pour les ouvriers, préparaient une autre réunion au Prado. Il est vrai que le maire de la Guillotière leur refusa son autorisation (6).

---

(1) Le compte rendu détaillé du banquet réformiste avec le texte des toasts se trouve dans le *Censeur* (nos du 25 et du 26 novembre 1847). Il fut ensuite publié dans une brochure spéciale (*Banquet réformiste de Lyon*, in-12, Lyon, 1847, imp. Boursy, 116012). L'exemplaire dont je me suis servi m'a été obligeamment communiqué par M. le doyen Lortet. On peut voir également au Fonds Coste une carte d'entrée au banquet (116013).

(2) *Censeur*, 13 et 19 septembre 1847. L'idée du banquet réformiste de Lyon fut soulevée pour la première fois par un jeune républicain, Lentillon, dans une lettre adressée à la *Tribune Lyonnaise* (octobre 1847, p. 66). C'est à la suite de la publication de cette lettre que se réunirent les amis du *Censeur* pour fixer au 23 novembre la date de leur manifestation antiministérielle (*Tribune Lyonnaise*, décembre 1847, p. 86).

(3) *Censeur*, 19 novembre 1847.

(4) *Censeur*, 19 novembre 1848. « Aucun toast ne pourra être prononcé sans avoir été admis par la commission des toasts. » Cf. *Banquet réformiste*, p. 40, liste des membres composant cette commission.

(5) *Rhône*, 31 octobre 1847 ; cf. *id.*, 4, 14 novembre.

(6) *Gazette de Lyon*, 24 novembre 1847 ; *Tribune Lyonnaise*, décembre 1847, p. 86 ; *id.*, février 1848, p. 105, lettre signée des « délégués d'une assemblée démocratique » : « Nous comprenons bien pourquoi (l'autorisa-

Néanmoins le banquet réformiste eut lieu à la Rotonde des Brotteaux (ou Colisée) le 23 novembre 1847.

Les grands ténors de la réforme, les représentants de l'opposition libérale et même républicaine, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Dupont de l'Eure, Lamartine, Edgar Quinet, Jules Favre, etc., avaient été invités. Mais tous s'excusèrent, retenus qu'ils étaient par des engagements antérieurs ou l'impossibilité de répondre à l'invitation. Ils envoyèrent pourtant aux réformistes lyonnais l'expression de leur sympathie et de leurs vœux cordiaux (1). Odilon Barrot et Duvergier de Hauranne insistèrent avec force sur les avantages d'un banquet tenu à Lyon. « C'est là surtout, écrivait le premier au conseiller Alcock, qu'il y a, je le sens, un bien immense à faire, en y réveillant les sentiments généreux, et sous l'influence de ces sentiments, en amenant la réconciliation des classes que de déplorables malentendus ont divisées, et qui devraient vivre de la même vie, car leur origine, leurs instincts sont les mêmes. Je voudrais que la lutte politique y remplaçât la lutte sociale, qu'au lieu de se diviser misérablement, on se tournât contre l'ennemi ou l'exploiteur commun (2). »

La présidence du banquet était dévolue au conseiller à la Cour royale Alcock, ancien député. Seize cents personnes prirent place dans le Colisée, brillamment illuminé, pavoisé des drapeaux de la France, de l'Italie, de la Pologne, de l'Allemagne, de la Suisse et

---

tion du banquet ouvrier a été refusée)... c'est que les travailleurs ne devaient pas se borner à réclamer l'abaissement du cens électoral, l'adjontion des capacités et toute cette friperie qui forme le bagage de l'opposition constitutionnelle. » Les travailleurs veulent la réforme « d'une organisation sociale qui permet l'excessive richesse en présence de l'excessive pauvreté, toutes les joies de la vie opulente en face de toutes les angoisses du dénuement ». Le *Censeur* refusa d'insérer cette protestation des ouvriers contre le banquet réformiste, que publièrent la *Réforme* et la *Gazette de France*. Aussi n'était-il pas considéré par eux comme un organe démocratique (*Tribune Lyonnaise*, décembre 1847, p. 86; janvier 1848, p. 105).

(1) *Banquet réformiste*, pp. 35-36; voy. notamment les lettres de Quinet, Dupont de l'Eure, Lamartine.

(2) *Banquet réformiste*, p. 36; cf. p. 37, la lettre de Duvergier de Hauranne. « Parmi les banquets réformistes qui se préparent, il n'en est pas qui me paraissent plus importants que celui de Lyon, parce qu'il n'est pas de ville où le parti libéral ait plus besoin d'effacer par une manifestation commune les tristes traces des discordes civiles et de montrer à tout le monde que depuis 1831 et 1834 le terrain de la lutte a changé. »

des Etats-Unis (1). A défaut de Lamartine ou d'Odilon Barrot, Alcock avait à ses côtés un député de l'Isère, Marion, quelques magistrats, dont le président Tranchant, du tribunal de Bourgoin, cinq conseillers municipaux de Lyon, Laforest, le futur maire provisoire, Ricard, Francisque Bouillier, professeur à la Faculté des Lettres (2), Brossette et Bergier, plusieurs conseillers municipaux des communes suburbaines, le D[r] Pierre Lortet, un vétéran des luttes républicaines, d'anciens officiers de l'armée impériale, des délégations des villes et des départements environnants, tous venus témoigner par leur présence que la vie politique n'était pas éteinte à Lyon (3).

Pendant le banquet, commencé à 3 heures de l'après-midi, une société musicale formée d'artistes locaux joua, aux applaudissements de l'assistance, après la *Marseillaise*, des motifs choisis de la *Muette de Portici* et de *Charles VI* (4).

Parmi les nombreuses allocutions prononcées par les convives notables (il n'y en eut pas moins de quinze), les unes traitaient de la réforme électorale et parlementaire, ou contenaient une critique du cabinet Guizot, les autres touchaient aux divers problèmes qui captivaient également l'opinion, la réforme universitaire, le soulèvement de l'Italie, le conflit des radicaux et des catholiques de Suisse, les dernières convulsions de la nationalité polonaise (5). On but même à la jeune armée et à l'organisation du travail (6). Le D[r] Ordi-

---

(1) *Banquet réformiste*, pp. 1-2.

(2) F. Bouillier dit dans ses *Souvenirs d'un vieil universitaire :* « J'eus le tort de me mêler à la politique. J'étais électeur... je votai avec l'opposition, qui me porta, en 1846, au Conseil municipal et, ce qui était plus compromettant, à la vice-présidence du Comité de la réforme électorale. Comme bien d'autres, je fus surpris par la catastrophe de 1848. J'aurais voulu, ce qui était raisonnable, une certaine extension du droit de suffrage; j'eusse préféré M. Thiers à M. Guizot; Odilon Barrot m'eût fait peur et voilà qu'en un jour tout était bouleversé, et la société menacée jusqu'en ses fondements. C'était une leçon que depuis je n'ai pas oubliée. » (Cité par Brochard, *Notice sur la vie et les œuvres de M. F. Bouillier,* lue à l'Académie des sciences morales et politiques le 10 novembre 1902, Paris, 1902, Didot, in-4.)

(3) *Banquet réformiste*, pp. 1-2.

(4) *Banquet réformiste*, p. 3.

(5) *Banquet réformiste*, pp. 2 et s., toasts de Lortet (p. 12), de Larat (p. 27), de Philippe Faure (p. 27), d'Edouard Degeorges (p. 31).

(6) *Banquet réformiste*, p. 30, toast de Lardière, avocat; p. 32, toast de Morlon, propriétaire.

naire, rédacteur de la *Mouche*, de Mâcon, donna la note gaie, en proclamant Guizot « maréchal général des bornes » (1).

Alcock prit le premier la parole. Tous les orateurs qui montèrent après lui à la tribune, dressée au milieu de la salle, furent comme lui « souvent interrompus par les bravos de cette assemblée intelligente » qui les écoutait dans le plus religieux silence (2).

Alcock négligea de porter la santé du roi (3), et à la suite des discours, l'acteur Barielle, du Grand-Théâtre, entonna deux couplets de la *Marseillaise*, qui bien qu'officiellement reconnue comme hymne national, revêtait dans ces circonstances une physionomie séditieuse. A 7 heures du soir, « l'assemblée se retirait dans le plus grand ordre, émue par les accents patriotiques qu'elle avait entendus, et sans que rien fût venu troubler cette belle journée » (4).

En allant au Colisée, les libéraux lyonnais voulaient surtout acclamer la réforme, telle que l'avaient préconisée les députés de la minorité, au cours de la session de 1847. Leurs chefs, tour à tour, dressèrent un formidable réquisitoire contre le gouvernement qui éveillait les passions cupides, gaspillait les finances, démoralisait la nation (5).

---

(1) Le toast du Dr Ordinaire est cité, mais non reproduit dans la brochure du *Banquet réformiste* (p. 27). Il fut publié intégralement par le *Rhône* (nº des 29-30 novembre 1847).

(2) *Banquet réformiste*, p. 16. « Au moment où M. Marion, seul membre de la Chambre qui soit présent, monte à la tribune, il est salué par les plus vives acclamations. » — *Gazette de Lyon*, 25 novembre 1847. « Le discours du docteur (Lortet) a provoqué un enthousiasme universel. L'entraînement était tel qu'on a cru un instant le voir enlevé de la tribune et porté en triomphe autour de la salle sur les bras des réformistes ravis. » Cf. *Banquet réformiste*, p. 14.

(3) A. Westphal, *Lettres inédites d'Edgar Quinet* (1 vol. in-16, Paris, 1907), p. 57 : « J'espère que vous ne porterez pas le fameux toast d'introduction. N'est-il pas tant soit peu absurde de faire la guerre à un *système* et de commencer par porter la santé de ce système. » (7 novembre 1847.)

(4) *Banquet réformiste*, p. 2.

(5) *Banquet réformiste*, p. 17, toast du député Marion : « L'argent, l'argent, les places, voilà quel est le mot d'ordre gouvernemental. » Cf. *ibid.*, p. 9, toast de Chipier. « Les lois violées, les consciences à l'encan, le népotisme éhonté, la corruption marchant le front levé dans les plus hautes régions du pouvoir, la fortune publique livrée au gaspillage, la dévastation des forêts de l'Etat, un budget de 1.600 millions, une dette de 5 milliards et qui s'accroît sans cesse, voilà le progrès réalisé par la *grande politique*... voilà ce qu'on appelle en langage officiel une prospérité toujours croissante. »

Tous blâmèrent la politique extérieure, sans gloire et sans dignité du cabinet Guizot, allié des puissances et des factions absolutistes, des « ennemis du progrès et de la civilisation » (1). C'était l'inévitable résultat d'un système électoral défectueux, d'une loi organique injuste, accordant la capacité politique à la richesse et non à la valeur des individus, « à l'usine possédée et non à l'homme qui la possède », et refusant un bulletin de vote à Lamennais ou à Béranger (2).

Pour remédier à ce mal dont mourait la patrie, le retour par les voies légales et pacifiques à la tradition de 1789 et de 1830, à la tradition de la Révolution française, s'imposait à tous les citoyens (3).

La plupart des orateurs s'en tenaient à l'abaissement du cens et à l'adjonction des capacités, tout en considérant ces mesures comme temporaires, car ils envisageaient dans l'avenir la possibilité d'un élargissement plus complet du corps électoral, qui serait enfin l'expression de la souveraineté nationale (4).

Mais beaucoup de convives étaient plus pressés d'aboutir. Rittiez, le rédacteur en chef du *Censeur*, avait, dans son discours, proposé une réforme pratique, une « loi de transition » dont les bases

---

(1) *Banquet réformiste*, p. 27, toast de Larat: « A l'Italie. » Cf. p. 11, toast de Chipier.

(2) *Banquet réformiste*, pp. 22-23, toast de Kauffmann, rédacteur au *Censeur*. « Il n'en est point parmi vous qui pense être plus digne de déposer son vote, de dire son avis dans les conseils que ces hommes exclus qui s'appellent Lamennais et Béranger. » Le droit électoral appartient à l'usine possédée et non à celui qui la possède. « Que l'usine ou la manufacture d'un homme de génie soit dévorée par un incendie, emportée par une inondation, le génie survit, le droit électoral disparaît. »

(3) Il faut, disait Kauffmann, relier par la pensée « la date fameuse de 89, écrite comme un soleil dans les annales de l'humanité, à une date qui n'est encore écrite que dans nos espérances. » (*Banquet réformiste*, p. 25. Cf. p. 3, discours d'Alcock. « Nous sommes conservateurs des immortels principes de 89 et de 1830. »

Le désir des réformistes de ne pas abandonner l'action pacifique et légale se traduit énergiquement chez tous les orateurs.

« Nous voulons rester dans l'ordre légal et constitutionnel. » (Alcock, *op. cit.*, p. 3.) « Nous voulons tenter toutes les voies légales pour arracher notre pays à la crise qui le menace. » (Rittiez, *op. cit.*, p. 20.) « Faut-il commettre la faute d'abandonner le combat sur le terrain légal? Telle n'est pas notre conviction. » (Chipier, *op. cit.*, p. 11.) « Déployons avec calme et fermeté le drapeau de la réforme. » (Bergier, *op. cit.*, p. 16.)

(4) « Il faut présenter des forces électorales imposantes, capables de résister par leurs masses et faire en sorte que l'élection, ce grand et solennel verdict de la conscience libre du pays sur les hommes et les choses de

étaient « indiquées par la nature même de l'union réformiste ». « Dans toutes les fractions de l'opposition, disait-il, on est d'avis que le cens électoral doit être considérablement abaissé. Eh bien ! qu'on le fixe à cent francs... » Ce chiffre suscitant de vigoureuses protestations, il ajouta : « Ou à moins, si l'on peut, et ce sera un pas de fait vers son abolition complète. » Ici, reproduisons le texte du compte rendu officiel dont tout commentaire affaiblirait l'expression.

Plusieurs voix. — « Pas de cens électoral, pas de limites au droit d'élection ! »

M. Rittiez. — « Messieurs, je suis de votre avis ; il ne devrait pas y avoir de cens électoral. Mais la réforme proposée ainsi dans le Parlement n'aurait pas la moindre chance de succès. Je l'ai déjà dit, *c'est une transaction que nous faisons avec la gauche constitutionnelle.* »

Plusieurs voix. — « Pas de transactions ! »

M. Rittiez. — « Alors, si vous ne voulez pas de transactions, pourquoi avons-nous fait ce banquet ? Allons donc au possible... (1). »

Cet incident nous révèle la présence au Colisée de républicains décidés à faire triompher leurs doctrines politiques et sociales par le suffrage universel et qui apercevaient dans l'application des principes de 1789 la réalisation possible d'un idéal dépassant de beaucoup les limites étroites du programme de l'opposition dynastique. « Point de lassitude, point de peur, point d'égoïsme, s'écriait l'avocat Morellet. En avant dans la voie du progrès, ouverte par nos

---

son gouvernement ne soit plus... une triste et ridicule comédie. » (*Banquet réformiste*, p. 4, toast d'Alcock.) La souveraineté nationale « est le droit imprescriptible qu'ont les peuples de se gouverner eux-mêmes, de conférer le pouvoir..., le droit que le peuple français a exercé..., le devoir qu'il a rempli en 89 et en 1830 contre les pouvoirs incorrigibles. » (*Id.*, p. 8, Chipier.) « *Si la nation souveraine nommait tout entière* ses représentants, on ne verrait pas à la tête du cabinet, sous un gouvernement élevé sur les barricades de juillet, l'homme qui, au moment du danger, dans le deuil de la patrie, passait à l'armée coalisée contre la France. » (*Id.*, p. 24, Kauffmann.) « Nous ne voulons pas qu'on nous reproche de pousser aux extrêmes; en acceptant une *transaction*, nous sommes toujours dans les voies du progrès, et comme nous comprenons la réforme, *nous sommes dans les voies d'un progrès sérieux.* » (*Id.*, p. 19, Rittiez.)

(1) *Banquet réformiste*, p. 19, toast de Rittiez.

pères... Poussons gouvernants et gouvernés à poursuivre cette œuvre sacrée sous la bannière de la justice absolue et de la solidarité ; c'est en introduisant franchement ces principes dans nos lois que nous détruirons sans secousses les *inégalités choquantes* et les divisions qui nous rendent faibles... Au progrès pacifique, qui, avec le temps renversera les barrières, les préjugés et les erreurs qui séparent les peuples ; à la justice absolue qui donnera au travail et à la capacité une importance égale à celle de l'argent ; à la solidarité qui, en liant les intérêts de tous, sans les confondre et sans les niveler, assurera aux peuples et aux individus *leur émancipation complète et leur libre développement* (1). »

N'était-ce pas aussi une déclaration de principes républicains que le discours du Dr Lortet dénonçant le péril imminent que faisait courir à la France la présence des congrégations religieuses, « d'un pouvoir occulte, exotique, partout étranger à toute patrie ? » « La science, disait Lortet, seule peut résister aux envahissements de l'argent, mais la science donnée libéralement, au nom de l'Etat seul dispensateur de l'instruction et de l'éducation, car le « pouvoir occulte » « enseigne le mensonge..., veut interdire la faculté de penser..., veut interdire l'usage de la raison (2). »

Républicains ou non, les réformistes se demandaient quelle serait leur attitude au cas où le gouvernement repousserait les revendications légitimes du pays. Ils étaient prêts à maintenir l'agitation légale en rédigeant des pétitions, en fondant des comités ; ils s'engageaient à ne donner leurs suffrages qu'aux candidats qui acceptaient la réforme. Au besoin, ils refuseraient l'impôt (3).

Le banquet réformiste de Lyon n'eut pas un grand retentissement en France. Les historiens du règne de Louis-Philippe et de la Révolution de Février le passent sous silence, la presse parisienne

---

(1) *Banquet réformiste*, p. 14, toast de Morellet.

(2) *Banquet réformiste*, pp. 13-14, toast de Lortet. Cf. p. 13. « Les citoyens français ne veulent plus voir la moitié de leurs enfants abêtis au profit de ce pouvoir occulte par l'espionnage, par la férule, par les miracles. » ; p. 14 : « Unissons nos efforts pour obtenir un système d'éducation et d'instruction nationales en harmonie avec le développement de l'intelligence française, dégageons l'Université des embrassements hypocrites dans lesquels on veut l'étouffer. »

(3) *Banquet réformiste*, p. 21, toast de Rittiez. Cf. pp. 5-6, toast d'Alcock. Il conseille de prendre « hardiment, résolument les mœurs constitutionnelles de résistance légale ».

n'en parle que pour se livrer à des considérations générales sur le rôle de l'opposition (1).

Cela provient précisément de la retenue qu'observèrent les orateurs soucieux de ne provoquer aucun scandale. « Au banquet de Lyon, on s'est occupé d'une réforme pratique... On a laissé ensevelis dans leurs linceuls historiques les personnages de notre première révolution. Il y a, selon nous, temps pour tout, ajoutait le *Censeur*, et ce qu'il y a de mieux à faire pour le présent, c'est de s'occuper des moyens rationnels qui peuvent amener une meilleure administration de la chose publique (2). »

Chez les conservateurs, on reconnut de bonne grâce que tout s'était passé au Colisée dans l'ordre le plus parfait, que le toast du conseiller Alcock avait été « calme, modéré », et qu'il ne contenait « aucun appel aux mauvaises passions si vivement excitées depuis quelques mois » (3). Personne ne fit ressortir les interruptions qui avaient coupé le discours de Rittiez (4).

En revanche, on notait malicieusement l'absence des hommes marquants de l'opposition et des députés (5). Cette absence était assurément une des causes du peu de renommée de la réunion lyonnaise. Elle lui donnait cependant son caractère original, mis en relief par le *Commerce*, de Paris.

---

(1) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 15. A propos des réunions réformistes, l'auteur écrit : « Celle de Lyon passa inaperçue et ne provoqua aucun désordre ; la population n'y prit garde. » Cf. *Extrait du Journal des Débats*, en réponse à l'article du *Constitutionnel* sur le banquet de Lyon et le toast de Rittiez (116014).

(2) *Censeur*, 29-30 novembre 1847. Certains démocrates n'étaient pas de l'avis du *Censeur*. Un rédacteur de la *Tribune Lyonnaise* terminait ainsi son compte rendu du banquet réformiste : « En somme, cette manifestation a produit un bon effet ; mais jugée au point de vue démocratique, elle a été au-dessous de celles de Lille, d'Orléans, de Dijon, et même d'autres villes secondaires. » (*Tribune Lyonnaise*, décembre 1847, p. 86.) On reprochait à Rittiez d'avoir inauguré à Lyon « le juste milieu dans la démocratie » et d'avoir « déserté la cause populaire », et la *Tribune* invitait le *Censeur* à choisir entre Ledru-Rollin et O. Barrot, l'absence du nom de Ledru-Rollin de la liste des invités du banquet réformiste indiquant nettement que l'on avait voulu exclure de la fusion des partis d'opposition la gauche radicale. (*Tribune Lyonnaise*, janvier, 1848, pp. 95-96.)

(3) *Rhône*, 26 novembre 1847 ; Cf. *Courrier de Lyon*, 25 novembre.

(4) La *Gazette de Lyon* félicita Alcock d'avoir été « digne et modéré dans sa présidence comme dans son allocution », et jugeait « fine et spirituelle » la critique faite par Chipier des abus du régime (n° du 25 novembre 1847). Mais elle ne dit rien de l'incident soulevé par les paroles de Rittiez.

(5) *Gazette de Lyon*, 25 novembre 1847 ; *Rhône*, 26 novembre.

« Voici un banquet significatif, imposant, où 1.500 citoyens sont venus s'asseoir dans la seconde ville du royaume ; et il se trouve qu'à ce banquet, dont le but et les résultats sont les mêmes que ceux des banquets de Paris, de Saint-Quentin, de Valenciennes, de Montargis, de Compiègne, etc., aucun des orateurs habituels de ces manifestations n'a pu venir apporter son concours. Et cependant, il ne l'a cédé en rien à tous ceux qui l'ont précédé... Le mouvement réformiste n'est point l'œuvre d'une coterie, mais bien l'œuvre active et vivante de la France tout entière (1). »

Mais à Lyon, comme ailleurs, derrière les réformistes s'avançaient les républicains.

VI

Il n'est pas nécessaire d'adhérer uniquement à la conception matérialiste de l'histoire pour admettre l'importance de l'élément économique dans la préparation des révolutions. A Lyon, plus que partout ailleurs, les événements de 1848 ont leurs causes profondes dans la crise que traversèrent plusieurs années durant le commerce et l'industrie et qui pesa cruellement sur la classe ouvrière (2).

D'une manière générale, depuis 1815, la situation de la place s'était considérablement élargie. C'est ainsi qu'on avait vu naître et se

---

(1) *Censeur*, 1er décembre 1847.

Seul le docteur Lortet eut à subir les attaques de la *Gazette de Lyon*, qui prit contre lui la défense des congrégations. (Voy. *Gazette*, nos des 2, 5, 8 décembre ; *Censeur*, 1er décembre.)

(2) Principales sources consultées : 1° Chambre de Commerce de Lyon, *Registre des procès-verbaux et délibérations*, n° 12, 1849-1850, séance du 23 août 1849, pp. 159 et s. *Réponses à la série de questions transmises par M. le Préfet pour faire partie d'un travail de statistique que l'Administration s'occupe d'établir.*

2° *Conseil général du département du Rhône, Rapports sur l'administration présentés par le Préfet* à l'occasion des sessions annuelles (série de brochures in-8, Lyon, 1835 et années suivantes) (950161).

3° (Arlès-Dufour), *Un mot sur les fabriques étrangères de soierie, à propos de l'exposition de leurs produits faite par la Chambre de Commerce de Lyon*, par M. A. D., in-8, Lyon et Paris, 1834 (353080).

4° Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, ouvrage entrepris par ordre et sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques, 2 vol. in-8, Paris, 1841.

5° Kauffmann, *Des causes locales qui nuisent à la Fabrique de Lyon, des*

développer quantité d'industries se rattachant surtout au tissage, et que les entreprises de transport avaient, par suite de l'application des moteurs à vapeur à la navigation fluviale, pris un nouvel essor (1).

Le mouvement de la fabrique de soierie est particulièrement intéressant à étudier, car la fabrique possède une individualité qui permet de « constater ses résultats, sa marche, ses progrès ou sa décadence ». « Il est d'ailleurs reconnu que lorsqu'elle prospère, tout prospère autour d'elle, comme si elle décline, tout décline également, en sorte que son mouvement propre peut être considéré comme le résumé et l'expression de celui de tous les commerces et de toutes les industries de Lyon (2). »

Entre 1825 et 1844, la moyenne annuelle de la Condition des soies s'était élevée de 441.558 à 904.508 kilogrammes (3). En 1847, la Condition en enregistrait 1.697.987 (4), et pour le seul mois de décembre 177.536 (5).

---

moyens de les faire cesser ou au moins d'en atténuer les effets, in-8, Lyon, 1846 (353063); cf. L. Lévy-Schneider, *Projet d'association entre les fabricants lyonnais, par le publiciste Kauffmann* (*Revue d'histoire de Lyon*, VII, pp. 430 et s.).

6° Barrillon, *La suppression des octrois* (*Revue du Lyonnais*, 1841, XIV, pp. 122 et s.).

7° Deux journaux ouvriers, l'*Echo de l'Industrie* et l'*Avenir*, donnent d'utiles renseignements sur la situation matérielle des tisseurs en 1845 et 1846. On pourra comparer les effets de la crise lyonnaise à ceux de la crise qui sévit à la même époque dans le Nord, et que M. Gossez a étudiés dans son ouvrage intitulé *Le Département du Nord sous la deuxième République*, in-8, Lille, 1904.

(1) Chambre de commerce, *loc. cit.*, n° 12. « *Réponses à la série des questions...* », pp. 162-169.

(2) *Id.*, *ibid.*, p. 159. Cf. *Echo de l'Industrie*, 25 avril 1846, *De l'exposition des soieries étrangères* : « L'industrie des soieries en France occupe et fournit l'existence à une si grande quantité d'individus que chaque fois que cette industrie est en souffrance, un malaise se fait sentir dans presque toutes les branches des autres industries; elle est comme un baromètre de prospérité et de stagnation générale. Mais c'est à Lyon surtout que se manifeste d'une manière plus apparente, plus profonde, les fluctuations pour ainsi dire constantes de la Fabrique de soie. »

(3) Chambre de Commerce, *loc. cit.*, n° 12, *Réponses à la série des questions...*, p. 161.

(4) *Annuaire*, 1850, 2e p., p. 112.

(5) *Id.*, 1849, 2e p., p. 8; *Censeur*, 8 janvier 1848, *Bulletin officiel du mouvement de la Condition des Soies.*

Il y avait alors dans l'agglomération lyonnaise 31.399 métiers (1), ce qui constituait depuis 1833 un accroissement de 5.579 unités (2).

Mais ces chiffres ne doivent pas nous faire illusion sur la prospérité réelle de la fabrique. De 1815 à 1826, elle connut des années heureuses (3), et dans leurs doléances, les ouvriers y font souvent allusion. A une période très active succède « un mouvement de réaction en calme » (4). Cette réaction s'accentue après la Révolution de 1830 et surtout les journées de 1831. Puis, « la fabrique suivit sa pente ordinaire, les commandes revinrent ; en 1835, 25.000 métiers battirent dans Lyon et ses faubourgs ; 6.000 autres furent occupés dans le département du Rhône » (5). Une débâcle commerciale qui se produisit aux Etats-Unis ferma « le principal débouché extérieur » de la production lyonnaise. Les années 1837 et 1838 comptent parmi les plus mauvaises ; 15.000 métiers s'arrêtent, 35.000 individus sont inscrits au bureau de bienfaisance, et il faut organiser des ateliers de charité pour occuper les chômeurs. La spéculation, l'emploi du crédit accordé sans garanties sérieuses, les mesures prohibitrices du gouvernement américain avaient créé cette situation, dont les effets se prolongèrent sur les années suivantes (6).

En 1845, après un regain d'activité, la crise éclate de nouveau. « Les trois quarts des métiers sont inoccupés... Les commissions de l'Amérique sont nulles ou à peu près (7). » Le numéraire devient rare, la négociation des effets se ralentit, les banques n'ouvrent plus de crédit, le taux de l'escompte s'exagère (8). La Fabrique, concurrencée par l'étranger, est maintenant en état permanent de

---

(1) *Annuaire*, 1848, tableau annexé à la fin du volume.

(2) De 1801 à 1812, on évaluait le nombre des métiers de 11.000 à 12.000. En 1815, il s'élevait à 20.000, en 1823, à 24.000, en 1825, à 27.000 (dont 18.000 en ville et 9.000 dans les faubourgs et la banlieue). En 1833, les métiers se répartissent ainsi : Lyon, 16.857 ; Croix-Rousse, 6259 ; Guillotière, 2.300, Vaise, 404 ; au total, 25.820. (Arlès-Dufour, pp. 107, 131 ; Kauffmann, pp. 10-11 ; *Revue du Lyonnais*, I, p. 165.)

(3) Arlès-Dufour, p. 129 ; Kauffmann, pp. 10-11.

(4) Arlès-Dufour, p. 129.

(5) Kauffmann, p. 10.

(6) *Id.*, pp. 10-11 ; *Conseil général du département du Rhône*, 1837-1838, pp. 22-24 ; 1838-1839, p. 23 ; 1840-1841, pp. 17, 18, 25 et s.

(7) *Avenir*, 8 et 11 novembre 1846 ; *Echo de l'Industrie*, 6 décembre 1845 et 10 janvier 1846 ; *Compte rendu des séances du Conseil municipal de Lyon* (session de 1846), 2e semestre, II, pp. 26-27 (Lyon, in-8, 1847, 2 vol.).

(8) *Echo de l'Industrie*, 6 décembre 1845.

lutte (1) et la situation intérieure ne contribue pas à favoriser son élan. En 1847, les spéculations de bourse qui ont troublé le marché financier entretiennent la disette d'argent. Les transactions sont de plus en plus pénibles. Comme on manque de confiance en l'avenir, acheteurs et vendeurs vivant « au jour le jour », se tiennent sur la réserve (2). Les banques restreignent encore leurs comptes (3). Plusieurs maisons succombent, d'autres sont fortement ébranlées, mais il est malaisé de connaître la valeur des pertes subies par la place, car au lieu de recourir à la faillite, les négociants atteints signent avec leurs créanciers des arrangements amiables (4).

Au dire d'un organe conservateur, « la révolution a surpris la ville de Lyon au milieu d'une crise commerciale dont elle a aggravé et précipité les résultats » (5).

Quant aux finances municipales, elles étaient, sinon absolument compromises, au moins « embarrassées par l'accumulation des remboursements sur un trop petit nombre d'échéances consécutives ». On songeait à préparer un remaniement de la dette « en échelonnant les remboursements sur un plus grand nombre d'échéances », afin « de rendre au budget son équilibre et sa liberté d'action » (6), mais pour l'année 1848, « ce budget avait été arrêté... dans des conditions telles qu'il devait forcément se régler en déficit et... laisser un arriéré considérable » (7). Le gouvernement s'était ému de cette situation au point d'envoyer à Lyon, en mission spéciale, un inspecteur des finances chargé d'étudier la comptabilité communale (8).

Les fluctuations de la Fabrique avaient engendré pour la classe ouvrière des maux terribles (9), dont la persistance ne devait pas —

(1) *Conseil général du département du Rhône*, 1845-1846, pp. 3-4.

(2) *Gazette de Lyon*, 23 mai 1847.

(3) *Censeur*, 18 mars 1848.

(4) *Chambre de Commerce, loc. cit.*, n° 12, *Réponses à la série des questions...*, p. 172.

(5) *Revue municipale de la ville de Lyon*, 9 novembre 1848.

(6) *Annuaire*, 1849, 2e partie, pp. 8-9.

(7) Archives municipales, D, *Lyon*, 1849, rapport présenté au nom de la commission du budget, p. 158 (10 avril); rapport du Maire, p. 171.

(8) Archives municipales, D, *Lyon*, 1849, p. 171.

(9) Kauffmann, p. 43. « Une grande partie de nos chefs d'atelier s'élève et retombe suivant les fluctuations de la fabrique, et combat avec un courage inutile, une souffrance qui ne disparaît un jour que pour revenir plus forte, plus pesante, le lendemain. »

si les circonstances devenaient critiques — contribuer au maintien de la paix sociale.

On sait que l'organisation du tissage lyonnais présentait, il y a un demi-siècle, une physionomie très originale. Le *marchand-fabricant* ne possédant pas d'usines, commandait ses pièces au maître-ouvrier, ou *chef d'atelier*, qui recevait la soie et la travaillait sur des métiers dont il était propriétaire, ou qu'il prenait à bail. Ces métiers établis dans son logement, en nombre variant de deux à huit, étaient occupés par des *compagnons* qu'il recrutait et payait lui-même. Il employait aussi sa femme et ses enfants, et le plus souvent conduisait personnellement un métier, pour économiser des frais de main-d'œuvre. Aux compagnons se joignaient les *apprentis* et les *lanceurs*. L'apprenti était âgé de 15 à 18 ans ; le lanceur était un enfant chargé de lancer la navette « pour la confection de certaines étoffes brochées et très larges » (1).

Le publiciste Kauffmann voit là une « organisation véritablement supérieure de l'industrie », car d'une part le chef d'atelier est un « créateur » qui exécute et traduit la pensée du dessinateur « en fixant parfois ce qu'elle a d'indéterminé » ; d'autre part, comme fréquemment il possède ses métiers, il « a plus d'indépendance que l'ouvrier forcé d'aller travailler hors de chez lui ; les conditions de travail peuvent dès lors être débattues entre lui et le négociant fabricant, sur des bases plus égales, dès lors plus justes » (2).

Le chef d'atelier tenait de sa situation une très grande stabilité. Il n'était pas nomade comme le compagnon, qu'aucun intérêt ne rattachait à la cité, et qui, célibataire, sans famille, émigrait au besoin dans les temps difficiles (3). Non seulement il avait à lui mobilier et matériel, mais parfois il possédait une maison ou une partie de maison. On rencontre encore aujourd'hui à la Croix-Rousse de vastes immeubles divisés de la façon la plus curieuse entre quatre ou cinq propriétaires différents, occupant chacun un étage ou même une fraction d'étage.

Le chef d'atelier était donc un ouvrier, mais un ouvrier d'une classe spéciale, qui avait intérêt à ne pas ruiner le fabricant qui le faisait vivre, parce qu'il ne lui était pas permis de se déplacer, afin d'aller ailleurs chercher une occupation rémunératrice. Si les chefs

---

(1) Villermé, I, pp. 353-354.

(2) Kauffmann, p. 37.

(3) Villermé, I, p. 355

d'atelier ont été à la tête du mouvement républicain et socialiste, on est en droit de penser qu'ils ont souvent exercé sur les masses une influence modératrice, et que, notamment en 1848, ils se sont gardés de pousser aux résolutions dernières les ouvriers excités à la fois par la misère et la propagande politique.

Il y avait à Lyon et dans les communes suburbaines, environ 10.000 chefs d'atelier, parmi lesquels 1.360 étaient en 1845 soumis à la patente (1). Si, avec Arlès-Dufour, on évalue à deux par métier le nombre des ouvriers qui travaillent pour la fabrique, tisseurs, dévideurs, ourdisseurs, liseurs, plieurs, imprimeurs, teinturiers (2), on trouve que l'agglomération lyonnaise renfermait un peu plus de 60.000 ouvriers en soie, sur une population atteignant près de 240.000 âmes (3).

C'était une armée formidable qui, du haut du plateau de la Croix-Rousse dominant par trois côtés le centre de la ville et les vallées de la Saône et du Rhône, ou des quartiers de Saint-Georges, des Brotteaux et de la Guillotière, menaçait, en les entourant d'un véritable cercle d'investissement, l'aristocratie et la bourgeoisie commerçante, habitant la partie resserrée par les quais des deux fleuves, depuis Perrache jusqu'aux Terreaux.

A cette armée, dont les efforts séculaires ont constitué la fortune lyonnaise, il ne manquait pas seulement la sécurité de l'avenir, le bien-être, l'abondance, il manquait aussi le strict nécessaire pour manger et subsister. Des documents les plus divers ressort l'aveu d'une effroyable gêne, d'une perpétuelle précarité d'existence, où l'on relève, autant et plus que dans l'évolution des idées, l'explication de l'attitude prise en février 1848 par le prolétariat des tisseurs.

Ils ont d'abord un salaire insuffisant. L'économiste Blanqui aîné le proclame solennellement devant l'Académie des Sciences morales (4) ; la Chambre de commerce, composée de gros fabricants (5),

---

(1) *Conseil général du département du Rhône*, 1845-1846, p. 26.

(2) Arlès-Dufour, p. 136.

(3) *Annuaire*, 1848, p. 122.

(4) *Rapport de M. Blanqui aîné, de l'Institut, sur la situation des ouvriers en soie de Lyon, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 3 mars 1849* (*Annuaire*, 1850, 2e partie, p. 133).

(5) Chambre de Commerce, *loc. cit.*, n° 12, *Réponses à la série des questions...*, pp. 169 à 176.

Montfalcon (1), autorité peu suspecte lorsqu'il s'agit de la solution des problèmes sociaux, le reconnaissent d'accord avec le chef d'atelier socialiste Benoit (2) et les rédacteurs de l'*Echo de l'Industrie* ou de l'*Avenir*. Les préfets du Rhône eux-mêmes, auxquels leurs fonctions recommandent l'optimisme, laissent échapper dans leurs rapports annuels au Conseil général, des phrases significatives. « Nous voudrions, disait l'un d'eux en 1845, et plus de mouvement dans les affaires, *et plus d'avantages dans le salaire de la main-d'œuvre* (3). »

Combien gagnaient les ouvriers lyonnais, chefs d'atelier et compagnons (laissons de côté les apprentis, qui abandonnaient gratuitement trois ans au chef d'atelier, et les lanceurs, auxquels on donnait la nourriture et cinq sous par jour) (4) ?

Les chiffres de Villermé concernent une époque déjà éloignée de 1848. Ils sont de source officielle (bien qu'il cite en regard ceux de Jules Favre) et sans doute majorés (5). Un négociant, Barrillon, les juge tels. Il considère que la moyenne annuelle de 1.200 francs, établie pour une famille de cinq personnes parmi lesquelles deux ouvriers complets « est malheureusement plutôt au-dessus qu'au-dessous de la réalité ». Pour qu'elle s'en rapprochât, il faudrait « qu'il n'y eût point de chômage par manque de travail ou par maladie » (6).

En 1845, le préfet Jayr calculait à 3 francs par jour le salaire payé pour les étoffes riches, les *façonnés*, à 1 fr. 50 pour les *unis* et les tissus légers, gazes, tulles, crêpes, etc. (7).

Mais les données du préfet furent discutées par l'*Echo de l'Industrie* et l'*Avenir*, et sont contredites par les affirmations de Benoît, qui estime que la grande majorité des compagnons recevait

---

(1) Montfalcon, *Histoire monumentale de Lyon* (édit. in-4), III, p. 339.

(2) Benoît, *Confessions d'un prolétaire*, pp. 63 et s., 72, 73. Cf. *Société de patronage pour les enfants pauvres de la ville de Lyon et de ses faubourgs* (Compte rendu de 1844), Lyon, in-8, 1845 (352852), discours du président Bergier ; il indique parmi les sources de la misère « l'insuffisance des salaires de certaines professions ».

(3) *Conseil général du département du Rhône*, 1845-1846, p. 5.

(4) Villermé, I, p. 354.

(5) *Id., ibid.*, pp. 374 et s.

(6) Barrillon, *La suppression des octrois* (*Revue du Lyonnais*, XIV, p. 131).

(7) *Conseil général du département du Rhône*, 1845-1846, p. 5 ; Montfalcon, *Histoire monumentale*, III, p. 339.

à peine 400 francs par an, somme réduite à 200 pour les femmes. Un chef d'atelier possédant quatre métiers, réalisait péniblement 1.500 francs, à la condition d'en conduire un lui-même (1). Dans nombre de familles de chefs d'atelier il entrait moins de 1.100 francs. Pendant des saisons entières, chaque métier rapportait un maximum de 45 ou 50 centimes (2).

Du chiffre de 3 francs indiqué par le préfet, il faut en effet déduire 10 p. 100 de frais de montage, 10 p. 100 de dévidage et de cannetage, 5 p. 100 de détérioration des ustensiles, 10 p. 100 de loyer du métier et de logement du compagnon, 50 p. 100 au compagnon. Il reste donc 15 p. 100, soit 45 centimes, au chef d'atelier (3).

La plupart du temps les chefs d'atelier étaient en déficit, comme le prouve ce compte, fourni par l'un d'eux, et qui concerne une année relativement prospère (de mai 1844 à mai 1845). Pour quatre métiers, dont un mené par le chef, le revenu, déduction faite de six semaines de chômage, montait à 3.546 fr. 90, en y comprenant 58 fr. 60 pour avances de matières de soie, de coton et de laine. Les dépenses atteignaient 3.833 fr. 90, d'où une perte sèche de 287 fr. Chaque compagnon avait reçu 444 fr. 96. Sa dépense étant de 1 fr. 35 par jour (entretien et nourriture), excédait son gain de 47 fr. 79 (4). Les neuf dixièmes des ouvriers lyonnais (5) — 46.523 ménages, d'après un journal (6) — soldaient ainsi leur budget en débet.

Si l'on tient compte des chômages prolongés qui reviennent trop nombreux et trop répétés (7), qui arrêtent la moitié ou les trois quarts des métiers en plein hiver (en janvier 1846, dans une maison du Plateau, 5 métiers sur 40 battaient à un prix dérisoire) (8), on adopte volontiers les conclusions d'un rapport présenté au Conseil municipal de la Croix-Rousse en 1850 : « Il est prouvé que le chef d'atelier, malgré tous ses efforts, malgré les nombreuses pri-

---

(1) Benoît, *Confessions d'un prolétaire*, pp. 63 et s., 72, 73.

(2) *Echo de l'Industrie*, 3, 10 janvier 1846; *Avenir*, 4 décembre 1846.

(3) *Echo de l'Industrie*, 3 janvier 1846.

(4) *Echo de l'Industrie*, 14 mars 1846.

(5) *Id., ibid.*

(6) *Avenir*, 4 décembre 1846.

(7) Chambre de Commerce, *loc. cit.*, n° 12, *Réponses à la série des questions...*, p. 175.

(8) *Echo de l'Industrie*, 10 janvier 1846.

vations qu'il s'impose, ne peut balancer ses recettes et ses dépenses, et cela même dans les temps de prospérité de la fabrique, d'après les données irrécusables des dix dernières années (1). »

Ces salaires permettaient tout juste à l'ouvrier de ne pas mourir de faim, car les conditions matérielles de l'existence étaient très dures à Lyon. « La cherté des loyers, l'élévation des taxes qui frappent beaucoup d'objets de consommation... font que les salaires ne sont pas toujours dans toutes les familles au niveau des besoins, qu'il serait à désirer que quiconque travaille pût constamment satisfaire (2). » Nous empruntons à un rapport de la Chambre de commerce, assemblée qui n'est point révolutionnaire, ces quelques lignes expressives dans leur forme très modérée.

En 1835, dans les quartiers les moins privilégiés, à Saint-Georges, par exemple, une seule pièce, servant au logement et pouvant contenir deux métiers, coûtait de 160 à 180 francs par an (3). Kauffmann observait en 1845, que « le loyer emporte généralement dans les ateliers de deux métiers le dixième ou le douzième du revenu brut du travail ; dans les ateliers où il n'y a qu'un seul métier, il représente du sixième au septième du revenu brut » (4). Les propriétaires éprouvaient d'ailleurs beaucoup de peine à faire acquitter leur terme et les déménagements « au clair de la lune » étaient nombreux (5).

Kauffmann attribue cette élévation du taux des loyers aux taxes d'octroi qui frappaient tous les matériaux de construction « depuis la chaux jetée dans les fondations, jusqu'aux tuiles qui recouvrent les sommets » (6).

Mais l'influence néfaste de l'octroi se faisait aussi sentir dans le renchérissement des denrées alimentaires et des produits de première nécessité. La viande, les boissons, les comestibles, les fourrages, rien n'était épargné par la fiscalité municipale. Le vin, avec

---

(1) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1849-1852, 31 août 1850, p. 189. *Pensions communales. Rapport présenté au nom de la commission spéciale nommée par le Conseil municipal de la Croix-Rousse pour examiner cette proposition et composée des citoyens Réjanin, Morel, Thévenon, Farge, Vallier rapporteur.*

(2) Chambre de Commerce, *loc. cit.*, n° 12, *Réponses à la série...*, pp. 174-175.

(3) Villermé, I, p. 388.

(4) Kauffmann, p. 74.

(5) *Echo de l'Industrie*, 20 juin 1846.

(6) Kauffmann, p. 74.

l'impôt prélevé au profit du Trésor, payait 10 fr. 67 par hectolitre, l'alcool 67 francs, la bière venant du dehors 12 francs, la bière fabriquée en ville 10 francs, la viande 12 centimes par kilogramme, le bois à brûler 3 francs par stère (1). Dans les communes suburbaines les droits étaient sensiblement moins élevés (2), et pour cette raison les ouvriers s'y établissaient de préférence. D'après Kauffmann, chaque habitant de Lyon, du fait de l'octroi, subissait une charge supplémentaire de 25 francs (3). Barrillon la porte à 30 fr. 63, ce qui, pour une famille de cinq personnes, le père, la mère, trois enfants, ou deux enfants et un vieillard, donnait un total de 153 fr.15, soit 13 p. 100 du salaire moyen de l'année (4). Le prix du vin était en particulier doublé par l'octroi. « Il arrive en effet souvent à Lyon, disait Barrillon, que certains vins de basse qualité, mais naturels, sains et purs, coûtent seulement d'achat 20 francs les 210 litres, et que ce coût est plus que doublé par les droits d'octroi qui s'élèvent pour cette même quantité à plus de 22 francs. Il est évident que cette augmentation factice imposée par l'octroi au prix du vin restreint la consommation, l'interdit même trop souvent au pauvre et provoque la fabrication de vins frelatés dans la composition desquels entrent presque toujours des drogues nuisibles (5). » Les plaintes contre l'octroi sont nombreuses dans les journaux ouvriers (6). Un organe éloigné des agitations politiques et sociales, comme la *Revue du Lyonnais*, s'y associe franchement par la plume de Barrillon : « Il devient de jour en jour plus évident que l'impôt des octrois repose sur des bases contraires à l'équité, dangereuses pour la morale publique et nuisibles au développement industriel du pays (7). »

L'octroi élève le prix des vivres. En 1845 et 1846, à cause des mauvaises récoltes, le pain se vend de 44 à 54 centimes le kilo, pour la première qualité, de 39 à 49 pour la seconde, de 36 à 46 pour la

(1) *Annuaire*, 1848, pp. 194-197, tarif des droits d'octroi d'après l'ordonnance royale du 30 novembre 1838.

(2) *Conseil général du département du Rhône*, 1838-1839, p. 97.

(3) Kauffmann, p. 74.

(4) *Revue du Lyonnais* XIV, pp. 130, 135.

(5) *Id. ibid.*, p. 135.

(6) *Echo de la Fabrique*, 26 mai 1833, *Question lyonnaise*, par Cauchois-Lemaire; *Echo de l'Industrie*, 26 septembre 1846; *Avenir*, 1er, 11 novembre 1846.

(7) *Revue du Lyonnais*, XIV, p. 122.

troisième (1). Un père de famille recevant 3 francs, ou moins, chaque jour, devait consacrer 1 franc à l'achat des deux kilos de pain nécessaires à son ménage, en admettant qu'il fût composé de trois personnes (2). Il est vrai que dans la suite une baisse très sensible se produisit. Au début de 1848, le pain ne se vendait plus que 40, 35 et 32 centimes le kilo, selon les qualités (3).

Villermé, en 1836, arrêtait à 2 fr. 25 la dépense personnelle quotidienne d'un chef d'atelier confectionnant des façonnés, soit 821 fr. 25 par an, pour nourriture, entretien, loyer, et menus frais. « Une famille de chef d'atelier composée du mari, de la femme, de deux enfants en bas-âge, établie à la Croix-Rousse, où le vin et la viande sont un peu moins chers que dans la ville proprement dite, dépense 1.500 francs par an (4). » 1.500 francs, c'est-à-dire tout le salaire des bonnes années, quand il atteignait ce taux (nous savons que c'était assez rare), et beaucoup plus que celui des mauvaises.

Réduits à la portion congrue, les ouvriers restreignaient en tout sens leur consommation. Ils mangeaient peu de viande (5), se contentant ordinairement de soupe et de pain sec, buvaient peu de vin et s'habillaient d'une blouse de cotonnade, parce qu'il leur était impossible d'acheter une veste ou un habit de drap (6).

Faut-il leur demander de recourir à l'économie ? Les trois quarts d'entre eux ont des dettes, vivent au jour le jour (7), s'adressant à la Caisse de prêt, au Mont-de-Piété, aux bureaux de bienfaisance, qui « sont des témoins irrécusables pour affirmer la profondeur de la misère privée » (8). Le Mont-de-Piété recevait surtout des gages de très minime valeur, par conséquent provenant de familles pauvres. En 1845, sur 150.000 gages, 3.000 seulement dépassaient 100 francs, sans aller au delà d'une valeur moyenne de 150 francs (9). Au Bu-

(1) *Avenir*, 20 novembre 1846.

(2) *Avenir*, 4 décembre 1846.

(3) *Annuaire*, 1849, 2e partie, p. 14.

(4) Villermé, I, pp. 382-383.

(5) *Conseil général du Rhône*, 1838-1839, p. 95.

(6) *Echo de l'Industrie*, 14 mars 1846.

(7) *Echo de l'Industrie*, 20 juin 1846.

(8) *Echo de l'Industrie*, 3 janvier 1846.

(9) *Compte rendu des séances du Conseil municipal de Lyon* (1846), 2e semestre, II, pp. 119 et s.

reau de bienfaisance, on remarque l'accroissement des inscriptions qui, de 13.811 en 1825, passent au delà de 22.000 après 1842 (1).

« Il y a encore un autre témoin [de la misère générale], c'est la Caisse d'épargne, qui viendra prouver, quoique la population ouvrière de Lyon soit en majorité occupée au tissage, que ce n'est pas d'elle que le plus grand nombre d'individus y va déposer ses économies (*sic*) (2). » Cette affirmation de l'*Echo de l'Industrie* n'est point détruite par les documents officiels.

Dans un de ses rapports, le préfet regrettera par exemple que la Caisse d'épargne de Lyon n'ait pas toute l'importance désirable (3). Les comptes rendus présentés chaque année par le président du Conseil d'administration constatent quelquefois que les ouvriers ne forment pas la majorité des déposants (4). Cependant, c'est à Lyon que la classe laborieuse comprit le mieux l'utilité des caisses d'épargne et sut aussi le mieux en tirer parti (5).

Ainsi, dans des appartements malsains et malpropres, où la même pièce sert de chambre, de cuisine et d'atelier (6), le tisseur lyonnais mène une existence douloureuse et précaire, songeant au sombre avenir qui attend sa vieillesse, ayant la perspective du lit d'hôpital pour finir ses jours lamentables. « Travailler pour vivre, et pour vivre d'une vie pleine de fatigues et de privations, ballottée entre l'insuffisance du présent et l'incertitude de l'avenir, tel est le sort du malheureux ouvrier. En temps ordinaire, il est réduit au plus strict nécessaire, et si un chômage survient, il faut qu'il réduise la part du pain dont il se nourrit, il faut qu'il réduise la part de pain qu'il donne à sa femme, celle qu'il donne à ses enfants, celle qu'il donne à son vieux père (7). »

On ne s'étonnera pas si les tisseurs en venaient à mettre en pratique les doctrines de Malthus, et même à recourir à des manœuvres que la loi qualifie crimes, pour diminuer leurs charges de fa-

---

(1) *Avenir*, 11 novembre 1846.

(2) *Echo de l'Industrie*, 3 janvier 1846.

(3) *Conseil général du département du Rhône*, 1836-1837, p. 12.

(4) *Caisse d'épargne et de prévoyance du département du Rhône*, comptes rendus annuels (série de brochures in-4). Voy. notamment année 1842, p. 4.

(5) Villermé, I, p. 396; *Caisse d'épargne...*, 1844, p. 5; 1846, p. 4.

(6) Villermé, I, pp. 361-362.

(7) *Revue du Lyonnais*, XIV, p. 133, art. de Barrillon.

mille (1). A Lyon, on notait en 1841 5.862 décès contre 5.617 naissances, en 1847, 5.748 contre 4.936. A la Croix-Rousse, néanmoins, à la Guillotière et à Vaise, la natalité restait supérieure à la mortalité (2).

Impuissants, malgré un labeur de quinze heures par jour (3), à se procurer le modeste bien-être que méritent ceux qui travaillent, les chefs d'atelier en venaient à détester le fabricant qu'ils accusaient d'égoïsme et de malveillance (4). La lutte de classe régnait à l'état endémique dans l'agglomération lyonnaise. Les doléances et les revendications se multipliaient contre les patrons. Les différends soumis au Conseil des prud'hommes suivaient une progression ascendante (5).

On s'en prenait aussi au libre-échange (6), ou tout au moins à l'inefficacité des tarifs protecteurs (7), à la prohibition exercée sur les soieries par les puissances étrangères (8). Si l'on ajoute que la situation se compliquait de deux faits particuliers, la concurrence des ateliers congréganistes et l'émigration des métiers à la campagne, on s'expliquera naturellement l'attitude que prirent les tisseurs lorsque fut connue à Lyon la proclamation de la République.

VII

Au banquet réformiste du Colisée, le rédacteur en chef du *Censeur*, Rittiez, avait parlé des misères du prolétariat lyonnais, mais en termes très généraux et sans faire d'allusion directe aux communautés religieuses et aux providences que l'on accusait de ruiner

---

(1) Villermé, I, pp. 392 et s. — On lit dans l'*Echo de l'Industrie* du 18 avril 1846, que le commissaire de police de la Croix-Rousse a procédé à l'arrestation de cinq femmes prévenues de manœuvres abortives ou complices de ces manœuvres.

(2) *Annuaire*, 1848, pp. 122-123, 130-131.

(3) Villermé, I, p. 366.

(4) *Id.*, *ibid.*, pp. 371 et s.

(5) *Echo de l'Industrie*, 7 mars 1846.

(6) *Echo de l'Industrie*, *Avenir*, *passim*.

(7) *Conseil général du département du Rhône*, 1845-1846, pp. 6-9.

(8) Kauffmann, pp. 19 et s.

le travail libre (1). Il parlait devant une assemblée bourgeoise, préoccupée de l'extension du suffrage et, qu'en apparence du moins les revendications sociales laissaient indifférente.

Et c'était cependant le *Censeur*, qui avait au cours de l'année 1847, posé les données précises de ce problème, gros de conséquences, dont les ouvriers cherchèrent la solution, en février 1848, dans le pillage et l'incendie des maisons désignées à leurs rancunes par la vive polémique engagée entre l'organe de l'opposition de gauche et la catholique *Gazette de Lyon*.

A vrai dire, la question était déjà ancienne, et elle avait préoccupé depuis quelques années les publicistes qui s'étaient institués les défenseurs des intérêts de la fabrique lyonnaise. A plusieurs reprises, le Conseil des prud'hommes avait été saisi de différends survenus entre les directeurs ou directrices des communautés et leurs apprentis (2), et ces procès avaient peu à peu attiré l'attention du public sur des établissements dans lesquels on n'avait vu d'abord que des œuvres charitables de patronage et de relèvement moral, utiles aux enfants abandonnés ou à ceux que leurs parents ne pouvaient nourrir et instruire faute de ressources. Dès 1840 l'*Echo des Ouvriers* entame un vigoureux réquisitoire contre les *Communautés-ateliers*, « fait sans analogie », dont le principe était « la destruction de la liberté morale et physique des travailleurs » (3). « Tous les jours on voit surgir un plus grand nombre de ces monas-

---

(1) « Dans cette cité d'industrie et de travail, dans cette cité où apparaissent sans cesse devant nos yeux les vicissitudes de la concurrence et les poignantes souffrances des classes ouvrières, nous voulons tous qu'on s'occupe de lois économiques qui améliorent leur sort. Nous le voulons sincèrement, dans des bornes sages et praticables, et nous croyons que la réforme y conduira. » (*Banquet réformiste*, p. 21.)

Les *Communautés* étaient des établissements uniquement occupés par des congréganistes voués ou non à l'enseignement.

Les *Providences* (et les *Refuges*), fondées souvent par des laïques, mais placées sous la direction de religieux ou de religieuses, étaient des patronages destinés à l'instruction professionnelle des enfants pauvres (voy. *Gazette de Lyon*, 1er juillet 1847). Certaines de ces maisons n'avaient même aucun rapport avec l'autorité ecclésiastique. (*Gazette de Lyon*, 27 octobre 1847, circulaire de Mgr de Bonald à propos de l'affaire de la rue de Margnolles.) L'*Annuaire administratif de Lyon* pour 1848 donne (p. 343 et s.) la liste des institutions charitables, refuges et communautés.

(2) *Echo des Ouvriers*, juillet 1840, n° 1, pp. 13 et 16; *Tribune Lyonnaise*, avril 1845, p. 8; juin, p. 28; juillet, p. 37.

(3) *Echo des Ouvriers*, août 1840, n° 2, p. 17, « *Des communautés-ateliers* ».

tères-ateliers. Lyon et ses environs en sont infestés. C'est une concurrence préparée de longue main... Déjà les ouvriers occupés au tissage des étoffes unies ne peuvent plus, avec un travail interrompu continuellement et un salaire toujours réduit, donner du pain à leurs enfants (1). »

L'arrivée de M. de Bonald, nommé archevêque de Lyon, donna quelque espoir aux adversaires des communautés industrielles. On le disait hostile au trafic « mercantile et par conséquent antireligieux » auquel elles se livraient (2). Il accueillit, en effet, avec bienveillance une pétition (3), que lui présenta une délégation de douze chefs d'atelier et promit qu'à l'avenir aucun établissement relevant de son obédience ne serait admis à monter des métiers de tissage ou à pratiquer le dévidage « au détriment d'une multitude de femmes n'ayant que cela pour soutenir leur existence ». Cette promesse fut d'abord tenue : quelques jours après la réception des chefs d'atelier, l'archevêque n'autorisa la fondation d'une nouvelle communauté qu'à la condition expresse qu'elle ne contiendrait ni métiers, ni mécaniques à dévider (4). Deux communautés déjà existantes cessaient de se livrer à des travaux industriels (5).

Mais l'effet de la pétition des ouvriers ne se fit pas longuement sentir. En 1845, la *Tribune Lyonnaise* dénonçait à nouveau les « manufactures religieuses » à propos des démêlés de l'abbé Collet, de Caluire, avec ses apprentis, et reprenait plus vigoureusement que jamais la campagne de 1840 (6).

La lutte était donc ouverte, les adversaires avaient pris position, quand, à la faveur de l'agitation qui se manifestait dans les milieux libéraux contre le système de Guizot, le *Censeur* entra résolument en lice et prêta à la *Tribune* l'appui de son autorité (7).

---

(1) *Echo des Ouvriers*, août 1840, n° 2, p. 18. L'*Ami des Ouvriers*, de Saint-Etienne, entama une campagne analogue (*Echo des Ouvriers*, octobre 1840), n° 7).

(2) *Echo des Ouvriers*, août 1840, n° 2, p. 18; cf. *Démocratie Lyonnaise*, 6 septembre 1840, « *M. de Bonald, les ouvriers et les maîtres* ».

(3) Sur la préparation de cette pétition, voy. *Echo des Ouvriers*, septembre 1840, n° 8; novembre, n° 10; décembre, n°s 12 et 13; janvier 1841, n° 15.

(4) *Echo des Ouvriers*, mars 1841, n° 17.

(5) *Id.*, mai 1841, n° 21.

(6) *Echo des Ouvriers*, juillet 1840, n° 1, p. 16; *Tribune Lyonnaise*, avril, juin, juillet 1845 (*jam. cit.*). Cf. *Echo de l'Industrie*, 7 février 1846.

(7) On n'a pas voulu retracer ici dans le détail l'historique de la lutte engagée contre les communautés avant 1847. Il y faudrait une étude spéciale

Au mois d'avril 1847, le *Censeur* publia un article tendant à démontrer que les Frères de la Doctrine chrétienne, résidant à Lyon, dans la montée Saint-Barthélemy, se livraient à la fabrication et à la vente des ornements d'église, créant par là même une situation nouvelle dont les premières victimes seraient les fabricants et les chefs d'atelier. « Vous ne vous doutiez pas de celle-là, bons ouvriers, qui inscriviez sur votre drapeau : « *Mourir en combattant ou vivre* « *en travaillant.* » Oui, on fait des étoffes de soie, du damas, etc., chez les Frères, et cela à quelques centimes meilleur marché par mètre que nos ouvriers de la Croix-Rousse. Tout cela est encore nouveau et ne fait que commencer, mais nous ajournons à deux ans les commerçants et les ouvriers que cela concerne, et alors ils se souviendront peut-être de nos observations ; seulement il ne sera plus temps (1). »

Ces premières révélations n'émurent pas très vivement les milieux catholiques, puisque la *Gazette*, où le cardinal de Bonald aimait à s'épancher d'ordinaire, attendit plus de trois semaines pour répondre aux accusations très nettes portées contre une congrégation puissante.

Mais dans le monde des affaires, on savait ce qu'elles valaient ; elles ravivèrent des inquiétudes déjà anciennes, et deux pétitions furent rédigées par les ouvriers en soie et les fabricants pour faire connaître aux députés et au ministre des Cultes l'énumération de leurs griefs contre des rivaux qu'ils soupçonnaient de préparer la décadence et l'anéantissement du travail libre. Patrons et salariés se rencontrèrent et s'unirent pour signaler le danger commun qui les menaçait à l'attention des pouvoirs publics (2).

Les ouvriers, résumant les arguments dont s'était servi le *Censeur*, exposèrent dans leur pétition qu'un jour viendrait où ils seraient incapables de lutter contre la richesse des ateliers congréganistes,

---

documentée à l'aide des divers journaux ouvriers et des grands organes politiques, *Censeur*, *Courrier de Lyon*, *Rhône*, *Réparateur*, puis *Gazette de Lyon*. Il suffisait d'indiquer brièvement les origines de la campagne du *Censeur*.

(1) *Censeur*, 28-29 avril 1847.

(2) Le *Censeur* se défendit d'avoir inspiré directement ces pétitions. « Nous n'avons pas été les promoteurs de la pétition qui se signe en ce moment parmi les ouvriers en soie... Nous ne sommes pas davantage les auteurs d'une autre pétition... qui se signe par des fabricants. » (*Censeur*, 23 mai 1847.) On peut dire en tout cas que les articles du journal d'opposition donnèrent l'idée aux intéressés de s'adresser à la Chambre.

qui se multipliaient malgré la promesse solennelle du cardinal de Bonald, lors de son installation, d'empêcher leur développement (1). « MM. les Frères et M[mes] les Sœurs sont célibataires, mais nous, nous sommes chargés de famille, et nous parlons pour nos femmes et nos enfants... Nos adversaires nous disent, il est vrai: « Mais « nous vous secourrons dans votre détresse ; nous avons pour vous « la plus brûlante charité... » C'est fort bien, mais nous préférons encore qu'on nous laisse notre travail, qu'on ne nous offre point une insultante aumône (2). »

Dans ce langage simple et digne, on reconnaît bien l'esprit de ceux qui, en 1831, se soulevaient pour sauvegarder leur pain et celui des leurs menacé par le taux dérisoire des salaires.

Les fabricants furent plus explicites encore. Ils exposèrent que les Frères de la montée Saint-Barthélemy livraient au commerce des articles d'ornements d'église, tels que chasublerie, étoffes et passementerie, et qu'ils avaient monté plusieurs métiers pour confectionner des étoffes diverses. « Ces faits, ajoutaient-ils, portés à la connaissance du public par un journal de Lyon, n'ont pas été démentis au fond, et... au contraire, ils ont été confirmés par les renseignements pris depuis lors, et par les démarches faites par plusieurs d'entre nous auprès de S. E. Mgr de Bonald. »

Dans un temps plus ou moins long, la fourniture des ornements d'Eglise sera donc monopolisée par une congrégation uniquement établie en vue de l'éducation des enfants pauvres, et qui, « vivant côte à côte avec le clergé dans toutes les villes et communes de France, aura nécessairement une grande influence sur l'acheteur ecclésiastique et obtiendra presque toujours la préférence (3) ».

Le *Censeur*, après avoir reproduit les deux pétitions des ouvriers et des fabricants, continua son enquête. Il cita des faits nouveaux, entra dans des détails techniques, dressa des statistiques.

---

(1) *Censeur*, 22 mai 1847, *Texte de la pétition des ouvriers en soie au ministre des Cultes*, avec ces mots en exergue: « *Jésus chassa les ven- « deurs du Temple.* » Cf. *Gazette de Lyon*, 26 mai, 10 juin.

(2) *Censeur*, 22 mai 1847, *loc. cit.*

(3) *Censeur*, 1[er] juin 1847, *Pétition des fabricants.* A cette pétition, la *Gazette* répond: « Des fabricants se sont rendus auprès de Mgr l'Archevêque et ont accusé les Frères de la Doctrine chrétienne de certains actes de commerce. Il leur a été répondu que *si les faits allégués étaient exacts*, on empêcherait qu'ils se renouvelassent et qu'on écrirait pour cette affaire au provincial de l'ordre. »

Non seulement les Frères s'occupaient des ornements d'Eglise, non seulement ils avaient en magasin des bannières, des chasubles, des bas d'aubes en tulle brodé qu'ils achetaient pour revendre aux prêtres et même aux marchands (1), mais encore nombre de maisons religieuses accaparaient le dévidage, produisaient « les satins légers, les taffetas pour parapluie, les gros de Naples, les marcellines de belle qualité », la lingerie, les fleurs artificielles, à des prix qui plaçaient les ouvriers lyonnais dans l'infériorité la plus absolue et les empêchaient de supporter sans dommage cette concurrence (2).

Et les Frères menaçaient à la fois le présent et l'avenir en enseignant chez eux la théorie et la pratique du tissage à leurs élèves. « Je désire ardemment me tromper, écrivait un fabricant, mais en voyant... une corporation puissante, armée de tous les moyens pour fournir des sujets capables de diriger les genres les plus difficiles de fabrication, je ne puis m'empêcher de craindre de voir tarir au profit de l'influence toujours croissante du clergé la source qui, pendant si longtemps, a fait la richesse de notre cité (3). »

Déjà, des métiers hydrauliques se montaient à la campagne, le tissage émigrait pour chercher hors de Lyon des conditions de main-d'œuvre lui permettant d'accepter avantageusement la lutte, mais c'était au détriment des ouvriers de la ville (4). Et la prospérité des Frères s'accroissait journellement. Outre la maison de la montée Saint-Barthélemy, estimée 400.000 francs, ils avaient élevé à Caluire « une véritable forteresse avec d'immenses ateliers », qui coûtait 750.000 francs. Et leur ordre achetait sans cesse de nouveaux immeubles à Paris, à Cîteaux, à Orléans, si bien que « ces pauvres gens » devenaient « les plus riches propriétaires fonciers du royaume » (5).

Un mal profond, né de l'invasion congréganiste, mettait donc en

---

(1) *Censeur*, 1er, 2-3, 6 juin 1847; cf. n° du 3 juillet, *Lettre au nom des membres du comité lyonnais chargé des pétitions contre le travail des communautés religieuses.*

(2) *Censeur*, 26-27 mai: « Les communautés ont presque détruit une industrie lyonnaise, la fabrication du crêpe pour deuil et même pour robes; elles font ce crêpe à 15 centimes le mètre de 68 coups au pouce, et nous mettons au défi nos ouvriers de vivre avec ce prix, car ils toucheraient environ quinze sous par journée. » Cf. n° du 1er juin 1847.

(3) *Censeur*, 7 juin 1847, lettre de Pain, fabricant. Cf. n° du 3 juillet 1847, *Lettre au nom des membres....*

(4) *Censeur*, 26-27 mai 1847.

(5) *Censeur*, 1er juin 1847.

péril la vie économique de la cité lyonnaise. Il fallait sans retard y porter remède.

Les libéraux et les républicains du *Censeur*, comme les auteurs des deux pétitions aux députés et au ministre des Cultes, réclamaient l'intervention de l'Etat.

Hostiles au principe du « laissez-faire » que réprouvaient d'ailleurs certains économistes, ils pensaient que l'Etat avait le devoir strict de limiter dans l'intérêt commun la liberté industrielle et commerciale (1).

Ils soutenaient d'autre part que les congrégations ne pouvaient user de cette liberté et monter des magasins et des ateliers, puisqu'elles avaient été instituées dans un but purement religieux et charitable (2). Sans doute, il ne s'agissait pas de les rappeler violemment à l'observation de leurs vœux. On ne songeait à employer à leur égard que les moyens légaux, en demandant aux autorités compétentes d'examiner la question et de la soumettre aux Chambres à l'ouverture de la session de 1848 (3).

Les ouvriers étaient alors si peu disposés aux représailles, qu'ils parlaient même de soumettre respectueusement leurs revendications au Saint-Siège (4). Ils se contentaient de demander aux fabricants de s'engager « au besoin par écrit à ne point faire travailler dans les ateliers religieux » (5).

---

(1) Cf. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières depuis 1789*, 2e édition, II, pp. 61-62. « Des pétitions affluaient à la Chambre... ; c'était tantôt contre le cumul de plusieurs branches d'industrie, tantôt contre la concurrence du travail des détenus, tantôt pour la fixation des salaires, ou tout au moins d'un minimum de salaire... Chacun, content d'avoir comme consommateur les bénéfices de la concurrence, pensait que le meilleur état social serait celui où il n'aurait plus, comme producteur, l'embarras de cette même concurrence. »

(2) *Censeur*, 21, 22 mai, 6 juin ; *id.*, 3 juillet 1847 (*Lettre au nom des membres du Comité...*).

(3) *Censeur*, 22 mai, 26-27 mai ; *id.*, 3 juillet 1847 (*Lettre...* citée).

(4) « Peut-être notre Saint-Père aura-t-il quelque influence sur NN. SS. les évêques, et leur fera-t-il comprendre que la religion n'a rien à gagner à ces conflits de comptoirs et d'ateliers religieux. » (Lettre de deux membres du Comité des pétitions..., *Censeur*, 22 juin 1847.)

On comptait aussi sur l'action du cardinal de Bonald. « Il dépend de lui, sans que l'autorité civile intervienne, de faire cesser les scandaleuses prétentions de certains couvents, et s'il n'y met ordre, il oublie les devoirs qui lui sont imposés par la haute position qu'il occupe dans l'Eglise. » (*Censeur*, 7-8 juillet.)

(5) *Censeur*, 22 juin 1847 (lettre de deux membres du Comité des pétitions).

Nous sommes encore loin des désordres qui accompagneront quelques mois plus tard la proclamation de la République à Lyon.

Les attaques du *Censeur* contre le travail des congrégations et communautés religieuses, les pétitions des ouvriers et des fabricants étaient-elles justifiées ? N'était-ce point une simple manifestation d'anticléricalisme ou plutôt l'exagération voulue de quelques faits isolés ?

Il n'apparaît pas que le journal d'opposition, dont un des principaux rédacteurs, Kauffmann, avait étudié de très près la crise de la fabrique (1), ait simplement cédé au désir de rompre de nouvelles lances avec ses habituels adversaires. Nous en avons de nombreuses preuves.

C'est, en premier lieu, et surtout, la longue série des demandes en réparation intentées à la ville de Lyon après les pillages de Février par les très nombreux fabricants qui avaient des marchandises et des métiers dans les couvents, les providences et les patronages, objets de la fureur des émeutiers (2).

On y voit que la concurrence dénoncée par le *Censeur* n'était pas négligeable comme on affectait de le croire chez les catholiques. La plupart des témoins oculaires des troubles de Février reconnaissent franchement, ou bien avec quelque réticence, selon leur opinion politique, le mal causé à l'industrie du tissage par les maisons religieuses et les patronages. L'avocat général Loyson, chargé de requérir contre les ouvriers prévenus de l'incendie d'Oullins, fait cet aveu, précieux à retenir : « Je sais que certains établissements avaient élevé par le travail de leurs ateliers une industrie qui pourrait, si elle n'était pas prudemment organisée, créer une concurrence funeste et injuste à la classe ouvrière (3). »

Une affirmation aussi catégorique, venant de l'organe du ministère public, nous dispense de commenter les appréciations de Benoît ou de Maurice Treillard, un chef d'atelier et un républicain avancé, qui paraîtraient peut-être entachées de partialité.

---

(1) Kauffmann, *Des causes locales qui nuisent à la Fabrique de Lyon...*

(2) Archives Municipales, I², *Evénements et troubles politiques 1848; id., Emeute, Février 1848; id., Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications. Ibid.*, D, *Lyon*, 1848, 1849, 1850, 1851 (nos 39, 40, 41, 42). On trouve dans l'*Annuaire* de 1848, pp. 343 et s. la liste des institutions, refuges, communautés existant alors à Lyon.

(3) *Union Nationale*, 4 juin 1848, extrait du réquisitoire prononcé par l'avocat général Loyson; cf. Benoît, *Souvenirs*, p. 66; Treillard, *La Répu-*

L'attitude de la presse conservatrice n'est pas moins intéressante que celle d'un magistrat qui avait pour mission de requérir l'application de la loi pénale à des individus pris en flagrant délit de pillage.

Le *Courrier de Lyon*, qui avait accueilli avec méfiance les allégations du *Censeur*, reconnut dans la suite qu'elles n'étaient point dénuées de vraisemblance. « Nous devons déclarer, lisait-on dans le numéro du 26 mai 1847, que ces allégations nous ont été confirmées par le témoignage de diverses personnes qui se croient lésées... par cette invasion d'une nouvelle espèce, et qui ne nous ont paru sous l'empire d'aucune préoccupation hostile aux ordres religieux en général et aux Frères de la Doctrine chrétienne en particulier. » Et le *Courrier* conseillait au gouvernement d'arrêter le développement des congrégations industrielles, car autrement « l'Etat ne présenterait plus qu'une féodalité monacale riche et puissante d'un côté, un peuple de prolétaires et de mendiants de l'autre » (1).

Le *Rhône*, confident habituel de la préfecture, se garda prudemment de toute allusion aux faits qui préoccupaient l'opinion lyonnaise.

La *Gazette* commença par les nier (2), puis s'efforça de démon-

---

blique à Lyon, pp. 14-15. Un rapport du procureur de la République de Bourg, adressé au procureur général de Lyon (28 février 1848) s'exprime en ces termes : « Il existe depuis longtemps dans la population de Bourg une irritation assez vive contre le couvent du Bon-Pasteur, où sont renfermées deux cents jeunes filles *dont le travail fait une concurrence fâcheuse aux autres ouvriers.* » Le procureur général Laborie écrit le 1er mars au ministre de la justice : « Depuis longtemps les ouvriers se plaignaient avec beaucoup d'amertume des établissements connus sous le nom de *Providences*, où le travail était organisé en commun. Ces plaintes étaient peu fondées en ce sens que la concurrence était insignifiante et ne pouvait exercer aucune influence sur les salaires. Mais la prévention exagère toujours. » Le procureur général va ici à l'encontre de son substitut, mais l'autorité d'un magistrat de la monarchie, à la veille de donner sa démission est évidemment suspecte (Archives Nationales, BB 30 361 (2), rapports des 28 février et 1er mars 1848.) En 1849, un chef d'atelier, Vernay, apprécie en ces termes la concurrence des ateliers congréganistes : « L'ouvrage que l'on fait confectionner dans les communautés dites religieuses, est ordinairement proposé et accepté à des conditions différentes des conditions passées avec les chefs d'atelier. Il en résulte que ces établissements nuisent à ceux-ci, lesquels vivant avec leur famille, ont des dépenses annuelles plus considérables en toute manière, quelle que soit d'ailleurs leur économie. » (Vernay, *La vérité sur le malaise des ouvriers en soie*, La Guillotière, in-8, 1849, imp. Bajat, 353087.)

(1) *Courrier de Lyon*, 26 mai 1847.

(2) *Gazette de Lyon*, 20, 28 mai 1847.

trer que les membres des congrégations avaient bien le droit de se livrer au travail comme les autres citoyens, et qu'aucun article de leur constitution ne leur interdisait les occupations manuelles (1).

Quant aux providences, il n'était pas possible de les assimiler aux congrégations et communautés, puisqu'on s'y occupait d'élever et d'instruire les enfants pauvres et abandonnés, et par suite de les mettre en état de gagner leur vie. « Il est juste, il est utile, ajoutait le défenseur des maisons religieuses, que les jeunes ouvriers apprennent à connaître la concurrence, et nous considérons comme un bien qu'ils puissent la faire et la soutenir dans une certaine mesure (2). »

A travers des explications plus ou moins sophistiques, diluées dans de longues dissertations, on démêle le souci de maintenir les congrégations industrielles et commerçantes dans leur situation acquise.

Les commentaires et les dénégations de la *Gazette* n'infirment en rien les révélations du *Censeur*, et ses conclusions tendent, au contraire, à démasquer la vérité.

Les communautés *ont le droit* de se livrer au commerce, affirme la *Gazette*. Si l'on rapproche cette affirmation d'un droit des faits cités par le *Censeur*, on est bien près d'en inférer que les congrégations *se livrent*, en effet, au commerce. Dans les providences, les religieux n'ont qu'un rôle de direction. Mais cela n'empêche pas les providences de travailler à bas prix pour les fabricants et de leur procurer une main-d'œuvre extraordinairement avantageuse au détriment de l'ouvrier qui doit subvenir à l'entretien de sa famille. Que les Frères emploient ou non des laïques, ils n'en sont pas moins redoutables à la prospérité du travail libre, et l'on sait que d'autres associations suivent leur exemple, de l'aveu même de leurs propres champions (3).

Jusqu'à l'ouverture de la session parlementaire de 1848, le *Cen-*

---

(1) *Gazette de Lyon*, 10, 17, 23 juin, 1, 8 juillet 1847, *Des demandes relatives à la cessation du travail dans les communautés religieuses*. Cf. nos du 7 et du 9 octobre.

(2) *Gazette de Lyon*, 1er juillet 1848.

(3) Une lettre d'un courtier près la Bourse de Lyon déclare que l'établissement des Frères ne contient que les métiers nécessaires à l'éducation technique des futurs chefs d'atelier, et que le personnel qui les fait mouvoir est purement laïque. « Les prix de façon y sont les mêmes qu'aux autres ateliers de la ville et la comparaison que le *Censeur* fait de certaines

seur continua sa campagne (1). Il élargit le champ de la discussion en montrant l'influence exercée par les congrégations dont les établissements étaient si nombreux dans la ville ; il signala, en outre, la présence des jésuites, contraire aux lois existantes ; il reproduisit, d'après le *National*, la liste des couvents de Lyon (2). Les catholiques s'indignèrent de ce procédé où ils voyaient une provocation au sac et à la destruction « de ces asiles de la prière et de la bienfaisance » (3).

Il n'entrait assurément pas dans la pensée des républicains de préparer de tels événements. Cependant, un fait sans importance en lui-même, qui, en d'autres circonstances eût passé inaperçu, témoigna de l'attention qu'avait prêtée la population des ateliers aux articles du *Censeur*.

En septembre 1847, dans une maison de la rue de Margnoles, à la Croix-Rousse, éclata un scandale de nature particulière. Cette maison était habitée par une demoiselle Denis, qui enseignait à des jeunes filles la couture et la fabrication des étoffes de soie.

On raconta tout d'abord qu'un diable galant s'introduisait la nuit dans les dortoirs pour y séduire quelques-unes des pensionnaires. La foule, crédule et superstitieuse, parlait de visions fantastiques et de bruits étranges. Puis, une enquête étant intervenue, il fut reconnu qu'il s'agissait d'une vulgaire affaire de mœurs où se trouvait mêlé le frère de la directrice.

Mais les tisseurs du Plateau profitèrent de l'occasion pour manifester leurs sentiments à l'égard des communautés et des patronages. Ils s'attroupèrent devant la demeure de Mlle Denis, dont l'institution, toute laïque, n'avait aucun rapport avec l'archevêché. La *Marseillaise* fut entonnée par des centaines de voix qui mêlaient

---

communautés où l'on s'occupe à bas prix de lingeries, broderies, fleurs, etc., ne peut trouver ici aucune application. » (*Courrier de Lyon*, 2 juin 1847.) L'auteur de cette lettre défend les Frères, mais ses dernières lignes laissent à penser qu'il n'absoudrait pas aussi aisément d'autres congrégations. Cf. *Gazette de Lyon*, 1er juillet 1847, lettre au *Censeur*, de Laserve, professeur de fabrique chez les Frères: « *Les métiers travaillent pour les fabricants de la ville* et sont mûs par des contremaîtres, des compagnons, élèves ou apprentis, aidés de remetteuses, tordeuses..., tous laïques. »

(1) Le *Censeur* des 1-2 novembre 1847 donne le texte d'une pétition des chefs d'atelier au préfet du Rhône.

(2) *Censeur*, 22 décembre 1847 ; cf. n^os^ des 24, 30 décembre 1847, 8 janvier 1848.

(3) *Gazette de Lyon*, 24 décembre 1847.

au refrain révolutionnaire les cris furieux de : « A bas les prêtres ! A bas les couvents ! »

Le bruit se répandit que des ecclésiastiques venaient se livrer à de fréquentes orgies rue de Margnoles. L'abbé Collet, qui dirigeait une providence, faillit être pendu, sa maison, celles des Frères et des Sœurs de la Doctrine chrétienne, des Chartreux et de la Sainte Famille furent assaillies.

L'autorité, inquiète, prit des mesures de précaution. Tandis que le préfet Chaper se tenait en permanence à l'Hôtel de Ville, de forts piquets de fantassins, munis de cartouches, montaient à la Croix-Rousse, et chargeaient à plusieurs reprises les groupes de perturbateurs d'où partait une grêle de pierres. Des prêtres, des religieuses furent arrêtés par la police et conduits « à la cave », c'est-à-dire à la prison municipale, au milieu des vociférations et des injures. C'était la meilleure manière de les protéger contre la foule, où soufflait comme un vent de meurtre et d'insurrection (1).

Cette échauffourée se termina sans autres incidents. Il était intéressant de la rappeler, car elle est le prélude des journées lyonnaises de Février, et, comme le faisait à propos remarquer le *Courrier*, elle montre la haine vouée par les ouvriers aux communautés et aux institutions de patronage (2).

Sans doute, les préoccupations politiques nées de la crise réformiste et de l'ouverture d'une session qui s'annonçait orageuse tournèrent d'un autre côté l'attention publique. Mais il était évident que le grain semé dans la population laborieuse ne tarderait pas à germer et que les articles du *Censeur* porteraient leurs fruits (3).

---

(1) Détails tirés des journaux. Voir notamment: *Censeur*, 19, 22, 26, 27-28, 30 septembre, 3 octobre 1847; *Courrier de Lyon*, 23, 26, 27, 28, 29 septembre, 2 octobre; *Gazette de Lyon*, 27-28 septembre, 29, 30 septembre, etc.

L'affaire eut son épilogue devant le tribunal correctionnel qui condamna la demoiselle Denis à cinq francs d'amende pour contravention aux lois universitaires, et acquitta les autres prévenus du chef d'outrage aux bonnes mœurs. (*Gazette de Lyon*, 6-7 décembre 1847.)

Le cardinal de Bonald profita de la circonstance pour faire l'éloge des Providences (dont il séparait nettement la maison Denis) et prouver qu'elles ne nuisaient en rien à l'industrie lyonnaise (*Gazette de Lyon*, 27 octobre 1847), *Circulaire de S. E. Mgr le cardinal de Bonald*.)

(2) *Courrier de Lyon*, 29 septembre 1847.

(3) L'autorité religieuse, malgré ses dénégations et ses réticences dut être prise d'inquiétudes ou de scrupules à la suite de l'agitation provoquée dans le monde ouvrier par la campagne du *Censeur*. Nous lisons, en effet, dans

Et au cours de l'année 1848, dans les troubles qui marquèrent la révolution lyonnaise, on ne s'en prit pas seulement aux congrégations industrielles, mais aux fabricants qui envoyaient leurs commandes à la campagne.

L'émigration des métiers n'était pas uniquement due à la nécessité où se trouvaient les patrons de résister avantageusement à la concurrence des associations religieuses (1). Elle commence de bonne heure. Arlès-Dufour en fixe le début aux années 1825 et 1826. Les événements de 1830 et 1831 « décidèrent et développèrent cette tendance de l'industrie » qui a pour cause l'inquiétude engendrée par la révolution de Juillet et les émeutes et la recherche d'une main-d'œuvre moins coûteuse, surtout en ce qui concerne les étoffes unies (2). Le Préfet disait, en 1844, au Conseil général : « La force des choses relègue hors des villes la fabrication des étoffes unies ou légères qui ne peuvent plus supporter un prix de façon élevé. De là des changements d'habitude, des déplacements d'intérêts, des inquiétudes personnelles, compagnes obligées de toute transition de cette nature (3). » Les ouvriers eux-mêmes se décidaient à quitter un centre où les loyers et les vivres étaient hors de prix (4), et, dans les villages et les bourgs, leurs métiers avaient tendance à se grouper en importants ateliers, prélude de la constitution des grandes usines où l'on substituerait la force des moteurs mécaniques au travail humain (5).

Si la Préfecture ne voyait pas d'inconvénient à l'accroissement du nombre des métiers ruraux, sous ce prétexte que la création des articles légers établis à bon marché attirait plus de commandes à

---

le registre du Conseil municipal de Vaise, à la date du 11 février 1850 : « Si nous sommes bien informés, dès 1847, et à la suite des manifestations violentes dirigées contre d'autres établissements religieux où il existait des métiers à tisser la soie, Mme la Supérieure de la Trappe aurait reçu de ses supérieurs ecclésiastiques l'ordre de supprimer les métiers dont l'existence, dans un monastère cloîtré et possédant des moyens d'existence suffisants, pouvait devenir un sujet de troubles. » (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 11 février 1850, p. 245.)

(1) *Censeur*, 26-27 mai 1847.

(2) Arlès-Dufour, p. 129; Villermé, I, pp. 390-391.

(3 *Conseil général du département du Rhône*, 1844-1845, p. 6.

(4) Kauffmann, pp. 74-75; Villermé, I, pp. 390-391; *Avenir*, 11 novembre 1846.

(5) *Conseil général du département du Rhône*, 1837-1838, p. 19; Arlès-Dufour, p. 132; *Censeur*, 26-27 mai 1847.

la fabrique lyonnaise en ajoutant à la variété et à l'abondance de ses assortiments (1), les ouvriers acculés au chômage complet par la révolution pensèrent d'autre façon, et témoignèrent alors leur opinion par des actes de violence dont nous aurons l'occasion de parler ailleurs.

Misère navrante des tisseurs résultant de l'avilissement des salaires, des chômages répétés, de l'excessive cherté de la vie, ruineuse concurrence des associations congréganistes, émigration des métiers pour toutes ces causes réunies, tel est, en y joignant la crise générale qui accable tout le pays, le bilan de la situation économique de Lyon aux approches de Février. Il n'en fallait pas tant pour entretenir l'effervescence dans une population où fermentaient déjà plus ou moins les aspirations égalitaires et socialistes.

VIII

La session de 1848 était impatiemment attendue par tous les partis, car on savait que la bataille s'engagerait sur la question réformiste, et que l'opposition attaquerait vivement le cabinet, continuant à la Chambre « l'agitation légale », commencée depuis six mois dans les banquets (2).

Le gouvernement, qui d'abord avait affecté de négliger les efforts persévérants de ses adversaires, s'inquiétait maintenant (3). Guizot

---

(1) *Conseil général du département du Rhône*, 1837-1838, p. 19.

(2) *Censeur*, 29 décembre 1847.

(3) Un des historiens les plus favorables à la monarchie de Juillet, M. P. Thureau-Dangin, reconnaît assez nettement, malgré ses restrictions, l'influence exercée sur l'opinion publique par la campagne réformiste. « Du commencement de juillet à la fin de décembre 1847, la campagne des banquets avait duré six mois ; très languissante au début, elle n'était devenue un peu active que depuis la fin de septembre. Le nombre total des banquets avait été d'environ soixante-dix, celui des convives d'à peu près dix-sept mille. Tout ce mouvement n'avait pas été sans effet : à la longue, on était ainsi parvenu à donner quelque retentissement à ce mot de *réforme*, qui, au début, laissait l'opinion si froide. Pour n'être pas le résultat naturel et spontané des vœux et des besoins du peuple, l'agitation n'en était pas moins réelle. *Les conservateurs ne pouvaient plus en nier l'existence.* » (Thureau-Dangin, *Histoire de la monarchie de Juillet*, VII, p. 113.)

avait posé la question de confiance sur l'élection du président de la Chambre, et déclaré qu'il donnerait sa démission si Léon de Malleville était nommé contre Sauzet, le candidat du pouvoir (1).

Le discours du Trône marqua très nettement les intentions du roi et de son ministère. Il rejetait purement et simplement la réforme, et les libéraux y voyaient même tous les symptômes d'une réaction prochaine (2), suivie par conséquence logique d'une révolution violente qui bouleverserait à nouveau le pays (3). Chez les légitimistes les craintes étaient plus grandes encore, parce qu'ils avaient plus de raisons que les libéraux de s'effrayer de la révolution (4). Seuls, les conservateurs approuvaient sans restriction les paroles royales et se félicitaient de l'énergie que déployait le gouvernement en face des « manifestations anarchiques » de gauche (5).

---

(1) *Censeur*, 28 décembre 1847.

(2) *Censeur*, 31 décembre 1847. « Les manifestations politiques qui viennent d'avoir lieu dans plus de soixante villes de France ont paru au ministre une atteinte à la charte, une violation du droit constitutionnel. C'est tout naturel; ces banquets ont eu principalement pour objet de le flétrir et de hâter sa chute. Aussi, le discours de la couronne convie-t-il le Parlement à s'occuper du maintien de nos institutions, ce qui veut dire: « Donnez au ministère plein pouvoir pour empêcher à l'avenir ces réu- « nions. » Ce sera une violation de plus à ajouter à notre droit public, mais qu'y faire? Nous en verrons bien d'autres: ou le système sera entamé sérieusement, ou nous irons jusqu'à la suppression de la liberté de la presse. Que les événements suivent donc leur cours... Le pays saura bien, quand les choses seront arrivées à certaines extrémités, se sauver des griffes des conservateurs. »

(3) *Censeur*, 1er janvier 1848. « Nous attendons, nous saurons bientôt si cette nation qui demande légalement, pacifiquement des réformes indiquées par la raison, le simple bon sens, si cette nation qui est souveraine... doit arracher encore les derniers lambeaux de ses libertés. Nous saurons si le pouvoir est résolu à déchaîner lui-même ces passions qu'il évoque aujourd'hui comme un fantôme et dont il veut effrayer le pays. » Cf. Auguste Lacordaire, *Les derniers cris d'un Français, 1re satire* (Lyon, Veuve Ayné, in-8, 14 février 1848, 352527).

« Chassez ce cabinet, la honte du pays,
Et qui, chez l'étranger, n'engendre que mépris.
Mais, si vous m'en croyez, hâtez-vous de le faire,
Car le peuple en est las. Prévenez sa colère,
Ou sinon, vous pourrez vous voir enveloppés
Dans une même chute... »

(4) *Gazette de Lyon*, 1er janvier 1848. « Le gouvernement déclare que nos institutions suffisent *à tous les intérêts moraux et matériels*. Cet optimisme et les vœux qui ont été exprimés dans les banquets, forment un contraste qui ne manque pas d'une certaine gravité. »

(5) *Rhône*, 1er janvier 1848.

Aveuglés par le désir de sauvegarder les privilèges de la haute bourgeoisie, ils ne voulaient pas voir les nuages sombres qui s'amoncelaient sur tous les points de l'horizon.

Le vote de l'Adresse, qui donna au ministère Guizot sa dernière majorité, déchaîna de violentes colères dans les rangs de l'opposition. La discussion en avait été suivie avec un intérêt passionné par toutes les fractions de l'opinion lyonnaise. On négligeait les paragraphes relatifs aux affaires générales pour ne lire attentivement que la partie consacrée à la condamnation des manifestations réformistes.

Cette censure des actes de la minorité par la majorité indigna les libéraux, épouvanta les légitimistes. « Nous sommes, disait la *Gazette de Lyon*, dans une crise dont il est difficile de prévoir le dénouement (1). » « L'adoption du paragraphe de l'Adresse relatif aux banquets, reprenait le *Censeur*, constitue dans la situation actuelle un symptôme nouveau des vues liberticides du pouvoir... Nous avons l'exercice d'un droit essentiel de moins, et nous avons, de plus, une prétention exorbitante de la majorité sur la minorité (2). » Les organes officieux, au contraire, aveuglés par le succès factice de Guizot, chantaient victoire, et enjoignaient à l'opposition de se tenir désormais tranquille pour ne pas entraver la solution des grandes questions politiques intéressant tout le pays (3). Lesquelles ? Y avait-il donc, selon le *Courrier* et le *Rhône*, des problèmes plus essentiels et plus actuels que la réforme ?

L'attitude des électeurs censitaires de Lyon et du département aurait dû pourtant ouvrir à la vérité les yeux de leurs rédacteurs.

Un *Comité électoral du Rhône*, siégeant dans un immeuble du quai de Retz, s'était fondé au mois de janvier, avec Alcock, Ber-

---

(1) *Gazette de Lyon*, 14-15 février 1848. Cf. n° du 13 février 1848 : « On suit avec la plus grande attention les débats de l'adresse... On croit généralement que des commotions politiques se préparent... On interroge les discours prononcés à la tribune pour apprécier la distance qui nous en sépare encore. »

(2) *Censeur*, 16-17 février 1848. « Les députés de l'opposition ne peuvent pas accepter la position d'*indignes* qu'on veut leur faire ; il faut qu'ils en appellent de cette décision inique non seulement à l'opinion, mais aux collèges électoraux ; il faut que cette grave affaire des banquets soit posée catégoriquement devant eux, et qu'ensuite, quand ils auront prononcé, on avise aux moyens de résistance légale qui peuvent encore être en nos mains. Point de factions, point de factieux, mais aussi point de transactions honteuses, point de tergiversations. »

(3) *Courrier de Lyon*, 18 février 1848.

gier, Bouillier, Laforest, Lortet, dans le but de surveiller la préparation des listes et de soutenir des candidatures d'opposition (1). Et, dans trois scrutins successifs, les conservateurs furent battus précisément sur la question réformiste qui constituait désormais l'article fondamental de tout programme libéral.

Le maire de Lyon, le docteur Terme (2), en même temps député de la circonscription de Villefranche, était mort le 8 décembre 1847. Les électeurs furent convoqués pour procéder au choix de son successeur.

Le candidat de l'administration était un ancien magistrat, Peyré, propriétaire dans le Beaujolais, historien érudit du vieux droit salique (3) L'opposition avait pressenti, pour le combattre, un industriel de Thizy, Julien Lacroix (plus tard représentant du peuple à la Constituante), connu pour ses idées libérales. Mais il refusa de se mettre sur les rangs (4), en sorte que les adversaires de Peyré, tout en étant classés comme appartenant « aux nuances plus ou moins adoucies de l'opposition » (5), n'avaient le patronage ni du *Censeur*, ni du Comité électoral du Rhône.

Peyré ne rédigea pas, à proprement parler, de profession de foi. Il était simplement tout dévoué aux intérêts de la viticulture et de l'industrie beaujolaise, et avait le culte du progrès « mesuré, mais continu » (6)

Trois concurrents s'opposaient à lui : le marquis de Mortemart, de vieille souche aristocratique, maire de la Chassagne, assez populaire dans son arrondissement ; un propriétaire de Fleurye,

---

(1) *Tribune Lyonnaise*, février 1848, p. 104.

(2) Voir Hodieu, *Nomenclatures lyonnaises*, p. 3 (1 vol. in-8, Lyon, 1866). Jean-François Terme, docteur médecin, ancien président de l'Administration des Hospices, avait été maire, après avoir occupé les fonctions de premier adjoint, du 20 décembre 1840 au 8 décembre 1847, date de sa mort. Il fut nommé député en 1843.

(3) *Courrier de Lyon*, 30 décembre 1847; cf. *id.*, 17 janvier 1848. *Le Rhône* (5-6 janvier 1848) publie la circulaire de Peyré, et la qualifie en ces termes : « Un homme aussi savant que modeste, aussi recommandable par ses qualités personnelles que par la considération et l'estime dont il est entouré. » Cf. n° du 16 janvier. « Les titres de M. Peyré sont trop nombreux et trop bien établis pour que les suffrages des électeurs lui fassent défaut. »

(4) *Censeur*, 5-6 janvier 1848.

(5) *Rhône*, 16 janvier 1848.

(6) Circulaire de Peyré, 28 décembre 1847, 2 pages in-12 (111496).

Carlhant ; enfin, Charles Rivet, ancien préfet du Rhône, ancien député, en faveur duquel Carlhant ne tarda pas à se désister (1).

Le marquis de Mortemart ne prit pas d'abord d'engagements fermes contre le cabinet Guizot. Il était, si l'on en croit ses déclarations, dépourvu de la moindre ambition, « libre de tout engagement avec qui que ce soit », et prêt à se guider d'après sa conscience et son attachement aux institutions qui ne l'empêchait pas d'être homme de progrès (2).

Mais des « insinuations malveillantes » lancées sur son compte, et plus particulièrement l'épithète de légitimiste accolée à son nom par une feuille de Paris, l'amenèrent, tout en protestant de son loyalisme, à se donner comme un partisan de la réforme. « Une réforme électorale et parlementaire doit rendre, écrivait-il, la représentation nationale l'expression de la volonté des électeurs, et ne doit pas être le résultat de l'intrigue ou de la corruption. On obtiendra ainsi plus sûrement la solution des questions sociales, non moins importantes que les questions politiques (3). »

Ce programme ne différait pas sensiblement de celui de Rivet.

Partisan de la monarchie de Juillet (4), Rivet s'était retiré de l'administration pour ne pas devenir le courtier électoral du gou-

---

(1) Carlhant se donnait comme libéral et critiquait les fautes du régime. Il rappelait que la devise du parti libéral était : « Ordre, progrès, honneur national, morale publique. » (Circulaire du 2 janvier 1848, 2 pages in-4, 111498.) La circulaire par laquelle il se désiste en faveur de Rivet, fut publiée après le premier tour de scrutin (111499).

(2) Circulaire du marquis de Mortemart, 29 décembre 1847 (111497), 1 page in-4. Cf. *id.*, *ibid.* « Je crois tout susceptible de progrès, c'est-à-dire d'amélioration ; je m'efforcerai d'obtenir l'examen de toute mesure qui pourrait satisfaire, non les vaines prétentions de l'esprit de parti, mais les justes exigences d'un peuple éclairé. »

(3) Lettre du marquis de Mortemart aux électeurs, 11 janvier 1848 (111501). (Cf. *Censeur*, 15 janvier 1848.) Cf. une autre lettre aux électeurs du même candidat (111500) : « Je suis dévoué au gouvernement de mon pays ; je tiens essentiellement à nos institutions actuelles... Je réclame une réforme électorale, on en a conclu que je veux le suffrage universel. Non, Messieurs, j'ai assez de bon sens pour regarder cela comme impraticable. »
Le marquis de Mortemart paraît avoir eu des idées libérales durant toute sa carrière politique. En 1858, député au Corps législatif, il n'hésite pas à voter contre la loi de sûreté générale. (E. Ténot et A. Dubost, *Les Suspects en 1858*, p. 95, 1 vol. in-12, Paris 1869.)

(4) *Le Siècle* (12 janvier 1848), s'exprimait ainsi sur le compte de Rivet : « M. Rivet qui, comme on sait, quitta la préfecture du Rhône en 1839, plutôt que d'appuyer une candidature hostile à M. Sauzet, appartient à la

vernement. A la Chambre, il avait voté contre le ministère toutes les fois qu'il avait cru avoir à lui reprocher des actes contraires à la grandeur et à la dignité de la France, ou bien une « immobilité stérile », nuisible à la paix intérieure. Il flétrirait de nouveau, s'il était élu, les abus et les scandales, et réclamerait « pour les classes qui vivent de leur travail, les conditions de bien-être et de progrès que comportent les sociétés modernes » (1).

L'élection de Villefranche nécessita trois tours de scrutin (2). Le marquis de Mortemart, ayant probablement pactisé avec l'opposi tion (3), réunit au troisième une majorité de 371 voix contre 263 à Peyré et 8 perdues (4).

C'était là, malgré les dénégations des journaux conservateurs, qui parlaient *d'élection de localité* (5), une défaite pour la « politique de résistance », et l'opposition le proclama hautement, bien que le marquis de Mortemart ait été jugé par d'aucuns trop réservé dans l'exposé de ses principes (6).

---

fraction de l'opposition qui se rapproche le plus du parti conservateur. Mais ses opinions, pour être modérées, n'en sont pas moins fermes. » Cf. sur Rivet : Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, V, p. 154.

(1) Le programme de Rivet fut publié par le *Censeur* (16 janvier 1848), qui le trouvait trop imprécis et trop restreint, car il ne posait pas la question d'une réforme « large, très large... à l'aide de laquelle on pourrait purifier du moins le corps électoral. » Cf. *Courrier de Lyon*, 15 janvier 1848. « Complètement étranger à notre département, où son administration fugitive n'a laissé aucune trace sensible, auquel il ne se rattache par aucun lien matériel, M. Rivet n'a d'autres titres aux suffrages des électeurs que la position équivoque qu'il occupe à la Chambre, la protection de M. Thiers, et les opinions réformistes sur lesquelles il s'appuie. »

(2) *Censeur*, 18 et 19-20 janvier 1848. Il y avait 986 inscrits. Les résultats furent les suivants : 1er tour, Peyré, 204 voix ; Mortemart, 189 ; Rivet, 105 ; d'Albon, 73 ; Carlhant, 64 ; de Vauxonne, 3 ; divers et nuls, 8 (646 votants) ; 2e tour, Mortemart, 274 voix ; Peyré, 240 ; Rivet, 159 ; divers, 8 (681 votants) ; 3e tour, Mortemart, 371 voix ; Peyré, 263 ; divers, 8 (642 votants).

(3) *Courrier de Lyon*, 23 janvier 1848.

(4) *Censeur*, 19-20 janvier 1848.

(5) *Courrier de Lyon*, 20 janvier 1848. Le *Rhône* s'abstint de tout commentaire, ce qui indique assez que la Préfecture, où il puisait ses inspirations, se considérait comme battue.

(6) *Censeur*, 21 janvier 1848. « Assurément, nous eussions voulu que les circulaires de M. de Mortemart eussent eu un caractère plus marqué, qu'il se fût rangé avec plus de décision dans les rangs de l'opposition ; mais de ce que ses déclarations nous ont paru trop réservées, on ne peut pas

Les élections au Conseil général, qui eurent lieu dans le 2e et le 4e canton de Lyon, furent plus significatives encore.

La mort du docteur Terme laissait vacant un siège à l'assemblée départementale pour le 2e canton. Les conservateurs avaient trois candidats : le docteur Janson, appuyé par le gouvernement, le docteur Gensoul et un membre de la cour royale, de Vauxonne, appartenant à la nuance légitimiste (1).

Les libéraux confièrent le soin de défendre leur cause à un conseiller municipal, Démophile Laforest, qui occupait dans la ville une situation prépondérante. Plusieurs fois il s'était présenté à la Chambre. On le connaissait comme un réformiste sincère ; il avait même quelques tendances républicaines. Le Comité électoral du Rhône, qui le recommandait aux électeurs, définit son programme par ces mots : « l'élargissement progressif du système électoral et représentatif (2). » Ce n'était pas « celui de la République, mais il rompait nettement avec le passé et le présent de la monarchie » (3).

Les conservateurs sentirent la nécessité de se grouper solidement en face de l'ennemi, comprenant bien qu'on cherchait surtout à faire de l'élection au Conseil général une manifestation politique hostile au cabinet Guizot. « Nous engageons nos amis, disait le *Rhône*,... à rester unis, à s'entendre après le premier tour de scru-

---

en inférer qu'il ne s'est pas rallié à l'opposition. Les circonstances ont peut être vaincu ses hésitations ; enfin, elles ont cessé puisqu'il fait cause commune avec les électeurs de l'opposition, puisqu'il est arrivé à la députation par leur concours ; ce sont eux qui ont fait pencher la balance en sa faveur. Voilà en définitive ce qui caractérise cette élection, ce qui fait, selon nous, que le ministère a éprouvé un échec sérieux. » Cf. *Censeur*, 24 janvier 1848, lettre d'un avocat à la Cour royale de Lyon affirmant « que les élections de Villefranche ont été franchement politiques », et que les électeurs se sont prononcés « pour l'opposition et contre le pouvoir. »

(1) *Courrier de Lyon*, 30 décembre 1847, 4 février 1848.

(2) *Censeur*, 2-3 février 1848, communication du Comité électoral du Rhône, signée de Alcock, Bergier, Brossette, Ricard, Chipier aîné.

Id., *ibid.*, lettre d'un électeur. « En nommant M. Laforest, ils [les électeurs] signaleront à Lyon le réveil de la conscience publique. » N° du 5 février, lettre du même ; Treillard, *La République à Lyon*, p. 4.

(3) Treillard, *La République à Lyon*, p. 4. Voici comment s'exprime sur Laforest une *Circulaire aux électeurs du Midi*, en faveur de Sauzet : « Qu'est-ce que M. Laforest, *au point de vue politique?* Président perpétuel de toute assemblée radicale à Lyon, patronné par le *Censeur*, la bannière sous laquelle M. Laforest se présente n'est pas d'une couleur équivoque. » (Elections de 1846, 111476).

tin, et à porter leurs voix au second tour sur le candidat de leur opinion qui aura réuni le plus de suffrages (1). »

Précaution qui servit à rendre plus ardente la bataille, mais resta pourtant inutile. Laforest l'emporta de 2 voix sur de Vauxonne, en faveur duquel Gensoul et Janson s'étaient désistés à la suite d'un premier ballottage (2). Une fois de plus l'administration succombait sur le terrain de la réforme (3), et le *Courrier* déplorait les « fâcheuses préventions », les « rancunes personnelles », les « mauvais instincts », qui avaient si bien servi le parti « radical » (4).

Un autre conseiller général, Mermet, vint à décéder dans le 4e canton : nouvelle occasion pour le Comité électoral d'affirmer la vigueur de la doctrine réformiste, en présentant aux suffrages libéraux le nom d'un conseiller municipal, Bergier (5), qu'on voulait élire pour donner une leçon au « pouvoir incorrigible » (6).

Le candidat « franchement conservateur » était, au dire du *Rhône*, un adjoint au maire, Victor Arnaud. Le *Courrier* le donnait comme un soutien de l'édifice social. « C'est aux électeurs de voir si, en présence de l'émeute qui gronde au sein du parlement et menace de descendre dans la rue, lorsque le commerce et l'industrie sont déjà paralysés par ces appréhensions, c'est à eux de voir s'il leur convient de donner un nouveau gage à l'esprit de désordre, à l'audace des factions un nouvel encouragement, en nommant le candidat de l'opposition (7). »

---

(1) *Rhône*, 5 février 1848; cf. *Courrier de Lyon*, 4 février.

(2) *Censeur*, 6, 7 février 1848. Au 1er tour de scrutin, 647 votants: Laforest, 283 voix; de Vauxonne, 220; Gensoul, 77; Janson, 67.

Au 2e tour, 680 votants : Laforest, 339 voix; de Vauxonne, 337; divers, 4.

(3) *Censeur*, 8 février 1848. Le rédacteur insiste sur la portée politique de l'élection de Laforest. « Quand la trahison de nos intérêts les plus chers est manifeste, toute élection doit avoir un caractère essentiellement politique. »

(4) *Courrier de Lyon*, 9 février 1848; *Tribune Lyonnaise*, mars 1848, p. 5. « L'élection de M. Laforest a... été toute politique et une protestation du patriotisme et de la probité indignée contre un ministère contre-révolutionnaire et corrupteur. »

(5) *Censeur*, 21 février 1848, communication du Comité électoral du Rhône. « M. Bergier appuierait de tous ses efforts dans le conseil général le vœu d'une sage réforme électorale et parlementaire réclamée aujourd'hui par tous les amis de l'ordre et du progrès convaincus que les réformes faites à propos sont le plus sûr moyen d'éviter la révolution. »

(6) *Censeur*, 19 février 1848, lettre d'un électeur.

(7) *Courrier de Lyon*, 19 février 1848; cf. no du 23 février, nouvel appel aux conservateurs.

Les légitimistes, cette fois, pour protester contre le désordre des affaires publiques et enrayer le triomphe possible de la démagogie, entendaient se compter sur le nom du maire de la Croix-Rousse, Frédéric Sandier (1).

Bergier, au premier tour, sur 496 votants, recueillait 200 voix, contre 189 à Victor Arnaud et 105 à Sandier. Au second tour (23 février), sous l'influence des mauvaises nouvelles arrivées de Paris, les votants se firent plus nombreux. Il y en eut 521. Arnaud venait en tête avec 245 suffrages, suivi de Bergier avec 244, et Sandier 31. Un bulletin imprimé avait été, contrairement à la loi, compté pour le conservateur, un bulletin au nom de *J. Berger* avait été annulé (2).

La victoire du parti gouvernemental survenue au moment même où la monarchie s'écroulait, était donc des plus précaires et ne servait qu'à mieux marquer la vitalité de l'opposition durant les derniers jours du règne de Louis-Philippe.

Ces derniers jours, d'ailleurs, en dépit d'un calme plus apparent que réel, furent, pour beaucoup de citoyens, remplis d'inquiétudes et de frayeurs. On en retrouve la trace non équivoque dans le langage des journaux, à quelque parti qu'ils appartiennent. Tandis que le *Censeur* croyait à un coup d'Etat susceptible d'aller « jusqu'à l'effusion du sang » (3), le *Courrier* réclamait des mesures énergiques, heureux de constater que le gouvernement ne reculerait devant aucune éventualité pour assurer le maintien de l'ordre (4).

---

(1) *Gazette de Lyon*, 20 février 1848. « Deux sentiments préoccupent en ce moment tous les esprits, agitent toutes les âmes, dominent toutes les résolutions. 1° La douleur produite par le spectacle de la corruption qui règne dans les régions supérieures de la société. 2° La crainte du triomphe de la démagogie, triomphe toujours accompagné de la tyrannie anarchique. » Cf. *id.*, 21-22 février 1848, circulaire en faveur de Sandier.

(2) *Censeur*, 23-24, 25 février 1848; cf. n° du 26 février, lettre d'un électeur; *Gazette de Lyon*, 25 février 1848. (Ce journal, par une erreur typographique manifeste, donne au second tour le chiffre de 543 votants.)

(3) *Censeur*, 18 février 1848. Cf. dans le même numéro: « L'inquiétude est dans les esprits, on s'aborde en se demandant des nouvelles, on voudrait prévoir, on cherche à deviner ce qui va arriver... Nous n'exagérons pas; dans les maisons particulières, dans les lieux publics, partout les préoccupations sont les mêmes. »

(4) *Courrier de Lyon*, 15 février 1848. « Comme rien d'odieux et d'absurde n'est absolument impossible de la part du parti révolutionnaire, le gouvernement fera bien de se tenir en mesure à tout événement, et il paraît être en effet dans cette disposition dont nous ne pouvons que le féliciter. » Cf. n° du 14 février, *Le dernier mot des banquets réformistes*; *id.*, 25 février, *Evénements de Paris du 22 février:* le *Courrier* réclame la mise en

Le public était sérieusement influencé par les informations et les hypothèses de la presse. Dès le début du mois de février, des placards manuscrits appelant aux armes les ouvriers avaient été apposés à la Croix-Rousse et dans le quartier des Capucins (1). Le 17, des citoyens notables du parti libéral se réunissaient aux bureaux du *Censeur* pour examiner la situation et parer aux événements prochains. A l'exemple de ce qui se passait dans d'autres villes de France, on arrêta les termes d'une pétition destinée à être remise aux députés réformistes et dans laquelle on les engageait à défendre avec énergie le droit de réunion et la situation de la minorité gravement compromis par le pouvoir exécutif. « C'est à vous, Messieurs, de trouver dans vos consciences et dans vos courages les moyens de les sauver, de faire respecter la légalité violée et de défendre les conquêtes de 1789 et de 1830. *Vous nous trouverez prêts à vous seconder dans toutes vos résolutions* (2). »

Cette pétition devait être mise en circulation aussitôt, et l'on espérait qu'elle se couvrirait de nombreuses signatures. Mais le Comité électoral du Rhône, auquel on l'envoya pour recueillir les adhésions de ses membres, se garda soigneusement de la rendre publique, et l'enfouit dans ses cartons « sous des prétextes plus ou moins plausibles » (3).

C'est que déjà la rupture se produisait entre les réformistes partisans de la légalité constitutionnelle et les démocrates qui admettaient volontiers l'hypothèse d'un changement de régime. L'assemblée du *Censeur* s'était tenue précisément parce que le Comité électoral avait refusé de prendre l'initiative d'une protestation collec-

---

accusation du ministère ou des « opiniâtres fauteurs du banquet, cause première du désordre, ceux qui, en dedans ou en dehors de l'enceinte législative, ont préparé et fomenté l'émeute ».

(1) *Gazette de Lyon*, 4 février 1848.

(2) *Censeur*, 18 février 1848, *A Messieurs les députés de l'opposition;* cf. *Censeur*, 19, 20, 21, 23-24 février, texte de diverses adresses analogues à celle de Lyon, rédigées dans plusieurs villes. Le *Siècle*, de Paris, signale, dans son numéro du 20 février 1848, l'adresse des « citoyens de Lyon » aux députés de l'opposition.

(3) Treillard, *La République à Lyon*, p. 6; *Censeur*, 18, 19 février 1848. Stern, qui ne semble pas avoir connu l'intéressante brochure de Treillard, interprète l'échec de la pétition lyonnaise d'une autre façon: « Le parti radical avait si peu de confiance dans ses propres forces, qu'une adresse aux députés de l'opposition, signée le 17 février 1848, dans les bureaux du journal démocratique *Le Censeur*, ne fut pas même envoyée à Paris. » (*Histoire de la Révolution de 1848*, II, p. 216.)

tive, et dans cette assemblée il y avait une majorité qui « prévoyait et désirait quelque chose de plus qu'un changement de ministère », et renfermait « les ennemis de la légalité monarchique » (1).

« Il était bien constaté, dès ce moment, que la bourgeoisie, que les censitaires restaient dans les langes étroits d'un conflit parlementaire, misérable et sans dignité. Le peuple demeurait sans direction avouée, mais ses instincts étaient plus larges et plus féconds que ne l'eussent été les calculs égoïstes et timorés (2). »

La lutte ouverte à Paris entre le gouvernement et l'opposition au sujet du banquet du Château-Rouge, excitait les esprits. Les conservateurs avaient confiance dans les « dispositions militaires prises..., le langage modéré, mais très ferme des organes du pouvoir », et, cependant, on pensait qu'une « journée révolutionnaire » était inévitable (3).

Si la panique était moindre à Lyon qu'à Paris, on y constatait cependant le 20 et le 21 février que les remboursements de la Caisse d'Epargne dépassaient les dépôts de plus des deux tiers (4). Les affiches manuscrites reparaissaient sur divers points de la ville. L'autorité militaire avait approvisionné de vivres et de munitions les forts détachés et ceux de l'enceinte. Le général Rey, commandant en second l'artillerie de la place, prenait le 24 (avant qu'on sût à Lyon la proclamation de la République) le commandement de l'aile droite de la garnison (5).

Tout annonçait donc, sinon une complète révolution à laquelle les hommes en vue ne croyaient pas (6), au moins des troubles assez graves pour que Guizot se tînt en garde contre la population de Paris et de Lyon.

---

(1) Treillard, *op. cit.*, p. 6.

(2) Treillard, *op. cit.*, p. 6.

(3) *Courrier de Lyon*, 20 février 1848.

(4) *Courrier de Lyon*, 25 février 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e part., p. 14.

(5) *Rhône*, 26 février 1848; *Censeur*, 20 février; *Peuple Souverain*, 9 mai, lettre du général Rey au *Courrier de Lyon*. Le procureur général disait en terminant son rapport au ministre de la Justice, en date du 24 février, que toutes les mesures étaient prises en cas d'émeute. (Archives Nationales, BB[30] 361 (2).)

(6) M. Thureau-Dangin (*Histoire de la monarchie de Juillet*, VII, pp. 403-404) rapporte, sans indiquer ses références, un entretien de Thiers et de Falloux, à la date du 19 février. Thiers ne croyait pas à la révolution, que pressentait son interlocuteur. Carnot dit dans, son *Mémorial*:

Les démocrates lyonnais, sans chercher à entamer les hostilités, restaient dans l'expectative, séparés des réformistes, adhérant entièrement, si besoin en était, « aux mesures énergiques et désespérées » (1). Dans de secrètes assemblées populaires, on élaborait des plans de résistance. Les groupements républicains en correspondance avec ceux de Paris attendaient leurs instructions (2).

Le 24 février, une impatience fébrile régnait dans la foule qui assiégeait les cabinets de lecture et les cafés, avide de connaître ce qui s'était passé le 22, jour fixé pour le banquet du Château-Rouge. On savait déjà, par les dépêches, que ce banquet n'avait pas eu lieu. Mais on voulait des détails (3). Les ouvriers ne manifestaient pas encore bruyamment (4), et ce calme ne laissait pourtant pas que de paraître au procureur général le signe précurseur de la tempête. Presque tous, en effet, refusaient de se rendre dans les ateliers, annonçant qu'ils comptaient sur un changement prochain de

---

« L'orage grossissait à vue d'œil, mais il ne me paraissait pas si près d'éclater... Je ne prévoyais pas une révolution imminente. » (*La Révolution de 1848*, VI, n° XXI, mars-avril 1909, p. 20.)

(1) Treillard, *La République à Lyon*, p. 6.

(2) Treillard, *op. cit.*, p. 5. Benoît, *Confessions d'un prolétaire*, p. 92. « Tous les esprits attentifs à la marche des événements prévoyaient depuis la fin de 1847 un changement dans le système qui gouvernait la France. » *Id.*, *ibid.*, p. 93 : « Le 20 février 1848, en prévision des événements qui se préparaient, nous nous réunîmes quelques républicains à la Croix-Rousse, dans le domicile de Greppo, afin d'aviser aux mesures qu'il y aurait à prendre pour décider un mouvement républicain à Lyon. L'on n'eut pas de peine à s'entendre pour cet objet. Les moyens apparaissaient clairement aux yeux de tous. »

(3) Archives Nationales, BB[30] 361 (2), rapport du procureur général, 23 février 1848. « Les premières dépêches télégraphiques, qui nous sont arrivées seulement dans la soirée d'hier, ont un peu rassuré les esprits. La soirée a été parfaitement calme. On se préoccupe beaucoup aujourd'hui des nouvelles particulières qui contiennent des relations plus ou moins exactes des désordres du 22 jusqu'à cinq heures du soir. C'est le sujet de tous les entretiens. *Mais le même calme, toujours accompagné d'inquiétudes, se manifeste dans la ville,* » Cf. *Rhône*, 26 février 1848.

(4) Le procureur du Roi, signalait au procureur général, le 23 février, la manifestation d'un chef d'atelier de la rue Coustou, qui avait, la veille au soir, illuminé ses fenêtres et placé bien en vue un transparent sur lequel se détachaient ces mots : « *Vivent les députés de l'opposition! Vive la réforme! 1789-1830.* ».

Mais cette manifestation parut insignifiante au procureur général. (Rapport du procureur du Roi, 23 février 1848, rapport du procureur général, même date, Archives Nationales, BB[30] 361 (2). Cf. *Courrier de Lyon*, *Gazette de Lyon*, 24 février 1848.

leur situation sociale. « Ceux de la Croix-Rousse surtout, lit-on dans un rapport du 23 février, sont dans un état de surexcitation qui se traduirait certainement par des troubles, si l'on recevait de Paris la nouvelle d'une collision non immédiatement réprimée. « Les doctrines communistes ont fait d'effrayants progrès dans cette classe, elles sont prêtes à demander aux troubles publics leurs conséquences les plus affligeantes (1). »

Le chef du Parquet n'était donc point porté à l'optimisme, en dépit de sa situation officielle. Il ne répondait du maintien de l'ordre à Lyon que si les nouvelles de Paris étaient *bonnes* (2).

Or, elles furent très mauvaises...

Ainsi, le jour même où la République naissait à Paris, au milieu de la fusillade, le 24 février 1848, Lyon était encore matériellement tranquille, mais il apparaissait aux yeux des observateurs perspicaces que cette tranquillité ne se prolongerait guère.

Les démocrates étaient prêts à la bataille, les libéraux avaient perdu toute autorité, les conservateurs devaient se trouver rapidement désemparés par la retraite soudaine des représentants de la monarchie, et les ouvriers qui, depuis si longtemps, n'avaient pas ostensiblement pris part à la vie politique, allaient du jour au lendemain devenir les maîtres de la cité pour plusieurs mois. « Si l'on n'apercevait pas à la surface de la société les signes précurseurs de la fermentation dévorante des journées de novembre et d'avril, il était facile d'entendre les sourds mugissements du cratère et de prévoir l'explosion (3). »

---

(1) Rapport du procureur général, 23 février 1848 (Archives Nat., *loc. cit.*)

(2) Dans son rapport du 24 février (Archives Nat., *loc. cit.*), le procureur général assurait que la paix publique ne serait pas troublée à Lyon « par les manifestations que l'on pourrait craindre » si des nouvelles venues de Paris annonçaient « que les mesures prises par le gouvernement ont prévenu hier le retour des désordres ».

(3) Treillard, *La République à Lyon*, p. 5.

PREMIÈRE PARTIE

LA MISSION D'EMMANUEL ARAGO

CHAPITRE PREMIER

Les Journées de Février à Lyon.
Proclamation de la République. — L'Emeute ouvrière.

I

Le 25 février, l'agitation des jours précédents continua, plus tumultueuse encore, dans la ville et les faubourgs.

A onze heures du matin, le Préfet prit le parti de publier les trois télégrammes arrivés de Paris la veille, et annonçant successivement la formation d'un nouveau ministère, l'abdication de Louis-Philippe et la régence de la duchesse d'Orléans. Il les faisait suivre d'une proclamation où il recommandait aux « bons citoyens » le calme et l'union « en attendant des nouvelles plus détaillées » (1).

Mais la foule inquiète encombrait les places et les rues, lisant et

(1) Archives Municipales, I², *Evénements et troubles politiques*, 1848, proclamation du préfet Chaper; cf. *Rhône*, 26 février 1848.

commentant l'affiche officielle, tandis que circulaient de sourdes rumeurs peu favorables à l'idée de régence. On sentait que l'ancien pouvoir s'effondrait, on parlait vaguement d'un gouvernement provisoire établi dans la capitale (1). Et les ouvriers se concertaient déjà « sur les mesures à prendre pour décider un mouvement républicain à Lyon » (2).

Le Comité électoral du Rhône, stimulé par les événements, se réunit à son siège du quai de Retz, assisté de nombreux citoyens qui n'en faisaient pas partie et ne représentaient nullement l'opinion réformiste. C'étaient des démocrates socialistes, comme Benoît, Félix Blanc, Géry, tout décidés à l'insurrection, et peu soucieux des subtilités où les constitutionnels de gauche se perdaient trop souvent, à leur gré. Le Comité cherchait à prendre la direction du mouvement qui se préparait, mais timidement, en négligeant l'élément populaire, facteur principal de la révolution lyonnaise de 1848. Il examina la question de la réorganisation de la garde nationale, et un des membres présents « fit la proposition, qui ne fut ni acceptée, ni repoussée, de ne donner des armes qu'aux... *patentés*, excluant ainsi les ouvriers en masse » (3).

Une délibération fut prise, demandant au Préfet la convocation immédiate de la garde nationale pour assurer l'ordre et la liberté. Mais cette manifestation de bourgeois privilégiés, ne cachant pas leurs défiances vis-à-vis des prolétaires, resta lettre morte, et le Comité ne joua aucun rôle actif dans la journée du 25 février (4).

Une autre assemblée composée d'adversaires de l'ancienne monarchie, libéraux avancés, républicains modérés et démocrates, se

---

(1) Treillard, *La République à Lyon*, pp. 7-8. « Dès le 25 au matin, l'agitation la plus tumultueuse règne dans la ville et ses faubourgs. A midi, les rues sont encombrées de citoyens qui se communiquent avec ardeur des nouvelles et des espérances. Dans l'après-midi, des orateurs improvisés font des harangues sur les places. Avant qu'aucune communication officielle ait été produite, des rumeurs sourdes se répandent et accréditent le bruit de la proclamation d'un gouvernement républicain dans la capitale. » — Benoît, *Souvenirs*, p. 20. — *Union Nationale*, 20 mai 1848. « On sait de bonne souce que les sociétés secrètes de la Croix-Rousse sont toujours bien informées de ce qui se passe à Paris. Personne n'ignore aujourd'hui que la proclamation de la République a été connue à la Croix-Rousse avant la mairie. »

(2) Benoît, *Souvenirs*, p. 20.

(3) Benoît, *Souvenirs*, pp. 21-22.

(4) *Censeur*, 26 février 1848, délibération du Comité électoral du Rhône : « Le Comité, assisté de citoyens qui comprennent la gravité des

constituait au *Censeur* au moment où les réformistes du quai de Retz tentaient un dernier effort pour sauvegarder leur situation politique. Primitivement fixée au 23, reculée en raison des circonstances, elle se rattachait à celle du 17 où l'on avait rédigé la pétition destinée aux députés de l'opposition. Kauffmann et Maurice Treillard, partisans des déterminations héroïques, demandèrent aux personnes présentes « de voter une adresse au peuple lyonnais pour l'inviter, si le combat se prolongeait dans la capitale, à se tenir prêt à toutes les éventualités, à la seconder par une puissante diversion s'il en était besoin ». Cette motion ne réunit que cinq voix, y compris celles de ses auteurs. La majorité répugnait à la violence (1). On se contenta d'envoyer à la préfecture une délégation qui reçut communication d'une dépêche, arrivée dans l'après-midi, jusque-là tenue secrète, et annonçant la proclamation de la République. Deux des délégués retournèrent aussitôt aux bureaux du *Censeur* prévenir leurs amis, et la liste des membres du gouvernement provisoire fut lue à la foule massée sur la place des Célestins au milieu des plus vives acclamations (2).

Déjà l'effervescence commençait dans la population, non point de façon spontanée « et comme par enchantement » (3), mais sous l'action de quelques hommes connus pour leurs convictions socialistes, anciens membres des organisations qui avaient sourdement miné le pouvoir de Louis-Philippe, Joseph Benoît, Félix Blanc, Géry, Duchêne, Perrache, etc. Voyant que le Comité électoral du Rhône se montrait des plus hésitants, ils se rendirent à la Croix-Rousse, et en ramenèrent, aux accents de la *Marseillaise*, plusieurs centaines d'ouvriers dont ils n'avaient pas eu besoin de réchauffer l'enthousiasme par de longs discours. La colonne, longeant les quais de la Saône, parvint à la place Bellecour, ramassant sur son

---

circonstances, prend l'initiative pour demander au préfet la convocation immédiate de la garde nationale. Cette mesure est la seule qui puisse assurer au mouvement qui se produit les garanties de l'ordre et de la liberté.

« Le Comité électoral engage tous les citoyens au calme et à la confiance dans l'attitude de l'opposition, qui saura se mettre à la hauteur des événements et sauvegarder les intérêts de tous. »

(1) Treillard, *La République à Lyon*, pp. 6-7; cf. *Censeur*, 27 février 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 18-19.

(2) *Censeur*, 27 février 1848.

(3) *Censeur*, 22 mai 1848, *Résumé des travaux du Comité central de la Mairie de Lyon.*

chemin les irrésolus, les isolés, et là, se grossit des contingents venus de la Guillotière et des Brotteaux (1).

Il était alors cinq heures environ, et la dépêche communiquée à la délégation du *Censeur* venait d'être affichée (2).

Qu'allait-il advenir d'un mouvement dirigé par des gens très énergiques et peu susceptibles de reculer devant la perspective d'une guerre de barricades ? Déjà les autorités administratives battaient en retraite devant l'imminence d'une collision. Le préfet Chaper, persuadé de l'inanité d'une résistance, fit mander à son cabinet un rédacteur du *Censeur*, refusant de résigner son pouvoir en d'autres mains. On lui envoya Rittiez, accompagné de trois délégués. Chaper remit alors les services de son administration à une commission où entrèrent, avec Rittiez, Maurice Treillard, Belloc, Murat, Brun et Thimonnier, tous attachés à un titre quelconque au journal républicain. En même temps, il faisait connaître par une dernière proclamation qu'il avait transmis au gouvernement le vœu du Comité électoral du Rhône relatif au rétablissement de la garde nationale (3).

Une partie des manifestants groupés sur la place Bellecour se porta dans la direction des Terreaux, avec l'évidente intention de forcer l'Hôtel de Ville que défendait un piquet de cinquante fantassins commandés par un capitaine. Quelques pierres furent lancées contre les fenêtres de l'édifice. Des sommations furent faites, probablement par le commissaire central Galerne qui restait seul pour représenter le pouvoir civil. Mais l'ordre de tirer ne fut pas donné (4).

---

(1) Benoît, *Souvenirs*, p. 22, note 1; *Censeur*, 22 mai 1848, *Résumé des travaux...; Courrier de Lyon*, 27 février 1848; *Evénements de Lyon*, 25-26 février 1848 (Lyon, in-8, 350704).

(2) *Notre Histoire*, p. 24 (Paris, in-8, 1848, 350700).

(3) *Censeur*, 22 mai 1848, *Résumé des travaux du Comité central;* cf. *Censeur*, 29 février 1848; *Courrier de Lyon*, 27 février; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 18-19.

L'*Annuaire* (2e partie, p. 26) et une *Note* (manuscrite), *pour Me Fabre, avocat de la ville de Lyon à la Cour de cassation* (Archives Municipales, I² *Emeute Février 1848*), commettent une double erreur de fait et de date en disant que « le 27 une autre commission qui ne tient aussi son mandat que d'elle-même, *s'est emparée* de l'autorité préfectorale ». Les termes de la *Note pour Me Fabre* et ceux de l'*Annuaire* sont identiques. D'ailleurs, le rapprochement des deux textes indique ou qu'ils sont dus à un même auteur (Montfalcon, bibliothécaire de la Ville), ou que la *Note* a été copiée sur l'*Annuaire*.

(4) *Censeur*, 22 mai 1848, *Résumé des travaux du Comité central; Courrier de Lyon*, 27 février 1848; *Evénements de Lyon*, 25-26 février.

Le premier adjoint faisant fonctions de maire (depuis la mort du docteur Terme), Clément Reyre, avait abandonné la place avec ses collègues et les employés des bureaux, et quand Démophile Laforest, que l'on désignait généralement comme républicain, mandé par lui, arriva en compagnie de son frère et d'un conseiller municipal, Barrillon, pour conférer sur la situation, il ne trouva plus personne. Laforest alla sans tarder au domicile du premier adjoint. Mais celui-ci, dans l'intervalle, était revenu à l'Hôtel de Ville. Ils purent enfin se rencontrer.

Un bataillon de ligne rangé au pied du grand escalier, sur la place des Terreaux, renforçait maintenant le piquet de garde.

Clément Reyre, après avoir vaincu les dernières hésitations de Laforest, rendit, sur l'avis conforme des autres adjoints, un arrêté par lequel il l'investissait de la mairie (1).

---

(1) *Censeur*, 27 février 1848; 10 mars 1849 (article sur les débuts de la Révolution à Lyon); *Courrier de Lyon*, 27 février 1848; *id.*, 21 mai 1848 (lettre d'un abonné); *Gazette de Lyon*, 20 avril 1848, lettre sur la transmission des pouvoirs municipaux, avec le texte de l'arrêté pris par Clément Reyre; *Evénements de Lyon*, 25-26 février 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 18. Cf. Benoît, *Souvenirs*, p. 22: « Le peuple s'était porté en foule sur la place des Terreaux, vers l'Hôtel de Ville, et en avait pris possession au nom de la République. »

Les versions données par ces différents textes se contrarient quelque peu, les conservateurs s'efforçant de prouver qu'il y a eu *transmission régulière* des pouvoirs, certains républicains, au contraire, disant que les anciennes autorités ont abandonné leur poste et que le peuple est entré en vainqueur à l'Hôtel de Ville. En comparant les documents ci-dessus indiqués, j'ai cru pouvoir établir qu'il n'y avait pas eu conquête violente de la maison commune, mais que l'invasion populaire s'était produite après la nomination de Laforest, investi par Clément Reyre, alors que l'ancienne administration préfectorale et municipale ayant disparu, personne ne songeait plus à la résistance. La foule ne fit que confirmer Laforest dans ses nouveaux pouvoirs.

Voici le texte de l'arrêté de Clément Reyre, tel que le publia la *Gazette de Lyon* du 20 avril 1848:

« Nous, premier adjoint, faisant fonctions de maire de Lyon,

« Considérant que d'après les dépêches télégraphiques arrivées aujourd'hui de Paris et à nous communiquées par M. le préfet Chaper, un gouvernement républicain aurait été proclamé à Paris;

« Considérant que M. le Préfet du Rhône, refusant de prêter son concours à ce gouvernement nouveau, mais ne voulant pas, toutefois, par une résistance active, amener une guerre civile ou une collision à main armée dans la Ville, résigne immédiatement ses fonctions;

« Considérant que la retraite de M. le Préfet rend toute résistance de l'administration municipale inutile, sans but, et seulement dangereuse pour l'ordre public;

Plusieurs conseillers municipaux et quelques particuliers qui assistaient à cette remise de pouvoirs confirmèrent Laforest dans ses nouvelles fonctions (1).

Personne autre, jusqu'alors, n'avait pénétré dans l'Hôtel de Ville, dont les portes étaient toujours closes et gardées par la troupe (2). Mais la foule s'impatientait : le colonel de gendarmerie Fumat, qui était à la tête d'un peloton de vingt-cinq hussards, comprenant qu'il ne serait pas capable de la contenir longtemps et qu'une collision sanglante était inévitable, vint trouver le maire provisoire : « Monsieur, lui dit-il, nous avons tous deux un grand devoir à remplir. Au dehors, on ne sait rien de ce qui se passe ici ; dans un instant, vous allez entendre des coups de fusil ; venez. » Laforest, déférant à cette invitation, le suivit, avec un autre officier supérieur, le colonel Levesque. Ceint de l'écharpe tricolore, il se présenta au peuple et lui fit connaître officiellement la proclamation de la République et la constitution d'une municipalité nouvelle (3).

Une commission de vingt et un membres, partie des bureaux du *Censeur*, entrait à cet instant à l'Hôtel de Ville pour y prendre séance (4), quand le bataillon de piquet, débordé, livra passage à un véritable torrent humain qui s'engouffra dans la cour centrale et envahit la salle Henri-IV.

« Considérant toutefois que l'administration municipale ne saurait, sans manquer à tous ses devoirs, donner le moindre concours au gouvernement républicain ;

« Considérant que les manifestations populaires qui se sont produites dans la soirée de ce jour sont menaçantes pour la tranquillité publique et pour la propriété, et qu'elles ne pourraient être repoussées sans effusion de sang ;

« Considérant que notre premier devoir est de maintenir autant que possible l'ordre et la sécurité dans la grande cité dont l'administration nous avait été confiée ;

« Vu l'avis émis par tous nos collègues, MM. les Adjoints résignent entre nos mains leurs fonctions ;

« Vu le consentement donné par M. Laforest, conseiller municipal, à remplir les fonctions de maire provisoire ;

« Déclarons renoncer aux fonctions de maire de Lyon dont nous étions chargé comme premier adjoint depuis la mort de M. Terme,

« Et déléguons, autant que besoin est et autant que nous pouvons en avoir le droit, l'exercice provisoire des fonctions de maire de Lyon à M. Laforest, conseiller municipal. »

(1) *Censeur*, 27 février 1848.

(2) *Gazette de Lyon*, 20 avril 1848, lettre d'un abonné.

(3) *Censeur*, 16 mars 1849.

(4) *Censeur*, 22 mai 1848, *Résumé des travaux du Comité central.*

Une seconde fois Laforest fut, par acclamation, chargé de la mairie — mais pour trois jours seulement — et l'on nomma en même temps un comité exécutif où entrèrent les vingt et un délégués du *Censeur*, quelques hommes du Comité électoral, enfin une quarantaine de citoyens pris au hasard dans les rangs pressés du peuple, et désignés à son choix par le rôle qu'ils avaient joué dans l'opposition sous la monarchie, ou par les sympathies dont ils jouissaient parmi les ouvriers (1).

Laforest passant alors sur le balcon qui domine la place des Terreaux, s'adressa de nouveau à la foule pour l'exhorter au calme, tandis que, sur son invitation, un des assistants attachait un drapeau tricolore à la balustrade (2). L'acteur Barielle qui avait chanté la *Marseillaise* au Grand-Théâtre, après la proclamation de la République par le commissaire central Galerne, vint la répéter à l'Hôtel de Ville au milieu des cris enthousiastes de ceux qui l'écoutaient (3).

Il n'y avait là que des prolétaires, des tisseurs de la Croix-Rousse pour la plupart, qui attendaient du gouvernement né de la veille la réparation des injustices sociales et l'amélioration de leur sort. Tous détestaient Louis-Philippe et Guizot auxquels il imputaient les crises dont ils avaient souffert depuis plusieurs années. Ils entrevoyaient pour l'avenir une ère de bonheur et de paix qu'ils saluaient joyeusement (4).

La troupe s'était retirée. Toute la nuit, à la lueur des torches, le peuple resta devant l'Hôtel de Ville qui redevenait le cœur vivant de la cité, comme au temps lointain de la commune lyonnaise.

---

(1) *Censeur*, 22 mai 1848, *Résumé des travaux du Comité central;* cf. *Censeur*, 10 mars 1849; Archives Municipales, I², *Emeute, Février 1848, Note pour Me Fabre...* « Il n'y a même pas un simulacre d'élection; tout individu connu par ses opinions républicaines se propose ou est présenté par un ami. » Benoît, *Souvenirs*, p. 22. « Un comité provisoire fut institué, *ou plutôt s'institua lui-même*, afin de diriger la révolution. » Le *Tribun du Peuple*, 3 mars 1848, note que la partie du comité nommée par la foule dans la salle Henri-IV ne comprenait que des ouvriers.

(2) *Courrier de Lyon*, 27 février 1848; *Evénements de Lyon*, 25-26 février 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 18; *Censeur*, 13 mars 1849.

(3) *Evénements de Lyon*, 25-26 février 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 18.

(4) *Censeur*, 12 juillet 1848, article de Kauffmann; *Annuaire*, 1849, 2e partie, p. 18; Archives Municipales, I², *Emeute, Février 1848.* « Au cri de *Vive la République!* la mairie est envahie par une foule immense... *vêtue en très grande majorité de blouses.* » (*Note pour Me Fabre*).

On n'était pas entièrement rassuré sur les conséquences de ce triomphe soudain de la démocratie. Il circulait des bruits exagérés et contradictoires parmi ces hommes que soulevait le souffle révolutionnaire et qui se demandaient avec anxiété ce que serait le lendemain de leur victoire (1).

Dans la salle Henri IV, le Comité présidé par Laforest, s'occupait, au milieu du tumulte, de l'organisation immédiate de la garde nationale, gage de sécurité pour Lyon et sa banlieue. Tous ceux qui se présentèrent, sans distinction de rang ni de fortune, reçurent des bons d'armes et furent inscrits sur les registres ouverts à cet effet (2).

La nuit s'acheva sans incident. Au matin du 26, le drapeau rouge fut hissé sur l'Hôtel de Ville (3).

Mais la population restait nerveuse, le désordre était partout à son comble dans l'administration municipale. On entrait le fusil ou le sabre à la main dans la salle des délibérations du Comité, chacun plaçait son mot dans les discussions, et c'était miracle de voir les ordres s'exécuter au milieu de ce gâchis (4).

La situation, difficile pour Laforest et ses auxiliaires, faillit un moment devenir tragique. Pendant qu'on formait les commissions chargées des divers services, des masses compactes, groupées sur la place des Terreaux, « obéissant à un mot d'ordre, ou instinctive-

(1) *Censeur*, 27 février 1848; Benoît, *Souvenirs*, p. 23. Châtelet, *Qu'est-ce que la République?* préface, p. v, Lyon, in-8, 1848 (352107).

Cf. *Benoît, Confessions d'un prolétaire*, p. 101. « Il y aurait un volume à faire sur l'aspect de la ville que je traversai au milieu de groupes armés nous couchant en joue à chaque instant pour nous demander nos noms. Les abords de l'Hôtel de Ville étaient surtout effrayants. Les curieux qui avaient acclamé la République et qui l'avaient fêtée, en groupes joyeux, s'étaient retirés; les chants et la joie avaient cessé, et il ne restait plus que ceux qui étaient déterminés à la défendre et à la constituer. Ceux-là ne riaient, ni ne chantaient... Ils avaient un air sérieux, rendu sévère par toutes les difficultés qu'ils rencontraient et qui les irritaient. »

(2) *Censeur*, 22 mai 1848, *Résumé des travaux du Comité central; id.*, 27 février 1848; *Gazette de Lyon*, 27 février 1848.

(3) Archives Municipales, I[2], *Emeute, Février 1848, Note pour M[e] Fabre; Annuaire de Lyon*, 1849, 2[e] partie, p. 19.

(4) *Notre Histoire*, p. 24; *Organisateur lyonnais*, 28 février 1848. Cf. Benoît, *Confessions d'un prolétaire*, p. 101. Le couloir qui menait à la salle où se tenait le Comité était « obstrué d'une foule de citoyens à qui il fallait décliner ses noms et l'objet qui nous appelait au Comité. Les citoyens, ainsi que les membres du Conseil, étaient décorés d'un brassard rouge arraché aux lambeaux des rideaux qui garnissaient les fenêtres de cette partie de l'Hôtel de Ville. » *Id., ibid.*, pp. 102-103.

ment à un mouvement révolutionnaire », se ruaient, la menace à la bouche, à l'intérieur de l'Hôtel de Ville. « Chacun demandait à ce comité d'une nuit la réparation de tous les torts. » Il fallut apaiser les envahisseurs par de bonnes paroles, par des promesses, car « du fond de cette manifestation populaire, avec ces passions surexcitées, pouvait surgir la révolution sociale implacable et vengeresse » (1).

Peu rassurés sur les sentiments de la garnison et surtout de l'état-major, quelques démocrates, parmi lesquels Gabriel Charavay, un libraire, convièrent les Lyonnais à marcher sur Paris où l'on disait la révolution menacée. Une discussion publique s'engagea à cette occasion et la proposition de Charavay fut votée à l'unanimité. Mais, soit qu'on l'eût mal comprise, soit qu'il y ait eu, comme le prétend Benoît, une très vive opposition de la part d'un comité républicain occulte composé de membres des sociétés secrètes, la population ouvrière ne se prêta pas à la démonstration qu'on attendait d'elle, et Charavay, frappé par quelques furieux, se trouva même un instant en péril de mort (2). Laforest dut publier une proclamation où il adjurait les bons citoyens de prouver que « l'ordre peut se concilier avec la liberté » (3).

Le 27, nouvelle alerte au Comité. On parlait d'une attaque nocturne projetée contre l'Hôtel de Ville. Cent hommes de bonne volonté furent choisis pour former une garde municipale. Mais l'attaque n'eut point lieu (4).

Pendant trois jours, les deux comités provisoires, celui de la Préfecture et celui de l'Hôtel de Ville, assumèrent toute la responsabilité de l'administration de Lyon et du Rhône. L'ordre fut envoyé aux maires des communes d'avoir à proclamer la République et de former une garde nationale dans chaque localité. Aux délégations qui lui demandaient des instructions, le Comité préfectoral conseillait de s'entendre avec les autorités en fonctions ou de pour-

---

(1) Benoît, *Souvenirs*, pp. 27-28. Dans ses *Confessions d'un prolétaire*, Benoît dit que cette manifestation fut surtout provoquée par la nomination au commandement de la garde nationale, d'un ancien militant de 1830, devenu monarchiste, Prévost, nomination due à Laforest, et qui n'eut pas de suite. (pp. 106 et s.).

(2) Benoît, *op. cit.*, pp. 25-26 et note. Cf. *Almanach démocratique pour 1849*, p. 31 (Lyon, 1848, in-32, 805106).

(3) Archives Municipales, I², *Evénements et troubles politiques, 1848*, affiche du 26 février 1848.

(4) Benoît, *Souvenirs*, p. 30.

voir à leur remplacement si elles se déclaraient hostiles à la révolution (1).

Mais on attendait la venue d'un agent du pouvoir exécutif, réclamé télégraphiquement par les comités, d'ailleurs parti de Paris avant que leur dépêche y fût parvenue.

Le 28 février 1848, dans l'après-midi, Emmanuel Arago, commissaire extraordinaire de la République dans le département du Rhône, arrivait à Lyon (2). Il rassura aussitôt les membres du gouvernement provisoire en ces termes véritablement bien optimistes et qu'il démentit plus tard à la tribune de l'Assemblée Nationale. « L'ordre le plus admirable règne dans toute la ville. Les autorités installées par le peuple ont bien mérité de la patrie. Le peuple de Lyon est digne du peuple de Paris (3). »

Le nouvel administrateur se rendit à la Préfecture où la Commission qui siégeait en permanence depuis le 25 février au soir lui offrit sa démission. Après avoir reçu d'elle quelques renseignements sommaires sur la situation, il la maintint en fonctions pour l'aider dans sa tâche en chargeant Maurice Treillard de la signature (4).

Il partit ensuite pour l'Hôtel de Ville, ceint d'une large écharpe tricolore, escorté de ses collaborateurs, de la rédaction du *Censeur*, devenu en quelque sorte le « Journal officiel » de Lyon, de deux officiers d'artillerie, d'un polytechnicien qui avait pris part aux combats de la capitale et de plusieurs citoyens. Une compagnie de gardes nationaux, étudiants en médecine, commandée par le

---

(1) *Censeur*, 28 février 1848. Le Comité central prétendit également exercer son influence sur les municipalités des communes suburbaines. Le comité de Vaise fut constitué en présence du citoyen Jacob Einhorn, délégué de la Commission de guerre et police de Lyon (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-52, 2 mars 1848, p. 138). Des membres du Comité central furent également adjoints à la municipalité de la Croix-Rousse (*id.*, *ibid.*, *Croix-Rousse*, 1847-49, 28 février 1848, p. 164).

(2) *Censeur*, 1er mars 1848; Treillard, *La République à Lyon*, p. 16; *Moniteur*, 2 mars 1848, p. 525, nouvelles des départements, dépêches télégraphiques : « Lyon, 26 février, minuit et demi. Le gouvernement républicain est reconnu ici. La garde nationale s'organise. L'envoi de Paris d'un commissaire du gouvernement est indispensable. » Cf. *Moniteur*, 29 février 1848, p. 516, administration des postes, rapports des courriers. « Le courrier a rencontré près d'Auxerre celui qui était parti de Paris le 25, et avec lequel M. Arago, commissaire du gouvernement, se trouvait. »

(3) *Moniteur*, 2 mars 1848, p. 525, dépêche télégraphique de Lyon (28 février).

(4) *Censeur*, 1er mars 1848; Treillard, *La République à Lyon*, pp. 16-17.

docteur Faure, encadrait le cortège qui, de la place des Jacobins aux Terreaux, fut chaleureusement accueilli par un foule immense acclamant les Parisiens et la République (1).

Au seuil de l'Hôtel de Ville, un des membres du Comité municipal salua le Commissaire et le conduisit dans la salle des délibérations où se tenaient Laforest et ses collègues. Tous ayant abdiqué leurs pouvoirs entre ses mains, il les leur confirma de nouveau, et, venant au balcon de la façade principale, se mit en devoir, après un roulement de tambour, de haranguer le peuple. Sa haute taille, sa physionomie sympathique, sa voix vibrante commandaient l'attention. Seuls les cris le *Vive la République* ponctuaient la fin de ses périodes sonores où revivait l'éloquence emphatique de 1793 (2). Mais, quand, répétant les paroles célèbres de Lamartine, il annonça le rétablissement du drapeau national, il y eut parmi ses auditeurs une hésitation générale, « grosse de tempêtes et de révolutions », une sorte d'angoisse pénible qui étreignit tous les cœurs. Les ouvriers, déjà attachés au drapeau rouge, pour eux symbole de la lutte contre le despotisme et de l'affranchissement des opprimés, ne le voyaient pas sans regret proscrit une fois de plus. Une énergique protestation, et l'insurrection éclatait, jonchant la ville de cadavres. Enfin, sur un signal parti de l'Hôtel de Ville, les acclamations reprirent ardentes et nombreuses. Arago avait partie gagnée (3). Les cocardes et les rubans rouges arborés aux chapeaux disparurent pour faire place aux couleurs tricolores (4).

Avec le même cérémonial qu'à son entrée, Arago quitta l'Hôtel de Ville pour regagner la Préfecture au milieu d'un grand concours

---

(1) *Censeur, Gazette de Lyon*, 1er mars 1848; Treillard, *op. cit.*, p. 17. Les *Nouvelles de Paris et de Lyon* (2 mars 1848) qualifient le *Censeur* de « journal officiel de notre localité ».

(2) *Censeur*, 1er mars 1848; *id.*, 22 mai 1848, *Résumé des travaux du Comité central.*

(3) Treillard, *La République à Lyon*, pp. 17-18; *Gazette de Lyon*, 1er mars 1848; cf. *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 2 mars 1848, avis de Laforest annonçant que le drapeau tricolore sera réarboré sur tous les édifces publics; *Censeur*, 3 mars 1848, article en feuilleton, sur l'histoire des couleurs nationales françaises.

Moniteur, 27 février 1848, p. 507, décret annonçant le maintien du drapeau tricolore. « Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la *rosette rouge*, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau. »

(4) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 29.

de monde. Il y rédigea une proclamation affirmant le caractère essentiellement démocratique du nouveau régime. « Sachez bien, citoyens, disait-il, que, faite par le peuple, l'immortelle révolution du 24 février 1848 est faite pour le peuple (1). »

Le soir de ce jour, où l'entente s'était faite entre les deux cités républicaines de Paris et de Lyon, une légère agitation du côté des Terreaux fit concevoir quelques inquiétudes. Arago se présenta lui-même à l'Hôtel de Ville et calma rapidement les ouvriers qui stationnaient sur la place (2).

« Tout ira bien, grâce à l'appui constant des citoyens dévoués de toutes les positions. » C'est par ces quelques mots télégraphiés à Ledru-Rollin que le Commissaire de la République appréciait la situation. Et il se plaisait à constater, dans une lettre explicative, que la tranquillité n'avait pas encore été troublée à Lyon, et qu'il espérait réussir à la maintenir.

Optimisme explicable dans une première dépêche lancée au débotté. Mais après quelques heures de séjour dans sa nouvelle résidence, Arago devait savoir que les faits ne justifiaient pas ce louable sentiment (3). Car, si Lyon ne connut pas la bataille des rues avec ses horreurs, si les anciennes autorités s'effacèrent sagement devant celles qui s'installèrent à la Préfecture et à la Mairie au nom de la République, il y eut cependant des troubles graves qui contenaient le germe d'une terrible guerre sociale.

Le hasard seul, favorisé par l'attitude négative des nouveaux détenteurs de la force publique, en fit une émeute sans conséquences sanglantes (4).

---

(1) *Censeur*, 1er mars 1848; Treillard, *op. cit.*, p. 18; *Annuaire*, 1849, 2e partie, p. 29; *Actes administratifs du département du Rhône*, 1848, 1re série, pp. 21-22, avec une circulaire aux maires du département.

(2) *Censeur*, 1er mars 1848.

(3) *Moniteur*, 3 mars 1848, p. 531, dép. télégr. de Lyon, 29 février; *id.*, 4 mars 1848, p. 539, lettre d'E. Arago, 29 février.

(4) Des comités municipaux provisoires se formèrent à la Guillotière, à la Croix-Rousse et à Vaise, et assurèrent, comme à Lyon, la continuité des services de chacune de ces communes. Leur nomination n'offre rien de saillant et les journaux y font à peine de brèves allusions. Cf. *infra*, chap. II.

II

Il y avait, le 25 février 1848, une belle occasion, pour le peuple des ateliers, de prendre sa revanche des répressions passées et de satisfaire ses vieilles rancunes.

En réalité, la question politique laissait encore indifférents des hommes dont le « tarif » avait été si longtemps la préoccupation à peu près unique (1). Mais ils détestaient toujours ces forts de l'enceinte intérieure que le gouvernement de Louis-Philippe avait édifiés entre la Croix-Rousse et Lyon, en prévision d'un soulèvement analogue à celui de 1831 (2) ; mais ils se souvenaient de la campagne menée par le *Censeur* contre les communautés et les providences, l'année précédente (3). L'eussent-ils oubliée que la crise industrielle qui s'aggravait tous les jours était assez aiguë pour la leur rappeler.

---

(1) Benoît, *Souvenirs*, pp. 18-19.

(2) La construction des forts détachés autour de Lyon, comme celle de l'enceinte intérieure de la Croix-Rousse, avait toujours vivement irrité les républicains lyonnais. Dès 1833, dans une adresse aux Parisiens, on pouvait lire des phrases comme celles-ci : « Comptez sur les Lyonnais. Tous, ils vous offrent leurs bras pour accomplir un grand acte de justice nationale, pour abattre ces forts élevés contre la liberté, pour faire disparaître du sol de la patrie leur empreinte odieuse, pour prouver à l'Europe que le réveil de la France est l'effroi des tyrans. » (*Comité de l'Association lyonnaise pour la liberté de la Presse... Adresse des Lyonnais aux Parisiens....* 1 page in-4, Lyon, Boitel, 25 juillet 1833, 111214). On sait d'ailleurs que les ouvrages de la Croix-Rousse partant de la caserne des Bernardines, audessus du cours d'Herbouville pour aller se terminer au fort Saint-Jean, qui domine la Saône, étaient disposés de telle façon que les meurtrières du mur d'enceinte se trouvaient à portée de pistolet des appartements ouvriers. (Combe et Charavay, *Guide de l'Etranger à Lyon*, pp. 283-284.) Ce n'était pas encore assez pour rassurer la monarchie, puisque la *Gazette de Lyon* disait, le 12 juin 1847 : « Les travaux d'agrandissement du fort Montessuy s'avancent rapidement ; déjà les glacis et terrassements qui dominent le faubourg de Bresse, autrement dit Saint-Clair, sont à peu près formés, *nous ne disons pas* pour défendre la ville, mais pour la foudroyer. » Cf. *Montfalcon*, *Histoire Monumentale*, III, pp. 327 et s., description des fortifications de Lyon en 1847.

(3) *Mémoire pour la commune d'Oullins* (1 br. in-4, Lyon, 1850, Perrin, imp.), pp. 45-46. « C'est à Lyon et par des hommes domiciliés dans cette ville que le bris des métiers *a été préparé en 1847.* » Les avocats, auteurs de ce mémoire, rappellent la campagne de presse qui eut lieu cette année-là et la pétition des ouvriers dont le texte est cité aux *Pièces justificatives* (pp. 45-46, n° 1).

Le premier acte révolutionnaire des ouvriers, en même temps qu'ils acclamaient une municipalité où entraient nombre de leurs camarades, fut donc de se jeter à l'assaut des forts et d'attaquer toutes les maisons religieuses et les patronages, même laïques, où ils soupçonnaient l'existence de métiers à tisser (1). Puis, les antiques préjugés contre les machines reparaissant à la faveur du trouble jeté dans les esprits par les événements, ils envahirent aussi les ateliers qui contenaient des métiers mécaniques, afin de les anéantir, comme autant d'obstacles à leur bien-être.

Les émeutiers ne pensaient pas commettre un acte répréhensible en violant et en pillant des domiciles privés. Foncièrement honnêtes, ils n'eussent pas détourné à leur profit personnel le moindre objet. Si des délits de droit commun furent commis, on doit les attribuer, pour la plupart, à la présence dans leurs rangs de vagabonds, de repris de justice, de libérés en rupture de ban, venus des faubourgs,

---

(1) Il serait assez malaisé de dire d'une façon précise d'où partit le signal du pillage des communautés et providences. Le procureur général fait allusion, dans son rapport du 1er mars 1848, aux « funestes suggestions » qui ont égaré les ouvriers, mais cela se rapporte certainement aux articles publiés en 1847 par le *Censeur*. Quant à ce dernier journal, s'il parle le *26 février* de la suppression prochaine du travail des couvents et de la disparition des « spoliateurs d'héritages », c'est plutôt pour arrêter les dévastations en faisant prévoir l'intervention du gouvernement que pour les encourager (*Censeur*, 27 février 1848, *antidaté*). L'effervescence de la population croix-roussienne, surtout de la partie flottante, étrangère au pays, était une condition favorable au développement de l'émeute. « Un des faubourgs les plus populeux de Lyon, le faubourg de la Croix-Rousse, écrivait le procureur général, inspire de très vives inquiétudes. Ce n'est pas la population indigène que l'on redoute ; elle se fait remarquer en général par un excellent esprit ; mais elle est mêlée d'une partie moins paisible, moins morale, laquelle se compose d'étrangers et surtout de communistes exaltés, entreprenants. Il y a là 5 à 6.000 individus qui, armés pour la plupart, peuvent se porter tout à coup sur la ville... » (Archives Nat., BB^{30} 361 (2). Rapport du procureur général, 1er mars 1848.)

L'action d'agents de l'étranger désireux de ruiner l'industrie locale (*Courrier de Lyon*, 1er mars 1848), ou d'hommes de la monarchie désireux de discréditer la République, n'est prouvée par aucun fait précis. (Cette seconde hypothèse est émise par Treillard, *La République à Lyon*, p. 15.)

Il est curieux de remarquer que le *Journal de Rouen* attribue également les émeutes ouvrières de la Seine-Inférieure à l'action d'agitateurs « inconnus pour la plupart aux ouvriers eux-mêmes ». « Des motifs étrangers même aux intérêts des ouvriers étaient publiquement indiqués comme pouvant être la cause vraie de ces désordres. » (*Journal de Rouen*, 9, 10 mars 1848, cité par A.-M. Gossez, dans les *Mémoires de l'ouvrier F. Leblanc*, pp. 14-15, note 3, *Bibliothèque de la Révolution de 1848*, n° II, in-8, 1908.)

accourus des environs, aux premiers bruits de la Révolution, pour donner libre carrière à leurs instincts malfaisants (1).

Sous le couvert des revendications sociales, ils se livrèrent à maintes déprédations, souvent empêchés d'aller plus loin par leurs involontaires complices, dont la conscience naturellement droite se révoltait à l'idée d'un vol pur et simple ou d'un attentat contre les personnes (2). « Si vous avez des monceaux d'or et de diamants, disait un membre du Comité municipal, et que vous les abandonniez sur les chemins publics, nous vous assurons que les ouvriers n'y toucheront pas, mais nous ne pouvons pas répondre qu'ils ne brisent les mécaniques (3). »

Les ouvriers accomplissent, en effet, une sorte de besogne pour

---

(1) *Courrier de Lyon*, 8, 15 mars 1848; *Gazette de Lyon*, 2 mars; *Organisateur Lyonnais*, 29 février; *Voix du Peuple*, n° 3 (début de mars). La *Feuille du Jour* (7 mars) et le *Moniteur Judiciaire de Lyon* (9 mars) signalent l'arrestation de plusieurs repris de justice à Sainte-Foy. Cf. Treillard, *op. cit.*, p. 15; *Revue de Lyon*, 1849, p. 91, article de Vachez: « Hâtons-nous de dire que ces actes de sauvagerie et de vandalisme furent l'œuvre d'une poignée d'individus qui profitèrent du désordre inséparable des événements politiques. »

Deux documents judiciaires confirment ces diverses opinions. Dans l'*Acte d'accusation* dressé par le parquet général en vue du jugement des émeutiers aux assises de juin 1848, nous trouvons signalée la présence de libérés et de repris de justice dans les bandes qui envahirent les maisons religieuses (*Moniteur Judiciaire de Lyon*, 6 juin, 1848). Un témoin déposant devant le magistrat chargé de l'instruction des affaires de Février, constate que *plusieurs émeutiers ne voulaient brûler que les métiers*. Mais des cris partent dans la foule: « Brûlons tout, brisons tout.» (*Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 61, pièces justificatives, n° 3, déposition de l'abbé Rigottier, dossier criminel n° 14.)

(2) *Courrier de Lyon*, 28 février 1848. « Au milieu de l'agitation qui règne dans tous les quartiers, les malfaiteurs ont pu penser qu'ils pourraient se livrer à leur industrie avec sécurité, mais plusieurs d'entre eux ont été arrêtés par les ouvriers sur différents points et amenés dans les prisons de l'Hôtel de Ville aux acclamations de la population. » A la fin de 1850, c'est-à-dire à une époque où l'on ne se faisait aucun scrupule de charger les ouvriers révolutionnaires de tous les méfaits, le Conseil municipal de Vaise s'exprimait de la même façon: « Les métiers de soierie trouvés dans les établissements religieux furent brûlés, ainsi que tout ce qui avait trait à cette fabrication, mais les chefs ne souffraient aucun pillage et l'un d'eux, décoré de l'écharpe rouge, fit conduire à la mairie et mettre à la prison un individu qui s'était approprié une brosse. Le chef accompagnait lui-même le délinquant et exprimait hautement son indignation de voir souiller par un vol l'acte de justice populaire qu'il avait mission d'accomplir. » (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-52, 11 novembre 1850, p. 245.)

(3) *Organisateur Lyonnais*, 28 février 1848.

eux indispensable et sacrée. Ils se font les exécuteurs des vengeances de leur classe contre des adversaires qui les écrasent dans la lutte économique, et sont persuadés de la légitimité de leurs violences regrettables, désavouées par les chefs démocrates socialistes et républicains (1). La plupart d'entre eux, interprétant à leur point de vue particulier, le changement de régime, impatients d'arriver à la réalisation de leur idéal égalitaire, ou plus simplement de trouver enfin la juste rétribution de leurs efforts quotidiens, ne songent qu'à préparer et à devancer l'action gouvernementale qui les délivrera d'une concurrence pénible et ruineuse. L'un d'eux est appréhendé par la gendarmerie dans la nuit du 28 au 29 février. « Il paraît surpris qu'on l'ait arrêté pour ce qu'il regarde comme le libre exercice d'un droit (2). » Un autre, qui flâne sur la porte de sa maison, à la Croix-Rousse, est interpellé par des amis : « Nous allons brûler les métiers dans les couvents, venez avec nous. » — « Comme on l'avait déjà fait, ajoute-t-il naïvement, et que personne n'avait rien dit, *je crus que c'était permis*. Tout le monde nous encourageait en disant : « Allez donc, ça détruit le commerce. » J'y suis allé, *je n'ai pas cru mal faire* (3). »

L'opinion courante était que « l'un des actes de la révolution devait être la suppression de tous les métiers exploités dans les communautés religieuses ou laïques, ainsi que des mécaniques et des machines à vapeur en général » (4). Des passementiers détruisent des métiers à la barre, mais c'est parce qu'ils leur « coupent souvent les bras » et non pour le vain plaisir de cette destruction (5).

---

(1) Benoît, *Souvenirs*, p. 66; Treillard, *La République à Lyon*, pp. 14-15; *Révolution*, 14 et 15 mars 1848; *Censeur*, 29 février, 1, 2 et 3 mars. Cf. *supra*, note 2, la citation extraite du registre municipal de Vaise, où le chef des émeutiers parle de « *l'acte de justice populaire qu'il a pour mission d'accomplir* ».

(2) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 62, pièces justificatives, n° 4 (Dossier criminel, n° 127), extrait du rapport du lieutenant de gendarmerie Ségaud, commandant le poste de la rue Sala...

(3) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 63, pièces justificatives n° 5, interrogatoire du sieur Richard (Antoine) accusé d'avoir participé à la dévastation du refuge Saint-Joseph; cf. *Censeur*, 12 juillet 1848, article de Kauffmann (*La situation industrielle de Lyon*) qui explique les faits du pillage par l'existence chez les ouvriers d'idées fausses en économie politique. — *Courrier de Lyon*, 1er mars 1848. Les émeutiers sont « égarés par de fausses idées économiques plutôt qu'animés d'intentions coupables ».

(4) *Acte d'accusation*... (*Moniteur Judiciaire*, 6 juin 1848.)

(5) *Nouvelliste de Lyon*, 3 juin 1848, compte-rendu des assises du 31 mai 1848.

Chez tous les pillards, il y a une certaine discipline, un certain plan d'opération, contrairement à ce qui se passe d'ordinaire dans les scènes de jacquerie. Ce n'est donc pas tant là une ruée de la misère contre la richesse que l'application « d'un système médité, arrêté à l'avance » (1).

« Nous venons pour brûler les métiers de soieries, déclare le chef de la bande qui incendia le pénitencier d'Oullins. » « Ceux-là et les autres aussi », reprennent ses compagnons. Mais l'un d'eux ajoute aussitôt : « Il faut que tout soit brûlé et que rien ne soit volé (2). » Partis du Plateau pour désorganiser le travail des communautés, ces hommes « décidés à résister à tous autres désordres » (3) n'étaient point les vulgaires malfaiteurs auxquels feront allusion plus tard les récits écrits en période de réaction, quand le frisson passait rétrospectivement sur les épaules de bourgeois apeurés comme Gavand et Montfalcon, tout heureux alors de se sentir sous la protection des soldats du Prince-Président (4).

Qu'importent aux tisseurs les richesses des propriétaires et des

---

(1) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du procureur général, 1er mars 1848. Des menaces furent faites, verbalement ou par écrit, à plusieurs personnes (*Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 37 ; *Acte d'accusation*, dans le *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 6 juin 1848 ; Archives Municipales, I², *Emeute, Février 1848, Note pour Me Fabre...*). Cf. Archives Municipales, I², *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Avis au citoyen Fallières* (lettre anonyme datée du 28 février 1848) : « Au nom de la République, je te préviens ainsi qu'on l'a fait à Collet, de verser immédiatement une somme de dix mille francs entre les mains du maire de la Croix-Rousse pour le soulagement de tes frères malheureux. Sinon, tu seras dénoncé au Comité républicain comme très riche, pouvant payer, et rebelle à la loi de fraternité qui régit le royaume (*sic*). Cette somme devra être versée dans le délai de vingt-quatre heures, car s'il en était autrement, je te déclare et te donne franchement avis que tes propriétés subiraient le sort qu'a éprouvé Collet. Liberté, Egalité, Fraternité. Vive la République ! »

Suscription : « A Monsieur Fallières, propriétaire rentier, montée de la Boucle, Croix-Rousse-lès-Lyon. »

(2) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 61, pièces justificatives, n° 3, déposition de l'abbé Rigottier (dossier criminel, n° 74) ; *Moniteur Judiciaire*, 6 juin 1848, acte d'accusation.

(3) *Acte d'accusation* (*loc. cit.*).

(4) *Censeur*, 2 juin 1848. Compte rendu des assises. « On aime à constater aux débats que les accusés n'agissaient pas sous l'inspiration furieuse de la destruction, ce n'était pas un sauvage instinct de pillage qui les dirigeait. Non, c'était le désir aveugle de se débarrasser des instruments qui font à leur industrie une concurrence écrasante en supprimant le travail. »

commerçants ? A peine trouve-t-on çà et là quelques atteintes à des propriétés privées particulières ; une lettre de menaces (1), une ou deux allusions dans les registres municipaux, telles sont les seules traces qu'on en relève au milieu de documents fort nombreux relatifs aux communautés et aux patronages.

Dans la chaleur de l'émeute, parfois sous l'influence de l'ivresse (2) des faits d'une incontestable gravité se produisirent, tels que l'incendie de plusieurs bâtiments, tels que le détournement d'objets mobiliers ou de pièces d'étoffes. Encore les individus sans aveu qui se joignirent aux ouvriers en furent-ils très certainement les principaux auteurs (3). Et il convient de mentionner avec le procureur général Laborie, autorité peu suspecte, puisqu'il appartenait à la magistrature royale, que « partout les personnes étaient cependant respectées » (4).

Quant à la passion anticléricale, elle n'anime nullement les ouvriers. Ils n'en veulent pas à la robe du prêtre ou de la religieuse, mais simplement au fabricant qui profite de sa situation particulière pour fournir à un bon marché excessif la soie, le tulle ou la passementerie, grâce à l'avilissement de la main-d'œuvre. S'ils font une démonstration bruyante devant l'archevêché, dont le principal occupant s'était empressé de partir pour n'y rentrer que quatre jours plus tard, c'est parce que le cardinal de Bonald n'a pas donné satisfaction entière à leurs réclamations concernant les communautés. A aucun moment l'exercice du culte ne fut entravé ; jamais ils ne tentèrent de pénétrer de vive force dans les églises pour s'en prendre aux ecclésiastiques et aux fidèles assemblés, ou se livrer à un acte quelconque de vandalisme (5).

---

(1) Voy. *supra*, la lettre anonyme « au citoyen Fallières ».

(2) *Censeur*, 2 juin 1848, compte rendu des assises : « Ajoutez... une ardeur trop souvent puisée dans de copieuse libations. » Cf. *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 6 juin 1848, acte d'accusation. Le maire de Vaise n'hésitait pas à mettre une partie des dévastations sur le compte de l'ivresse. (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-52, 11 février 1850, p. 245.)

(3) Cf. *supra*, les documents cités en note.

(4) Rapport du 1er mars 1848. (Archives Nationales, BB[10] 361 (2).)

(5) *Censeur*, 19 mars 1848, lettre de l'abbé Celles, secrétaire de l'archevêché (reproduite dans les autres journaux). « J'étais sur les lieux, les agresseurs furent en bien petit nombre et les ouvriers repoussèrent avec horreur le projet qu'on leur prête [*de brûler l'archevêché*]. Guidés par des principes d'ordre, ils furent les premiers à veiller à la garde de l'archevêché. Grâce à leur zèle et à leur dévouement, grâce aux mesures prises

La guerre aux établissement laïques ou religieux qui s'occupent de la fabrique des soieries, subsidiairement la guerre aux machines qu'ils accusent d'engendrer le chômage funeste à leurs intérêts, tel est le but essentiel des émeutiers lyonnais de 1848.

La ville de Lyon et sa banlieue ne furent pas d'ailleurs les seuls théâtres de troubles ouvriers. Il en éclata un peu partout aux environs, dans l'Ain, dans la Loire, en Saône-et-Loire, aux mois de février et mars, et ils revêtirent le même caractère qu'à Lyon (1). A Saint-Etienne, d'après le procureur général Alcock, « les dévastations se sont bornées aux couvents et elles ont eu pour cause la croyance dans laquelle étaient les ouvriers que l'on faisait travailler dans ces couvents pendant qu'on leur refusait du travail à eux, et qu'on les exposait ainsi à mourir de faim. Aucune maison particulière n'a été l'objet d'une attaque ou d'une dévastation. Toutes les propriétés ont été respectées (2). »

Près de Paris, des malfaiteurs endommagent les travaux d'art des voies ferrées, assaillent les demeures privées (3). Dans les campagnes de la Haute-Garonne se passent de vraies scènes de sauvagerie. Un millier de personnes envahissent deux villages, maltraitent les habitants et pillent le château d'un ancien député (4). A Reims, on incendie une manufacture (5). Dans les cantons alsaciens, à Mar-

---

par l'autorité, tout a été respecté, tout est resté intact. » *Courrier de Lyon*, 28 février 1848. « Les églises et édifices affectés à l'édifice (*sic*) du culte ont été partout respectés. » *Id.*, 1er mars. L'archevêque a quitté momentanément sa résidence sur les conseils des fonctionnaires actuels. Cf. *Extrait du Salut Public*, 8 février 1850, p. 8 (350705). — Quelques ouvriers s'établirent à demeure au Grand-Séminaire et chez les Capucins, mais n'y commirent aucune violence (*Gazette de Lyon*, 5, 10 mars 1848).

(1) Archives Nationales, BB 30 361 (2), nombreux rapports du procureur général et des procureurs de la République, relatant des bris de métiers dans tout le ressort de la Cour de Lyon; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 4, 8 juillet 1848, compte rendu des assises de la Loire (28 juin), affaire des couvents de Saint-Etienne.

(2) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du procureur général sur les troubles de Saint-Etienne (en date du 21 avril); cf. rapport du procureur de la République de Saint-Etienne au procureur général (30 mars 1848).

(3) *Moniteur*, 27 février 1848, p. 508; *id.*, 7 mars, rapport de F. Avril et Dussard; *Mémoires de l'ouvrier François Leblanc*, p. 12 et note 2.

(4) Archives Nationales, BB30 327 (5), plusieurs pièces relatives aux événements de la Haute-Garonne; *Moniteur*, 10 mars 1848, p. 583.

(5) *Moniteur*, 2 mars 1848, pp. 526-527, extraits de l'*Industriel de la Champagne* et dépêches de Reims. A Malaunay, près de Rouen, un industriel, Lemoyne, fut attaqué dans sa filature par un rassemblement d'ou-

moutiers, à Wasselonne (Bas-Rhin), « des paysans ignorants s'imaginèrent que sous la République il était permis de tout faire. Ils allèrent en troupe dans les forêts de l'Etat abattre des arbres pour leur usage, et sans se gêner, ils choisissaient les plus beaux sujets, ceux qui étaient marqués pour le service de la marine ». D'autres se livrèrent à des sévices contre les juifs, accusés de pratiquer l'usure(1).

Il régnait donc sur divers points de la France un singulier état d'esprit. Travailleurs de la terre ou travailleurs de l'usine croyaient que la Révolution leur donnait le droit de se mettre en dehors des lois qui protègent la propriété. Le peuple devenait souverain ; l'autorité oppressive de l'Etat si longtemps personnifiée par la police devait donc disparaître. Car les hommes frustes qui n'avaient jamais senti peser sur eux les responsabilités et les devoirs du citoyen conscient de sa force et de son pouvoir, se forgeaient cette égoïste conception de la liberté, qu'ils confondaient avec le désordre et l'anarchie.

III

Le 25 février au soir, les ouvriers se présentèrent aux forts et aux bastions de l'enceinte intérieure de la Croix-Rousse qu'on leur remit sans difficulté, le général de Perron ayant donné l'ordre de les évacuer (2). Un seul poste tenta de résister au bastion n° 5, quelques coups de feu furent tirés, tuant un des envahisseurs, en blessant un

---

vriers qui s'emparèrent de sa personne et le forcèrent à les suivre pieds nus jusqu'à Monville, où ils finirent par le relâcher grâce aux efforts du maire de Malaunay. (*Mémoires* de Leblanc, pp. 14-16, note 3, de M. Gossez, d'après le *Journal de Rouen*, 9 mars 1848.)

(1) Sébastien Commissaire, *Souvenirs*, I, pp. 169-170.

(2) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 39. — Nous sommes mal renseignés sur les circonstances qui accompagnèrent l'occupation de l'enceinte de la Croix-Rousse. Les rapports du procureur général Laborie, conservés aux Archives Nationales, sont muets à cet égard. Les documents du ministère de la Guerre ne sont pas communiqués au public. Dans les Archives Municipales, dans les journaux, il n'y a que de brèves allusions grâce auxquelles on ne peut reconstituer que très sommairement les scènes qui se déroulèrent alors.

Un fait est certain, c'est l'attaque des forts le 25 février au soir, attestée par plusieurs textes. Une lettre du secrétaire général de la préfecture du Rhône au maire de la Croix-Rousse parle d'une demande de pension faite en faveur du citoyen Lebretonnière, tailleur d'habits, qui se trouve dans une situation malheureuse par suite de la mort de son fils, *tué le 25 février*

autre mortellement (1). Le 26, la caserne des Bernardines était également occupée (2) et toute la ligne de défense allant du Rhône à la Saône tombait ainsi aux mains des ouvriers, qui, au nombre de cinq cents, s'y installèrent à demeure, gardant de force avec eux une douzaine d'artilleurs pour servir au besoin les canons (3).

La plupart de ceux qui se substituaient ainsi aux troupes de la garnison appartenaient à la société des *Renégats*, séparée jadis des *Ferrandiniers*, et se désignaient aussi sous le nom de *Voraces* qu'ils avaient adopté en 1846 (4). Ce fut là l'origine du fameux corps irré-

---

en voulant prendre un bastion. (Archives Municipales, I², *Croix-Rousse, 1848, Démolition des fortifications.*) Cf. *Résumé des travaux du Comité central,* séance du 12 mars 1848 (*Censeur,* 28 mai 1848): « Un membre demande que le père d'un citoyen mort des suites de blessures reçues *à l'attaque des forts le 25 février,* soit recommandé par le citoyen commissaire extraordinaire du gouvernement à la Commission chargée, à Paris, des récompenses aux victimes de la Révolution de février; cette proposition est adoptée à l'unanimité. » *Tribun du Peuple,* 14 mars 1848, funérailles du citoyen Gay, « l'une des trois victimes du malentendu qui a signalé la prise par le peuple du bastion n° 5, à la Croix-Rousse, *le soir de la proclamation de la République* ». *Gazette de Lyon,* 13-14 mars 1848. « Un des ouvriers blessés dans la nuit du vendredi au samedi, *25-26 février,* à la prise d'un des forts de la Croix-Rousse, est mort à l'Hôtel-Dieu, à la fin de la semaine dernière. » Treillard. *La République à Lyon,* pp. 20, 21: « La révolution *éclatait à peine,* que déjà quelques centaines d'hommes énergiques entraient dans la caserne des Bernardines, dans le fort Saint-Laurent, s'y installaient et faisaient à leur tour ressentir à la bourgeoisie les terreurs dont elle avait voulu frapper l'imagination du peuple. » Benoît, *Souvenirs,* p. 23. Le général de Perron « avait d'abord accepté la république et donné l'ordre à ses troupes de se retirer de l'Hôtel de Ville et de cesser les hostilités sur tous les points, *ce qui n'empêcha pas un engagement aux portes de la Croix-Rousse, où il y eut des morts et des blessés* ». Le même, dans ses *Confessions d'un prolétaire* (pp. 100-101), raconte que, se rendant à l'Hôtel de Ville avec un de ses amis, dans la nuit du 25 au 26 février, il fut arrêté aux barrières de la Croix-Rousse par des citoyens que rendait furieux la mort de deux des leurs tués dans un engagement avec la garnison d'un fort de l'enceinte intérieure.

(1) *Gazette de Lyon,* 27 février 1848. « La plupart des postes sont entre les mains des citoyens. Ils leur ont été remis sans aucune difficulté. » Cf. les textes cités *supra.*

(2) Archives Municipales, D, *Lyon,* 1848, p. 552, *Rapport du maire sur les actions intentées à la ville...* Des cantiniers du 66ᵉ de ligne demandent une indemnité pour objets perdus le *26 février* quand le peuple a envahi la caserne des Bernardines.

(3) *Gazette de Lyon,* 5 mars 1848.

(4) *Gazette de Lyon,* 5 mars 1848. « Les ouvriers maîtres de ces forts appartiennent à la société dite des *renégats* par les *ferrandiniers,* dont ils se sont séparés. Entre eux, ils prennent le nom de *voraces.* »

gulier que nous retrouverons ailleurs et qui donna naissance à tant de légendes.

Le but des ouvriers qui s'étaient emparés des forts était sans doute de menacer la réaction qu'ils redoutaient, mais surtout d'obtenir la destruction immédiate d'ouvrages dangereux pour leur sécurité personnelle. Ils voulaient, en s'y installant, empêcher le gouvernement de s'en servir contre eux et le contraindre à les délivrer d'un perpétuel cauchemar (1).

Les autorités provisoires ne cherchèrent point à s'opposer de vive force à ces actes révolutionnaires. C'eût été l'insurrection inévitablement déchaînée. Acceptant les faits accomplis, Laforest leur donna une sanction officielle par un arrêté du 28 février, qui dut coûter beaucoup à cet homme, ami de la légalité, que le hasard avait jeté dans la tempête politique. « Le peuple, disait-il, concurremment avec les troupes de la garnison, occupera tous les postes et tous les forts de l'agglomération lyonnaise. Le commandement de chaque poste et de chaque fort sera dévolu au peuple (2). » Mais cette mesure se limita, malgré les termes généraux employés par le maire, à l'enceinte de la Croix-Rousse (3).

---

(1) *Gazette de Lyon*, 5 mars 1848 : « Le but unique de leur persistance à ne point se rendre est d'amener l'autorité à l'engagement formel de la démolition des forts qu'ils occupent. »

Treillard, *La République à Lyon*, p. 21. Les ouvriers voulaient avant tout la destruction « d'ouvrages dangereux pour la sécurité de leurs habitations ». Benoît, *Souvenirs*, p. 30. « La population républicaine inquiète et méfiante, avait pris des mesures; elle s'était emparée des forts et des positions principales qui dominent la Croix-Rousse, et là, l'arme au bras, elle menaçait la réaction qui ne tarda pas à paraître, encouragée qu'elle était par la présence des siens au Comité provisoire. »

(2) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 27-28.

(3) Une polémique s'engagea plus tard entre Emmanuel Arago et le général Rey, qui reprochait à l'ancien commissaire de la République d'avoir affirmé que les forts de la rive gauche du Rhône étaient aux mains des ouvriers à son arrivée à Lyon. (Rey, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon*, pp. 1-6, première lettre, pp. 12-13, deuxième lettre.) Arago répondit qu'il n'avait pas désigné ces forts, mais « qu'une grande partie de la population ouvrière se trouvait dans les forts ». (*Censeur*, 6 mars 1849.) On ne comprend ni l'affirmation de Rey, ni l'imprécision d'Arago dans sa réponse, car il était constant pour tout le monde que seuls les ouvrages intérieurs de la Croix-Rousse avaient été occupés par quelques centaines d'hommes qui envisageaient surtout leur démolition prochaine. Toutes les sources sont d'accord sur ce point. (*Tribun du Peuple*, 3 mars 1848; *Nouvelles du Jour*, s. d., début de mars; Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, pp. 17-18; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 39 et 43.)

IV

Pendant que les Voraces s'installaient dans les forts, tisseurs et passementiers descendus à Lyon au premier bruit des dépêches officielles, vagabonds, mendiants ou libérés en quête d'une entreprise fructueuse, se répandaient en vagues houleuses et pressées dans les divers quartiers, moins occupés d'élire une municipalité républicaine que de mettre à exécution les menaces qu'ils proféraient maintenant tout haut contre les couvents (1).

Il ne s'agissait que des forts et bastions situés *entre le Rhône et la Saône*. C'est par erreur — volontairement ou non — qu'Odilon Barrot assure, dans ses *Mémoires* (II, p. 61), qu'Emmanuel Arago « livrait les forts aux ouvriers ».

(1) Sources principales : Archives Nationales, BB [30] 361 (2), rapport du procureur général, 1er mars 1848 (très concis); Archives Municipales de Lyon : *I[2] Emeute, Février 1848* (ce dossier contient un certain nombre de pièces de procédure relatives aux actions intentées contre la ville de Lyon à la suite des dévastations commises en Février); D, *Lyon*, 1848, 1849, 1850, 1851; *Croix-Rousse*, 1847-1849, 1849-1852; *La Guillotière*, 1847-1849, 1849-1850, 1850-1852; *Vaise*, 1843-1852; Archives d'Oullins, registre du Conseil municipal, 1830-1850; Archives de Caluire, registre du Conseil municipal, 1848-1865, (D, 7), registre de correspondance (D, 4 *ter*); Archives de Saint-Genis-Laval, registre du Conseil municipal (1843-1852).

En dehors des archives, on trouve de très nombreux renseignements dans divers mémoires d'avocats publiés à l'occasion des procès intervenus entre les particuliers lésés par les actes de pillage et les communes qu'ils voulaient rendre civilement responsables des dommages qu'ils avaient subis. Voy. en particulier: *Mémoire pour la commune d'Oullins*, appelante, contre le refuge de Saint-Joseph et la ville de Lyon, intimes (signé: P. de la Perrière, Humblot, avocats; Livet, avoué), 1 br. in-4, 80 pages, Lyon, Perrin, 1850, avec pièces justificatives, 111225, *Note pour l'abbé Rey...*, 1 br. in-4, Lyon, Mougin-Rusand (signée: O. Vincent de Saint-Bonnet, avocat, et Chevalier-Tiret, avoué, 110827); *Cour de Cassation, Chambre des Requêtes, Mémoire pour M. l'abbé Rey*, 1 br. in-8, Paris, imp. Le Normand (signé: Ambroise Rendu, docteur en droit, avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat, 110826); extrait du *Salut Public* du 29 janvier 1850; extrait du *Salut Public* du 8 février 1850 (au sujet des événements arrivés au pénitencier d'Oullins le 28 février 1848), 2 br. in-8, 350712, 350705.

Nous avons fait également usage avec beaucoup de profit de l'*Acte d'accusation rédigé pour la mise en jugement des individus inculpés de pillage et de bris de métiers commis en Février* (*Moniteur judiciaire de Lyon*, 6 juin 1848), dont copie partielle se retrouve aux Archives Municipales (I[2] *Emeute, Février 1848*).

Les journaux sont très sobres de détails au moment même où se produit l'émeute. Ils contiennent quelques renseignements utiles dans le compte

Ils envahissent d'abord le clos des Chartreux, où se trouvaient plusieurs patronages s'occupant de la fabrication des étoffes de soie et y détruisent des métiers sans rencontrer la moindre résistance, car beaucoup d'entre eux sont armés (1).

A la tombée de la nuit, les émeutiers gagnent le pensionnat des Frères de la montée Saint-Barthélemy, dirigé par l'abbé Jayol et que le *Censeur* avait particulièrement visé en 1847. Les portes sont enfoncées ; le directeur, poursuivi, s'échappe à la dérobée. Ses appartements privés sont pillés, les ateliers saccagés de fond en comble (2). La maison de l'abbé Collet, à Caluire, subit le même sort. Des habitants de la commune se joignent à ceux qui viennent de Lyon et de la Croix-Rousse pour brûler les dessins, les cartons, les pièces en cours d'achèvement. Cette scène de dévastation dure jusqu'au lendemain matin (3). Dans la nuit du 25 au 26 février, l'archevêché est attaqué ; des cris de mort sont poussés contre le cardinal de Bonald, parti quelques heures auparavant ; on attache aux grilles le drapeau rouge. Mais la colère des agresseurs s'apaise bien vite et la demeure épiscopale échappe aisément à l'incendie (4).

---

rendu des assises du 30 mai et du 1er juin 1848, où comparaissent quelques-uns des ouvriers les plus compromis.

Deux demandes dirigées contre la ville de Lyon indiquent par une erreur certaine le 24 février comme date initiale de l'émeute (Archives Municipales, D, *Lyon*, 1849, p. 70). Ce jour-là, Lyon était encore tranquille, au moins en apparence, il n'y avait aucune manifestation violente. Au reste, un rapport présenté au Conseil municipal par l'un de ses membres, au sujet des actions en dommages-intérêts intentées contre la Ville, s'exprime en ces termes : « *Dès le vendredi 25*, et dans les journées qui suivirent, des cortèges nombreux, composés d'ouvriers de toutes les professions, qui avaient abandonné leurs ateliers, parcouraient dans tous les sens la ville et les communes suburbaines... » (Archives Municipales, [2] *Emeute, Février 1848, Rapport présenté au Conseil municipal de Lyon... sur les demandes en indemnités formées contre la ville de Lyon... Rapporteur : M. Hodieu*, s. l. n. d. [Lyon, 1848], 1 br. in-4, 16 pages.)

(1) Archives Municipales, D, *Lyon*, 1849, p. 70, affaire demoiselle Printner et dame Mercier, née Odard.

(2) Archives Municipales, *I[2] Emeute, Février 1848*, requête de l'abbé Jayol au préfet du Rhône (29 avril 1850) adressée à la suite de plusieurs réclamations jusqu'alors infructueuses. L'abbé Jayol est devenu curé de Saint-Martin-en-Coailleux, près Saint-Chamond. Il est peut-être prudent de se défier d'un récit fait en pleine période de réaction cléricale.

(3) Archives Municipales, D, *Lyon*, 1849, pp. 530, 533 ; Archives de Caluire, D, Correspondance, n° 4 *ter*, lettre à l'adjoint Pittion.

(4) *Censeur*, 19 mars 1848, lettre de l'abbé Celles, secrétaire de l'archevêché (citée *supra*) ; *Union Nationale*, 5 novembre 1848 (article de Claudius Hébrard) ; *République*, 2 mars 1848 (sur le départ du cardinal).

Le 26, les attentats contre les patronages et les communautés se multiplient en l'absence de toute mesure répressive. Les bandes révolutionnaires continuent à visiter les demeures qui leur semblent suspectes pour y détruire les métiers et même le mobilier (1). Aux hommes se joignent des enfants, qui ne sont pas les moins ardents. Un orphelinat de Caluire « devint la proie des flammes ainsi que tout ce qu'il renfermait. Le jardin fut entièrement ravagé ; tous les arbres brisés (2). » C'était l'œuvre d'adolescents d'une quinzaine d'années au plus.

Les rancunes des ouvriers ne sont pas encore assouvies. Entraînés par leurs instincts de vengeance, ayant perdu au milieu de la perturbation politique le sens de la légalité, ils sont incapables de se modérer.

Le dimanche 27, ils investissent la maison d'un passementier de la rue Grôlée. Tandis que quelques-uns d'entre eux montent à son appartement avec mission de briser les métiers qu'il possède, les autres attendent patiemment la fin de l'opération. Un individu menace de sa hache la femme du passementier qui l'a pris à la gorge. Mais son camarade le plus proche le retient précipitamment en lui disant : « Malheureux, qu'alliez-vous faire ? » Puis tous se retirent en promettant de revenir « pour brûler » (3).

Au centre de la ville, à Fourvière, à Saint-Irénée, chemin de Montauban, clos des Chartreux, les mêmes faits se reproduisent sans beaucoup de variantes (4). Le maire de Sainte-Foy-lès-Lyon prévient le général Neumayer, devenu commandant provisoire du Rhône, que le couvent des sœurs Maristes sera l'objet d'une imminente agression et sollicite des secours. Neumayer répond par un formel refus, et avec lui les « autres autorités de fait qui étaient investies des pouvoirs municipal et départemental ». Les Maristes s'empressent alors

(1) Archives Municipales, D, *Lyon*, 1849, pp. 618, 618-619, 749 ; cf. *id.*, *ibid.*, pp. 70-71, 111 ; *id*, 1850, p. 257.

(2) Archives Municipales, D, *Lyon*, 1849, pp. 113-114.

(3) Archives Municipales, I[2] *Emeute, Février 1848*, jugement du tribunal civil de Lyon, 14 février 1850 ; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 6 juin 1848, acte d'accusation.

(4) Archives Municipales, *loc. cit.*, Demande de M. Coindre contre la ville de Lyon, 29 juin 1849 ; *id.*, D, *Lyon*, 1849, pp. 112, 113, 290-291 ; 1851, pp. 614-616. Cf. I[2] *Emeute, Février 1848*, réclamation de Mme Dupland, supérieure de *La Solitude*, 29, rue de Montauban : la plaignante se déclare sans ressources. Son établissement tombe en ruines. Les croisées et les vitres « y manquent depuis cette bonne république ».

de dissimuler ce qu'elles ont de plus précieux, et quand les assaillants arrivent, le premier adjoint, le garde champêtre et quelques particuliers empêchent par leur présence le pillage complet de l'établissement. Seuls, quelques objets pris dans les ateliers sont brûlés dans une des cours (1).

A Vaise, une troupe descendue de la Croix-Rousse débouche par le pont du Port-Mouton et se rencontre avec une autre troupe venue de Lyon. On se réunit ; des habitants de la commune, des femmes, des enfants, parmi lesquels beaucoup de curieux, grossissent le cortège, qui marche d'abord sur le monastère des Trappistines, situé dans le quartier de Gorge-de-Loup. Mais cette fois on ne se contente plus de faire disparaître des métiers. Tables et chaises sont mises en pièces, une bourse contenant vingt-cinq francs est dérobée, on essaie d'obtenir des religieuses l'aveu qu'elles ont de l'argent caché. Des émeutiers pénètrent dans la cave, boivent ou répandent le vin à terre, enlèvent ou gaspillent des provisions de bouche. D'autres arrachent le plancher des appartements de l'aumônier « comme pour y rechercher quelques trésors » et s'emparent de ses outils de menuiserie (2). Un des plus acharnés, Benoît

---

(1) Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, Extrait du registre du Conseil municipal de Sainte-Foy-lès-Lyon (s. d., mais cite un document du 16 février 1850).

(2) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 6 juin 1848, acte d'accusation. On trouve dans diverses délibérations du Conseil municipal de Vaise une version des faits qui diffère assez sensiblement de celle adoptée par le Parquet général. A propos du mémoire introductif d'instance de Mme Lucie de Spandl, supérieure des Trappistines, réclamant des dommages-intérêts à la commune de Vaise, le rapport du maire s'exprime en ces termes : « Dans ce mémoire, une seule chose est malheureusement vraie, c'est le fait de la destruction violente et par le feu des métiers de soierie trouvés dans le monastère, mais tout le reste est erroné et considérablement exagéré, notamment l'évaluation des pertes éprouvées. » (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 11 février 1850, p. 244.) Cf. *id.*, *ibid.*, p. 245. « Il est de notoriété publique que la bande... s'est abstenue de tout acte de pillage, se bornant à briser et à brûler les métiers trouvés dans les établissements religieux. La destruction n'a porté que sur les rouets ou mécaniques à dévider et sur des bois de métiers plus ou moins anciens... L'argent a été scrupuleusement respecté. Quant au vin et aux provisions de bouche, ils ont été volontairement offerts par les religieuses... » J'ai suivi le récit donné dans l'acte d'accusation qui fut rédigé trois mois seulement après les événements de Février, sur des pièces de procédure très précises, et d'une façon très impartiale, tandis que le maire de Vaise donnait ses explications au début de 1850, et groupait ses arguments de façon à faire ressortir la non-responsabilité des autorités communales, pour sauvegarder les inté-

Gattu, ancien cuirassier, occupé aux fours à chaux d'Oullins, et un nommé Chaboud, de Vaise, qui déclara plus tard avoir cédé, sous l'influence de l'ivresse, à l'entraînement général, emmènent les pillards au siège de la Sainte-Famille, « association libre de femmes réunies pour travailler en commun ». La Sainte-Famille est traitée comme les Trappistines (1).

Des maisons religieuses on passe aux manufactures. Chaboud sert encore de guide pour l'invasion d'une scierie mécanique où il a été jadis employé. Armé d'une pioche il fait voler une porte en éclats, indique où l'on trouvera les marteaux et les instruments propres à démonter les machines. Il dirige ensuite cette opération « avec l'intelligence d'un ouvrier qui connaît l'usage et l'utilité de chaque partie de l'usine (2) ».

Une fabrique d'allumettes, les chantiers des Hirondelles reçoivent à leur tour la visite de Chaboud et de sa bande. « Une machine était dressée... et à peu près terminée. Les cylindres, les plateaux, comme les parties les moins solides, furent brisés ou détériorés de manière à la rendre impropre à tout service. » Les pièces les plus résistantes sont jetées à la Saône (3).

La Compagnie des Gondoles à vapeur échappe à la destinée commune, grâce à l'attitude énergique de son personnel (4). « Une fabrique d'aiguilles... fut préservée, parce que l'on dit que c'étaient des incurables qui étaient employés dans cette maison (5). »

Le Comité provisoire de Vaise, impuissant à s'opposer au désordre, ne bougea pas. A cinq heures du soir seulement, l'arrivée d'un

---

rêts pécuniaires de ses administrés. Cela n'atténue en rien la valeur de ses paroles concernant la probité des ouvriers. S'il y eut des délits de droit commun, il faut les attribuer aux gens sans aveu mêlés à la foule et non aux tisseurs de la Croix-Rousse.

(1) *Acte d'accusation;* cf. *Censeur*, 2 juin 1848, Compte rendu des assises.

(2) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 6 juin 1848, acte d'accusation; *Censeur*, 2 juin; *Union Nationale*, 3 juin. Cf. Archives Municipales, I[2] *Emeute, Février 1848*, arrêt de la Cour d'appel de Lyon (C[ie] des Hirondelles contre Vaise, Lyon, la Croix-Rousse et la Guillotière); *id.*, D, *Lyon*, 1850, p. 369.

(3) *Acte d'accusation;* Archives Municipales, I[2] *Emeute, Février 1848*, arrêt de la Cour d'appel, déjà cité.

(4) *Courrier de Lyon*, 2 mars 1848, lettre de l'ingénieur de la C[ie] des Gondoles à vapeur.

(5) *Acte d'accusation.*

piquet de vingt-cinq gardes nationaux, mandés de Lyon, arrêta l'émeute, mais trop tard (1).

Le 28 février les déprédations se poursuivent à Lyon et à la Guillotière. Quatre ou cinq cents individus forcent la manufacture des tabacs, mettent la principale machine hors de service et accueillent à coups de pierres les gardes nationaux, les hussards et les artilleurs, appelés pour les repousser (2). Un menuisier de la rue Pomme-de-Pin est avisé qu'on brisera une scie mécanique dont il fait journellement usage. Il donne l'ordre à deux ouvriers de la démonter et de dire aux émeutiers « que cette mécanique ne leur ôtait pas de l'ouvrage et qu'en la brisant ils enlèveraient du pain à plusieurs pères de famille ». Ses recommandations furent suivies « mais n'empêchèrent rien ». Les ouvriers furent bousculés et frappés. L'un d'eux, sautant par la fenêtre, alla demander du secours au poste de la place Saint-Michel, qui envoya quelques hommes. Après une lutte acharnée on arrêta neuf pillards que l'on emmena ensuite à l'Hôtel de Ville aux applaudissements de la foule (3).

Tous les événements qui avaient eu lieu à Lyon et dans les communes suburbaines depuis le 25 février, présentaient un incontestable caractère de gravité. Mais l'affaire la plus typique est la dévastation du Refuge pénitentiaire de Saint-Joseph, situé sur le territoire de la commune d'Oullins (4).

Cet établissement avait été créé en 1835, « pour la sauvegarde morale et matérielle des enfants vagabonds et vicieux des familles

---

(1) *Acte d'accusation;* arrêt de la Cour d'appel... « Aucune mesure ne fut prise ni pour prévenir, ni pour arrêter le désordre. »

(2) *Feuille du Jour*, 29 février 1848.

(3) *Moniteur Judiciaire*, 6 juin 1848, acte d'accusation; cf. *id.*, 2 mars 1848, court récit des faits. Sur d'autres agressions commises le même jour, le dossier I[2] *Emeute, Février 1848*, des Archives Municipales, contient un certain nombre de pièces.

(4) Les divers documents que nous possédons sur l'affaire d'Oullins présentent les faits sous un jour très différent selon qu'ils émanent des défenseurs de la commune d'Oullins, de l'abbé Rey, directeur du refuge, ou de la ville de Lyon. Ces faits sont interprétés par les avocats et les avoués, chacun dans l'intérêt de sa cause. En les comparant les uns aux autres, et en s'aidant de l'acte d'accusation des assises de juin, plus impartialement rédigé, on arrive cependant à se faire une idée exacte de ce qui se passa. Il est à remarquer d'ailleurs que certains documents ont une date très postérieure à celle des événements.

indigentes » (1), sur l'initiative de l'abbé Rey, qui l'administrait encore au moment de la Révolution. Depuis 1835, l'œuvre avait prospéré (2). En 1847, elle occupait 112 adolescents, qui recevaient à la fois l'instruction élémentaire et l'éducation professionnelle. Sur ces 112 adolescents, on comptait 23 apprentis veloutiers et tisseurs, 40 dévideurs de laines, soies et cotons ou tordeurs de soie. Le budget des recettes s'élevait à 121.527 fr. 82. Le produit net des diverses industries entrait dans cette somme pour 23.447 fr. 50 (3).

Le refuge possédait des ateliers « garnis des métiers, outils, matières premières et provisions indispensables » (4).

Comme on savait à Oullins que des bandes parcouraient impunément la banlieue de Lyon pour dévaster les maisons religieuses se livrant aux travaux industriels, le maire de la commune, Des Périchons, prévint le directeur d'avoir à mettre à l'abri son matériel et ses étoffes (5). Son avertissement ne fut pas écouté. Le 28 février, au matin, il partit à Lyon pour conférer avec les membres des Comités. A l'Hôtel de Ville, il obtint à grand'peine un bon de trente fusils. A la Préfecture, on lui parla très évasivement. Un officier en retraite, le commandant Grangier, qu'il avait délégué auprès du général Neumayer pour lui demander l'appui d'un piquet de troupes de la garnison, reçut une réponse formellement négative (6).

---

(1) Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, arrêt de la Cour d'appel de Lyon, 30 août 1850. Cf. sur le refuge Saint-Joseph : Circulaires des 30 mars et 15 juillet 1835, annonçant une souscription et le programme de l'œuvre ; *Règlement pour le conseil extérieur laïque de l'œuvre Saint-Joseph*, 8 pages in-4, Lyon, Périsse, 1835 (110820, 110821, 110822).

(2) Voy. *Comptes rendus annuels de l'œuvre du Refuge Saint-Joseph* (série de brochures in-4, imprimées à Lyon chez Périsse (110823, 110824). Voy. sur l'œuvre entreprise à Oullins par l'abbé Rey ; Jane Dubuisson, *Le Refuge Saint-Joseph à Oullins* (*Revue du Lyonnais*, 1839, 1re série, X, pp. 367 et s. ; Joannin, *Variétés historiques...*, pp. 46 et s. (1 vol. in-16, Paris et Lyon, 1862).

(3) *Compte rendu* de 1847, 1 br. in-4, Périsse, pp. 8 et 14.

(4) Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, arrêt de la Cour d'appel, précité.

(5) Ce fait particulier d'un avertissement donné à l'administration du pénitencier d'Oullins est mentionné dans une délibération du Conseil municipal, en date du 3 février 1850 (Archives d'Oullins, Registre du Conseil municipal, 1830-1850, p. 463).

(6) Archives d'Oullins, Registre du Conseil municipal, 1830-1850, 12 mars 1848, p. 406 ; 26 novembre 1848, p. 433 ; *Mémoire pour la commune d'Oul-*

Cependant, à la Croix-Rousse, se préparait une expédition, dont les principaux membres enrôlaient çà et là les ouvriers inoccupés pour aller « brûler les métiers dans les couvents » (1). Sous la conduite d'un nommé Forez, qui arborait en guise d'insigne de commandement une large ceinture rouge, les émeutiers descendirent du plateau vers la Saône, passèrent devant le Palais de Justice et défilèrent par la rive droite du fleuve à quelques minutes de la place Bellecour, où s'assemblait pour une revue la garde nationale en formation (2). Ils étaient environ 150 ou 200, la plupart sans armes ou simplement munis de bâtons. Une vingtaine seulement portaient des fusils, des sabres ou des pistolets. Parmi eux, se trouvaient des habitants de la Croix-Rousse, de Lyon, de la Guillotière et d'Oullins. Tous marchaient militairement, en colonne, précédés d'un drapeau rouge et de plusieurs tambours et clairons (3).

Sans aucune difficulté, cette troupe traversa les quartiers de l'Ancienne-Ville, en donnant à chaque poste le mot d'ordre du jour, et en produisant « une espèce de sauf-conduit que personne ne peut ignorer ni méconnaître », disent les auteurs d'un *Mémoire pour la commune d'Oullins* (4).

Lorsqu'elle atteignit la barrière de la Quarantaine, le poste de service à cet endroit prévint celui de Saint-Georges. Un rapport

---

lins, pp. 28-29 et 41; cf. *Extrait du Salut Public*, 29 janvier 1850, pp. 4, 5 et 6; *id.*, 8 février 1850, pp. 3 et 4. La réorganisation de la garde nationale d'Oullins ne commença que le 29 février 1848 (Registre du Conseil municipal, p. 406, déclaration du maire Des Périchons et de J.-M. Nicol, « inspecteur de l'armement des gardes nationales de France »).

(1) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 1; *id.*, p. 63, pièces justificatives, n° 5, interrogatoire du sieur Richard.

(2) *Mémoire...*, pp. 1-2.

(3) Les avocats de la commune d'Oullins s'efforcèrent d'établir que les assaillants, très nombreux, n'étaient que des Lyonnais ou des habitants des communes suburbaines (*Mémoire...*, pp. 31 et s., 59, 71; *Extraits du Salut Public*, cités *supra*). La *Note pour l'abbé Rey*, au contraire, démontre la présence d'Oullinois dans l'attroupement. Cf. Archives Municipales, I[2] *Emeute, Février 1848, Extrait des minutes du greffe de la Cour d'appel de Lyon, 5 juillet 1850; Transaction entre le conseiller d'Etat... au nom de la ville de Lyon et le maire d'Oullins.* Ce dernier document signale la présence de 5 habitants de la Guillotière et de 4 de la Croix-Rousse. L'acte d'accusation relève 8 habitants d'Oullins parmi les pillards du Refuge.

(4) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 2; *id.*, p. 62, pièces justificatives, n° 4 (dossier criminel, n° 127), extrait du rapport du lieutenant de gendarmerie Ségaud.

aussitôt rédigé fut porté en hâte à la mairie par un avoué à la Cour d'appel, Bruneau.

Bruneau rencontra beaucoup d'obstacles avant de pénétrer jusqu'à la salle où siégeait le Comité de la guerre et de la police, émanation du Comité central. On l'écouta parler, sans manifester le moindre intérêt, et comme il pressait les membres présents de libeller, pendant qu'il en était temps encore, l'ordre d'envoyer un peloton de cavalerie au pont de la Mulatière pour couvrir la route d'Oullins, ils le congédièrent avec ces mots : « Cela ne nous regarde pas (1). »

Les briseurs de métiers se présentèrent donc au Refuge Saint-Joseph à midi et demi. En l'absence de l'abbé Rey, l'aumônier de la prison de Perrache, l'abbé Besson, s'était chargé de la direction. Il se précipita au-devant des assaillants et tenta de les arrêter par de bonnes paroles : « La maison où vous êtes, leur dit-il, est la maison des pauvres ; c'est un établissement destiné à donner aux enfants du pauvre l'éducation et l'instruction. » — « Nous venons pour brûler les métiers de soieries », lui répliqua brutalement Forez. « Et les autres aussi », ajoutèrent plusieurs voix. En un instant la porte principale du pénitencier est enfoncée, la foule inonde les cours intérieures, pénètre dans les divers corps de bâtiments, sans que le personnel, composé d'au moins soixante hommes dans la force de l'âge, oppose la moindre résistance. Les élèves sont immédiatement cantonnés et gardés à vue dans un coin du jardin ; les ateliers vidés de leur outillage, que l'on entasse au dehors pour y mettre le feu. Des commerçants, qui avaient au Refuge des commandes complètement exécutées, les avaient envoyé chercher en hâte. Une voiture qui les emportait s'était déjà éloignée de mille à quinze cents pas, lorsqu'une petite bande courant sur ses traces, la ramena sur place et la brûla aussitôt, n'épargnant que le cheval et le charretier (2).

Les plus sages d'entre les pillards, ceux qui n'obéissaient qu'à leurs idées spéciales sur la concurrence des maisons religieuses, étaient d'avis de s'en tenir aux métiers. Mais les autres criaient : « Brisons tout, brûlons tout. » Ce fut alors le tour des bancs de charpentier, des établis de menuisier. Tout ce qui était combusti-

---

(1) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 29.

(2) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 70, Rapport de Lafont, ancien conseiller municipal; *Acte d'accusation*.

ble allait au foyer allumé dès l'abord. Les ustensiles de fer, les marteaux, les enclumes, étaient portés au Rhône sur une barque qui descendait l'Yzeron, ou dans une voiture de la maison (1).

Vers cinq heures, le pénitencier était à peu près dégarni de la moitié du mobilier qu'il renfermait, et une partie des ouvriers rentraient à Lyon, musique en tête, avec quelques-uns des pensionnaires de l'abbé Rey. Ceux qui restaient à Oullins furent rejoints par une nouvelle troupe composée d'hommes de tout âge et de toutes professions, maçons, terrassiers, forgerons. Munis de piques, de fourches, de massues ou de barres de fer, de coutelas, de pioches ou de bâtons, ils se précipitèrent dans les dortoirs du premier étage, épargnés jusqu'à cet instant, et jetèrent par les fenêtres lits, matelas et couvertures, que leurs camarades amoncelaient en bas, édifiant un bûcher gigantesque dont les flammes atteignirent bientôt la hauteur des immeubles. D'autres tirèrent des caves des tonneaux de vin, où ils puisèrent à volonté. L'ivresse augmenta leur fièvre de destruction. Aveuglés par une fureur bestiale, ils arrachèrent les portes, les placards, les boiseries, les hauteurs d'appui, pour les jeter au brasier, qu'ils alimentaient aussi de pleins barils d'huile. Les briquetages intérieurs qui séparaient les appartements furent renversés, les gros murs éventrés à coups de pioche, tandis que des gens peu recommandables faisaient main basse sur le linge, les étoffes et tout ce qu'ils rencontraient à leur portée (2).

L'incendie prenant des proportions considérables gagna les immeubles. Au milieu de la nuit, on essaya d'embraser le dessus du portail d'entrée. Mais le feu fut éteint. Avec plus de succès les émeutiers s'attaquèrent à une vieille construction que les flammes enveloppèrent en un clin d'œil. Le pénitencier tout entier devint la proie du fléau. Il n'en restait plus, au matin du 29 février, que des murs noircis, au milieu desquels on retrouva les restes carbonisés

---

(1) *Acte d'accusation; Mémoire...*, p. 61, pièces justificatives n° 3 (dossier criminel, n° 74), déposition de l'abbé Rigottier, sous-directeur du pénitencier, 4 mars 1848. Dans l'acte d'accusation, on lit : « Jean-Antoine Villard... s'est fait remarquer comme l'un des chefs des dévastateurs. Pendant le pillage, il donnait des ordres aux autres. « Il faut, disait-il, *que* « *tout soit brûlé, mais que rien ne soit volé.* »

(2) *Acte d'accusation; Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 60, déposition de l'abbé Besson. « La totalité du linge et des vêtements a été détruite ou pillée. » ; p. 61, déposition de l'abbé Rigottier ; p. 70, rapport de Lafont.

d'un frère, mort la veille de maladie, et dont personne n'avait songé à enlever le corps (1).

Ces événements avaient terrorisé les habitants d'Oullins, qui ajoutaient foi aux plus sinistres rumeurs. « Tantôt c'était la commune toute entière qui devait être mise au pillage, tantôt telle ou telle maison bourgeoise. » Un pensionnat de jeunes gens, celui de l'abbé Chaîne, paraissait destiné à subir le sort du pénitencier (2).

Et nul des citoyens responsables de la sécurité publique n'essayait de rassurer l'opinion par des actes énergiques.

Le maire et les conseillers municipaux d'Oullins restèrent en permanence à la mairie, pour constater leur impuissance et obéir à la loi « qui veut qu'on fasse connaître les auteurs d'un ravage qu'on n'a pu empêcher » (3). Mais le maire n'alla pas au pénitencier, alléguant, pour justifier sa conduite, qu'il n'avait aucune force de police à sa disposition (4). La garde nationale d'Oullins, en effet, n'avait pas d'armes, la gendarmerie était réduite à l'impuissance par son petit nombre. Un des adjoints, qui s'était rendu à Lyon pour faire exécuter le bon de 30 fusils délivré le matin même au maire par le Comité de l'Hôtel de Ville, les ramena, sans cartou-

---

(1) *Acte d'accusation; Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 60, déposition de l'abbé Besson. Aux assises de juin, l'inculpation d'incendie volontaire fut écartée. « Au milieu des désordres qui avaient été la suite de l'envahissement de cette maison, il était difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser si le feu y avait été mis par malveillance ou par accident.» (*Salut Public*, 3 juin 1848, compte rendu des assises). La municipalité d'Oullins soutint une thèse qu'on ne retrouve pas dans dans le récit du ministère public. Elle affirma que les pupilles du pénitencier avaient pris une part active au pillage et à l'incendie de cet établissement. On rencontre cette assertion une première fois dans un procès-verbal rédigé le 29 février 1848, et reproduit sur le registre du Conseil municipal à la date du 12 mars. « Nous attestons qu'une partie des détenus (*sic*) audit Refuge Saint-Joseph a pris une part très active aux dégâts qui ont eu lieu... et il est comme certain que ce sont ces détenus qui ont mis le feu. » (Archives d'Oullins, Registre du Conseil municipal, 1830-1850, p. 408, 12 mars 1848; cf. *id.*, *ibid.*, p. 460, 4 novembre 1849. Le maire établit la complicité des détenus avec les émeutiers en déclarant qu'ils avaient leurs poches remplies d'allumettes chimiques.)

(2) *Mémoires pour Oullins*, p. 70, Rapport Lafont; cf. *id.*, p. 66, déclaration de l'abbé Chaîne.

(3) Extrait du *Salut Public*, 8 février 1850, p. 10; *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 41.

(4) Archives Municipales, I^2 *Emeute, Février 1848, Extrait des minutes du greffe de la Cour d'appel de Lyon*, 5 juillet 1850.

ches, soigneusement dissimulés au fond de sa voiture. Il était alors sept heures du soir (1).

Déjà un piquet de vingt-cinq à trente hommes du 66e de ligne, commandé par un lieutenant, était arrivé du fort Saint-Irénée, et stationnait, l'arme au bras, à quelques pas du Refuge. Une quinzaine de gardes nationaux, requis par les gendarmes de la Mulatière, se joignirent aux soldats. Mais « cette force était évidemment insuffisante. Elle assista aux dévastations, s'efforçant d'atténuer ce qu'elle ne pouvait empêcher. » Pour repousser une masse d'individus, la plupart en état d'ivresse, il eût fallu en venir aux pires extrémités. Soldats et gardes se contentaient de renverser les tonneaux de vin défoncés dans la cour, n'osant pousser plus loin la répression de l'émeute (2). Le lieutenant découragé prit le parti de se retirer dans une des salles de l'institution d'Oullins, pour y passer la nuit avec ses hommes, et comme l'abbé Chaîne le priait de retourner au Refuge pour arrêter l'incendie qui s'étendait : « Je n'ai pas d'ordres », répondit-il simplement (3).

A deux heures du matin, un capitaine, nommé Simon, amena un second détachement, plus nombreux que le premier, et se mit à la disposition du maire, comme il en avait reçu avis. Ce dernier s'était retiré « dans sa maison située à trois quarts d'heure de là, pour prendre un peu de repos, après deux nuits de veille ». L'officier ne voulait pas marcher sans lui. Après bien des hésitations, il se rendit enfin, accompagné de quatre gendarmes, au pénitencier, où

---

(1) Archives d'Oullins, Registre du Conseil municipal, 1830-1850, 26 novembre 1848, p. 433; *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 41.

(2) *Acte d'accusation; Mémoire pour la commune d'Oullins*, pp. 71-72. « Des menaces de toute nature, des provocations de toute espèce nous furent faites par des individus armés et venus exprès (?) à l'effet de nous exciter à faire usage de nos armes. Nous ne le pouvions pas, car nous n'avions pas de cartouches. »

(3) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 66, pièces justificatives, n° 8, déclaration de l'abbé Chaîne; *id.*, pp. 71-72, Rapport Lafont. Si l'on en croit l'abbé Chaîne, le matin du 29, il demanda au lieutenant de rester à l'institution pour la protéger contre l'arrivée des pillards. « Précisément, dit l'officier, si ces gens-là viennent ici, je ne veux point m'y trouver avec mes soldats. » Et il donna aussitôt au détachement l'ordre de se mettre en marche. Cf. Archives d'Oullins, Registre du Conseil municipal, 1830-1850, 4 novembre 1849, p. 460 : « L'armée concentrée sur un seul point, incertaine, ne sachant à qui obéir, inactive, évitant avec soin toute collision, même avec les malfaiteurs et les incendiaires, répondait aux demandes de secours, aux prières, aux supplications : « Nous n'avons pas d'or-« dres », et assistait, l'arme au bras, aux excès les plus révoltants. »

étaient déjà quelques gardes nationaux de Saint-Genis. Criblés de débris et de morceaux de bois enflammés, de courageux citoyens les aidaient à combattre l'incendie, essayant de mettre en batterie une pompe qu'ils avaient tant bien que mal traînée jusqu'auprès des bâtiments. Mais ils en furent empêchés par les pillards : « Pompez, pompez, s'écriaient-ils, si vous éteignez le feu ici, on le mettra ailleurs (1). »

Le capitaine Simon se montra moins timoré que le lieutenant qui l'avait précédé. « On commença à agir, on balaya peu à peu les alentours..., et on se mit en mesure d'arrêter au passage les objets qu'on emportait et même quelquefois ceux qui les emportaient (2). » Des émeutiers se défendirent. Groupés autour d'un tonneau de vin qu'on les sommait de renverser, ils s'affirmaient les maîtres de la situation. « Nous restons, nous voulons boire, nous sommes en république, tout nous appartient. Vous, citoyens militaires, vous n'avez plus de pouvoir sur nous, vous n'êtes plus rien (3). » Benoît Gattu, qui le 27 avait participé aux troubles de Vaise, « déboutonnant son gilet et montrant sa poitrine nue », criait aux soldats et à leurs chefs: « Frappez, si vous l'osez, la République est proclamée..., vous n'êtes plus rien, vous n'avez plus d'ordres à nous donner (4). »

On opéra néanmoins des arrestations, mais « ce ne fut qu'à onze heures ou midi du lendemain, qu'un fort détachement de cavalerie étant enfin survenu, la force publique resta définitivement maîtresse (5) ».

---

(1) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, Rapport Lafont, pp. 71-72; *id.*, déposition du capitaine Simon, du 68e de ligne (Pièces justificatives n° 8, dossier criminel n° 48), p. 64; *Acte d'accusation.*

Cf. *Note pour l'abbé Rey...*, pp. 12-14. A Oullins, les autorités communales n'ont rien fait. Sur un exemplaire de cette brochure remis « à M. le Président de la Cour d'appel », et conservé au Fonds Coste, on trouve ces lignes manuscrites: « Peut-on dire qu'il n'y avait pas d'autorité? Pas de force publique? quand il a été plaidé, ce qui a été constant et notoire pour tout le monde, ce qui a été vu par un grand nombre de personnes, savoir: *Que la force armée a été envoyée sur les lieux à la disposition de M. le Maire d'Oullins... Que, sollicité d'arrêter la dévastation et d'empêcher les désastres, l'officier qui commandait ce détachement de troupes de ligne répondit qu'il était à la disposition de M. le Maire et ne pouvait agir que par ses ordres, et qu'il les attendait...* Aucun ordre n'a été donné, M. le Maire n'a point paru sur les lieux... »

(2) *Acte d'accusation.*

(3) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 64, déposition du capitaine Simon.

(4) *Acte d'accusation.*

(5) *Acte d'accusation*; cf. *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 3.

Chassés d'Oullins, une douzaine d'émeutiers se portèrent sur Pierre-Bénite pour piller l'église. Un piquet d'infanterie mandé en toute hâte trouva Benoît Gattu en train de frapper à coups de bâton une statue de la Vierge, placée sur la façade de l'église. Il fut immédiatement appréhendé avec quelques-uns de ses compagnons (1).

Ce même jour (29 février), un paysan prévenait des ouvriers de la Croix-Rousse que deux communautés de Saint-Genis possédaient un grand nombre de métiers de soierie. Aussitôt une seconde expédition s'organise ; on se munit de fusils, on part avec l'intention ouvertement annoncée d'anéantir les métiers signalés. La traversée de Lyon s'effectue sans encombre, les ouvriers recrutent en route de nombreux auxiliaires, en sorte que deux cents personnes débouchent à midi à l'entrée de Saint-Genis (2). Leur chef interpellant le maire, lui indique la mission dont il est chargé et lui donne une escorte de cinq hommes pour procéder à des perquisitions. Les métiers découverts sont brûlés sur la place de l'Eglise, pendant que des factionnaires, disposés çà et là, veillent au maintien de la tranquillité générale. Rien n'est dérobé. Mais, affamés par leur course, les ouvriers consomment le pain et le bouillon qu'ils trouvent dans une des communautés, et vident la moitié d'une feuillette de vin. « L'expédition terminée, le maire a fait apporter à boire et à manger. Les fusils ont été tirés en l'air, en signe de réjouissance, et tout le monde est parti. Le cortège, en rentrant à Lyon, n'a trouvé aucun obstacle sur son passage (3). »

L'affaire de Saint-Genis marque la fin de l'émeute ouvrière de février. Sans doute, dans les premiers jours de mars, quelques ban-

---

(1) *Acte d'accusation* ; cf. *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 65, pièces justificatives n° 7 (dossier criminel n° 60), déposition du lieutenant Labarrère.

(2) On voit d'après le Registre du Conseil municipal d'Oullins (1830-1850, 4 novembre 1849, p. 460), que les soldats stationnant à Oullins se rangèrent pour laisser passer la bande qui allait à Saint-Genis.

(3) *Acte d'accusation.* Le registre du Conseil municipal de Saint-Genis-Laval (1843-1852) fait allusion aux événements à propos d'une demande de la demoiselle Gabrielle Brossard pour la destruction des métiers qu'elle possédait chez elle. On évalua le dommage à 130 francs (Séance du 12 novembre 1848). Un témoin oculaire m'a fait un récit conforme à la version du ministère public, avec cette réserve que les habitants de la commune avaient montré une attitude très ferme et fait comprendre aux émeutiers qu'ils devaient repartir sans causer aucun désordre après l'incendie des métiers. Le registre de Saint-Genis donne la date du 28 février, probablement par erreur.

des circulèrent encore dans les campagnes. On les vit, par exemple, à Sainte-Foy, où le maire, sommé, le pistolet sur la gorge, de livrer son argent, fut sauvé par l'intervention d'une patrouille de gendarmes et d'artilleurs (1). Mais le pillage organisé des ateliers et des métiers avait totalement cessé (2).

V

Donc, pendant près d'une semaine, des centaines d'hommes parcoururent librement la ville et la banlieue, semant devant eux une terreur très explicable, sans qu'il y eût de sérieuses tentatives pour ramener le calme et la paix dans l'esprit de la population.

Le récit des événements nous éclaire, en effet, sur l'inertie des pouvoirs provisoires. Les maires de deux communes touchées par les bandes dévastatrices, des citoyens dévoués qui n'ont pas à envisager les motifs particuliers auxquels cèdent les ouvriers, réclament à la Préfecture ou à l'Hôtel de Ville une efficace protection. Ils ne reçoivent que des assurances illusoires.

Au délégué du maire d'Oullins, on remet, après maintes difficultés, trente fusils *sans munitions*.

Le maire de Vaise, Chenavat, à la première nouvelle des dévastations commises sur le territoire de Lyon et des villes suburbaines, le 26 février, envoie des conseillers municipaux auprès du général Rey, commandant de l'artillerie de la place, pour lui demander des armes. Le général exige un certificat du maire que les conseillers vont chercher. Ils reviennent à minuit et obtiennent la promesse d'un bon d'armes. Mais ces armes ne sont délivrées que dans la journée du 27, à cent cinquante habitants de Vaise, trop tard pour arrêter les émeutiers. De vaines démarches sont tentées auprès du général Neumayer, venu au fort Saint-Jean. Au fort de Loyasse, un colonel, qui rentre avec son régiment, montre aux envoyés du maire les incendies qui s'allument sur le Plateau. Quelques-uns de ses soldats ont été désarmés en cours de route. Il ne peut rien pour la défense de l'ordre. En désespoir de cause, Che-

(1) *Feuille du Jour*, 7 mars 1848; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 9 mars.
(2) Archives Nationales, BB[30] 361 (2), rapport du procureur général, 2 mars 1848.

naval prend le parti de s'adresser au Comité central de Lyon qui semble avoir concentré tous les pouvoirs et qui vient d'envoyer à Vaise un délégué chargé de surveiller l'administration municipale. Un négociant, Tournier, et un employé de la mairie, Girard, porteurs du message de Chenavat, attendent cinq heures à l'Hôtel de Ville, multiplient les démarches, mais en vain. Et le dimanche matin, 27 février, peu de temps avant l'arrivée des pillards, le général du Perron enjoignait à la brigade de gendarmerie de la commune de Vaise de se retirer dans les forts, tandis que les postes de ligne placés aux barrières de l'octroi se repliaient sur leurs corps respectifs (1).

La Croix-Rousse et la Guillotière qui souffrirent relativement peu de l'émeute ouvrière, montrèrent à se défendre moins d'empressement que Vaise. On ne trouve point dans les délibérations des comités provisoires de ces deux communes la trace de mesures préventives contre les dévastations ou de démarches en vue d'obtenir des secours. Attaquées plus tard par des manufacturiers ou les supérieurs des communautés victimes des troubles, elles se contentèrent d'invoquer, comme moyen de défense, la force majeure (2), « la fièvre émancipatrice » (3) qui agitait les travailleurs. « Le peuple, écrit le rapporteur de la commission du contentieux de la Croix-Rousse, rentré dans tous ses droits, commit des erreurs que bien des gens lui pardonnaient alors, et quelques étincelles du soleil de Février tombèrent à tort ou à raison sur des établissements que la classe souffrante supposait fondés à son détriment... L'enthousiasme républicain avait dû s'emparer de tous les pou-

---

(1) Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 11 novembre 1850, pp. 267 et s., *Mémoire de la commission chargée de recueillir les renseignements et documents propres à soutenir l'appel de la commune contre les cinq condamnations en première instance; dévastation du 27 février. Id.*, *ibid.*, 18 juillet 1848, p. 158, rapport du maire sur la demande Chinard: « Deux lettres furent écrites par le maire au Comité lyonnais avec demande pressante d'envoi d'une force armée ou d'une sauvegarde; mais les porteurs de ces lettres ne furent point introduits, et après cinq heures d'attente, on se borna à leur faire dire qu'il n'y avait point de réponse. »

(2) Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, 20 mars 1848, p. 112; 1849-1850, pp. 88, 103, 105, 138, séances des 17 décembre 1849, 24 janvier, 4 et 27 février 1850.

(3) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, p. 366, *Rapport de la Commission du contentieux au sujet des actions judiciaires intentées contre la Ville.*

voirs, la crainte avait dû laisser faire et la stupeur monarchique tout applaudir, sauf à prendre plus tard sa revanche (1). »

Cependant plusieurs détachements de soldats et de gardes nationaux sont bien envoyés sur les points menacés. En général ils arrivent trop tard (2), ou restent témoins inactifs des scènes qui se déroulent sous leurs yeux. Ils n'ont pas d'ordres formels, ils n'ont pas de cartouches. Sur la demande du directeur du chemin de fer de Saint-Etienne, la commission préfectorale fait garder les stations, les principaux travaux d'art. Des soldats sont dirigés sur Neuville, Villefranche, Thizy, Tarare, Mornant (3) ; des patrouilles de gendarmes et d'artilleurs sillonnent le plateau qui domine la rive droite de la Saône (4), mais rien ne démontre qu'on ait pris contre la propagation de l'émeute un ensemble de mesures destinées à l'enrayer radicalement, et la plupart du temps les secours accordés sur de pressantes sollicitations furent inutiles.

Il apparaît comme certain que les autorités civiles de Lyon, profondément désorganisées, craignant une insurrection (5), comptant

(1) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse, loc. cit.*, pp. 364, 365.

(2) Des piquets de troupes séjournèrent à Oullins et à Vaise pendant le mois de mars aux frais de ces deux communes. (Archives Municipales d'Oullins, Registre du Conseil municipal, 1830-1850, 12, 15 mars 1848, 25 mai 1849, pp. 407, 409, 443. Archives Municipales de Lyon, D, *Vaise*, 1843-1852, 27 mars 1848, p. 142.)

(3) Treillard, *La République à Lyon*, p. 16; *Censeur*, 4 mars 1848; *Feuille du Jour*, 6 mars 1848.

(4) Le général Rey affirme avoir contenu le 25 février les incendiaires dans toute l'étendue de son commandement et aux environs, en envoyant des détachements d'infanterie et de cavalerie faire des patrouilles. (*Peuple Souverain*, 9 mai 1848, lettre au *Courrier de Lyon*.) Cf. Rey, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon*, p. 4, 1re lettre à M. Arago. « Les propriétés de Lyon et des environs avaient été très efficacement protégées contre les incendiaires par de faibles détachements de la garnison de Lyon, unis à la garde nationale de cette ville. » *Feuille du Jour*, 7 mars 1848, *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 9 mars, récit de l'agression dirigée contre le maire de Sainte-Foy-lès-Lyon; *Gazette de Lyon*, 27 février, supplément. « La garde nationale maintient l'ordre avec la ligne qui fait des patrouilles mixtes. »

(5) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 78, pièces justificatives, n° 14: copie conforme: « *Mairie de Lyon. Secrétariat général.* Lyon, le 1er mars 1848. Le Comité de la guerre et de la police a été informé que le citoyen Jandin ou Jandard avait armé trente hommes avec ordre de faire feu sur les agresseurs. La crainte de sanglantes collisions a déterminé le Comité à envoyer le citoyen Mazard-Clavel pour prendre des renseignements. *Le président du Comité,* signé: Vincent, vice-président. »

peu sur le concours de l'armée, n'osèrent pas agir avec la décision rapide que comportaient les circonstances. On laissa le désordre s'épanouir librement de peur de provoquer des maux plus terribles encore, pour éviter la guerre sociale qui grondait sourdement. Et c'est cette attitude négative qui, plus tard, donna naissance à l'idée d'une complicité criminelle entre les comités lyonnais et les pillards. On imagina que les hommes qui assumaient de si lourdes responsabilités en prenant la place du préfet et de l'ancienne municipalité, avaient délibérément jeté en pâture au prolétariat de la Croix-Rousse communautés et patronages. On affirma — c'était, il est vrai bien longtemps après la défaite du parti républicain — que le pénitencier Saint-Joseph avait été détruit *par ordre*, et que le chef des incendiaires exhibait volontiers un papier émanant du Comité central, signé d'un des membres les plus en vue de cette assemblée (1).

On alla jusqu'à soutenir que le pillage d'Oullins, connu deux jours à l'avance, ne put être empêché par Emmanuel Arago, qui, menacé de mort, dut « fléchir, prendre un air soumis et caressant, et surtout ne rien réprimer, ne porter aucune plainte, ne faire ni ne laisser faire aucune poursuite » (2).

Cette dernière hypothèse est purement gratuite, puisque le Commissaire extraordinaire ne parvint à Lyon que dans l'après-midi du 28 février, alors que l'expédition contre le pénitencier était partie depuis plusieurs heures.

Emmanuel Arago, bien loin d'entraver l'action publique et les poursuites contre les émeutiers, envoya à Paris une note où il insistait sur l'urgence qu'il y avait à nommer un juge d'instruction provisoire, nomination « indispensable », à son avis. « Les derniers événements, disait-il, ont nécessité l'arrestation d'un très grand nombre de malfaiteurs. L'instruction des procédures les concernant réclame une grande célérité et les deux juges d'instruction actuellement en fonctions sont insuffisants (3). » Le procureur gé-

---

(1) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 2, pièces justificatives n° 9, p. 68, Lettre de l'abbé Perrin, curé d'Irigny, 8 novembre 1849; *Extrait du Salut Public*, 29 janvier 1850, p. 2; *id.*, 8 février 1850, p. 2. Cf. Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, arrêt de la Cour d'appel de Lyon, 30 août 1850, reproduisant les conclusions des défenseurs de la commune d'Oullins; *Mémoire*, p. 70, Rapport de Lafont.

(2) *Extrait du Salut Public*, 29 janvier 1850, p. 6.

(3) Archives Nationales, BB³⁰ 327 (3), s. d. Dans une affiche du 2 mars,

néral, de son côté, enjoignait à ses substituts d'agir « avec beaucoup de prudence, mais en même temps avec beaucoup de promptitude contre tous les attentats envers les personnes et les propriétés » (1). Conformément à la circulaire du 29 février 1848, « relative à l'action de la justice répressive contre les auteurs des actes de dévastation qui ont eu lieu sur certains points du territoire » (2), il se disposait à évoquer devant la cour d'appel les faits de cette nature qui s'étaient produits dans son ressort (3).

Une enquête, menée par des magistrats commis à cet effet (4), concurremment avec le commissaire central Galerne, s'ouvrit sans retard et aboutit au maintien d'un certain nombre d'arrestations (5).

Que faut-il maintenant penser de la complicité des membres du Comité central avec les émeutiers ?

On la trouve formellement indiquée dans plusieurs catégories de documents de dates diverses, mais elle apparaît pour la première fois dans le registre des délibérations du conseil municipal d'Oullins, à la date du 4 novembre 1849. Le conseil, discutant sur la procédure à suivre pour défendre victorieusement à l'action intentée par l'abbé Rey contre la commune, constate que les incendiaires venus de Lyon, en armes, précédés du drapeau rouge, annonçaient hautement qu'ils agissaient avec l'assentiment de l'au-

---

Arago déclara que l'administration départementale ne négligerait rien pour assurer le respect de l'ordre et de la propriété. Il rappelait aux municipalités la loi du 10 vendémiaire an IV, qui rendait les communes responsables des dégâts occasionnés par les particuliers en temps de trouble. (Archives Municipales, I^2 *Evénements et troubles politiques, 1848.*)

(1) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du procureur général au ministre de la Justice, 2 mars 1848.

(2) *Moniteur*, 2 mars 1848, p. 524. Cf. *id.*, 28 février, p. 511, déclaration du Gouvernement provisoire mettant les propriétés publiques et privées sous la sauvegarde de la République et menaçant de la rigueur des lois tout attentat contre elles.

(3) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport cité.

(4) Archives Municipales, I^2 *Emeute, Février 1848*, arrêt de la Cour d'appel de Lyon, rendu entre la C[ie] des Hirondelles, à Vaise, d'une part, et les communes de Vaise, Lyon, la Guillotière et la Croix-Rousse, d'autre part. On y constate que les magistrats instructeurs délégués par la Cour d'appel se transportèrent à Vaise pour enquêter sur les troubles du 27 février 1848.

(5) Le *Mémoire pour la commune d'Oullins*, cite, aux pièces justificatives, pp. 73-74, des rapports de Galerne, en date des 1, 2 et 3 mars, et des dépositions de témoins faites à la même époque.

torité provisoire, c'est-à-dire du Comité central et du Comité de la Préfecture (1).

Le 8 novembre de la même année, le curé d'Irigny, l'abbé Perrin, dans une lettre écrite à l'un de ses confrères, raconte qu'il arriva au pénitencier le 29 février au matin, déguisé en paysan. Un des émeutiers lui déclara « que le peuple n'incendiait pas sans ordre ». Un autre, qui paraissait diriger la bande, lui montra une feuille de papier sur laquelle se trouvait en en-tête la mention *Mairie de la ville de Lyon*, imprimée, puis en manuscrit les mots *Commission exécutive*, suivis de sept ou huit lignes d'une assez bonne écriture, que l'abbé ne put lire, et signées du nom de « *Grenoud*, *Grenaud* ou *Grenier* ». Le sceau apposé à côté de la signature portait le mot *major*, ce qui amène l'auteur de la lettre à penser « qu'on s'était servi du sceau de l'état-major de la place ».

L'abbé Perrin se refusa d'abord à croire à l'authenticité de cette pièce que l'on montrait « *sans toutefois la laisser lire* ». Mais une conversation qui eut lieu avec son ancien maire, M. de la Rochette, modifia son opinion, en sorte qu'il se déclara désormais incapable « d'asseoir aucun jugement » (2).

Un rapport d'un ancien conseiller municipal d'Oullins, rédigé au début de 1850, fait également allusion à des ordres écrits produits par les chefs de la bande qui saccagea le pénitencier (3), et les défenseurs de la commune devant la cour d'appel, utilisant cette pièce et la lettre du curé d'Irigny, écrivent à leur tour que l'émeute de Février a été facilitée, sinon préparée, par le Comité de l'Hôtel de Ville de Lyon (4).

Le registre de Vaise contient en plusieurs endroits des accusations analogues, émanant du maire ou du rapporteur de la commission spéciale « chargée de recueillir les renseignements et les

(1) Archives d'Oullins, Registre du Conseil municipal, 1830-1850, 4 novembre 1849, p. 460.

(2) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 69, lettre datée du 8 novembre 1849.

(3) *Mémoire pour la commune d'Oullins*, p. 70, Rapport de Lafont, ancien conseiller municipal.

(4) *Id.*, p. 2; *Extrait du Salut public*, 29 janvier 1850, pp. 4-5; *Extrait du Salut Public*, 8 février 1850, p. 2. Cf. Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, arrêt de la Cour d'appel du 30 août 1850, où sont reproduites les conclusions déposées par les défenseurs de la commune d'Oullins.

documents propres à soutenir l'appel de la commune contre les cinq condamnations en première instance » (1).

« Il est de notoriété publique, dit le maire, que la bande organisée » agissait « sous la direction de chefs apparents et porteurs d'un ordre écrit » (2). « Toutes les dévastations ont une source commune et sont l'œuvre de bandes... formées à la Croix-Rousse, à Lyon et à la Guillotière..., commandées par des chefs étrangers à la localité, décorés d'écharpes rouges et se disant hautement porteurs d'ordres émanés du Comité central de Lyon pour remplir ce qu'ils nommaient un acte de justice populaire. Ces ordres, au dire de personnes dignes de foi, auraient été exhibés tant au poste de la garde nationale du quartier Pierre-Scize lors du passage des bandes, que dans le couvent des Trappistines (3). » L'autorité municipale (de Vaise)... avait été placée sous la surveillance d'un délégué nommé par le Comité central de Lyon, avec mission spéciale de veiller à ce qu'aucune entrave ne fût apportée au libre exercice de la souveraineté populaire (4). »

En réponse à l'appel en garantie de la Guillotière, qui veut faire partager sa responsabilité à toutes les communes de l'agglomération lyonnaise, le maire de Vaise dit encore : « Comme les chefs de ces bandes ont prétendu dans le temps qu'ils agissaient en vertu d'ordres émanés du Comité central, nous ajouterons qu'aucun habitant de Vaise n'a fait partie de ce comité (5). »

Le mémoire de la Commission spéciale parle de chefs exhibant des ordres « qui, disent-ils, leur ont été donnés par le Comité central siégeant à l'Hôtel de Ville (6) ». Et le conseiller qui l'a rédigé ajoute ces lignes qu'il estime très significatives : « C'est ici le lieu de consigner un fait grave et qui prouve que les dévastateurs obéissaient aux ordres du Comité central de Lyon. C'est que l'un des chefs porteurs d'une écharpe rouge avait à la main une feuille de papier qu'il élevait en criant : « Obéissez au nom de la loi... ».

---

(1) Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 11 novembre 1850, pp. 267 et s.

(2) *Id.*, *ibid.*, D, *Vaise*, 1843-1852, 11 février 1850, p. 245.

(3) *Id.*, *ibid.*, 10 mars 1850, p. 252.

(4) *Id.*, *ibid.*, 10 mars 1850, p. 252.

(5) *Id.*, *ibid.*, 10 mars 1850, p. 253.

(6) *Id.*, *ibid.*, 11 novembre 1850, p. 268.

« C'est en disant qu'il était membre du Comité provisoire de Lyon qu'un jeune homme portant aussi une écharpe rouge, disait dans la scierie de MM. Bourgeois et Tournier, à M. Poncet, actuellement adjoint au maire, qu'il ne pouvait plus se faire obéir de ses hommes exaltés et ivres.» Le lendemain du pillage des établissements situés à Vaise, un poste armé de gardes nationaux arrêta au pont de la Gare une nouvelle bande « dont les chefs déclarèrent qu'ils venaient vérifier si les ordres donnés la veille avaient été complètement exécutés, et si toutes les machines avaient été brisées (1) ».

La conclusion du mémoire est péremptoire. La ville de Vaise « fut livrée sans défense aux dévastateurs que le pouvoir révolutionnaire de l'Hôtel de Ville avait jetés sur elle, pour éviter sans doute de plus grands crimes au cœur de la cité (2) ».

Mais cette conclusion ne saurait être adoptée purement et simplement, sans critiques ni réserves.

Ecartons, pour n'y plus revenir, le témoignage du curé d'Irigny. S'il était possible d'ajouter foi à des souvenirs bien tardifs, en vérité, sa lettre compromettrait gravement le Comité central, car le nom relevé sur la feuille qu'on exhibait — *de loin* — rappelle singulièrement celui de Grinand, membre du Comité, délégué à la Commission de guerre et police. Mais, outre que cette lettre date de l'état de siège, c'est-à-dire d'une époque où l'on donnait volontiers la chasse aux démocrates, on y relève des erreurs et des contradictions, notamment celle-ci : l'abbé Perrin affirme être arrivé au pénitencier *le 29 février au matin*, alors qu'on arrachait les meu-

(1) Archives Municipales, D, *Vaise*, 11 novembre 1850, p. 269. En marge du texte, on lit cette note : « Voici, d'après les déclarations de M. Poncet, adjoint, les termes précis de la réponse de ce jeune homme : « Que voulez-« vous que je fasse, nous répond-il ; je suis bien un de leurs chefs, je fais « partie du Comité de Lyon, mais ils sont maintenant dans un tel état « d'ivresse et d'exaltation, qu'ils ne me reconnaissent plus, ou tout au « moins qu'ils ne m'entendent plus. »

(2) Archives Municipales, D, *Vaise*, 11 novembre 1850, p. 270. Le Conseil municipal de Caluire oppose aux actions intentées contre la commune une exception analogue, mais avec moins d'assurance et de précision : « Il se produisit alors un fait étrange qui ne peut s'expliquer que par le désordre qui régnait alors dans les sommets du pouvoir ; l'attroupement qui a opéré la destruction des métiers et ustensiles placés dans l'établissement de Saint-Louis, à Cuire, ayant été reconnu par la garde nationale improvisée, les chefs de cet attroupement présentèrent le mot d'ordre et déclarèrent agir par ordre supérieur. » (Archives de Caluire, D, n° 7, Registre des délibérations, 1848-1865, p. 48, 11 février 1849.)

bles des appartements pour les livrer aux flammes. Or, le 29 au matin, du pénitencier, il ne restait plus que les murs calcinés. Le feu avait fait son œuvre depuis plusieurs heures. Déjà aussi la troupe avait dissipé en grande partie les attroupements et opéré des arrestations.

Il est donc malaisé de conclure, avec le curé d'Irigny, à l'existence d'un ordre formel de dévastation émané du Comité central, d'autant plus que le témoin n'a pas tenu ce document entre ses mains et qu'on s'est contenté de le lui montrer à bonne et prudente distance.

Ces observations s'appliquent en une certaine mesure aux assertions des conseils municipaux d'Oullins et de Vaise. A Oullins, on ne s'embarrasse ni de preuves, ni de pièces justificatives. On se contente d'écrire que les émeutiers se donnaient comme les missionnaires des autorités provisoires, prétentions qu'il aurait fallu contrôler. A Vaise, on est plus scrupuleux. Le maire ou le rapporteur de la Commission spéciale citent des références. Il s'agit de « personnes dignes de foi », d'un adjoint, témoins peu suspects. Cependant les termes du registre des délibérations ne sont pas aussi explicites qu'on serait en droit de l'exiger. Les chefs des bandes dévastatrices « se disaient » porteurs d'ordres écrits ; ils « ont prétendu dans le temps » agir au nom du Comité ; ils ont réclamé l'obéissance au nom de la loi en élevant « une feuille de papier ». Même, ils « auraient montré à plusieurs reprises leur autorisation d'attaquer les couvents et les manufactures ».

Voilà bien des réticences pour des gens qui, eux aussi, parlent et écrivent, comme le curé d'Irigny, en pleine période de réaction, mais ont au moins l'excuse de défendre contre des demandes considérables les deniers de leurs administrés.

C'est pourquoi, en l'absence du texte authentique de ces « ordres écrits », en l'absence de la délibération du Comité central vouant à la destruction communautés et machines, on hésite à donner pleine adhésion à la version adoptée par les municipalités d'Oullins et de Vaise ou leurs avocats.

Une hypothèse plausible, si l'on veut maintenir l'existence des « ordres écrits », c'est qu'au milieu de l'anarchie qui régnait à l'Hôtel de Ville, quelqu'un des émeutiers se soit emparé d'une pièce quelconque revêtue du sceau de l'état-major et de la signature de Grinand pour s'en faire une sorte de laisser-passer auprès des

postes de la garde nationale. Et ce qui tendrait à justifier cette manière de voir, c'est qu'on se gardait soigneusement de permettre à qui que ce soit la lecture de la prétendue autorisation de piller et de brûler. Personne, en effet, ne put jamais se vanter de l'avoir lue et d'être en mesure d'en indiquer la teneur au moins dans son ensemble et dans son esprit.

Il y eut donc, en février, de la part des autorités provisoires de Lyon, beaucoup d'impuissance et d'hésitation, dues à la désorganisation des services administratifs et judiciaires, à l'inexpérience de ces hommes nouveaux qui, tous, n'avaient servi que dans les rangs de l'opposition, à leur désir aussi de ne point jeter leurs concitoyens en de terribles aventures (1). Mais on n'ose, après une lecture impartiale des documents qui nous restent, croire à cette complicité néfaste avec l'émeute, thème favori des « amis de l'ordre » quand ils ne redoutèrent plus les fureurs populaires (2).

---

(1) Le maire de Vaise considérait que la résistance aux émeutiers « eût été non seulement inutile, mais encore imprudente et dangereuse, vu les menaces d'incendie hautement proférées ». (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 13 mars 1849, p. 202.)

(2) Le maire provisoire Laforest fit afficher, le 28 février, une proclamation aux « citoyens du département du Rhône », pour les engager à se défier « des faux bruits, des perfides exhortations des ennemis de la République », dont le but était de « déshonorer la cause démocratique », mais il n'osa parler de répression. (Archives Municipales, I² *Evénements politiques, 1848.*)

Le ministre de la Justice répondant aux rapports du Parquet général, se montrait plus catégorique. « Ces faits sont graves, il est nécessaire d'en assurer la prompte et énergique répression. Il convient toutefois de faire la part de l'ignorance et de l'égarement des populations, ainsi que de l'effervescence inséparable des excitations du moment, et de ne livrer à la justice que les principaux auteurs des désordres ou ceux qui, par leurs mauvais antécédents, auraient particulièrement encouru votre sévérité. » Le ministre ordonnait au Parquet de s'occuper de façon spéciale de l'affaire du pénitencier d'Oullins, car l'établissement de l'abbé Rey eût dû être protégé contre le pillage par sa destination philanthropique bien connue (Archives Nationales, BB³⁰ 361, dossier n° 2, dépêche du 13 mars 1848). Les rapports signalant les dévastations de février furent transmis au ministre de l'Intérieur. Ledru-Rollin fit répondre à son collègue que des précautions avaient été prises « pour empêcher le retour des excès signalés » (Note du 24 mars, *loc. cit.*).

Les ouvriers arrêtés soit pendant, soit après l'émeute, furent traduits au nombre de treize devant la cour d'assises, les 31 mai et 1er juin 1848. Trois d'entre eux furent acquittés, neuf condamnés à deux ans de prison, un seul, Chaboud, de Vaise, à quatre ans. Les jurés signèrent un recours en grâce en faveur de ceux qu'ils avaient déclarés coupables, avec le béné-

fice des circonstances atténuantes. (*Censeur*, 2 juin 1848. Cf. les autres journaux lyonnais à la date des 2 et 3 juin.) Quant aux actions en réparation civile intentées contre Lyon et les communes suburbaines, par application de la loi du 10 vendémiaire an IV, elles engendrèrent de nombreux procès qui durèrent trois ou quatre ans et se terminèrent en général au détriment des villes défenderesses. (Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, pièces relatives auxdits procès; D, Registres municipaux de Lyon, Vaise, la Croix-Rousse et la Guillotière, années 1848, 1849, 1850, 1851, 1852 et 1853 pour Lyon; Archives Municipales d'Oullins et de Caluire, Registres municipaux, aux mêmes années.) Il n'est pas inutile d'ajouter ici que le 24 mars 1848, le Gouvernement provisoire rendit un décret « annonçant qu'à l'avenir, les travaux exécutés, soit dans les prisons, soit dans les établissements de charité, ou dans les communautés religieuses, seraient réglés de manière à ne pouvoir créer pour l'industrie libre aucune concurrence fâcheuse ». (*Moniteur*, 25 mars 1848, p. 681.)

CHAPITRE II

L'organisation des nouveaux pouvoirs.

I. — Le Comité central. Le maire et ses collaborateurs.
II. — Le Commissaire extraordinaire du Gouvernement.
III. — La justice et la police.
IV. — L'armée et la garde nationale.

L'après-midi du 25 février avait vu la retraite des anciennes autorités de la monarchie et l'avènement d'un pouvoir d'origine révolutionnaire représenté par le Comité préfectoral et le Comité central de l'Hôtel de Ville. Trois jours plus tard, arrivait le Commissaire extraordinaire de la République, chargé d'assurer des rapports réguliers entre Lyon et le Gouvernement provisoire.

D'autre part, des démissions se produisaient dans l'ordre judiciaire. L'armée, suspecte aux ouvriers, était consignée dans ses casernements, remplacée momentanément par la garde nationale dont le rétablissement avait été aussitôt décidé. Un changement complet s'était donc opéré dans les diverses administrations civiles et militaires, soit au point de vue du personnel, soit au point de vue du fonctionnement des services.

I

Le Comité central, proclamé et installé le 25 février par la volonté du peuple, ou plus exactement de la foule qui avait envahi l'Hôtel de Ville, comprit soixante-huit membres, parmi lesquels beaucoup ne siégèrent que quelques jours. Ils appartenaient à toutes les classes et aux opinions les plus diverses de l'opposition de gauche. On y trouvait des libéraux réformistes et des démocrates

socialistes. A côté de magistrats, de journalistes, d'officiers ministériels, d'industriels et de négociants, il y avait des employés de commerce, des chefs d'atelier, des artisans. Les uns représentaient la bourgeoisie, les autres le prolétariat manuel (1). Plusieurs des membres du nouveau comité avaient été affiliés aux sociétés secrètes ouvrières, plusieurs aussi aux sociétés purement républicaines, et l'entente ne régna pas toujours entre ceux-ci et ceux-là (2). Le Comité central était « composé d'éléments hétérogènes et ennemis, qui s'y étaient introduits instantanément ; sa situation était assez semblable à celle du Gouvernement provisoire (3) ».

Démophile Laforest, le maire provisoire, était la personnalité la plus marquante de cette assemblée. C'est à lui que la tâche ingrate et difficile entre toutes incomba entièrement. Il dut, au milieu des obstacles multiples qu'il rencontra sur sa route, assurer tant bien que mal l'ordre et la sécurité, pourvoir à l'armement de la garde nationale, à l'approvisionnement de la ville, sous la menace constante d'une formidable insurrection. Mal secondé par des collaborateurs sans expérience, au milieu d'une inexprimable désorganisation, il réussit à éviter toute collision pendant la durée de son mandat, et devint très populaire.

Agé de cinquante-trois ans lors de la Révolution, Laforest se rattachait par ses antécédents, par ses traditions de famille au

---

(1) La liste des membres du Comité central se trouve aux Archives Municipales (I² *Evénements et troubles politiques, 1848*, Comité central de l'Hôtel de Ville en 1848, manuscrit). Elle est reproduite dans le *Censeur* du 27 mai 1848. Un état nominatif des membres du même Comité se trouve dans un autre dossier (I² *Emeute, Février 1848*). Il indique les sommes qui reviennent à chacun d'eux en raison des jetons de présence qu'ils ont reçus. Les listes publiées par la *Gazette de Lyon* du 27 février 1848 (supplément) et le *Moniteur Judiciaire* du 29 sont inexactes et incomplètes.

(2) On trouve dans le *Salut Public* (nos des 29, 30 mai, 1er, 4, 7, 8, 10, 13, 15, 27 juin 1848) une série de notes sur le Comité central. Rédigées de façon tendancieuse, elles nous fournissent cependant d'utiles renseignements. Nous y apprenons que Petetin, Kauffmann, Chipier, Clermont, etc., étaient presque tous membres des sociétés républicaines, mais qu'ils étaient débordés par leurs collègues Callès, Giroud-Dargoud, Gudin, Charavay, Clasis, Grinand, Vincent, Félix Blanc, Lentillon, Guillermain, anciens condamnés politiques de la monarchie, affiliés aux sociétés secrètes les plus redoutables au point de vue de la conservation sociale. De son côté, Benoît fait allusion dans ses *Souvenirs* (p. 26, note) à un comité républicain occulte composé des membres des sociétés secrètes et qui s'opposa à la marche sur Paris.

(3) Benoît, *Souvenirs*, p. 27.

parti libéral. A deux reprises il avait été candidat aux élections législatives contre Sauzet dans l'arrondissement du Midi. De 1831 à 1834 et de 1841 à 1848, il fit partie du Conseil municipal et prit ainsi l'habitude des affaires publiques. Titulaire d'une excellente charge de notaire, il occupait une situation prépondérante dans la société lyonnaise.

Etait-il vraiment républicain ? Son attitude à la mairie et à l'Assemblée Nationale où il se rangea parmi les adversaires de l'état de siège, pourrait le faire croire. Cependant il ne passait pas pour tel aux yeux des démocrates. En 1850, à l'occasion du voyage du Prince-Président, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Plus tard, il accepta d'entrer à la Commission municipale remplaçant le Conseil élu, et y resta de 1852 à 1864, époque à laquelle il disparut de la scène politique pour des raisons d'ordre privé qui attristèrent profondément tous ceux qui l'avaient connu (1). En réalité, Laforest avait profité des circonstances. Ayant toujours combattu le gouvernement de la Restauration, puis celui de Louis-Philippe, sans faire une profession de foi précise, il était revendiqué par tous les partis de gauche. Et comme on manquait d'hommes capables d'assumer la lourde charge des affaires municipales, « il fut conduit à l'Hôtel de Ville par le parti républicain, et proclamé maire par acclamation » (2).

Autour de lui s'agitèrent plusieurs comparses qui essayèrent de se donner beaucoup d'importance ; mais leur bonne volonté ne suppléait pas à leur incapacité notoire. Grinand, Lentillon, Félix Blanc, Guillaume Vincent, etc., hypnotisés par les visions de 1793, se répandaient activement dans les sous-comités dont ils faisaient partie, multipliaient les harangues et les écrits, mais perdaient leur temps en efforts stériles. Sincères dans leurs convictions, ils avaient le tort de vouloir maintenir et prolonger le désordre pour vaincre la réaction. Des autres, il n'y a rien à dire, sinon que la plupart se taisaient aux séances du Comité ou n'y venaient pas. Ce sont toujours les mêmes qui parlent, qui proposent des résolutions et font

---

(1) Hodieu, *Nomenclatures lyonnaises* (Lyon, in-8, 1866), pp. 3, 28, 37, 220; Treillard, *La République à Lyon*, pp. 19-20; *Gazette de Lyon*, 19 août 1848; la *République* du 21 mars 1848 signale « l'extrême douceur et le modérantisme des opinions de Laforest. Cf. Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, III, p. 526.

(2) Treillard, *La République à Lyon*, p. 19.

acte de présence : en général, les membres ouvriers, de la nuance la plus avancée.

Ceux-là seuls eurent une influence marquée dans les décisions de l'assemblée et doivent en porter uniquement la responsabilité.

Dès le 26 février, le Comité se subdivisa en sous-comités respectivement chargés de la guerre et de la police, des subsistances et des finances. Une commission centrale s'occupait de la direction d'ensemble des affaires (1). Dans cette organisation on remarque le désir de se passer autant que possible du concours du gouvernement et d'instaurer une sorte de « commune » souveraine, s'arrogeant les attributions ordinairement réservées à l'Etat « afin de diriger la révolution et de prendre telles mesures que les circonstances nécessiteraient autant dans l'intérêt de la paix publique que de la République naissante » (2).

C'est ainsi que le sous-comité de guerre et de police voulait étendre son action non seulement sur la ville, mais encore sur les communes suburbaines. Il avait envoyé à Vaise un délégué, Jacob Einhorn, pour assister à la formation de la municipalité provisoire (3), et « avec mission spéciale de veiller à ce qu'aucune entrave ne fût apportée à l'exercice de la souveraineté populaire » (4). Sept membres du Comité central de Lyon entrèrent à la commission administrative de la Croix-Rousse. Il est vrai qu'ils se reti-

---

(1) *Censeur*, 27 février 1848, communication de l'Hôtel de Ville; *id.*, 22 mai 1848, *Résumé des travaux du Comité central.*

(2) Benoît, *Souvenirs*, p. 23. Les membres du Comité central, après une longue discussion, décidèrent, en accord avec Arago, de s'attribuer des jetons de présence d'une valeur de quatre francs. Sur 68 membres présents, 25 seulement émargèrent lors de la répartition du numéraire représenté par les jetons (*Censeur*, 26 mai 1848, Comité central, séances des 7, 8 et 9 mars). Archives Municipales, I[2] *Emeute, Février 1848*, arrêté du Comité central exécutif, sans date [9 mars], transformé le 31 mars en *Arrêté relatif à la répartition des jetons de présence entre les membres du Comité et leur échange en numéraire; Etat nominatif des membres du Comité central de la ville de Lyon, et des sommes revenant à chacun d'eux en raison des jetons de présence qu'ils ont reçus,* non daté.

(3) Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 2 mars 1848, p. 138, séance de constitution du Comité provisoire.

(4) *Id.*, *ibid.*, 10 mars 1850, p. 252, Rapport du maire sur le mémoire de M[me] Lucie de Spandl, supérieure des Trappistines; p. 267 (11 novembre 1850), *Mémoire de la Commission chargée de recueillir des renseignements et documents propres à soutenir l'appel de la commune contre les cinq condamnations en première instance. Dévastations du 27 février.*

rèrent quelques jours plus tard, alléguant qu'ils ne pouvaient assumer la charge d'une double fonction (1).

Le sous-comité de guerre et de police avait d'autres prétentions. Il réclamait le droit, malgré l'avis contraire de Laforest, de soumettre à son autorité tout le département du Rhône, de donner des ordres à l'armée, de requérir le concours des membres du parquet et de faire les perquisitions et arrestations qu'il jugerait utiles « dans l'intérêt général ». Le Commissaire extraordinaire refusa d'entrer dans ces vues, et malgré de vives critiques touchant ses « manières de proconsul », il finit, au mois d'avril, par destituer le sous-comité de guerre et de police, auquel il reprochait de regrettables excès de zèle (2).

Arago ne fut d'ailleurs pas toujours en parfait accord avec le Comité central qui ne se souciait pas outre mesure d'abdiquer une partie de l'autorité qu'il s'était attribuée d'office entre les mains d'un représentant du gouvernement. Un fait entre plusieurs le démontre avec évidence.

Le 1er mars, le Commissaire extraordinaire vint à la Croix-Rousse. Il parcourut la ville, visita les ouvriers des forts, et finalement s'entretint des intérêts économiques et politiques de la population avec les représentants de l'administration nouvelle. Il venait à peine de quitter la mairie qu'un certain nombre de membres du Comité central s'y présentaient. Citons ici le procès-verbal de la séance, dont la simple rédaction ne laisse pas d'être expressive. « Ils se plaignent amèrement que le citoyen Arago qui devait être accompagné par eux, ne s'est pas rendu au lieu indiqué. Le chef qui les guide annonce qu'il n'entend pas que le parti du peuple soit oublié, la révolution escamotée au profit de quelques-uns, de ceux qui exercent le pouvoir à la Préfecture. Il est décidé qu'un membre

---

(1) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 28 février 1848, p. 164; 3 mars, p. 168; 6 mars, p. 173. *Id.*, I² *Croix-Rousse, démolition des fortifications*, note du 26 février, signée de Laforest, annonçant la nomination de cinq habitants de la Croix-Rousse comme membres du Comité central de Lyon. Je n'ai pas trouvé la trace de l'intervention du Comité central dans la constitution de la municipalité provisoire de la Guillotière.

(2) Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848, Note pour Me Fabre...; Censeur*, 6 juin 1848, Comité central, séance du 21 avril; Treillard, *La République à Lyon*, pp. 22, 23; *Censeur*, 26, 28 mai 1848, Comité central, séances des 9 et 11 mars; *République*, 12 mars; *Tribun du Peuple,* 12 mars 1848, Société démocratique, séance du 8 mars.

se détachera et ira trouver le citoyen Arago, et l'invitera à se présenter à la commune (*sic*) où il est attendu. Ce membre part, et il est décidé qu'il lui sera donné une heure pour remplir sa mission ; pendant ce temps, le Comité reste consigné sous la garde des membres du pouvoir exécutif (*sic*). La consigne est levée après une heure, Arago (*sic*) ne venant pas. Le chef qui paraît diriger le Comité exécutif provisoire explique de nouveau qu'il aime à croire que c'est un malentendu qui a pu diriger Arago à la Croix-Rousse sans se faire accompagner, comme il était d'accord avec le pouvoir municipal de la ville (1). »

Cette simple anecdote suffit à faire comprendre les secrets désirs de la municipalité révolutionnaire de Lyon, désirs qui ne furent pas toujours satisfaits, malgré l'habituelle faiblesse du Commissaire extraordinaire.

Les sections du Comité central fonctionnèrent plus ou moins régulièrement, examinant au hasard des motions présentées les questions les plus diverses, délibérant sous les yeux des citoyens qui entraient librement dans la salle des séances, seuls ou en députations, et prenaient part aux discussions sans y avoir été invités. L'ordre du jour était un usage ignoré des nouveaux administrateurs de Lyon (2). Ils s'attardaient aux objets les plus futiles (3), nommant à tout propos des commissions pour aller à la Préfecture, à l'Hôtel de la Division, à la Croix-Rousse, chez les Voraces, ou bien pour enquêter sur le moindre incident. Préoccupés du péril militaire et clérical, ils accueillent avec intérêt des communications sur les « menées jésuitiques et légitimistes », sur l'état des esprits dans la garnison du fort Saint-Jean, sur un dépôt de fusils existant au fort Lamothe. Ils insistent pour qu'il soit procédé à l'épuration des diverses administrations peuplées de fonctionnaires monarchistes, et demandent qu'on les reconstitue avec des « éléments républicains ». « La pudeur publique s'indigne de voir des hommes qui se

---

(1) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 1er mars 1848, p. 165.

(2) Les procès-verbaux des séances du Comité central n'ont pas été conservés en original, du moins à notre connaissance. Le *Censeur* en entreprit la publication, mais très certainement imparfaite et tronquée. Il ne reproduisit que les discussions qui n'étaient pas susceptibles d'inquiéter l'opinion.

(3) Benoît, *Souvenirs*, p. 55.

sont signalés... par leur hostilité contre les principes républicains appelés à défendre ou à représenter aujourd'hui ces mêmes principes. Non seulement ces nominations déplorables ne doivent pas avoir lieu, mais le gouvernement doit à l'opinion de revenir sur toutes les nominations impopulaires. » A la fin de sa carrière, le Comité s'inquiète de l'usage adopté de faire porter les armes et mettre genou en terre aux factionnaires lors du passage du viatique. Il envoie une délégation au Commissaire extraordinaire « pour le prier de faire rendre un décret pour que la consigne relativement au viatique dans les rues soit supprimée *parce que le retour à une semblable coutume cache quelque chose de plus de la part des réactionnaires* » (1). On s'occupe également de modifier les inscriptions des rues et des places désignées par « des noms d'hommes ou de dynasties ». La rue de Penthièvre devient rue du Niveau, la rue Henri-IV, rue de l'Espérance, la rue Royale, rue de la Démocratie, etc. (2).

Soupçonneux à l'excès, divisés dans leurs opinions, les membres du Comité se dénonçaient volontiers les uns aux autres pour tel propos qui leur paraissait dangereux ou peu républicain, ou bien ils enquêtaient sur les convictions politiques de ceux de leurs collègues qu'ils supposaient avoir été zélés partisans de Louis-Philippe (3).

Durant trois mois environ, le Comité central se comporta tant bien que mal au milieu de graves difficultés, bientôt compromis aux yeux de la bourgeoisie et du peuple lui-même (4), à cause des querelles mesquines et des discussions oiseuses auxquelles il se plaisait. Son rôle cependant ne saurait être négligé, car il partagea à peu près uniquement le pouvoir pendant cette période avec le Commissaire du gouvernement provisoire, et se trouva mêlé à toutes les mesures d'administration qui furent prises alors, à tous les événements qui se déroulèrent jusqu'au début du mois de juin.

Les communes suburbaines suivirent sans retard l'exemple de Lyon. Elles substituèrent aux conseils municipaux de la monarchie

(1) *Censeur*, 26, 31 mai, 4, 13 juin 1848, séances du Comité central, 9, 19, 23 mars, 12 avril, 29, 31 mai.

(2) *Censeur*, 31 mai, 6 juin 1848, séances du Comité central, 23 mars 26 avril.

(3) *Censeur*, 8, 10 juin, séances du Comité central, 27 avril, 12 mai.

(4) Benoît, *Souvenirs*, p. 35.

des comités provisoires, mais en y faisant entrer une partie des conseillers déchus de leurs anciennes fonctions.

A la Croix-Rousse, le 25 février, on se préoccupa tout d'abord d'organiser la garde nationale (1). C'est seulement le 27 que, sous la présidence du maire, Frédéric Sandier, maintenu en fonctions, une commission fut constituée où entrèrent douze conseillers et treize citoyens choisis parmi les chefs d'atelier et les petits commerçants (2). On leur adjoignit ensuite de « nouveaux membres délégués par le Comité municipal de Lyon ». Le maire fut assisté d'un « comité exécutif » (3). Deux, puis trois comités spéciaux se chargèrent respectivement des *finances*, des *subsistances* et de la *guerre* (4).

Sandier, légitimiste, candidat de la *Gazette de Lyon* aux élections cantonales du 23 février (5), était suspect à la population ouvrière. Sa révocation fut réclamée au Commissaire extraordinaire. Il se retira volontairement « pour apaiser les défiances qui paraissaient embarrasser la marche des affaires de la commune » (6). Il fut remplacé par un avocat, Philibert Chanay, assisté de quatre adjoints, Auberthier, Pailleron, Pons et Réjanin (7).

A la Guillotière, le Comité provisoire se constitua le 3 mars, sous la présidence de Marigné, désigné comme maire par un arrêté d'Emmanuel Arago. Outre les citoyens appelés par Marigné, il comprenait plusieurs anciens conseillers, et il fut décidé que l'on adjoindrait aux comités spéciaux de la *guerre*, des *subsistances* et des *finances*, à titre de membres auxiliaires, les personnes compétentes susceptibles de leur prêter un utile concours, et trois chefs de bataillon de la garde nationale. Un « comité central » avait la haute direction des affaires communales (8).

(1) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 25 février 1848, p. 163.

(2) *Id.*, *ibid.*, 27 février, p. 163.

(3) *Id.*, *ibid.*, 28 février, p. 164; 2 mars, p. 166.

(4) *Id.*, *ibid.*, 27 février, p. 163; 6 mars, p. 173.

(5) *Gazette de Lyon*, 20 février, 21-22 février 1848.

(6) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 5 mars 1848, p. 170, déclaration écrite de Sandier.

(7) *Id.*, *ibid.*, 10 mars, p. 180, I² *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications*, modèle d'affiche signé de Chanay, maire provisoire (11 mars); avis indiquant la composition définitive de l'administration municipale de la Croix-Rousse (11 mars).

(8) Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, 3 mars 1848, pp. 95-96; 4 mars, p. 97.

Le maire de Vaise, Chenavat, devenu « maire provisoire sur l'approbation d'un grand nombre de citoyens » (1), forma un comité municipal comme à la Croix-Rousse et à la Guillotière, avec deux commissions de *subsistances* et de *guerre et police* (2). Il fut autorisé à « garder ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait été donné suite à sa demande de les résigner » (3). Le 10 mars, le Comité de Vaise fut solennellement installé par Doncieux, représentant le Commissaire extraordinaire. « Tous les membres du Comité étant présents, lit-on dans le procès-verbal, ce citoyen, dans une chaleureuse improvisation, nous expose les services que nous aurons à rendre à la ville de Vaise, les pouvoirs qui nous sont conférés d'urgence, et les devoirs que nous avons à remplir. Puis, du haut du perron de la mairie, il déclare au nom du peuple, et par les pouvoirs qu'il tient du citoyen Emmanuel Arago, en face du peuple assemblé, que le citoyen Tissot est nommé maire de la ville de Vaise, que les citoyens dont les noms suivent lui sont adjoints en qualité de membres du Comité municipal exécutif provisoire... (4). »

Ces comités fonctionnèrent dans les communes suburbaines jusqu'aux élections régulières qui se firent soit au mois de juin pour Vaise, soit au mois d'août pour la Croix-Rousse et la Guillotière. Ils firent preuve, en général, d'une grande modération, s'efforcèrent dans la mesure de leurs moyens de remédier à la crise économique et financière, et d'assurer la continuité des services municipaux. Leurs délibérations entièrement conservées (contrairement à ce qui s'est passé à Lyon), témoignent d'un souci constant de maintenir l'ordre et la paix, et l'on n'y trouve aucune des prétentions révolutionnaires qui caractérisent le Comité central (5).

---

(1) Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 2 mars 1848, p. 138.

(2) *Id.*, *ibid.*, 2 mars, 1848, p. 138.

(3) *Id.*, *ibid.*, 3 mars 1848, p. 138.

(4) *Id.*, *ibid.*, 10 mars 1848, p. 140.

(5) Comme à Lyon, cependant, les comités provisoires des villes suburbaines s'allouèrent des jetons de présence, de 3 francs à Vaise et à la Croix-Rousse, de 4 francs à la Guillotière (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 20 et 24 mars 1848, pp. 141 et 142 ; *Croix-Rousse*, 1847-1849, 28 mars 1848, p. 207 ; *La Guillotière*, 1847-1849, 15 mars 1848, p. 110). On s'appuya sur ce motif « que dans un état démocratique, tous les citoyens doivent pouvoir prétendre à tous les emplois, quelle que soit d'ailleurs leur position sociale » (Croix-Rousse), et qu'il convient de « dédommager les membres qui se dévouent avec tant de zèle à la chose publique » (Guillotière). La décision du Comité de Vaise, prise à la suite d'une pétition de quelques particuliers, n'est pas motivée.

II

Les fonctions de commissaire du Gouvernement provisoire dans le Rhône avaient été confiées à Emmanuel Arago.

Emmanuel Arago (1), âgé de trente-six ans en 1848, s'était déjà fait connaître dans plusieurs procès politiques où il avait plaidé la cause des accusés républicains. Il était au nombre des défenseurs de Barbès, de Martin Bernard et de leurs amis lors de l'affaire de 1839. De malicieux confrères l'avaient baptisé « maître Maximum » parce que, disait-on, il faisait attribuer régulièrement à ses clients le maximum de la peine prévue pour leur cas (2). C'était une plaisanterie d'un goût douteux. Sous l'Empire, Arago fut, en effet, une des sommités du barreau parisien. Dès sa jeunesse, il s'était mêlé au mouvement libéral et républicain où l'entraînait son père, l'illustre astronome, et il avait eu des relations suivies avec le personnel du *National* et de la *Réforme*.

Le 24 février au matin, Arago était aux bureaux du *National* en compagnie de Sarrans, Chaix et Duméril. Apprenant l'abdication du roi, il se rendit à la Chambre, bientôt accompagné d'une escorte assez nombreuse, traversa la place de la Concorde en profitant des hésitations du général Bedeau, et concourut très effectivement en pénétrant dans le Palais-Bourbon, suivi de ses compagnons occasionnels, à faire rejeter la régence de la duchesse d'Orléans. Sa taille élevée, sa physionomie sympathique, son éloquence facile et sa voix sonore séduisirent les émeutiers qui le suivirent partout où il voulut les emmener (3).

---

(1) Voy. sur Arago: Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, I, pp. 81-82; *Grande Encyclopédie*, III, p. 523. Je me suis adressé en vain à la famille d'Arago pour obtenir quelques renseignements sur son compte. Ma lettre est restée sans réponse.

(2) *Union Nationale*, 6 juin 1848, extrait du *Lampion;* G. Martiny de Riez, *Histoire illustrée de la Guerre de 1870-71* (1 vol. in-8, Laon, 1871), pp. 119-120.

(3) Sur le rôle d'Emmanuel Arago dans l'envahissement de la Chambre des députés, voy. O. Barrot, *Mémoires*, I, pp. 546 et s.; Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, I, pp. 140-141; [Clément Reyre], *Mélanges politiques*, Paris, in-8, 1850, p. 33, note 1; Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, I, pp. 211 et s.; Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, VII, pp. 504 et s.

Tels étaient les titres, avec ceux de son père, qui désignaient Emmanuel Arago pour faire partie des nouveaux fonctionnaires que Ledru-Rollin envoya en province prendre la place des anciens préfets. Et parmi ces agents du Gouvernement provisoire choisis au hasard, sans discernement (1), parce qu'il fallait aller vite, ce n'était sans doute pas un des plus mauvais, malgré son inexpérience absolue des affaires et son ignorance de la population qu'il allait administrer. Mais, accoutumé à la politique théorique et doctrinale, il manquait de cette souplesse et de cette énergie combinées qui font les bons administrateurs. Il partait sous l'influence de la bataille qui finissait à peine, persuadé que les années sombres de la Convention allaient renaître et qu'il était le successeur des grands missionnaires du Comité de Salut public. Or, l'idée démocratique et républicaine n'avait effleuré qu'une petite minorité d'individus sur tout le territoire français. Dans le Rhône, si les ouvriers de Lyon obéissaient aux inspirations révolutionnaires, les bourgeois, les paysans, beaucoup plus nombreux, accueillaient avec une défiance mêlée d'effroi le régime de Février. Il fallait donc agir avec un tact infini, ménager les susceptibilités, ne point bouleverser de fond en comble des habitudes anciennes, et rester aussi souvent que possible sur le terrain légal, bien loin des mesures exceptionnelles. La besogne était pénible, trop pénible peut-être pour ceux à qui elle était confiée.

Comme tous ses collègues, Arago avait reçu du ministre de l'Intérieur des instructions verbales à son départ de Paris. Elles se résumaient en deux mots : « Pouvoirs illimités. » Il affirmait, disait-on, avoir le droit d'ordonner la démolition de la ville de Lyon si cela lui paraissait nécessaire (2).

---

(1) « Les commissaires étaient nommés sans discernement, sans aucun choix. On prenait les premiers venus. » (*Commission d'enquête*, I, p. 280, déposition de Jules Favre.) « Le choix de ces fonctionnaires fait à la hâte et parmi les solliciteurs les plus pressants, qui n'étaient pas toujours les hommes du plus grand mérite, pouvait prêter à de nombreuses critiques, d'autant plus que la mission à remplir était des plus délicates. » (Vermorel, *Les Hommes de 1848*, p. 150, 1 vol. in-12, Paris, 1869, 3e édition.) Cf. Stern, II, pp. 28-29; Odilon Barrot, *Mémoires*, II, p. 61. Ledru-Rollin expliqua plus tard à l'Assemblée la nécessité où il se trouvait d'envoyer immédiatement des commissaires dans les départements lors de la Révolution. (*Moniteur*, 7 mai 1848, Assemblée Nationale, 6 mai, rapport de Ledru-Rollin sur son administration, p. 968.)

(2) *Commission d'enquête*, I, p. 280, déposition de Jules Favre, 11 juillet 1848. « Ces mots tant critiqués (dans les circulaires de Ledru-Rollin) « *pouvoirs illimités* », n'étaient que la traduction exacte des instructions

Mais Ledru-Rollin, pour prévenir de graves abus, résolut de développer par écrit ces instructions de la première heure. De là, les fameuses circulaires si critiquées par les modérés et les conservateurs, et qui furent la grande arme du « parti de l'ordre » contre les Jacobins et les « républicains rouges ». Ces circulaires, à la rédaction desquelles avait participé Jules Favre (1), furent envoyées aux commissaires des départements en vue des élections futures, mais elles s'appliquaient également à l'ensemble de leur mission.

Conçues dans le véritable esprit révolutionnaire, elles faisaient des agents du pouvoir exécutif des proconsuls munis d'une autorité considérable, et placés au-dessus des lois et des règles qui restreignent d'ordinaire l'action des préfets (2). On comptait que le sentiment des hautes responsabilités attachées à leurs fonctions serait un frein assez puissant pour les empêcher de commettre des excès (3). D'autre part, tous leurs actes devaient être contrôlés par le Gouvernement provisoire, et les mesures qu'ils prenaient d'office ne devenaient définitives qu'après son approbation (4). « Quels sont vos pouvoirs ? écrit Ledru-Rollin. Ils sont illimités. Agent d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaire aussi... Vous ne relevez que de votre conscience, vous ne devez faire que ce que les circonstances exigent pour le salut public (5). »

Le Commissaire a le droit de nommer et de révoquer les préfets, les sous-préfets, les maires et les adjoints, en un mot, tous les fonctionnaires de l'ordre politique (6). Il peut requérir la force armée,

---

verbales données dès l'origine aux commissaires. Par exemple, Emmanuel Arago prétendait avoir tout pouvoir, même de raser Lyon. » Cf. Rey, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon...*, 2e lettre, p. 13. Arago se croyait « le droit même de brûler la ville de Lyon, s'il le jugeait nécessaire ».

(1) *Commission d'enquête, loc. cit.* « Je ne fais pas de difficultés de convenir que j'ai rédigé quelques-unes des circulaires qui ont fait tant de bruit ; j'ai rédigé la première, qui fut toutefois modifiée et fortifiée par M. Ledru-Rollin. »

(2) *Moniteur*, 7 mai 1848, *loc. cit.* « Placé en face de l'imprévu, dit Ledru-Rollin, j'aurais été coupable d'affaiblir mes agents par des règles au-dessus desquelles le pays nous avait élevés. »

(3) *Moniteur*, 7 mai 1848, *loc. cit.*

(4) C'est ce qui ressort clairement des circulaires de Ledru-Rollin et ce que M. Tchernoff a mis suffisamment en lumière. (*Le Parti républicain*, p. 469.)

(5) *Moniteur*, 12 mars 1848, p. 595.

(6) *Moniteur*, *loc. cit.*

suspendre provisoirement les chefs de corps, les magistrats, prendre telle décision qu'il estime urgente pour améliorer la situation des travailleurs (1).

Et cependant cette quasi-souveraineté n'est pas absolue. « Vous ferez, dit Ledru-Rollin, exécuter les lois existantes en ce qu'elles n'ont rien de contraire au régime nouveau. Les pouvoirs qui vous sont confiés ne vous mettent au-dessus de leur action qu'en ce qui touche l'organisation politique... N'oubliez pas non plus que vous agissez d'urgence et provisoirement, et que je dois avoir immédiatement connaissance des mesures prises par vous (2). »

On sent, dans ces paroles, la ferme intention d'établir solidement les institutions républicaines et démocratiques, mais en ménageant les transitions pour éviter de blesser des intérêts respectables. Si Ledru-Rollin engage ses collaborateurs à s'intéresser tout particulièrement au sort des ouvriers, s'il leur recommande de ne pas s'effrayer de certaines audaces de langage et de respecter dans les plus larges limites la liberté de parole et de pensée, il condamne les actes de violence et les excitations à l'émeute, il se refuse à préparer et à soutenir la guerre civile (3).

Emmanuel Arago s'efforça d'appliquer à la lettre les circulaires ministérielles. Ses tentatives ne furent pas toujours heureuses et il reçut quelquefois d'éclatants désaveux. D'autre part, représentant du gouvernement, il dut pourtant subir toutes sortes d'influences contradictoires d'origine locale, auxquelles il ne savait pas résister. Accablé de sollicitations, de conseils, de revendications, de menaces même, n'osant point sévir contre les fauteurs de troubles, parce qu'il voyait l'insurrection proche, il laissa, malgré sa bonne volonté évidente, un assez mauvais souvenir dans la mémoire des Lyonnais.

Peut-être ne devons-nous pas blâmer outre mesure un homme qui recevait pour ses débuts d'administrateur le poste le plus délicat de France.

La commission qui avait remplacé le préfet Chaper le 25 février ne lui fut pas d'un grand secours. Elle fit une besogne secondaire, assurant la continuité des divers services pendant que le Commis-

(1) *Moniteur,* 8 mars 1848, p. 564; *id.,* 12 mars, p. 595.

(2) *Moniteur,* 8 mars 1848, p. 564.

(3) *Moniteur,* 8 mars 1848, p. 564.

saire extraordinaire haranguait les délégations qui défilaient sans cesse devant lui. Trop souvent elle entra en lutte avec le Comité de l'Hôtel de Ville (1), et quand elle disparut pendant la période électorale, elle fut sévèrement jugée par les plus modérés comme par les plus avancés.

III

Ledru-Rollin avait dit aux commissaires, à propos de leurs relations avec la magistrature : « Vous exigerez des parquets un concours dévoué ; partout où vous ne le rencontrerez pas, vous m'avertirez, en m'indiquant le nom de ceux que recommandent leur droiture et leur fermeté. J'en ferai immédiatement part au ministre de la Justice. Quant à la magistrature inamovible, vous la surveillerez, et si quelqu'un de ses membres se montrait publiquement hostile, vous pourriez user du droit de suspension que vous confère votre autorité souveraine (2). »

A Lyon, le *Censeur* avait déjà publié qu'il ne fallait pas avoir « un respect imprudent du principe de l'inamovibilité » (3). Mais Arago n'eut pas à user du droit de suspension prévu par les instructions du ministre. Les principaux magistrats du ressort donnèrent, en effet, successivement leur démission au lendemain de la révolution. Ce fut d'abord le premier président de la Cour d'appel, le marquis Godard de Belbeuf, qui se retira le 28 février, laissant la direction des affaires judiciaires au président de chambre Rieussec (4). Il fut suivi par le procureur général Laborie qui se fit inscrire au barreau (5). Le président du Tribunal civil, Devienne, membre de la

(1) Benoît, *Souvenirs*, p. 31.

(2) *Moniteur*, 12 mars 1848, p. 595.

(3) *Censeur*, 28 février 1848; cf. n° du 6 mars.

(4) Archives Nationales, BB[30] 361 (2), lettre du président Rieussec au ministre de la Justice, 29 février 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 38.

(5) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 4 mars 1848. Laborie avait été successivement substitut à Tulle, substitut du procureur général à Lyon, avocat général et procureur général à Grenoble. Il avait été nommé à Lyon le 9 août 1847. Avocat en 1848, il devint ensuite conseiller à la Cour de cassation (Niepce, *La Magistrature lyonnaise*, p. 119, 1 vol. in-8, Lyon et Paris, 1885).

Chambre des députés, ne reparut pas au Palais, mais ne fut remplacé qu'au mois de mai (1). Le procureur du Roi, Rieff, résigna également ses fonctions (2).

Néanmoins le cours de la justice ne fut pas interrompu et les audiences recommencèrent dès le 29 février (3). On pourvut sans tarder à la composition du nouveau Parquet. Emmanuel Arago échangea à cet effet plusieurs notes avec Adolphe Crémieux, chargé de la Justice, en le priant instamment de s'entendre avec lui pour faire « des choix sympathiques à la population » (4). Crémieux était assez embarrassé : il demanda donc des propositions à Arago (5). Un conseiller à la Cour, Alcock, celui-là même qui avait présidé le banquet réformiste, accepta d'être procureur général (6), mais pour une semaine seulement et sur la promesse d'avoir le siège de premier président (7). Il garda ses fonctions jusqu'au moment où il fut élu représentant du peuple, car tous ceux à qui Crémieux offrit sa place la refusèrent sous les meilleurs prétextes. « Voulez-vous être procureur général à Lyon ? » écrivait-il au procureur général de Pau. « Je désire, répondait ce dernier, rester ici, parce que nulle part je ne puis servir la République aussi utilement (8). » C'était la défaite honorable d'un homme qui aimait sa tranquillité.

« Voulez-vous, disait encore Crémieux, en s'adressant ailleurs, accepter le poste de procureur général à Lyon ? Vous auriez une

---

(1) Salomon de la Chapelle, *Histoire judiciaire de Lyon*, II, pp. 201-202 (Lyon, 1880, 2 vol. in-8).

(2) Salomon de la Chapelle, *id., ibid.*, p. 211.

(3) Archives Nationales, *loc. cit.*, lettre de Rieussec, 29 février 1848; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 2, 4 mars 1848.

(4) Archives Nationales, BB^{30} 327 (3), lettre d'Arago à Crémieux, 2 mars 1848.

(5) Archives Nationales, *loc. cit.*, dépêche de Crémieux à Arago, 4 mars 1848; *id.*, 14 mars. « Envoyez-moi de suite et successivement par le télégraphe vos indications définitives pour la magistrature de Lyon. Je nommerai sur-le-champ, dans le *Moniteur*, d'après vos indications. »

(6) *Moniteur*, 19 mars 1848, p. 637, arrêté du 18 mars.

(7) Archives Nationales, *loc. cit.*, dépêche du ministre de la Justice à E. Arago, 11 mars 1848. « Mon cher confrère et ami, vos nominations sont faites aujourd'hui... Je n'ai pas en ce moment de procureur général à vous donner; que M. Alcock accepte pour une semaine, il sera premier président huit jours après; je trouverai dans l'intervalle un procureur général. »

(8) Archives Nationales, *loc. cit.*, dépêche du 23 mars au procureur général de Pau; réponse du 25 mars.

place difficile, mais temporaire. Je vous réserverais en récompense, si elle vous convient, la première présidence de Grenoble (1). » Mais ces promesses alléchantes ne décidaient personne et le ministre se lamentait de la pénurie de candidats au milieu de laquelle il se débattait : « Il m'est extrêmement difficile de trouver des hommes qui réunissent républicanisme, capacité, considération acquise. (2)»

Alcock resta donc procureur général, plus longtemps, sans doute, qu'il ne l'eût désiré (3). Un avocat, Philibert Chanay, fut nommé procureur de la République (4). Tous les avocats généraux et tous les substituts furent remplacés (5). Il est à remarquer que certains d'entre eux étaient loin d'être « sympathiques à la population ». L'avocat général Loyson, surtout, qui se distingua plus tard, lors des mesures de répression consécutives aux journées de juin, était violemment attaqué par la presse socialiste. On lui reprochait d'avoir poursuivi sans pitié les républicains sous la monarchie (6).

Il est certain que les sentiments intimes de la magistrature lyonnaise n'avaient pas subi une soudaine transformation du fait de la chute du roi. L'adhésion toute platonique du Tribunal civil à la République n'est qu'une manifestation protocolaire (7). Quand furent installés les membres du Parquet de première instance, le vice-président Lagrange fit une harangue très réservée d'où le mot de « république » était soigneusement banni (8). Plus tard, le direc-

---

(1) Archives Nationales, BB[30] 327 (3), note non signée, sans nom de destinataire (brouillon de dépêche) avec cette indication : « Partie le 5 avril, à deux heures », et l'initiale A.

(2) Archives Nationales, *loc. cit.* (dossier n° 5), Crémieux au Commissaire général de Besançon, 19 mars 1848.

(3) Alcock élu représentant de la Loire à l'Assemblée, fut ensuite conseiller à la Cour de cassation (Niepce, *La Magistrature lyonnaise*, p. 119).

(4) *Moniteur*, 15 mars 1848, p. 163 (arrêté du 14 mars). Cf. Archives Nationales, *loc. cit.* (dossier n° 3), note, s. d., indiquant de prévenir Chanay d'avoir à prendre *de suite* la direction du Parquet de Lyon.

(5) *Moniteur*, 16 mars 1848, p. 617, arrêté du 15 mars 1848.

(6) *Tribun du Peuple*, 23-24 mars 1848 ; Benoît, *Souvenirs*, pp. 54-55 ; *Censeur*, 9 juin 1848, séances du Comité central, 5 et 6 mai : le Comité demande au Commissaire extraordinaire le renouvellement du personnel du Parquet et en obtient une réponse favorable. Loyson devint, en 1849, président de Chambre à la Cour d'appel de Lyon, et l'était encore en 1866. (Hodieu, *Nomenclatures lyonnaises*, p. 165.)

(7) Salomon de la Chapelle, *op. cit.*, II, pp. 187-188 (texte de l'adresse du tribunal au Gouvernement provisoire).

(8) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24, 25 mars 1848, discours prononcés à l'installation du Parquet.

teur de la police politique dans le Sud-Est, Jouve du Bor, signalait la tiédeur extrême de la magistrature assise du ressort de Lyon vis-à-vis des institutions républicaines (1). Restés à leur siège sous la protection de l'inamovibilité, juges et conseillers avaient accepté les faits, espérant en des jours meilleurs qu'ils n'attendirent pas trop longtemps.

Quant à la police de sûreté, auxiliaire de la justice, elle ne fut l'objet d'aucune modification, malgré le désir qu'en avaient les comités et le procureur Chanay. Grâce à l'intervention de Laforest, le commissaire central Galerne ne fut pas révoqué, ses collaborateurs et ses subordonnés gardèrent leur situation (2). Mais cette police peu confiante dans l'avenir, détestée des ouvriers, n'agissait guère. Le plus souvent, on fit appel pour rétablir l'ordre ou dissiper les attroupements aux gardes nationaux et surtout aux corps irréguliers qui se formèrent spontanément au début du mois de mars et remplirent pendant de longues semaines une mission officiellement reconnue par les autorités (3).

IV

Les régiments qui tenaient garnison à Lyon n'esquissèrent pas le moindre geste de résistance à la révolution, si l'on en excepte l'incident des bastions de la Croix-Rousse (4). Le baron du Perron, commandant intérimaire de la 7e division militaire (5), n'ayant reçu aucun ordre des autorités civiles totalement désemparées, fit rapidement retirer tous les détachements de piquet dans la ville, et pour éviter une collision possible, commença à concentrer les troupes de ligne et la gendarmerie dans la presqu'île de Perrache et quelques

(1) Archives Nationales, BB 30 327 (1), rapport au Ministre de la Justice.

(2) Il faut en excepter le commissaire de police de la Guillotière, Rascalon, et celui de la Croix-Rousse, Dufaure de Prouilhac. On trouve, dans l'*Annuaire* (1848), quelques détails sur l'organisation de la police à Lyon à la fin de la monarchie (pp. 106, 107, 109).

(3) Treillard, *La République à Lyon*, pp. 22-23, 48.

(4) Voir *supra*, chap. I, paragr. II.

(5) Le baron du Perron remplaçait momentanément le lieutenant général baron de Lascours, pair de France, en congé à Paris (sur le baron de Lascours, voy. Robert de Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, III, p. 613).

forts de l'enceinte (1). Par une lettre adressée au Comité central, le général expliqua les motifs de sa conduite. Il s'agissait de « conserver les propriétés publiques et militaires, aussi bien que de veiller au maintien de la discipline ». Mais il n'y avait dans ses dispositions aucune intention hostile, les soldats s'unissant « franchement aux sentiments qui animaient la population » (2).

Du Perron avait été invité à se rendre à l'Hôtel de Ville « sous la protection de la garde civique, pour adhérer en son nom et au nom de ses subordonnés à la République ». Il préféra envoyer le témoignage écrit de son dévouement, affirmant qu'il obéirait aux ordres du pouvoir tant qu'il aurait « le commandement et une goutte de sang dans les veines (3) ». Ces déclarations martiales cachaient une certaine irrésolution. Au fond, du Perron ne voulait ni combattre, ni soutenir la révolution, car la garnison avait des dispositions assez indécises (4).

Ses communications ambiguës inquiétèrent les hommes armés qui encombraient la cour de l'Hôtel de Ville. Beaucoup de membres du Comité central croyaient à une bataille imminente. Deux d'entre eux, Benoît et Félix Blanc, se rendirent à la préfecture où ils rencontrèrent Maurice Treillard prêt à faire appel « à toute l'énergie révolutionnaire de la population ». Treillard alla vainement à deux reprises chez le général. Il ne fut pas reçu. Sur les instances de Benoît et de Blanc, on le somma de comparaître devant le Comité central. Il y vint alors, et quelques-uns parlèrent de le retenir et de

---

(1) Archives Municipales, I[2] *Emeute, Février 1848*, rapport Hodieu, p. 7. Benoît, *Souvenirs*, p. 23. « Il concentra ses forces dans la presqu'île de Perrache et fit placarder sur les murs une proclamation ambiguë qui ne présageait rien de bon. » L'*Annuaire de Lyon* (1849, 2e partie, p. 26), dit au contraire que l'ordre de concentration ne fut pas exécuté. Il semble bien qu'il y ait eu tout au moins un commencement d'exécution. En tout cas la garnison n'assura plus seule le service des postes. Elle le partagea avec la garde nationale et même, en mainte occasion, on vit seulement intervenir « la milice citoyenne ».

(2) Archives Municipales I[2] *Emeute, Février 1848, Note pour Me Fabre...; Censeur*, 27 février 1848, lettre du général du Perron (datée du 26).

(3) Archives Municipales, I[2] *Evénements et troubles politiques, 1848*, affiche du 26 février 1848.

(4) *Tribun du Peuple*, 3 mars 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 26. L'un dit que les dispositions de la garnison « ont été plusieurs jours indécises », l'autre (en copiant la lettre ci-dessus mentionnée de du Perron) « que les soldats sous ses ordres adhèrent franchement aux sentiments qui animent la population ».

le livrer à la justice. Mais comme il s'était confié à la bonne foi de ceux qui l'avaient appelé, on n'osa pas violer la parole jurée. « Il fut décidé qu'il serait destitué de son commandement (1). »

Le même jour, en effet, le 27 février, le général de brigade Neumayer, se rendit à l'Hôtel de Ville sur les pressantes sollicitations de Laforest, accueilli partout à son passage par de vives acclamations. Il reçut provisoirement du maire, au nom du Comité, le commandement supérieur de la place de Lyon que du Perron de son côté lui transmit hiérarchiquement (2). Cette nomination fut con-

---

(1) Benoît, *Souvenirs*, pp. 23-24.

(2) Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848, Note pour Me Fabre...;* Benoît, *Souvenirs*, p. 24; *Censeur*, 28 février 1848; *Tribune Lyonnaise*, mars 1848. Le général Rey qui, dans sa brochure écrite en 1849 dressa un violent réquisitoire contre les hommes de la Révolution, et surtout contre Arago, écrit que Neumayer est « l'officier général qui a seul manqué à ses devoirs en acceptant du Comité central de Lyon un commandement qui ne pouvait être donné que par le Gouvernement provisoire ». Rey déclara qu'il n'obéirait « qu'aux ordres du général du Perron, auquel le Gouvernement provisoire avait confié le commandement de la 7e division. » Il cite ensuite la lettre suivante que lui adressa Neumayer de l'Hôtel de Ville, le 27 février: « Mon cher général, j'ai l'honneur de vous informer que, sur les pressantes sollicitations de M. Laforest, je me suis rendu à une heure à l'Hôtel de Ville; partout, sur mon passage, j'ai été accueilli par les acclamations de la population. A l'Hôtel de Ville, M. Laforest, *au nom de la Commission municipale*, m'a adjuré, au nom de l'ordre public, *de prendre le commandement supérieur des troupes de la garnison de Lyon. J'ai accepté.* Aussitôt la Commission, par l'organe de son président, a fait une proclamation sur le balcon de l'Hôtel de Ville pour me faire reconnaître dans ce commandement. » (Rey, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon*, pp. 43 et s.). On trouve, dans le registre du Conseil municipal de Vaise (1843-1852, Archives Municipales, D), en marge du mémoire de la Commission chargée d'enquêter sur les dévastations de Février, le texte de l'arrêté de nomination de Neumayer, dont l'original n'existe plus, et qui est ainsi libellé: « Mairie de Lyon. Le Comité central de Lyon nomme le général Neumayer commandant des forces générales de Lyon. Le général s'engage à ne recevoir des ordres que du Comité central, et à ne communiquer qu'avec lui. » (11 novembre 1850, p. 269.) Mais, en 1849, un journal de Paris, la *Patrie*, publia un ordre du jour du général du Perron, daté du 27 février 1848, à 3 heures de l'après-midi: « M. le général Neumayer est nommé commandant supérieur de la place de Lyon. La troupe et la garde civique vont être chargées concurremment du service de la place. » (*Censeur*, 11 mars 1849.)

On peut conclure de ces textes, en apparence contradictoires, que le commandant intérimaire de la 7e division, contraint par les événements, accepta de confirmer son subordonné dans les fonctions que lui avait déléguées le Comité central, ne voulant pas se compromettre par une inutile résistance. Neumayer garda toujours une attitude républicaine.

firmée deux jours plus tard par Emmanuel Arago (1), qui, « sous sa propre responsabilité », prétextant une « affaire de service », enjoignit à du Perron de se rendre à Paris (2). C'était une révocation déguisée.

Les troupes déjà quittaient leurs cantonnements pour fraterniser avec la population (3). Le 3 mars, elles furent passées en revue par Neumayer, accompagné d'Arago, de Laforest et des membres des deux comités. Les officiers en congé ou de passage à Lyon avaient été convoqués à Bellecour afin d'y prêter serment de fidélité à la République. Des délégations appartenant aux différentes armes de la garnison furent réunies au milieu de la place pour y entendre les discours du général et du Commissaire du gouvernement qui évoquèrent les souvenirs de la première Révolution et de la guerre aux empereurs et aux rois. « Si les nations hostiles à nos institutions, s'écriait Neumayer, étaient assez insensées pour nous attaquer, nous nous serrerions autour du drapeau de la patrie, et nous répéterions ensemble ce cri qui guidait autrefois nos phalanges à la victoire : « Vive la République ! (4) »

Le 8 mars, le nouveau chef de la 7e division, le général Le Pays de Bourjolly (5), arrivait à Lyon et adressait aux soldats placés sous

---

En 1850, il protesta énergiquement contre les cris de *Vive l'Empereur!* poussés par les soldats à la fameuse revue de Satory, et reçut un commandement supérieur hors de Paris, avancement considéré comme une disgrâce. (Véron, *Nouveaux Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, p. 138.)

(1) *Gazette de Lyon*, 2 mars 1848. « Au nom du Peuple, Citoyens, le général de Perron (*sic*) se rendant à Paris pour affaires de service concertées avec moi, commissaire du Gouvernement provisoire dans le département du Rhône, j'arrête : Le général Neumayer est nommé commandant du département du Rhône. Lyon, 29 février 1848. E. Arago. »

(2) Treillard, *La République à Lyon*, p. 18.

(3) *Censeur*, 28 février 1848.

(4) Archives Municipales, I² *Evénements et troubles politiques, 1848*, Ordre du jour du colonel Lévesque, commandant la place ; *Censeur*, 5 mars 1848 ; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 38-39. Cf. *Moniteur*, 2 mars 1848, p. 524, circulaire du général Subervie, ministre de la Guerre, aux commandants des divisions militaires, ordonnant de réunir les garnisons et de leur faire lire une proclamation (dont il donne le texte) sur leurs devoirs envers la République, ainsi que de faire signer aux officiers des listes d'adhésion. « N'oubliez pas, ajoute-t-il, que les obligations que les circonstances nous imposent sont impérieuses ; la responsabilité de l'ordre matériel et surtout de l'ordre moral parmi les troupes pèse sur nous. »

(5) Sur le général de Bourjolly, voy. Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, I, p. 445.

ses ordres une proclamation dans laquelle il disait que l'armée est à l'intérieur « l'auxiliaire de l'autorité civile », et qu'à l'extérieur elle doit défendre l'intégrité de territoire, mais en se conformant aux nécessités de la discipline (1). Le lendemain, une seconde revue lui permettait de juger de la belle tenue de la ligne et de la garde nationale qui l'accueillirent aux accents de la *Marseillaise* (2).

Malgré l'accord qui se manifestait ainsi entre la garnison et la population, le service d'ordre n'était plus assuré seulement par les soldats (3).

Le 25 février, le Comité électoral du Rhône avait demandé au préfet le rétablissement de la garde nationale (4). Dans la nuit du 25 au 26, le premier soin du Comité central fut d'y pourvoir sans délai, d'accord avec le Comité préfectoral, dont les membres se rendirent chez le général du Perron pour le prier de faire distribuer aux citoyens tous les fusils disponibles (5). Des registres d'enrôlement ouverts dans chaque quartier reçurent des milliers de si-

---

(1) Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, pp. 17-19; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 41. Cf. *Moniteur*, 5 mars 1848, p. 545, nomination du général Le Pays de Bourjolly au commandement de la 7e division militaire en remplacement du général Lascours (*sic*), mis en disponibilité.

Quant au général du Perron, Piémontais d'origine, il reprit du service dans l'armée sarde et mourut à la bataille de Novare. (*Salut Public*, 18 juillet 1848; Benoît, *Souvenirs*, p. 23.)

(2) *Salut Public*, 13 mars 1848.

(3) Voir : Archives Municipales I2 *Croix-Rousse, Démolition des fortifications*, note du 29 février, revêtue d'une approbation du général Neumayer. « Le Comité de la guerre et de la police demande qu'un poste de garde nationale soit établi concurremment avec la troupe de ligne dans le bastion 4 de la Croix-Rousse. Le président du Comité: Gudin. » *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 27-28, arrêté de Laforest (28 février) : « Le peuple, concurremment avec les troupes de la garnison, occupera tous les postes et tous les forts de l'agglomération lyonnaise. Le commandement de chaque poste et de chaque fort sera dévolu au peuple. » *Moniteur*, 26 février 1848, p. 503, décret du 25 février, cité *infra*.

(4) *Censeur*, 26 février 1848.

(5) *Censeur*, 27 février 1848; *id.*, 22 mai 1848, résumé des travaux du Comité central: « Dans la nuit du 25 février, il a été donné des bons d'armes à divers citoyens qui en avaient demandé...; les 27 et 28 février, les séances du Comité ont été consacrées à de nouvelles distributions de fusils, à l'organisation de la garde nationale et à diverses mesures de sûreté publique. » *Liberté*, 10 juin 1848, lettre de l'avoué Pailleron, déclarant que le samedi 26 février, au matin, il s'est rendu à l'Hôtel de Ville, et y est resté soixante-dix heures consécutives pour travailler à l'organisation de la garde nationale.

gnatures. Bourgeois, commerçants, ouvriers, venaient d'eux-mêmes réclamer des armes (1). Un mécanicien du quartier d'Ainay, sur l'avis du Comité de la guerre, recruta en moins de vingt-quatre heures une compagnie de quatre-vingts hommes et fit circuler des patrouilles le long des quais de la Saône et dans les rues avoisinantes, préservant du pillage la maison des jésuites de la rue Sala et plusieurs autres établissements sérieusement menacés (2).

Mais il était matériellement impossible de faire instantanément surgir au sein de la ville des légions et des bataillons pourvus d'armes et de munitions, ayant leurs cadres complets et capables de se substituer entièrement à la ligne.

Cependant, les ouvriers se défiaient encore d'un retour offensif de la monarchie. Malgré les assurances répétées de Laforest et du Comité de la guerre, quelques exaltés proférèrent de graves menaces (3). On redoubla d'activité, les réserves des forts et des arsenaux furent largement mises à contribution (4). Le Comité central

---

(1) Archives Nationales BB^{30} 361 (2). Un rapport du procureur général Laborie (1er mars) parle de « la rapide organisation de la garde nationale qui s'est formée spontanément par le concours de tous les bons citoyens, sans distinction de partis ». Archives Municipales, I^2 *Emeute, Février 1848*, rapport Hodieu, p. 7 ; *Gazette de Lyon*, *Courrier de Lyon*, 27 février 1848. Cf. *Moniteur*, 26 février 1848, p. 503, décret du 25 février. « Les gardes nationales dissoutes par le précédent gouvernement sont réorganisées de droit. Elles reprendront immédiatement leur service dans toute l'étendue de la République. »

(2) *Sentinelle*, 4 avril 1848. Dans le département du Rhône, les gardes nationales s'organisèrent simultanément après entente entre la Commission préfectorale et les délégations venues de diverses localités. Arago invita ensuite les maires à procéder sans délai à la réunion des gardes nationales là où on ne l'avait pas encore fait. (*Censeur*, 28 février 1848 ; *Recueil des Actes administratifs du département du Rhône*, 1848, 1re série, pp. 21-22 ; 2e série, n° 7, pp. 10-11.)

(3) Archives Municipales, I^2 *Evénements et troubles politiques, 1848*, proclamations de Laforest des 26 et 27 février (affiches) ; proclamation du Comité de la guerre et de la police (affiche). Il semble qu'on ait songé, en reconstituant la garde nationale, à une lutte possible avec l'armée. Benoît, dans ses *Souvenirs* (pp. 24-25), dit qu'on n'avait pas assez de fusils pour résister à la garnison « qui gardait toutes ses positions et n'avait pas encore reconnu la République ». On parlait de marcher au secours de Paris. (*Almanach démocratique pour 1849*, p. 31). « Un citoyen, dit encore Benoît, avec quelques hommes qu'il était parvenu à armer, vint au Comité, et nous assura que nous serions passés par les armes si le peuple était trahi. » (*Souvenirs*, pp. 24-25.)

(4) Benoît, *Souvenirs*, p. 30 ; *Nouvelles de Paris et de Lyon*, 29 février 1848.

agissant révolutionnairement, saisit dans les entrepôts d'un commissionnaire de transports plusieurs caisses de fusils expédiées en Toscane par une maison de Châtellerault (1).

Arago imprima une activité nouvelle à la constitution de la garde nationale. Il croyait à « la propagande des idées et à la fraternité des peuples », et voulait « préparer au pays une force révolutionnaire, active et dévouée ». Les ateliers, les usines se fermaient « devant une jeunesse ardente et passionnée » (2). Pour apporter « une dérivation utile » (3) à l'agitation des ouvriers inoccupés, le commissaire extraordinaire, s'inspirant des mesures prises à Paris, créa des bataillons de garde mobile où la solde était de 1 fr. 50 par homme et par jour. Recrutés par engagements volontaires, ils furent placés sous la direction d'un officier d'état-major, le capitaine Royer (4).

La garde nationale sédentaire avait eu pour commandant dès l'abord un des vétérans des luttes libérales et républicaines sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, le docteur Pierre Lortet (5).

---

(1) Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, affaire Creuzet, Proa et Cie (jugement du tribunal civil de Lyon, 22 juin 1850, arrêt de la Cour d'appel, 14 février 1851).

(1) Treillard, *La République à Lyon*, p. 18.

(3) Archives Nationales, BB30 361 (2), rapport du procureur général Laborie (1er mars).

(4) *Censeur*, 1er mars 1848, note du Commissaire extraordinaire; *id.*, 2 mars; *Feuille du Jour*, 1, 3 mars; Treillard, *La République à Lyon*, p. 18; cf. *Moniteur*, 26 février 1848, p. 503, décret du 25 février 1848, organisant à Paris vingt-quatre bataillons de garde mobile; *id.*, 27 février, p. 507, arrêté du Gouvernement provisoire relatif à l'organisation de la garde mobile.

(5) Pierre Lortet, né en 1792, à Lyon, mort à Oullins en 1868, avait été reçu docteur en médecine en 1819. Il se mêla de bonne heure au mouvement politique, prit l'initiative d'un comité lyonnais de secours fondé pour venir en aide aux Grecs soulevés, fut un des principaux chefs du parti républicain de 1830 à 1848. Elu à l'Assemblée Nationale, il n'y siégea pas et se retira, après avoir donné sa démission, dans sa propriété d'Oullins, consacrant ses loisirs à des études scientifiques et philosophiques. Bien que suspect au gouvernement de Louis-Napoléon et souvent visité par la police, il ne fut pas inquiété dans sa retraite (voy. sur Lortet, Westphall, *Lettres inédites d'Edgar Quinet au docteur Lortet*, 1 br. in-16, Paris, Stock [1907]; Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*. IV, p. 181; F. Dutacq, *Une belle figure lyonnaise*, dans le *Lyon Universitaire*, 13, 20 septembre, 11 et 18 octobre 1907). Remarquons en passant que Lortet fut aussi nommé colonel commandant la légion de la Croix-Rousse par 1790 voix sur 1819 votants. (Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, p. 215.) Un mois après, il se démit de ses fonctions (*id.*, *ibid.*, p. 225, 11 mai 1848, lettre de Lortet).

Mais sa mauvaise santé l'empêcha d'exercer ces fonctions dont il se démit très vite (1). Le véritable chef de ce nouveau corps fut un officier d'artillerie, le capitaine Cholat (pourvu du titre de chef d'état-major général), qui « vint prêter à la municipalité l'appui d'une expérience de vingt ans et le dévouement d'un généreux patriotisme » (2). Malgré son activité, il ne réussit pas à mener jusqu'au bout la tâche qu'on lui avait confiée. On affichait, on publiait dans les journaux des règlements sur la formation des bataillons et des légions, sur l'uniforme, sur les conseils de discipline. On réunissait le 12 mars 25.000 hommes sur la place Bellecour ; mais les deux tiers à peine avaient des fusils, distribués au hasard et sans contrôle. On gaspillait les fournitures, les munitions ; les postes étaient mal répartis dans la ville, sans souci d'assurer véritablement la paix publique (3).

Après le départ de Cholat, qui rejoignit l'armée des Alpes, Neumayer, chargé plus spécialement des gardes nationales de Lyon et du Rhône, obtint de l'autorité militaire 6.000 fusils, et l'exercice fut fréquenté de façon régulière (4).

Et cependant, on peut dire que jamais la garde nationale de Lyon ne reçut une définitive organisation, et cette situation donna lieu à des plaintes répétées jusqu'au jour où la « milice citoyenne » fut dissoute. Travaillée par les dissensions intestines entre bour-

---

(1) Archives Municipales, I² *Evénements et troubles politiques, 1848*, affiche du 26 février. L'*Annuaire de Lyon* (1849, 2ᵉ partie, p. 26) dit que Lortet n'accepta pas le poste qu'on lui offrait. En tout cas, je n'ai vu nulle part qu'il ait jamais pris la direction effective de la garde nationale.

(2) Archives Municipales, *loc. cit.*, arrêté d'Emmanuel Arago, 29 février 1848; Treillard, *La République à Lyon*, p. 18.

(3) *Censeur*, 9, 15, 18, 19, 22, 24, 26, 27 mars 1848; *Liberté*, 22 mars; *Salut Public*, 28 mars. Cf. Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, rapport Hodieu, p. 17. « Les distributions d'armes qui commencèrent le 26 février et qui se continuèrent les jours suivants, furent très incomplètes, très insuffisantes, et surtout bien malheureusement faites. Au milieu du désordre presque inévitable dans de tels événements et dans une pareille précipitation, un grand nombre de fusils furent pris, ou plutôt pillés par des individus sans aveu, tandis qu'une grande partie des domiciliés, des patentés, des gens établis, marchands, ouvriers ou autres, demeurèrent plusieurs jours, et même plusieurs semaines sans armes, et n'en ont reçu que lentement, successivement et partiellement. »

(4) *Censeur*, 5 avril 1848; *Salut Public*, 3, 6, 7, 11 avril; *Peuple Souverain*, 6, 7, 10 avril; *Liberté*, 5, 9 avril; *Courrier de Lyon*, 4 avril.

geois et ouvriers, mal commandée par des officiers qui n'inspiraient guère de confiance à leurs hommes, et dont l'élection fut trop souvent critiquée (1), elle devait être d'une utilité peu appréciable pour le maintien de la paix publique (2).

La garde mobile, dont l'effectif comprit 1.600 unités, composée de jeunes gens robustes, atteignit assez vite un degré satisfaisant d'instruction militaire et demanda instamment à rejoindre les troupes échelonnées à la frontière des Alpes (3), mais la discipline y fut tou-

---

(1) *Annuaire*, 1849, 2e partie, pp. 44-45. Au témoignage peut-être suspect de l'auteur de l'*Annuaire*, s'en joignent d'autres qui paraissent plus dignes de foi. Un journal socialiste, *La République*, protestait énergiquement contre le retard apporté à la distribution des armes. « Attention, citoyens, cela sent sa réaction de cent lieues... Il nous faut des garanties contre les hommes d'aujourd'hui aussi bien que contre ceux d'hier. » (Numéro du 5 mars 1848.) Des ouvriers tailleurs se réunirent à la Rotonde pour aviser au moyen d'obtenir des armes. D'autres descendirent de la Croix-Rousse pour protester contre une affiche du Comité central, invitant les citoyens à rapporter des fusils à la mairie moyennant une prime de cinq francs. « Le peuple, disait la *République*, a cru voir dans ces paroles un engagement aux ouvriers à se désarmer, et le peuple s'est ému. Les ouvriers de la Croix-Rousse, après une discussion assez orageuse, ont envoyé une députation à l'Hôtel de Ville. Ils ont obtenu des membres du Comité une rétractation. » (*République*, 5 mars 1848.) Une *Pétition pour l'armement des ouvriers lyonnais* fut présentée au Comité central. Elle s'appuyait sur ce motif, entre autres, « que la République a pour ennemis naturels, au dehors, tous les tyrans couronnés et tous leurs esclaves, au dedans, tous les possesseurs de privilèges, frustrés, selon eux, par un régime qui met en pratique les grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité. » (*République*, 9 mars 1848.) On se plaignait de voir écarter des rôles de la garde nationale « tous les vrais travailleurs, tout le vrai peuple, tandis que les bourgeois accaparaient seuls les grades en faussant les élections. » (*République*, 7 mars; *Sentinelle*, 3 avril 1848.) Les modérés, de leur côté, critiquaient l'organisation de la garde nationale parce qu'ils redoutaient de la voir se retourner contre eux si les ouvriers s'y trouvaient en majorité (*Courrier de Lyon*, 29 mars 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 44-45).

(2) Des batteries d'artillerie devaient être adjointes aux légions de la garde nationale. On ne se pressait guère de les constituer et de les armer. Neumayer s'en occupa à la fin d'avril, mais un conflit s'éleva bientôt à ce sujet, soulevé par les « amis de l'ordre » qui ne tenaient pas à voir des canons aux mains de leurs adversaires. Cette artillerie ne fut jamais complètement organisée et disparut avant la garde nationale elle-même. (*Peuple Souverain*, 28 avril 1848, note du général Neumayer; *Salut Public*, 12, 15, 18, 26, 28 mai; *Union Nationale*, 13 mai; *Gazette de Lyon*, 9 mai; *Courrier de Lyon*, 3, 12, mai.) Il y eut cependant des compagnies de canonniers à la Guillotière et à la Croix-Rousse.

(3) *Liberté*, 1er avril 1848; *Salut Public*, 10, 23, 25 avril, 14 mai.

jours médiocre, et ces bataillons trop longtemps inoccupés ne tardèrent pas à devenir une cause permanente de désordre (1).

(1) Le procureur général Laborie avait exprimé le désir de voir augmenter la garnison de Lyon qu'il jugeait insuffisante. (Archives Nationales, BB[30] 361 (2), rapport du 1er mars 1848.) On pensa que cette mesure n'était pas urgente. (*Id.*, *ibid.*, lettre du ministre de la Justice au ministre de la Guerre, s. d.; réponse du ministre de la Guerre du 20 mars 1848; lettre du ministre de la Justice au procureur général de Lyon, 24 mars.) Mais, en réalité, la garnison de Lyon fut indirectement renforcée par l'armée des Alpes qui, formée pour intervenir au besoin en Italie, pouvait à l'occasion, jouer un rôle efficace à l'intérieur. Lamartine avoue que le Gouvernement provisoire y pensait. (Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, II, pp. 38-39.) Les villes suburbaines, de leur côté, organisèrent des légions de garde nationale qui furent également placées sous le commandement de Neumayer. On trouve les détails de cette organisation dans les registres municipaux que nous citons souvent au cours de cette étude.

CHAPITRE III

Les Organisations révolutionnaires. Clubs et Corps irréguliers.

I. — Les Clubs révolutionnaires.
II. — Les Corps irréguliers. Origines des Voraces.
III. — Constitution du Corps des Voraces. Affaire des forts de l'enceinte intérieure.
IV. — Rôle et caractère des Voraces.

Les autorités chargées provisoirement de pourvoir à l'administration de la cité et du département, le Comité central et le Commissaire extraordinaire, eurent à compter avec les clubs, qui se créèrent dès la proclamation de la République, et les corps irréguliers, *Voraces*, *Ventres-Creux*, *Vautours*, *Carbonari*, sorte d'armée révolutionnaire, « organisation exceptionnelle et de circonstance », qui ne tenait aucun compte de la légalité (1). Comme les Montagnards de Sobrier et de Caussidière à Paris, les Voraces lyonnais et leurs semblables se chargèrent de « faire respecter l'ordre et les lois dans un moment où toutes les passions étaient déchaînées et les notions ordinaires de la vie bouleversées ». Frappés de « la faiblesse du parti républicain », les démocrates « sentaient et subissaient la nécessité de s'entourer d'une force révolutionnaire dévouée... C'est là, dit Benoît, il ne faut pas en douter, l'explication de cette organisation militaire anormale que l'on a tant reprochée aux républicains. Nul doute que, sans cette force révolutionnaire, la réaction royaliste n'ait agi plus tôt (2). » Que Laforest et la partie modérée du Comité aient « subi » l'action des clubs et des corps irréguliers, ce fait est avéré. Débordés par la masse ouvrière qu'ils

(1) Benoît, *Souvenirs*, p. 105.
(2) Benoît, *id.*, pp. 105-106.

n'auraient pu maintenir sans effusion de sang, ils acceptèrent la présence et le concours des « citoyens armés de la Croix-Rousse », comme disent les documents de l'époque. Mais leurs collègues plus avancés s'en réjouirent et contribuèrent à faire peser sur la population une tyrannie qui parut plus tard insupportable, même à ceux qui jugeaient utile de prévenir par tous les moyens possibles les tentatives de restauration monarchique.

I

L'histoire des clubs lyonnais de 1848 se divise en deux parties. Au début, jusqu'au milieu du mois de mars, ils négligent la question des élections qui devint ensuite prépondérante (1). Alors ils se multiplient aussi bien chez les démocrates et les socialistes que chez les modérés et ceux que l'on appelait « républicains du lendemain ». De ces groupements, véritables comités électoraux, chargés uniquement de présenter des candidats au scrutin, nous n'avons pas à parler dans un chapitre consacré aux organisations révolutionnaires. Nous examinerons seulement ici comment naquirent et se développèrent certaines associations qui se donnaient pour objet de « lancer la révolution dans des voies vraiment populaires » (2) et de jouer un rôle décisif dans la marche des affaires publiques en exerçant au besoin une pression sur le Comité central et le Commissaire extraordinaire.

Le 26 février, après avoir passé la nuit à l'Hôtel de Ville, Benoît remontant à la Croix-Rousse, rencontra « une dizaine de citoyens réunis pour aviser aux choses présentes » (3). Il s'agissait de fonder

---

(1) *Tribun du Peuple*, 22-23 mars 1848, Société démocratique, 17 mars, vote de l'impression d'un discours de Bredin demandant que la société laisse de côté les questions sociales pour s'occuper uniquement des élections; *ibid.*, 8 avril, Club Central, 4 et 5 avril : sur une demande du Club de la rue Grôlée, on nomme une commission de cinq membres chargée de faire un rapport relatif aux procès-verbaux qui ne concernent pas les élections; *Censeur*, 18 mars 1848, communication du Club de l'Egalité (Petit-Collège) : « Il ne s'occupera provisoirement que des élections qui sont l'affaire capitale du moment. » Cf. Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, 1848, Démolition des fortifications*, demande du Club Fraternel de la ville de la Croix-Rousse (22 mars) qui se déclare essentiellement organisé pour les élections.

(2) Benoît, *Souvenirs*, p. 27.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 26.

un club qui se tiendrait en permanence, « tant que les dangers de la patrie ne seraient pas passés » et disculerait les questions touchant « à la politique, à l'administration en général » et « à la réorganisation sociale » (1). On n'attendit pas longtemps pour mettre ce projet à exécution. Le soir même, le club comprenait 500 affiliés (2). Connu d'abord sous le titre de « Société démocratique », il réclama instamment l'enrôlement de volontaires pour aller au secours de Paris. Ce fut son premier acte public (3).

L'exemple donné par Benoît et ses amis fut suivi par Maurin (peut-être l'auteur de l'*Almanach démocratique pour 1849*) qui s'installa en compagnie de plusieurs ouvriers au Grand-Séminaire (4). Puis apparurent les clubs de l'*Egalité*, de la *Fraternité*, de la *Croix-Rousse* (ou *de chez Jandard*) et de la *Croix-Pâquet* (5).

La *Société démocratique* reçut dans son sein la majorité des membres du Comité central, la majorité qui appartenait au parti le plus avancé, ce qui explique son rôle prépondérant (6).

---

(1) *Almanach démocratique pour 1849*, pp. 30-31; cf. *Tribun du Peuple*, 14 mars 1848, *Règlement de la Société démocratique, fondée le 26 février 1848*.

(2) Benoît, *Souvenirs*, pp. 26-27.

(3) *Tribun du Peuple*, 3 mars 1848.

(4) Benoît, *Souvenirs*, p. 34. Le Club du *Grand-Séminaire* se fondit avec la *Société démocratique* presque immédiatement, en sorte que l'histoire des deux organisations ne peut se séparer. (*Tribune lyonnaise*, 10 mai 1848, p. 30, *Y a-t-il deux gouvernements?*; Benoît, *Confessions d'un Prolétaire*, pp. 120-135.)

(5) *Vrai Républicain*, 12 mars 1848. L'histoire des clubs, au moins dans la période qui va du 24 février jusqu'aux journées de juin, est assez difficile à retracer, car les documents originaux font défaut. On est obligé de se contenter des journaux, de quelques brochures, et ce n'est pas là qu'on trouve les détails les plus intéressants.

M. E. Réveil, neveu de l'ancien maire de Lyon, a publié, dans la *Revue d'Histoire de Lyon*, un *Rapport sur les clubs de Lyon et de sa banlieue*, du 20 novembre 1848, dû au commissaire central Galerne, en le faisant précéder d'une courte, mais substantielle introduction (année 1906, t. V, pp. 48-70). Ce rapport ne concerne que la période de réaction et les séances des clubs du 24 octobre au 19 novembre. Durant les mois de février, mars et avril, les autorités, désarmées, ne s'occupèrent pas des clubs, et les rapports du procureur général, conservés en partie aux Archives Nationales, n'y font point allusion. Il n'en est question qu'incidemment dans les rapports de mai et juin. On commence à s'en inquiéter officiellement à partir de juillet, lorsqu'ils se transforment en foyers de propagande socialiste, et prennent les allures des anciennes sociétés secrètes.

(6) Benoît, *Confessions d'un Prolétaire*, pp. 123 et s.

Aux citoyens qui usaient du droit de réunion, pour sortir de l'état de « dégradation morale » de jadis (1), il fallait des locaux assez vastes. Ils s'adressèrent au Comité central qui, outre les immeubles des Frères de la Doctrine chrétienne et du Consistoire de l'Eglise évangélique, mis à sa disposition par leurs occupants, les autorisa à siéger à l'Ecole de médecine, à la Grande Bibliothèque, au foyer du Grand-Théâtre et dans divers édifices municipaux (2).

Ces réunions, surtout composées d'ouvriers socialistes, prirent « un grand ascendant sur la population et une influence qui fut souvent utile à la République dans ses commencements difficiles » (3).

Mais, isolées aux premiers jours, elles ne pouvaient exercer une action commune, et comprirent la nécessité de s'entendre entre elles pour assurer le triomphe de leurs idées. Le 9 mars, la Société démocratique envoya dans les divers quartiers de Lyon des délégués chargés de fonder des clubs sur les bases qu'elle avait adoptées. Elle chercha ensuite le moyen d'établir des rapports suivis entre les clubs de la ville et du département. Ils furent invités à nommer chacun cinq membres ayant pour mission de s'assembler à la Grande

---

(1) *Almanach démocratique...*, p. 30.

(2) *Censeur*, 22 mai 1848, Comité central, séance du 2 mars; *id.*, 28 mai 1848; *ibid.*, séance du 12 mars; *Feuille du Jour*, 7 mars 1848; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 7 mars 1848. Cf. *Revue d'Histoire de Lyon*, 1906, V, pp. 48-49, Reveil, article cité *supra*.

(3) Benoît, *Souvenirs*, p. 34. L'organisation intérieure des clubs était à peu près partout la même. On nommait un bureau chargé d'assurer la police des réunions et de régler la marche générale de la société. Pour être admis, il était nécessaire, en beaucoup de clubs, d'être présenté par deux membres répondant de la moralité et du civisme du postulant. On payait un droit d'entrée et une cotisation hebdomadaire généralement fort minimes. Chaque mois, le bureau faisait une reddition de comptes. Durant les séances, on n'avait droit à la parole qu'à condition de la demander et sans rompre une discussion en cours. (Voy. *Tribun du Peuple*, 14 mars 1848, *Règlement de la Société démocratique, fondée le 26 février 1848;* cf. Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, 1848, Démolition des fortifications*, règlement d'une société démocratique autorisée à se réunir place de la Visitation, Ecole des Frères.) L'admission des étrangers dans les clubs fut décidée au mois de mars, après une vive discussion. (*Tribun du Peuple*, 22-23 mars 1848, Société démocratique, 18 mars.) Si l'on en croit le *Salut Public* (27 mars 1848), les clubs ne gardaient pas toujours une suffisante dignité de langage et empruntaient souvent leur vocabulaire au Père Duchesne. Les rapports de Galerne, conservés aux Archives, ou publiés par M. Reveil, confirment cette assertion.

Bibliothèque, qui devint ainsi le siège du *Club central démocratique* (1).

Le Club central acquit une puissance considérable ; il effraya souvent les gens pacifiques par ses manifestations écrites ou verbales, par les cortèges imposants qu'il se plaisait à faire défiler dans les rues pour frapper l'imagination populaire et montrer sa force aux pouvoirs publics (2). Nous retrouverons la trace de son influence dans maintes décisions du Comité central, dont beaucoup de ses membres faisaient partie, et dans les actes extra-légaux dont Emmanuel Arago porta la responsabilité (3).

II

Le Club central eut pour fidèles alliés et collaborateurs les soldats improvisés de l'armée révolutionnaire, d'abord peu nombreuse, mais qui se grossit bientôt des travailleurs employés aux chantiers nationaux, munis de fusils, de sabres et de pistolets, grâce aux

---

(1) *Tribun du Peuple*, 15, 16, 22-23, 29-30 mars 1848, procès-verbaux des séances de la Société démocratique et du Club central ; Benoît, *Souvenirs*, p. 34 ; *Peuple Souverain*, 24 juillet 1848, *Le Club central démocratique*. Pour établir une communication aussi constante que possible entre les clubs affiliés au Club central, on décida que les séances de la Grande Bibliothèque ne commenceraient qu'à huit heures et demie du soir « de manière à ce que les délégués se rendant à sept heures dans leurs clubs respectifs, puissent y faire le rapport de ce qui s'est passé la veille au Club central, et venant à huit heures et demie à ce dernier club, soient en mesure de l'instruire de ce qui vient de se passer dans tous. » (*Tribun du Peuple*, 23-24 mars 1848, Société démocratique, 21 mars.) Cf. *Tribune lyonnaise*, 10 mai 1848, p. 30.

(2) *Peuple Souverain*, 24 juillet 1848. « Dès lors le Club central a agi avec une force incroyable ; il a surexcité chez tous les hommes du peuple la fibre démocratique, et dans son activité il se montra à la hauteur de la situation. »

(3) Le Club central alla jusqu'à décider que ceux de ses membres qui appartenaient au Comité de l'Hôtel de Ville ne pouvaient s'en retirer « sans en avoir préalablement fait part à l'Assemblée qui jugera s'il est convenable de l'accepter » (*Tribun du Peuple*, 12 mars 1848, Société démocratique, 8 mars). Nous voyons à Vaise un « Club démocratique » intervenir également dans les délibérations du comité provisoire, demander des explications sur le retard apporté dans la distribution des secours aux ouvriers sans travail et se mettre à la disposition du comité « s'il se trouvait retardé dans sa démarche administrative par quelque opposition » (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 7 avril 1848, p. 143).

nombreux pillages de convois d'armes qui se succédèrent pendant les mois de mars et d'avril.

Le corps le plus connu, le plus célèbre aussi, par les légendes auxquelles il donna cours, est celui des *Voraces*. Mais il y en avait d'autres qui, comme les Voraces, et avec eux, se faisaient les exécuteurs des volontés du Club central, et imposaient leur concours au maire et au Commissaire extraordinaire. Nous rencontrons, rapidement indiqués par les journaux et les brochures de 1848, les *Carbonari*, les *Ventres-Creux*, les *Vautours*, les *Unionistes*, les *Vengeurs*, etc. (1). Ils sont moins nombreux que les Voraces, mais il est à présumer qu'on les désigna souvent par le même nom et qu'ils ne s'en distinguèrent point dans la réalité, les compagnies irrégulières ayant en toute occasion joué les unes et les autres un rôle identique et obéi à une commune inspiration. Elles s'étaient instituées, en effet, sous différentes dénominations pour défendre la République et pour prendre l'initiative de l'insurrection quand elles le croiraient légitime (2).

D'où venaient les Voraces ?

Nous savons qu'en 1846 ils appartenaient à une société qui se contentait, ostensiblement, de boire du vin au litre, mais avait pour objet précis de réunir les membres de plusieurs autres associations traquées par la police de sûreté. Ce n'était donc pas tout à fait, comme le prétend un document des Archives Municipales, une « troupe organisée secrètement avant la chute de la monarchie » (3).

---

(1) Treillard, *La République à Lyon*, p. 48; Benoît, *Souvenirs*, pp. 75-76; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 58. Cf. Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, II, pp. 217-218; Weill, *Histoire du parti républicain*, pp. 287-288; Tchernoff, *Associations et Sociétés secrètes...* pp. 132, 133 (Rapport du Commissaire central, 20 novembre 1849). Un journal satirique, *Jean-qui-rit*, signale, d'après le *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, n° 2852, une brochure, dont je n'ai pas trouvé trace, portant le titre suivant : *Détails circonstanciés et très curieux sur les Voraces, les Ventres-Creux et les Vautours de Lyon. Leurs exploits, leurs misères, leur bonté et leur justice, par un affilié.* (*Jean-qui-rit*, 25 juin 1848.) Une société destinée à combattre l'agitation révolutionnaire, celle des Fédérés, essaya de se former au mois de mars, précédant de plusieurs mois les fameux *Amis de l'ordre*. Elle n'eut aucun succès. (Tchernoff, *Associations et Sociétés secrètes*, pp. 133-134, rapport du Commissaire central, déjà cité.) Cf. *Peuple Souverain*, 22 avril 1848, lettre au nom de la Compagnie des Fédérés.

(2) Benoît, *Souvenirs*, p. 77.

(3) Archives Municipales, I² *Emeute 1848, Note pour Me Fabre...*

Les Voraces étaient alors dépourvus d'armes, et ne songeaient pas au rôle que leur réservait l'avenir (1).

Comment sont-ils arrivés à prendre rang parmi les agents de la force publique, tout en relevant d'une sorte de gouvernement occulte dont le siège était à la Croix-Rousse ?

Il y avait Voraces et Voraces. Dans la langue courante, chez les bourgeois affolés par les pillages et les dévastations, ce terme s'appliquait à toute bande armée (2). Les Voraces devenaient des êtres presque fantastiques auxquels on prêtait « une puissance et souvent des intentions qu'ils n'avaient pas (3) ». Plus tard, on les considéra comme une troupe de vulgaires brigands, « un ramassis d'enfants perdus, d'hommes tarés, ayant le caractère et l'aspect des bandits (4) », qui parcouraient la ville pour y rançonner les habitants et semer partout la terreur. Le commissaire central Galerne y voit des « hommes d'action, tous mendiants... condamnés libérés » (5), et Montfalcon, l'auteur de l'*Annuaire*, des communistes, ou, ce qui revient au même pour lui, des « gens sans aveu » (6).

Toutes ces affirmations, de source très suspecte, sont entachées de partialité. Elles émanent d'un général qui détestait la République, d'un policier parfois mal renseigné (7), d'un réactionnaire qui devint féroce, le danger disparu (8).

Les Voraces authentiques, les « citoyens armés de la Croix-

---

(1) L'origine de ce mot de *Voraces* est assez obscure. Il semble être une déformation du mot « *Devoirant* » ou « *Dévorant* », servant à désigner, dans le vocabulaire du compagnonnage au début du XIX[e] siècle, les *Enfants de Maître Jacques* ou *Compagnons du devoir*. (Cf. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières après 1789*, I, pp. 515-516, 2[e] édition, 1901.)

(2) *Revue d'Histoire de Lyon*, IV, pp. 169, 170, Réveil, *De quelques associations fraternelles et politiques à Lyon, 1848-1850.*

(3) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu.

(4) Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon...* p. 45.

(5) Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes*, p. 135, rapport du Commissaire central, 20 novembre 1849.

(6) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2[e] partie, p. 58.

(7) Tchernoff, *op. cit.*, p. 138, rapport du procureur général au ministre de la Justice, 23 janvier 1850. Ce magistrat fait une vive critique de la police de sûreté, et ne paraît pas attacher grande valeur à ses informations.

(8) Il suffit, pour se rendre compte de l'état d'esprit dans lequel se trouva Montfalcon après la disparition du régime de Février, de comparer le récit des événements de 1848 fait par lui dans l'*Annuaire* de 1849 et celui de 1853. Le rétablissement de l'Empire l'ayant comblé de joie, il crut néces-

Rousse », étaient des ouvriers en soie, fort honnêtes gens, mais d'un républicanisme exalté (1), en majeure partie *renégats* et *ferrandiniers*, et membres de la société dont ils empruntèrent ensuite le nom (2). Le 25 février, ils s'étaient emparés de quelques points de l'enceinte intérieure pour obtenir au plus tôt la démolition de cette enceinte, et se tenir en garde contre toute tentative de réaction (3). Quand le Comité central rétablit la garde nationale, les plus exaltés d'entre eux exigèrent que la bourgeoisie ne fût pas armée, ou du moins ne le fût qu'après les ouvriers. « Cette prétention n'ayant pas été admise, ils continuèrent à faire « bande à part » et placèrent « des corps de garde indépendants spécialement à la barrière de la Croix-Rousse, aux Bernardines, au Grand-Séminaire » (4). Quelques membres du Comité eurent « l'idée de les utiliser et d'en faire le noyau d'une garde républicaine ». C'était, à leurs yeux, « un élément de force pour l'autorité naissante ; l'administration départementale et municipale eût trouvé dans un corps démocratique entouré de la faveur populaire un appui pour surveiller et contenir les menées et les projets des partis ennemis » (5).

Cette conception, renouvelée de Caussidière n'eut d'abord aucun succès auprès des modérés de l'assemblée municipale. Mais ils

---

saire de salir les hommes qui l'avaient fait trembler et commit les plus monstrueuses erreurs historiques pour flatter le pouvoir dont il se faisait l'humble serviteur. En 1849, il eut encore l'honnêteté de s'en tenir aux coupures de journaux qu'il avait collectionnées sans y mêler ses appréciations personnelles. Peut-être n'était-il pas entièrement rassuré, malgré l'élection de Louis-Bonaparte, sur l'avenir du parti de l'Ordre.

(1) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2[e] p., p. 58; *Sentinelle*, 6 avril 1848. Les Voraces, dit une déclaration publiée dans ce journal, viennent « des entrailles de la classe ouvrière qu'ils honorent et qu'ils sont prêts à défendre ». Ce sont « de simples ouvriers laborieux, patriotes zélés, républicains dévoués, amis de l'ordre, soldats de la France et soutiens du bien public »... « Voilà ce que veulent les Voraces: la justice et le bon droit. Ils ne veulent pas que le boulanger les fraude sur la quantité qu'ils achètent pour vivre. Ils ne veulent pas que le négociant spécule sur leur misère pour s'enrichir, ils ne veulent pas que les débitants leur donnent du vin frelaté. Ils ne veulent pas, en même temps, que leur liberté soit mise sous flambeau (*sic*) et leurs droits méconnus. »

(2) *Gazette de Lyon*, 5 mars 1848. Cf. Introduction à la présente étude.

(3) Cf. *supra*, chap. I.

(4) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu.

(5) Treillard, *La République à Lyon*, p. 22. Cf. *Censeur*, 26 mai 1848, séances du Comité central, 7 mars 1848.

furent, quelques jours plus tard, contraints d'accepter, bon gré, mal gré, les services des Voraces que les événements rendirent maîtres de la situation et libres d'imposer leurs volontés.

III

Il ne leur suffisait pas, en effet d'occuper les forts de la Croix-Rousse. Soutenus par l'opinion républicaine, par les journaux, par les clubs, ils en réclamaient avec insistance la complète disparition (1). Des chansonniers, dont les intentions valaient mieux que les talents poétiques, répandaient dans la foule leurs couplets vengeurs contre ces « bastilles », souvenir vivant des défiances de Louis-Philippe à l'égard des prolétaires lyonnais (2). Le Comité central de Lyon et celui de la Croix-Rousse s'efforçaient d'obtenir du Commissaire extraordinaire l'exécution des promesses qu'il avait faites aux « citoyens armés » des Bernardines et de Saint-Laurent (3).

---

(1) *République*, 5, 7 mars 1848; *Courrier de Lyon*, 7 mars 1848; *Tribun du Peuple*, 15 mars 1848, Club démocratique, séance du 11 mars 1848 : on admet une demande du citoyen Thomas, réclamant la démolition complète des fortifications de la Croix-Rousse, même des voûtes souterraines.

(2) *Recueil de Chansons* (114608) : *Plus de Bastilles*, par Rantonnet; *Les Voraces lyonnais, chanson républicaine dédiée à tous les Voraces de l'Univers par un autre* (Gilbert Randon), avec une lithographie portant l'inscription : « *Souvenir démocratique, vue du fort Saint-Laurent, 15 mars 1848* » (114634) ; *Recueil de Chansons* (371755) : *Les remparts de Lyon*.

(3) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, 1848, Démolition des fortifications*, lettre non datée du comité provisoire de la Croix-Rousse à Emmanuel Arago; *Censeur*, 22 mai 1848, résumé des travaux du Comité central, séance du 3 mars. Cf. *Tribun du Peuple*, 3 mars 1848 : « Avant-hier, le citoyen Arago, après une visite qu'il venait de faire à la Guillotière et à la Croix-Rousse, est venu à l'Hôtel de Ville où il a rendu compte de cette tournée patriotique. Le récit de sa visite aux forts des Bernardines et Saint-Laurent, occupés par des citoyens armés, nous a vivement ému. « J'ai trouvé là, a-t-il dit, des hommes de bronze.» Il leur a exprimé tout ce qu'il ressentait d'indignation pour un gouvernement qui avait pu élever d'aussi affreux ouvrages, et il leur a promis que, d'après le vœu légitime qu'ils exprimaient de les voir raser avant que d'en sortir, il allait en référer au Gouvernement provisoire, ses pouvoirs ne lui permettant pas de prendre sur lui cette mesure. Cette réponse ferme a calmé les citoyens, ils attendront les décisions de Paris, mais toujours sous les armes. » Cf. *Gazette de Lyon*, 3 mars 1848 ; *Censeur*, 12 décembre 1848, lettre du docteur Lortet : « Lors de la première visite dans les forts occupés par les jeunes gens qui s'en étaient emparés, le Commissaire du Gouvernement provisoire

Il en avait référé au Gouvernement provisoire, n'osant tout d'abord prendre sur lui d'ordonner une mesure de cette importance. Mais la réponse officielle se faisant attendre, et « craignant d'exaspérer des hommes qui étaient les plus fermes soutiens de la République » (1), Arago publia, le 5 mars, un arrêté portant qu'on allait enfin démolir ces ouvrages élevés « à l'époque où la monarchie préméditait d'anéantir les travailleurs républicains ». Une enceinte nouvelle protégerait à la fois « la Croix-Rousse et Lyon, deux villes sœurs dont la réunion était depuis longtemps demandée par tous les citoyens ». Seul le fort Saint-Jean devait subsister parce qu'il était « jugé indispensable à la défense commune », avec les casernes « nécessaires au service de la République ». Les travaux étaient confiés au génie militaire, et le Commissaire extraordinaire s'en remettait, pour le maintien de l'ordre, « au zèle et au patriotisme de la garde nationale, à la sagesse du peuple » (2). Mais, dès le 6 mars, les ouvriers commençaient les travaux de leur propre autorité, les menant avec une telle rapidité, que le général commandant d'armes intervint aussitôt. Il fallut de laborieux pourparlers entre les tisseurs improvisés terrassiers et les autorités militaires pour sauver

---

laissa éclater toute son indignation contre ces forts qui menaçaient également deux cités voisines... Il promit solennellement leur démolition. » Cette promesse d'Arago n'est pas douteuse, et nous en trouvons la preuve certaine dans le procès-verbal de sa visite à la Croix-Rousse, le 1er mars 1848. « Il (le Commissaire) commence par annoncer qu'il a vu les forts élevés autour de Lyon qui lui ont semblé, en effet, dirigés contre les maisons des habitants de la Croix-Rousse, au lieu de l'être contre des ennemis extérieurs ; qu'au moyen de ces fortifications, on pourrait en quelques instants enterrer les habitants sous les décombres de leurs propres maisons ; qu'il se charge d'être leur avocat auprès du Gouvernement provisoire, qui ne manquera pas d'ordonner la démolition de ces forts. » (Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 1er mars 1848, p. 165.)

(1) Treillard, *La République à Lyon*, p. 21.

(2) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Démolition des fortifications, 1848*, arrêté du Commissaire extraordinaire, 5 mars ; lettre (même jour) au maire de la Croix-Rousse. Cf. *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 40 ; Treillard, *La République à Lyon*, p. 21 ; *Censeur*, 12 décembre 1848, lettre du docteur Lortet : « Les citoyens qui les occupaient (les forts) voulaient y procéder immédiatement (à la démolition), et commencer par les casernes. C'est à cette époque que, m'étant mis en rapport avec eux, je leur proposai de conserver les casernes pour les transformer soit en hôpitaux, soit en maisons pour les écoles. Ce projet fut accepté avec joie. Ils promirent de conserver les casernes, et, *provisoirement*, le Commissaire du gouvernement y donna son adhésion, se réservant de soumettre ce projet au pouvoir central et au ministre de la Guerre. »

le fort Saint-Jean et obtenir la suspension de la démolition pendant quarante-huit heures, délai qui permit aux officiers du génie de prendre la direction des équipes et de modérer l'ardeur des travailleurs (1).

Mais les Voraces refusaient toujours de sortir des forts sans avoir obtenu certaines garanties. Ils y restaient, selon leurs propres expressions, « en vertu de leurs droits et de l'autorisation formelle des autorités républicaines », pour attendre une décision ferme du pouvoir exécutif (2).

Le maire de Lyon, pas plus que le Commissaire du gouvernement, n'étaient décidés à tenter un coup de force, malgré l'avis du nouveau commandant de la 7e division militaire, le général Le Pays de Bourjolly (3). Ils préféraient user de la persuasion pour éviter quelque conflit tragique. Emmanuel Arago fit comprendre au maire de la Croix-Rousse qu'il était indispensable de ne laisser se produire aucune opposition à la sortie des fournitures et munitions renfermées aux Bernardines et à Saint-Laurent, pas plus qu'à l'exécution de son arrêté du 5 mars. Il lui rappela également que la ville de Paris ne possédant pas de garde urbaine populaire, il n'y avait aucune raison d'en constituer une à Lyon, car ce serait un privilège spécial accordé aux ouvriers « au moment de l'abolition de tous les privilèges » (4).

Le comité provisoire de la Croix-Rousse entreprit alors d'obtenir

---

(1) Archives Municipales, I2 *Emeute, 1848, Note pour Me Fabre; Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 39-40; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 9 mars 1848, proclamation d'Emmanuel Arago. Nous trouvons la trace des pourparlers engagés entre les ouvriers et les autorités départementales et municipales dans le registre du Conseil municipal de la Croix-Rousse (1847-1849) aux dates des 6 et 10 mars 1848 (pp. 178-179, Archives Municipales, D). Le comité de la Croix-Rousse multiplia auprès des ouvriers les députations dont faisait toujours partie le docteur Lortet à cause de la vive sympathie qu'il inspirait aux ouvriers.

(2) *Courrier de Lyon*, 5 mars 1848, note rectificative remise au journal à propos d'une précédente information (sans indication d'origine); cf. *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 32; Treillard, *La République à Lyon*, p. 23. (Les ouvriers estimaient qu'en restant dans les forts, ils empêchaient la réaction de se lever.)

(3) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 32; Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, p. 33.

(4) Archives Municipales, I2 *Croix-Rousse, Démolition des fortifications, 1848*, lettre d'Arago au maire de la Croix-Rousse, 7 mars 1848; *id.*, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, p. 173, 6 mars 1848.

des « citoyens armés » la reddition des ouvrages fortifiés. Depuis le 6 mars, les députations se multiplièrent auprès d'eux. Ils promirent d'abord de se charger de la démolition des ouvrages, mais exigèrent que les canons fussent déposés à la mairie, pour servir à l'armement de la garde nationale (1). Comme on insistait auprès d'eux pour qu'ils cédassent la place à des piquets de cette même garde nationale, ils ajournèrent comme à plaisir leur réponse, afin de bien montrer leur force aux pouvoirs publics, puis refusèrent nettement d'écouter la municipalité, qui, de guerre lasse, résolut de supprimer toute communication avec eux (2).

Enfin, on apprit que les forts allaient être évacués par le « peuple », mais à des conditions qui paraissent aujourd'hui bien humiliantes pour les représentants de l'autorité. Les ouvriers envoyèrent quelques-uns des leurs auprès du comité de la Croix-Rousse discuter ces conditions et ils obtinrent tous les honneurs de la guerre. Au moment où ils seraient « relevés par la garde nationale », le maire provisoire devait faire afficher une proclamation du Commissaire extraordinaire, dont ils avaient eux-mêmes arrêté les termes. Il était entendu que ces « braves citoyens », par une résolution « toute spontanée », cédaient les forts Montessuy et Saint-Laurent, la caserne des Bernardines, le bastion et les barrières de la Croix-Rousse, comprenant que « leur position exceptionnelle » ne pouvait se prolonger (3). Arago s'inclina devant ces exigences, se contentant de modifier « quelques phrases » de la proclamation, et pour conserver tout son prestige, il « invita » le maire de la Croix-Rousse à n'afficher cette proclamation qu'au moment de la sortie des ouvriers des forts, et à ne s'écarter « en rien » de ses instructions (4). C'était un déploiement inutile de paroles ; le Commissaire extra-

(1) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 6 mars 1848, p. 174, 10 mars, p. 179.

(2) *Id.*, *ibid.*, 11 mars, p. 181, 12 mars, pp. 182-183. Le comité considérant « que ces forts, qui sont sur le territoire de la ville de Lyon, ne sont pas sous sa juridiction, arrête : Toutes communications avec les hommes qui occupent les forts Saint-Laurent et des Bernardines sont définitivement suspendues. Le comité de la Guerre veillera à ce que le mot d'ordre et aucun bon de subsistances ne leur soient délivrés. Et l'administration fera connaître cette décision aux autorités de la ville de Lyon. »

(3) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 13 mars 1848, pp. 183-184.

(4) *Id.*, I² *Croix-Rousse*, *Affaire de 1848*, *Démolition des fortifications*, note autographe d'Arago, datée de la préfecture du Rhône, 14 mars 1848.

ordinaire capitulait devant les hommes qui, le 25 février, s'étaient rendus maîtres de l'enceinte fortifiée, en déclarant solennellement qu'ils abandonnaient de leur plein gré « le poste qu'ils avaient cru devoir conserver pour l'intérêt de la cause patriotique » et que « leur conduite morale et patriotique était exempte de tout reproche » (1).

Le 15 mars, à la suite de ces laborieuses nogociations, les « citoyens armés » sortirent des Bernardines et de Saint-Laurent au bruit des décharges de mousqueterie qui se succédèrent une bonne partie de la journée en signe de réjouissance. Ils descendirent à Lyon, musique en tête, drapeaux déployés, précédés de la municipalité et accompagnés d'un détachement de la garde nationale de la Croix-Rousse. Quelques-uns d'entre eux portaient sur un brancard un buste en plâtre de la Liberté, qu'ils déposèrent au musée, après avoir été rendre visite au Commissaire extraordinaire et au maire provisoire (2).

Cette manifestation tout anodine aurait pu se transformer en émeute : on évita l'effusion de sang par des concessions que plus

(1) Archives Municipales, I² *loc. cit.* Une note non datée, émanant du comité provisoire de la Croix-Rousse, mandait au Commissaire extraordinaire que les ouvriers étaient disposés à céder les forts à la garde nationale sous la condition qu'il publierait une proclamation dont on lui indiquait les termes. « J'ose espérer, citoyen, disait l'auteur de la note, que vous voudrez bien accueillir favorablement cette demande, en approuvant ou en modifiant le projet de proclamation que je vous adresse ci-joint, et auquel je donnerai la publicité à l'heure de la prise de possession des postes de la garde nationale. » (Les termes de la note indiquent qu'elle fut rédigée par le maire provisoire.) Une autre pièce contient le texte de la proclamation qui remercie les ouvriers et déclare qu'ils se retirent « spontanément », comprenant que leur mission est remplie. Les négociations entre le Commissaire et les ouvriers ne sont pas douteuses, comme le prouvent les documents précédemment cités d'après le registre du conseil municipal de la Croix-Rousse et cet écho officieux du *Censeur*, « Hier lundi (13 mars) *les chefs des Bernardines sont venus s'entendre avec le Commissaire du gouvernement*, et d'ici un jour ou deux, une situation qui n'avait rien au fond de dangereux, mais qui jetait quelque inquiétude dans une population travaillée de mille bruits, aura cessé complètement. » (*Censeur*, 15 mars 1848.)

(2) *Courrier de Lyon*, 16, 17 mars 1848; *Censeur*, *Salut Public*, *Gazette de Lyon*, 17 mars; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie pp. 42-43; Treillard, *La République à Lyon*, p. 23; Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, p. 33. Cf. Archives Municipales, I² *Croix-Rousse*, *Démolition des fortifications*, *1848*, avis du maire de la Croix-Rousse annonçant qu'on remet à plus tard l'illumination projetée à l'occasion de la

tard les conservateurs jugèrent excessives, mais qu'ils approuvèrent alors sans réserve (1).

Il est vrai que les ouvriers s'en allaient en vainqueurs. Ils profitèrent des circonstances pour s'armer et se munir de poudre et de cartouches. Plusieurs pièces de canon furent menées par eux à la mairie de la Croix-Rousse, et quantité d'effets mobiliers appartenant à l'administration de la Guerre se trouvèrent endommagés ou égarés (2). La garde nationale qui succédait aux ouvriers n'offrait pas, aux yeux du général de Bourjolly, beaucoup plus de garanties, et comme son occupation avait « presque un caractère de légalité », les troupes de ligne étaient toujours écartées des casernes de l'enceinte intérieure (3).

En somme, le danger que présentait pour la sécurité de Lyon la présence d'une garnison révolutionnaire dans les ouvrages qui dominaient la ville était simplement déplacé, puisque la Croix-Rousse possédait maintenant des canons, des fusils et des munitions en quantité suffisante pour soutenir un assaut et même un siège.

Le commandant de la 7e division tenta néanmoins, « sur la demande du maire de la Croix-Rousse, et en exécution d'une délibération du conseil municipal de cette localité, d'accord avec le maire de Lyon », de faire enlever les poudres qui restaient encore aux Bernardines, comprises partiellement dans le projet de démolition de l'enceinte et les pièces de canon (4). Un détachement d'artillerie

---

visite des ouvriers au maire de Lyon, et invitant les ouvriers à ne pas tirer inutilement de coups de fusil; *Les Voraces lyonnais*, chanson de Gilbert Randon, avec une lithographie représentant la sortie des ouvriers qui occupaient le fort Saint-Laurent (114634).

(1) *Gazette de Lyon*, 16 mars 1848. « Nous félicitons l'administration d'avoir su, par un sage esprit de fermeté et de conciliation, terminer ainsi une question que l'on a, croyons-nous, *beaucoup grossie*, mais qui ne laissait pas que d'entretenir une certaine inquiétude en ville. »

(2) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, pp. 33-34. D'après le général en chef, 9 pièces de canon, 900 kilos de poudre, 26.000 cartouches à balle, 30.000 cartouches à poudre furent enlevés. Dans une lettre à Emmanuel Arago (16 mars), et un rapport au ministre de la Guerre (23 mars), il parle des dommages causés au mobilier des forts et des vols qui y furent commis (pp. 34 et 37).

(3) *Id.*, *ibid.*, pp. 34-35.

(4) *Id.*, *ibid.*, pp. 39-40. Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 17 mars 1848, p. 189. « Sur la demande du citoyen Auberthier, le conseil autorise l'administration à donner l'ordre aux postes qui occupent les forts Saint-Laurent et des Bernardines de livrer à l'administration militaire l'artillerie et les objets de literie qui y sont renfermés. » 18 mars,

fut donc envoyé à cet effet, avec ordre d'arrêter l'opération à la première apparence d'une manifestation hostile, « malgré les instances réitérées de l'autorité locale » (1).

Les soldats étaient à peine arrivés pour remplir leur mission, que trois cent ouvriers, considérant que les pièces de canon et la poudrière des Bernardines devaient leur revenir pour faciliter l'armement de la compagnie d'artillerie de la garde nationale, se réunirent sur la place de la Croix-Rousse. Ils envoyèrent des délégués à la mairie pour réclamer les clefs de la poudrière (2), et en attendant la réponse de la municipalité, se portèrent aux alentours de la caserne où le maire assistait au chargement des fourgons envoyés par le général de Bourjolly. Les artilleurs, se conformant aux instructions qui leur avaient été données, redescendirent à Lyon. Le maire, injurié, fut contraint de se retirer (3), tandis que l'un des adjoints, l'avoué Pailleron, qui présidait la commission municipale alors en séance, résistait aux injonctions violentes de la députation ouvrière. Mais il fallut céder aux menaces (4) et sanctionner cette défaite en acceptant à l'unanimité une « Déclaration » des citoyens à qui l'on avait « remis » les clefs de la poudrière (5). Pailleron donna sa démission (6), et Bourjolly, dans un rapport au ministre

---

p. 190. « Le citoyen Pailleron fait part au conseil de la réclamation du général Bourjolly (*sic*) sur l'urgence de faire rentrer dans les arsenaux les pièces de siège qui sont déposées dans la cour de la mairie. Considérant que la compagnie d'artillerie formée dans notre commune a besoin d'une batterie de quatre pièces d'artillerie légère, le conseil décide que demande régulière en sera adressée à l'administration militaire qui pourra faire enlever les pièces qui sont à l'Hôtel de Ville par les hommes qui amèneront celles qui nous sont nécessaires. » 20 mars, p. 192 : « Le citoyen Pailleron dit que le général qui commande la division fera remettre une batterie légère à la garde nationale de la Croix-Rousse aussitôt qu'on lui aura adressé une demande régulière. »

(1) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, p. 40.

(2) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 22 mars 1848, p. 195; *Salut Public*, 26 mars 1848; *Tribun du Peuple*, 26-27 mars; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 45.

(3) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, pp. 39-40, lettre au ministre de la Guerre, 24 mars 1848.

(4) Archives Municipales, D, *loc. cit.*, 22 mars 1848, p. 196; *Salut Public*, 26 mars 1848; *Annuaire*, 1849, 2e partie, p. 45.

(5) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse*, *Démolition des fortifications*, pièce datée du 22 mars 1848; *id.*, *D*, *loc. cit.*, 22 mars 1848, p. 196.

(6) Archives Municipales, D, *loc. cit.*, 23 mars 1848, p. 197; *Salut Public*, 26 mars 1848, lettre de Pailleron; *Courrier de Lyon*, 31 mars 1848, lettre

de la Guerre, concluait par ces mots, qui dépeignent bien l'état d'anarchie de cette époque troublée : « Je ne puis prévoir s'il me sera possible de retirer la moindre chose des magasins des Bernardines ; je n'ose m'en flatter ; nous n'avons pu jusqu'à ce jour rentrer en possession d'un seul des objets saisis (1). »

De timides perquisitions avaient été opérées, à sa demande, par des agents de police, qui saisirent quelques fusils ; mais on n'osa pas pousser plus loin ces mesures, de peur de mécontenter la population (2).

Emmanuel Arago songea donc à user de son influence pour obtenir satisfaction des ouvriers. Le 24 mars, il se rendit à la Croix-Rousse, accompagné d'Emile Laforest, frère du maire provisoire de Lyon, et membre du Comité central. Il entra dans la salle des délibérations de la mairie, bientôt suivi par « les délégués des citoyens qui occupaient les forts, une députation des officiers de la garde nationale et, plus tard, le citoyen Ogier, capitaine d'artillerie de la garde nationale ». Assis au fauteuil présidentiel, Arago prit immédiatement la parole, et, dans un long discours où les formules très prudentes s'associaient parfois à des phrases énergiques, il blâma les mesures prises en dehors de lui par le général de Bourjolly, d'accord avec l'adjoint Pailleron. « Quand il s'agit de prendre des mesures qui peuvent troubler la tranquillité publique, il faut que les divers pouvoirs agissent avec ensemble. Je déclare que je suis resté complètement étranger à cet ordre. Si j'avais été consulté et que je l'eusse autorisé, il eût dû être exécuté. Un de vos représentants a agi avec une légèreté blâmable, il a prétendu agir en accord avec moi, il s'est trompé, je le désavoue. »

Mais le Commissaire, tout en faisant ces concessions verbales à l'opinion populaire, insista sur la nécessité pour tous les citoyens

---

du même au *Tribun du Peuple*, pour démentir un récit publié dans le numéro du 26-27 mars 1848. Malgré l'opposition apparente des deux versions, il ressort de la comparaison des textes que la commission municipale de la Croix-Rousse céda aux menaces des ouvriers.

(1) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, p. 40 (lettre du 20 mars 1848).

(2) *Censeur*, 31 mai 1848, Résumé des travaux du Comité central, séance du 23 mars 1848. « Un membre annonce que beaucoup de citoyens qui occupaient les Bernardines se sont réunis le matin pour venir se plaindre de ce que les agents de police sont allés visiter leur domicile pendant leur absence, qu'ils ont enlevé leurs fusils, et qu'à l'état-major de la garde nationale, on n'a pas voulu leur rendre leurs armes. »

d'obéir aux instructions d'un gouvernement fondé sur la volonté nationale. « Toutes les communes de France ont reconnu et proclamé le gouvernement républicain ; il a aussi été proclamé et accepté par vous, et, si une poignée d'hommes parmi vous refusait de lui obéir, il faudrait regarder ces hommes comme de mauvais citoyens.

« Mais il n'en est point ainsi. Les honorables citoyens qui ont momentanément occupé les forts les ont quittés *d'accord avec moi;* ils ont emporté des armes et des munitions ; qu'ils les gardent, ils les ont gagnées, je les leur abandonne. » Ce geste généreux d'Arago ne signifiait pas grand'chose, car il savait bien que les ouvriers n'étaient nullement disposés à se laisser désarmer sans résistance. Mais pouvait-il parler et agir autrement ? Il déploya toutes les ressources de sa dialectique, au milieu des interruptions passionnées, pour obtenir la reddition des pièces de canon, promit des fusils à la garde nationale, menaça d'informer le Gouvernement provisoire de la situation qu'on prétendait créer exceptionnellement à la Croix-Rousse, et finalement proposa à l'assemblée de lui laisser deux pièces de siège qui seraient échangées plus tard contre de l'artillerie légère. « Les autres, ajouta-t-il, seront pacifiquement enlevées pour être mises dans les magasins de l'Etat, et les munitions qui sont dans la poudrière seront remises à l'administration militaire. »

Ces propositions parurent très admissibles aux membres du comité et aux officiers de la garde nationale. Mais du côté des ouvriers, les avis étaient partagés. Une discussion fort animée s'engagea sur tous les points de la salle pendant une courte suspension de séance, après laquelle Arago fit accepter les conventions suivantes : « Les clefs de la poudrière seront remises par le citoyen Dugelet (qui les avait en garde depuis l'échauffourée du 22 mars) au capitaine Ogier, qui les livrera immédiatement à l'officier chargé d'enlever les munitions qui sont dans la poudrière, et, le même jour... la compagnie d'artillerie escortée par les citoyens des forts, sans armes, musique en tête et drapeau déployé, conduira les pièces d'artillerie (à l'exception des deux que le capitaine gardera pour sa compagnie) à l'arsenal de Perrache (1). »

---

(1) Archives Municipales, D, *loc. cit.*, 24 mars, pp. 199-203, *Visite du citoyen Arago et du citoyen Emile Laforest dans le but de la reddition des canons.*

On pouvait croire définitivement tranchée l'épineuse question qui inquiétait l'opinion depuis plus de trois semaines, lorsque le Commissaire extraordinaire, quittant la mairie, fut entouré par la foule. Des voix furieuses lui crient que le peuple entend garder les canons. Sur la place, l'agitation s'accroît, des fusils se braquent vers lui. Très courageusement, il tient tête à l'orage, sans rien promettre, sinon l'exécution absolue des ordres qu'il recevra de Paris, quand le gouvernement sera prévenu du vœu des citoyens. Il calme ainsi ses agresseurs qui le laissent partir et ne lui imposent aucune autre exigence. Déja le général de Bourjolly, prévenu, rassemblait des troupes pour le délivrer, précaution qui, heureusement, se trouva inutile (1).

Devant l'opposition manifestée par ses administrés, le maire de la Croix-Rousse crut bon, après avoir recueilli l'avis des officiers de la garde nationale, et d'accord avec Arago, de convoquer les compagnies pour leur demander si elles voulaient acquiescer aux conditions arrêtées dans la séance du 24 mars. Mais cette consultation ne put avoir lieu, la majeure partie des citoyens réunis aux environs de la mairie se prononçant violemment pour le maintien des canons à la Croix-Rousse. Il fut décidé en conséquence que chaque capitaine devait, pour la matinée du 27, convoquer les habitants de sa circonscription, gardes nationaux ou non, pour former un cortège qui se rendrait à la préfecture. Une députation du conseil municipal fut chargée de remettre au Commissaire du gouvernement une adresse lui démontrant la nécessité « de laisser les choses dans l'état actuel jusqu'après les élections (2).

La manifestation eut lieu comme elle avait été prévue. Le 27 mars, plusieurs milliers de Croix-Roussiens, précédés de leur Comité, vinrent à Lyon présenter à Emmanuel Arago leurs explications et le prier d'oublier les violences dont il avait failli être victime. Celui-ci

---

(1) *Censeur*, 26 mars 1848; *Tribun du Peuple*, 26-27 mars. Presque tous les autres journaux reproduisent le récit du *Censeur* ou sont très sobres de détails. Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, p. 41, rapport du 25 mars au ministre de la Guerre; Treillard, *La République à Lyon*, pp. 37-38. Stern, (*Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 221) exagère visiblement en disant qu'Arago fut menacé d'être fusillé. Il est à remarquer que le procès-verbal de sa visite à la Croix-Rousse, cité à la note précédente, est complètement muet sur cet épisode.

(2) Archives Municipales, D, *loc. cit.*, 25 mars 1848, pp. 203-204; 26 mars, p. 205.

répondit qu'il ne s'en souvenait plus et fut salué par d'enthousiastes acclamations (1).

Mais la Croix-Rousse garda ses fusils, ses canons et ses munitions.

IV

Les ouvriers sortis des forts étaient donc en état de résister aux attaques qu'on pourrait diriger contre eux. C'est dans la seconde moitié du mois de mars qu'ils se parent du titre de *Voraces* (2), et adoptent une organisation solide et complète. Ils se cantonnent sur le Plateau d'où ils tiennent Lyon sous la menace de leur artillerie, prennent pour signes distinctifs le brassard et la ceinture rouges (3), ainsi qu'une médaille sur laquelle sont gravés le niveau et l'équerre maçonniques (4), et créent à leur profit une sorte de commune insurrectionnelle, avec une commission administrative et des sections ou bureaux, où l'on prépare les expéditions qui inspirent tant de frayeur aux républicains du lendemain (5).

Armés, prêts à la lutte, et favorisés par l'inertie des pouvoirs publics, dont le plus grand souci était d'éviter une collision, les Voraces ne tardèrent pas à jouer un rôle prépondérant. La Préfecture et l'Hôtel de Ville les employèrent pour faire la police des rues, dissiper les attroupements, rétablir l'ordre, ou remplir des missions de confiance (6). Ils occupèrent les corps de garde con-

---

(1) *Courrier de Lyon*, 28 mars 1848; *Censeur*, 28 mars; Treillard, *op. cit.*, p. 38; *Annuaire de Lyon*, 2e partie, p. 48. Le récit de Stern (II, p. 221) qui nous montre une sorte de procession expiatoire où les agresseurs d'Arago portaient un crêpe au bras et suffoquaient d'émotion me paraît fantaisiste. Les documents lyonnais n'indiquent aucun de ces épisodes. D'autre part, le registre municipal de la Croix-Rousse ne mentionne point qu'il ait été fait d'excuses au Commissaire du gouvernement.

(2) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu.

(3) Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes...*, p. 137, rapport du commissaire central, 20 novembre 1848.

(4) *Souvenir numismatique de la Révolution de 1848*, Pl. XV, n° 2, cité par Réveil, *De quelques associations fraternelles et politiques à Lyon*, 1848-1850. (*Revue d'Histoire de Lyon*, IV, p. 170, note 1.)

(4) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu.

(6) C'est ainsi qu'Arago charge un détachement de Voraces d'aller à Grenoble prendre livraison d'armes nécessaires à la garde nationale, afin d'assurer la liberté et la sécurité du transport (*Liberté*, 12 avril 1848). Cf.

curremment avec la ligne et la « milice citoyenne », eurent des postes dans les principaux édifices publics. Persuadés que la République courait les plus grands dangers, ils opérèrent en plusieurs endroits, surtout dans les couvents, des perquisitions pour y découvrir des dépôts d'armes, violant aussi les demeures particulières sans aucun mandat, quelquefois cependant munis d'un ordre du Parquet. Au fur et à mesure que la révolution s'avançait, le corps des Voraces se grossissait de nombreux adhérents, et il devint véritablement tyrannique, prétendant se faire reconnaître comme troupe régulière (1), faisant des arrestations arbitraires, allant jusqu'à emprisonner des citoyens. L'enlèvement d'un magistrat en mai 1848 montra quel degré de puissance il avait atteint (2). Il se substituait aux autorités provisoires pour donner des ordres, délivrait des sauf-conduits, correspondait avec les maires du département (1).

Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, 18 avril 1848, p. 118: « Le citoyen maire fait part au conseil qu'une députation de la garde nationale (*sic*) de la Croix-Rousse, sous la dénomination de *Voraces*, offre son concours gratuit pour assurer l'ordre et la tranquillité dans la commune. Le conseil décide qu'une lettre de félicitations leur sera adressée par le maire en leur apprenant que le conseil accepte avec reconnaissance leur généreuse proposition. » A la Croix-Rousse, les Voraces assistèrent l'administration lors des élections générales, et réclamèrent à cette occasion, mais sans succès, une indemnité. Le commissaire de police de la commune entretenait avec eux d'excellentes relations, leur distribuant des vivres et du tabac aux frais de la caisse municipale. On dut même l'inviter à modérer sa générosité. (Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 28 avril 1848, pp. 221-222.) On trouve dans le registre du conseil municipal de Caluire, à la date du 13 avril 1848, cette note: « Quelques membres demandent que, par suite des manifestations nombreuses des travailleurs, une demande soit faite pour obtenir une compagnie de Voraces pour maintenir l'ordre à la maison commune. » (Archives de Caluire, D, n° 7, p. 6.)

(1) Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, p. 45.

(2) *Censeur*, 29 août 1848, rapport Durrieu: « Les Voraces avaient constitué, à la Croix-Rousse, un petit état indépendant. Leur commission avait sa police, sa prison, ses agents d'exécution; elle ordonnait des visites domiciliaires, elle délivrait des ordres d'arrestation, de mise en liberté, faisant arrêter dans les groupes, à Lyon, à la Croix-Rousse et à la Guillotière, les citoyens dont les discours lui paraissaient malsonnants. Elle en vint à faire arrêter des agents de police et même le substitut du procureur de la République. » *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 58, 62-63, 66.

(3) Archives Municipales, pièce non cotée (communiquée par M. l'archiviste Rocheix), sans date, revêtue du cachet des Voraces: « Par un arrêté de la commission des Voraces, il est expressément défendu de tirer des coups de fusils (*sic*) dans les rues, sans en avoir les ordres. Fait et ap-

Mais il est à remarquer que les Voraces ne commirent jamais de graves déprédations et les journaux, quelle que soit leur opinion, sont unanimes à le reconnaître. « Habituellement, dit le *Courrier de Lyon*, ils se sont montrés les protecteurs zélés de la propriété et de l'ordre public (1). » *L'Union Nationale* louait leur probité et leur désintéressement, et demandait qu'on en fît une garde urbaine (2). Quand ils opéraient une perquisition, ils ne se livraient à aucune violence regrettable, témoin cette déclaration qui fut reproduite par toute la presse : « M[me] la Supérieure des Ursulines déclare que la visite qui a eu lieu dans sa communauté le 13 courant par les citoyens de la Croix-Rousse a été faite avec ordre et sous la protection de trois agents de police. Elle a eu si peu à se plaindre de la manière dont on a procédé à cette visite, qu'elle a invité lesdits citoyens à venir placer un drapeau sur le clocher le dimanche suivant (3). »

---

prouvé par nous, membres de la commission vorastique : Chaîne, Le Tour du Monde. » *Id.*, I[2] *Emeute, Février 1848, Note pour M[e] Fabre.* « A la date du 28 avril 1848, le commissaire général de la République dans le département du Rhône délivre un laisser-passer pour quatre caisses de fusils destinées à la garde nationale de Thizy, commune du département du Rhône. Ce laisser-passer, pour être efficace, a besoin d'être approuvé par un des chefs des *Frères Voraces*, qui met son visa approbatif sur l'ordre du Commissaire Martin Bernard et y appose son cachet. » *Salut Public*, 24 avril 1848. « A tous les citoyens maires du département du Rhône et des environs. Citoyens maires, les *Voraces* sont informés que plusieurs individus courent et rançonnent les campagnes en se disant *Voraces*. Ce ne sont que des misérables et des infâmes qu'il faut réprimer sans aucun ménagements. C'est pourquoi la commission des Voraces invite chaque maire à faire arrêter et livrer à la justice tous ceux qui à l'avenir useraient d'un pareil moyen que les *Voraces* renient hautement. Salut et fraternité : Coquillat, frère Bien-Aimé, président. » (Publié dans le *Censeur* du 26 avril 1848.) Le *Courrier de Lyon* du 30 avril 1848 dit qu'il existait un certificat émané des chefs des Voraces et dispensant deux sous-officiers de la garde nationale, enrôlés aussi dans leur corps, de tout service régulier à leurs compagnies.

(1) *Courrier de Lyon*, 29 mai 1848.

(2) *Union Nationale*, 14 avril 1848 ; cf. *France Républicaine*, 5 avril ; *Sentinelle*, 4 avril 1848.

(3) *Censeur*, 19 avril 1848. Benoît cite un autre exemple de vertu chez les Voraces alors qu'ils occupaient encore les forts. « Au fort Saint-Laurent, à la Croix-Rousse, je rencontrai un matin des femmes qui y avaient passé la nuit. Je m'en plaignis et blâmai la conduite des citoyens. « Nous les avons respectées, me dirent-ils, mais elles ne savaient où passer la nuit et n'avaient rien mangé de la journée. Nous avons subvenu à leurs besoins et leur avons offert un gîte sous la sauvegarde de l'honneur républicain. » (*Confessions d'un Prolétaire*, p. 161.)

Un fait délictueux se commet-il ? Les Voraces interviennent, s'informent, procèdent à des arrestations et conduisent les coupables à l'Hôtel de Ville (1). « Jamais, en temps ordinaire, le vol ne fut plus... sévèrement réprimé (2). »

Ce ne sont pas là des manières de bandits. Mais des individus moins recommandables que les « citoyens armés de la Croix-Rousse », des libérés et des repris de justice, profitant du désordre général et de l'impuissance de la police, firent toutes sortes de déprédations en s'intitulant *Voraces*. De là des confusions, involontaires d'abord, mais plus tard utilisées par les amis de l'ordre dans l'intention de discréditer les hommes et les actes de 1848.

Nous verrons les Voraces à l'œuvre jusqu'au moment où, devenus insupportables à l'autorité qui s'en servit, ils durent disparaître en tant que corps armé officiellement reconnu.

Sans doute, ils n'évitèrent pas les abus, et on peut leur reprocher d'avoir méconnu les lois existantes pour agir à leur guise dans l'intérêt de la cause populaire (3). Mais la légende créée de toutes pièces autour d'eux par des magistrats qui préparaient l'Empire, par des écrivains rétrogrades qui s'exagéraient volontiers et comme à plaisir les dangers qu'ils avaient courus, ne tient pas devant l'étude impartiale de leur histoire (4).

---

(1) *Censeur*, 20 avril 1848. A la fête de la place du Forez, le 18, les Voraces veulent connaître le nom d'un imprudent qui, en tirant des coups de fusil, a cassé d'une balle le sommet de l'arbre de la liberté, et il leur faut beaucoup d'explications pour les calmer. *Salut Public*, 8 mai 1848. « Les Voraces arrêtent un homme à l'Hôtel de Ville parce qu'il fait des quêtes « au profit des Voraces. »

(2) Treillard, *La République à Lyon*, p. 48.

(3) Benoît, *Souvenirs*, p. 77.

(4) La société des *Charbonniers* ou *Carbonari*, qui s'était perpétuée sous la monarchie de Juillet, essaya de jouer un rôle analogue à celui des Voraces : « Au 24 février, dit Benoît, elle fut peu remarquée ; son action ainsi que son influence comme corps furent nulles ; ce ne fut que quelques jours plus tard qu'elle apparut avec ses insignes, et qu'elle vint offrir ses services au pouvoir nouveau. Dès lors, elle ne cessa d'avoir un poste armé à la préfecture où elle exerçait une certaine influence, surtout sous l'administration de Martin Bernard. De plus, elle forma un club qui ne contribua pas peu à l'isoler encore des citoyens et à lui conserver son caractère de société secrète. » (Benoît, *Souvenirs*, p. 75 ; cf. Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes...*, pp. 132-133, rapport du Commissaire central, 20 novembre 1848.)

Plusieurs sociétés secrètes essayèrent, en outre, de se reformer, par exemple celles des *Familles* et des *Saisons*. Elles n'eurent qu'un succès

restreint et temporaire. (Tchernoff, *op. cit.*, p. 133.) La Franc-Maçonnerie tint, dans les événements lyonnais de 1848, une place médiocre. Elle se recrutait surtout dans la bourgeoisie. Maurice Treillard, Chanay, le substitut Lablatinière, Kauffmann, etc., en faisaient partie. Dans les tenues et réceptions de l'année, on fit quelques allusions aux faits survenus depuis le 24 février, on y vit « la réalisation immédiate et toute providentielle des idées maçonniques (*Revue maçonnique*, XI, pp. 43-46), mais les loges ne se mêlèrent pas effectivement aux agitations des clubs et de la rue. Les *Ephémérides maçonniques* de Vacheron (Lyon, in-8, 1875) n'indiquent, pour l'année 1848 (pp. 227 et s.) que des questions purement maçonniques. On n'y trouve aucune allusion politique.

CHAPITRE IV

La Crise économique.

I. — La paralysie de la vie économique après le 24 Février.
II. — Les remèdes. La politique financière d'Emmanuel Arago.
III. — La Commission du Travail.
IV. — Les chantiers nationaux.

I

La révolution ne pouvait qu'accentuer et rendre plus profonde la crise qui sévissait déjà, bien qu'à l'état latent, sur l'agglomération lyonnaise.

L'arrêt complet de l'activité économique y fut presque instantané. Dès le 23 février les ouvriers refusaient de se rendre dans les ateliers parce qu'ils escomptaient un bouleversement prochain (1). Le 25, aussitôt qu'ils connurent la proclamation de la République, ils se répandirent dans les rues, marchant sur l'Hôtel de Ville ou se jetant sur les communautés. En quelques jours les affaires furent paralysées, le crédit anéanti. La Condition des soies avait reçu le 23 février 47 ballots, le lendemain, 26 seulement. Les jours suivants, il en entra 3 ou 4, les achats se limitant de plus en plus à cause de l'incertitude qui pesait sur le marché (2). A la Bourse les transactions étaient languissantes (bien que les valeurs industrielles y fussent encore cotées 30 ou 40 fr. plus cher qu'à Paris) car les capitaux se dissimulaient, le numéraire était rare. Il ne reparaissait que momentanément, grâce aux rentrées que les commerçants opéraient tant

---

(1) Archives Nationales, BB[30] 361 (2), rapport du procureur général, 23 février 1848.

(2) *Censeur*, 25, 26 février 1848, et nos suivants.

bien que mal. Dans tous les établissements financiers, à la Caisse d'épargne, une longue théorie de personnes venant retirer leurs dépôts stationnaient devant les guichets. La Banque de Lyon ne suffisait pas à rembourser les billets qu'on lui présentait. Les caisses publiques refusaient les paiements en papier. Le receveur général du Rhône, incapable de faire plus longtemps face à ses engagements, donna sa démission (1).

La municipalité provisoire qui, à son arrivée au pouvoir, recueillait une succession lourdement grevée de dettes, fut contrainte d'accroître le déficit en pourvoyant à des dépenses exceptionnelles nées des circonstances, et relatives aux subsistances et secours de toute nature, à l'armement de la garde nationale, sans préjudice des frais ordinaires d'administration. Comme elle agissait souverainement, en dehors des règles légales, le maire, pour combler le gouffre qui se creusait chaque jour davantage, ouvrit, par plusieurs arrêtés successifs, des crédits supplémentaires dont le chiffre dépassa un million. Il s'en remettait à l'avenir pour le règlement des comptes (2).

Les ouvriers croyaient le moment venu de faire triompher leurs revendications. Plusieurs corps de métier se mirent en grève, exigeant à la fois une augmentation des salaires et une diminution des heures de travail, parfois un tarif minimum. Menuisiers, charpentiers, maçons, maréchaux, tailleurs, typographes, présentèrent aux pouvoirs publics et aux patrons les conditions qu'ils avaient arrêtées dans des réunions préalables. Les femmes employées dans

---

(1) *Annuaire*, 1849, 2e partie, pp. 29, 39; *Censeur*, 13, 16, 18 mars 1848; *Salut Public*, 17, 19 mars, 17 avril; *Gazette de Lyon*, 18, 23, 29 mars; *Union Nationale*, 29 mars, 7 avril; *Liberté*, 11 avril.

(2) Le Comité central tint un registre de procès-verbaux qui n'a été que partiellement reproduit dans le *Censeur* et qui est aujourd'hui introuvable. Les Archives Municipales (I² *Emeute, Février 1848*) renferment l'original des arrêtés ouvrant des crédits extraordinaires pris par le maire provisoire aux dates des 29 février, 25 mars, 25 avril et 17 mai. Nous avons, dans les registres des délibérations du conseil municipal de 1848 (à partir du mois de juin) et des années suivantes, les éléments d'une étude complète des finances lyonnaise pendant la révolution et la deuxième République, grâce aux importants rapports du maire, de la commission du budget et de plusieurs commissions spéciales. L'inspecteur des finances Magimel, envoyé en mission spéciale à Lyon, avant la chute de la monarchie, a publié une *Situation financière de la ville de Lyon au 25 février et au 17 juin 1848* (Lyon, in-4, 1848), indiquée par M. Charléty dans sa *Bibliographie* (II, n° 3904).

la soierie se joignirent aux hommes (1). Parfois, ces grévistes commettaient de singulières erreurs. A la réunion des menuisiers, un des assistants proposa à ses camarades de former une association de production. Il fut interrompu par des huées et des protestations. On le traita même de communiste (2).

Ces manifestations d'ordre économique se passèrent sans incident grave. Les ouvriers défilaient dans les rues précédés du drapeau rouge, ils allaient à la Préfecture, à l'Hôtel de Ville, mais sans colère et sans bruit. Si quelques excès furent commis, s'il y eut çà et là des voies de fait, on ne les attribua d'ordinaire qu'à la présence d'individus peu estimables indûment mêlés aux rangs des travailleurs (3).

Personne, cependant, ne sut d'où était parti le signal de la grève que la Commission du travail devait rapidement arrêter. Certains y devinèrent la manœuvre électorale d'un parti qui voulait « la transaction entre la monarchie et la république » (4). Un ouvrier déclare qu'il n'a jamais connu, en dépit d'une minutieuse enquête, « les promoteurs d'une si fâcheuse inspiration » (5). Peut-être doit-on tout simplement chercher la cause de la suspension du travail dans la révolution elle-même et le désir qu'avait le prolétariat des ateliers d'en profiter pour conquérir sans retard les avantages qu'il espérait depuis longtemps.

---

(1) *Feuille du jour*, 2 mars 1848; *Gazette de Lyon*, 3, 5 mars; *Censeur*, 25 mars, 6, 8 avril; *Peuple Souverain*, 9, 12 avril. Cf. Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, p. 139, 4 mars: grève des ouvriers de la fabrique d'aiguilles; *id.*, p. 143, 6 avril : grève des ouvriers maçons; *Ministère du Commerce et de l'Industrie, Office du Travail, les Associations professionnelles ouvrières*, I, pp. 773-774 (4 vol. in-8, Paris, 1899 et années suivantes). Le premier tarif des typographes, adopté le 8 avril 1848, après un mois de discussion, est reproduit dans ses parties essentielles.

(2) Flotard, *Le Mouvement corporatif à Lyon*, pp. 95-96, récit d'un témoin.

(3) *Feuille du jour*, 2, 3, 6, 8 mars; *Gazette de Lyon*, 3, 5 mars; *Censeur*, 10, 11, 12 mars; *Salut Public*, 13 mars. Cf. Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, p. 143, 6 avril. Les maçons se sont livrés à des voies de fait place de la Pyramide. « Le Comité s'étant immédiatement transporté sur les lieux a eu le bonheur de rétablir le bon ordre. »

(4) *Censeur*, 10 mars 1848.

(5) Flotard, *op. cit.*, p. 95, récit d'un témoin.

II

Il fallait, par des mesures efficaces, parer, dans l'intérêt de l'ordre public, aux premiers effets de la crise économique. Les nouvelles autorités locales s'en occupèrent sans retard.

Le 27 février, la commission préfectorale faisait savoir au président de la Chambre de commerce « qu'il serait urgent de faire prendre une délibération tendant à proroger les effets de commerce échéant fin février jusqu'au 15 mars » (1). Le même jour, le Comité central, de son propre chef, ordonnait cette prorogation dans un arrêté signé de Laforest (2). La Chambre de commerce se réunit le lendemain et, délibérant sur la communication venue de la Préfecture, demanda, pour éviter l'accumulation des valeurs échues et l'encombrement qui en résulterait à la présentation et à l'encaissement, que l'arrêté municipal fût modifié de manière à ce que les échéances fussent prorogées chacune de dix jours à dater de celui où elles devaient primitivement tomber, « au lieu de les rapporter toutes à une seule et unique date » (3). Les observations de la Chambre de commerce furent écoutées et firent l'objet d'une seconde décision de Laforest (4). Mais, à plusieurs reprises, la Chambre dut repousser énergiquement des réclamations émanant de la Préfecture ou de la Mairie et tendant à proroger les effets non plus de dix, mais de trente jours (5).

Dans une assemblée tenue à l'Hôtel de Ville le 2 mars, les fabricants s'engagèrent à faire tous leurs efforts pour « continuer le travail aux chefs d'atelier » et même « augmenter la masse des

(1) Chambre de commerce; *Registre des délibérations et procès-verbaux*, n° 11, 28 février 1848, p. 380.

(2) Archives Municipales, I² *Evénements et troubles politiques, 1848*, arrêté du 27 février; *Censeur*, 28 février 1848.

(3) Chambre de commerce, *loc. cit.*, n° 11, 28 février 1848, p. 380; p. 474, 23 septembre; *Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce de Lyon pour l'exercice 1847-1848* (Lyon, in-8, 1848).

(4) Archives Municipales, I² *Evénements et troubles politiques, 1848*, arrêté du 28 février 1848.

(5) Chambre de commerce, *loc. cit.*, n° 11, p. 387, 11 mars; p. 394, 28 mars; p. 396, 6 avril; pp. 475, 476, 23 septembre; *Compte rendu des travaux...*,

travaux dans la proportion la plus large de leurs ressources » (1) : Mais il leur était matériellement impossible de remettre à leurs clients les commandes en cours d'exécution aux dates qu'ils avaient fixées avant la révolution, et ils demandaient qu'on leur accordât un délai de quinze jours pour les livraisons qui devaient avoir lieu entre le 25 février et le 15 mars. Leur vœu transmis par la Commission des finances à la Chambre de commerce fut pris en considération. La Chambre fut d'avis que la perturbation apportée « à tous les travaux et à toutes les relations » était « trop notoire » pour que les tribunaux appelés à connaître des contestations éventuelles entre les fabricants et leurs clients « pussent hésiter dans l'appréciation des causes de ces retards et dans les conséquences à en tirer pour le jugement de fait ». Elle admit donc que le délai de quinze jours pouvait être « considéré comme la mesure du retard » qu'avaient dû éprouver « toutes les manipulations destinées à préparer la confection des commissions d'étoffes de soie livrables du 25 février inclusivement jusqu'au 15 avril » (2), et sa délibération inspira un nouvel arrêté de Laforest (3).

Le Gouvernement provisoire avait, dès les premiers jours de mars, pour rétablir le crédit sur des bases démocratiques, institué des *Comptoirs d'escompte* ou *Dotations du petit commerce*. Un de ces établissements fut fondé à Lyon avec la promesse du concours pécuniaire de la Ville et de l'Etat. La Chambre de commerce souscrivit une part de 100.000 francs prélevés sur les fonds libres de la Condition des soies (4). Mais les commerçants avaient devancé le gouvernement en se groupant au nombre de 150 pour former une banque mutuelle dénommée *Comptoir lyonnais*. La spéculation n'était pas leur but : ils essayaient seulement de ramener au grand jour les capitaux qui se cachaient. Pour favoriser cette tentative, les receveurs généraux et les percepteurs furent autorisés à encaisser gratuitement les effets négociés par le Comptoir lyonnais (5).

---

(1) *Annuaire*, 1849, 2[e] partie, p. 37, proclamation de Laforest; *Gazette de Lyon*, 3 mars 1848; *Courrier de Lyon*, 4 mars.

(2) Chambre de commerce, *loc. cit.*, n° 11, p. 383, 3 mars 1848.

(3) *Courrier de Lyon*, 6 mars 1848.

(4) *Moniteur*, 8 mars 1848, p. 563; 9 mars, p. 571; 25 mars, p. 681; 26 mars, p. 688 (décrets des 7, 8, 24 mars; circulaire du 25 mars, du ministre des Finances aux commissaires extraordinaires); *Censeur*, 12, 25 mars, 1[er] avril; Chambre de commerce, *loc. cit.*, n° 11, pp. 391-392, 23 mars. Cf. Archives Municipales, D, *Lyon*, 1848, pp. 264-268, rapport de Fayolle.

(5) *Censeur*, 19, 27 mars 1848; *Salut Public*, 24 mars.

La pénurie du numéraire était certainement, avec le désordre de la rue, un des principaux obstacles à la reprise des affaires. Le Commissaire extraordinaire s'occupa, pour y remédier, de réorganiser l'atelier monétaire régional, et la Banque de Lyon prépara l'émission de coupures de 25 francs destinées à remplacer momentanément la monnaie d'or et d'argent (1).

Dans toutes ces tentatives de restauration économique, il n'y avait rien d'inquiétant pour les intérêts des classes possédantes. Emmanuel Arago interprétant dans le sens large les instructions de Ledru-Rollin sur les pouvoirs délégués aux commissaires des départements, persuadé aussi que l'argent ne tarderait pas à faire absolument défaut dans les caisses publiques, éventualité grosse de péril, résolut d'employer des mesures de « salut public » (2).

Il commença par donner cours forcé aux billets de la Banque de Lyon, puis à ceux de la Banque de France, et il en suspendit le remboursement afin de maintenir le numéraire dans la ville (3). Le Comité central, de son côté, décida d'interdire tout envoi d'argent hors de Lyon sans son autorisation préalable. Le maire ayant fait remarquer qu'une telle décision excédait la compétence d'un conseil municipal, une délégation fut chargée d'aller soumettre au Commissaire extraordinaire un projet d'arrêté qu'il sanctionnerait et publierait aussitôt (4). Arago déféra au désir du Comité et revêtit de sa signature les dispositions suivantes : « Aucune somme en numéraire au-dessus de 500 francs ne pourra sortir de Lyon sans un laisser-passer du Commissaire du gouvernement ou d'un citoyen délégué par lui à cet effet.

« Ce permis ne sera délivré qu'après justification de la destination du numéraire.

« Les espèces d'or et d'argent, dont la sortie serait tentée en contravention du présent arrêté, seront saisies et déposées dans les caisses publiques. Il sera donné en échange pareilles sommes en billets de banque (5). »

---

(1) *Censeur*, 18 mars 1848; *Salut Public*, 19, 23, 24, 28 mars; *Courrier de Lyon*, 24 mars.

(2) Treillard, *La République à Lyon*, p. 36.

(3) *Censeur*, 18, 29 mars 1848.

(4) *Tribun du Peuple*, 19-20 mars 1848; *Censeur*, 29 mai, Comité central, séances des 17 et 18 mars.

(5) *Censeur*, 22 mars 1848 (arrêté du 19 mars).

Les employés d'octroi et les chefs des postes de garde nationale, de service aux barrières reçurent les ordres nécessaires à l'exécution des prescriptions du Commissaire. Des diligences furent arrêtées à la Guillotière, ramenées et visitées à l'Hôtel de Ville. A la gare du chemin de fer de Saint-Etienne, on saisit 25 caisses contenant au milieu de colis de marchandises une forte somme en numéraire (1).

Le Comité central, où dominait l'élément populaire, ne se souciait pas de ménager les riches. Il délibéra sur la nécessité de lever sur les capitalistes un impôt forcé qui épargnerait les petites patentes (2). Benoît proposa même d'établir un droit de 50 p. 100 sur les successions collatérales et un droit proportionnel sur les successions en ligne directe (3). Le comité de la Guillotière formulait un vœu en faveur du paiement immédiat de l'impôt foncier pour les années 1848 et 1849. En cas de non-libération, une hypothèque spéciale,primant tout autre privilège, frapperait la matière imposable (4).

L'état général de l'agglomération lyonnaise justifiait peut-être ces exigences. Le Gouvernement provisoire, en effet, aux demandes de secours qui lui étaient adressées par Arago, répondait qu'il n'avait pas de fonds disponibles. La caisse municipale était vide (5). Une souscription volontaire, ouverte par le maire, était abondante, car les Lyonnais y participèrent largement (6), mais in-

(1) *Salut Public*, 21, 23 mars 1848; *Union Nationale*, 22 mars; *Courrier de Lyon*, 23, 27 mars; *Liberté*, 27 mars.

(2) *Censeur*, 29 mai 1848, Comité central, séances des 17 et 18 mars.

(3) Benoît, *Souvenirs*, p. 51.

(4) Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, p. 111, 17 mars 1848.

(5) *Censeur*, 28 janvier 1849, *Mémoire sur l'impôt des 55 centimes, sur les chantiers nationaux dans le département du Rhône et sur les secours extraordinaires avancés par la ville de Lyon; id.*, 20 février 1849, important article sur la nécessité de l'impôt des 55 centimes. Le mémoire précité parut le 10 janvier 1849 sous la signature d'un *Ancien Conseiller municipal* [Chipier aîné] en une brochure in-4 (106400). Le *Censeur* le reproduisit dans ses numéros des 28, 31 janvier, 1er et 2 février. Cf. *Moniteur*, 16 février 1849, p. 513, discours d'Emmanuel Arago à l'Assemblée Nationale (15 février), en réponse aux accusations dont il était l'objet dans une pétition de plusieurs Lyonnais contre les 55 centimes.

(6) La souscription fut ouverte le 1er mars et les Lyonnais répondirent avec empressement à l'appel de leur maire provisoire. On relève à cette époque de nombreux actes de générosité spontanée, non seulement dans la bourgeoisie, mais chez de modestes travailleurs ou parmi les sous-officiers et les soldats. (*Censeur*, 3, 8, 11, 18, 19, 24 mars, 3 avril 1848; *Salut*

suffisante en face des maux à soulager, et susceptible de réveiller les haines de classes. On pesait, on appréciait les offrandes, on accusait les uns de n'avoir pas donné, les autres d'avoir donné trop peu. Que faire, au milieu de 50.000 ouvriers « sans pain, sans travail, moitié nus, mais bien armés », prêts à céder aux « suggestions de la misère », aux « conseils du désespoir » (1).

Obéissant aux indications du Comité central, Arago, le 19 mars, institua « un impôt extraordinaire, *égal au chiffre des quatre contributions directes pour l'année 1848*... exigible par moitiés, la première le 20 mars... la seconde à première réquisition. » Les cotes mobilières et personnelles au-dessous de 25 francs, les patentes inférieures à 100 francs, les portes et fenêtres des citoyens compris dans l'une de ces deux catégories étaient exceptées de l'impôt extraordinaire. A dater aussi du 20 mars, une taxe pesant sur les capitalistes de Lyon et des communes suburbaines serait perçue de la même façon, après appréciation d'un jury choisi dans les diverses professions et « chargé de déterminer la quote-part contributive » de chaque capitaliste. Les impôts directs ordinaires restaient sous l'empire du droit commun (2).

Les délibérations du Comité central n'étaient pas, assurément, étrangères à cet arrêté du 19 mars. Mais il ne fut pris par le Commissaire qu'après avis de hautes personnalités administratives et financières de Lyon, qui reconnurent comme indispensable un impôt extraordinaire spécial et local (3). Ces personnalités agirent-elles autant par égoïsme que par amour du bien public ? Le *Censeur* le donnait à entendre plus tard. L'impôt engendra, dit-il, des haines profondes contre la République, « mais la finance avait réussi, le portefeuille était épargné, la propriété, le commerce étaient seuls frappés » (4).

Cependant, le décret du 16 mars créait pour toute la France la contribution des 45 centimes. Il ne fut connu à Lyon qu'après la

---

Public, 2 avril, etc. ; *Annuaire*, 1849, 2e partie, pp. 34, 37.) La Chambre de commerce souscrivit 24.000 francs, dont 15.000 pour Lyon, 5.000 pour la Croix-Rousse, 3.000 pour la Guillotière, 1.000 pour Vaise (*loc. cit.*, n° 11, pp. 381-382, 1er mars, p. 383, 9 mars 1848).

(1) *Moniteur*, 16 février 1849, p. 513, discours d'E. Arago.

(2) *Censeur*, 22 mars 1848 (arrêté du 19 mars) ; Treillard, *La République à Lyon*, p. 35.

(3) *Moniteur, loc. cit.; Censeur*, 20 février 1849.

(4) *Censeur*, 20 février 1849.

publication de l'arrêté d'Arago (1). Comment concilier les deux textes ? Une certaine confusion régna dans les esprits. Le Commissaire donna son interprétation personnelle le 20 mars, en décidant que les 45 centimes se confondraient « pour la ville de Lyon et les communes suburbaines dans la perception de l'impôt extraordinaire fixé par l'arrêté spécial du 19 mars » (2).

Mais ses pouvoirs ne lui permettaient d'agir que sous réserve de l'approbation du gouvernement (3). Garnier-Pagès, inquiet des conséquences de cette politique financière, fit rapporter provisoirement toutes les prescriptions des commissaires touchant la législation commerciale et fiscale, et le décret du 27 mars les soumit pour l'avenir « à l'assentiment préalable du pouvoir central » (4). Les actes d'Emmanuel Arago étaient ici particulièrement visés, mais comme on reconnaissait qu'il n'avait fait que se conformer à d'impérieuses nécessités, un autre décret, rendu sur la proposition de Ledru-Rollin, sanctionna son arrêté du 20 mars, en distinguant dans l'impôt dont il avait ordonné la perception deux parts : 45 centimes reviendraient au Trésor, 55 au département du Rhône et à la ville de Lyon (5), ou plus exactement aux communes de l'agglomération lyonnaise.

L'impôt des 55 centimes (c'est par ce nom qu'il est couramment désigné) revêtait donc désormais un caractère proprement communal, et c'est sous cette forme que, le 22 juin 1848, il fut adopté à l'unanimité moins une voix par le nouveau conseil municipal régulièrement élu (6).

De la taxe supplémentaire frappant les riches dans la mesure que déterminerait un jury spécial, il n'est plus question. Elle fut définitivement rejetée, bien que les démocrates et les socialistes l'eussent considérée comme « une véritable contribution de guerre destinée non à solder l'invasion, mais la misère et la faim » (7). Arago leva l'interdiction d'exporter le numéraire hors de Lyon, qui par suite du décret dû à Garnier-Pagès, n'avait plus aucune valeur (8).

---

(1) *Annuaire*, 1849, 2e partie, pp. 43-44.
(2) *Censeur*, 22 mars 1848 (arrêté du 20 mars).
(3) *Moniteur*, 8 mars 1848, circulaire de Ledru-Rollin (p. 564).
(4) *Id.*, 28 mars 1848, p. 701.
(5) *Id.*, *ibid.*
(6) *Censeur*, 28 janvier 1848, *Mémoire sur l'impôt des 55 centimes.*
(7) Treillard, *La République à Lyon*, pp. 35-36.
(8) *Censeur*, 31 mars 1848.

Un *Bulletin de la République* engageait, en un style poétique, les contribuables à verser au plus vite les sommes que le gouvernement attendait d'eux : « Vous qui vivez sous le vaste ciel, disait l'auteur de cette proclamation en s'adressant aux paysans, en face de la nature et dans une sorte de solitude où la voix de Dieu parle aux hommes un langage solennel et mystérieux, méditez sur les douleurs de vos frères, étouffés dans l'atmosphère des usines, et ne séparez pas vos affections et vos intérêts de ceux des martyrs de l'industrie (1). »

Arago, malgré ses propensions à l'éloquence, fut plus explicite : « Le Commissaire du Gouvernement provisoire... invite tous les citoyens à verser immédiatement et par anticipation dans les caisses du Trésor ce qu'il leur reste à payer sur leurs contributions... tant ordinaires que temporaires (2). »

L'impôt des 55 centimes rencontra un très mauvais accueil, bien que tout le monde en reconnût plus ou moins expressément la nécessité (3). Le recouvrement en fut difficile et l'attribution du produit de cette taxe donna lieu à des contestations entre la Ville et l'Etat qui ne furent résolues qu'après de longs pourparlers (4).

Il n'en reste pas moins que le Commissaire extraordinaire placé « dans une situation des plus fâcheuses, livré à l'anxiété la plus grande, redoutant à chaque instant de voir éclater une collision... abandonné à ses propres inspirations par le gouvernement qui le laissait sans ordres » (5), ne pouvait guère, comme il l'a déclaré plus tard, « songer à la légalité ». L'impôt des 55 centimes « était une mesure de conservation, une mesure de protection pour ceux qui étaient frappés », car il servit à calmer les irritations de la foule en prouvant officiellement aux pauvres le dévouement et la bonne volonté des riches (6).

L'impôt ne donna pas immédiatement les ressources qu'on en

---

(1) Archives Municipales, I[2] *Evénements et troubles politiques, 1848, Bulletin de la République*, n° 7, 25 mars 1848.

(2) *Censeur*, 24 mars 1848 (arrêté du 20 mars).

(3) *Union Nationale*, 21 mars 1848; *Courrier de Lyon*, 21, 25, 28 mars; *Gazette de Lyon*, 22, 23 mars, 1er et 2 avril; *Salut Public*, *Liberté*, 28 mars.

(4) On peut lire l'histoire de ces contestations et de ces pourparlers dans les registres des conseils municipaux de Lyon et des communes suburbaines de 1848 à 1852.

(5) *Censeur*, 20 février 1849.

(6) *Moniteur*, 16 février 1849, p. 513, discours d'E. Arago.

attendait. A la fin du mois de mars, le Commissaire extraordinaire fut prévenu qu'il n'y avait plus d'argent pour la distribution des subsistances et le paiement des ouvriers occupés aux chantiers nationaux. Il adressa au Gouvernement provisoire plusieurs lettres et plusieurs rapports télégraphiques, mais en vain. Un matin, une dépêche lui apprit enfin que 500.000 francs étaient mis, sans indication d'emploi, à la disposition du receveur général (1). On colportait alors en ville que le gouvernement n'était plus en état de solder les salaires des chantiers. Pour couper court à ces rumeurs fâcheuses, Arago fit apposer une affiche engageant les ouvriers à rester calmes ; le pain ne manquerait pas (2).

Mais, deux jours plus tard, Garnier-Pagès l'avertissait que les 500.000 francs étaient affectés à la dotation du Comptoir d'Escompte.

Arago convoqua à la Préfecture le maire, le directeur du Comptoir d'Escompte, Olivier, le chef d'état-major de la garde nationale et un inspecteur des finances, en mission spéciale à Lyon, pour leur exposer l'embarras où le jetait la communication de Garnier-Pagès. Il a raconté lui-même à la tribune de l'Assemblée ce qui se passa dans cette entrevue d'où pouvait sortir la guerre civile. « L'inspecteur des finances, le premier, me dit : « Mais le directeur du « Comptoir d'Escompte n'a pas demandé 500.000 francs en espèces, « il ne demande qu'une garantie. Ces 500.000 francs ne lui sont pas « indispensables. » J'interrogeai le directeur ; il me répondit qu'en effet cette somme n'avait pas été demandée par lui, et tout le monde alors, tout le monde me dit : « Il y a péril en la demeure, il y a ici « une question de salut public ; il faut que les ouvriers soient payés « demain ; il n'y a qu'une somme sur laquelle on puisse prendre « les fonds nécessaires pour le paiement, il faut les prendre sur « cette somme-là. » Et je donnai un ordre écrit, sous ma responsabilité personnelle, avertissant le même jour M. le ministre des Finances... Après, le Gouvernement provisoire approuvait le virement de fonds qu'une absolue nécessité, que le salut public com-

(1) *Moniteur, loc. cit.; Commission d'enquête*, II, p. 32, *Actes du gouvernement provisoire*, séance du 25 mars 1848. « Le Comité a décidé que le ministre des Finances est invité à envoyer le plus promptement possible une somme de 500.000 francs au citoyen Arago, commissaire du gouvernement à Lyon. »

(2) *Moniteur, loc. cit.*

mandaient impérieusement. Et voilà, citoyens, les 500.000 francs que j'ai détournés à Lyon. »

La malveillance, en effet, s'empara de cet incident. Des doutes, injurieux pour la probité du Commissaire extraordinaire, furent énoncés par la presse conservatrice au lendemain de son départ de Lyon, et surtout quelques mois plus tard, lorsque la réaction triomphante se plaisait à calomnier les hommes de Février. On insinua par exemple que les 500.000 francs avaient servi à subventionner l'expédition de Savoie « et les manifestations politiques que n'avait pas suffisamment défrayées l'impôt des 55 centimes » (2). Ces accusations ne reposaient sur aucun fondement. Arago avait opéré un virement qui, blâmable en des circonstances ordinaires, s'expliquait et se justifiait en face d'une insurrection imminente (3). Ses adversaires eux-mêmes ont fini par reconnaître que son honorabilité défiait les soupçons (4), et le rapport de Ducos, présenté à la Constituante « au nom de la Commission chargée de l'examen du compte spécial de toutes les dépenses faites et ordonnancées par le Gouvernement provisoire depuis le 24 février jusqu'au 11 mai 1848 », le lave des imputations lancées contre lui. « Nous avons, écrit Ducos, examiné avec beaucoup de soin les comptes du département du Rhône. La comptabilité de ce département, revêtue de la signature de M. le Préfet actuel, établit qu'aucune somme n'a été réclamée à titre extraordinaire pendant la gestion des commissaires du Gouvernement provisoire. Les dépenses de ces commissaires se

---

(1) *Moniteur*, 16 février 1849, p. 513; *Censeur*, 6 mars 1849, lettre d'Emmanuel Arago à un journal de Paris; *Annuaire*, 1849, 2e partie, p. 65. Stern, dans son *Histoire de la Révolution de 1848*, s'inspire du discours d'Arago (II, p. 220 et notes).

(2) *Annuaire*, 1849, 2e partie, p. 65. Cf. *Gazette de Lyon*, 30 avril, 4 mai 1848; *Courrier de Lyon*, 30 avril, 2 mai; *Union Nationale*, 5 mai; *Gazette* et *Courrier de Lyon*, février et mars 1849, *passim;* Gavand, *La France délivrée par le suffrage universel*, p. 57 (Lyon, 1849, 1 br. in-8, 350711); Rey, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon*, 4e lettre, p. 27.

(3) *Censeur*, 20 février 1849; *Revue de Lyon*, 1849-1850, p. 301. « Par une fatalité, conséquence de l'imprévu révolutionnaire, la subvention d'Etat destinée au Comptoir [de Lyon] a reçu une autre destination. » Cf. les documents cités *supra*, note 1.

(4) Montfalcon, *Histoire monumentale de Lyon*, III, 390 (édit. 1851), note 2. L'Assemblée Nationale adopta les explications d'Arago et passa à l'ordre du jour sur la pétition des Lyonnais contre les 55 centimes, objet de la discussion (*Moniteur*, 16 février 1849, p. 513).

sont renfermées dans les limites ordinaires du budget normal. Aucune réclamation ne s'est produite jusqu'à ce moment (1). »

Les impôts extraordinaires, les mesures destinées à faciliter le relèvement du commerce, de l'industrie et du crédit ne donnaient pas satisfaction aux besoins pressants de la population ouvrière.

Dès son installation, le Comité central songeait à la question des subsistances. Une commission spéciale, nommée le 26 février, fut chargée d'y pourvoir (2) et promit de déployer « toute l'énergie et la sollicitude qu'exigeaient ces importantes fonctions » (3). Les boulangers, placés sous la protection de la République, continuèrent à travailler pour livrer du pain aux consommateurs, en échange de bons timbrés que distribuait la Commission (4). Cette distribution s'effectua d'abord au hasard, sans constatation sérieuse de l'indigence de ceux qui en venaient demander à l'Hôtel de Ville ; au bout de quelques jours, elle se régularisa (5). La dépense de la première semaine, fut de 3.000 francs, elle en atteignit 27.000 les semaines suivantes (6).

Lorsqu'Arago eut pris possession de son poste, il invita les maires du département du Rhône à prévenir tout incident susceptible d'entraver l'approvisionnement des grands centres de population, en leur rappelant la loi du 10 vendémiaire an IV, qui rendait les municipalités responsables des atteintes portées à la libre circulation des grains (7).

Le directeur du Mont-de-Piété, sur l'invitation du Comité central, suspendit « la vente des nantissements non retirés à l'expiration de la durée du prêt accordé sur leur engagement ». Le Commissaire extraordinaire approuva cette mesure en faisant observer « qu'il serait nécessaire de reprendre cette vente dès que les circonstances sembleraient le permettre sans nuire d'une manière trop sensible aux intérêts des emprunteurs » (8). Les outils et effets engagés fu-

---

(1) *Moniteur*, 26 avril 1849, p. 1556.

(2) *Censeur*, 27 février 1848.

(3) Archives Municipales, 1 *Evénements et troubles politiques*... affiche.

(4) *Censeur*, 6 mars 1848 ; *Annuaire*, 1849, 2e part., p. 21.

(5) *Annuaire, loc. cit.*, p. 41.

(6) *Revue de Lyon*, 1849-1850, p. 49.

(7) *Recueil des actes administratifs du département du Rhône*, 1848, 1re série, pp. 27-28.

(8) Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, lettre du directeur du Mont-de-Piété au maire de Lyon, 14 juin 1848.

rent rendus « aux travailleurs malheureux » (1), à l'aide de subventions formant un total de près de 32.000 francs (2).

La Caisse d'épargne n'interrompit point le cours de ses opérations. Elle ne contient, disait une proclamation, « que les économies du peuple, et cette dette sera toujours la plus sacrée de toutes pour le gouvernement issu du peuple » (3). Mais les remboursements s'effectuèrent sous le contrôle des membres du Comité des finances qui adressaient aux dépositaires désireux de rentrer dans leurs fonds, quelques phrases déclamatoires, afin de leur inspirer la confiance qui les animait eux-mêmes (4).

III

Les dispositions prises par les pouvoirs provisoires, la bonne volonté que témoignait la population lyonnaise au milieu de la crise économique, risquaient de rester stériles si l'on ne réussissait pas à occuper effectivement les milliers de chômeurs qui encombraient la rue. D'autre part, le décret du 25 février par lequel le gouvernement s'engageait « à garantir du travail à tous les citoyens » (5), venait compliquer une situation par elle-même suffisamment difficile et propre à exciter l'inquiétude des nouveaux administrateurs de la ville et du département.

On avait institué à Paris, la fameuse *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, celle qui siégea au Luxembourg sous la présidence de Louis Blanc (6). Le 7 mars, Arago, créait à Lyon une commission du même genre « chargée de régler les différends entre patrons et ouvriers et de rechercher la meilleure organisation sociale » (7). Installée au Palais Saint-Pierre, elle comprenait à l'origine vingt-neuf membres, fabricants, négociants, chefs d'atelier, ouvriers et avocats. D'autres membres furent ensuite adjoints

(1) *Censeur*, 22 mai 1848, Comité central, séance du 2 mars.

(2) Archives Municipales, D, *Lyon*, 1848, p. 455, budget supplémentaire.

(3) *Annuaire*, 1849, 2e part., p. 35.

(4) *Censeur*, 29 février 1848, note communiquée par Bergier, président du comité des finances.

(5) *Moniteur*, 26 février 1848, p. 503.

(6) *Moniteur*, 29 février 1848, p. 515, décret du 28 février.

(7) Benoît, *Souvenirs*, p. 36.

à cette assemblée qui fit preuve d'une remarquable fécondité dans l'élaboration de ses projets de réformes, et rendit, selon Maurice Treillard, en quinze jours « plus de services que la Chambre de commerce en vingt années ». A sa tête fut placé Grillet aîné, un négociant philanthrope qui céda bientôt sa place à l'avocat Morellet, républicain et socialiste, au moins jusqu'au coup d'Etat (1).

La Commission lyonnaise devait se mettre en rapport avec celle du Luxembourg. Elle chargea donc son président d'écrire à Louis Blanc, qui ne se montra pas disposé à entrer en correspondance, on ne sait trop pour quelles raisons (2). Un certain nombre de mémoires inspirés de ses idées et de celles de Considerant furent cependant envoyés à Paris (3).

Les Lyonnais savaient à l'occasion se passer d'un mot d'ordre venu de la capitale. Sans attendre les instructions de Louis Blanc, ils se mirent à l'œuvre. Nous sommes malheureusement dépourvus d'amples informations sur le fonctionnement de la Commission du Palais Saint-Pierre. L'original des procès-verbaux de ses délibérations, que Benoît indique à titre de pièces justificatives, dans ses *Confessions d'un Prolétaire*, a disparu. Le *Peuple Souverain* en a reproduit une partie, mais seulement pour la période qui va du 14 mai au 12 novembre 1848 (4). On en retrouve encore de rares extraits épars dans quelques journaux ou brochures. Il faut s'en contenter pour retracer l'histoire de la Commission pendant la phase proprement révolutionnaire de l'année 1848 (5).

La Commission du travail se proposait un objet à la fois théori-

---

(1) Treillard, *La République à Lyon*, pp. 24-25; Benoît, *op. cit.*, pp. 36-37; *Censeur, Tribun du Peuple*, 8 mars 1848. Sur Morellet, voy. Benoît, p. 37, note; Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes*, p. 142 (rapport du procureur général de Lyon, 23 janvier 1850); Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, IV, p. 432.

(2) Benoît, *Souvenirs*, p. 74; *Organisateur Lyonnais*, 16 mars 1848. Le *Siècle* du 10 mars disait: « On assure ce soir que M. Louis Blanc va être envoyé à Lyon, où sa présence serait, dit-on, nécessitée par des dissentiments graves survenus entre les maîtres et les ouvriers. » On ne trouve nulle part confirmation de cette nouvelle.

(3) Treillard, *op. cit.*, p. 26; G. Renard, *La République de 1848*, p. 274; J. Godart, *Les origines de la coopération lyonnaise* (*Revue d'Histoire de Lyon*, III, pp. 413-414).

(4) *Peuple Souverain*, nos du 3 juin au 24 novembre 1848.

(5) La Commission du Palais Saint-Pierre a survécu aux institutions proprement révolutionnaires. Le procureur général signale dans un rap-

que et pratique. Elle devait « inviter l'autorité exécutive à créer de nouveaux travaux publics, à presser ceux qui étaient en voie d'exécution, engager les divers corps de métier, maîtres et ouvriers à lui présenter leurs vœux et leurs griefs, les entendre et les concilier, appliquer le principe d'association toutes les fois qu'on le pourrait, sans froissements trop grands, réunir tous les documents qui pourraient aider les futures résolutions de l'Assemblée Nationale (1).

Pour réaliser ce programme, la Commission adressa une circulaire aux maires des communes du Rhône, afin de se procurer par leur intermédiaire des renseignements sur la situation économique de ce département (2). Des enquêtes furent ouvertes dans l'agglomération lyonnaise pour rechercher les meilleurs moyens de réorganiser l'industrie et le commerce, et servirent à formuler des vœux envoyés au Luxembourg ou aux divers ministères, vœux qui, souvent, reçurent une satisfaction partielle dans les décrets du Gouvernement provisoire (3).

La Commission prit également à tâche d'examiner les divers plans d'association que des particuliers lui apportèrent (4). Ils étaient nombreux, parfois d'une économie fantastique, mais laissaient cependant percer quelques idées justes prouvant que les travailleurs « entrevoyaient dès lors de quel secours pouvait leur être l'association bien comprise et bien pratiquée » (5).

Quelle était la doctrine des réformateurs du Palais Saint-Pierre ? Se conformant à l'opinion généralement exprimée par les milieux ouvriers, ils ne croyaient pas qu'il fût possible d'introduire dans le

---

port du 23 janvier 1850 qu'elle ne fut dissoute qu'en mars 1849 sous « l'honorable administration de M. le préfet Tourangin » (Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes...*, pp. 141-143).

(1) *Organisateur lyonnais*, 16 mars 1848; Treillard, *op. cit.*, p. 26.

(2) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications, Appel* (autographié) *de la Commission provisoire chargée de rechercher et de discuter les moyens les plus propres à organiser le travail; Censeur*, 20 mars 1848.

(3) Treillard, *La République à Lyon*, p. 26. Cf. *Moniteur*, 25 mars 1848, décret du 24 mars sur le travail dans les prisons, établissements de charité et communautés religieuses (p. 681).

(4) Flotard, *Le Mouvement coopératif à Lyon*, p. 86. « Chaque fois qu'un projet lui était présenté, le comité nommait une commission chargée de l'étudier. Cette commission faisait un rapport, et dans une séance générale le comité décidait s'il y avait lieu ou non d'approuver le projet.»

(5) Flotard, *op. cit.*, p. 85.

domaine économique la liberté absolue (1). D'autre part, dans tous les projets soumis à leur examen, « l'idée dominante et non contestée, était l'immixtion de l'Etat... On voulait tout par l'Etat, et ce ne fut que plus tard que les esprits prirent une autre direction à la suite de Proudhon et d'autres publicistes (2). »

Les principaux projets étudiés et délibérés par la Commission du travail portent les traces visibles de l'opinion étatiste. Edant déposa une motion tendant à la suppression des ateliers dans les maisons de reclusion et les communautés religieuses, à charge pour le gouvernement de prendre sous sa protection les enfants que cette mesure laisserait sans ressources (3). Benoît développa un programme d'inspiration socialiste dont les articles essentiels compor taient la transformation en domaine national des dix millions d'hectares de terres improductives qui existaient en France, auxquelles on rattacherait les biens de la couronne et ceux de la famille déchue. Ils seraient mis en culture, sous la direction de l'Etat, au profit d'une association de travailleurs dont le nombre serait seulement limité par l'équilibre nécessaire de la production et de la consommation. Aucune concession ne serait à l'avenir accordée à des particuliers ou à des compagnies dans nos possessions d'outre-mer. Toutes les terres inoccupées seraient déclarées propriété de la nation. Benoît ajoutait à ce vaste ensemble de réformes l'impôt progressif, le crédit agricole, les chantiers nationaux, le rachat des entreprises industrielles et minières (4).

Plus libéral, le citoyen Renaud s'en rapportait à l'initiative privée lorsqu'il indiquait les moyens d'organiser une « Banque centrale et fraternelle pour les travailleurs des villes et des campagnes » dont le capital social serait constitué par une cotisation de cinq centimes par jour et par ouvrier. « Le sou par semaine de la Propagation de la Foi, disait le rapporteur du projet, produit des

---

(1) Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France après 1789*, 2e édition, II, pp. 61-62.

(2) Benoît, *Souvenirs*, p. 38. Cf. pp. 274 et s. ce qu'il dit de sa consersion aux idées proudhoniennes.

(3) *Tribun du Peuple*, 13 mars 1848, *Extrait des registres de la Commission de l'organisation du travail*, séance du 8 mars. Cf. *Moniteur*, 25 mars 1848, p. 681, décret du 24 mars.

(4) *Tribun du Peuple*, 13 mars 1848, Commission du travail, séance du 10 mars; Benoît, *Souvenirs*, pp. 38-40. Cf. *infra*, chap. VI, paragr. 3, le programme des clubs.

millions pour subvenir aux frais des missions étrangères du catholicisme, le sou par jour versé à la Banque fraternelle aplanira de même la route pour les ouvriers (1). » On discuta également des questions relatives à l'établissement d'un bureau central de placement, à l'instruction, à l'éducation, à l'hygiène, etc. (2).

Au milieu d'illusions, de préjugés et d'erreurs, il y avait dans les travaux de la Commission des idées pratiques et peut-être immédiatement réalisables, par exemple celle que préconisait Benoît, de faire exécuter les travaux municipaux par les associations ouvrières sous la direction de la Ville (3). En certains cas, la Commission revenait aux principes de liberté, notamment lorsqu'elle rejetait le tarif comme inefficace et dangereux (4).

Ce qui a manqué surtout aux membres de ce conseil du travail, animés de généreuses intentions, c'est la connaissance précise des faits économiques, l'expérience des affaires et le sens des réalités (5). Ils n'ont pas assez compris la nécessité d'une sage pondération lorsqu'il s'agit de réformes sociales, ils ont voulu aller trop vite, et c'est la cause principale de leur insuccès, comme de l'insuccès de toute la Révolution de 1848.

Si la Commission du travail ne réussit que médiocrement dans la partie théorique de son œuvre, elle eut le grand mérite d'apaiser, dès les premiers jours de son installation, les conflits survenus entre ouvriers et patrons de plusieurs corporations, conflits dont les conséquences étaient singulièrement périlleuses (6).

---

(1) Flotard, *op. cit.*, pp. 152, 154, 157, 160. *Tribun du Peuple*, 13 mars 1848, Commission du travail, séance du 8 mars, nomination d'une commission pour la création d'une banque industrielle.

(2) Flotard, *op. cit.*, p. 152.

(3) *Tribun du Peuple*, 13 mars 1848, Commission du travail, 8 mars.

(4) *Tribun du Peuple*, 13 mars 1848, Commission du travail, séance du 9 mars; cf. *Tribun du Peuple*, 8 mars : le tarif est une mesure rétrograde.

(5) Flotard, *op. cit.*, pp. 161, 165. La réforme économique et sociale fut le thème cher à de nombreux publicistes, publicistes de métier ou d'occasion. Les journaux donnèrent là-dessus d'abondants articles. Des brochures, dont quelques-unes ont été conservées, résolurent en quelques pages les problèmes les plus ardus. Voy. par exemple : Robert, *Nouvelle organisation. Entretiens d'un ouvrier avec son patron;* J. Charavay, *Projet d'organisation de l'industrie française;* Guinand, architecte, *Essai d'organisation industrielle basée sur la solidarité des divers agents de l'industrie*, 1 br. in-8, 3 mars 1848 (Extrait de la *Tribune Lyonnaise*), etc., etc. (351336, 351338, 351334).

(6) *Censeur*, 22 mars 1848; *Courrier de Lyon, Salut Public*, 23 mars; Treillard, *La République à Lyon*, p. 25.

Cette tâche conciliatrice fut ardue : les ouvriers exigeaient des augmentations de salaires que les patrons se déclaraient incapables d'accorder. Les boulangers, entre autres, se montraient irréductibles. Non seulement ils réclamaient avec obstination un salaire plus élevé, mais ils entendaient obtenir la suppression des placeurs et l'interdiction pour leurs patrons de former des apprentis pendant un an. « Ils ne voulaient rien rabattre de leurs prétentions, et la population fut sur le point de manquer de pain (1). »

La Commission du travail montra une inlassable patience et parfois beaucoup de courage. Elle fit taire les rancunes, écouta les réclamations et les propositions étranges « que mille cerveaux exaltés venaient faire... sur un ton souvent menaçant ou tout au moins impératif », et par sa diplomatie évita aux Lyonnais le retour des néfastes journées qui avaient jadis ensanglanté la ville (2).

Elle ne se contenta pas de rétablir l'accord entre patrons et ouvriers. Pour apporter un dérivatif à l'oisiveté, mauvaise conseillère, qui eût entretenu à coup sûr parmi la foule des chômeurs beaucoup d'effervescence, elle organisa, en collaboration avec les autorités provisoires, les chantiers nationaux.

IV

Les chantiers nationaux (3), étaient, quelle que soit l'opinion qu'on professe sur cette institution et les résultats qu'elle engendra, une nécessité du moment (4). « Pour occuper la partie active et re-

---

(1) Benoît, *Souvenirs*, pp. 36-37 ; *Tribun du Peuple*, 5 mars 1848.

(2) Flotard, *Le Mouvement coopératif à Lyon*, pp. 84-85, d'après des renseignements fournis par un membre de la Commission du travail.

(3) On sait que l'idée des chantiers nationaux n'était pas une idée propre à la révolution de 1848. L'ancien régime avait connu les ateliers de charité, de même que la première Révolution.

Nous les voyons reparaître à plusieurs reprises au cours du XIXe siècle, à la suite de catastrophes ou de chômages prolongés (voy. par exemple *Mémoires de l'ouvrier Leblanc*, publiés par M. Gossez, pp. 1 et 2, 16, 17, note 1). A Lyon, lors de la crise qui avait frappé l'industrie du tissage en 1837 et 1838, la municipalité avait organisé des chantiers de terrassement où s'embauchèrent des milliers d'ouvriers. (Archives Municipales, D, *Lyon*, 1850, pp. 330 et s., rapport Valois ; S. Commissaire, *Mémoires et Souvenirs*, I, p. 72.)

(4) Treillard, *La République à Lyon*, p. 27.

muante de la population, il fallait à tout prix organiser des moyens de travail, car les travailleurs se présentaient par milliers. Les ouvriers des communes suburbaines, de tout le département et des départements voisins affluaient à Lyon et augmentaient les embarras de la situation (1). »

Dès le 29 février, Laforest, en exécution du décret pris le 25 par le Gouvernement provisoire, et « conformément aux ordres et instructions du représentant de la République », s'empressait « de faire connaître aux citoyens lyonnais » que la municipalité s'enquérait « des moyens d'assurer un travail honorable à la population ouvrière » (2). La proclamation du maire contenait une promesse formelle à laquelle on ne pouvait faillir sous peine de provoquer des troubles. De son côté, Emmanuel Arago annonçait que la question de l'organisation du travail serait bientôt résolue, demandant seulement l'ordre et le calme. « Il faut, disait-il, que le travail ne soit pas suspendu (3). »

La presse insistait, à son tour, sur l'opportunité des chantiers nationaux et proposait d'utiliser les études préparatoires des ingénieurs du chemin de fer de Paris à Lyon ou de profiter de la baisse prochaine des eaux du Rhône pour faire exécuter à Perrache les terrassements destinés à relever les chaussées qui longeaient le fleuve (4).

On avait bien essayé, pour ne pas recourir au moyen extrême des chantiers que l'on considérait déjà comme un médiocre expédient, d'obtenir du ministre des Finances, une avance au profit de la fabrique lyonnaise, mais en vain (5).

Les pouvoirs provisoires se résignèrent donc à l'expédient. La

---

(1) *Censeur*, 28 janvier 1849, *Mémoire sur l'impôt des 55 centimes*.

(2) Archives Municipales, I² *Evénements et troubles politiques, 1848*, affiche du 29 février, reproduisant le texte du décret sur le droit au travail. Cf. *Moniteur*, 27 février 1848, p. 507, décret sur l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

(3) Archives Municipales, *loc. cit.*, affiche (s. d.).

(4) *Censeur*, 3, 12, 21 mars 1848; *Annuaire*, 1849, 2ᵉ partie, p. 39.

(5) *Censeur*, 12 juillet 1848, *Situation industrielle de Lyon*. Kauffmann dit dans cet article, qu'il adressa au début du mois de mars une note pressante au ministre des Finances pour l'engager à venir en aide à la Fabrique. « L'état des finances ne permit pas à M. le Ministre de se rendre à nos vœux. Dès lors, nous ne nous abusâmes pas sur le sort qui attendait l'industrie lyonnaise. Quelque temps après, on créait les chantiers nationaux. »

Commission du Palais Saint-Pierre chargea l'un de ses membres, le publiciste Ferdinand François, d'établir, en s'aidant des dossiers administratifs de l'Hôtel de Ville, la liste des travaux les plus urgents. François fit un rapport où il concluait que ces travaux s'élevant à 2.167.000 francs, permettraient d'occuper un grand nombre d'ouvriers « pendant trois ou quatre mois, laps de temps nécessaire à la Constituante pour organiser le travail » (1). La Commission, d'autre part, décida l'ouverture de quinze ou trente chantiers de chacun cinq cents hommes « sur la ligne de la Croix-Rousse à la rivière d'Ain ou au Rhône, afin d'établir un canal de déviation (*sic*) qui amènerait les eaux dans un réservoir placé sur les hauteurs au nord de la ville. On commencerait en même temps les travaux nécessaires à la distribution des eaux dans tous les quartiers de Lyon et jusqu'aux appartements les plus élevés » (2).

L'optimisme de la Commission du Palais Saint-Pierre et de son rapporteur ne fut point partagé par tout le monde. Il y eut des conférences à la Préfecture entre Arago, Laforest, les ingénieurs des Ponts et Chaussées et du chemin de fer. On fit appel aux ingénieurs civils, aux officiers de génie, et on s'aperçut qu'il n'y avait point d'entreprise utile à mettre en marche (3).

Un ingénieur civil, Lehaître, communiqua enfin au Commissaire extraordinaire un plan déjà discuté par l'ancienne municipalité et qui avait trait à la construction d'un pont gigantesque entre la colline de Fourvière et la Croix-Rousse, afin de réunir deux parties de l'agglomération lyonnaise jusqu'alors isolées l'une de l'autre (4).

Arago, séduit par les vues originales de Lehaître, envoya au maire le modèle d'un arrêté « ordonnant comme mesure d'urgence l'exécution des cours et routes qui devaient servir au pont projeté » et prévoyant la participation pécuniaire de la Ville aux dépenses qui devaient en résulter. Le maire et le Comité refusèrent de se

---

(1) *Tribun du Peuple,* 13 mars 1848, Commission du travail, 9 mars.

(2) *Organisateur lyonnais,* 9 mars 1848, *Extrait des délibérations de la Commission provisoire pour l'organisation du travail.*

(3) Archives Municipales, D, *Lyon,* 1848, p. 77, rapport de Fayolle sur les chantiers nationaux; Treillard, *La République à Lyon,* pp. 27-28. Cf. Stern, *Histoire de la Révolution de 1848,* II, p. 219. « A Lyon, comme à Paris, le gouvernement devait rencontrer dans le corps des ponts et chaussées la plus inexcusable inertie. »

(4) Archives Municipales, D, *Lyon, loc. cit.; Censeur,* 15 mars 1848, communiqué.

prêter à cette combinaison afin de ne pas compromettre outre mesure l'avenir financier de la cité (1).

Mais, comme il fallait aboutir, on négligea les considérations utilitaires, et des bureaux d'enrôlement reçurent dès le milieu de mars les inscriptions des ouvriers désireux de trouver du travail, sur la présentation de leur livret. Des chefs de brigade qu'ils désignaient eux-mêmes les emmenaient aux chantiers organisés successivement à Fourvière, aux Chartreux, au Grand-Camp, à la digue de la Tête-d'Or, à Perrache, à Vaise (en vue de la construction du chemin de fer de Paris), à Montessuy (2).

Les comités de la Croix-Rousse et de la Guillotière suivirent l'exemple donné par celui de Lyon. A la Guillotière, l'architecte-voyer Crépet fut invité à fournir un rapport sur les travaux qui pourraient être entrepris pour occuper les ouvriers frappés par le chômage (3). A la Croix-Rousse, le comité, en vertu d'un arrêté du Commissaire extraordinaire (daté du 8 avril) créa un chantier pour la construction d'un chemin joignant la porte Saint-Clair à la montée Rey (4). La commune de Vaise ne voulut point s'intéresser aux deux chantiers installés sur son territoire, et repoussa plus tard toute mesure tendant à la faire contribuer aux dépenses qu'ils avaient nécessitées (5).

Les ouvriers employés aux chantiers nationaux recevaient, pour une présence quotidienne de douze heures (de six heures du matin à six heures du soir avec deux heures de repos), un salaire de 1 fr. 75

---

(1) Archives Municipales, D, *Lyon, loc. cit.* Ce refus du Comité central fut rappelé plus tard lorsqu'il s'agit de liquider la situation créée par la Révolution et lorsque la ville de Lyon se refusa à prendre à sa charge les dépenses entraînées par les chantiers nationaux « organisés, continués et dissous par le seul fait de la volonté gouvernementale, sans aucune initiative municipale ». (*Id., ibid.*, p. 137, rapport de Reveil au nom de la commission spéciale chargée d'examiner les divers crédits à ouvrir au budget en raison des circonstances.)

(2) *Id., ibid.;* Treillard, *La République à Lyon*, pp. 27-28; *Censeur*, 15, 25 mars 1848.

(3) Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, p. 102, 8 mars 1848.

(4) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, pp. 214-215, 12 avril 1848. Cf. sur d'autres projets de travaux une circulaire du Commissaire extraordinaire aux maires du département (*Recueil des actes administratifs...*, 1848, 2e série, pp. 28, 29, à la date du 23 mars); *Censeur*, 15 mars 1848; *Liberté*, 22 mars.

(5) *Id., Vaise*, 1843-1852, p. 156, 13 juillet 1848.

et un bon de pain. Les enfants touchaient 90 centimes (1). Un ingénieur civil, Félix Blanc, fut, avec Lehaître, chargé de la direction de ces terrassiers improvisés auxquels il ne fallait pas songer à demander beaucoup d'efforts, et surtout d'efforts productifs. Ils étaient chargés d'opérer des « mouvements de terrain » (2), c'est-à-dire que, le plus souvent, ils déplaçaient inutilement des masses de déblais d'un endroit à un autre, ou, comme à Perrache, « des graviers que la ville avait fait amener à grands frais, qui étaient tassés, et sur lesquels on espérait pouvoir bâtir des marchés en évitant des frais de fondation » (3). Mais on parvenait à soustraire aux excitations de la misère une grande quantité d'individus. « Le danger de la situation était évité. Il restait à la régulariser (4). »

On pouvait redouter, en effet, un encombrement prochain des chantiers, plus spécialement réservés aux ouvriers de Lyon et des communes suburbaines (5). Malgré l'obligation de produire le livret d'identité, beaucoup d'ouvriers, étrangers même au département du Rhône, vinrent se faire embrigader. On n'osa pas les renvoyer chez eux et trop souvent ils furent des facteurs d'agitation.

Les tisseurs ne se livraient qu'avec répugnance à des occupations auxquelles ils n'étaient nullement préparés. Ils se montraient sans doute assez maladroits dans le maniement de la pelle ou de la pioche et eussent préféré retourner à leurs métiers plutôt que de gagner sans trop de peine un salaire assuré aux chantiers. Arago le comprit, et, sur ses instances, le Gouvernement provisoire, par un décret du 4 avril 1848, remit à la Fabrique lyonnaise une commande de 43.000 drapeaux et 130.000 écharpes de soie. Les fonds destinés à solder cette commande seraient envoyés au Commissaire extraordinaire chargé, de concert avec le receveur général des finances, d'en suivre l'exécution (6). Pour la diviser entre les ateliers, Arago employa les bons offices de la Commission du travail (7). 377 chefs d'atelier reconnus aisés ne furent point admis à bénéficier du décret

(1) *Censeur*, 21 mars 1848, proclamation d'Arago; *id.*, 23, 25 mars.

(2) Treillard, *La République à Lyon*, p. 27.

(3) Archives Municipales, D, *Lyon*, 1848, rapport Fayolle, p. 78.

(4) Treillard, *op. cit.*, p. 28.

(5) *Censeur*, 12, 21 mars 1848.

(6) *Moniteur*, 5 avril 1848, p. 765; *Censeur*, 3 avril (proclamation d'Arago), 8 avril 1848.

(7) Circulaire de la Commission du travail, signée Edant et Vallier, 3 pp. in-4, 14 avril 1848 (113973).

du 4 avril. Les autres ne reçurent respectivement qu'une pièce afin que tous les tisseurs besogneux tirassent parti de la commande (1).

Le règlement des écharpes et des drapeaux se fit longtemps attendre ; on en discuta beaucoup à la Constituante, bien qu'on reconnût qu'il était indispensable, dans un but de sécurité politique, de ranimer l'industrie de la soie. Des avances partielles furent cependant faites aux ouvriers. Le crédit définitif voté le 14 octobre 1848, s'éleva jusqu'à 6.800.000 francs (2). Mais il ne fut payé qu'à la fin de l'année (3).

On a vivement critiqué les chantiers nationaux, où l'on a vu des foyers de paresse et de démoralisation (4). Les républicains, et les socialistes eux-mêmes, n'ont pas été indulgents pour un système stérile et coûteux, qui n'avait rien de commun avec les ateliers sociaux rêvés par Louis Blanc (5), et nous verrons qu'à Lyon, les chantiers nationaux furent souvent le lieu de rendez-vous et le centre d'action des perturbateurs qui venaient y recruter leurs soldats. Mais, de l'aveu de tous ceux qui les ont frappés des plus violents anathèmes, les chantiers nationaux étaient un inévitable fléau, car ils constituèrent pour les énergies révolutionnaires un puissant dérivatif, et c'est par eux qu'on évita de néfastes événements.

---

(1) *Censeur*, 11 mai 1848, avis de la Commission du travail; 8 juin, avis de la Commission des écharpes et drapeaux.

(2) *Moniteur*, 3 septembre 1848, p. 2282, exposé des motifs et projet de décret relatif à la commande des écharpes et drapeaux faite à la fabrique lyonnaise; *id.*, 26 septembre, p. 2598, rapport du représentant Roux-Carbonnel sur ce projet; *id.*, 15 octobre 1848, pp. 2849-2850, discussion du projet à l'Assemblée Nationale.

(3) *Courrier de Lyon*, 27 novembre 1848. Annonce le paiement prochain du crédit.

(4) Cf. *infra*, 2e partie, chap. III, paragr. 2.

(5) Sur cette doctrine de Louis Blanc, voy. H. Michel, *L'Idée de l'Etat*, 3e édition, 1898, pp. 231 et s., p. 235.

CHAPITRE V

L'agitation révolutionnaire (Mars-Avril 1848).

I. — Causes et caractères de l'agitation révolutionnaire.
II. — Désordre général. Pillage d'armes et de munitions.
III. — Accentuation des troubles à la fin du mois de mars. L'affaire du *Vautour*.
IV. — La campagne contre les étrangers. L'expédition de Chambéry.
V. — Incidents et séditions militaires.
VI. — Fêtes et réjouissances républicaines. Les arbres de la Liberté.

I

Les journées de Février furent, à Lyon, comme à Paris, le point de départ d'une agitation qui, favorisée par l'inertie des autorités, l'action des clubs et des corps irréguliers, et surtout la crise économique, remua profondément les masses populaires.

Obéissant à des impulsions diverses, chassés de l'atelier par le chômage, groupés par l'organisation des chantiers nationaux, surexcités par les événements, les ouvriers passaient leur temps en processions bruyantes, allant de la Croix-Rousse à l'Hôtel de Ville, de l'Hôtel de Ville à la Préfecture. En écoutant les orateurs improvisés qui les haranguaient en plein air, ils retrouvaient l'énergie révolutionnaire de leurs ancêtres.

Il était inévitable que cette agitation engendrât de regrettables excès. D'une part, la liberté absolue de la parole et de la plume donnait l'essor aux idées « les plus étranges », aux « propositions les plus excentriques ». Il se produisit chez ces travailleurs longtemps privés de la faculté d'exprimer leur pensée, une sorte d'ivresse intellectuelle et morale, dont on retrouve la trace dans les discours de certains membres des clubs, bien que l'esprit naturellement pondéré de la population lyonnaise ait le plus souvent conservé tous ses

droits. D'autre part, à la faveur du désordre administratif, les individus « dont la présence était mal à propos tolérée », et qui, déjà avaient donné dans l'attaque des communautés la mesure de leur savoir-faire, ne manquaient pas de participer aux manifestations populaires et de provoquer, lorsqu'ils en avaient l'occasion, des actes répréhensibles (1).

On croyait enfin au péril monarchiste. Il était d'opinion courante chez les démocrates avancés que l'aristocratie et la bourgeoisie se préparaient à prendre leur revanche de la défaite du 24 février, et comme les pouvoirs provisoires ne savaient pas résister aux injonctions des clubs, à maintes reprises des bandes armées perquisitionnèrent tantôt de leur propre chef, tantôt sur l'ordre du Parquet, chez certains suspects qui n'avaient aucun recours contre la violation de leur domicile. D'autres, sous prétexte de donner au « peuple » les fusils nécessaires à la défense de ses droits, pillaient en plein jour les convois militaires. La contagion s'étendant progressivement, on vit des bataillons entiers de la garnison méconnaître l'autorité de leurs chefs. Les ouvriers étrangers furent menacés et obligés de quitter la ville ; une expédition partit de Lyon pour enlever Chambéry et hâter la réunion de la Savoie à la France. Et au milieu de toutes ces préoccupations, on revenait à la tradition des fêtes républicaines, on honorait les héros des insurrections de la monarchie de Juillet. La plantation des arbres de la Liberté était l'occasion de réjouissances nombreuses où les ouvriers perdaient malheureusement le goût du travail et le sens des tristes réalités qui les attendaient au lendemain de cette effervescence.

On distingue dans cette situation l'œuvre des chefs de clubs qui voulaient propager l'esprit révolutionnaire jusqu'au delà des frontières de France. Faut-il y voir aussi la main cachée des réactionnaires désireux d'aggraver le désordre pour en tirer profit ? Des témoins oculaires n'hésitent pas à l'affirmer. On connaissait, paraît-il, les endroits où les agitateurs allaient recevoir le prix de leur besogne malsaine. On savait que parmi les tribuns les plus exaltés qui poussaient les ouvriers à l'émeute, beaucoup étaient vendus « aux anciens partis » (2). Certaines manifestations étaient même préparées par les prêtres. « Un jour, raconte Benoît, il déboucha

(1) *Censeur*, 12 juillet 1848, *Situation industrielle de Lyon* (Kauffmann).

(2) *Censeur*, 12 juillet 1848, *loc. cit.*

sur la place des Terreaux une centaine de femmes ayant une bannière et demandant du pain. J'étais dans la cour de l'Hôtel de Ville avec Duchêne, et nous résolûmes immédiatement de les disperser, sans les recevoir au Comité. Nous employâmes l'arme seule de la raillerie et réussîmes parfaitement. Interrogées par nous, elles avouèrent qu'elles avaient été organisées par les prêtres, et qu'elles obéissaient à un mot d'ordre plutôt qu'à un réel besoin. Le plus grand nombre sortait des couvents appelés *Providences*. A ces femmes s'étaient jointes des filles perdues... Un autre jour, les frères ignorantins avaient organisé les enfants des écoles qu'ils dirigeaient, et ces enfants vinrent en une forte colonne demander du travail et du pain. Du travail à des enfants de sept à huit ans ! Quelques citoyens leur distribuèrent des jouets et ils se dispersèrent (1). »

Ces faits isolés ne suffisent pas cependant, en l'absence d'autres informations, à établir en toute certitude la complicité des légitimistes ou des orléanistes, dans les troubles qui suivirent la Révolution. Il n'est pas douteux néanmoins, et l'histoire de la période électorale nous le montrera, qu'ils cherchaient à regagner le terrain perdu.

II

Il régna donc à Lyon pendant les mois de mars et d'avril une vive agitation qui, sans compromettre irrémédiablement la paix publique, tenait tous les habitants de la ville dans une inquiétante nervosité. On observa même que les cas de folie devenaient beaucoup plus fréquents qu'à l'ordinaire (2). Et cette nervosité gagnait jusqu'aux enfants qui parcouraient les rues, tambours en tête, en chantant la *Marseillaise* (3).

Le moindre incident déterminait un commencement d'émeute.

Le curé de la Guillotière, averti par un soi-disant délégué du

---

(1) Benoît, *Souvenirs de 1848*, pp. 65-66. Le Comité de la Guillotière reçut une plainte écrite des élèves qui fréquentaient l'école des Frères du quartier des Brotteaux ; comme cette plainte contenait des griefs concernant l'ordre et la discipline, et par suite ne relevant pas de la compétence du Conseil, on passa à l'ordre du jour. (Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, 20 mars 1848, p. 112.)

(2) *Salut Public*, 14 avril 1848.

(3) *Courrier de Lyon*, 21 mars 1848.

Commissaire central, et craignant le sac de son église, veut-il enlever deux caisses remplies d'objets cultuels ? La foule s'amasse autour du presbytère, la garde nationale intervient, le curé est arrêté avec son frère et ne bénéficie que quelques jours plus tard d'une ordonnance de non-lieu (1).

Une patrouille mixte de gardes nationaux et de Voraces parcourt le quartier de Perrache avec ordre de désarmer toute personne circulant isolément munie d'un fusil. L'officier qui la commande est obligé, pour éviter une bataille, de renoncer à l'exécution de son mandat (2).

Partout les faux bruits trouvent une créance facile, répandus intentionnellement ou non par des gens qu'on ne découvre jamais, répétés complaisamment par les vendeurs de journaux. Quelquefois on entend retentir le cri de « vive Henri V », et ceux qui le profèrent ont les poches gonflées d'or, racontent certains journaux (3).

Un moment, les rumeurs néfastes devinrent si fortes, que le gouvernement s'émut. Ne disait-on pas à Paris, au milieu de mars, que la garnison de Lyon avait dû se battre pendant neuf heures dans les rues et bombarder de nouveau la cité du haut des forts d'enceinte ? Qu'une bande de quatre à cinq mille insurgés marchait sur la capitale ? Racontars sans fondement qui avaient leur source dans les lettres et les rapports secrets de craintives personnes, mais qui déterminèrent la venue d'une commission de trois membres, Trélat, Seguin et Vimal. Ils arrivèrent à l'improviste, surpris de ne trouver nulle part les traces visibles de la guerre civile, et repartirent aussitôt, non sans avoir confirmé Arago dans ses pouvoirs (4).

Les délégués du gouvernement purent d'ailleurs, s'il leur en resta le loisir, constater la non-exécution absolue des lois et des

---

(1) *Salut Public*, 26 mars, 24 septembre 1848; *Gazette de Lyon*, 23 septembre 1848.

(2) *Salut Public*, 23 avril 1848.

(3) *Peuple Souverain*, 15 avril 1848; *Salut Public*, 14, 27 avril; *Censeur*, 26 avril.

(4) Treillard, *La République à Lyon*, p. 35; *Censeur*, 15, 16, 29 mars 1848; *Salut Public*, 17 mars; *Peuple Souverain*, 2 avril. Cf. Archives Municipales, I² *Evénements politiques...*, affiche du 9 mars où Laforest dément les bruits semés dans la ville et déclare qu'il n'y a aucun sujet d'inquiétude. Le *Siècle* du 12 mars mentionne les bruits qui courent à Paris sur les prétendus troubles de Lyon, et parle de bandes de pillards qui parcourent le département du Rhône. L'ambassadeur d'Angleterre à Paris,

règlements concernant le bon ordre des rues et des établissements publics. Comme les fonctionnaires chargés de les faire appliquer s'attendaient chaque jour à une révocation dont rien ne les garantissait plus, ils évitaient d'attirer sur eux l'attention de leurs nouveaux chefs (1). Dans les rues, on se heurtait à chaque pas à des vagabonds et à des mendiants, à des charlatans ou à des saltimbanques qui circulaient sur les trottoirs sans souci de l'intervention des agents impuissants. Des jeux de hasard installés en plein vent, à Bellecour, aux Terreaux, réalisaient de fructueux bénéfices. Les chanteurs ambulants répétaient aux badauds les refrains d'actualité et débitaient impunément des publications obscènes. Repris de justice, libérés en rupture de ban, prostituées échappant à la surveillance administrative, causaient un scandale permanent dans les quartiers les plus fréquentés. Le tapage devenait intolérable et il n'était plus possible de dormir en paix à la Guillotière (2). L'Hôtel-Dieu lui-même était encombré de visiteurs et de marchands qui rendaient impossible le service des internes et des infirmiers (3).

Les pillages d'armes et les perquisitions témoignent avec plus d'éclat encore de la suppression momentanée de toute autorité légale et de l'abdication des hommes chargés par destination de maintenir l'ordre et la sécurité, au profit d'une poignée d'audacieux qui se substituaient à eux pour sauver la République démocratique.

Sans doute, le général de Bourjolly avait bien offert à plusieurs reprises son concours effectif pour réprimer ou prévenir les actes de violence qui se commettaient. Mais Arago n'accueillit pas ses ouvertures et Laforest, mieux disposé à son égard, ne pouvait rien faire sans la collaboration du Commissaire extraordinaire. Confiant dans le « bon esprit » de ses troupes, le général attendit des réquisitions du pouvoir civil, qui ne vinrent jamais (4).

---

le marquis de Normanby, écrit dans son journal, à la date du 28 mars 1848 : « On se bat à Lyon. » (*Une année de Révolution*, 2 vol. in-8, Paris, 1858, I, p. 277.)

(1) *Censeur*, 12 juillet 1848, *Situation industrielle de Lyon* (Kauffmann).

(2) *Salut Public*, 29 mars, 6, 9, 18 avril 1848; *Peuple Souverain*, 7, 15, 29, 30 avril; *Moniteur Républicain*, 5 avril. Cf. Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Démolition des fortifications, 1848*, note de la Préfecture au maire de la Croix-Rousse, concernant la diffusion regrettable des publications obscènes (sans date).

(3) *Nouvelles de Paris et de Lyon*, 19 mars 1848.

(4) Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, pp. 33, 36, 37, lettre au ministre de la Guerre, 23 mars 1848.

La situation les eût justifiées. Pendant plusieurs semaines, des convois furent arrêtés et pillés, des entrepôts visités par des bandes soupçonneuses qui, voyant qu'une partie de la garde nationale n'avait pas de fusils, croyaient à la mauvaise volonté des représentants du pouvoir. A Perrache, on brisa des caisses d'armes pour en distribuer le contenu à tous ceux qui se trouvaient là, au hasard et sans contrôle. Des bateaux à vapeur du Rhône et de la Saône n'obtenaient libre passage que lorsque les ouvriers s'étaient assurés qu'ils ne contenaient ni fusils, ni munitions. Des colis furent ouverts et endommagés, des wagons de charbon renversés et démolis, des voitures de messageries dévalisées. Une charrette de cartouches traversant Lyon sans escorte tomba aux mains des travailleurs du chantier de Perrache qui s'en partagèrent le contenu. On arrivait parfois à obtenir, après de longues explications, la restitution des objets dérobés (1). Parfois aussi, on était contraint de composer avec les pillards, et par exemple, d'échanger des mousquetons dont ils s'étaient emparés contre des carabines, ce qui ne modifiait en rien la situation (2).

Les auteurs des perquisitions, effectuées le plus souvent dans les maisons religieuses, pensaient, comme ceux qui arrêtaient les convois, y trouver des armes cachées.

Le 20 mars, ils visitent de fond en comble une communauté de Caluire, mais sans se rendre coupables de la moindre violence (3).

---

(1) Bourjolly, *op. cit.*, pp. 35, 40, 41, 42; Rey, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon*, p. 13; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 47, 66; *Salut Public*, 23, 24, 27, 29, 31 mars, 15, 21, 25 avril; *Liberté*, 24, 27, 30 mars, 21 avril 1848, etc. Les témoignages fournis par les journaux sur les pillages d'armes concordent, en général, entre eux. Le *Censeur* se montre toujours très discret. Il arriva que les autorités prêtèrent la main au pillage des armes. Le maire de Vaise arrêta un convoi de fusils venant de la manufacture de Châtellerault, et, d'accord avec Laforest, les distribua aux compagnies de gardes nationaux de sa commune, s'engageant d'ailleurs à faire protéger les convois qui pourraient ultérieurement passer par Vaise. (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 23 mars 1848, p. 141, 13 mars 1849, p. 203.)

(2) Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, rapport du citoyen Perret sur l'affaire du *Vautour*, 1er paragraphe. « Le 26 mars, ayant été commandé par le citoyen Emile Laforest, à l'effet de désarmer les hommes de l'hypodrome (*sic*), lesquels s'étaient emparé (*sic*) de 30 caisses de mousquetons, j'effectuai cette mesure par l'échange de fusils contre des carabines. »

(3) *Salut Public*, 23 mars 1848. Cf. Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 20 mars 1848, p. 193. « Les citoyens Pailleron et Jour-

Le 28, une cinquantaine d'hommes, revêtus des insignes de la Charbonnerie, se présentent chez les frères de la montée Saint-Berthélemy, afin de s'assurer de l'exactitude d'une dénonciation d'après laquelle l'établissement renfermait 30.000 fusils destinés à la Société Saint-François-Xavier. « Tout, dit l'*Union Nationale*, s'est passé dans le plus grand ordre (1). » Une maison privée est également l'objet d'une visite domiciliaire sur l'ordre d'un comité de club. La Préfecture consultée n'y fait aucune opposition (2).

A l'approche des élections, les policiers volontaires des corps irréguliers se montrent plus actifs encore dans l'espoir de prouver que les légitimistes travaillent contre la République. En avril, ils opèrent sur tous les points de Lyon, chez les Maristes du chemin de la Favorite, chez les Pénitenciers de la terrasse de Fourvières, chez les Ursulines (3). Les appartements de deux officiers de la garde nationale que l'on juge hostiles à la cause démocratique et au Comité central, sont envahis et fouillés (4). A Saint-Just, une dame veuve reçoit la visite de vingt-cinq Voraces qui bousculent son mobilier et emportent ses papiers. Dans le quartier des Capucins, on saisit de vieilles armes de la garde nationale de 1830. Les postes de la nouvelle garde ne sont même pas à l'abri des atteintes des Vora-

---

dan annonce (*sic*) que tous leurs efforts n'ayant pu empêcher un détachement de citoyens armés de se diriger sur le couvent des Frères de la Doctrine chrétienne, à Caluire, dans le but de faire une visite domiciliaire pour s'assurer s'il ne contient pas un dépôt d'armes, il a chargé (*sic*) le commissaire de police d'en donner officieusement avis au maire de cette commune. » Archives de Caluire, D, *Correspondance*, n° 4 *ter*, lettre du maire provisoire au Commissaire extraordinaire, lui annonçant la visite domiciliaire opérée par 150 hommes de la Croix-Rousse, sans aucun mandat, au nom d'un Comité, chez les Frères. « Tout s'est passé sans aucun désordre, sans injures et même avec douceur. » (22 mars 1848, lettre n° 108.)

(1) *Union Nationale*, 31 mars 1848; *Courrier de Lyon*, 30 mars; *Gazette de Lyon*, *Salut Public*, 31 mars.

(2) *Gazette de Lyon*, 1er avril 1848.

(3) *Gazette de Lyon*, 14, 15 avril 1848; *Peuple Souverain*, 16 avril; *Salut Public*, 16 avril; *Courrier de Lyon*, 19 avril 1848 : « Madame la supérieure des Ursulines déclare que la visite qui a eu lieu dans sa communauté, le 13 du courant, par les citoyens de la Croix-Rousse, a été faite avec ordre et sous la protection de trois agents de police. Elle a eu si peu à se plaindre de la manière dont on a procédé à cette visite, qu'elle a invité lesdits citoyens à venir placer un drapeau sur le clocher le dimanche suivant. *Baroud*, supérieure. »

(4) *Liberté*, *Courrier de Lyon*, 14 avril; *Gazette de Lyon*, 16 avril; *Peuple Souverain*, 13 avril 1848.

ces. Ils y prennent des fusils qui n'ont pas encore été distribués et les apportent à l'Hôtel de Ville. Un cercle est visité par eux sous prétexte qu'on s'y occupe des élections. Un ecclésiastique sortant de chez lui de bon matin, suivi par deux hommes en blouse, est invité par eux à se rendre au Comité de la guerre où il subit un long interrogatoire (1).

Les Jésuites passaient pour dissimuler tout un arsenal dans leur établissement de la rue Sala. Les Voraces exigèrent une perquisition et obtinrent du Parquet un mandat qu'ils exécutèrent avec des détachements de Carbonari et de Vautours, et quelques agents de police. Pendant une après-midi, le quartier fut complètement cerné. On ne trouva rien ; les Voraces et leurs amis acceptèrent de se rafraîchir tandis qu'un ecclésiastique leur adressait une allocution sur la fraternité (2).

Accomplis avec ou sans mandat, ces actes indisposèrent vivement de nombreux habitants de Lyon. Quelques-uns parlaient de s'organiser pour la défense de leurs domiciles. Un commerçant des Capucins avait failli tirer sur les perquisiteurs. Les deux officiers victimes des suspicions des Voraces, provoquèrent une démarche de leurs camarades de la 1re légion pour protester auprès du maire (3). Les démocrates les plus avancés manifestaient eux-mêmes de l'inquiétude : « Nous marchons vers un abîme si les vrais patriotes, si les citoyens courageux ne mettent pas un terme à ces actes arbitraires (4). » Ces quelques lignes du *Peuple Souverain* donnent, selon le mot de Benoît, « une idée de la confusion réelle qui régnait à Lyon » (5), confusion qui accroissait « la force de la réaction », car les monarchistes paraissaient ainsi « personnifier l'ordre et la tranquillité » (6).

Arago se contenta de rédiger une des emphatiques adresses dont

---

(1) *Gazette de Lyon*, 16 avril 1848 (supplément); *Censeur*, *Peuple Souverain*, 14 avril; *Union Nationale*, 19, 20 avril.

(2) *Gazette de Lyon*, 29, 30 avril; *Salut Public*, *Peuple Souverain*, 30 avril; *Courrier de Lyon*, 30 avril 1848.

(3) *Peuple Souverain*, *Courrier de Lyon*, 15 avril; *Gazette de Lyon*, 16 avril 1848 (supplément).

(4) *Peuple Souverain*, 16 avril 1848.

(5) Benoît, *Souvenirs*, p. 62.

(6) *Id.*, *ibid.*, p. 58. En 1830, des bandes d'individus avaient ainsi opéré des perquisitions à Lyon et aux environs, sous prétexte de découvrir des armes cachées, mais sans plus de résultat que les Voraces de 1848. (*Annuaire de Lyon*, 1853, p. 63, n. 1.)

il aimait à couvrir les murs de la ville, expliquant à la population la nécessité de laisser passer librement les voitures et les bateaux chargés d'armes (1), mais sans faire un geste décisif, sans se montrer dans la rue pour calmer l'effervescence des esprits. Le pouvait-il, au reste, à moins de déchaîner la guerre civile ? Plus tard, il accusa le général Rey, commandant de l'artillerie de la place, de n'avoir point protégé les caisses de fusils, imprudemment transportées sans escorte. Il avait même songé à faire arrêter cet officier qui partit de Lyon secrètement sans le prévenir, après avoir vu, lui aussi, ses appartements envahis à deux reprises par les Voraces (2).

Rey, dans la brochure qu'il publia en 1849, retourne au Commissaire extraordinaire toutes ses accusations, en sorte qu'on est assez empêché de démêler le rôle des deux adversaires, faute de documents moins entachés de partialité. Peut-être ont-ils l'un et l'autre manqué de prévoyance et d'énergie.

Quelques mesures, cependant, furent prises sur l'initiative du maire provisoire. La police municipale fit rentrer des mousquetons de cavalerie (3). Elle arrêta deux des meneurs de la bande qui avait pénétré chez les officiers de la garde nationale (4). Un bataillon de la 1re légion fut mis sur pied pour empêcher le retour de pareilles scènes que Laforest blâma dans une affiche où il menaçait les perturbateurs de sévir sans faiblesse si l'occasion s'en présentait à nouveau (5).

Ce n'était pas assez pour arrêter le désordre matériel et moral qui était alors la note dominante de la vie lyonnaise.

---

(1) *Liberté*, 24 mars 1848 : « Il faut que la population sache bien que le Commissaire du gouvernement provisoire ne laisse circuler ni par bateaux, ni par voitures, aucunes caisses qui puissent être nuisibles à la République (*sic*). » « Le Commissaire provisoire doit veiller à l'exécution régulière des actes du gouvernement. Il prendra au besoin toutes les mesures nécessaires pour que les services publics ne soient pas entravés. »

(2) Lettre d'Arago publiée en 1849 dans le *Constitutionnel*, reproduite par le *Censeur* du 6 mars de cette année, et par le général Rey, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon*, pp. 6-12. Treillard (*La République à Lyon*, pp. 38-39) accuse nettement Rey d'avoir fait circuler des armes dans les chantiers nationaux, comme à dessein, pour provoquer une collision. Rey, dans sa brochure, qui n'est qu'un long et passionné réquisitoire, met tout sur le compte d'Arago.

(3) *Salut Public*, 29 mars 1848.

(4) *Peuple Souverain*, 15 avril 1848.

(5) *Courrier de Lyon*, 15 avril; *Censeur*, 16 avril; *Salut Public*, 18 avril 1848.

III

L'approche des élections accentua l'agitation. Elle se compliqua d'une grave sédition militaire et du départ forcé des ouvriers étrangers, brutalisés à plusieurs reprises, parce qu'on les accusait de faire à la main-d'œuvre locale une désastreuse concurrence. Pendant près de huit jours l'émeute couva au sein de la population ouvrière. Elle n'éclata point, précisément à cause de l'absence de toute répression.

Emmanuel Arago, dont l'autorité venait d'être bafouée à la Croix-Rousse (1), et qui cédait à toutes les impulsions, recevait les délégations des clubs les unes après les autres et répondait à leurs injonctions par ses phrases favorites sur les droits du « peuple ». Visiblement, la majorité révolutionnaire de ces réunions cherchait à peser sur ses décisions en lui faisant redouter une collision. On tâchait de l'amener à des mesures dictatoriales contre la bourgeoisie et l'état-major de la garnison. Hésitant, incertain, il n'osait engager outre mesure sa responsabilité personnelle et se retranchait derrière les volontés du Gouvernement provisoire.

Le 26 mars, le Club Central annonça que ses adhérents se réuniraient à Bellecour pour se porter en masse à la préfecture et réclamer par l'organe des plus qualifiés d'entre eux, Bertault, Guillermain, Chaboud et Grinand, « l'établissement des clubs dans les casernes, la libre circulation des écrits périodiques parmi les soldats, et la fraternisation du peuple et de l'armée » (2).

Le 27, plusiers milliers d'ouvriers, groupés par quartiers et par professions, précédés de fanions tricolores, étaient au lieu de rendez-vous. Par les quais de la Saône, ils allèrent jusqu'à la place des Jacobins. La délégation du Club Central, qui marchait à leur tête, fut admise auprès du Commissaire extraordinaire et lui exposa le but de sa visite. Elle le pria de se débarrasser de l'*aristocratie* qui l'obsédait, pour ne s'entourer que de vrais républicains, de procéder à l'armement définitif de la garde nationale, et de reviser, en

---

(1) Voir *supra*, chap. III, paragr. III, *in fine*.

(2) *Tribun du Peuple*, 2 avril 1848, Club Central, séance du 26 mars.

les complétant, les listes électorales établies de façon défectueuse (1).

Arago vint au balcon de la préfecture, en compagnie du maire provisoire, remercier les manifestants de la démarche qu'ils faisaient auprès de lui : « Citoyens, leur dit-il, au milieu des acclamations, mes forces sont épuisées par un travail incessant ; je viens de m'entendre avec vos collègues qui vous feront part de ce que je leur ai déclaré ; je ne vous le répéterai pas ici, attendu que la fatigue m'en empêche. Je suis satisfait de cette manifestation qui est à la fois patriotique et considérable (*sic*). Et sachez bien que notre révolution qui a été faite par le peuple, est et sera toujours pour le peuple. » Arago promettait, en outre, de donner satisfaction dans la mesure du possible, en tout ce qui concernait la participation des soldats à la vie politique et l'armement de la garde nationale. La foule se retira sur les assurances du Commissaire extraordinaire (2), mais le soir, au Club Central, quelqu'un trouva que les délégués n'avaient pas rempli leur mission avec l'énergie nécessaire (3).

Deux jours plus tard, un événement, peu grave en lui-même, démontra que les paroles d'Arago n'avaient pas calmé les esprits.

Le 29 mars, un bateau à vapeur, le *Vautour*, faisant un service

---

(1) *Tribun du Peuple*, 29-30 mars 1848.

(2) *Annuaire*, 1849, 2e partie, p. 48; *Tribun du Peuple*, 29-30 mars; *Censeur*, 29 mars; *Gazette de Lyon*, 27-28 mars; *Union Nationale*, 28 mars; *Liberté*, 29 mars; *Salut Public*, 29 mars; *Bulletin du jour*, n° 2 (28 mars); *Courrier de Lyon*, 28 mars 1848.

(1) *Tribun du Peuple*, 2 avril 1848, Club Central, séance du 27 mars. Dans la manifestation du 27 il ne fut pas question des étrangers, quoi qu'en ait dit un membre du Club de l'Egalité. (*Bulletin du Club de l'Egalité*, 11 avril 1848, discours de Pezzani à la réunion du 27 mars.) Aucun journal n'en fait mention, sauf le *Salut Public* du 28 mars, qui rectifia le lendemain son information reconnue fausse. Il ne s'agissait donc que de protester auprès d'Arago du dévouement du peuple à la République. « Toutes autres pensées n'ont pu être qu'accessoires, partielles, et dans tous les cas, ignorées de l'immense majorité des assistants. » (Lettre, signée *F.F.*, publiée dans le *Courrier de Lyon* du 30 mars 1848.) Le même jour, dix mille Croix-Roussiens vinrent exprimer au Commissaire extraordinaire leurs regrets des violences dont il avait été l'objet à la porte des Bernardines en venant réclamer les canons pris par les Voraces. (*Courrier de Lyon*, 28 mars, *Censeur*, 29 mars 1848.) C'est à tort que la *Liberté* (29 mars 1848) confond cette manifestation avec la première. Elles furent distinctes et n'avaient nullement le même objet. (Cf. *supra*, chap. III, paragr. III, *in fine*.)

régulier entre Valence et Lyon, remontait le Rhône, portant à l'avant un pavillon d'armateur qui, de loin, paraissait complètement blanc. Il remplaçait le drapeau tricolore déchiré lors d'un précédent voyage (1). Des groupes d'ouvriers des chantiers nationaux qui se tenaient sur les rives du fleuve, à la hauteur de la Vitriolerie, crurent qu'il s'agissait d'une manifestation légitimiste ou « carliste », pour employer l'expression alors courante, et suivirent le *Vautour* jusqu'au quai de la Charité, où il accostait d'ordinaire, en témoignant de leur irritation par ces clameurs hostiles : « A bas le bateau ! A bas le drapeau blanc ! A bas les carlistes ! » (2).

Le capitaine, un nommé Barillot, pour les apaiser, amena les couleurs devenues subitement séditieuses, persuadé qu'en donnant quelques explications à son arrivée, il réussirait à éviter des incidents graves. Mais la foule grossissait ; l'émotion populaire prenait d'inquiétantes proportions, et quand le *Vautour* toucha à son appontement, il fut envahi par un grand nombre d'hommes qui réclamèrent le drapeau, objet de leurs colères (3).

Le capitaine Barillot, frappé, bousculé, fut entraîné avec deux mariniers au poste de Bellecour, n'échappant à d'autres violences que grâce à l'intervention d'un piquet de garde nationale. On l'incarcéra bientôt après à la prison de Roanne (4).

Mais son arrestation ne satisfit point les ouvriers des chantiers nationaux qui formaient en majeure partie l'attroupement du port de la Charité. Les uns parlaient de couler le *Vautour*, et « *tous les bateaux à vapeurs stationnant sur le Rhône dans la circonscription*

---

(1) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapports du procureur de la République au procureur général, en date des 2 et 26 avril; *Censeur, Salut Public, Liberté,* 31 mars; *Peuple Souverain,* 2 avril 1848. Le pavillon incriminé semblait de loin entièrement blanc. Mais il s'agissait d'un « simple guidon sur fond blanc portant le nom du navire, entouré de banderolles aux couleurs de la République ». (Archives Municipales, I[2] *Emeute Février 1848,* reconnaissance de la compagnie Breitmayer en reprenant le *Vautour.*) Cf. rapport du procureur de la République, 26 avril. Le pavillon « qui a excité les inquiétudes de la population lyonnaise n'était pas entièrement blanc, il avait à ses extrémités de petites raies rouges et bleues, mais d'un côté seulement ».

(2) Rapports du procureur de la République, 2 et 26 avril 1848; *Censeur, Salut Public, Liberté, Gazette de Lyon,* 31 mars 1848.

(3) Rapport du procureur de la République, 26 avril 1848; *Censeur,* 31 mars; *Liberté,* 31 mars 1848.

(4) Rapport du procureur de la République, 26 avril 1848; *Salut Public, Liberté,* 31 mars 1848.

de Lyon ». Les autres attendaient une descente des citoyens de la Croix-Rousse et la venue de leurs camarades de Vaise et de la Guillotière (1). Quelques personnes réussirent, sous la conduite d'un Vorace, Perret, délégué par le Comité central, à dégager l'embarcadère et à maintenir les manifestants jusqu'à l'arrivée d'une compagnie de gardes nationaux et d'un détachement de Voraces (2). Pour éviter une scène de dévastation imminente, Perret eut l'idée de répandre le bruit que le *Vautour* était saisi au profit de la République, et pour confirmer ce bruit, fit apposer sur le bateau une pancarte portant, en grosses lettres, les mots « *Propriété de l'Etat* » (3). La foule, trompée par ce subterfuge, se contenta de traîner dans la boue le drapeau, cause de tout le mal, que le commandant de l'Hôtel de Ville, Doncieux, lui remit en l'exhortant à ne pas prolonger le désordre (4). Quelques patrouilles de Voraces ramenèrent la tranquillité aux environs de la place des Terreaux en procédant à l'arrestation de plusieurs provocateurs dont les discours excitaient les citoyens à la révolte (5). Emmanuel Arago, qui n'avait pas paru pendant le tumulte, assura la population, le soir même, que « l'autorité républicaine veillait sans cesse au maintien de l'ordre républicain ».

« Le bateau à vapeur le *Vautour*, ajoutait-il, est maintenant saisi par la République, et la justice instruit. Justice sera faite. Le capitaine est arrêté (6). »

Pour éviter d'autres incidents, un poste de Voraces fut commis, jusqu'à la fin d'avril, à la garde du *Vautour*, aux frais des armateurs et sur leur demande (7). L'enquête du Parquet établit, en dépit

---

(1) Archives Municipales, I^2, *Emeute, Février 1848*, rapport du citoyen Perret au maire de Lyon (sans date); *Salut Public*, *Censeur*, 31 mars 1848.

(2) Rapport du citoyen Perret; *Salut Public*, 31 mars 1848.

(3) Rapport du citoyen Perret...; *Censeur*, *Salut Public*, 31 mars 1848.

(4) Rapport du procureur de la République, 26 avril 1848; *Censeur*, *Salut Public*, 31 mars 1848.

(5) *Salut Public*, 31 mars 1848.

(6) Archives Municipales, I^2, *Evén. polit.*, *1848*, affiche du 29 mars.

(7) Rapport du citoyen Perret; *Courrier de Lyon*, 27 avril 1848 (d'après la *Gazette de Lyon*). Plus tard, les armateurs du *Vautour* affirmèrent dans une lettre rendue publique (*Gazette de Lyon*, 3 mai 1848) n'avoir pas entendu prendre à leur charge les frais d'une garnison permanente sur leur bateau. Ils payèrent, néanmoins, comme en fait foi une reconnaissance du 1er mai où ils déclarent avoir reçu le *Vautour* saisi, accepté volon-

de certaines affirmations, qu'il n'y avait eu ni complot, ni provocation de la part du capitaine Barillot, mais simplement une grosse imprudence, car il avait été assez averti du danger auquel il s'exposait par les cris qui avaient salué son entrée à Lyon depuis la Vitriolerie. Il fut donc relâché sans poursuites après trois semaines de détention préventive (1).

Il ressortait cependant des faits que la population ouvrière prévoyait une tentative réactionnaire contre le nouveau gouvernement. « Cette affaire, écrivait le procureur général au ministre de la Justice, qui au fond ne m'a jamais paru avoir rien de sérieux, par l'émotion qu'elle a produite un instant... est un terrible aveu (*sic*) donné au parti légitimiste de tout ce qu'il doit attendre s'il se rendait coupable de quelque tentative criminelle (2). »

---

tairement le poste de garde formé par les Voraces, et supporté les frais faits pendant la durée du séquestre, s'engageant en outre à renoncer à toute réclamation ultérieure (Archives Municipales, I[2] *Emeute Février 1848*). Cf. au même dossier : le compte détaillé des frais de garde du *Vautour* s'élevant à 7.950 fr. 60, du 31 mars au 30 avril 1848, et deux lettres de Laforest et de Perret à Emmanuel Arago, concernant le même sujet.

(1) Le parquet dès le début ne croyait pas à l'existence d'un complot. (Rapports du procureur de la République du 2 avril et du procureur général, du 4.) Le procureur général n'avait même pas cru devoir parler de cette affaire dans ses rapports au ministre des 29, 30 mars et 3 avril. Mais le gouvernement, peut-être à l'instigation d'Arago, estima qu'une enquête approfondie était indispensable. « Quoiqu'il paraisse certain qu'il n'y ait pas eu complot, dans l'emploi du pavillon qui a causé une si vive émotion parmi la population de Lyon, il est nécessaire que l'instruction vérifie avec soin s'il n'y a qu'une simple imprudence de la part du *Vautour*, ou bien une provocation, résultat d'intrigues politiques. » (Arch. Nat., BB[30] 361 (2), réponse du ministre de la Justice au procureur général de Lyon, 12 avril 1848.) D'autre part, les journaux conservateurs se plaignirent de l'ambiguïté de la proclamation d'Arago. (*Union Nationale*, *Gazette de Lyon*, 31 mars 1848.) Le 8 avril, on lisait dans la *Gazette* une lettre ainsi conçue : « Vous avez signalé, dans le temps, ce qu'il y avait de vague et de singulier dans la proclamation de M. Arago au sujet de l'affaire du *Vautour*. Ce nuage a pris consistance hier dans le *National*, journal quasi-officiel du gouvernement. Ainsi, un malentendu est déjà devenu une conspiration. » L'enquête ayant abouti à un non-lieu, Barillot, dont les opinions libérales étaient bien connues à Givors, où il habitait, fut relâché. (Rapport du procureur de la République, 26 avril 1848.)

(2) Arch. Nat., BB[30] 361 (2), rapp. du procureur général, 4 avril 1848.

IV

Les hommes du peuple qui croyaient trouver dans les incidents les plus insignifiants, comme celui du *Vautour*, la trace des agissements légitimistes et réactionnaires, s'imaginèrent bien vite que les étrangers résidant à Lyon causaient un préjudice considérable au travail local. On savait aussi que le Gouvernement provisoire, désireux d'éviter l'encombrement des chantiers nationaux, avait pris des mesures pour empêcher les ouvriers étrangers de se diriger sur Paris, et au besoin les expulser de France (1). A la Commission du Luxembourg, on avait réclamé le renvoi des Savoisiens, et même des Auvergnats qui, pour la circonstance, étaient privés de la qualité de Français (2).

La presse républicaine de Lyon (surtout l'officieux *Censeur*) entama dès le début du mois de mars une campagne vivement menée pour obtenir le départ des ouvriers étrangers. « Dans un moment comme celui-ci, disait-on, Lyon doit subvenir avant tout aux besoins de ses habitants. Les étrangers de passage, ceux qui exercent des industries auxquelles notre ville ne peut fournir de ressources, sont tenus de la quitter. Les véritables ouvriers lyonnais, et ceux qui ont à Lyon leur séjour habituel, *sont les plus intéressés à seconder les efforts que la municipalité fera pour arriver à ce but* (3). » La tâche du Comité central était toute tracée en face de la crise économique : il devait prendre un arrêté enjoignant à tous les ouvriers étrangers sans travail, « non domiciliés depuis six mois », de regagner au plus vite leurs patries respectives (4).

Une petite feuille démocratique, dont la durée fut éphémère, *Le Franc-Parleur lyonnais*, s'exprima plus nettement encore que le *Censeur*. Son rédacteur, critiquant la création des chantiers nationaux où il était fort difficile de classer les travailleurs selon leurs

(1) *Commission d'enquête...* II, p. 170, circulaire de Ledru-Rollin aux commissaires extraordinaires, 14 mars 1848. Cf. *Moniteur*, 20 mars 1848, pp. 643-644, arrêté de la Préfecture de police, 19 mars.

(2) Levasseur, *Histoire des classes ouvrières après 1789*, 2e édit., 1901, II, p. 357 et note.

(3) *Censeur*, 9 mars 1848.

(4) *Censeur*, 19 mars 1848 ; cf. numéros des 12 et 21 mars.

aptitudes professionnelles, proposait une solution radicale. Il y a, dans la ville, disait-il en substance, des Savoyards, des Piémontais, des Allemands célibataires que rien ne rattache à la France, et qui occupent toutes sortes de situations, dans les magasins, dans les banques, sur les quais de la Saône et du Rhône. Venus de leur pays en mendiant, le long des routes, ils s'occupent pendant la belle saison, et repartent, emportant l'argent français, sans payer d'impôts, sans prendre leur part de toutes les charges qui incombent aux citoyens, comme, par exemple, le service de la garde nationale.

« Allons, Messieurs du Comité, moins de théorie et plus de pratique.

« Est-il bien paternel de votre part de supporter que l'enfant du malheureux ouvrier français demande l'aumône quand il pourrait subvenir à ses besoins en cirant les bottes que vous tendez au Savoyard ?

« Pouvez-vous voir, d'un œil sec, un travailleur français, votre frère, père de famille, affamé, couvert de haillons, faute de l'ouvrage que lui ravit ce Piémontais, qui n'a pas de charges, lui ?

« Est-ce de la philanthropie bien entendue ? Que la France nourrisse ses enfants de préférence ! Rendez ces étrangers à leur patrie ! Elle aussi réclame leurs bras.

« Qu'au lieu de nos écus, ils reportent dans leurs foyers nos nobles accents de liberté.

« Et si quelque jour ils regrettent la France, eh bien ! qu'au cri de *Vive la République, ils détruisent leurs frontières et se fassent Français* (2).

Ecoutant les conseils de la presse, comprenant aussi les difficultés qui naîtraient ultérieurement de la présence des étrangers, le Comité préfectoral engagea ceux qui voulaient rentrer dans leur pays à venir recevoir un secours de route et un passeport gratuit (1).

Malheureusement beaucoup d'entre eux touchèrent l'indemnité promise, mais ne partirent pas (3). Le *Censeur* réclama l'*expulsion* des étrangers sans occupation permanente (4). Les ouvriers et les employés de Lyon discutèrent cette question dans des réunions

---

(1) *Franc-Parleur Lyonnais,* 16 mars 1848.

(2) *Salut Public,* 20 mars 1848.

(3) *Salut Public,* 24 mars 1848.

(4) *Censeur,* 24 mars 1848.

d'abord assez pacifiques et portèrent leurs doléances au Commissaire extraordinaire (1).

Il ne s'agissait que de vœux platoniques, présentés en termes modérés aux pouvoirs publics, et où l'on répudiait en général toute violence.

Mais on passa bientôt des paroles aux actes. Des chefs d'atelier chez lesquels de jeunes étrangers venaient prendre des leçons de théorie et compléter leur éducation professionnelle furent mis en demeure de les renvoyer sous peine de voir briser leurs métiers (2). Les clubs firent procéder chez eux à des visites domiciliaires. Des voies de fait furent exercées. Un soir, un petit ramoneur tomba aux mains de quelques forcenés qui l'enfermèrent dans un sac d'où il sortit meurtri de coups. Une bande de cinquante ou soixante individus parcourut le quartier des Terreaux, assaillit les hôtels, les cafés et les maisons de commerce où l'on employait des étrangers, spécialement des Savoisiens. Quelques devantures furent brisées à coups de pierres. Le Commissaire central, pour calmer les émeutiers annonça du balcon de l'Hôtel de Ville que les Savoisiens allaient incessamment quitter Lyon (3).

Emmanuel Arago, en raison de ces violences, considérant que, malgré les sentiments de fraternité qui animaient les républicains, l'insuffisance des ressources et le chômage prolongé rendaient impossible le séjour des étrangers à Lyon, les invita par voie d'affiche « à retourner momentanément dans leurs patries », en leur promettant, comme le Comité préfectoral l'avait déjà fait, un secours de route et un passeport gratuit (4).

C'était un congé en bonne et due forme, mais pour éviter des excès, le Commissaire extraordinaire s'entendit avec le maire à l'effet d'assurer « par tous les moyens possibles » la sécurité des étrangers (5). Le concours des Voraces ne lui fit pas défaut en

---

(1) *Nouvelles de Paris et de Lyon*, 21 mars 1848; *République*, 23 mars; *Union Nationale*, 21 mars; *Gazette de Lyon*, 20-21 mars; *Liberté*, 22 mars; *Salut Public*, 26 mars 1848; *La Montagne, Saint-Just, la Croix-Rousse*, nº 2 (s. d.).

(2) *Salut Public*, 27 mars 1848.

(3) *Union Nationale*, 28 mars 1848; *Courrier de Lyon*, 28, 30 mars; *Gazette de Lyon*, 27-28, 29 mars; *Salut Public*, 29, 30 mars; *Liberté*, 29 mars; *Censeur*, 31 mars.

(4) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e p., p. 49; *Censeur*, 29 mars 1848; *Courrier de Lyon*, 30 mars.

(5) *Salut Public*, 29 mars 1848; *Censeur*, 31 mars.

cette occasion. Ils s'offrirent pour réprimer le désordre, formèrent des patrouilles et contribuèrent efficacement à ramener la paix dans la rue (1).

Les ouvriers s'opposaient eux-mêmes à l'action des fomenteurs de troubles. Un inconnu répand de faux bruits aux Terreaux et annonce que les Croix-Roussiens viendront exiger de l'ouvrage. Quelqu'un lui propose de l'occuper ; il refuse sous prétexte que ses camarades doivent être également embauchés. Il est bientôt conduit à l'Hôtel de Ville pour y fournir de plus amples explications sur son attitude (2).

L'opinion blâma les sévices dont les étrangers avaient été victimes de la part de quelques dévoyés. On y vit l'œuvre d'une « infime et bien minime minorité » (3), dont l'effet le plus direct pouvait être de soulever des représailles vis-à-vis des Français résidant hors de leur patrie (4). La Chambre de commerce fit « une manifestation instantanée et chaleureuse auprès du Commissaire extraordinaire du gouvernement contre les actes d'inhospitalité et de brutalité sauvage qui commençaient à atteindre les étrangers établis à Lyon » (5). Le Club Central (6), le Club de l'Égalité (7), protestèrent

(1) *Salut Public*, 30 mars 1848. « Tout le monde a remarqué l'excellent esprit des citoyens de la Croix-Rousse et a rendu justice aux bonnes intentions dont ils paraissaient animés. Leurs services peuvent être fort utiles. Nous ne doutons pas que l'autorité n'en profite dans l'intérêt de tous. » La même note se retrouve dans des journaux peu suspects de tendresse pour les corps irréguliers. (*Union Nationale*, *Gazette de Lyon*, *Liberté*, 30 mars 1848.)

(2) *Salut Public*, *Courrier de Lyon*, 30 mars 1848.

(3) *Peuple Souverain*, 2 avril 1848.

(4) *Organisateur Lyonnais*, 29 mars; *Gazette de Lyon*, 30 mars 1848.

(5) Registre de la Chambre de commerce, n° 11, 1846-1848, 28 mars 1848, p. 394; *Courrier de Lyon*, 12 octobre 1848, rapport annuel du président de la Chambre de commerce (Brosset).

(6) *Tribun du Peuple*, 29-30 mars 1848, Club Central, séance du 25 mars. « Le citoyen Schmidt annonce qu'une manifestation doit avoir lieu demain aux Brotteaux dans le but de demander l'expulsion de la ville de tous les étrangers. Sur la proposition du citoyen Bertault, l'assemblée arrête qu'il sera placardé demain une affiche au nom de la Société démocratique, pour faire comprendre aux citoyens qui se proposent de faire cette manifestation, que le citoyen Arago a pris toutes les mesures pour que les travaux qui s'ouvrent ne soient que pour les ouvriers de la ville, et que les étrangers auxquels on donnera les moyens de retourner dans leur patrie aient à se retirer; mais qu'il serait inhumain, antifraternel, impossible même d'expulser les étrangers qui sont établis dans notre ville et qui y travaillent. »

(7) *Bulletin du Club de l'Egalité*, 11 avril 1848, séance du 2 mars : On

contre cette atteinte à la fraternité révolutionnaire, et les républicains de l'entourage d'Arago considérèrent eux-mêmes comme « un acte de faiblesse » sa décision du 27 mars (1).

Les étrangers s'y conformèrent cependant. Allemands, Suisses, Polonais, Anglais, tous partirent, les uns isolément, les autres par groupes de plusieurs centaines d'unités, escortés de nombreux Lyonnais qui les suivirent au delà des portes de la ville en répétant avec eux la *Marseillaise* et les refrains de leurs pays (2).

Les Savoisiens, particulièrement visés par les agitateurs anti-étrangers, quittèrent Lyon le 30 mars, mais dans des conditions qui donnent à leur exode un caractère nettement révolutionnaire. Ils s'en allaient soulever leurs compatriotes contre la domination sarde, et préparer la réunion de la Savoie à la France. Ce fut la fameuse expédition dite des *Voraces*, dirigée contre Chambéry (3).

---

décide « que la France perdrait son caractère d'hospitalité si elle forçait à s'en aller des étrangers qui ont vécu comme ses propres citoyens ».

(1) Treillard, *La République à Lyon*, p. 41.

(2) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 49; *Salut Public*, 30 mars; *Union Nationale*, 30 mars; *Courrier de Lyon*, 29 mars, 4 avril; *Censeur*, 2, 5 avril; *Liberté*, 2 avril; *Peuple Souverain*, 6 avril 1848; *La Montagne*, numéro spécial (consacré à l'affaire Gigou, sédition militaire des 30 et 31 mars). Les préjugés des ouvriers lyonnais contre leurs camarades étrangers ne disparurent pas complètement, puisque au mois de mai nous lisons sur le registre du conseil municipal de Vaise (Archives Municipales, D, 1843-1852, 11 mai 1848, p. 146) : « Un citoyen se présente et se plaint d'être menacé de violences s'il ne quitte pas son travail à la fabrique d'aiguilles. Ceux qui le menacent exigent cela, attendu qu'il est d'origine étrangère. Mais, comme il est établi, et qu'il habite dans la commune depuis longtemps, le Comité municipal le prend sous sa protection... »

(3) Dans cette étude, j'ai suivi principalement, outre les récits donnés par les journaux de Lyon, dont certains citent de larges extraits du *Courrier des Alpes* :

1° Une très intéressante brochure d'un Savoisien, Philibert Reveyron, ainsi intitulée : *Appréciation des principes qui ont dirigé et des faits qui ont accompagné le mouvement républicain des volontaires savoyards, aux mois de mars et d'avril 1848, par P. R.*, Lyon, Léon Boitel, 1848, 1 br. in-8, 92 pages.

Reveyron cite un *Précis historique des faits qui ont précédé, accompagné et suivi l'invasion de la ville de Chambéry dans la journée du 3 avril 1848, publié par ordre du Conseil général de la ville.* »

2° Victor de Saint-Genis, *Histoire de Savoie d'après les documents, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à l'annexion*. 3 vol. in-12, Chambéry, 1869, tome III, pp. 285 et s. La thèse de M. de Saint-Genis est discutée sommairement par M. Perrin, dans son *Histoire de Savoie depuis les origines jusqu'à 1860*, Chambéry, 1900, 1 vol. in-8 (résumé chronologique). D'après M. Perrin (p. 174 et note) les « nombreuses inexactitudes » de

Elle ressemble beaucoup à celles qui eurent lieu sur la frontière belge et sur le Rhin à la même époque (1). Il est difficile cependant, au moins en l'état actuel des informations dont nous disposons, d'établir entre ces trois faits une relation certaine (2).

Chez beaucoup de Savoisiens résidant en France, il existait une vive sympathie à l'endroit de notre pays. Au mois de mars, deux mille d'entre eux offrirent au Gouvernement provisoire leur con-

---

M. de Saint-Genis « ont été relevées dans les observations critiques de M. Avet ». Cependant, le récit de M. de Saint-Genis concorde, sur la plupart des points, avec les informations de Reveyron et celles des journaux contemporains.

Pour faire une étude complète de cette expédition de Chambéry, il faudrait pouvoir consulter les Archives des Affaires étrangères de France et d'Italie, qui ne sont pas encore, par raison diplomatique, ouvertes au public. Quant aux Archives de Chambéry, elles ont, en ce qui concerne la partie postérieure à la Révolution, disparu dans un incendie.

J'ai cherché en vain à me procurer deux travaux intéressants à coup sûr, mais à peu près introuvables. L'un dû à un député au parlement de Turin, Louis Brunier, sur *La Savoie en 1848* (Saint-Jean-de-Maurienne, imprimerie Héritier-Buisson) dont un compte rendu fut donné dans le *Censeur* du 25 septembre 1848, et qui concluait à la réunion de la Savoie à la France ; l'autre, rédigé par ordre, exposant la thèse du gouvernement sarde sur l'affaire d'avril 1848 et signé de l'intendant général Sappa (il discute la brochure du Conseil général de Chambéry), *Osservazioni interno ai cenni storici sopra gli avenimenti ch' ebbero luogo nella città di Ciamberi nel principio di aprile 1848, Torino, 1848.*

Le *Bulletin de la Société d'histoire de 1848* annonçait dans un de ses premiers numéros une étude de M. Corcelle sur l'expédition de Chambéry. Elle n'a pas encore été publiée.

M. Pierre Quentin-Beauchart, dans son récent ouvrage sur *Lamartine et la politique étrangère de la Révolution de Février* (Paris, in-8, 1907), a fait de l'expédition savoisienne un bref récit (pp. 242-253) où il néglige trop souvent d'indiquer exactement ses références et où se glissent des erreurs. Par exemple, il confond Emmanuel Arago avec son frère Etienne, cite des dates inexactes, et ne semble pas avoir utilisé la brochure de Reveyron, non plus que l'ouvrage de M. de Saint-Genis. M. Costa de Beauregard, dans son étude sur *Les dernières années du roi Charles Albert* (Paris, in-8, 1890), donne, en quelques lignes, où l'on pourrait relever plus d'une erreur, le récit de l'expédition de Chambéry (pp. 153, 157 et note 1).

(1) *Commission d'enquête*, II, pp. 5 et s., documents relatifs à l'affaire de Belgique, 26 mars et jours suivants ; *Moniteur*, 2 avril 1848, p. 744, récit des événements de la frontière belge ; cf. Stern, *Histoire de la Révolution de 1848 ;* II, pp. 268 et s. ; Quentin-Beauchart, *Lamartine et la politique étrangère de la Révolution de Février*, pp. 166 et 183.

(2) O. Barrot (*Mémoires*, II, pp. 115-116) semble mettre ces entreprises au compte du parti jacobin « obligé d'agir dans l'ombre et par des moyens détournés ». Il n'apporte aucune preuve positive à l'appui de son hypothèse.

cours effectif pour le service de la garde nationale et rappelèrent avec insistance que par l'histoire et la géographie, la Savoie se rattachait étroitement à la France. Lamartine leur répondit au nom de ses collègues qu'il était impossible de recevoir leur adhésion sans créer de graves incidents diplomatiques. « Mais, ajouta-t-il, paraphrasant sa circulaire, si, indépendamment de nous, la paix du monde venait à se rompre dans une atteinte à l'indépendance de l'Italie, nous volerions à votre secours, nous délivrerions l'Italie, nous joindrions notre drapeau au vôtre, et si ensuite la carte de l'Europe venait à être déchirée, sans nous et contre nous, soyez convaincus, citoyens Savoisiens, qu'un fragment de cette carte resterait dans vos mains et dans les nôtres, et que nous mettrions le poids de vos cœurs dans la balance où l'Europe et votre gouvernement lui-même pèseraient les territoires dont se composerait le nouvel équilibre européen. Reportez ces paroles dans vos Alpes, non comme des paroles de guerre, mais comme des paroles d'amitié et de paix (1). »

Lamartine usait en somme d'une défaite honorable, engageant un avenir indécis pour sauvegarder le présent. Néanmoins, les rapports avec la cour de Turin n'étaient pas très cordiaux ; on n'avait accrédité auprès de Charles-Albert qu'un simple chargé d'affaires, Bixio (2), et la constitution de l'armée des Alpes était de nature à donner un encouragement aux espérances de la Savoie.

A Lyon, beaucoup de gens, sans distinction de parti, comprenaient difficilement qu'après vingt-cinq ans d'union, avec la même langue, les mêmes lois et des mœurs identiques, la Savoie fût séparée de la France (3).

A Chambéry, deux courants d'opinion s'étaient peu à peu formés : les *Indépendants* repoussaient toute idée d'annexion, mais le *parti français* travaillait activement en sens contraire. « L'attache-

---

(1) *Moniteur*, 20 mars 1848, p. 644; cf. la circulaire aux agents de la France à l'étranger (*Moniteur*, 5 mars, pp. 514-515; Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, II, pp. 28-35.)

(2) Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, II, p. 138-139.

(3) Treillard, *La République à Lyon*, p. 43; *Censeur*, 11 avril 1848. *Gazette de Lyon*, 27 février 1848. « Le gouvernement sarde est fort embarrassé pour appliquer la constitution des deux pays qui forment ses Etats, le Piémont et la Savoie. N'y aura-t-il qu'une chambre des députés? Mais quelle langue y parlera-t-on?... *Si la France pouvait quelque chose par le temps qui court, elle saurait s'arranger avec le roi de Sardaigne.* »

ment à la France, vivace et sympathique, avait des racines profondes ; point de famille qui ne lui dût quelque reconnaissance ou la gloire de l'un de ses fils ; mais ce sentiment était endormi. En le provoquant, en l'accusant d'intentions dont il n'avait pas conscience, on lui supposait une vivacité dangereuse, on lui rendait la vie, on créait de toutes pièces une faction qui, la veille, s'ignorait elle-même... L'idée annexionniste, d'abord inassoupie, improbable, factieuse, devint en moins de huit jours le point d'appui d'opinions ou de rancunes secrètes (1). »

D'ailleurs, le bruit circulait avec persistance d'une négociation engagée entre les cabinets de Paris et de Turin, et devant aboutir à la cession « intéressée » de la Savoie à la France, en échange d'avantages consentis à Charles-Albert, par exemple la coopération d'un corps expéditionnaire dans la défense de l'Italie (2). Des journaux publiaient des informations dans le genre de celles-ci : « Les nouvelles reçues ce matin, annoncent que la République vient de recouvrer du côté des Alpes ses frontières naturelles ; la Savoie va devenir française. » — « Il paraît que la Savoie est définitivement acquise à la France. » — « La Savoie se constitue demain en Etat républicain indépendant. Un gouvernement provisoire sera établi et la République savoisienne proclamée. Le pays sera immédiatement convoqué pour décider de son sort politique (3). » On disait aussi que la garnison de Grenoble avait reçu l'ordre, aussitôt exécuté, d'entrer en Savoie pour en prendre possession au nom de la Répu-

---

(1) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, pp. 285-286. M. de Saint-Genis cite en outre la brochure de Louis Brunier, *La Savoie en 1848*, qui concluait à l'annexion. Cf. *Liberté*,5 avril 1848, nouvelles de Savoie. M. Sagnac, étudiant *Une société secrète en Savoie, 1843-1848*, ajoute à son article cette note : « Sans aucun doute il devait y avoir en Savoie des associations plus importantes, et on trouverait probablement à Chambéry, à Annecy, des hommes qui en firent partie et doivent avoir des procès-verbaux. Dans quelle mesure ce mouvement fut-il influencé par le voisinage de la France, et notamment de la Suisse? Je ne puis malheureusement répondre à toutes ces question. » (*Bulletin de la Société d'histoire de 1848*, II, pp. 85-88.) Il serait intéressant, en effet, de connaître la part prise par les sociétés secrètes aux événements de 1848, mais pour cela il faudrait mettre au jour des documents privés, jusqu'alors conservés jalousement par leurs détenteurs.

(2) *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, p. 23-25 (d'après la brochure officielle du Conseil général de Chambéry).

(3) *Union Nationale*, 29 mars; *Gazette de Lyon*, 1er avril; *Gazette de Lyon*, supplément, 2 avril 1848. (Correspondance de Chambéry, 31 mars.)

blique française (1). Une dépêche parvenue d'Avignon et transmise à Paris le 21 mars par Emmanuel Arago, s'exprimait ainsi : « La Savoie et la Rivière de Gênes voudraient se soulever pour se réunir à la France (2). »

On ne faisait rien dans les sphères officielles pour démentir ces rumeurs encore vagues. Des proclamations du Commissaire extraordinaire annonçaient l'envoi de nombreuses troupes avec mission de réparer les torts anciens que la France avait subis, et rappelaient aux soldats les victoires des phalanges de 1792. Le consul du roi de Sardaigne à Lyon déclarait n'avoir plus à s'occuper du visa des passeports des Savoisiens, comme si la Savoie ne faisait plus partie de la monarchie sarde (3). « A Chambéry, l'ordre fut troublé le 13 mars par des chants séditieux, et le 25 par une attaque contre le rédacteur du *Courrier des Alpes*. Ces maladresses apparentes, ajoute M. de Saint-Genis, étaient calculées (4). »

En tout cas, l'expédition de Lyon se prépara sans qu'on y apportât aucun obstacle, et même avec le consentement tacite de la Préfecture et le concours avoué de la Mairie. Dans les réunions où elle fut organisée, Savoisiens et démocrates lyonnais fraternisèrent ensemble. Les membres des deux Comités, les délégués des clubs, attestèrent par leur présence qu'ils étaient prêts à donner au moins l'appui de leur autorité morale à ceux qui partaient avec l'intention de renverser le régime sarde. « Mes camarades, s'écriait Doncieux, commandant de l'Hôtel de Ville, si vous vous sentez entraînés vers votre patrie, si vous voulez la régénérer, partez et nos vœux vous accompagneront aux cris de *Vive la République*. Quand vous aurez accompli votre tâche, vous nous reviendrez en toute sécurité et nous vous accueillerons comme des frères. » Un autre orateur, de Chambéry, Burnet, engagea ses compatriotes et ses amis à se montrer dignes des Messinois et des Parisiens. Rittiez, du *Censeur*, collaborateur direct d'Arago, leur adressa quelques mots dans le même sens et leur prédit un triomphe certain. A la seconde réunion, Don-

(1) *Salut Public*, 30 mars 1848.

(2) Archives Municipales, I², *Evén. et troubles politiques 1848*, Bulletin de la République, n° 7, *Salut Public*, 29 mars 1848.

(3) *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, pp. 25-26 (d'après la brochure officielle du Conseil général de Chambéry) ; Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, pp. 293-295.

(4) Saint-Genis, *loc. cit.*, p. 286.

cieux leur promit que le peuple lyonnais marcherait au premier appel de ses frères de Savoie « si leur patriotisme avait besoin d'être secondé » (1).

Arago, devant cet enthousiasme que partageaient les gens de son plus proche entourage, se tenait dans l'expectative. Il avait prévenu Lamartine en s'avouant impuissant et désarmé. « Il se trouve tel projet d'invasion en Savoie ; les clubs étrangers y recrutent des nationaux français ; je n'aurai peut-être pas la main assez forte pour retenir ce mouvement du centre agité d'une ville populeuse ; je vous le dénonce, je vous le prédis, prévenons-le pour l'honneur de la République (2). »

Au fond, ses sympathies allaient aux Savoisiens révolutionnaires. Plusieurs conférences qui se tinrent dans son cabinet, eurent l'expédition pour objet. Il s'engagea peut-être à fournir des armes (3), mais il ne les fit point livrer (4), de peur de compromettre trop gravement le Gouvernement provisoire.

Sa mollesse et son indécision, l'absence d'ordres supérieurs qu'il attendait vainement, tout cela l'invitait à garder l'attitude négative qui convenait si bien à son caractère. « Il laissait faire, et il lui eût été difficile d'empêcher. Tout ce qui l'entourait partageait l'élan généreux. Il ne faut donc point s'étonner si les Savoisiens ont réuni si facilement les moyens indispensables à leur expédition (5). »

On a, plus tard, accusé Arago de l'avoir patronnée « officiellement » et même d'en avoir payé les frais (6). Il s'en est défendu par avance dans une lettre à Bixio, écrite au lendemain de l'échec subi par les Savoisiens. « Vous devez savoir à merveille que je n'ai en

---

(1) *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, pp. 9 et s., 16, 17; Treillard, *La République à Lyon*, pp. 44-45; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 50; *Censeur*, 30 mars; *Salut Public*, 30 mars 1848. *La Gazette de Lyon* (8 avril 1848) accuse les membres des Comités de Lyon d'avoir excité maladroitement l'enthousiasme des Savoisiens que les manifestations antiétrangères forçaient à partir.

(2) *Gazette de Lyon*, 13 mars 1849, lettre d'Arago à Lamartine; cf. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, II, pp. 208-209. « M. E. Arago qui gouvernait avec peine l'anarchie industrielle de Lyon, écrivit à Lamartine pour le prévenir de ce complot qu'il combattait (?), mais qu'il ne pouvait réprimer sans force armée. »

(3) Benoît, *Souvenirs*, pp. 62-63.

(4) Treillard, *La République à Lyon*, p. 45.

(5) *Id.*, *ibid.*, p. 45.

(6) *Gazette de Lyon*, 7, 13 mars 1849.

aucune façon prêté les mains au départ d'une colonne savoisienne qui a quitté Lyon pour aller à Chambéry. Les Savoisiens sont partis de France comme tous les étrangers qui ont voulu partir, avec des passeports et des secours de route. C'était là l'exécution d'une mesure générale prise pour toute la France (5). »

S'il ne « prêta pas les mains » à l'expédition ouvertement et en qualité de fonctionnaire de la République, il est établi, croyons-nous, par le témoignage de ses amis, par l'action qu'ont exercée plusieurs de ses auxiliaires, qu'il en fut complice. Seulement il ne tenait pas, le 6 avril, quarante-huit heures après le « massacre de Chambéry », à endosser une très lourde responsabilité. Là encore, il fut victime de son incapacité, de sa faiblesse d'administrateur.

Il avait d'ailleurs des raisons d'espérer un succès. Durant une semaine au moins, il y eut entre Lyon et la capitale de la Savoie un très actif échange de correspondances. Aux réunions préparatoires on lut des lettres émanant d'habitants de Chambéry qui affirmaient que le moment était propice pour une tentative de soulèvement contre la domination sarde (1). Les chefs du parti français de Savoie entretenaient des relations suivies avec les Savoisiens de Lyon. Le 31 mars, deux personnages, qui gardèrent l'anonymat, rédigèrent aux bureaux du *Censeur* une proclamation qui devait être imprimée et répandue dans le pays. L'un d'eux était arrivé la veille « avec un projet de république et la composition d'un gouvernement provisoire ». Ils repartirent aussitôt pour disposer par avance l'assaut du château, la capture du gouverneur et l'envahissement de l'Hôtel de Ville (2).

Donc, les Savoisiens abandonnaient Lyon à la fois pour se conformer à l'arrêté d'Arago concernant les étrangers, et pour accomplir à Chambéry un révolution politique. « Si nous vous quittons, dirent-ils dans une affiche adressée à la population, ce n'est pas que votre

(1) Lettre d'Arago à Bixio, 6 avril 1848 (inédite). Cette lettre fait partie du Chartrier de Kériolet (manoir de Kériolet, Finistère).

(3) *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, pp. 15, 16, 17; *Peuple Souverain*, 7 avril 1848 (il parle de « compatriotes appelés par lettres »); *Courrier de Lyon*, 9 avril 1848, *extrait du Courrier des Alpes*. « On savait depuis quelque temps qu'une poignée de factieux dont les chefs seront bientôt connus, entretenait une correspondance active avec les chefs du Comité communiste (*sic*) de Lyon, et préparait une invasion armée. »

(3) *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, pp. 34 s.; *Peuple Souverain*, 2 avril 1848 (texte de la proclamation).

protection nous ait manqué. Nous allons donner à la Savoie vos institutions républicaines. Puissions-nous n'avoir bientôt, comme aux temps glorieux de la Première République, qu'un même drapeau et une même devise : *Liberté, Egalité, Fraternité* (1). » Ceux des Lyonnais qui prirent part à l'expédition étaient animés des mêmes sentiments. Ils s'imaginaient « tendre la main à des frères que l'écho des journaux leur montrait déjà Français » (2).

Le 30 mars, à huit heures du matin, les Savoisiens s'assemblaient sur la place Bellecour, rangés d'après leurs provinces d'origine, et précédés de drapeaux tricolores. Le commandement militaire avait été déféré à l'un des leurs, Burnet, assisté de Guilherme qui était revêtu du titre de colonel. Au milieu d'une foule nombreuse, qui leur faisait cortège, accompagnés de délégations de tous les clubs et de détachements de la garde nationale, ils se rendirent, musique et tambours en tête, à l'Hôtel de Ville. Des soldats, profitant du désordre qui régnait alors dans la garnison, s'étaient mêlés à la manifestation. Plusieurs membres du Comité reçurent Burnet et lui remirent une oriflamme, une écharpe et un sabre d'honneur. L'un d'eux lui adressa une chaleureuse allocution. La colonne, aux accents de la *Marseillaise*, se déploya en longues files jusqu'au faubourg de Bresse (Saint-Clair), où plusieurs milliers de Croix-Roussiens la rejoignirent pour l'escorter en criant : « *Vive la République ! Vivent les Savoisiens !* (3) » On fit halte à l'extrémité du faubourg. Lentillon, du Comité municipal, prononça des paroles d'adieu : « Dites bien à vos compatriotes — et ce fut son dernier mot — que nous serons prêts, au premier signal, à verser notre sang pour le triomphe de nos principes dans tous les pays (4). »

A ce moment, une compagnie de Voraces vint solliciter la faveur de se joindre à l'expédition, et fit preuve d'un tel empressement qu'il fut impossible de lui opposer une fin de non-recevoir (5).

---

(1) *Union Nationale*, 1er avril 1848.

(2) *Courrier de Lyon*, 14 avril 1848, adresse d'un lieutenant de Voraces au nom de ses camarades, à la garde nationale de Chambéry, pour la remercier d'avoir bien traité les prisonniers.

(3) *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, pp. 17, 18, et journaux de Lyon aux dates des 31 mars et 1er avril 1848.

(4) *Liberté*, 1er avril; *Tribun du Peuple*, 2 avril 1848.

(5) *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, p. 19. Une lettre d'un chef savoisien, écrite de Belley, parle de *trois* compagnies de Voraces. (*Peuple Souverain*, 5 avril 1848.)

Savoisiens et Voraces réunis prirent la route de Miribel et gagnèrent Belley pour traverser le Rhône et franchir la frontière à Yenne. Partout, ils étaient cordialement accueillis. Les gardes nationaux, les autorités civiles, le clergé fraternisaient avec eux. L'entreprise s'annonçait sous les meilleurs auspices (1).

Quelles étaient les forces réelles de cette petite armée révolutionnaire ? On a cité, à ce sujet, des chiffres extrêmement contradictoires, variant de 1.200 à 4.000, et même 6.000, car aux Savoisiens certains ajoutaient 2.000 ou 3.000 Lyonnais. Le nombre de 1.300 que nous indique Reveyron, d'après la brochure du Conseil général de Chambéry, paraît de beaucoup le plus vraisemblable. Encore deux ou trois cents hommes restèrent-ils en route et ne participèrent point à la tentative du 3 avril. Les Voraces étaient environ 200, sous le titre de *Compagnie lyonnaise* (2).

Nombreuse ou non, la colonne expéditionnaire ne présentait pas un grand danger pour la sécurité des hauts fonctionnaires de Charles-Albert, car elle avait en tout soixante fusils, de qualité inférieure et dont quelques-uns même n'étaient pas forés ! Ceux qui ne possédaient pas de fusils s'étaient munis de vieux pistolets, de sabres rouillés, de baïonnettes, de broches, de couteaux de chasse, ou simplement de bâtons (3). Un détachement de soldats ou de gardes nationaux résolus les aurait dispersés en moins d'une heure.

Mais le 30 mars, la garnison de Chambéry partait pour l'Italie à l'heure même où la colonne quittait Lyon. Le 31, le général gouverneur, Olivieri, réunit les 1.200 hommes de la milice communale et leur demanda s'ils étaient disposés à défendre la ville. Les officiers et les sous-officiers répondirent qu'ils pouvaient tout au plus s'engager à maintenir l'ordre et que, si les envahisseurs insistaient,

---

(1) *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, pp. 19, 29; *Peuple Souverain*, 5 avril 1848, lettre de Belley.

(2) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 58-59; *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, pp. 18, 19, 51, 82; *Censeur*, 16 avril 1848, lettre de Jules Séguin, envoyé du Gouvernement provisoire à Chambéry. Ces deux sources, les moins suspectes, indiquent au départ de Bellecour 1.500 hommes, à l'arivée à Chambéry 1.200, dont 200 Lyonnais.

(3) *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, p. 51; *Peuple Souverain*, 17-18 avril, lettre de Savoie; *Gazette de Lyon*, 19 mars 1849, lettre d'un habitant de Belley. Le correspondant de la *Gazette* ajoute que chaque membre de la colonne touchait 1 fr. 50 par jour. Nulle part ailleurs je n'ai trouvé la confirmation de ce fait.

ils n'ouvriraient pas les hostilités (1). Olivieri remit alors ses pouvoirs à l'administration municipale et partit avec l'intendant royal, le commissaire des guerres et le directeur des douanes. Or, il avait sous la main, en comptant les troupes de ligne arrêtées à Modane et à Montmélian, les douaniers et les miliciens, 2.458 hommes bien disciplinés et bien armés (2).

Pendant ce temps, le *Journal officiel de Turin* insérait gravement cette note dont on devine l'origine : « *D'après le soupçon plus que fondé* qu'un certain nombre d'ouvriers sont partis de Lyon pour venir faire en Savoie une démonstration révolutionnaire, le gouvernement de Sa Majesté a pris des mesures pour que les troupes qui étaient en mouvement dans ce duché et allaient rejoindre l'armée d'Italie, s'arrêtent et se portent là où il sera nécessaire, afin d'empêcher et de réprimer des violations de territoire (3). » Pure comédie qui cache assurément « des stipulations destinées à rester secrètes » (4) et qui a son explication dans une correspondance diplomatique soigneusement dissimulée jusqu'à ce jour aux yeux des historiens de la Révolution de 1848.

Le Conseil général de Chambéry était laissé à lui-même, investi d'une véritable souveraineté. Seuls, en effet, les magistrats de la Cour d'appel et deux fonctionnaires de l'intendance restaient à leur poste (5). Le Conseil afficha une proclamation pour annoncer l'arrivée de la colonne expéditionnaire et inviter les habitants au calme. « *Des rumeurs*, lisait-on dans cette proclamation, nous disent qu'un grand nombre d'ouvriers quittent les villes de France les plus voisines de nos frontières et s'avancent au milieu de nous. Ce sont, nous le croyons, des enfants de la patrie qui rentrent dans son sein ; elle leur ouvrira ses bras et leur tendra la main pour les conduire au foyer domestique... Si jamais les événements devaient amener notre

---

(1) *Appréciation des principes qui ont dirigé...* (d'après la brochure officielle du Conseil général de Chambéry), pp. 30-31; Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, p. 287.

(2) Saint-Genis, *op. cit.*, II, p. 287, note 2; *Appréciation des principes qui ont dirigé...* (d'après la brochure officielle), pp. 38, 39, 40; *Peuple Souverain*, 13 avril 1848, lettre d'un avocat de Belley, Peysson, datée du 10 avril : « Il est certain que le roi de Piémont a tout à fait laissé la Savoie sans défense.

(3) Publié par la *Gazette de Lyon*, 8 avril 1848.

(4) *Censeur*, 20 avril 1848.

(5) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, p. 287, note 2.

séparation des Etats dont nous faisons aujourd'hui partie, il n'appartiendrait qu'aux Savoisiens réunis de se prononcer sur leur sort (1). »

Il n'y a pas dans ces lignes la moindre menace à l'adresse des envahisseurs, pas un mot non plus qui soit l'expression du loyalisme de la ville de Chambéry vis-à-vis du roi de Sardaigne. On attend le lendemain sans effroi, peut-être parce qu'il amènera la réalisation d'espérances longtemps caressées (2).

Les habitants, fort irrités de l'attitude des autorités royales, ne savaient à quel parti s'arrêter. Les uns pensaient qu'il existait un compromis entre la République et Charles-Albert et que l'annexion n'était plus qu'une question de jours. Les autres étaient d'avis de retarder leur décision pour ne pas affaiblir l'armée sarde qui combattait en Italie pour la liberté (3).

Cependant, le clergé et la noblesse travaillaient activement à surexciter une partie de la population et surtout les paysans. Les curés des paroisses rurales prêchaient l'insurrection du haut de leurs chaires, et dépeignaient ceux qui arrivaient de Lyon comme des voleurs et des brigands (4).

A huit ou dix lieues à la ronde, les montagnards se levèrent en masse. Armés de fusils, de sabres, de faulx ou de tridents, ils descendirent par bandes nombreuses à Chambéry et se rangèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville à côté des miliciens, des agents de police et des pompiers (5).

---

(1) *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, pp. 19-21.

(2) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, p. 286. Cette proclamation du Conseil « déchirait tous les voiles », *id.*, p. 287. « Le Conseil général pour sa part fait l'aveu de son impuissance *à paralyser l'opinion que tant de circonstances ont fait surgir dans le public, opinion qui tuait la résistance en en prouvant l'inutilité, même en cas de succès;* il refuse à l'intendant général le droit d'enlever les caisses publiques. En présence de cette attitude, les autorités piémontaises quittent la ville, et vont attendre sur la route du Mont Cenis le résultat d'événements *dont on croyait avoir suffisamment préparé le succès.* »

(3) *Appréciation des principes qui ont dirigé...* (d'après la brochure officielle du Conseil général de Chambéry), p. 41; *Censeur*, 11 avril 1848, *Affaires de Savoie.*

(4) *Appréciation...*, pp. 41-47. L'auteur cite de très nombreux textes de la brochure officielle; *Censeur*, 8 avril 1848.

(5) *Appréciation...* (d'après la brochure officielle), p. 41; *Salut Public*, 8 avril 1848, lettre de Chambéry, datée du 5 avril; *Courrier de Lyon*, 5 avril 1848, *Affaires de Savoie.*

Sur les instances des syndics du Conseil général, le commandant de la place et l'intendant rentrèrent en ville et passèrent la revue des miliciens qui, cette fois, paraissaient animés du meilleur esprit. Mais ils refusèrent de profiter des forces mises à leur disposition. Ils repartirent donc, et rencontrant, sur la route de Modane, le gouverneur escorté de 300 hommes, l'amenèrent à rebrousser chemin. Personne, parmi les représentants du pouvoir exécutif, ne tenait à prendre la responsabilité de la résistance (1).

Le Conseil comprenant qu'il ne recevrait aucun secours de ce côté, avait déjà envoyé des mandataires aux chefs de la colonne républicaine. Les premiers vinrent les trouver à Belley, le 1er avril, à quatre heures du matin, avant leur entrée en Savoie. Ils obtinrent qu'un exprès, Vallier, serait chargé de se rendre en poste auprès d'Arago pour solliciter de lui de nouvelles instructions. On attendrait son retour avant de franchir la frontière. Mais l'un des mandataires prenant Burnet à part, lui confiait à voix basse : « Marchez, ne craignez rien, ils ont peur. » Le 2 avril, Vallier apprenait à ses camarades qu'en vertu des informations prises à Lyon, ils devaient continuer leur route (2).

Ils passent donc le Rhône, traversent la petite ville de Yenne, où la municipalité, les habitants et plusieurs jeunes gens de Chambéry se portent au-devant d'eux avec les signes du plus vif enthousiasme (3).

Près du Bourget, une nouvelle députation du Conseil général, munie de pouvoirs écrits, les exhorte en vain à faire retraite (4). La nuit suivante, une troisième députation tente un dernier effort

(1) *Appréciation...*, pp. 49-50; *Courrier de Lyon*, 5, 7 et 8 avril; *Gazette de Lyon*, 3-4 avril 1848 (lettre de Chambéry, 1er avril). Le *Courrier des Alpes* constatait tristement, après les événements, que la ville avait été dégarnie de troupes. « L'autorité supérieure n'avait pas pris les mesures nécessaires pour nous mettre à l'abri d'un coup de main. » (Cité par le *Courrier de Lyon*, 8 avril 1848.)

(2) *Appréciation...*, pp. 37-47. Cf. *Peuple Souverain*, 9 avril 1848, historique des faits de l'expédition de Savoie d'après une lettre de Chambéry. « On dit que le Conseil envoie au citoyen Arago un exprès pour lui demander les intentions de la France. L'envoyé rapporte une réponse évasive. » Lord Normanby (*Une année de Révolution*, I, p. 300) fait allusion à cette station des Savoisiens à Belley. On croyait à Paris qu'on avait renoncé à tenter de révolutionner la Savoie (à la date du 6 avril).

(3) *Appréciation...*, p. 48; Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, p. 288; *Censeur*, 5 avril 1848.

(4) *Appréciation...*, pp. 48-49.

auprès des chefs qui lui signifient leur intention d'entrer dans Chambéry le matin même pour y proclamer la République et préparer la réunion à la France, si telle était la volonté du peuple savoisien. Les députés répondent alors que peut-être on rencontrera quelques paysans ameutés, mais que la milice communale ne bougera pas. Au moment de partir, ils fraternisent avec Burnet, Guilherme, Peyssard et d'autres encore, en les embrassant (1).

Tout allait pour le mieux, quand, à six heures, le Conseil reçoit l'avis de la prochaine arrivée d'un corps d'armée. De nouveau, il cherche à dissuader les républicains de réaliser leurs projets. Un dernier négociateur, Vuagnat, revient vers eux. Comme il avait fait partie de la précédente délégation, le capitaine des Voraces, Orcelle, suspectant la sincérité de ses paroles, le mit en état d'arrestation et le plaça à la tête de sa compagnie, avec un homme à ses côtés, pour lui brûler la cervelle au moindre signe d'intelligence qu'il ferait du côté de la ville (2).

On voit ainsi quelle incertitude régnait à Chambéry (3). L'expédition y fit son entrée le 3 avril à neuf et demie du matin, précédée d'une avant-garde de cent cinquante hommes, « au milieu d'une foule plus curieuse qu'émue » (4). La caserne occupée sans difficulté, le gros de la troupe gagna, tambours en tête, la place de l'Hôtel-de-Ville, et s'y rangea en bataille (5). Pendant que les Voraces désarmaient les postes de la milice, qui, *par ordre*, n'opposèrent aucune résistance (6), Peyssard, qui commandait une des compagnie d'en-

---

(1) *Appréciation...*, pp. 53-55.

(2) *Appréciation...*, pp. 55-56.

(3) *Censeur*, 16 avril 1848, lettre de Jules Seguin : il dit que les avis les plus contradictoires furent donnés aux chefs de l'expédition pendant leur marche. *Courrier de Lyon*, 4 avril 1848, lettre au journal, de Chambéry : « A mesure que l'on connaît les noms des hommes composant la colonne des Savoyards, les inquiétudes se dissipent, la sérénité reparaît sur les visages. MM. Burnet et Peyssard sont à coup sûr d'honorables citoyens. »; *Salut Public*, 7 avril 1848, lettre de Chambéry, du 3 : « Les Savoisiens arrivaient précédés par les bruits les plus sinistres. La peur doublant tous les objets, on croyait avoir affaire à des hommes de sang et prêts à renouveler chez nous toutes les scènes de la Révolution de 1793. » Cf. *Gazette de Lyon*, 5 avril 1848, lettre de Chambéry, du 2 avril.

(4) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, p. 288.

(5) *Appréciation des principes qui ont dirigé...* (d'après la brochure officielle du Conseil général de Chambéry), pp. 56-57.

(6) *Appréciation...*, p. 57; Saint-Genis, *op. cit.*, III, p. 289; *Courrier de Lyon*, 8 avril 1848. Seul le faubourg de Maché ne fut pas occupé par

vahisseurs, fit savoir au Conseil général qu'il venait prendre possession de l'Hôtel de Ville et promit que les biens et les personnes ne subiraient nulle atteinte. Montant au balcon de l'édifice municipal, il y fixa un drapeau tricolore et harangua le peuple qui acclama surtout *la Savoie et la République savoisienne.*

Un Comité provisoire fut installé, sous la présidence de Philibert Reveyron, à la place du Conseil général dont les membres, sauf un, n'acceptèrent pas de rester en fonctions. La République fut alors instituée. On arrêta que les tribunaux et les administrations continueraient d'assurer comme par le passé les services qui leur incombaient. A l'exemple du gouvernement français, le Comité abolit la peine de mort en matière politique, relâcha les prisonniers coupables de délits de chasse et de gabelle et ceux qui étaient détenus pour dettes. Les douanes établies du côté de la France étaient supprimées, les objets qu'on y avait saisis vendus au profit des ouvriers sans travail, les billets à ordre échus ou à échoir, à dater du 3 avril, prorogés jusqu'au 20 du même mois (1).

Pour régulariser la situation et donner une autorité légale aux nouveaux pouvoirs, on prépara l'élection de quatre commissions qui seraient chargées respectivement des affaires civiles, des finances, des subsistances et de la guerre. Au refus de plusieurs habitants notables de Chambéry, la mairie fut confiée à Peyssard. Il engagea ses administrés à se rallier franchement et sans arrière-pensée à la République, mais sur un ton singulièrement menaçant : « Sachez bien que la moindre manifestation contre nos frères de Lyon qui sont venus nous seconder pourrait, disait-il, amener le massacre de tous les Savoisiens qui sont en France, et que vous-mêmes vous vous exposeriez à une vengeance certaine (2). »

Regrettable maladresse, cause principale de l'insuccès final (3).

---

les Voraces. « Les femmes de Maché, affolées par les accusations dont on chargeait les Voraces, déclarèrent à leurs maris qu'elles entendaient que pas un étranger ne pénétrât dans cette rue étroite et montueuse, qui est le faubourg Saint-Marceau de Chambéry. Vingt-deux hommes commandés par des citoyens énergiques... bivaquèrent à l'entrée de ce quartier et le firent respecter. » (Saint-Genis, III, p. 291, note; cf. Perrin, *Histoire de Savoie*, pp. 174-175.)

(1) *Appréciation...*, pp. 59-60. Saint-Genis, *op. cit.*, III, p. 289.

(2) *Appréciation...*, pp. 61-62.

(3) Saint-Genis, *op. cit.*, III, p. 290; *Courrier de Lyon*, 9 avril 1848. (Extrait du *Courrier des Alpes.*)

Jusqu'alors, aucune violence n'avait été commise ; le Comité respecta les dépôts des caisses d'épargne et les fonds de la Trésorerie départementale, où deux de ses délégués se contentèrent d'arrêter les comptes (1). Si les Voraces, par habitude, avaient opéré quelques visites domiciliaires pour rechercher des armes soi-disant cachées, aucune propriété privée n'en avait souffert (2).

Mais on s'inquiéta des paroles de Peyssard, on y découvrit la confirmation des rumeurs habilement répandues par le parti clérical et aristocratique. « Les prêtres et les nobles qui ne virent plus en face d'eux que la République avec ses avanies et ses terreurs, exploitèrent promptement les préjugés du populaire et la crainte qu'inspiraient les Voraces lyonnais (3). » Dans la soirée du 3 avril, la ville, encore paisible et plutôt morne, s'anima soudainement. Les gens des faubourgs, se réunissant autour des postes républicains, étaient tout prêts à les enlever de vive force, si quelques notables, redoutant les terribles conséquences d'une lutte dans les ténèbres et le pillage de leurs demeures, ne s'y étaient énergiquement opposés. Des rassemblements se formaient partout, où l'on acclamait Charles-Albert. Dans les groupes de paysans disséminés sur la place Saint-Léger, on distribuait de l'argent, et pour stimuler les courages on parlait de vols, d'incendies, d'assassinats projetés par les envahisseurs. Les affiches du Comité étaient lacérées ou arrachées (4).

La nuit se passa pourtant sans incident. Le 4 avril, dès l'aurore, des valets en livrée parcoururent les rues, excitant la population à se soulever. Le Comité, prévenu, rédigea en hâte une courte adresse destinée à éviter une collision : « Habitants de Chambéry, nous ne voulons rien vous imposer par la force, cessez toute démonstration hostile contre nous ; nous sommes en voie de capituler (5). »

L'affaire aurait pu se terminer sans effusion de sang, les républicains acceptant de quitter la ville aussitôt après avoir relevé leurs

(1) Saint-Genis, *op. cit.*, III, p. 293, note 1; *Appréciation...*, pp. 64-65.

(2) *Appréciation sur les principes qui ont dirigé...*, pp. 65-66.

(3) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, pp. 290-291.

(4) *Appréciations...*, pp. 69-71; Treillard, *La République à Lyon*, p. 46; *Censeur*, 8 avril 1848; *Courrier de Lyon*, 8 et 9 avril (extraits du *Courrier des Alpes*); Perrin, *Histoire de Savoie*, p. 174.

(5) *Appréciations...*, pp. 71-73; *Courrier de Lyon*, 7 avril 1848. (Corresp. de Chambéry, du 4); *id.*, 9 avril. (Extrait du *Courrier des Alpes.*)

postes, et sur la promesse qu'on leur accorderait une indemnité de route avec une escorte pour regagner la frontière française (1). Mais le tocsin sonnant à la cathédrale se répéta de village en village jusqu'au lac Léman, jetant l'alarme dans toute la Savoie. Tandis que les rues s'emplissaient de monde, des paysans arrivaient encore, guidés par leurs curés. La caserne est attaquée : les chefs qui viennent y chercher leurs hommes sur la foi de la capitulation sont traînés en prison. Un magistrat, M. de Greyfié, tue un de ceux qui s'enfuient éperdus vers la campagne. Un pompier en blesse mortellement un autre au poste des Capucins. Une dizaine d'entre eux furent plus ou moins grièvement atteints. On les jeta pêle-mêle avec les morts à l'hôpital où on les contraignit à recevoir les sacrements avant tout soin médical. Les paysans se montrèrent particulièrement impitoyables. A Chambéry, ils voulurent incendier les bâtiments où l'on avait incarcéré les prisonniers, et faire fusiller les chefs du mouvement par leurs propres compagnons. Dans les communes rurales, ils traquèrent comme des bêtes fauves les fugitifs affolés, et des ecclésiastiques les encourageaient à cette chasse à l'homme qui fit plusieurs victimes (2).

Il est à peu près impossible d'en établir le compte exact. Les journaux de l'époque, selon leur opinion, atténuèrent ou exagérèrent à l'envi les résultats de cette journée tragique. Officiellement, on avoua cinq cadavres (3). M. de Saint-Genis en compte quarante-cinq ; Reveyron laisse à entendre qu'il n'y en avait pas loin de deux cents (4). Affirmations très contradictoires, qui ne sont pas conformes à la tradition orale

Il semble que le chiffre officiel soit celui qui se rapproche davantage de la vérité, bien que l'envoyé du gouvernement français qui

---

(1) *Appréciations sur les principes qui ont dirigé...*, pp. 65-66.

(2) *Appréciations...*, pp. 73-79, 80-82, 90; Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, pp. 291-292; Perrin, *Histoire de Savoie*, p. 174; *Censeur*, 8 avril; *Peuple Souverain*, 7, 8, 10, 17-18 avril; *Réformateur*, 15-16 avril 1848; cf. Normanby, *Une année de Révolution à Paris*, I, p. 306.

(3) *Censeur*, 16 avril 1848, lettre de Jules Séguin; Normanby, *loc. cit.*, parle de quelques tués seulement.

(4) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, p. 292, note 1 : « 32 hommes avaient été tués dans la ville et 67 blessés. 950 furent envoyés dans les prisons, 13 furent massacrés isolément sur les paroisses de Barberaz et de Saint-Alban; 70 disparurent. Du côté des habitants, un seul homme fut tué, le milicien Alisan, et il y eut une douzaine de blessés. » *Appréciation des principes qui ont dirigé...*, p. 82 : « La colonne comptait 1.200

le donne dans une lettre au *Censeur* ait pris soin de diminuer l'importance des événements pour écarter tout conflit diplomatique (1).

Le Conseil général de Chambéry, qui avait laissé le peuple agir à sa guise, sans même respecter la capitulation consentie aux républicains, reprit ses fonctions en félicitant ses administrés d'avoir écrasé les « spoliateurs » de leurs propriétés (2). La milice communale envoya aux Savoisiens de l'armée d'Italie une lettre virulente où elle commentait hyperboliquement sa grande victoire du 4 avril : « S'il n'eût tenu qu'à nous, nous aurions écrasé cette masse d'hommes égarés qui venaient nous imposer leur joug... Le triomphe a été complet. Il assure toujours mieux en Italie le succès de la cause sainte pour laquelle vous luttez. Il nous assure la liberté (3). » Ces braves gens s'étaient, la veille de la bataille, laissé enlever leurs fusils sans protester.

Le soir du 4, apparut un bataillon de Piémontais, rejoints le lendemain par deux régiments qui défilèrent, enseignes déployées, aux accents de leurs fanfares, avec le gouverneur et le commandant de la place. On leur fit une réception d'une extrême froideur (4).

Le prince Eugène de Savoie, lieutenant-général du royaume sarde, ne manqua pas de joindre ses félicitations à celles du Conseil général, et se plut à reconnaître le courage dont la milice avait fait preuve en face du danger (5). Il chargea même d'une mission extraordinaire en Savoie le ministre des Travaux publics, Désambrois, et sur son rapport, révoqua le gouverneur Olivieri, victime

---

hommes à son entrée à Chambéry; 950 ont été déposés dans les prisons, 35 environ sont parvenus à s'échapper; qui rendra compte du reste? » Cf. *Salut Public*, 8 avril; *Peuple Souverain*, 8, 17-18 avril; *Courrier de Lyon*, 7 et 8 avril; *Vingt-Quatre Février*, 6-7 avril 1848, qui font varier le chiffre des morts de *douze* à *soixante-dix*.

(1) Jules Séguin écrivait en effet au *Censeur* (numéro du 16 avril 1848): « On parvint à s'entendre après quelques coups de feu, et une amnistie générale fut proclamée. » C'était une simplification trop aisée de l'histoire, mais un moyen élégant de sauver à la fois la réputation diplomatique du ministère des Affaires étrangères de France et celle du cabinet de Turin

(2) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, p. 293.

(3) *Gazette de Lyon*, 17-18 avril 1848, d'après l'*Echo des Alpes-Maritimes*.

(4) Perrin, *Histoire de Savoie*, p. 175; *Courrier de Lyon*, 7 avril; *Salut Public*, 8 avril 1848 (lettre de Chambéry, du 5).

(5) *Courrier de Lyon*, 9 avril 1848.

innocente de maladresses qu'il n'avait pas commises de son propre chef (1).

C'était une satisfaction sans conséquence donnée à l'opinion publique, une manière adroite d'apaiser le mécontentement des Piémontais aussi bien que celui des Savoisiens. Quand on sut à Turin, toujours officiellement, que la milice avait, à elle seule, rétabli l'ordre, la joie fut complète (2).

Restaient les prisonniers, internés à Chambéry dans de déplorables conditions, tandis que leurs chefs, malgré une éloquente protestation de l'avocat Mollard auprès de la Cour d'appel et du corps municipal, étaient l'objet d'une instruction (3).

Leur échec avait causé à Lyon une vive surprise, et dans les milieux populaires une profonde irritation. La presse républicaine s'indigna en termes violents contre le « forfait inouï » commis par les « barbares » de Chambéry, et en réclama la punition (4). Les clubs demandèrent l'envoi de la garde mobile en Savoie (5) et la libération immédiate des détenus (6). Les groupes où s'évertuaient les habituels orateurs du plein air s'entretenaient uniquement des événements du 4 avril. Les Savoisiens restés à Lyon se concertèrent au sujet d'une nouvelle expédition : les Voraces étaient prêts à marcher avec eux (7).

---

(1) *Gazette de Lyon*, 10-11 avril, 17-18 avril 1848 (d'après l'*Echo des Alpes-Maritimes*).

(2) *Moniteur*, 24 mai 1848, p. 1141, dépêche de Bixio lue par Lamartine à l'Assemblée Constituante, et citée par Saint-Genis. (*Histoire de Savoie*, III, p. 295.)

(3) *Appréciations des principes qui ont dirigé...*, p. 91.

(4) *Peuple Souverain*, 8 avril 1848. « Peu importe à la France que ces barbares acceptent ou non la République ! Ils en sont indignes. Ce n'est pas là non plus ce que nous voulons exiger d'eux ; mais ce que nous désirons, ce que nous obtiendrons, c'est la punition d'un forfait inouï, de la violation des droits les plus sacrés de l'hospitalité et de la fraternité. » « Les chefs prisonniers vont être mis en jugement, l'instruction est commencée. Espérons qu'on ne laissera pas le temps à cette engeance jésuitique de commettre un nouveau meurtre, et que justice sera faite par les patriotes avant le prononcé du jugement. » Cf. dans le numéro du 9 avril, un article aussi violent.

(5) *Tribun du Peuple*, 13 avril 1848, Club des Jeunes Démocrates, séance du 6 avril.

(6) *Id.*, 13 avril 1848. Le Club central démocratique de la Croix-Rousse dans sa séance du 6 avril « demande que le citoyen Arago réclame immédiatement la liberté des Français prisonniers en Savoie. »

(7) *Peuple Souverain*, 7, 8 avril ; *Courrier de Lyon*, 8 avril ; *Liberté*, 9 avril ; *Vingt-Quatre Février*, 9-10 avril, 11-12 avril ; *Union Nationale*,

Emmanuel Arago, sous la pression de l'opinion, délégua, aussitôt qu'il connut la défaite des républicains, au nom du gouvernement français, un envoyé spécial à Chambéry, Jules Séguin, pour obtenir les satisfactions exigées par les clubs (1). Il s'entremit également auprès de son collègue du département de l'Ain, Anselme Petetin, et avertit Lamartine. Il écrivit à Bixio, notre chargé d'affaires à Turin, d'user de toute son influence pour faciliter le dénouement de l'aventure qu'il n'avait pas su éviter (2). Des sénateurs de Chambéry furent pressentis par des particuliers au sujet de l'élargissements des chefs de l'expédition (3).

Le gouvernement sarde, informé par Arago qu'il serait impossible de contenir le nouveau mouvement qui s'organisait à Lyon (4), ne se refusa pas à négocier. Bixio insista « pour qu'il n'y eût ni réaction, ni persécution » (5). Le président de la Cour d'appel de Chambéry et les miliciens, de leur côté, sollicitèrent un décret d'amnistie en faveur de leurs compatriotes les plus compromis. Les prisonniers furent relâchés après neuf jours de détention, leurs chefs après vingt-cinq jours, quand le décret qui les concernait particulièrement eût été rendu (6).

Rentrés à Lyon, ils remercièrent chaleureusement tous les démocrates qui les avaient aidés, surtout ceux de la Croix-Rousse, cette « sainte montagne de la Liberté », dont les fils avaient partagé leurs périls et risqué leur vie « pour procurer la liberté à l'infortunée Savoie » (7).

Le mouvement avait échoué devant l'opposition très ferme du clergé, de la noblesse, qui utilisèrent tous les préjugés répandus

---

11 avril 1848. Normanby, *Une année de Révolution*, I, p. 306. Arago craignait qu'une partie de l'armée se joignît à la population irritée de l'échec de Chambéry, et Lamartine se montrait fort inquiet de ses rapports. Cf. *id.*, *ibid.*, p. 309.

(1) *Censeur*, 1-2 mai 1848.

(2) Lettre d'Emmanuel Arago à Bixio, 6 avril 1848 (inédite, citée *supra*).

(3) *Liberté*, 15 avril 1848.

(4) *Appréciations des principes qui ont dirigé...*, pp. 91-92.

(5) *Moniteur*, 24 mai 1848, p. 1141, dépêche de Bixio à Lamartine.

(5) *Appréciations...*, p. 92; *Censeur*, 16 avril 1848, lettre de J. Séguin; *Peuple Souverain*, 21 avril; *Courrier de Lyon*, 19, 28 avril, 3 mai; *Gazette de Lyon*, 4 mai 1848.

(7) *Peuple Souverain*, 9 mai 1848.

alors sur la République et les Voraces (1). Le petit nombre des volontaires, en majorité sans armes, la crainte des impôts, y furent peut-être pour quelque chose, mais il faut reconnaître qu'on leur avait admirablement préparé la voie. Le départ des troupes sardes, effectué au jour et à l'heure où ils sortaient de la place Bellecour, l'indifférence voulue d'Arago, tout cela dissimulait de savantes et mystérieuses combinaisons. Ils se trouva qu'elles furent déjouées par l'action de quelques curés de campagne et de quelques hobereaux hostiles à l'esprit français.

Alors, on en vint aux explications cordiales. Lamartine, par l'intermédiaire de Bixio, amena le cabinet de Turin à se laisser persuader que le Gouvernement provisoire n'était pour rien dans cette déplorable affaire, « et que s'il avait voulu intervenir, même indirectement, la lutte aurait été autrement sérieuse » (2). Il est probable que le cabinet de Turin avait d'excellentes raisons d'accepter les explications qu'on lui fournissait et il leur donna la plus large publicité. Arago, de son côté, protesta contre les projets qu'on lui avait attribués, « et il fit imprimer le 6 avril les instructions ministérielles donnant l'ordre d'arrêter les colonnes qui partiraient de Lyon ou de Grenoble » (3). Lamartine, dans un discours à l'Assemblée Nationale, ajouta solennellement sa parole à celle de Bixio, et l'expédition de Chambéry qui, en d'autres circonstances, eût déchaîné la guerre, fut définitivement oubliée (4).

---

(1) *Appréciations sur les principes qui ont dirigé...* (d'après la brochure officielle du Conseil général de Chambéry), pp. 41-47 ; *Censeur*, 8, 11 avril ; *Peuple Souverain*, 7, 13 avril 1848 (lettre de Peyssard, avocat à Belley, en date du 10 avril).

(2) *Moniteur*, 24 mai 1848, p. 1141, dépêche de Bixio à Lamartine, lue à l'Assemblée. Cf. Normanby, *Une année de Révolution*, I, pp. 315-316. Lamartine se défendit devant l'ambassadeur d'Angleterre d'avoir, au nom du gouvernement facilité l'expédition de Chambéry. *Moniteur*, 9 janvier 1849, p. 65, discours de Lamartine et de Ledru-Rollin.

(3) Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, III, p. 295. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, II, p. 209, fait allusion à ces ordres. Cf. Normanby, *Une année de Révolution*, I, p. 305. Lamartine déclara à l'ambassadeur d'Angleterre, le 6 avril, en lui montrant une dépêche du Commissaire de Lyon, que ce dernier « avait fait de son mieux pour arrêter les manœuvres qui avaient abouti à la proclamation d'une République en Savoie ». Il ajoutait, le 8 avril, qu'il était prêt à envoyer une armée pour rétablir l'ordre en Savoie, ou garder la frontière s'il pouvait être sûr que les soldats ne se joindraient pas aux envahisseurs (*id.*, *ibid.*, p. 308).

(4) *Moniteur*, 24 mai 1848, p. 1141, discours de Lamartine. La *Gazette de Lyon*, dans son numéro du 12 avril 1848, publia le *communiqué* sui-

V

Le jour où les Savoisiens partaient pour Chambéry, une grave mutinerie éclatait dans plusieurs régiments de la garnison de Lyon, et menaçait de dégénérer en véritable sédition (1).

Depuis environ trois semaines, les rapports du Commissaire de

---

vant : « Nous venons d'apprendre que M. le Consul général de Sardaigne a fait connaître, de la part de son gouvernement, au Commissaire du Gouvernement provisoire dans le département du Rhône, qu'à l'occasion des récents événements de Savoie, le chargé d'affaires de France à Turin a donné au ministre des Affaires étrangères les assurances les plus positives que le gouvernement français était non seulement tout à fait étranger à ce mouvement, mais encore que toute agression était absolument contraire à son intention et à son désir de maintenir avec la Sardaigne les meilleurs rapports de paix et d'amitié; qu'en conséquence, ledit gouvernement sarde espère que M. Arago mettra tous ses soins à empêcher qu'une tentative du genre de celle qui vient d'être repoussée puisse se reproduire. » Les journées de juin réveillèrent chez les habitants de Chambéry les souvenirs de l'expédition d'avril. On écrivait de cette ville, le 27 juin 1848 : « Les bruits les plus sinistres ont couru cette semaine à Chambéry. Suivant les uns, une manifestation hostile au gouvernement devait avoir lieu dans la journée de dimanche; selon les autres, une bande de Voraces était attendue pour mettre le pays à feu et à sang... » (*Voix du Peuple*, 1er juillet 1848.)

(1) Sur les troubles militaires de la fin du mois de mars, nous n'avons guère que les renseignements fournis par les journaux et la brochure du général Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*. Encore le *Censeur* et le *Peuple Souverain* sont-ils très sobres de détails. Ils passent à peu près sous silence l'envahissement de l'Hôtel de la Division et les aventures du fourrier Gigou. Deux petites publications très peu connues, la *Montagne* et le *Vorace* (un seul numéro paru au mois de mai, avec la signature du gérant Leiden), s'étendent sur le compte de Gigou. La *Montagne* publia un numéro spécial, sans date, intitulé : « *Jean-Marie Gigou,* FOURRIER *au 4e d'artillerie. — Justice et fête du peuple. — Journal de la Montagne.* » Le *Vorace* ouvrit ses colonnes à une longue apologie du sous-officier rebelle, faite par lui-même.

Aux Archives Nationales, je n'ai pu retrouver qu'un rapport du procureur général, daté du 31 mars. (*Ministère de la Justice*, BB^{30} 361 (2).) Les souvenirs de Benoît et de Treillard font de rapides allusions aux faits. Stern (*Histoire de la Révolution de 1848*, II, 223-225) a donné un récit succinct mais exact. Les renseignements fournis par ces diverses sources sont parfois très contradictoires. Visiblement, les républicains démocrates et le procureur général lui-même ont cherché à atténuer la gravité de la mutinerie militaire de Lyon. Normanby, jugeant les choses de haut et de loin, voit là une preuve de la désorganisation de l'armée française (*op. cit.*, I, p. 305).

la République et du commandant de la 7e division étaient extrêmement tendus. Arago, s'appuyant sur une des circulaires de Ledru-Rollin, entendait sa mission à l'exemple des représentants envoyés aux armées par la Convention, et munis de pleins pouvoirs pour déplacer et révoquer les généraux, sauf à en répondre devant le Comité de Salut Public (1). Eloigné de Paris, il était trop souvent réduit « au milieu de l'émotion populaire à attendre des ordres ou à passer outre, ce qui doublait sa responsabilité » (2).

Le général de Bourjolly, au contraire, profond admirateur de l'Empire (3), n'était pas d'humeur à se soumettre aux injonctions d'un représentant du pouvoir civil, même placé par les circonstances au-dessus des lois ordinaires. Il se retranchait toujours derrière les textes législatifs et les circulaires ministérielles. En soldat habitué aux décisions rapides, il ne s'expliquait pas les hésitations d'Arago qui « paralysait l'action des hommes d'ordre par une dictature favorable aux masses » (4).

Le conflit des deux autorités se manifesta par des « empiétements » sur les attributions du général, par des avis, des indications qui ne relevaient que de lui seul (5). Il était prêt à se soumettre aux réquisitions, conformément aux règles posées dans la loi du 10 juillet 1791, mais il n'admettait pas qu'on lui désignât « tel ou tel corps, telle ou telle localité » (6). Et il soutint cette thèse en accusant au ministre de la Guerre réception d'une circulaire du 11 mars, en donnant des instructions au colonel commandant par intérim le département de la Drôme. « Vous n'êtes pas plus, écrivait-il à cet officier supérieur, sous les ordres de M. le Commissaire du Gouvernement à Valence que je ne suis moi-même sous ceux de M. le Commissaire du Gouvernement pour le département du Rhône. L'armée n'obéit qu'à ses chefs, aussi, vous n'avez d'ordres à recevoir que de moi, comme de mon côté je ne reconnais que ceux qui viennent du ministre de la Guerre (7). »

(1) Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, p. 18; cf. *Moniteur*, 12 mars 1848, p. 595, circulaire de Ledru-Rollin aux commissaires, § 2, *Vos rapports avec les chefs militaires*.

(2) Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, p. 18;

(3) *Id.*, *ibid.*, pp. 1 et s., 18.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 18.

(5) *Id.*, *ibid.*, p. 20.

(6) *Id.*, *ibid.*, pp. 20-21, lettre à Emmanuel Arago, 9 mars 1848.

(7) Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, p. 22.

A certaines communications d'Arago conçues en termes qu'il jugeait inadmissibles, il répondait sèchement qu'il attendait des instructions du ministère. « Jusque-là, je vous prie de vous abstenir de me donner des *ordres formels*. Quant aux réquisitions que vous pouvez être dans le cas de m'adresser conformément à la loi, notamment à celle du 10 juillet 1791, vous me trouverez toujours prêt à y obtempérer et à y concourir de tout mon possible (1). »

Tels étaient les termes dans lesquels étaient, à Lyon, en mars 1848, le général de Bourjolly et le Commissaire extraordinaire de la République. Situation qui n'était pas faite pour rétablir dans l'armée la discipline ébranlée par la révolution de Février.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de cet état de choses, car les hommes nouveaux qui veillaient aux destinées de Lyon, sauf Démophile Laforest, rempli de bonne volonté et d'intentions conciliantes, se défiaient naturellement d'un état-major composé de monarchistes et d'impérialistes. Ils auraient voulu procéder à une épuration complète des cadres et révoquer de leurs fonctions les créatures de la famille d'Orléans. Sur les instances du maire, Emmanuel Arago ne prit point cette résolution extrême, et quand il s'aperçut plus tard de sa faute (c'est Treillard qui parle), « les ennemis de la Révolution étaient consolidés à leur poste » (2).

De tels chefs ne voyaient pas d'un œil favorable l'intrusion de la politique dans les rangs de leurs hommes. Ils les tenaient autant que possible consignés dans leurs quartiers afin de les isoler des agitations populaires et de ne pas laisser dépérir leur prestige et leur autorité (3). Pendant quelque temps, ils réussirent à conserver parmi les troupes de la garnison une tranquillité relative, mais qui ne se prolongea guère (4). Les sous-officiers se plaignirent surtout d'être tenus à l'écart de la population lyonnaise. Ils adressèrent des notes au Comité municipal, au Club central, qui envoya une délégation au Commissaire extraordinaire pour « appuyer le vœu des citoyens soldats de la garnison ». Le Comité, de son côté, l'entretint de cette question. On lui demandait à la fois de lever la

(1) *Id.*, *ibid.*, pp. 32-33.

(2) Treillard, *La République à Lyon*, pp. 18, 19, 39; cf. *Tribun du Peuple*, 4 avril 1848.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 39.

(4) Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, pp. 18-19; Treillard, *op. cit.*, p. 39.

consigne rigoureuse pesant sur toute la garnison, et d'autoriser dans les casernes la lecture des journaux démocratiques, la constitution de clubs où des orateurs fixeraient le choix des militaires appelés à voter aux prochaines élections (1).

Arago fit bon accueil aux doléances qu'on lui présentait, et un sous-officier vint remercier le Club Central de son heureuse intervention qui permettait à l'armée de « fraterniser avec le peuple » et « d'exercer librement son droit électoral » (2).

Le général ne se laissa point persuader aussi rapidement de l'utilité des clubs et des feuilles démocratiques pour l'instruction civique de ses troupes. Il fallut plusieurs démarches successives auprès d'Arago pour avoir entière satisfaction, et le Club Central dut lui renouveler son vif désir de voir les soldats entièrement libres de fréquenter les assemblées politiques et de lire le *Tribun du Peuple* ou tout autre journal fermement acquis aux opinions républicaines et « sociales » (3).

Ces concessions avaient été littéralement arrachées à l'autorité militaire qui ne cherchait qu'une occasion de les révoquer (4).

---

(1) *Censeur*, 29 mai 1848, séances du Comité central, 14 et 17 mars; *Tribun du Peuple*, 19-20 mars et 23-24 mars, Société démocratique, séance du 22 mars. Le 19 mars, on proposait déjà d'envoyer des journaux aux « citoyens soldats ». Bertault, rédacteur en chef de la *République*, offrit 100 exemplaires de sa feuille. L'assemblée décida de mettre 100 numéros du *Tribun* à la disposition des militaires, plus 15 de chacun des précédents. (*Tribun du Peuple*, 22-23 mars 1848, Société Démocratique, 19 mars.)

(2) *Tribun du Peuple*, 26-27 mars 1848, Club démocratique, séance du 23 mars. Ce sous-officier ajouta : « La discipline n'en sera pas troublée, le soldat français n'ignore pas combien il importe au salut de la patrie que la subordination envers les chefs soit maintenue. »

(3) *Tribun du Peuple*, 26-27, 29-30 mars 1848, Club central, séance du 24 mars; *id.*, 2 avril, Club central, séance du 27 mars; *id.*, 3 avril, Club central, séance du 28 mars; *Bulletin du Club de l'Egalité*, 11 avril 1848, séances des 27 et 28 mars.

(4) Je n'ai trouvé trace que d'un club purement militaire formé par les sous-officiers du 22e léger, qui demandèrent l'affiliation au Club central (*Tribun du Peuple*, 5 avril 1848, Club central, séance du 1er avril). Mais beaucoup de sous-officiers et de soldats fréquentèrent les clubs civils et y prirent souvent la parole. Ils communiquaient volontiers avec le *Tribun du Peuple* et le Club central. L'un d'eux annonçait, par exemple, la mise en circulation dans les casernes de diverses candidatures, entre autres celles du major Poisson, et il déclarait que ses camarades ne donneraient leurs voix « qu'aux citoyens qui auraient passé par le creuset de la Société démocratique ». (*Tribun du Peuple*, 29-30 mars 1848.) Le caporal Beauvoir faisait au Club central une déclaration identique de fond et de forme. (*Tribun du Peuple*, 2 avril 1848, Club central, séance du 27 mars.)

L'écho des discussions orageuses des clubs, l'énervement des soldats tenus depuis plusieurs semaines sur le pied de guerre, créèrent bientôt dans les régiments un état d'esprit que le procureur général signalait au ministre de la Justice « comme très grave et devant entraîner des conséquences prochaines très fâcheuses » (1). « L'enthousiasme révolutionnaire s'était infiltré dans les casernes. Bien dirigé, par des chefs dévoués à la cause démocratique, il eût été, selon Treillard, sans danger. Combattu sourdement par de vieilles sympathies monarchiques, il devait affaiblir les liens de la discipline, produire le désordre et la mutinerie (2). »

Il y avait, au 4e régiment d'artillerie, celui-là même qui, par sa ferme attitude, avait fait échouer la tentative de Louis-Napoléon Bonaparte à Strasbourg, un maréchal des logis fourrier du nom de Gigou. Enfant du Midi, nourri de lectures mal digérées, dont on retrouve la trace dans ses quelques écrits, Gigou s'était épris des théories mises à la mode par la Révolution (3), et il fréquentait assidûment les clubs, s'y faisant remarquer « par des discours peu mesurés » (4), et de violentes protestations « contre les abus qui faisaient du soldat une machine, un séide, un prétorien aux services des monarchies » (5). Avec ceux de ses camarades qui partageaient son exaltation, il se promettait d'affranchir les soldats du joug politique des officiers et « de combattre les projets liberticides de ces âmes où le parfum aristocratique (*sic*) avait étouffé toute idée populaire » (6). Dans les clubs, il était en général fort applaudi, car il avait cette éloquence emphatique et creuse qui séduit les auditoires peu cultivés. Il soulevait l'indignation des citoyens qui ne comprenaient pas que l'armée dût vivre en dehors de la nation (7).

---

(1) Archives Nationales, BB 30 361 (2), rapport du 31 mars 1848. Ce rapport contient, relativement aux troubles militaires, des allusions à un autre rapport du 29 mars, que je n'ai pas retrouvé.

(2) Treillard, *La République à Lyon*, p. 39.

(3) *La Montagne*, numéro spécial. Le rapport du procureur général (31 mars) représente Gigou comme un mauvais soldat, mal vu de ses camarades, et « discipliné à plusieurs reprises pour faits d'inconduite ». La *Montagne* en fait un martyr victime de la rancune de ses chefs réactionnaires.

(4) Treillard, *La République à Lyon*, p. 39; Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, p. 44.

(5) *Le Vorace* (mai 1848), adieux du fourrier Gigou.

(6) *Id., ibid.*

(7) *La Montagne*, numéro spécial.

Le 28 mars, le *Censeur* inséra une lettre signée par « Un groupe de sous-officiers » du 4e d'artillerie qui proposaient qu'on fît aux soldats des causeries familières sur les avantages de la République, car peut-être n'étaient-ils pas encore suffisamment « affranchis » pour bien voter (1). Cette lettre parut contenir un blâme indirect à l'égard des chefs militaires. Elle était l'œuvre exclusive de Gigou et d'un de ses camarades, Mathieu. Les autres sous-officiers, après en avoir pris connaissance, se rendirent chez le colonel pour démentir toute collaboration à ce factum et lui exposèrent leur intention de donner à ce démenti une large publicité dans les journaux de Lyon. « Le colonel les détourna de ce projet en leur faisant comprendre que dans les circonstances actuelles une polémique... serait dangereuse, puisqu'elle irriterait les esprit (2). » Ils revinrent donc à leur salle de réunion, et reprochèrent vivement à Gigou et à Mathieu de les avoir compromis par leur acte inconsidéré. Une altercation s'éleva : l'un des sous-oficiers incriminé s'oublia au point d'injurier ses supérieurs, et parla de mettre le feu à la caserne. C'était Gigou : quelques-uns de ses camarades sollicitèrent alors son éloignement. Sur la prière du colonel et du général de brigade, Bourjolly lui infligea une peine disciplinaire qu'il devait purger à la citadelle de Grenoble (3). Au milieu de la nuit, un adjudant vint le chercher dans sa chambre et le conduisit à la salle des rapports d'où plusieurs officiers l'emmenèrent dans l'enclos des batteries de siège. Son ami Mathieu le suivait. Il y rencontra le colonel qui le morigéna vivement et lui fit connaître la décision du général en chef. Gigou tenta de résister, mais des gendarmes apostés non loin de là s'emparèrent de sa personne, le poussèrent, après lui avoir mis les menottes, dans une voiture préparée d'avance. Ils sortirent de Lyon sans encombre, malgré la menace que le prisonnier avait faite d'appeler le peuple à son secours, et gagnèrent rapidement Bourgoin, où ils le déposèrent à la maison d'arrêt en compagnie de condamnés de droit commun (4).

---

(1) *Censeur*, 28 mars 1848.

(2) *Archives Nationales*, BB30 361 (2), rapport du procureur général, 31 mars 1848.

(3) Rapport du procureur général, 31 mars 1848; Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, pp. 44-45; *Le Vorace* (mai 1848), récit de Gigou; *Liberté*, 1er avril; *Gazette de Lyon*, 1er avril 1848.

(4) *Le Vorace* (mai 1848), récit de Gigou; *La Montagne*, numéro spécial.

Au matin (c'était le 30 mars), on fit courir le bruit, parmi les artilleurs du 4e régiment, que Gigou avait déserté. Mais Mathieu sortit du quartier, ameutant aussitôt la foule. « On lui a fait un crime, s'écria-t-il, de vous rechercher, de vous voir, de converser avec vous... Je le cherche vainement partout. J'ai frappé à toutes les portes de nos salles de police, à celles de nos prisons, je l'ai demandé à nos chefs, personne ne m'a répondu. Justice! Justice! (1) »

Les Voraces, prévenus, se chargèrent de répandre cette nouvelle dans les clubs (2), qui tinrent des réunions extraordinaires et arrêtèrent pour le soir, une manifestation considérable, « afin de rappeler l'autorité militaire à ses devoirs envers la République, dont le premier est de ne pas persécuter les patriotes » (3). De graves paroles furent proférées contre le général de Bourjolly. Un des chefs du Club de l'Union (de la Croix-Rousse) l'avertit que les Voraces viendraient lui dicter leurs conditions, évoquant comme à propos le souvenir de Ramel, traîtreusement assassiné à Toulouse en 1815 (4).

Les plus regrettables événements étaient à prévoir, car une mutinerie avait éclaté à l'heure même où l'on se disposait à enlever furtivement Gigou, parmi les hommes du 13e et du 22e régiment d'infanterie légère.

Au 13e, en particulier, on reprochait aux officiers de n'être pas républicains. « En proie à mille soupçons, écrivait *un soldat démocrate* au *Tribun du Peuple*, l'armée frémissait opprimée ; le 13e léger... conduit par des chefs aux opinions rétrogrades, a rompu ses chaînes et *s'est en quelque sorte insurgé.* » Les soldats de ce corps étaient sévèrement punis pour le moindre retard. C'était un bon moyen de les éloigner des clubs. Dans la soirée du 29, quelques-uns d'entre eux entonnèrent des refrains « patriotiques » à la cantine. L'adjudant de service fit fermer l'établissement et appréhender « quelques-uns des plus animés ». Des clameurs éclatent : on bouscule le gradé trop zélé : « Qu'est-ce à dire et que voulez-vous ? Arrière le carliste et livrez-nous les clefs de la salle de police, ou

---

(1) *Le Vorace, loc. cit.; La Montagne,* numéro spécial; rapport du procureur général, 31 mars 1848. « Le lendemain le complice du sous-officier ainsi puni fit un appel aux ouvriers de la Croix-Rousse, *dits* les *Voraces.* »

(2) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, p. 45; *Tribun du Peuple,* 4 avril 1848, Club central, séance du 30 mars.

(3) *Bulletin du Club de l'Egalité,* 11 avril 1848, séance du 30 mars.

(4) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, pp. 45-46.

nous ne répondons pas de ce qui peut arriver. » L'adjudant quitte la place, et les mutins, brisant à coups de pierres les portes des locaux disciplinaires, s'élancent aux remparts avec les détenus, criant : *Vive la République ! Vivent les Lyonnais !* » Après une heure ou deux, le bruit cesse de lui-même, la tranquillité renaît. « Mais le 13e avait protesté contre les mauvaises intentions de ses chefs, il avait mérité la confiance de ses compatriotes (1). »

Le lendemain, tandis que Mathieu appelait les ouvriers à la délivrance de Gigou, les soldats du 13e et du 22e légers, ayant abandonné leurs casernements de la Guillotière, arrivaient à Lyon (2). Ils accompagnèrent d'abord jusqu'à Saint-Clair les Savoisiens en route pour Chambéry, et rentrèrent en ville avec la foule « surexcitée par les chants et ivre de bonheur » (3). Ils se joignirent alors aux manifestants groupés à Bellecour en vue de la démonstration à faire en faveur de Gigou (4).

« Clairons en tête et dans une espèce d'ordre » (5), ils se rendirent chez le colonel du 4e d'artillerie, puis à la caserne Louis-XVIII. Mathieu, qui marchait à leur tête, interpella les officiers et les sous-officiers assemblés dans la cour et leur réclama la mise en liberté de Gigou. L'un d'eux donna l'ordre de fermer les grilles. Mais des soldats et des ouvriers les escaladèrent en s'aidant des guérites des factionnaires et les ouvrirent à nouveau. Plusieurs arrachant les portes des locaux disciplinaires, les brûlèrent sur la place. Le général Neumayer, envoyé par Bourjolly, arrivait alors, suivi d'un aide de camp et de deux hussards. Il descendit de cheval, pénétra dans l'intérieur de la caserne et haranguant les émeutiers du haut d'un balcon, leur promit, au nom du commandant de la 7e division, la libération du fourrier Gigou. A son départ, il fut entouré, séparé de son escorte, attiré à terre. Une épaulette déchirée, son chapeau perdu, il se retira dans un café quelques instants pour échapper à ses assaillants et revint, par un voie détournée, à l'Hôtel du commandement (6). Ils l'y avaient précédé, forçant le portail d'en-

(1) *Tribun du Peuple*, 2 avril 1848, lettre d'un soldat démocrate ; *Gazette de Lyon*, 31 mars 1848.
(2) *Censeur*, 1er avril 1848 ; *Salut Public*, 31 mars, 1er avril.
(3) Benoît, *Souvenirs*, p. 63.
(4) *Censeur*, 1er avril 1848.
(5) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, p. 48.
(6) Rapport du procureur général, 31 mars 1848 ; Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, p. 48 ; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e p., pp. 54-56. (Cf. Ar-

trée et désarmant le poste de garde. Une formidable vague humaine s'engouffra dans la cour intérieure, puis dans les appartements de Bourjolly, tandis que ceux qui étaient restés dehors continuaient à exiger bruyamment la grâce de Gigou.

Pendant trois heures, Bourjolly, dans son cabinet, entouré de son chef d'état-major et de plusieurs officiers, tint tête à l'orage au milieu des clameurs furieuses, refusant tout d'abord de lever une peine qu'il estimait légitime, et nécessaire à la discipline. Arago, auquel il avait dépêché un officier, ne se dérangea pas, mais lui intima par écrit de faire élargir le fourrier puni. Laforest, de son côté, accompagné de son frère et de quelques membres du Comité, vint conjurer le général de céder pour éviter de grands malheurs et l'amena par ses prières à déclarer lui-même aux hommes qui assiégeaient sa demeure que Gigou reviendrait à Lyon (1). Ils voulaient qu'il leur remît un otage qui répondrait de l'exécution de sa promesse. D'autres exigeaient le renvoi des chefs que l'on désignerait à l'autorité militaire après renseignements pris auprès de leurs subordonnés. Cette fois, Bourjolly dit qu'il se démettrait de ses fonctions ou accepterait la mort plutôt que de consentir à une pareille humiliation. Laforest parlementa avec le peuple, et, avec

---

chives Municipales, I² *Emeute, Février 1848, Note pour Me Fabre*, avocat à la Cour de cassation, rédigée d'après l'Annuaire ou par l'auteur de l'Annuaire, Montfalcon); *Courrier de Lyon*, 1er avril; *Gazette de Lyon*, 1er avril 1848.

La version du rapport du procureur général, que confirme le récit du *Courrier*, est optimiste. D'après ce magistrat, Neumayer aurait été accueilli par la foule « *sans manifestation hostile* ». Bourjolly dit au contraire que le général de brigade « tiré en quelque sorte à bas de son cheval » fut contraint de se réfugier dans une maison voisine. La pièce suivante, qui se trouve aux Archives Municipales (I² *Emeute, Février 1848*), et date du 6 avril 1848, confirme ce qu'il avance. C'est la lettre d'un cafetier, Garassu, adressée au maire de Lyon, signée et certifiée par plusieurs témoins. « Le citoyen Claude Garassu, cafetier, demeurant à Lyon, a l'honneur d'exposer que le 30 mars dernier, à trois heures de relevée, un rassemblement de plusieurs milles (*sic*) d'hommes a eu lieu sur ladite place avec menaces contre le général Nomayer (*sic*), qui s'y trouvait, pour éviter un grand danger et peut être la mort, le général étant entré dans le café de l'exposant, ce qui lui a occasionné par la foule menaçante un grand dommage pour lui qu'il évalue modérément à 250 francs. » (suit le détail). Treillard (*La République à Lyon*, p. 39) avoue que « *la voix des généraux et des chefs fut méconnue.* »

(1) Rapport du procureur général, 31 mars 1848; Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, pp. 48-49; *Courrier de Lyon*, *Gazette de Lyon*, *Liberté*, 1er avril 1848.

l'aide des Voraces, dégagea les abords de l'Hôtel sans que le général fût réduit à cette extrémité (1).

Tandis qu'une délégation partait en poste à Bourgoin chercher Gigou (2), le tumulte continuait dans la ville. Les engagés volontaires du 13e léger, récemment rentrés d'Afrique, prétendaient que leur corps restât à Lyon pour y prendre un repos bien gagné et qu'on envoyât à sa place à l'armée des Alpes les deux plus anciens régiments de la garnison. Ils passèrent hors de leurs quartiers toute la nuit du 30 au 31 mars, emplissant les rues de leurs cris et de leurs chants (3).

Au Club Central eut lieu une réunion agitée où l'on discuta les événements de la journée. Un caporal du 13e léger, admis à prendre séance, proposa une démarche collective auprès du Commissaire extraordinaire afin que le départ des troupes fût retardé de vingt-quatre heures. On emploierait ce délai à l'épuration des cadres d'officiers, parmi lesquels le caporal se faisait fort de signaler des ennemis de la République. Le bureau du Club hésita un instant, puis on prit le parti, après une courte délibération, d'aller à Bellecour en bon ordre. Tous les autres clubs y furent à dix heures, et défilèrent jusqu'à la Préfecture. Arago leur adressa quelques paroles, invoquant l'intérêt de la France et l'honneur national. Il accorda, sous sa propre responsabilité, le délai de vingt-quatre heures qu'on lui demandait ; il ne s'expliqua point sur les officiers suspects, parce que cette question touchant « à la discipline, à l'organisation, à la force de l'armée », méritait un examen spécial et ne pouvait être résolue par lui seul. On l'avait écouté sans murmures ; la foule s'écoula silencieusement (4), mais beaucoup d'ouvriers allèrent sur la place Louis XVIII attendre le retour de Gigou (5).

Il arriva le 31 mars à la Guillotière, qu'il traversa au milieu des ovations, se rendit à la caserne d'artillerie où les soldats lui firent un accueil triomphal. Ils en repartirent avec lui, tambours et musi-

(1) Rapport du procureur général, 31 mars 1848 ; Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, pp. 49-50 ; *Gazette de Lyon*, 1er avril 1848.

(2) Treillard, *op. cit.*, p. 39 ; *La Montagne*, numéro spécial ; *Salut Public*, *Courrier de Lyon*, *Union Nationale*, 1er avril 1848.

(3) Rapport du procureur général, 31 mars 1848 ; Treillard, *op. cit.*, p. 40 ; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 52 ; *Censeur*, 1er avril 1848.

(4) *Salut Public*, *Gazette de Lyon*, *Courrier de Lyon*, *Liberté*, *Union Nationale*, 1er avril 1848.

(5) Rapport du procureur général, 31 mars 1848.

que en tête. Le sous-officier, à cheval, ceint d'une écharpe, escorté de quelques camarades et d'une suite nombreuse dans laquelle se mêlaient canonniers, fantassins et hussards, reçut à Bellecour une délégation des corporations de la Guillotière, précédée de quatre jeunes filles vêtues de blanc. Les Voraces, avec leur bannière, fermaient la marche.

Sur la place des Terreaux, le cortège s'arrêta pour entendre un discours de Cholat, chef d'état-major de la garde nationale, précédemment capitaine au 4e régiment d'artillerie. Cholat, qui parlait d'obéissance et de discipline, s'attira une véhémente apostrophe d'un homme du peuple : « Pourquoi les chefs ont-ils nuitamment et si indignement enlevé ce soldat, notre frère, dont tout le crime a été de rechercher le peuple ? Un tel acte de despotisme, de monstrueuse illégalité, doit être puni, car nous ne sommes plus à une époque où l'on peut impunément priver un citoyen, quel qu'il soit, de sa liberté. » Mais Gigou, levant son bonnet, acclama la République, recommanda le bon ordre et la promenade se continua par la Guillotière. On ne manqua pas ensuite de passer devant la Préfecture où Arago prononça une allocution que personne n'entendit. Le fourrier, ramené à la caserne, harangua une fois de plus ses sauveurs et « la cérémonie réparatrice » prit fin (1). Un sous-officier fut chargé par lui de venir au Club Central « témoigner à la population lyonnaise toute sa reconnaissance des marques de sympathie dont il avait été l'objet » (2).

La journée du 31 mars fut fertile en incidents divers qui se rattachent plus ou moins au triomphe de Gigou. Des militaires du 13e léger voulurent débaucher un bataillon de mobiles logés au couvent des Carmes-Déchaussés, sans toutefois y parvenir (3). Trois ou quatre cents femmes qui s'étaient rassemblées dans la cour du Palais Saint-Pierre, parcoururent la ville, divisées en sections, suivies d'ouvriers et de soldats sans armes, qui chantaient avec elles la *Marseillaise*, la *Carmagnole* et le *Çà ira*. Quelques-unes portaient sur la manche de leur corsage des galons d'ordonnance. Elles exposèrent au Commissaire extraordinaire leur grande misère en le

(1) Récit du numéro spécial de *La Montagne; Gazette de Lyon*, 1er et 2 avril; *Courrier de Lyon*, 1er et 2 avril; *Salut Public*, 1er et 2 avril; *Union Nationale*, 1er avril 1848; cf. Treillard, *op. cit.*, p. 40.

(2) *Peuple Souverain*, 5 avril 1848, Club central démocratique.

(3) *Salut Public*, 3 avril 1848.

priant de leur permettre de coopérer aux travaux des ateliers nationaux. En revanche, les Voraces, de garde à l'Hôtel de Ville, les reçurent peu galamment et parlèrent d'employer des pompes à incendie pour les disperser si elles ne retournaient pas immédiatement s'occuper des soins de leur ménage (1). Des « compagnons » défilèrent aux Terreaux, entre deux haies de gardes nationaux, afin de prouver que les vieilles rancunes qui avaient jadis séparé les corps de métiers n'existaient plus désormais (2).

Un attroupement où se trouvaient encore des soldats et beaucoup de membres des clubs, assiégea le pénitencier des Recluses. Pour empêcher le désordre, Arago envoya un détachement de Voraces et de gardes nationaux qui dégagèrent les abords de la prison et y introduisirent avec eux cinq délégués des clubs chargés de vérifier le registre d'écrou. Une trentaine de disciplinaires furent relâchés, et après avoir fraternisé avec leurs sauveurs, regagnèrent leurs quartiers respectifs. Quant aux détenus condamnés pour délits de droit commun, ils restèrent en prison (3).

Quelques troubles eurent lieu à l'escadron du train des équipages et à la compagnie d'ouvriers de Serin au sujet du changement des officiers et des sous-officiers, mais ils s'apaisèrent d'eux-mêmes (4). Dès le 1er avril, le général de Bourjolly constatait une réelle amélioration dans l'esprit de la garnison. « Je rentre, mandait-il au ministre de la Guerre, de plusieurs quartiers dont quelques hommes m'ont paru sensibles à mes exhortations et à l'honneur de marcher à la frontière (4). » D'autre part, certains corps restèrent dans le devoir. Un détachement de hussards, cantonnés à Villeurbanne, refusa de prendre part à la rébellion (5). On vit, au 22e léger, des

(1) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 57; *Peuple Souverain, Salut Public, Courrier de Lyon*, 2 avril 1848; *Liberté*, 1er avril; *Union Nationale*, 31 mars; *Gazette de Lyon*, 1er et 7 avril 1848.

(2) *Peuple Souverain*, 2 avril 1848.

(3) Treillard, *La République à Lyon*, p. 40; Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, p. 51; *Censeur, Union Nationale, Courrier de Lyon, Salut Public, Peuple Souverain*, 2 avril 1848; *Liberté*, 2 et 4 avril; *Gazette de Lyon*, 2 et 7 avril; *Vingt-Quatre Février*, 2-3 avril.

(4) *Salut Public*, 3, 5 et 6 avril; *Gazette de Lyon*, 3-4 avril; *Union Nationale*, 4 avril 1848.

(5) Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, p. 51, rapport du 1er avril.

(6) *Liberté, Censeur*, 2 avril; *Salut Public*, 3 avril 1848; cf. rapport du procureur général, 31 mars 1848 : « L'armée dont la majorité est animée des meilleurs sentiments, est consternée. »

soldats infliger à ceux qui s'étaient le plus compromis de sévères brimades (1).

Cependant, les manifestations des 30 et 31 mars, toutes « républicaines » qu'elles fussent, « portèrent atteinte au commandement » (2), et Arago n'agit pas un seul instant pour les empêcher. Le ministre de la Guerre lui-même (le père du Commissaire extraordinaire) prodiguait bien à Bourjolly ses encouragements ; mais il lui accusait réception de ses rapports en termes quelques peu singuliers : « Il est des circonstances supérieures à la volonté des hommes et qui les forcent à subir *ce qu'en temps ordinaire il y aurait lieu d'empêcher* (3). » Ce raisonnement philosophique n'est pas celui d'un chef très sûr de son autorité. Il révèle les inquiétudes du Gouvernement provisoire et le mal qui travaille alors profondément l'armée.

Le 4e régiment d'artillerie fut déplacé. Le 12 avril il rejoignait Grenoble (4), mais sans Gigou, pour lequel Arago avait obtenu une permission. « Je crois, expliqua-t-il à Bourjolly, qu'en ce moment sa présence à Lyon ne doit avoir qu'un excellent effet ; je vous adresse cette demande après mûre réflexion (5). »

Gigou, fort de cette haute protection, fréquentait les Voraces, racontait ses aventures au Club Central (6), et rédigeait une longue apologie de sa personne et de ses actes pour une feuille éphémère qu'il emplit de sa prose incorrecte et prétentieuse. Gonflé d'importance, il croyait avoir sauvé la nation de fléaux épouvantables. « De ce jour, plus de crainte ; tous les régiments de France ont proclamé la République, le peuple et les soldats se donnent la main, nous sommes donc invincibles. Je crois même que nous avons

---

(1) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, p. 52. « Cela s'est fait, bien entendu, sans aucune intervention de la part des chefs qui n'auraient pas permis que les choses fussent poussées trop loin et auxquels l'intention seule suffisait. » Cf. *Courrier de Lyon*, 3 avril 1848. (Extrait de la *Gazette de Lyon*.)

(2) Treillard, *La République à Lyon*, p. 39.

(3) Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, pp. 52-53.

(4) Archives Nationales, BB30 361 (2), lettre du ministre de la Guerre au ministre de la Justice.

(5) Le Pays de Bourjolly, p. 53; Rey, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon*, p. 5.

(6) *Tribun du Peuple*, 5 avril 1848, Club central, séance du 1er avril.

étouffé une révolution (1). » Il se voyait déjà candidat à l'Assemblée Nationale, son portrait ornait les devantures, c'était l'idole du moment. Sa gloire fut courte, et il quitta Lyon au mois de mai pour recevoir ultérieurement les galons d'adjudant (2).

Des proclamations vibrantes (Arago n'a gouverné qu'avec des proclamations) recommandèrent au peuple le calme et la confiance, aux soldats le patriotisme. Un avis du Gouvernement provisoire annonça que les faits d'indiscipline seraient désormais châtiés « avec justice et inflexibilité » (3). Mais le colonel du 4e d'artillerie donna sa démission. Bourjolly demanda son rappel. Il devait avoir satisfaction quelques jours plus tard, après avoir éprouvé de nouveaux désagréments qui rendaient sa situation intenable dans la 7e division militaire (4).

---

(1) *Le Vorace* (mai 1848), adieux du fourrier Gigou.

(2) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e p., p. 57; Rey, *op. cit.*, pp. 5, 16. Le *Catalogue de la Bibliothèque Lyonnaise de M. Coste*, mentionne un certain nombre de lithographies relatives à Gigou (nos 730, 731, 14004) et qui se trouvent à la Bibliothèque municipale de la ville de Lyon. On raconta dans la presse de l'ordre (*Liberté*, 1er avril; *Courrier de Lyon*, *Gazette de Lyon*, 2 avril 1848) que Gigou avait fait une sorte d'amende honorable à ses chefs, se déclarant prêt à rentrer en prison, si on l'exigeait. On dit aussi (*Liberté*, 9, *Salut Public*, 10, *Union Nationale*, 11 avril) qu'une imposante réunion de sous-officiers, tenue à la Rotonde, avait blâmé sa conduite. Son ami Mathieu donna un démenti à ces informations (*La Montagne*, 21 avril 1848) et lui-même, dans son apologie publiée par le *Vorace*, au mois de mai, ne semble nullement faire acte de contriction.

(3) Archives Municipales, I2 *Evénements politiques 1848*, avis du Gouvernement provisoire; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 53-54. Cf. Archives Municipales, *loc. cit.*, proclamation de Laforest, 31 mars 1848.

(4) A plusieurs reprises on s'occupa encore dans les clubs des régiments qui devaient aller à l'armée des Alpes, mais en général sans faire opposition à leur départ. (*Tribun du Peuple*, 4, 12, 13 avril 1848, séances du Club central des 31 mars et 6 avril; *France Républicaine*, 8 avril.) Les militaires qui fréquentaient les clubs déclarèrent eux-mêmes qu'on ne pouvait entraver l'exécution des ordres supérieurs. La presse apprécia diversement les événements qui avaient troublé quarante-huit heures durant la garnison. Si les journaux modérés et conservateurs, et le *Censeur* lui-même, malgré son optimisme de commande, s'effrayaient de la rébellion militaire, le *Peuple Souverain* n'y voyait qu'une « *source de sécurité* ». « Lyon est calme, disait-il, il n'est agité que par des sentiments républicains, et c'est de là précisément que naît toute sécurité. » (*Peuple Souverain*, 2 avril 1848.) Tout en adjurant les soldats de rentrer dans l'ordre, le même journal affirmait que « la patriotique et solennelle manifestation du 31 mars » devait « prouver à l'autorité militaire que le temps du bon plaisir était passé » (*id.*, *ibid.*, cf. numéro du 5 avril). Treillard écrivait plus tard « *qu'aucun désordre sérieux n'eut lieu à Lyon* », tout en avouant

En effet, la population ouvrière qui avait montré toute sympathie aux soldats mutinés, continuait à regarder avec défiance les ouvrages fortifiés qui entouraient la ville. Dans certaines réunions on émit un vœu en faveur de leur disparition totale, ou de leur occupation par des gardes nationaux ou des « citoyens armés » (1).

Le Club Central, sur l'initiative du Club de la rue Grôlée, envoya une députation auprès d'Arago lui demander le concours de l'autorité administrative pour qu'il fût accordé au peuple « de faire visiter les forts, arsenaux et casernes, afin de connaître l'état des ressources en armements » (2). Arago se contenta de réclamer aux délégués la confiance entière des citoyens, mais ne céda pas à leurs exigences (3). Peu satisfait du succès de cette démarche, le club qui l'avait provoquée proposa la remise au peuple de tous les forts et l'équipement complet et rapide de la garde nationale mobile. Afin d'appuyer cette motion, il déposa sur le bureau du Club Central une invitation « à tous les autres clubs pour les engager à se rendre le 11 (avril) à 8 heures du matin, *en armes*, sur la place Bellecour, et se diriger de là vers le citoyen Arago pour le *sommer* de laisser occuper les forts par la garde nationale et les prendre *de vive force* dans le cas de refus du citoyen Commissaire du gouver-

---

que le commandement avait été atteint. (*La République à Lyon*, p. 39.) Le gouvernement fut moins optimiste. « Je n'ai pas besoin, écrivait le ministre de la Justice au ministre de la Guerre, de vous signaler la gravité des faits signalés dans ce rapport (celui du procureur général de Lyon, en date du 31 mars). Ils ont sans doute déjà éveillé votre attention particulière. Mais il m'a paru utile que vous connaissiez l'impression qu'ils ont produite sur l'autorité judiciaire locale. » (Archives Nationales, BB[30] 361 (2), 8 avril 1848.) Et le ministre de la Guerre, François Arago, affirmait à la tribune de l'Assemblée Nationale, le 8 mai 1848 : « La discipline de l'armée, *partout ébranlée et en péril à la suite de la Révolution de Février*, est aujourd'hui complètement rétablie. » (*Moniteur*, 7 mai 1848, Assemblée Nationale, p. 983. rapport de F. Arago.)

(1) *La République* du 21 mars avait déjà réclamé l'éloignement des troupes de ligne, à l'exemple de la Société fraternelle de Paris, la garde nationale lui paraissant suffisante pour assurer la sécurité de Lyon. Le Club de Vaise (8 avril) éprouvait « des craintes vives au sujet de la nouvelle garnison ». Il invitait le Club central « à porter son attention sur l'opinion de ces troupes qui peut-être n'étaient pas démocrates ». (*Tribun du Peuple*, 13 avril 1848.) Au Club Saint-Paul, le 9 avril, l'Assemblée « demande et appuie la proposition faite par le citoyen Rouget, de la démolition des forts Saint-Just et Saint-Irénée ». (*Tribun du Peuple*, 16 avril 1848.)

(2) *Tribun du Peuple*, 2 avril 1848, Club central, séance du 27 mars.

(3) *Id.*, 3 avril 1848, Club central, séance du 28 mars.

nement » (1). La majorité du Club Central s'affirma résolument adversaire de ces projets insurrectionnels. Une commission fut nommée qui alla immédiatement à la Préfecture prier Emmanuel Arago de « tenir sa promesse » et d'employer « tous les moyens de conciliation capables d'empêcher une collision déplorable par elle-même, mais plus encore à la veille des élections ». A son retour, la commission rapporta que le Commissaire assurait n'avoir fait aucune promesse, mais qu'il était disposé à éviter tout désordre en faisant preuve de sa « bonne volonté » (2). Le Club Central, séance tenante, donna rendez-vous à ses adhérents pour le lendemain matin à cinq heures et demie, afin d'accompagner le 13e léger qui rejoignait l'armée des Alpes, et de ramener à de meilleurs sentiments les citoyens qui parlaient de faire une démonstration armée devant la Préfecture et contre les forts (3).

Depuis deux jours, une agitation visible régnait dans les chantiers nationaux où des individus « qui furent bientôt mis sous la main de la justice » (4), excitaient les ouvriers à exiger la remise des ouvrages extérieurs que tenaient les troupes de ligne (5). Le 11 avril, la garde nationale revenait avec le Club Central d'escorter le 13e léger jusqu'au delà des fortifications, lorsqu'une bande nombreuse, en partie armée, se rangea devant le fort Lamothe demandant à y pénétrer pour fraterniser et prendre la garde avec les soldats. Le commandant du fort prévint en secret le général de Bourjolly, puis leur déclara, par écrit, qu'il ne les recevrait pas sans un ordre supérieur. Ils déléguèrent alors quelques-uns des leurs à la Préfecture et à l'Hôtel de la division (6). Bourjolly apprenant ce qui se passait, écrivit au commandant un court billet pour lui enjoindre de se défendre en cas d'attaque, pendant que cinq bataillons appelés de Loyasse, Saint-Irénée et Sainte-Foy, descendraient par le

(1) *Tribun du Peuple*, 15 avril 1848, Club central, séance du 10 avril; *Liberté*, 11 avril 1848.

(2) *Tribun du Peuple*, 15 avril 1848, Club central, séance du 10 avril; *Liberté*, 12 avril 1848.

(3) *Tribun du Peuple*, *loc. cit.*

(4) Rey, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon...*, pp. 9-10, réponse d'Emmanuel Arago à la *Première lettre* du général Rey.

(5) *Censeur*, *Liberté*, *Salut Public*, 13 avril 1848.

(6) Le Pays de Bourjolly, *De l'armée et de quarante jours à Lyon*, pp. 54-55; *Courrier de Lyon*, 13 avril 1848.

pont d'Ainay et viendraient se concentrer à Perrache pour le soutenir au besoin (1).

Ce mouvement était à peine commencé, que plusieurs individus se disant envoyés par Arago vinrent lui demander « l'introduction dans le fort Lamothe d'un poste de vingt-cinq hommes de la garde nationale de la Guillotière ». Comme le général ajournait sa décision, pour gagner du temps et laisser arriver à Perrache les bataillons de secours qu'il avait appelés, ses interlocuteurs retournèrent chez le Commissaire extraordinaire « qu'ils désignaient tout simplement par son nom, sans autre qualification » (2).

Jusqu'alors, Arago n'avait point plié devant les ambassadeurs de l'émeute qui se succédaient sans trêve dans son cabinet (3). Mais l'effervescence grandissait. Il prit alors le parti d'adresser au général cette lettre que les Voraces lui apportèrent tout ouverte : « Général, de grâce, terminons cette affaire du fort Lamothe : vingt-cinq hommes de la garde nationale de la Guillotière mis régulièrement de garde à ce fort ne peuvent en aucune façon troubler la tranquillité publique. Je vois là un moyen de pacifier, et je vous invite *très formellement* à employer ce moyen dont j'accepte la responsabilité (4). »

Bourjolly avertit les émissaires de la Préfecture qu'il avait sous la main les éléments d'une sérieuse défense, et qu'il en userait (5). Ils rejoignirent leurs camarades.

Le rappel battait dans les rues de Lyon, des piquets d'infanterie stationnaient sur les quais et les principales places. Le bruit se répandait que des agents secrets se glissaient dans la foule pour exciter les passions. Deux ou trois démonstrations hostiles furent tentées contre le fort. Puis, des citoyens de bonne volonté, des Voraces, réussirent à ramener le calme dans les esprits (6). Le fort Lamothe

---

(1) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, p. 55.

(2) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, p. 55; cf. *Courrier de Lyon, Union Nationale*, 13 avril 1848.

(3) *Censeur*, 13 avril 1848.

(4) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, pp. 56-57; Rey, *M. Emmanuel Arago et les événements de Lyon*, pp. 9-10, réponse d'Arago à la *Première lettre* du général Rey; *Censeur*, 13 avril 1848.

(5) Le Pays de Bourjolly, *op. cit.*, p. 57; *Annuaire de Lyon*, 2e partie, pp. 61-62.

(6) *Annuaire de Lyon*, *loc. cit.*, pp. 61-62; *Censeur*, *Peuple Souverain*, *Courrier de Lyon*, *Salut Public*, *Union Nationale*, 13 avril 1848.

ne reçut pas de gardes nationaux et le Commissaire de la République fit afficher une de ces proclamations dont il était si prodigue (1). Le Club Central désavoua, pour son compte, « la manifestation armée » du 11 avril, qu'il avait blâmée dès le principe, sans pouvoir l'empêcher (2).

VI

Au milieu des troubles et des inquiétudes sans cesse renouvelés, le peuple lyonnais ne négligeait point les occasions de se réjouir. On vit renaître les fêtes de la première Révolution, plantations d'arbres de la Liberté, solennités commémoratives, dont le but était d'honorer les victimes de la monarchie tombées dans les émeutes républicaines.

Dès les premiers jours de mars, les « bons patriotes » de la Croix-Rousse demandèrent au Comité municipal de la commune de leur fournir un arbre, se chargeant des autres frais (3). Ils se cotisèrent pour acheter un bonnet phrygien, furent aidés par les charpentiers de Perrache, et l'arbre se dressa aux accents de la *Marseillaise* et

---

(1) *Censeur*, 13 avril 1848, proclamation d'Arago (12 avril) : « Citoyens. Des manifestations fâcheuses viennent de se produire à Lyon. Des citoyens réclament l'introduction du peuple dans les forts. Eh quoi ! se défierait-on de l'armée, de notre grande et généreuse armée républicaine qui va marcher à la frontière pour la défense et pour la gloire de la République ? Voudrait-on, par hasard, que nos braves soldats sur les champs de bataille portassent avec eux cette pensée que leurs concitoyens n'ont pas en eux la confiance qu'ils méritent si bien ? Citoyens de Lyon, que tous ceux d'entre vous qui veulent la République solide et glorieuse protestent avec énergie contre de telles idées et de tels actes ; croyez-en, citoyens, la foi républicaine d'un homme qui s'est consacré tout entier au service du peuple. Et sachez bien, vous tous qui êtes dévoués à la République, qu'en nous affaiblissant par les divisions, nous comblons de joie nos ennemis, ceux qui voudraient faire croire à l'Europe que le gouvernement républicain est impossible en France. Vive la République ! »

(2) *Tribun du Peuple*, 17 avril 1848, Club central, séance du 11 avril. Cette fois, le *Peuple Souverain*, jusqu'alors très rassuré au sujet de la situation de Lyon, s'affligea de scènes où il voyait la main de la réaction excitant les ouvriers inconscients. « Ce n'est pas, disait-il, par des moyens semblables que l'on parviendra à ramener la confiance et la reprise des affaires commerciales, sans lesquelles il n'y a que misère et désespoir pour les travailleurs. » (*Peuple Souverain*, 13 avril 1848.)

(3) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications, Adresse aux citoyens du Comité.*

du *Chant du Départ*. La neige, qui tombait à gros flocons, cessa bientôt ; les rayons du soleil percèrent les nuages, tandis qu'un vol d'oiseaux planait sur la Croix-Rousse. Des couplets composés par un ouvrier suivirent les hymnes patriotiques, et l'on dansa toute la soirée sur la Grande-Place (1). A la Guillotière, à l'occasion d'une cérémonie analogue, un orateur invoqua la « déesse de la République » et « la Fraternité des Peuples » (2). Au mois d'avril et au mois de mai, les fêtes se multiplient. Dans le quartier Saint-Just, place des Macchabées, le 68e de ligne et le clergé prêtent leur concours aux citoyens. Le curé de la paroisse rappelle « que le fils du charpentier de Nazareth » est mort « sur l'arbre de la Liberté » et que la République a toutes les sympathies des prêtres. Les Voraces, venus pour assister à la fête, fraternisent avec la foule (3).

La Croix-Rousse, le 16 avril, inaugure à la fois trois arbres de la Liberté. Le Conseil municipal se rend en corps avec les pompiers, des gardes nationaux et des Voraces, à la Grande-Place, puis à Saint-Clair et à Serin (4).

Les arbres de la Liberté se dressent bientôt partout, sur les quais du Rhône et de la Saône, aux Brotteaux, à Vaise, à la Guillotière. L'enthousiasme est général. Les habitants pavoisent, illuminent, tirent à tout propos des coups de feu, au risque de causer des accidents. Des ecclésiastiques, des étudiants, des soldats se mêlent aux ouvriers empressés. Le cardinal de Bonald daigne bénir l'arbre du quartier Saint-Jean, où sur une sorte de reposoir, trois jeunes enfants représentaient le Peuple entouré de la Force et de l'Union.

Sur la rive gauche de la Saône, les choristes du Grand-Théâtre, revêtues de robes blanches et d'écharpes tricolores, exécutent la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, obligatoires en ces circonstances. Des tables sont dressées près de la rivière ; on boit et on mange en communiant dans la fraternité démocratique. Des rondes de jeunes gens se forment autour des arbres symboliques (5).

On finit cependant par estimer que ces fêtes répétées avaient bien

---

(1) *Censeur*, 17 mars 1848.

(2) *Censeur*, 23 mars 1848.

(3) *Salut Public*, 4 avril 1848 ; *Censeur*, 5 avril.

(4) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse*..., pièces diverses réunies sous le titre *Arbres de la Liberté*.

(5) *Censeur*, 1-2, 4, 6, 9, 15 mai ; *Salut Public*, 4, 6, 9 mai 1848, etc. Les autres journaux donnent les mêmes détails.

leurs inconvénients, et que le goût du travail semblait se perdre chez les ouvriers. Certains pénétraient dans les propriétés privées, arrachant les arbres qui leur convenaient, faisant ample provision de feuillage sans s'assurer au préalable de l'autorisation du propriétaire, sans lui offrir la moindre rétribution (1). Benoît se plaint que la « réaction » venait aux cérémonies « escortée de vivres et de tonneaux de vin ». Nombre de républicains désapprouvaient les promoteurs de ces « tristes mascarades », « aliment presque quotidien à l'état de surexcitation dans les idées et dans la vie » (2).

Bientôt, le peuple cessa, sous l'empire d'autres préoccupations, de solenniser la renaissance de ses droits, et les arbres se desséchèrent aux carrefours et sur les places publiques jusqu'au moment où la plupart disparurent parce qu'ils étaient devenus symboles séditieux.

Lyon, qui avait célébré la liberté, n'oublia pas ceux qui étaient morts pour elle. L'idée de commémorer l'insurrection de 1834 et d'honorer les victimes tombées aux journées d'avril est due à un ex-déporté du procès de la Cour des pairs, Hugon. Il proposa au Club de l'Union, le 31 mars 1848, de planter sur la place des Cordeliers, dernière citadelle des insurgés républicains, un arbre de la Liberté et de célébrer une cérémonie où l'on convierait les sociétés démocratiques et les représentants du pouvoir. « Honneur... à nos vaincus de l'insurrection d'avril, disait-il avec emphase, et par un hommage public et solennel rendu à leur mémoire sur le principal lieu où ils ont scellé de leur sang leur foi républicaine, réjouissons leurs mânes généreuses (*sic*) qui applaudissent du haut du ciel à notre organisation et à notre triomphe (3). »

Les réactionnaires s'indignèrent de ce projet qui dénotait à leurs yeux « l'anarchie la plus complète » (4). Mais le Comité central l'accueillit volontiers, et pour donner sans doute à la fête un caractère plus significatif, rejeta une pétition de quinze citoyens qui vou-

---

(1) *Salut Public*, 5 mai ; *Censeur*, 11 mai 1848.

(2) Benoît, *Souvenirs*, p. 61.

(3) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Affaires de 1848...*, pièce autographiée datée du 31 mars ; *Tribun du Peuple*, 5 avril 1848.

(4) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2ᵉ p., p. 61. Les journaux conservateurs ne marquèrent d'ailleurs pas leur indignation lors même de la fête, ce qui eût été certainement périlleux. La *Gazette de Lyon*, par exemple, fit un simple compte rendu, sans le moindre commentaire favorable ou défavorable (numéro du 10-11 avril 1848).

laient voir aux Cordeliers des représentants des divers cultes (1). Le *Censeur* publia une longue note arrêtant le programme de la cérémonie et l'ordre du cortège (2). Le 9 au matin, nombre de Lyonnais, craignant quelque « journée » fâcheuse pour leurs personnes et leurs biens, s'éloignèrent de la ville (3).

Un vaste catafalque avait été dressé au milieu de la place des Cordeliers. Il était surmonté de torches allumées, entouré de guirlandes de lierre et de cyprès, et sur chacune des faces était peinte cette inscription : « *Honneur aux martyrs de la Liberté ! Juillet 1830, Novembre 1831, Juin 1832, Avril 1834, Mai 1839, Février 1848, Pologne, Irlande, Suisse, Modène, Bologne, Varsovie, Cracovie, Lemberg, Madrid, Barcelone, Lisbonne, Oporto, Naples, Palerme, Messine, Chambéry* (4). »

Face au catafalque s'élevait une large estrade tendue de noir, décorée de drapeaux tricolores. Elle était adossée à la Colonne du Méridien, où, dans la même décoration funèbre, on lisait : « *Aux combattants d'Avril : chefs, Lagrange, Caussidière, Mort !* (5) ». Sur l'estrade avaient été déposés les bustes d'anciens combattants d'Avril, Giroux cadet, Darlande, Pivot et Pacaud (6).

La fête fut annoncée par des salves d'artillerie. A neuf heures, les personnages officiels quittaient l'Hôtel de Ville. En tête, le maire, Laforest, aux côtés d'Emmanuel Arago ; puis les généraux commandant le département et leur état-major, tous ayant la rosette rouge à la boutonnière et le crêpe au bras. Ils étaient suivis des détenus et condamnés d'Avril, portant également un crêpe, des autorités civiles et militaires, des députations de l'Université, des écoles, de la garde nationale, des diverses corporations de Lyon et des faubourgs. Les clubs, bannières déployées, se tenaient en bonne place. Le cortège, précédé de quarante tambours aux caisses drapées de noir, escorté de pelotons de cavalerie et de bataillons de la ligne et de la garde nationale, s'achemina vers les Cordeliers par la

(1) *Censeur*, 4 juin 1848, compte rendu des travaux du Comité central, 8 avril.

(2) *Censeur*, 9 avril 1848 (cf. *Peuple Souverain*, même date).

(3) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 60.

(4) *Id., ibid.*, p. 59.

(5) *Id., ibid.*, p. 59; *Peuple Souverain*, 11 avril 1848.

(6) *Censeur*, 9 avril 1848, programme.

rue Puits-Gaillot et le quai de Retz (1). Les autorités s'installèrent aux places qu'on leur avait préparées. Dans la foule immense de spectateurs qui se pressaient autour de l'estrade, aux fenêtres des maisons avoisinantes, sur les arbres et jusque sur les toits, retentissaient de longues acclamations (2).

Hugon, le premier, glorifia les morts de 1834. Ils voulaient, dit-il, le règne de la justice et du droit, mais « ils n'oubliaient pas que, pour obtenir une abondante moisson, il faut labourer la terre, et avant tout, ils étaient révolutionnaires. C'est par là qu'ils ont droit à notre reconnaissance et à nos regrets éternels. Soyons comme eux, citoyens, et, avant de construire l'édifice de la société future, fouillons profondément le sol dans lequel nous devons en poser les assises ; que le monde ancien disparaisse et qu'il en surgisse un monde nouveau (3). »

Un autre condamné d'Avril, Brosse, accentua la note révolutionnaire de l'allocution d'Hugon, en proclamant qu'il fallait affranchir l'Europe (4).

Le Commissaire extraordinaire du gouvernement parla le dernier et souleva l'émotion générale. Ses paroles, d'après le *Censeur*, enclin sans doute à l'hyperbole, arrachèrent « des larmes à tous les assistants ». Après avoir établi un parallèle entre les combattants de 1834 et ceux de 1848, après avoir montré aux barricades de Février les chefs du mouvement d'Avril, Lagrange et Caussidière, il recommanda l'exemple des « martyrs » de la cause démocratique, adjurant ses auditeurs de renoncer à la haine et aux divisions. « Crions, dit-il dans sa péroraison, crions trois fois, pour que nos voix s'entendent par delà nos frontières : Vive la République ! » Des applaudissements répétés assurèrent à Emmanuel Arago qu'il était pleinement compris de ceux qui l'écoutaient (5).

La fête funéraire était terminée. A un signal donné, tous les crêpes furent enlevés, et l'on planta un arbre de la Liberté, tandis que l'acteur Barielle chantait la *Marseillaise*, reprise en chœur dans la foule. A leur tour, les élèves de l'Ecole de chant se firent entendre,

(1) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 59 ; *Censeur*, 9 avril 1848, programme.

(2) *Censeur*, *Peuple Souverain*, 11 avril 1848.

(3) *Censeur*, *Tribun du Peuple*, 11 avril 1848.

(4) *Censeur*, 11, 12 avril 1848.

(5) *Censeur*, 11 avril 1848, *Peuple Souverain*, 12 avril.

et le cortège se retira « dans le plus grand ordre » par la rue Grenette et le quai de la Pêcherie pour revenir aux Terreaux (1). Les membres du Comité municipal se réunirent dans un banquet d'une simplicité spartiate (2), et le peuple continua les réjouissances commencées à sa manière. Toute la nuit du 9 au 10 avril, malgré le vent et la pluie, la ville fut remplie « d'ivrognes qui faisaient un tapage épouvantable » au point que la police dut intervenir à plusieurs reprises (3).

La semaine suivante fut inaugurée à Perrache, place de la Liberté (ou Louis XVIII) (4), une statue du *Peuple Souverain*. C'était l'œuvre d'un artiste local, Lepin. Elle représentait « un ouvrier aux bras nus, d'une force musculaire prodigieuse, d'une expression frappante d'énergie ». Appuyé sur un fusil, et monté sur une barricade. Il avait à ses pieds « les insignes brisés de la royauté ». Le socle portait en exergue : « *Qui osera la relever ? 24 Février 1848, à la barricade !* (5) » La fête fut favorisée par un temps magnifique. Elle n'eut pas de caractère officiel : ni la municipalité, ni la Préfecture ne s'y firent représenter. C'était une manifestation des clubs et de la population ouvrière.

Le défilé comprit un fort peloton de gardes nationaux et de Voraces, tambours et musique en tête. Puis venaient les présidents des clubs de Perrache et une délégation du Club Central. La statue était portée par quatre hommes, suivis d'autres citoyens qui avaient placé sur un brancard un buste de la Liberté. Une foule nombreuse les accompagnait. Partis de Perrache, ils longèrent le Rhône, parvinrent aux Terreaux, où les saluèrent de frénétiques acclamations. Ils revinrent par la Saône, Bellecour et la rue Bourbon (6), jusqu'à l'endroit où devait s'ériger le monument. A la caserne de la place Louis XVIII, les dragons consignés crièrent : « *Vive la République ! Vivent les Lyonnais !* »

Des milliers de spectateurs se pressaient sur la place. Un arbre

---

(1) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 59-60; *Censeur*, 9 avril 1848, programme.

(2) *Union Nationale*, 12 avril 1848.

(3) *Peuple Souverain*, 12 avril 1848.

(4) Aujourd'hui place Carnot.

(5) *Peuple Souverain*, 16, 17-18 avril 1848; cf. *Union Nationale*, 1er avril, description de la statue qui est « du plus grand effet ».

(6) Aujourd'hui rue Victor-Hugo.

de la Liberté fut placé non loin de la statue, tandis que la musique de la garde nationale jouait des airs patriotiques. Quatre discours furent prononcés, dans lesquels les orateurs saluèrent la fin de la tyrannie, l'avènement de la justice et de l'égalité. Comme les Italiens, arrivant de Paris pour retourner dans leur pays, se rencontrèrent fort à propos, on fit allusion aux nations soulevées et à la libération prochaine des peuples opprimés. On conseilla aux rois de ne pas les provoquer et de craindre leur vengeance. Du pain et du vin furent distribués aux émigrants après ces bonnes paroles (1).

La statue du Peuple Souverain, faite de plâtre et d'argile, avec un piédestal de bois de sapin, dura peu. On l'enleva en 1850 pour réserver l'emplacement qu'elle occupait à un bronze équestre de Napoléon Ier (2). Elle avait survécu à l'agitation révolutionnaire, elle avait vu le rétablissement de la tranquillité. Mais ce vivant souvenir des jours d'anarchie offusquait les amis de l'ordre qui s'en débarrassèrent au premier prétexte plausible, et la reléguèrent dans quelque réduit obscur d'où elle ne devait plus sortir.

(1) *Peuple Souverain*, 17-18 avril; *La Montagne*, n° 4, 21 avril; *Censeur*, *Liberté*, *Salut Public*, 18 avril; *Gazette de Lyon*, 19 avril 1848.

(2) Archives Municipales, D, *Lyon*, 1850, pp. 338, 380, 382, 387.

CHAPITRE VI

Les Elections à l'Assemblée nationale constituante.

I. — Etat général de l'opinion lyonnaise après les journées de Février. Premiers moments. Les tendances se dessinent : trois partis en formation. L'anticléricalisme.

II. — Les organisations électorales : Club central, Comité général des clubs, Comité du quai de Retz.

III. — Les doctrines en présence : généralités. Le Club central. Le Comité général des clubs. Le Comité du quai de Retz.

IV. — Action des pouvoirs publics provisoires : le Gouvernement, la Préfecture et le Comité central de l'Hôtel de Ville.

V. — Désignation des candidats.

VI. — Les opérations préparatoires aux élections. Le scrutin.

VII. — Les résultats. Signification des élections. Les nouveaux élus.

La période électorale s'ouvrit à la fin de mars, au milieu de la crise économique et des troubles révolutionnaires qui en étaient l'inévitable conséquence. Période confuse, où s'agitent les hommes et se remuent les idées, où l'on a peine à retrouver le programme précis des opinions et des partis en présence.

Y avait-il même des partis solidement constitués, des groupements agissant avec une pleine franchise et sans dissimuler la vraie couleur de leur drapeau ? Tout le monde, en 1848, est républicain, tout le monde fréquente les « clubs », tout le monde parle de réformes sociales et d'organisation du travail. Mais où sont les mots sincères, les convictions fortes ? Où sont les démocrates qui veulent faire sortir de la Révolution tous les résultats qu'on pouvait en attendre ?

Il faut essayer, au milieu de l'amas considérable des professions de foi, des brochures, des articles de journaux, des comptes rendus

de clubs et de comités, de dégager au moins dans ses grandes lignes l'opinion publique lyonnaise, de montrer en quel sens elle fut dirigée, de rechercher la signification exacte du scrutin du 23 avril : la tâche n'est pas toujours facile.

I

Dans les premiers jours qui suivirent la proclamation de la République, des sentiments très divers ont agité les Lyonnais selon leur situation de fortune et la philosophie politique dont ils se réclamaient.

Dans les milieux aristocratiques et légitimistes, chez les bourgeois conservateurs, il y eut un mouvement de stupeur et d'effroi. Ce n'était pas tant la transformation du régime qui les effrayait, que l'explosion des colères ouvrières et l'arrivée du prolétariat aux affaires. Les travailleurs manuels, les salariés qui nourrissaient tant de haine contre les patrons, étaient maîtres de la rue, maîtres de l'Hôtel de Ville et de la Préfecture, où les moindres désirs qu'ils exprimaient étaient accueillis comme des ordres. Ils avaient pillé les communautés. N'était-il pas à craindre qu'ils ne s'en prissent aussi bien aux propriétés privées ? (1).

Un véritable courant d'émigration se forma en quelques jours vers Genève et Chambéry. Les beaux hôtels particuliers de Bellecour et de la Presqu'île, les appartements des fabricants et des négociants de Saint-Clair, des Brotteaux se fermèrent, et les troubles qui se prolongèrent jusqu'après les élections accentuèrent encore le mouvement de désertion des riches Lyonnais (2).

Ils avaient peur, ils évoquaient les souvenirs de la Terreur, ils songeaient aux horreurs d'une jacquerie dont ils seraient les premières victimes.

Aussi personne ne se lève parmi eux pour défendre la cause orléa-

(1) Benoît, *Souvenirs de la République de 1848*, pp. 19-20. « La bourgeoisie désirait une simple modification politique dans la marche du gouvernement qui ne la contentait plus ; effrayée du changement qui s'opéra dans la forme même, elle eut de graves appréhensions pour ses intérêts qu'elle croyait menacés. »

(2) *Union Nationale*, 30 mars 1848 ; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 29, 32, 63 ; Nizier du Puitspelu, *Lettres de Valère*, I, p. XXXVI.

niste ou celle de la branche aînée des Bourbons. Leurs journaux se convertissent avec une étrange soudaineté au suffrage universel et à la doctrine républicaine. Le *Rhône*, organe officiel de la Préfecture sous Louis-Philippe, disparaît le 26 février (1). Le *Courrier*, grand apologiste de Guizot, accepte « les faits accomplis », ce qui est une manière commode de libérer sa conscience (2). La *Gazette* adhère avec empressement à la République en réclamant la liberté d'association « sans réticence et sans exception », la liberté d'enseignement, la liberté religieuse (3).

Le cardinal de Bonald (4), notoirement légitimiste, plus tard impérialiste fervent et membre du Sénat de Napoléon III, adresse à ses « chers coopérateurs » une circulaire datée du 27 février pour les engager à donner aux fidèles « l'exemple de l'obéissance et de la soumission à la République ». « Vous formiez souvent le vœu de jouir de cette liberté qui rend nos frères des Etats-Unis si heureux. Cette liberté, vous l'aurez. Si les autorités désirent arborer sur les édifices les couleurs de la nation, prêtez-vous avec empressement au désir des magistrats. Le drapeau de la République sera toujours pour la religion un drapeau protecteur. Poursuivez avec zèle... votre sainte mission, occupez-vous des pauvres, concourez à toutes les mesures qui pourront améliorer le sort des ouvriers. Il faut espérer enfin qu'on montrera un intérêt sincère et efficace à la classe ouvrière (5). »

En face de cette panique, de ces ralliements de circonstance dont

---

(1) Le dernier numéro du *Rhône* est daté du 27 février 1848. Mais il ne faut pas oublier que tous les journaux de cette époque sont antidatés.

(2) *Courrier de Lyon*, 29 février 1848.

(3) *Gazette de Lyon*, 9 mars 1848; cf. numéro du 27 février. Benoît raconte dans ses *Confessions d'un prolétaire* (p. 113) qu'en remontant à la Croix-Rousse dans la matinée du 26 février, il fut frappé du grand nombre de cocardes rouges portées par les gens qu'il rencontrait. « Les royalistes étaient même ceux qui en avaient de la plus grande dimension. »

(4) Le cardinal avait quitté l'archevêché le soir même de la révolution pour gagner sa maison de Vernaison. Cette fuite était sévèrement blâmée par la bourgeoisie lyonnaise. (Nizier du Puitspelu, *Lettres de Valère*, I, p. XXXVII.)

(5) *Gazette de Lyon*, 2 mars 1848. Dans une autre circulaire (2 mars) le cardinal de Bonald invitait son clergé à célébrer un service funèbre pour le repos des morts « tombés glorieusement en défendant les principes de liberté civile et religieuse qui seront désormais en France une vérité », et il ajoutait : « Nous n'aurons plus rien à envier à l'Amérique septentrionale. » (*Annuaire de Lyon*, 1849, 2[e] partie, p. 35.)

la sincérité n'est pas exempte d'arrière-pensée (1), les républicains, ceux du *Censeur* comme ceux de la Croix-Rousse, témoignent d'abord d'une inépuisable confiance dans le gouvernement et travaillent joyeusement à fonder la cité future. Ils ne sont pas encore divisés sur les moyens de parvenir à l'égalité, sur la manière même dont il faut comprendre cette égalité. La question politique les unit, au moins pour quelque temps, en attendant que la question sociale sème entre eux la défiance hostile. Dans la joie du premier moment ils élaborent de vastes plans dont ils attendent la réalisation prochaine. « Des caisses de retraites seront créées pour les vétérans de l'industrie ; le vieillard qui aura servi sa patrie pourra se reposer sur ses vieux jours, mis à l'abri de la misère, comme le soldat qui l'aura défendue par ses armes... Des ateliers publics seront ouverts dans les moments de crise industrielle, et le travail qui ennoblit l'homme remplacera l'aumône (2). » « Les fils du fonctionnaire, de l'homme de lettres, du notaire, du médecin, de l'avocat, ne craindront pas le moins du monde d'être cultivateurs, charpentiers, forgerons et exerceront ces professions avec un talent qui les mettra au niveau de l'art, qui leur donnera l'aisance, la fortune (3). » L'Etat, devenu ainsi la providence des citoyens, créera des entreprises de défrichement, de reboisement, de colonisation agricole. Il donnera des commandes aux fabriques de Lyon, de Rouen, de Mulhouse, pour les faire vendre ensuite à l'étranger. Les maisons de commerce et d'industrie recevront des avances, les patrons associeront leurs employés aux bénéfices qu'ils auront réalisés (4).

Illusions touchantes, plus naïvement exprimées encore chez les ouvriers ignorants, mais persuadés que désormais s'ouvre pour eux une ère de bonheur et de justice. Un propriétaire se conduit-il avec une excessive dureté vis-à-vis de ses locataires sans ressources ? On le dénonce aux clubs, apparemment pour attirer sur lui les foudres des pouvoirs publics (5). Un voyageur, dont la malle est retenue par un commissionnaire de transports, en gage d'une

---

(1) Le *Censeur*, dans un feuilleton du 6 mars 1848, révoque en doute la sincérité de beaucoup des conversions politiques et vise en passant l'attitude de l'archevêque.

(2) *Censeur*, 28 février 1848.

(3) *Censeur*, 9 mars 1848.

(4) *Censeur*, 16 mars 1848.

(5) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications*, note attachée à une pièce du Club Fraternel de la

dette de vingt francs, demande qu'on intervienne en sa faveur auprès de son créancier, car il ne peut le payer à cause du chômage et du service des forts. On obligera ainsi, écrit-il, « un patriote qui vous est tout dévoué comme à la chose public (*sic*) » (1). Des travailleurs occupés à la démolition de l'enceinte intérieure prient le Comité du travail de leur procurer des chaussures, « vu que la plus grande partie marche presque nu-pied (*sic*) ». « Nous sous signés pères de famille, connaissant la justice de nos réclamations et la sagesse du Gouvernement provisoire qui veut le bonheur pour tous, adressons la présente pétition au Comité du travail, pensant qu'il voudra bien acquiescer à notre demande, si toutes fois il la trouve légitime. Dans l'espoir que notre demande sera prise en considération, recevez, avec le plus profond respect, notre considération et notre dévouement à la République française. Salut et fraternité. Vive la République ! (2) ».

Ces quelques citations nous dépeignent bien l'état d'esprit des ouvriers qui ne sont pas encore organisés politiquement et n'ont pas non plus la pleine conscience de leurs revendications. Ce sont de braves gens, persuadés de la toute-puissance de l'Etat qu'ils entrevoient comme une mystérieuse divinité capable de les rendre très heureux. Il y avait sans doute chez eux « de sombres défiances, de vieux ressentiments », c'est Arago qui l'affirma plus tard à l'Assemblée (3), mais tout cela ne suffisait pas à constituer une doctrine sociale.

Au bout de quelques semaines, lorsque les élections furent annoncées, la situation avait quelque peu changé. Le ton des anciens journaux se modifiait, d'autres surgissaient de droite et de gauche pour défendre l'ordre et la révolution qu'on estimait également menacés.

Les monarchistes légitimistes, oubliant les craintes que les avaient agités, relevaient la tête et critiquaient les pouvoirs provisoires sous le prétexte d'affermir la République en France. Ils trouvèrent des

---

Croix-Rousse : « M. Bourdin, rue de la Visitation, 3, au 3e, a enlevé les bons d'un viellard (*sic*) pour prix de la location d'une chambre que ce malheureux occupe. » (Sans date.)

(1) Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, lettre du 14 avril 1848, avec la mention : « Appuyé par le président, Joseph Bergier. »

(2) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications*, lettre datée du 2 mars 1848 et portant vingt-quatre signatures.

(3) *Moniteur*, 16 février 1849, p. 513.

alliés dans les orléanistes et aussi les libéraux, qui n'avaient jamais demandé le suffrage universel dans leurs banquets et s'inquiétaient autant des mesures financières du gouvernement, du Commissaire extraordinaire et du Comité central que de la persistance des troubles matériels. Ces hommes d'opinion divergente, se rencontrant dans une même aversion pour le système de Février, devaient constituer le premier noyau du « parti de l'ordre ». Ils faisaient pour cela complète abstraction de leurs préférences personnelles et se couvraient du drapeau républicain, décidés au fond à se donner déjà au premier « sauveur » qui voudrait bien les délivrer du spectre socialiste et même du spectre démocratique.

A côté du *Courrier de Lyon* qui se charge des intérêts de la bourgeoisie capitaliste, de la *Gazette*, toute dévouée à l'Eglise catholique, l'*Union Nationale* combat « les publications journellement répandues dans le peuple pour proclamer des principes désorganisateurs de toute société » (1), le *Salut Public* se consacre à la sauvegarde de la patrie et à l'éducation politique du peuple (2). La *Liberté* admet le gouvernement républicain, « non pas comme représentant vainqueur d'idées longtemps militantes contre le régime qui vient de succomber, mais comme le symbole de la réconciliation, de l'union de tous les citoyens, comme le chef de la grande et noble famille française » (3). C'était en quelques lignes l'énoncé de la théorie du ralliement consistant à préconiser l'introduction dans la République des hommes du « lendemain », en opposition avec ceux de la « veille », pour sauvegarder la situation matérielle d'une classe qui se croit menacée d'expropriation (4).

---

(1) *Union Nationale*, 19 mars 1848 (premier numéro); deuxième prospectus annonçant l'apparition de ce journal (début de mars).

(2) *Salut Public*, 13 mars 1848 (premier numéro). Le *Salut Public* accusé par l'*Union Nationale*, d'être orléaniste, répondit qu'il était né après la Révolution « *sous la République et pour la République* » (24 avril). Au moment de l'élection présidentielle, on l'accusa d'être une continuation de l'ancien *Rhône*, organe de la préfecture sous Louis-Philippe, avec d'autant plus de vraisemblance qu'un de ses rédacteurs, Collet-Meygret, avait été secrétaire du préfet Jayr. (*Liberté*, 1, 2, 3, 4-5, 6, 7, 8 décembre 1848; *Peuple Souverain*, 3 décembre.)

(3) *Liberté*, 22 mars 1848 (premier numéro). Sur la *Liberté*, voir Nizier du Puitspelu, *Lettres de Valère*, I, pp. LI et s.

(4) *Union Nationale*, 19 mars 1848. Ce journal craignait les excès des démocrates « parce que presque tous se recrutent dans les rangs de ceux qui n'ont rien à perdre, rien à sauver et qui, par conséquent, peuvent se porter aux plus terribles excès ».

Que disent tous ces journaux ? Ils protestent contre les attributions exceptionnelles des commissaires de la République, blâment les arrêtés fiscaux d'Emmanuel Arago et son habitude de traiter le « peuple » comme une caste privilégiée à laquelle doivent aller toutes les faveurs et tous les avantages (1).

Ils commencent à s'attaquer violemment à la municipalité révolutionnaire, respectant toutefois les personnes qu'ils ne ménagèrent pas plus tard. « Nous n'avons point abdiqué nos droits, disait la *Gazette*, et dès aujourd'hui, nous allons recommencer à en user (2).» Ces paroles signifiaient que l'opposition naissait et que le temps des frayeurs réactionnaires ou conservatrices était passé.

Du côté des républicains, il se produisit une scission entre ceux qu'on appelait « formalistes », et qui se contentaient de l'égalité électorale, Kauffmann, Rittiez, Lortet, tous les amis du *Censeur* en un mot, et les démocrates, qui s'intitulaient aussi socialistes et voulaient une réforme économique.

Tandis que le *Censeur* combattait le socialisme sous toutes ses formes (3), et devenait modéré, la *République*, née dès les premiers jours de mars, s'affichait violemment révolutionnaire. Son programme touche aux questions de politique générale et locale. Elle demande la constitution du peuple en assemblée délibérante, l'organisation du travail, l'ouverture de chantiers nationaux destinés à offrir aux ouvriers sans occupation « des travaux honorables et bien rétribués », la réforme du clergé, l'expulsion « des ordres prétendus religieux en général, en particulier de l'ordre infâme des jésuites », la création d'écoles nationales où l'enseignement ne sera plus confié « à des prêtres ou des frères qui abrutissent au lieu d'éclairer, et qui se sont faits jusqu'à ce jour les instruments de tous les despotismes ». Il faut appliquer une économie politique

---

(1) *Union Nationale*, 24 mars 1848.

(2) *Gazette de Lyon*, 15 mars 1848. Dans le même numéro, on demande la dissolution légale de l'ex-Conseil municipal et une réélection nouvelle. « Et nous ne sachions pas que dans l'intervalle, il soit permis à une commission quelconque d'aller s'installer à l'Hôtel de Ville et de s'arroger les attributions d'un Conseil légalement constitué. C'est cependant ce qui est arrivé dans la deuxième ville du royaume (*sic*). » Cf. la *Gazette* du 16 mars, qui publie les procès-verbaux du Comité central (séances des 1er, 2, 3 et 4 mars) pour montrer au public « comment ses intérêts sont traités par cette commission ». Le *Salut Public* (30 mars) demande des élections municipales et le retour à l'ordre et à la légalité.

(3) *Censeur*, 24 mars 1848, *Républicanisme et Socialisme*.

« socialiste qui, reconnaissant à tout citoyen la faculté de produire, lui reconnaisse en même temps le droit de consommer » (1).

Le langage de ce journal devient parfois menaçant. Il blâme la souscription volontaire ouverte par le Comité central, « autorité plus bourgeoise que populaire ». Le peuple qui a des droits n'a pas besoin qu'on lui fasse une humiliante charité. « Le peuple qui veut bien ne réclamer qu'une faible partie de la fortune que vous lui avez dérobée, ne veut pas recevoir cela comme une aumône, entendez-vous ? (2) »

Le *Tribun du Peuple* est l'organe du Club Central. Il est rédigé par Charavay et Benoît, deux vétérans des luttes de la monarchie de Juillet, puis par Berthaut, qui le réunit à la *République*, en lui conservant son titre (3).

Le *Tribun* ne cachait pas ses préférences pour le communisme. Le *Peuple Souverain* représentait plutôt les idées égalitaires qui avaient été celles des Jacobins de la première République et que professait Ledru-Rollin. « Le peuple aux bras nus, aux mains calleuses qui brisent les trônes, a besoin de faire un apprentissage, d'être initié aux secrets de cette vie nouvelle qui se présente à ses regards... Nous donnerons notre concours franc et sincère à la République... Le peuple a été grand, noble, généreux, sublime dans sa dernière lutte contre la monarchie. *Faite par le peuple, la Révolution doit être et sera pour le peuple.* Sentinelles avancées, nous combattrons, tant qu'il nous restera un souffle de vie, pour conserver au peuple sa souveraineté (4). »

Il serait superflu d'analyser ici les idées soutenues dans de nombreux périodiques dont la vie fut très courte, faute d'argent. Ces

(1) *République*, 2 mars 1848.

(2) *Id.*, 5 mars 1848.

(3) Benoît, *Souvenirs de la République de 1848*, pp. 34-35. Un incident faillit faire échouer la combinaison de la presse socialiste, dont les ressources pécuniaires n'étaient pas abondantes. Le 2 mars, un décret rétablit le timbre sur les journaux. « Nous nous rendîmes aussitôt, raconte Benoît, auprès d'Emmanuel Arago, et lui laissâmes une protestation énergique contre le décret, protestation qui contenait en outre l'assurance que nous ne l'exécuterions pas et que nous en appellerions à la population pour décider entre nous et le gouvernement, entre la révolution et la contre-révolution. Je ne sais si notre protestation pesa sur les décisions du Gouvernement provisoire auquel elle fut envoyée par le télégraphe, mais le décret fut rapporté, et la presse fut libre. » (Benoît, *op. cit.*, pp. 34, 35, note.)

(4) *Peuple Souverain*, 2 avril 1848, premier numéro.

feuilles éphémères qui n'ont eu le plus souvent que deux ou trois numéros, ou même un seul, exercèrent sur l'esprit public une médiocre influence et marchèrent dans le sillage des grands quotidiens (1).

Nous verrons donc aux prises dans les élections, non pas trois partis à proprement parler, car les frontières des diverses opinions sont encore malaisées à délimiter, mais trois tendances, trois groupements d'individualités qui, en se recommandant également de la République, interprètent à leur façon la conception républicaine : les réactionnaires, les conservateurs, les hommes du lendemain, ouvertement hostiles au Gouvernement provisoire qu'ils accusent de poursuivre la destruction des principes constitutifs de tout ordre social ; — les républicains de la veille, qui s'inspirent du *National* et du *Censeur*, et luttent pour le maintien du système de Février, mais n'entendent point se confondre avec les socialistes ; — les socialistes enfin, et les démocrates qu'on appellera plus tard les « rouges », ceux-ci simplement égalitaires, ceux-là cherchant à faire triompher l'idéal de telle ou telle école communiste, partisans de la propriété collective, et en tout cas d'une nouvelle répartition des richesses, d'une transformation profonde dans le régime de la production et du salariat.

Entre les « Amis de l'ordre » et « la masse des déshérités avides de réformes et d'égalité révolutionnaire » (2), les républicains gouvernementaux n'étaient qu'une petite minorité condamnée à l'impuissance, aux cruels affronts, aux irréparables échecs. Arrêtés à mi-chemin sur la route où les avait engagés l'insurrection parisienne, ayant pour tout mot d'ordre « ni réaction, ni révolution », ils furent pressés par leurs adversaires de droite et de gauche et perdirent chaque jour plus de terrain. Leur action ne fut pas insignifiante au scrutin d'avril, mais les résultats ne répondirent guère aux espérances qu'ils avaient conçues.

Il n'est pas inutile, dans une étude sur l'état de l'opinion publique au moment des élections générales, de connaître les sentiments de

(1) Voir le *Catalogue de la Bibliothèque lyonnaise de M. Coste*. Les théâtres approprièrent leur répertoire aux circonstances, bien qu'ils semblent avoir été peu fréquentés en mars (*Miroir*, 2, 9 mars 1848), et donnèrent la *Muette de Portici*, dont les refrains avaient soulevé la Belgique en 1830, l'*An Ier de la République, ou le départ des Volontaires Lyonnais*, etc., etc. (*Censeur*, 7, 8, 16, 17, 25 mars 1848.)

(2) D'Althon-Sée *Souvenirs*, p. 4.

la population lyonnaise et de l'administration provisoire à l'égard de l'Eglise, du clergé et des congrégations.

L'anticléricalisme ne semble pas avoir pénétré profondément dans les classes populaires. Si, depuis plusieurs années déjà, un certain nombre de socialistes délaissaient les pratiques confessionnelles et s'en tenaient volontiers pour les mariages ou même les baptêmes, à des cérémonies purement laïques (1), la plupart des ouvriers conservaient les habitudes traditionnelles, respectaient les prêtres, et assistaient au moins plusieurs fois dans l'année aux offices catholiques (2). Lorsqu'ils attaquèrent les communautés industrielles, ils se gardèrent soigneusement de tout acte ressemblant à une profanation sacrilège. On ne peut guère citer à leur charge que des faits isolés, peu graves eux-mêmes et provoqués le plus souvent par la maladresse de ceux qui en furent les victimes. C'est ainsi que le curé de la Guillotière, l'abbé Noailly, s'avisa de vouloir faire enlever de son église deux malles d'orfèvrerie religieuse. La municipalité prévenue, en même temps que le commissaire de police, « par une dame pieuse », dit le *Censeur*, arrêta les malles. Un rassemblement se forma aussitôt et, les racontars allant leur train, on accusa le curé d'avoir pratiqué des captations d'héritage et détourné vingt ou vingt-cinq mille francs provenant d'offrandes destinées aux victimes des inondations de 1840. On assurait que dans les autres églises le clergé procédait de la même manière, et faisait disparaître les objets du culte. Les plus ardents voulaient sonner le tocsin. La garde nationale dissipa l'attroupement. Le lendemain soir, une bande d'individus se porta sur l'archevêché, où, prétendait-on, l'abbé Noailly s'était réfugié, et tenta de pénétrer dans les appartements du cardinal. Elle en fut encore empêchée par un détachement de la garde nationale (3).

Le desservant de la succursale de Monplaisir est, toujours à la Guillotière, l'objet d'une dénonciation signée des habitants de ce quartier et déposée sur le bureau du comité provisoire de la commune. Les plaintes se renouvellent à plusieurs reprises contre lui,

---

(1) Benoît, *Confessions d'un prolétaire*, p. 88.

(2) Commissaire, *Mémoires et Souvenirs*, I, pp. 12, 35-36. Cf., Nizier du Puitspelu, *Lettres de Valère*, I, pp. XXXVIII, XXXIX. L'auteur montre que la masse du peuple n'est pas anticléricale.

(3) *Gazette de Lyon*, *Liberté*, *Salut Public*, 26 mars 1848; *Censeur*, 27 mars; cf. *Gazette de Lyon*, 23 septembre 1848, *Salut Public*, 24 septembre.

on en réfère à M. de Bonald. Cette affaire, qui révèle plutôt une querelle de personnes qu'une lutte de principes, n'eut très probablement aucune suite (1).

Il arrive que des ecclésiastiques sont insultés dans les rues. A la Croix-Rousse, on essaie de renverser la croix qui s'élève au milieu de la Grande-Place. La garde nationale chasse les démolisseurs aux applaudissements des spectateurs, ce qui permet de conclure que l'hostilité contre l'Eglise ne se manifeste que chez une minorité sans être le résultat du sentiment général et unanime des citoyens (2).

Cette hostilité se fait jour d'une façon plus certaine dans les journaux et les clubs, vis-à-vis du clergé séculier quelquefois, et surtout vis-à-vis des congrégations.

Le *Tribun du Peuple* critique la circulaire du ministre de l'Instruction publique et des cultes aux évêques, en l'appelant ironiquement « le mandement de M. Carnot ». A quoi bon demander à une « secte » dont on dédaigne les dogmes « une sorte de consécration divine des actes du Peuple » (3) ? Les prêtres ont joué, en adhérant à la République, « une méprisable comédie », et c'est à tort que l'on appelle « les jongleries de nos augures modernes au secours des cérémonies nationales... Nous déclarons, ajoute le *Tribun*, que nous considérons cela comme une erreur très grave du Gouvernement provisoire, et que si un semblable abus devait se renouveler encore, nous aviserions à y mettre fin (4). »

Le cardinal de Bonald était vivement pris à partie malgré sa rapide conversion aux doctrines démocratiques (5). Certains demandaient une réforme du clergé « selon les règles de la saine raison et les principes de la justice éternelle » (6). Le Club Plébéien émet le vœu de voir les prêtres enrôlés dans la garde nationale (7), mais le Club du Vingt-Quatre Février les priverait volontiers du droit de vote (8), et le Comité municipal de Lyon est bien près de

(1) Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, pp. 108, 109, 112, 113.

(2) *Union Nationale*, 30 mars 1848; *Gazette de Lyon*, 29 mars.

(3) *Tribun du Peuple*, 15 avril 1848.

(4) *Id.*, 6 avril 1848, *La République et le clergé.*

(5) *République*, 2, 7 mars 1848.

(6) *Id.*, 12 mars 1848.

(7) *Tribun du Peuple*, 16 avril 1848.

(8) *Id.*, 13 avril 1848.

partager cette opinion, en joignant aux prêtres les religieux réguliers (1).

Car, les pouvoirs publics puisant leur inspiration dans les assemblées populaires, ne témoignent d'aucune tendresse envers le catholicisme. Arago supprime les honoraires de deux prédicateurs du carême, inscrits depuis longtemps au budget des hospices (2). Le comité de Vaise arrête, le 15 mars, qu'il n'assistera en corps « à aucun service religieux » (3). Celui de Lyon, à la fin de sa carrière, s'inquiétera des honneurs militaires rendus aux prêtres qui portent le viatique dans les rues (4), et il sera suivi par les administrateurs de la Guillotière qui firent une démarche auprès de Neumayer « pour la suppression de l'article du règlement disciplinaire de la garde nationale relatif à la prise d'armes par les postes au passage des officiants religieux (*sic*) » (5).

Les congrégations étaient particulièrement visées par les républicains ou les socialistes. Le souvenir de la campagne de 1845, menée si brillamment par Quinet et Michelet au Collège de France, et Thiers à la Chambre des députés, contre la Compagnie de Jésus, n'était pas encore éteint. Les Frères de la Doctrine chrétienne avaient été, depuis plusieurs années, et surtout en 1847, accusés de ruiner le travail des tisseurs de soie. Aussi la Révolution devait-elle nécessairement, en dehors des violentes manifestations qui en marquèrent les premiers jours à Lyon et dans la banlieue, ouvrir une période peu favorable aux associations religieuses.

La presse de gauche reprochait aux Frères leur incapacité pédagogique (6), et faisait ressortir l'urgence « de retirer à ces abrutisseurs de la jeunesse l'instruction et l'éducation des enfants » (7). Le Club de Perrache réclamait l'expulsion des Jésuites de France, ajoutant que la nation devait s'emparer de leurs biens, « notamment de ceux à eux laissés par Mlle de la Barmondière », allusion à une question locale qui avait dû en son temps provoquer l'émoi des libéraux (8).

---

(1) *Censeur*, 31 mai 1848, Comité central, 23 mars.
(2) *Union Nationale*, 19 mars 1848.
(3) Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, p. 141.
(4) *Censeur*, 13 juin 1848, Comité central, 29 et 31 mai.
(5) Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, p. 121.
(6) *Censeur*, 9 mars 1848.
(7) *Tribun du Peuple*, 2 avril 1848.
(8) *Tribun du Peuple*, 13 avril 1848, Club de Perrache, 5 avril.

Au mois de mars, la municipalité de la Croix-Rousse, en exécution d'instructions venues de Paris, faisait visiter les établissements congréganistes non autorisés de la commune, et enjoignait à leurs occupants de se soumettre ou de se disperser (1).

A la Guillotière, le comité de la guerre obtenait qu'une « demande formelle » fût immédiatement adressée au Commissaire extraordinaire, à l'effet d'autoriser l'administration communale à expulser les Capucins de la Villette. Emmanuel Arago donna au maire pleins pouvoirs pour procéder à cette opération. Le maire, assisté du commissaire de police, se transporta au couvent où se tenait, depuis le 26 février, un détachement de garde nationale. Les biens furent mis sous séquestre, et les Capucins se retirèrent après avoir platoniquement protesté « contre cette violation de domicile et de propriété ». Le monument des Victimes du Siège, dont ils avaient la garde, fut également fermé au public, mais remis quelques jours plus tard à son administration ordinaire (2).

Les Jésuites possédaient, à Lyon, rue Sala, un vaste établissement que les républicains considéraient comme la citadelle de l'opposition réactionnaire et cléricale. Conseillé par le Comité préfectoral, Emmanuel Arago prit un arrêté concernant la dissolution de plusieurs associations religieuses, mais touchant plus spécialement les Jésuites (3). Le Club Central le félicita de son énergie, parce que Lyon était « infesté de Jésuites par suite de leur exclusion des Etats sardes », et invita les clubs démocratiques à intervenir activement auprès du Gouvernement provisoire pour déjouer les manœuvres de ces ennemis du peuple. On réclama la dissolution « de toutes les congrégations autorisées ou non ». Puis, sur quelques remarques faites d'un ton plus modéré, « l'assemblée adopte à l'unanimité que deux membres de la société faisant partie de la commune (*sic*) soient chargés de demander à la Commission l'exécution immédiate du décret contre les congrégations non autorisées » (4).

Les Jésuites, d'ailleurs, ne partirent point tous, ou laissèrent des représentants, puisque dans le courant d'avril, le couvent de la rue

---

(1) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, p. 182.

(2) Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, pp. 101-106, 109, 111; *Censeur*, 10 mars 1848; *Gazette de Lyon*, 12, 20-21 mars; *Salut Public*, 22 mars; *Union Nationale*, 23 mars.

(3) Treillard, *La République à Lyon*, pp. 30-31; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 42.

(4) *Tribun du Peuple*, 16 mars 1848, Club central, 13 mars.

Sala reçut la visite des Voraces qui les soupçonnaient de cacher des armes (1). « Bon nombre de communautés de femmes non autorisées furent... tolérées par les administrations locales » (2), et la *Gazette de Lyon* reconnut elle-même que le Commissaire extraordinaire avait exécuté son arrêté avec « réserves » et « une sage modération » (3).

Néanmoins, le monde catholique s'émut, exigeant pour les congréganistes la liberté d'association si largement dispensée à tous les laïques, « même à ceux qui prêchaient les doctrines les plus mauvaises » (4). Arago, « une façon de préfet provisoire », se conduisait « en pacha, en proconsul ». N'avait-on pas des moyens légaux de se défendre contre lui, en allant, si besoin était, jusqu'au refus de l'impôt, pour obtenir le droit commun, sans plus (5) ?

Une adresse de protestation destinée au Gouvernement provisoire fut préparée sur l'initiative de la *Gazette* (6). Et le cardinal de Bonald écrivit à Carnot une longue lettre pour plaider la cause des congrégations (7). Le ministre lui répondit en s'appuyant implicite-

---

(1) Cf. *supra*, chap. V, par. II.

(2) Treillard, *La République à Lyon*, p. 31. Cette affirmation de Treillard est corroborée par le silence de la presse catholique et modérée qui n'eût pas manqué de citer, avec détails à l'appui, les fermetures de communautés religieuses.

(3) *Gazette de Lyon*, 27-28 mars 1848. Le *Salut Public* et le *Courrier de Lyon* pensaient qu'il était utile de fermer les couvents pour en protéger les habitants contre des agressions possibles (27 mars).

(4) *Gazette de Lyon*, 11 mars 1848.

(5) *Gazette de Lyon*, 12 mars 1848, supplément, et 13-14 mars.

(6) *Gazette de Lyon*, 16 mars 1848.

(7) La protestation du cardinal est reproduite dans la *Gazette de Lyon* du 15 mars 1848, sous forme de lettre. Elle fut tirée à part sous le titre de « *Lettre de S. E. Mgr le Cardinal archevêque de Lyon au directeur de la Gazette de Lyon, 13 mars 1848.* » (Lyon, Périsse, in-4, 3 pp. 111226.) « Rien, disait le cardinal, ne motivait l'arrêté contre lequel je réclame et dont les principes républicains devaient interdire l'émission. Les larmes de quelques pauvres femmes renvoyées de chez elles et de quelques orphelines mises sur le pavé ne peuvent pas prêter un appui bien solide au nouvel ordre de choses. Le principe d'association est absolu ; en lui portant la plus légère atteinte, on remet tout en question, on ébranle tout, les espérances s'évanouissent, l'enthousiasme des premiers jours fait place à un cruel désenchantement. » A propos de l'arrêté du Commissaire extraordinaire sur les congrégations non autorisées, la *Gazette de Lyon* et le *Censeur* engagèrent une érudite polémique où chaque rédacteur citait de nombreux textes concernant le droit d'association depuis la première Révolution. (*Gazette de Lyon*, 13-14 mars, 17 mars; *Censeur*, 15, 19 mars.)

ment sur la tradition séculaire de la monarchie française qui ne s'est jamais dépouillée de son droit de police et de surveillance à l'égard des corporations religieuses, et approuva entièrement l'arrêté d'Emmanuel Arago, pris en conformité avec les intentions du Gouvernement provisoire, et « dans l'esprit des lois nationales » (1).

En somme, si l'on en excepte quelques journaux et quelques clubs avancés, les mesures contre les congrégations mises à part, on ne s'aperçoit pas qu'à Lyon l'opinion républicaine se soit montrée plus résolument anticléricale que partout ailleurs. Il n'y a pas eu d'opposition marquée aux idées religieuses, pas de tentatives de déchristianisation comme en 1793. Quelles que soient les causes de cette attitude relativement modérée des démocrates à l'égard de l'Eglise, il convient d'en tenir grand compte. En 1848, il y a, chez la plupart des citoyens mêlés à la politique militante, une préoccupation constante des questions sociales : la question religieuse, dont ils ne se désintéressent pas complètement, ne tient qu'une place secondaire dans leurs discussions et leurs programmes (2).

II

Les élections pour l'Assemblée Constituante, fixées d'abord au 9 avril (3), furent reportées au 23 du même mois, le jour de Pâques. Des considérations impérieuses, nées de difficultés matérielles, avaient motivé cet ajournement, malgré l'avis contraire des Commissaires envoyés dans les départements. Consultés, en effet, par le Gouvernement provisoire, presque tous avaient répondu qu'il fallait différer le moins possible « la convocation du peuple », et

---

(1) *Gazette de Lyon*, 26 mars 1848, supplément.

(2) Dans une étude sur *Le Comité des Cultes en 1848*, M. A. Matagrin accuse les républicains d'avoir « par leur déférence à l'égard du clergé, leur respect excessif pour la hiérarchie ecclésiastique et pour tout ce qui se rattachait de près ou de loin aux dogmes chrétiens... mis la seconde République à la merci des partis cléricaux ». (*Révolution de 1848*, année 1905-1906, II, p. 255.) Cette affirmation s'applique exactement au Comité des cultes de la Constituante, mais non pas à tous les républicains. Les citations que nous avons faites démontrent un anticléricalisme certain chez une minorité active, celle des clubs et comités provisoires. Mais, et c'est ce qui nous semble ressortir des faits et des textes, cette minorité ne fut point suivie par la masse des citoyens.

(3) *Moniteur*, 6 mars 1848, p. 549.

des « pétitions nombreuses » avaient également « exprimé à cet égard les vœux les plus pressants » (1).

A Lyon, les avis furent très partagés sur le décret d'ajournement. Il convenait aux démocrates et aux socialistes, doutant que le peuple fût immédiatement prêt à lutter « avec avantage contre les partisans de toutes les tyrannies » (2), parce qu'il leur donnait le temps

(1) *Moniteur*, 27 mars 1848, p. 603, proclamation et décret du Gouvernement provisoire. L'ajournement des élections ayant été demandé le 17 mars à Ledru-Rollin par des délégués des clubs parisiens. « Je n'ai qu'un mot à vous dire, leur avait-il répondu, mais je crois que ce mot aura quelque action sur vos esprits. Vous représentez Paris, mais vous comprenez que la France se compose de l'universalité des citoyens. Or, je me suis adressé il y a deux jours à tous les commissaires des départements pour leur demander ceci : Est-il possible matériellement que les élections aient lieu le 9 avril? Est-il possible politiquement et dans l'intérêt de l'établissement de la République que les élections aient lieu le 9 avril? Vous ne pouvez pas, citoyens, imposer au gouvernement de délibérer sans être éclairé avant tout sur l'état de la France, sans être informé par ses commissaires. » (Stern, *Histoire de la Révolution de 1848*, II, 196.)

Le questionnaire auquel Ledru-Rollin faisait allusion dans sa harangue était ainsi conçu : « J'ai besoin, citoyen Commissaire, de savoir, par le retour du courrier, votre opinion sur la question suivante : « Considérez-« vous comme possible d'éclairer assez votre département d'ici au 9 avril « prochain, pour que les élections nous donnent une représentation sé-« rieuse dégagée des traditions corruptrices, propre à rétablir solidement « la République? Si vous estimez qu'il est utile de retarder le moment « des élections, quel serait l'ajournement nécessaire? » (Archives Départementales de Saône-et-Loire, M, *Police politique, Adhésions et proclamations, 1848*.) Il est à remarquer que cette pièce est datée du *18 mars*, ce qui tendrait à faire croire que Ledru-Rollin usait d'une échappatoire en assurant aux délégués des clubs qu'il avait déjà consulté les commissaires. (Ces renseignements m'ont été communiqués par M. Léon Lutaud, qui a présenté en 1904, à la Faculté des Lettres de Paris, un intéressant mémoire pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, sur la *Révolution de 1848 en Saône-et-Loire*.) Quant aux pétitions adressées au Gouvernement provisoire pour ou contre l'ajournement des élections, elles sont conservées aux Archives Nationales dans la série BB 30 322-323. Mais on n'en trouve aucune qui provienne de Lyon et je n'en ai pas d'ailleurs relevé la moindre trace dans les documents locaux, manuscrits ou imprimés. Ces pétitions ont été analysées et classées par M. Génique, dans un mémoire pour le diplôme d'études supérieures soutenu en 1906 à Paris. (*Les Pétitions adressées au secrétariat général du gouvernement provisoire en 1848, classement méthodique*.) M. Génique a bien voulu me renseigner sur le contenu des nombreux cartons qu'il a minutieusement dépouillés à l'occasion de son travail. On peut consulter sur le même sujet un article qu'il a publié en collaboration avec M. A. Crémieux, dans la *Révolution de 1848* (septembre 1906), sous le titre de *La question électorale en mars 1848*.

(2) *Vrai Républicain*, 23 mars 1848.

« de former l'esprit public » et de combattre l'influence pernicieuse exercée dans les campagnes par les anciennes autorités locales restées en fonctions (1). Certains allaient jusqu'à réclamer l'ouverture dans chaque commune d'un registre où l'on inscrirait les adhésions des citoyens à la République, ce qui eût permis de connaître la pensée politique de chaque habitant (2).

Mais le *Censeur* prévoyait un retour offensif des légitimistes qui mettraient utilement à profit le délai accordé aux électeurs (3). Quelques modérés considéraient l'ajournement comme une mesure grave, cependant nécessitée par les circonstances (4). Les anciens orléanistes y voyaient « la prolongation d'un provisoire désastreux », tout en conseillant aux « amis de l'ordre » d'en profiter « pour assurer le triomphe des candidats qui leur paraissaient les plus propres à représenter leurs intérêts et leurs opinions » (5). Les légitimistes et les catholiques pensaient qu'il y avait là une tactique destinée à écarter du scrutin les prêtres et les paysans pratiquants puisque l'on voterait le jour de Pâques. Mais ils comptaient sur la sagesse du clergé pour déjouer ce calcul (6).

Partisans ou non de l'ajournement, les Lyonnais s'intéressaient vivement aux élections et prenaient au sérieux leurs droits et leurs devoirs de citoyens. Non seulement ils lisaient avidement les journaux petits et grands, les feuilles éphémères qui vivaient quarante-huit heures et les organes sérieux que ne gênait pas la question d'argent, mais les clubs et les comités se multiplièrent à la fin de mars dans tous les quartiers de la ville et des communes suburbaines, clubs et comités ouvriers ou bourgeois, avancés ou rétrogrades, qui souhaitaient la république sociale ou appelaient secrètement de leurs vœux la restauration du pouvoir personnel (7). Il va sans dire

---

(1) *Tribun du Peuple*, 26-27 mars 1848, Club fraternel, 22 mars. *Peuple Souverain*, 7 avril 1848. « A Lyon même où les clubs sont mieux organisés et plus fréquentés que partout ailleurs, on n'a pu encore arrêter une liste définitive de candidats sérieux ; on commence à s'entendre, on s'organise, mais il faut encore plusieurs jours pour se fixer d'une manière positive. »

(2) *Vrai Républicain*, 23 mars 1848, vœu de plusieurs gardes nationaux du Rhône.

(3) *Censeur*, 26 mars 1848.

(4) *Liberté*, 30 mars 1848.

(5) *Courrier de Lyon*, 31 mars 1848.

(6) *Union Nationale*, 30 mars 1848 ; *Gazette de Lyon*, 30-31 mars.

(7) Lyon eut, comme Paris, des clubs de femmes fondés par une dame Jourdan, qui fut même détenue quelque temps à cette occasion, et un chi-

que chacun d'eux se déclarait acquis au triomphe de la démocratie, d'ailleurs avec des nuances dans les déclarations qui ne trompaient que les ignorants ou les indifférents.

Les premières organisations qui avaient vu le jour aussitôt après le 25 février n'avaient pas pour objet spécial et prochain de préparer les élections. Elles étaient purement révolutionnaires et se proposaient de surveiller et de contrôler les actes des nouveaux pouvoirs, au besoin de peser énergiquement sur leurs décisions (1).

Le 12 mars, on ne comptait guère que sept ou huit clubs entièrement constitués ou en voie de formation (2). Le 27 mars, toute l'agglomération lyonnaise en comprenait près de cinquante, désignés par le nom de l'endroit où s'assemblaient leurs membres ou par des vocables plus expressifs, *Montagne*, *Emancipation*, *Union*, *Egalité*, etc. (3). Dans une affiche apposée le 22 avril, le *Club Central* accusait l'adhésion de cent quarante-quatre clubs et corporations (dont plusieurs étrangers à Lyon et aux communes suburbaines) à

---

rurgien, Deborne, habitant de la Croix-Rousse. Deborne avait, paraît-il, mis à la tête d'un de ces clubs une prostituée condamnée pour outrages à la pudeur, du moins c'est le commissaire Galerne qui l'affirme. On ne sait pas trop ce qui se passait dans les sociétés politiques féminines, car les réunions étaient rigoureusement fermées à l'élément masculin. (Archives Nationales, BB^{30} 327, dossier n° 1, rapport du Commissaire central Galerne, 23 octobre 1848; *Courrier de Lyon*, 26 avril 1848; *Salut Public*, 27 avril; *La Montagne*, n° 5, avril 1848.)

(1) Cf. *supra*, chapitre III, § I. Quelques sociétés songeaient à parfaire l'éducation politique de leurs membres en complétant leur instruction générale et en leur facilitant la lecture des journaux. (Archives Municipales, I^2 *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications*, demande des habitants du quartier du Chariot-d'Or, non datée.) D'autres se proposaient de préparer les enfants à leurs futurs devoirs d'électeurs comme en fait foi le document suivant : « Aux membres du Conseil municipal de la Croix-Rousse, la Société des Jeunes démocrates : « Nous demandons au nom des membres de la Société des Jeunes démocrates, dont le but spécial est de s'instruire entre eux et de se moraliser, enfin de préparer à la patrie de dignes citoyens; en conséquence, nous demandons au Conseil municipal qu'il veuille bien nous accorder une salle de la caserne Saint-Laurent ou autre, qui serait à sa disposition. Salut et fraternité. » (Archives Municipales, *loc. cit.*, pièce non datée.)

(2) *Vrai Républicain*, 12 mars 1848. (Ce journal cite la *Société démocratique*, les clubs de l'*Egalité*, de la *Fraternité*, de la *Croix-Rousse* (café Jandard), etc.

(3) On trouve la liste des clubs lyonnais dans différents journaux (*Censeur*, 18, 25, 26 mars, 1er avril 1848; *Organisateur Lyonnais*, 25 mars; *Vingt-Quatre Février*, 26 mars; *Union Nationale*, 26 mars; *Salut Public*, 27 mars). Le *Tribun du Peuple* (23-24 mars, procès-verbal de la Société

son programme politique et social (1). Le *Comité général des Clubs* en réunissait, de son côté, trente et un en y joignant ceux de la campagne (2).

Ces chiffres nous démontrent l'intensité de la vie politique à Lyon durant la période électorale. Avec beaucoup de conscience, les clubs s'employèrent au choix des candidats et à l'élaboration des professions de foi. Ceux qui partageaient les mêmes vues fusionnèrent ensemble ou s'unirent en vastes fédérations, afin d'éviter les tâtonnements et la dispersion des voix. On tenta même une alliance de tous les clubs, mais, nous le verrons, sans aucun succès.

Aux trois groupements dont nous avons essayé de définir les tendances générales, démocrates et socialistes — républicains gouvernementaux — républicains du lendemain et anciens monarchistes, correspondent trois grandes organisations : le *Club Central*, dont l'influence fut prépondérante dans la ville et la banlieue — le *Comité du quai de Retz* (ancien Comité électoral du Rhône), voué à l'insuccès final — et le *Comité général des Clubs*, qui se trouva fortifié par l'appoint des voix rurales.

Le Club Central, qui tirait son origine de la *Société démocratique* fondée le 26 février sur l'initiative de Benoît (3) et de quelques-uns de ses amis, avait réuni les délégués des clubs ouvriers de Lyon et des communes suburbaines et ceux des corporations professionnelles transformées en associations politiques (4). Il tenait quotidiennement ses assises à la Grande Bibliothèque et publiait tous les deux jours le *Tribun du Peuple*, qui lui servait en quelque sorte de moniteur officiel. Les rédacteurs de ce journal étaient placés sous son contrôle et recevaient de sévères admonestations quand ils témoignaient de quelque négligence (5). Les présidents des clubs et

---

démocratique, 21 mars) indique les noms des 34 clubs alors affiliés au Club central. Le même journal, à la date du 15 avril indique pour la même organisation les chiffres de 60 clubs et 39 corporations. Dans la *Revue d'histoire de Lyon* (IV, p. 163, note 2, *De quelques associations...*), M. Reveil donne une énumération incomplète des clubs lyonnais.

(1) *Peuple Souverain*, 23 avril 1848.

(2) *Comité général des Clubs*, 1er, 2e, 3e, 4e et 5e Bulletins, séances des 27 mars, 3, 5, 6, 10 et 14 avril 1848.

(3) Cf. *supra*, chapitre III, § 1.

(4) Le nom de *Club central de la Société démocratique du département du Rhône* fut adopté le 21 mars. (*Tribun du Peuple*, 23-24 mars 1848, Société démocratique, 21 mars.)

(5) *Tribun du Peuple*, 12 mars 1848; *id.*, 17 avril, Club central, 11 avril.

corporations affiliés au Club Central étaient « invités formellement à faciliter l'écoulement du journal de la Société en faisant la demande d'un nombre d'exemplaires pour leur club respectif » et en annonçant à chaque séance que le numéro du jour était déposé sur le bureau de l'assemblée (1).

Les militants socialistes se servaient du *Tribun* pour exposer leurs idées et formuler leur programme. On y reproduisait les procès-verbaux du Club Central, les résolutions des clubs adhérents, l'énumération des candidatures à examiner, des notes sur les hommes présentés par les organisations rivales (2).

Tout ce travail était préparé par les discussions qui se poursuivaient le soir dans la salle de la Bibliothèque. Une commission spéciale mettait en ordre les propositions de candidatures. Les listes contenaient le nom, la profession, l'âge et le domicile des candidats, avec « une indication des faits qui les recommandaient à la confiance publique ». Ces listes étudiées en assemblée plénière, étaient ensuite renvoyées par le Club Central aux sociétés populaires « avec les appréciations et les renseignements qu'il avait recueillis », et soumises à un scrutin d'essai. Le Club choisissait alors « ceux qui avaient réuni les suffrages les plus nombreux », après avis d'autres commissions chargées de prendre des informations concernant les opinions et la moralité des candidats, informations consignées sur un registre ouvert à cet effet. Les candidats évincés par le Club Central s'engageaient par écrit à ne briguer par ailleurs aucun mandat (3).

Le Club Central ne se contenta pas d'exercer son action sur l'agglomération lyonnaise. Dans certaines communes du Rhône, on sollicita son appui pour la préparation des élections, et des citoyens que recommandait leur ferme républicanisme, entrèrent en correspondance avec lui. Ses délégués envoyés à Mornant, à Thurins,

---

(1) *Tribun du Peuple*, 4 avril 1848.

(2) Voy., par exemple, l'appréciation des listes proposées par le Comité du quai de Retz, le *Censeur*, les loges maçonniques, etc. (*Tribun du Peuple*, 22-23, 23-24, 26-27 mars, 6, 7, 8 avril 1848.)

(3) Benoît, *Souvenirs*, p. 69, note; *Tribun du Peuple*, 22-23 mars 1848; Société démocratique, 17 mars; *id.*, 23-24 mars, Société démocratique, 17 mars; *id.*, 5 avril, Club central, 1er avril; *id.*, 12 avril, Club central, 17 avril. Cf. *id.*, 13 avril : Le Club du Salut Public, 14, rue d'Enghien, demande, dans sa séance du 6 avril, « que l'on s'assure par tous les moyens possibles de ce qui a rapport à la moralité privée et politique des candidats, cela étant nécessaire pour déjouer les intrigants ».

aidèrent à la création et à l'installation de plusieurs clubs d'esprit « purement démocratique ». Celui de Givors promit son concours effectif. Le *Tribun du Peuple*, s'adressant aux cultivateurs, les rassura sur les mauvais bruits que répandaient intentionnellement les ennemis de la République, en leur montrant que le nouveau régime rendrait leur sort meilleur et augmenterait la part de ceux qui produisent par leur travail (1).

Les clubs démocrates et socialistes se défiaient naturellement des anciennes municipalités maintenues en fonctions dans beaucoup de communes après la chute de la monarchie (2). Ils émirent des vœux en faveur de « la destitution immédiate des maires et des conseils de canton (*sic*) qui n'avaient point été changés depuis le 24 février », s'appuyant « sur ce que l'influence de ces républicains forcés était d'un effet fâcheux sur les élections » (3). Le Club Central prit en considération ces vœux, et, à la suite d'une pétition venue de L'Arbresle, députa quelques-uns de ses membres à la Préfecture pour obtenir satisfaction du Commissaire extraordinaire. Emmanuel Arago répondit qu'il avait déjà révoqué quatre-vingts maires sur cent cinquante, mais que quarante n'avaient pu l'être « faute d'acceptants ». Il était prêt à relever de leurs fonctions ceux qui étaient restés en place « sur la demande des communes et sur la présentation d'un candidat » (4). Le Club Central fit parcourir les campagnes par ses agents pour aboutir à la destitution des anciens

(1) *Tribun du Peuple*, 15 mars 1848, Club central, 11 et 12 mars : discussion sur les moyens d'affilier les divers clubs entre eux, à Lyon et dans le Rhône; *id.*, 16 mars, Club central, 13 mars; *id.*, 22-23 mars, Société démocratique, 16, 18, 19 mars; *id.*, 2 avril : résumé d'une lettre des délégués du Club central; *id.*, 3 avril, Club central, 28 mars; *id.*, 8 avril, Club central, 5 avril; *id.*, 18 avril, *Aux Cultivateurs. Peuple Souverain*, 6 avril : annonce que de nombreux clubs se forment dans les campagnes. Cf. *Tribun du Peuple*, 13 avril 1848 : le Club des Gloriettes demande, le 8 avril, « une commission pour correspondre avec les chantiers des travailleurs de la campagne »; *id.*, 21 avril, Commission de rédaction des procès-verbaux : le Club des Plébéiens demande « que le Club central prenne l'initiative, en envoyant immédiatement des délégués dans l'arrondissement de Villefranche, pour s'entendre sur les candidatures portées par le Comité central établi dans cette ville ».

(2) Archives Municipales, I[2] *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications*, arrêté d'Arago, 4 mars 1848.

(3) *Tribun du Peuple*, 19 avril 1848, Club central, Commission de rédaction des procès-verbaux.

(4) *Tribun du Peuple*, 18 avril 1848, Club central, 14 avril; *id.*, 21 avril, Club central, 15 avril.

magistrats municipaux, mais ses tentatives paraissent avoir complètement avorté (1).

Il faut, sinon affirmer avec M. Reveil « que l'influence des clubs de Lyon au point de vue de la politique générale est nulle » (2), du moins constater que le Club Central fut en correspondance suivie avec le *Comité révolutionnaire, Club des Clubs et Corporations réunies*, fondé à Paris par Longepied et Sobrier (3). Le 8 mars, le citoyen Battier demandait à la Société démocratique de se mettre en rapports avec les organisations de la capitale, par l'intermédiaire de Raspail. Sa proposition fut acceptée avec enthousiasme et le bureau écrivit en ce sens au vieux tribun (4). Les rapports s'établirent par l'envoi de lettres et la venue d'émissaires secrets. Tous les cinq jours, on recevait les procès-verbaux des clubs parisiens et on les communiquait aux clubs lyonnais affiliés au Club Central (3).

Ce n'est pas un des côtés les moins curieux de l'histoire de la Révolution de 1848, que l'action exercée par le comité de Sobrier et de Longepied pendant la période électorale des mois de mars et d'avril (6). Persuadés qu'il était nécessaire d'agiter les masses profondes de la population pour y faire pénétrer l'idée républicaine et obtenir un scrutin favorable au parti révolutionnaire, Longepied et Sobrier recrutèrent dans les clubs quelques centaines d'hommes énergiques et résolus auxquels ils confièrent des missions secrètes dans les départements. Pour démocratiser l'armée, ils firent appel à d'anciens militaires ou à des sous-officiers encore en activité de service, munis de congés réguliers (7).

---

(1) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 68.

(2) *Revue d'histoire de Lyon*, V, p. 49, *Rapport sur les clubs de Lyon et de sa banlieue* (du Commissaire central Galerne). Le conseiller Durieu, dans son rapport à la *Commission d'enquête* sur les événements de juin, écrit : « Ils (les clubs) reçoivent de Paris le mot d'ordre comme auparavant le recevaient les sociétés secrètes. » (*Censeur*, 29 août 1848.)

(3) *Commission d'enquête*, I, p. 333, déposition de Panisse, directeur de la Sûreté générale, sur les rapports des clubs de Paris et de la province depuis février; *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durieu.

(4) *Tribun du Peuple*, 12 mars 1848, Société démocratique, 8 mars; *id.*, 17 mars.

(5) Rapport du conseiller Durieu, précité : cinquième question.

(6) Ce comité se composait de trois délégués de chacun des clubs de Paris et de la banlieue. Au 31 mars, on comptait 147 clubs. (*Commission d'enquête*, II, pp. 77, 99 et s.)

(7) *Commission d'enquête* (rapport Quentin-Beauchart), I, p. 20; interrogatoire de Longepied, II, p. 78; *Première explication du colonel Larabit, représentant du peuple*, III, annexe, pp. 2 et 3.

Ledru-Rollin vit là une force à utiliser dans l'intérêt de la République (1), et s'entendit avec le Club des Clubs dont les envoyés constituèrent une « sorte de commissariat officieux qui servait d'intermédiaire entre le ministère de l'Intérieur et l'esprit public » (2). Ils furent donc rétribués sur les fonds secrets à raison de dix francs par jour. Longepied toucha ainsi, de la fin de mars jusqu'au 20 avril, environ 100.000 francs, remis « en détail et par petites sommes aux délégués envoyés dans les départements pour s'occuper des élections » (3). Le ministre de l'Intérieur recevait en échange la liste de ces délégués et les parties de leurs rapports qu'on jugeait à propos de lui faire connaître (4).

Les délégués du Club des Clubs étaient le plus souvent des ouvriers, orateurs de quartier, exaltés, partisans de la violence et en général d'une instruction des plus élémentaires (5). Les extraits connus de leur correspondance permettent d'en juger. Ils étaient, en effet, tenus d'écrire régulièrement à Longepied pendant leurs tournées à travers la France, et à leur retour lui remettaient un rapport détaillé. Chaque département avait son dossier, en sorte que d'un

---

(1) Cf. *Moniteur*, 20 avril 1848, p. 865, proclamation du Gouvernement provisoire : « La République vit de liberté et de discussion... Les clubs sont, pour la République, un besoin, pour les citoyens, un droit... Le Gouvernement provisoire protège les clubs. »

(2) Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, II, p. 187.

(3) *Commission d'enquête*, I, p. 331, déposition de Panisse, directeur rapport Quentin-Beauchart (I, 20).

(4) *Id., ibid.*, II, p. 78.

(5) *Commission d'enquête*, II, pp. 116 et s., *Etat nominatif des agents du Club des clubs envoyés dans les départements et dans l'armée* (avec leur adresse et leur profession). O. Barrot, *Mémoires*, II, pp. 61-62 : « Quand, parcourant la liste de ces délégués, on voit dans quelle classe, dans quelle position on allait les chercher, on ne sait ce dont on doit s'étonner le plus, ou de ce qu'il s'est trouvé des hommes de quelque sens qui se soient imaginé que ces malheureux, pris dans les estaminets ou les échoppes et transformés en missionnaires politiques, seraient autre chose pour les populations qu'un objet de dégoût et de mépris, ou de ce que notre société renferme dans ses bas-fonds une si grande quantité d'individus toujours prêts à toute fonction, à toute mission, même les plus étrangères à leurs habitudes et à leurs aptitudes. » Sur le rôle des délégués du Club des Clubs et la manière dont ils furent rétribués par le Gouvernement provisoire on peut consulter, outre les pièces réunies par la Commission d'enquête sur les événements de mai et de juin, un rapport fait par Th. Ducos « au nom de la Commission chargée de l'examen du compte spécial de toutes les dépenses faites et ordonnancées par le gouvernement provisoire depuis le 24 février jusqu'au 11 mai 1848 ». (*Moniteur*, 26 avril 1849, pp. 1549-1562 ; voy. spécialement pp. 1553-1554.)

rapide coup d'œil, on se rendait compte de l'état de l'opinion dans les diverses parties de la France. Les délégués étaient aussi chargés de créer des clubs ouvriers et militaires pour faciliter l'étude des candidatures et l'établissement des listes définitives (1). Ils emportaient avec eux une longue instruction leur prescrivant l'attitude qu'ils avaient à observer vis-à-vis des autorités locales, des fonctionnaires, des particuliers, et la tactique la plus avantageuse à suivre pour déjouer les manœuvres de la réaction. Il leur était soigneusement recommandé de dissimuler leur véritable caractère « de missionnaires officieux du républicanisme ». Il importait que, sauf les initiés, tout le monde ignorât leurs attaches avec le Club des Clubs (2).

Le Rhône fut visité par cinq de ces envoyés. Un vérificateur en bâtiments, Rozard, était chargé de Vaugneray ; Viricel, chapelier-fouleur, Lièvre, émailleur, du Comité révolutionnaire de Chaillot, Gaillard, mécanicien, et Chavart, opéraient à Lyon. Merland, maréchal des logis au 11e régiment de dragons, avait une permission d'un mois pour parcourir les garnisons du Rhône, de l'Allier, de la Meuse et du Loir-et-Cher (3).

Il y a lieu de croire que les hommes du Club des Clubs n'ont pas toujours agi ensemble et d'un commun accord. « Je ne connais aucun des délégués de Paris, écrit Lièvre, mais je doute d'un chez les Voraces et qui m'a paru trop pacifique (4). » Tous, cependant, s'efforcent de se renseigner exactement sur l'esprit de la popula-

---

(1) *Commission d'enquête* (rapport Quentin-Beauchart), I, p. 20; note de la Commission d'enquête sur le Club des Clubs, II, pp. 77-78.

(2) *Commission d'enquête*, II, pp. 130-132, *Instructions du délégué du Comité révolutionnaire, Club des Clubs et corporations d'ouvriers.*

(3) *Commission d'enquête*, II, p. 123. (*Etat nominatif des agents du Club des Clubs...*) Cf. *Gazette de Lyon*, 13 avril 1848. « On nous annonce que quinze communistes ont été envoyés par M. Louis Blanc pour travailler les élections à Lyon. Ils pénètrent dans les clubs en blouse et agissent avec une grande activité. » Cette note, dans sa teneur inexacte, fait certainement allusion aux missionnaires de Longepied. Nous sommes d'ailleurs assez mal renseignés sur leur rôle et on ne peut faire état pour l'étudier que de quelques lettres publiées par le *Constitutionnel* et reproduites par le *Courrier de Lyon* des 12 et 15 octobre 1848. Dans un département voisin du Rhône, celui de Saône-et-Loire, l'action des délégués du Club des Clubs est restée secrète, au point que M. Léon Lutaud, dont le travail a été cité plus haut, déclare n'en avoir retrouvé aucune trace.

(4) *Courrier de Lyon*, 15 octobre 1848, deuxième lettre de Lièvre (10 avril).

tion. L'un d'eux se fait inviter dans une famille de petits bourgeois (1). Chavart s'abouche avec huit ferrandiniers « vraiment démocrates et capables », et prend la parole dans les réunions populaires (2).

Ils sont frappés de l'aspect morne et triste de la ville (3), de l'opposition du commerce, du clergé, de l'aristocratie aux principes républicains. La classe moyenne leur semble entièrement inféodée aux prêtres (4). « Le commerçant a la République dans la bouche et la monarchie dans le cœur (5). » Quant au peuple, il « travaille, comprend et marche dans la bonne voie ». Une haine profonde sépare ouvriers et patrons. Il y a bien encore dans les faubourgs quelques rétrogrades payés par les fabricants, mais il est facile d'en avoir raison (6).

Les clubs sont bien organisés, quoique lents dans leurs décisions. L'un d'eux applaudit Chavart, proclame son dévouement à l'égard des membres du Gouvernement provisoire, de Ledru-Rollin surtout, et s'engage à marcher sur Paris au premier appel et à combattre jusqu'à la mort pour le triomphe de la cause du peuple. Chavart espère, avec l'aide de ses huit ferrandiniers, résister aux réactionnaires (7). D'ailleurs, si les élections sont mauvaises, on évitera aux représentants la peine de se rendre à Paris (8).

Ce sont là de grosses menaces qu'il ne faut pas prendre entièrement au sérieux, car les clubs lyonnais faisaient preuve d'une relative modération, très remarquable au milieu de l'agitation de cette époque. Et les délégués parisiens eux-mêmes s'opposaient quelquefois aux excès des démagogues exaltés. « Pour trop bien servir une cause, disait Lièvre, dans une lettre à Longepied, l'on pourrait la desservir ; c'est ce que j'ai craint avec les Voraces, et pourquoi j'attends de vous les instructions les plus promptes (9). »

---

(1) *Courrier de Lyon*, 15 octobre 1848, lettre des délégués du Club des Clubs (non signée).

(2) *Id.*, 12 octobre 1848, lettre de Chavart (le *Courrier* écrit « Chavent ») à Longepied (sans date).

(3) *Id.*, 15 octobre 1848, deuxième lettre de Lièvre.

(4) *Id.*, *ibid.*, deuxième lettre de Lièvre; troisième lettre des délégués.

(5) *Id.*, 12 octobre 1848, lettre de Chavart à Longepied.

(6) *Id.*, *ibid.*, lettre de Chavart ; *id.*, 15 octobre, quatrième lettre des délégués.

(7) *Courrier de Lyon*, 12 octobre 1848, lettre de Chavart.

(8) *Id.*, 15 octobre 1848, quatrième lettre des délégués.

(3) *Id.*, *ibid.*, deuxième lettre de Lièvre.

Il y eut donc entre les clubs révolutionnaires de Lyon et ceux de la capitale des rapports dont nous avons la preuve dans les trop rares documents qui nous restent sur cette intéressante question. Doit-on en conclure que les Lyonnais d'avant-garde suivirent aveuglément les instructions des Parisiens ? L'étude minutieuse des procès-verbaux publiés par le *Tribun du Peuple* ne permet pas, à notre avis, de porter ce jugement absolu. Le Club Central agit très souvent par lui-même, assuré du concours de plusieurs milliers d'adhérents et sans attendre toujours un mot d'ordre dont il ne paraît pas avoir eu besoin, et dont on ne trouve pas, en tout cas, la trace fréquente et visible dans ses délibérations.

Devant l'activité déployée par les démocrates et les socialistes, les hommes des anciens partis, les modérés du lendemain s'étaient, eux aussi, mis en devoir de « s'assurer la victoire dans les élections » (1). Ils usèrent des moyens de leurs adversaires et formèrent, à la fin de mars et au commencement d'avril, des comités qu'ils appelèrent « clubs », pour se conformer aux habitudes régnantes. A la campagne, les gros propriétaires fonciers en prirent la direction (2). A Lyon, ce fut surtout l'élément bourgeois de la fabrique et du haut commerce qui y domina.

Ces clubs, à l'image de ce qui s'était passé pour le Club Central, se groupèrent en une sorte de fédération, nommée « *Comité général des Clubs* », qui siégea au Palais Saint-Pierre. Un bulletin renfermant le compte rendu des délibérations et des décisions du Comité fut distribué aux sociétés adhérentes, placardé en ville et colporté dans les lieux publics (3). « Le Comité... lisait-on dans le premier bulletin, a pour but de rallier à lui et sans exclusion les autres clubs existants, afin de les fusionner en un seul, et de faire tendre à un centre commun les travaux isolés de chacun d'eux... Discussion en

---

(1) Benoît, *Souvenirs*, p. 58; cf. p. 68. Benoît constate que la réaction agit sourdement et s'organise avec solidité en vue du scrutin de l'Assemblée jusque dans les moindres communes. Elle tenait les campagnes par les maires, les curés, les juges de paix, et s'apprêtait à profiter du scrutin de liste « qui peut avoir de bons côtés chez un peuple instruit de ses droits et devoirs », mais est favorable aux réactionnaires « par le chiffre supérieur des électeurs de la campagne comparé à ceux de la ville ». Cf. *Tribune Lyonnaise*, mars 1849, pp. 5 et s., origine de la *Société des Amis de l'Ordre*, qui jouera un rôle important après les journées de juin.

(2) Treillard, *La République à Lyon*, p. 49.

(3) *Comité général des Clubs*, deuxième bulletin, séance du 1er avril.

commun des candidats apportés par chaque club pour former une seule liste définitive, tel est son programme (1). »

Les électeurs ruraux de l'arrondissement de Lyon s'étaient concertés de leur côté pour choisir des candidats susceptibles de représenter pleinement leurs intérêts particuliers. Soixante d'entre eux décidèrent le 11 mars d'adresser aux maires, aux adjoints et aux conseillers municipaux une circulaire les conviant pour le 25 du même mois au Palais Saint-Pierre (2). De cette assemblée sortit le *Comité général des cantons ruraux*, à la tête duquel fut placé un ancien adjoint au maire de Lyon, Chinard, qualifié de « zélé philippiste » par un journal avancé, la *Montagne* (3). Des pourparlers s'engagèrent bientôt entre le Comité général des cantons ruraux et le Comité général des Clubs. Ils aboutirent à l'absorption du premier par le second (4).

Le Comité général des Clubs emprunta au Club Central sa méthode pour la désignation des candidats. Le bureau avait pour mission de fondre en une seule toutes les listes qu'on lui présenterait et d'établir un classement définitif sur des renseignements destinés à rester secrets. Afin d'éviter « toute idée de rivalité, d'amour-propre entre les clubs », on discutait les noms proposés dans l'ordre décroissant des suffrages qu'ils avaient obtenus (5).

Le Comité général des Clubs avait derrière lui un nombre imposant d'électeurs, et il était assuré de l'appui des légitimistes et des catholiques. Ceux-ci, en effet, n'avaient pas cru opportun de fonder

---

(1) *Comité général des Clubs*, premier bulletin.

(2) *Organisateur Lyonnais*, 16 mars 1848; *A Messieurs les maires, les adjoints et les membres des Conseils municipaux* (circulaire du 14 mars 1848, 111581; *Journal des électeurs ruraux*, 22 mars 1848, 111565).

(3) *La Montagne, Saint-Just, la Croix-Rousse*, premier numéro, sans date.

(4) *Comité général des Clubs*, premier bulletin, séance du 28 mars 1848; *id.*, deuxième bulletin, séance du 1er avril; *id.*, quatrième bulletin, séance du 17 avril : discussion des membres du Comité de Villefranche et du Comité des cantons ruraux de Lyon, sur le nom du juge de paix Morin; formation d'une liste de concentration comprenant des candidats de la ville et de la campagne. Les ruraux ne furent pas tous satisfaits d'avoir été absorbés par le Comité général des Clubs, et l'un d'eux, dans une lettre au rédacteur en chef de la *Gazette de Lyon*, se plaignait amèrement : « Les comités ruraux pour les élections, disait-il, ont été l'objet d'une véritable mystification lorsqu'ils se sont mis en rapport avec l'un des nombreux comités de Lyon. » (*Gazette de Lyon*, 22 avril 1848.)

(5) *Comité général des Clubs*, deuxième bulletin, séance du 29 mars 1848; *id.*, troisième bulletin, séance du 5 avril.

des comités particuliers, sachant bien que l'idée d'une troisième restauration était odieuse à la majorité de la population lyonnaise. Ils se contentèrent de se ranger du côté des conservateurs de toute nuance selon la tactique recommandée par le *Comité électoral de liberté religieuse* (1), que dirigeaient Montalembert, Vatimesnil et Riancey. La *Gazette de Lyon* démontra bien la nécessité d'envoyer des prêtres à l'Assemblée (2), le cardinal de Bonald invita son clergé à voter « dans l'intérêt de la paix, de l'ordre public et de la gloire nationale » (3), mais nulle part on ne s'aperçoit d'une action indépendante et spéciale du parti légitimiste et catholique. Il promettait simplement son concours à ceux qui voudraient bien sauvegarder la liberté d'association et la liberté d'enseignement « franche, sincère, complète et absolue » (4), envisageant volontiers la possibilité d'une transaction avec les diverses fractions de l'opposition de droite (5).

Il n'est pas inutile cependant de signaler ici le rôle prêté à la Société Saint-François-Xavier (6) par le *Censeur*, qui la dénonça comme un foyer d'intrigues « carlistes » dissimulé sous le couvert de la charité chrétienne (7). Les clubs, à leur tour, l'attaquèrent vivement et prétendirent priver ses membres du droit de manifester leur pensée. « Partout où les Saint-François-Xavier se sont montrés, disait le *Tribun du Peuple*, on s'est contenté de les expulser, et nulle part ils n'ont éprouvé aucune violence; ce que le peuple désire, c'est qu'ils s'abstiennent, car dans la lutte qui est ouverte, il ne s'agit pas de mettre en question la forme du gouvernement, mais

---

(1) *Gazette de Lyon*, 15 mars 1848, circulaire du Comité électoral de Liberté religieuse; *id.*, 20-21 mars, nouvelle circulaire du même comité.

(2) *Gazette de Lyon*, 19 mars 1848, lettre d'un lecteur.

(3) *Salut Public*, 25 mars 1848.

(4) *Gazette de Lyon*, 15 mars 1848.

(5) *Gazette de Lyon*, 16 avril 1848, circulaire du Comité électoral de Liberté religieuse.

(6) Sur le développement de la société Saint-François-Xavier, voir Roustan et Latreille, *Lyon contre Paris après 1830* (*Revue d'Histoire de Lyon*, III, pp. 111 et s.). Avant 1848, la société Saint-François-Xavier était composée d'ouvriers s'inspirant du socialisme chrétien. Elle organisait des conférences, distribuait des secours, publiait les œuvres littéraires de ses membres. Cependant, on la soupçonnait déjà de s'occuper de politique et d'agir pour le compte des Jésuites. A partir de 1846, elle fut violemment attaquée par la *Tribune Lyonnaise*, de Marius Chastaing, qui appelait sur elle les foudres du pouvoir. (*Tribune Lyonnaise*, janvier 1846, p. 102, février, p. 116, juillet, p. 48, mai 1847, p. 23, octobre, p. 69.)

(7) *Censeur*, 25 et 27 mars 1848.

bien de consolider la République par des choix vraiment démocrati ques (1). » Des citoyens accusés de faire partie de l'association incriminée, par exemple le juge de paix Morin, ancien rédacteur au *Précurseur*, furent exclus impitoyablement des clubs (2). Le Comité municipal, pour le même motif, raya de la liste de ses membres un professeur du nom de Sage (3).

La Société de Saint-François-Xavier se défendit énergiquement du reproche d'agitation carliste qu'on lui adressait. L'abbé Jayol déclara qu'elle n'avait qu'un but humanitaire et s'était toujours éloignée de la politique (4). Morin expliqua comment il avait été amené à prêter son concours à une institution « renfermée dans les limites d'œuvres paroissiales » (5). Le *Censeur* et le *Tribun* furent accusés de vouer gratuitement 5.000 citoyens aux fureurs de la foule (6), et la *Gazette de Lyon* somma les dénonciateurs d'apporter la preuve de leurs accusations « mensongères » (7).

Dans une séance publique présidée par Castel, du Comité municipal, le citoyen Louis Guillard s'adressa aux ouvriers enrôlés dans la Société, les conviant chaleureusement à la défense de la République qui n'est pas incompatible avec la foi religieuse et l'on décida de ne pas céder aux menaces ou aux tentatives d'intimidation (8).

La preuve matérielle d'une connivence établie entre la Société Saint-François-Xavier et les légitimistes n'existe pas ou n'existe plus. Il faut arriver au mois de septembre 1848 pour retrouver, sous la plume du commissaire central Galerne (9), un reflet du réquisi-

---

(1) *Tribun du Peuple*, 29-30 mars 1848; cf. *Bulletin du Club de l'Egalité*, 11 avril 1848.

(2) *Tribun du Peuple*, 23-24, 26-27 mars 1848.

(3) *Spartacus*, n° 2 (avril 1848).

(4) *Liberté, Egalité, Fraternité, la Société Saint-François-Xavier dévoilée, lettre adressée au* Censeur (par l'abbé Jayol), 2 pp. in-4, Dumoulin et Ronet, Lyon, 30 mars 1848 (111227); *Union Nationale*, 1er avril 1848.

(5) *Courrier de Lyon*, 29 mars 1848; *Union Nationale*, 30 mars.

(6) *Union Nationale*, 26 mars 1848; *id.*, 31 mars, lettre de Jacquemont; *id.*, 7 avril, lettre d'Aguettant, trésorier de la société Saint-François-Xavier, section de Saint-Polycarpe, au maire de Lyon.

(7) *Gazette de Lyon*, 26, 27-28, 29 mars 1848.

(8) *Discours adressé par le citoyen Louis Guillard aux ouvriers membres de l'association de Saint-François-Xavier, dans la séance publique qu'ils ont tenue à la salle de la Bourse, le dimanche 14 avril 1848.* (Lyon, in-8, 111525.)

(9) *Revue d'Histoire de Lyon*, VII, *Documents inédits sur l'histoire des clubs et des sociétés secrètes de Lyon...*, publiés par F. Dutacq, pp. 40, 44

toire sévère du *Censeur* et du *Tribun du Peuple*. Mais alors les événements avaient singulièrement modifié les convictions de beaucoup de gens et les réactionnaires ne prenaient plus soin de déguiser leurs pensées intimes.

Entre les démocrates égalitaires ou socialistes et la coalition des amis de l'ordre, entre le Club Central et le Comité général des Clubs, assuré de l'appui des troupes légitimistes et catholiques, les républicains de gouvernement faisaient modeste figure. Ils avaient pour eux le *Censeur* et la petite faction qui avait organisé les pouvoirs provisoires en Février. Ils se retrouvaient à l'ancien Comité électoral du Rhône, devenu *Comité électoral républicain du quai de Retz*, mais leurs ressources en hommes étaient des plus minimes (1). Ils inspiraient une égale défiance aux ouvriers qui les considéraient comme des bourgeois incapables de s'intéresser à la solution des questions sociales, et aux anciens partis qui leur reprochaient d'avoir laissé l'émeute gronder pendant plusieurs semaines dans les rues de Lyon. Leur échec était prévu d'avance : les maladresses de l'administration préfectorale le rendirent certain (2).

Malgré les divergences profondes qui séparaient le Club Central, le Comité général des Clubs et le Comité du quai de Retz, des hommes de bonne volonté essayèrent d'opérer entre ces trois réunions

---

(1) Le Comité du quai de Retz se proposait de ne pas rester une institution purement locale et de s'entendre avec les délégués des cantons ruraux aussi bien qu'avec les comités des départements et le Comité central de la Seine, qui adoptaient son programme. (*Censeur*, 27 mars, 1er avril 1848.) Je n'ai vu nulle part que sa correspondance extra-lyonnaise ait été bien active.

(2) Il faut noter ici que la franc-maçonnerie, dont faisaient partie plusieurs républicains de la veille, Lortet, Chanay, Kauffmann, et peut-être des libéraux comme Laforest, ne joua pas un grand rôle dans la préparation des élections d'avril. Certains « chapîtres de la vallée de Lyon » firent « circuler une liste de laquelle ils avaient eu soin d'éliminer les maçons les plus honorables. Comme cette liste paraissait sous le patronage de la maçonnerie lyonnaise, la plupart des loges ont protesté contre cette manière d'agir. ». (*Revue maçonnique*, XI, p. 112; cf. *Peuple Souverain*, 23 avril 1848, communiqué des loges lyonnaises.) Les quelques francs-maçons (60 sur 12.000) qui avaient essayé de grouper des candidats étaient opposés aux républicains dits du « lendemain » (*Tribun du Peuple*, 21 avril 1848). Le désaveu formel de leurs frères semblerait indiquer que la maçonnerie lyonnaise n'était pas très avancée au point de vue politique ou social. Plus tard, le commissaire central Galerne constatait que les loges étaient d'opinion très diverse. (*Revue d'histoire de Lyon*, VII, pp. 34, 47, F. Dutacq, *Documents inédits sur l'histoire des clubs et des sociétés secrètes...*)

une fusion destinée à faciliter l'élaboration définitive de la liste des qualorze candidats accordés au département du Rhône.

Le Comité du quai de Retz envoya au Club Central comme aux autres clubs, une circulaire concernant la formation d'un *Comité central électoral*. L'assemblée s'empressa de passer à l'ordre du jour, « bien convaincue que le prétendu comité électoral du quai de Retz avait voulu user de supercherie pour abuser les citoyens et dissoudre le Club Central » (1).

Les avances du Comité général des Clubs ne furent pas mieux reçues. Déjà elles avaient provoqué de la part du Club du Grand-Séminaire, s'exprimant par l'organe de Charavay, une réponse conçue en termes dénués de sympathie (2). Le Club Central accepta cependant de nommer une délégation de cinq membres « chargée de se transporter dans les clubs dits centraux pour vider les dissidences qui auraient existées (*sic*) contre le Club Central, et faire une fusion s'y faire se pouvait (*sic*) » (3). Une proclamation fut adressée aux vrais démocrates pour les engager à s'unir fortement en face des faux républicains. « Au nom de la fraternité et dans l'intérêt de l'unité démocratique, nous faisons un appel à tous les comités des cantons ruraux, à tous les clubs et corporations qui, dans toute l'étendue du département du Rhône, seraient restés en dehors du Club Central. Nous les invitons à lui envoyer sans retard leurs délégués (4). »

Le Comité général des Clubs, pour manifester ses intentions conciliatrices donna mission à quelques-uns de ses membres de se

---

(1) *Tribun du Peuple*, 29-30 mars 1848, Club central, 24 mars.

(2) Charavay faisait valoir, dans sa réponse, que l'association dont il était président, avait déjà cinq délégués au Club central. « Ce Club central, qui en réunit 35, plus les corporations ouvrières, ne peut être ignoré de vous; du moins, s'il l'était lors de votre première convocation, je ne puis croire qu'il le soit encore; donc, si vous connaissez le Club central existant, vous n'avez qu'un but, c'est de jeter la désunion parmi les démocrates... » (*Comité général des Clubs*, premier bulletin, séance du 24 mars 1848.)

(3) *Tribun du Peuple*, 8 avril 1848, Club central, 4 avril. Cette commission déclara « n'avoir point trouvé de Club central nulle part (*sic*) », puis annonça que les clubs visités ne demandaient pas mieux que de s'éclairer et de s'affilier. « La commission, décida l'assemblée, devra aller dans tous les clubs dissidents pour faire la propagande et s'assurer de l'esprit desdits clubs. » (*Tribun du Peuple*, 8 avril 1848, Club central, 5 avril.)

(4) *Id.*, 15 avril 1848, circulaire du Club central, 11 avril.

rendre à la Grande Bibiliothèque « à l'effet de fraterniser avec le Club Central » (1).

Le Club Central, de son côté, décida qu'après rapport de sa commission d'affiliation, il voterait sur l'admission ou le rejet du Comité général. L'un des membres de la commission exposa au Palais Saint-Pierre le programme du Club Central et fut approuvé par ses auditeurs. On s'entretint de la fusion qui apparaissait possible si l'on voulait traiter de puissance à puissance, et non point, comme le désiraient les chefs du Club Central, procéder isolément à l'affiliation de chacune des sociétés composant le Comité général des Clubs. Cette manière de voir ne prévalut point. Le Club Central prétendit envoyer aux sièges respectifs de ces sociétés des commissaires munis de pleins pouvoirs pour discuter leur affiliation particulière ou refuser le concours de celles dont les principes ne seraient point conformes aux siens propres. C'était donc l'avortement des projets d'entente qui n'avaient d'ailleurs aucune chance de succès, car les deux puissantes fédérations de la Bibliothèque et du Palais Saint-Pierre s'inspiraient de doctrines politiques et sociales radicalement opposées. Chaque groupe agit donc désormais à part et pour son propre compte (2).

III

Quand on analyse les déclarations, les professions de foi, les appels à l'opinion publiés en 1848 par les nombreux citoyens qui aspiraient à l'honneur de siéger à l'Assemblée Nationale, on y constate l'absence d'une « plate-forme déterminée » (3). Les candidats se contentent pour la plupart de formules très vagues qui ne les lient point par un engagement ferme et dénotent rarement une forte éducation politique. Des mots et des phrases vides de sens, l'ignorance presque complète des faits économiques et sociaux, beaucoup d'illusions généreuses, quelquefois une dose excessive de fantaisie, de la religiosité, des vélléités humanitaires, tels sont les caractères

(1) *Comité général des Clubs*, quatrième bulletin, séance du 10 avril 1848

(2) *Tribun du Peuple*, 15 avril 1848, Club central, 10 avril; *id.*, 17 avril, *ibid.*, 11 avril; *Comité général des Clubs*, quatrième bulletin, séance du 11 avril 1848; *Union Nationale*, 7 avril.

(3) G. Weill, *Histoire du Parti républicain*, p. 298.

spécifiques de la littérature électorale de cette époque. Tous les candidats sont républicains ou se donnent comme républicains, tous veulent le bonheur du peuple par de grandes et profondes réformes, tous parlent d'égalité, de fraternité, d'association, d'organisation du travail. Ils suppriment d'un trait de plume la difficulté des réalisations positives ; ils croient à la puissance infinie de l'Etat, à l'efficace vertu du suffrage universel, et construisent aux yeux charmés de leurs futurs mandants la cité parfaite dont ils aperçoivent les contours indécis à travers les brumes de leur imagination.

Ce n'est pas dans l'expression individuelle de ces convictions plus ou moins sincères qu'il faut chercher les véritables tendances de la population lyonnaise. Personne, en effet, ne s'avoue communiste ou monarchiste. Ce sont épithètes dont les adversaires se gratifient mutuellement dans le feu des polémiques (1). Tous entendent au contraire sauvegarder la famille et la propriété dans la République. Les plus avancés, Raspail (2), Lagrange, Sobrier, restent dans les généralités alors courantes. « Nier, dit Lagrange, que c'est par le peuple, le peuple de l'atelier, de la garde nationale, et le peuple travailleur que la révolution a été consommée, ce serait nier le soleil. A l'Assemblée Nationale de prouver que c'est pour le peuple qu'elle a été faite (3). » Les plus modérés promettent de consacrer leurs veilles au triomphe de l'idéal démocratique. De braves gens, comme « Joseph Lentillon, de Condrieu, ancien cordonnier, clerc de notaire à Lyon, étude de Me Dugueyt, rue du Plat, 10, secrétaire de l'ex-Comité lyonnais pour l'abolition de l'esclavage, et secrétaire du Comité de guerre et police de Lyon pendant la Révolution de 1848 » (4), se perdent dans une déplorable phraséologie. Lentillon vante le « désintéressement » de Napoléon Ier, « son amour pour les peuples », et tire de son étrange exposé historique cette conclusion inattendue que l'empereur n'eut pas le temps

(1) Voy. par exemple une protestation de Philippe Faure, sous-commissaire de Villefranche, à qui l'on attribuait des idées communistes (111521, 21 avril 1848).

(2) La profession de foi de Raspail est la lettre qu'il écrivit le 1er avril 1848 au Club de la Montagne, pour accepter la candidature qu'on lui proposait. (*Tribun du Peuple*, 17 avril 1848.) On la retrouve, tirée à part, au fonds Coste, sous le numéro 111560.

(3) *Circulaire de Ch. Lagrange* (111536).

(4) *Profession de foi de Lentillon* (111537). Lentillon avait au moins dans son programme un article très net. Il demandait la diminution du traitement des députés.

de rendre à la France la liberté qu'il lui avait prise (1). Un « démocrate » réclame le principe de l'élection dans l'Eglise et dans l'armée, et l'emploi des soldats à des « travaux productifs » (2). Auger, « fermier des hospices », énumère les qualités du bon représentant et le veut sobre, laborieux, ennemi du luxe, fier sans ostentation, républicain, intelligent et juste (3). Il n'est pas jusqu'au philosophe Francisque Bouillier, celui qu'on a appelé « le dernier des Cartésiens » (4), qui, sans tomber dans le ridicule des précédents, ne se laisse entraîner aux « anticipations ». « Partout l'heure de la justice a sonné pour les nationalités comme pour les classes opprimées. Il n'y a plus d'Europe ennemie, plus de coalition possible contre la France. Jamais nous n'avons été plus près du désarmement et de la paix universelle... L'armée réduite pourra désormais se recruter par des engagements volontaires. La conscription qui contraint les vocations, qui pèse si inégalement sur le pauvre et sur le riche, enlevant à l'un son enfant, à l'autre quelques écus, devra être abolie. Bientôt seront employés au bien-être matériel et moral de tous tant de millions dépensés à équiper des soldats et à construire des citadelles (5). » Pacifiste avant la lettre, Francisque Bouillier ne regardait pas assez attentivement ce qui se passait autour de lui ; il négligeait les mouvements de l'armée des Alpes, les jalousies et

---

(1) *Liberté*, 25 mars 1848, discours de Lentillon au Club de la Croix-Rousse. Cette erreur de Lentillon montre la persistance de la légende napoléonienne même dans les milieux avancés. On en retrouve la trace dans un certain nombre d'articles de la *Tribune Lyonnaise*, organe de tendances fouriéristes.

(2) *Réformes demandées par un démocrate, B.-M. Troncy*, 4 pp. in-4, 21 mars 1848 (111569).

(3) *Circulaire d'Auger, fermier de la Corne de Cerf*, 14 avril 1848 (111505).

(4) Voy. Latreille, *Francisque Bouillier, le dernier des Cartésiens*, Paris, 1907, in-16. M. Latreille a laissé complètement dans l'ombre ce curieux épisode de la vie d'un philosophe cartésien, candidat à l'Assemblée Nationale de 1848 et présentant un programme quasi-internationaliste. Bouillier se repentit plus tard de ses erreurs et devint très fermement conservateur des institutions politiques et sociales de son temps.

(1) *Circulaire de F. Bouillier* (111506). Il convient cependant de tenir compte en une certaine mesure, pour l'étude de l'opinion des républicains gouvernementaux, des idées exposées par Bouillier, puisqu'il eut quelque temps l'investiture du Comité du quai de Retz. J'ai utilisé également à cet effet les circulaires de Bacot et de Morellet, bien que les listes du Comité, publiées à la veille du scrutin ne mentionnent pas les noms de ces républicains.

les craintes des monarques voisins (1), et, quand tout parlait de guerre, il composait une aimable idylle qui menaçait de devenir tragique (2).

Laissons donc les idéalistes qui parlaient selon leur cœur, les adroits qui cherchaient à capter les suffrages en dissimulant leur drapeau. Nous ne pouvons avoir une exacte notion de ce que furent les élections d'avril qu'en étudiant aussi minutieusement que possible la politique des grandes organisations électorales et des journaux qui s'y rattachent. Là seulement nous avons l'expression de la pensée qui animait le corps électoral, et nous assistons à la lutte des principes opposés. Encore devrons-nous remarquer qu'il y eût aux programmes bien des atténuations lorsqu'il fallut les présenter aux citoyens, et que les listes émanant du Club Central, du Comité général des Clubs ou du Comité du quai de Retz furent, en une certaine mesure, des listes de conciliation, tant il est vrai qu'on éprouvait de la pudeur à se proclamer ouvertement ce que l'on était en fait.

Si le Club Central patronne certains noms qui n'ont pas une signification socialiste comme celui de Laforest, il n'en est pas moins vrai qu'il constitue un foyer actif de socialisme. Ses chefs, Benoît, Grinand, Greppo, d'autres encore, ont été affiliés à celles des associations secrètes de la monarchie de Juillet qui puisaient leur inspiration dans les écrits de Babeuf et de Buonarotti ; ils ont été naguère en relations avec les communistes les plus notoires de l'époque, ils ont fréquenté Proudhon, employé de commerce à Lyon (3), et ils ne cachent pas leur préférence pour l'organisation communiste.

---

(1) Voy. le livre de M. P. Quentin-Beauchart, sur *Lamartine et la politique étrangère de la Révolution de Février*, qui résume les intrigues diplomatiques engagées autour de la France après la chute de la Monarchie de Juillet.

(2) Dans les circulaires individuelles émanant des candidats, comme d'ailleurs dans les programmes qu'élaborèrent les organisations politiques, les questions locales ou régionales tiennent une place des plus secondaires. « Duchampt, le vigneron licencié en droit de la commune de Vaux », propose la diminution des dépenses pour l'arrondissement auquel il appartient, la suppression de l'impôt indirect des boissons, la franchise des droits de douane pour les vins exportés en Angleterre, des mesures destinées à favoriser les industries de Tarare, de Villefranche et de Lyon. Segaud, maire de Dommartin, veut s'occuper de l'agriculture et de l'écoulement des vins. Kauffmann demande la suppression des octrois.

(3) Benoît, *Confession d'un prolétaire*, p. 84 ; Commissaire, *Mémoires et souvenirs*, t. I, p. 78. Cf. Bertrand, *Proudhon et les Lyonnais*, dans la *Renaissance latine*, 15 avril 1904.

Qu'il s'agisse du choix d'un candidat, de la rédaction d'un programme politique et économique, on s'aperçoit très bien que l'idée socialiste inspire les orateurs du Club Central et des clubs qui s'y rattachent, et qu'ils se placent avec quelques précautions oratoires (dont ils se débarrassèrent après les journées de juin) (1), sur le terrain de la lutte de classes.

La personnalité des candidats n'était pas indifférente aux adhérents du Club Central. Partant de ce principe que l'Assemblée nouvelle, destinée avant tout à voter une Constitution républicaine et démocratique, n'avait pas besoin de juristes, d'érudits, de savants (nous dirions aujourd'hui d'intellectuels), ils voulaient n'accorder leur confiance qu'à des hommes du peuple qui seraient en même temps des hommes d'action. On jugeait les spécialistes, dont on aurait besoin plus tard à la Législative, lors de la confection des codes et des lois de détail, pour l'instant « inopportuns, dangereux peut-être » (2). Le peuple, pour assurer son bonheur ne devait pas compter sur les riches et les favorisés de la fortune et du savoir, incapables de comprendre ses misères et d'y apporter un remède. C'était une opinion communément exprimée : « Arrière les phraseurs et les bavards au cerveau creux. Un peu de pudeur, citoyens de la République ! Place au peuple (3). » La représentation nationale n'est plus « le privilège exclusif de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie ; le prolétaire, enfin, compte pour quelque chose, arrive aujourd'hui au pouvoir ; il y arrive, certes, avec autant d'intelligence que les autres classes de la société, même avec une connaissance plus exacte des intérêts généraux » (4). « C'est le règne du peuple qui a commencé le 24 février. Ce sont des hommes du peuple, des travailleurs comme lui que le peuple enverra à l'Assemblée Nationale (5). » « Plus de dynasties, mais aussi plus d'aristocraties ! Place au peuple, au vrai peuple, à celui qui, dans tous les temps,

---

(1) *Revue d'Histoire de Lyon*, V, pp. 48 et s., *Rapport sur les clubs de Lyon et de sa banlieue*, du commissaire Galerne, publié par M. Reveil; *id.*, VII, pp. 21 et s., *Documents inédits sur l'histoire des clubs et des sociétés secrètes de Lyon...*, publiés par F. Dutacq.

(2) *Peuple Souverain*, 13 avril 1848; cf. *id.*, 2 et 6 avril.

(3) *Discours prononcé au Club des Augustins, le 22 mars 1847* (*sic*, pour *1848*), *par le citoyen Martinus Ferraris, secrétaire*, 8 pp. in-8 (111524).

(4) *Tribun du Peuple*, 13 mars 1848, *Discours sur les élections, prononcé à la Société démocratique, par le citoyen Gabriel Charavay, un de ses membres, le 11 mars 1848.*

(5) *République*, 19 mars 1848; cf. *id.*, 15, 17 mars.

verse son sang pour le salut de tous, use ses forces pour la prospérité commune, et qui, jusqu'à présent, n'avait pas, même en perspective, sa place assurée à l'hospice. Choisissons des représentants qui, pris dans notre sein, accoutumés à souffrir avec nous, peuvent seuls indiquer le remède nécessaire à nos maux (1). »

Et Charavay conseillait à ses amis de repousser « les suppôts du régime déchu », « les hommes atroces qui s'engraissaient de la sueur du peuple », les républicains du lendemain, les nobles, « à moins qu'ils n'eussent donné toute leur vie des témoignages d'amour pour le peuple et de l'inaltérable pureté de leurs principes » (2).

Les électeurs n'avaient pas, en dernière analyse, à se confier à « l'habit fin », aux « titres », à « la fortune » ou au « beau langage », mais à la moralité, au civisme, à l'intelligence de ceux « qui ont vécu de la vie du peuple, dont le cœur a battu pour toutes les souffrances, car nul ne peut mieux sentir et manifester que celui qui a éprouvé » (3).

Le choix qu'il entend faire des candidats dans le prolétariat des villes et des campagnes nous indique déjà suffisamment par lui-même ce que sera la plate-forme électorale du Club Central. Il veut obtenir une représentation *montagnarde*, « composée entièrement

---

(1) *Adresse des délégués de la typographie lyonnaise* (111582). Ce document fut publié également par le *Censeur* du 20 mars 1848. Il est intéressant de rapprocher de cette « adresse » et des textes déjà cités, quelques lignes de Bakounine qui procèdent du même esprit : « Ce qui importe avant tout, aujourd'hui, c'est l'organisation des forces du prolétariat. Cette organisation doit être l'œuvre du prolétariat lui-même. Si j'étais jeune, je me serais transporté dans un milieu ouvrier, et partageant la vie laborieuse de mes frères, j'aurais également participé avec eux au grand travail de cette organisation nécessaire. » (Cité par A. Dunois, *in Pages Libres*, 2 mai 1908, p. 486.)

(2) *Tribun du Peuple*, 13 mars 1848, discours de Charavay, déjà cité.

(3) *Tribun du Peuple*, 14 mars 1848; cf. dans le même sens; *id.*, 22-23 mars, Société démocratique, 17 mars; 11 avril, *Notes d'un travailleur à ses frères;* 19 avril, *Aux cultivateurs.* Un membre du *Club du Vingt-Quatre Février*, Garin, rappelle aux électeurs qu'il faut surtout élire des candidats ouvriers (*id.*, 3 avril, Club du Vingt-Quatre Février, 29 mars). Les membres du *Club agricole du Point-du-Jour* conseillent de choisir des candidats agriculteurs qui « comprennent le mal et le remède à apporter à la classe agricole ». (*Peuple Souverain*, 17-18 avril 1848.) Raspail disait, dans sa lettre « aux citoyens membres du Club de la Montagne à Lyon » : « Choisissez des noms éprouvés, quelque peu connus qu'ils soient, des travailleurs comme vous et moi, qui ne voient dans leur position nouvelle qu'une nouvelle occasion de montrer leur dévouement, et non une source d'honneurs et de richesse. »

d'éléments révolutionnaires », car une chambre qui pourrait être soupçonnée « seulement de *girondinisme* », amènerait la France, « par son influence sur les populations ouvrières à une anarchie épouvantable » (1).

Démocrates et révolutionnaires, les candidats du peuple seront aussi socialistes. Seuls les socialistes sont capables de « faire des lois pour cette génération au travail, impatiente de réformes... Les vrais socialistes sont ces hommes qui ont toujours joint un ardent amour pour le peuple à une doctrine vraiment populaire, ces hommes qui, depuis dix-huit ans, ont payé de leur personne pour la propagation et le triomphe de leurs principes, ces hommes qui, issus du peuple, ont vécu avec lui et partagé son labeur (2). » Leur république n'est pas celle du *National* ou du *Censeur*, de la bourgeoisie de gauche. « Ce n'est pas un mot, c'est une chose... ; ce n'est point une forme de gouvernement politique seulement, c'est une organisation sociale telle que tous les citoyens y seront frères et égaux (3). » La Constitution future sera une « charte sociale ». Le but, lointain encore, mais qu'il faut atteindre, c'est l'union des hommes d'une même patrie, la suppression des classes, et la fusion ne sera complète que par l'égalité des conditions (4).

Ces idées sur le choix qu'il convient de faire de candidats entièrement dévoués aux intérêts du prolétariat nous expliquent le triple programme politique, social et fiscal du Club Central, interprète des nombreuses organisations qui partageaient ses vues.

Le programme politique comportait l'application intégrale du régime démocratique, tel que l'avaient conçu les auteurs de la Constitution de 1793. Dans une pétition adressée au Gouvernement provisoire au nom du *Club des Philanthropes républicains*, et approuvée par le Club Central, le citoyen Brun s'exprimait selon la pure tradition révolutionnaire : « Le peuple étant souverain et sa souveraineté étant inaliénable, il doit conserver la prérogative. En conséquence, il doit, en nommant ses représentants à l'Assemblée Constituante, se réserver le droit de ratifier la Constitution qu'ils vont nous faire. Notre confiance en vue du passé doit nous avertir

---

(1) *Tribun du Peuple*, 4 avril 1848.

(2) *Tribun du Peuple*, 13 mars 1848, discours de Charavay.

(3) *Id.*, 12 avril 1848, *Qu'est-ce que la République?*

(4) *Id.*, 13 mars 1848, discours de Charavay; *id.*, 15 mars, discours de Grinand à la Société démocratique, prononcé le 12 mars.

qu'il ne faut nous fier qu'à nous-mêmes. Il se pourrait que cette Assemblée, remplie de patriotisme du reste, ne garantît pas tous nos droits ; nous les avons, fortifions-les par une bonne Constitution. Notre Assemblée, mandataire du peuple, lorsqu'elle saura qu'il y a au-dessus d'elle notre veto, soyez bien persuadés qu'elle y regardera de plus près, et que son courage sera plus parfait. S'il se rencontrait de ces hommes ambitieux qu'on a toujours trouvés disposés à se réserver les plus grands avantages et à surprendre par un de ces amendements jésuitiques la bonne foi de l'Assemblée, leurs projets se trouveraient déjoués par le veto populaire.

« Ce veto, je le demande, parce qu'il tient essentiellement à notre époque démocratique. Notre Constitution approuvée, sanctionnée par nous, peuple, aura une force irrésistible, étant émanée de notre souveraineté.

« Nous adjurons donc notre gouvernement, qui a déjà prouvé qu'il voulait sincèrement le règne de la démocratie, à (*sic*) faire droit aux vœux de la raison. Salut et fraternité (1). »

La pétition du citoyen Brun reflétait approximativement la pensée des clubs qui demandaient une représentation nationale nommée au suffrage universel et direct, indissoluble et inviolable, avec cette réserve que les électeurs auraient, à la fin de chaque session parlementaire, la faculté de révoquer ceux de leurs mandataires qui auraient failli à leurs engagements (2). Certains imaginaient, en outre, une chambre de surveillance, comprenant un député de chaque département et siégeant dans l'intervalle des sessions (3). Sur l'organisation du pouvoir exécutif, les opinions varient, bien que, dans l'ensemble, elles ne soient pas favorables à l'institution de la présidence de la République.

Le Club des Philanthropes proposait de le confier à neuf mem-

---

(1) Archives Nationales, BB[30] 311, *Demandes, pétitions, adresses..., Secrétariat général du Gouvernement provisoire.* Pièce n° 8353. *Pétition au Gouvernement provisoire présentée par le citoyen Brun, adoptée par le Club des Philanthropes républicains et le Club central.* (En date du 22 avril avec cent vingt-quatre signatures.)

(2) *Programme du Club démocratique de Saint-Georges* (111580) ; *Peuple Souverain,* 12 avril 1848.

(3) Archives Nationales, BB[30] 310, *Demandes, pétitions, adresses...,* pièce n° 8025. *Projet de la constitution d'un gouvernement définitif rédigé par le citoyen Pierre Brun, transmis par le Club des Philanthropes de Lyon, le 14 avril 1848.* Ce document fut imprimé et se retrouve à la Bibliothèque de Lyon (111509).

bres chefs d'Etat sans portefeuille, assistés de huit ministres à portefeuille, qu'ils désigneraient sur une liste de vingt-quatre noms présentés par l'Assemblée Législative (1). Le Club démocratique de Saint-Georges était d'avis de laisser aux représentants le soin de déléguer le pouvoir exécutif à des ministres qui ne resteraient pas en fonctions au delà de cinq ans sauf révocation éventuelle (2). Pelletier (de Tarare) veut ce même pouvoir exécutif amovible, « élu par le peuple, soumis aux lois, pour qu'on puisse réprimer sa force s'il en abuse et contrôler ses mesures si elles sont injustes » (3).

Le principe de l'élection est également appliqué aux magistrats de la Cour de cassation, aux fonctionnaires publics, quelles que soient leurs attributions, même aux administrateurs des départements. Les fonctionnaires sont révocables, responsables et nommés pour un laps de temps déterminé. Le cumul leur est interdit et ils reçoivent respectivement des émoluments égaux (4).

La réalisation de l'idéal démocratique ne va pas sans une diffusion aussi complète que possible de l'instruction qui permet à chaque citoyen, sans distinction de fortune ou de rang, d'exercer librement ses droits et d'aspirer à suivre la carrière vers laquelle l'attirent ses goûts et ses aptitudes. L'instruction, au moins au degré primaire, sera obligatoire, générale et professionnelle, donnée dans des écoles publiques accessibles à tous les enfants (5), et fondées « sur l'expérience et sur la raison » (6). Et pour compléter cette

---

(1) Archives Nationales, BB[30] 310..., *Projet de la constitution d'un gouvernement définitif...*

(2) *Programme du Club démocratique de Saint-Georges.*

(3) *Circulaire de Pelletier* (de Tarare) (111546). Le *Peuple Souverain* (22 avril 1848, « Aux Electeurs ») voulait un président responsable, élu par la nation.

(4) *Tribun du Peuple*, 4 avril 1848, *Comité électoral de l'Arbresle, Manifeste électoral.*

(5) *Discours prononcé au Club du Prado par le citoyen Pierre Piel* (111554); *Programme du Club démocratique de Saint-Georges; Comité électoral de l'Arbresle, Manifeste électoral. Tribun du Peuple*, 19-20 mars 1848, projet proposé par Benoît, Grinand, Gabriel Charavay et Gros, le 7 mars au Club central, « unanimement applaudi et adopté », proposé « à l'adoption de tous les clubs du département » et où l'on énumère toute une série de réformes « qui devront appeler toutes les sollicitudes de l'Assemblée Nationale ». *Circulaire de Guillaume Vincent* (111572); *Circulaire de Doutre* (111518); *Peuple Souverain*, 22 avril 1848, *Aux Electeurs.*

(6) *Comité électoral de l'Arbresle.*

première culture, l'Etat instituera partout des chaires de morale, de sciences, d'industrie et d'agriculture (1).

Il n'apparaît pas que les clubs se soient beaucoup souciés de la liberté d'enseignement puisqu'ils admettaient la possibilité d'un système d'éducation gratuite et obligatoire pour tous les enfants, nourris, logés et vêtus aux frais de la nation (2), système directement inspiré de celui que Le Pelletier de Saint-Fargeau exposait dans un rapport présenté après sa mort à la Convention par Robespierre (3). Ils ont en tout cas témoigné beaucoup d'hostilité vis-à-vis des Frères de la Doctrine chrétienne qualifiés par le *Tribun du Peuple* de l'épithète peu flatteuse « d'abrutisseurs de la jeunesse » (4) et ils auraient volontiers accepté, sinon provoqué, la dissolution de toutes les congrégations autorisées ou simplement tolérées (5). La liberté d'enseignement était incompatible avec les doctrines que l'on défendait au Club Central. En matière d'instruction, on n'y parlait que du rôle et des pouvoirs de l'Etat.

Le clergé séculier n'était pas traité avec plus d'indulgence. Séparation absolue des Eglises et de l'Etat, suppression des traitements servis aux ecclésiastiques, interdiction des cérémonies extérieures du culte, tels sont les principaux points sur lesquels l'accord est complet entre les membres des clubs (6). Ils admettaient en revanche une liberté religieuse illimitée (7), qui se concilie assez mal avec la prohibition des cérémonies extérieures.

Mais les candidats démocrates ne traitèrent pas à fond la question anticléricale, car la majeure partie de la population laborieuse de Lyon restait encore fidèle aux pratiques du catholicisme et s'intéressait surtout aux réformes dont elle espérait l'amélioration de ses conditions d'existence et le bien-être matériel.

---

(1) *Circulaire de Pelletier (de Tarare).*

(2) *Tribun du Peuple*, 19-20 mars 1848, projet proposé par Benoît... (*jam. cit.*).

(3) G. Compayré, *Histoire de la Pédagogie*, pp. 333-335. (1 vol. in-12, Paris, 1904, 17e édit.)

(4) *Tribun du Peuple*, 14 mars 1848, cf. *id.*, 2 avril Voy. *supra*, au § I du présent chapitre, l'étude consacrée à l'anticléricalisme.

(5) *Comité électoral de l'Arbresle; Programme du Club démocratique de Saint-Georges; Discours prononcé au Club du Prado par le citoyen Pierre Piel; Tribun du Peuple*, 13 avril 1848, *Qu'est-ce que la République?*

(6) *Programme du Club démocratique de Saint-Georges; Circulaire de Doutre; Peuple Souverain*, 22 avril 1848, *loc. cit.*

(7) *Tribun du Peuple*, 19-20 mars 1848, projet proposé par Benoît...

Au premier rang des préoccupations des clubs viennent donc les réformes sociales et fiscales.

Il y a dans plusieurs professions de foi des atténuations prudentes apportées en vue de rassurer les paysans. On assure que la propriété individuelle sera respectée, que l'ordre économique ne sera point troublé (1), et ceux qui s'affirment sans détours « communistes », ne manquent pas en même temps d'ajouter qu'ils s'en tiendront « aux institutions réalisables en raison des circonstances » (2). Le *Peuple Souverain*, qui fut surtout égalitaire à la façon des Jacobins, se contentait de l'organisation du travail pour tous les citoyens, avec des salaires proportionnés aux bénéfices du capitaliste employeur, et de l'impôt basé sur le revenu frappant les riches (3).

Mais, dans les discussions qui se produisirent entre les affiliés des associations révolutionnaires, dans les articles du *Tribun*, les restrictions diplomatiques furent écartées, et c'est là qu'on retrouve dans leur intégrité première les idées des chefs populaires. Si, disait Grinand « aux bourgeois », l'Assemblée n'est pas *démocratique* et *réformatrice*, le peuple la brisera « comme il brise les gouvernements qui le trompent, et alors on n'aurait plus aucune considération *pour ce que l'on appellé les droits acquis.* On entreprendrait *vigoureusement et sans transition* les réformes radicales qui vous épouvantent, et que nous croyons, nous, seules capables de faire le bonheur du monde (4). »

Ce langage témoigne clairement par son énergie des sentiments qui animaient le Club Central dans son action électorale. Il laissait Doutre parler sur un ton modéré de l'association du travail et du capital (5), mais il songeait aussi à la suppression du salariat et à l'intervention prépondérante de l'Etat dans la production et la répartition des richesses. Il ne s'agissait point de résoudre le pro-

---

(1) *Circulaire de Doutre; id., Pelletier (de Tarare).*

(2) *Tribun du Peuple*, 6 avril 1848, lettre de Morlon au président du Club de l'Equité, qui lui demandait sa profession de foi : « Je suis républicain communiste, cependant je dois dire que je me conformerai, quant à ce qui est du socialisme, aux institutions réalisables en raison des circonstances, sans indiquer de terme au progrès, car il est contenu (*sic*) et ne peut être fixé. »

(3) *Peuple Souverain*, 22 avril 1848, *Aux Electeurs.*

(4) *Tribun du Peuple*, 22-23 mars 1848, Grinand, *Aux Bourgeois.*

(5) *Circulaire de Doutre.*

blème de l'organisation du travail « par des tarifs, de prétendues augmentations de salaire qui ne peuvent avoir de durée, vains palliatifs, misérables hochets avec lesquels *on veut amuser le peuple et lui faire perdre de vue le principal* » (1). L'industrie ayant une tendance à se concentrer dans les mains des capitalistes qui, pour produire à bon marché, emploient des machines et enlèvent ainsi le pain quotidien à des milliers d'individus (2), il est nécessaire que l'Etat use de son autorité, soit pour forcer les patrons à s'associer leurs ouvriers, et à leur donner part aux bénéfices, soit plutôt pour établir des ateliers nationaux où les travailleurs s'uniront en vue de l'exploitation et du développement des ressources industrielles et agricoles (3). L'Etat reconnaîtra aux citoyens le droit de vivre, il garantira ce droit en organisant le travail, et, à cet effet, il utilisera le domaine national, déclaré inaliénable, et augmenté des biens de l'ex-famille royale, de ceux des émigrés et des traîtres à la patrie condamnés judiciairement (4). « Dès lors, tous les travaux, quels qu'ils soient, seront considérés comme autant de fonctions sociales, également rémunérées, parce qu'ayant été jugées toutes utiles, elles seront toutes également honorables (5). »

Le socialisme, dégagé de toute compromission avec un réformisme prudent et conservateur, ressort de ces conclusions. Il est encore au fond des projets qui prévoyaient le rachat et la constitution en monopoles nationaux des entreprises relatives aux trans-

---

(1) *Tribun du Peuple,* 15 mars 1848, discours de Grinand à la Société démocratique, 12 mars.

(2) *Circulaire de Guillaume Vincent.*

(3) *Tribun du Peuple,* 15 mars 1848, discours de Grinand.

(4) *Tribun du Peuple,* 19-20 mars 1848, projet présenté par Benoît... Cf. *Tribun du Peuple,* 16 mars, Club central, 14 mars. « Le citoyen Benoît lit une protestation adressée au gouvernement provisoire contre la vente des biens nationaux. L'assemblée donne de nombreuses marques de satisfaction. *Id.,* 22-23 mars. Société démocratique, 16 mars. Le *Club de la rue du Commerce* écrit une lettre réclamant la confiscation des biens des émigrés qui ont causé la crise commerciale. Il voudrait que cette lettre fût transformée en pétition au Gouvernement provisoire.

(5) *Circulaire de Guillaume Vincent.* La question de l'organisation du travail est souvent posée par les démocrates, mais ils ne la résolvent pas dans un sens aussi nettement socialiste que Vincent, Benoît, ou Grinand. (*Tribun du Peuple,* 16 avril 1848, *De la République; Peuple Souverain,* 12 avril; *Programme du Club démocratique de Saint-Georges; Discours prononcé au Club du Prado par le citoyen Pierre Piel; Discours prononcé au Club des Augustins le 22 mars 1847* (*sic* pour 1848), *par le citoyen Martinus Ferraris,* secrétaire (111524).

ports par terre et par eau, aux assurances, aux banques, à l'exploitation des mines, au commerce des céréales (1).

A leurs plans de transformation profonde, les socialistes joignaient des œuvres d'assistance plus immédiatement réalisables, telles que l'extension des hôpitaux, la fondation d'hôtels des invalides du travail, l'institution d'indemnités spéciales accordées aux citoyens pauvres, à raison du nombre de leurs enfants (2).

Le programme fiscal des clubs ne différait pas sensiblement de celui des républicains qui suivaient Ledru-Rollin, Flocon et les journalistes de la *Réforme*. On y trouve en première ligne l'impôt progressif sur le revenu et le luxe, la suppression des contributions indirectes grevant les objets de première nécessité, de la patente du petit commerce et de la petite industrie, du timbre, du cautionnement et des frais de poste pour les écrits périodiques, la refonte de la législation concernant les tarifs douaniers, la mainmorte, les successions et les hypothèques (3). Certains réclamaient une taxe de 2 p. 100 sur les créances hypothécaires et un emprunt forcé (avec intérêt maximum de 2 p. 100), frappant les riches et les capitalistes (4).

Quant aux fonctionnaires, leurs traitements annuels ne dépasseraient pas à l'avenir 10.000 francs (5), ou même 6.000, pour ceux qui sous la monarchie en touchaient plus de 12.000 (6).

On retrouve dans ces projets la trace des influences exercées pendant un quart de siècle par les diverses écoles socialistes françaises,

---

(1) *Tribun du Peuple*, 19-20 mars 1848, projet présenté par Benoît... ; *Programme du Club démocratique de Saint-Georges.*

(2) *Tribun du Peuple*, 16 avril 1848, *De la République.*

(3) *Tribun du Peuple*, 19-20 mars 1848, projet proposé par Benoît... *Programme du Club démocratique de Saint-Georges; Discours prononcé au Club du Prado par le citoyen Pierre Piel; Salut Public*, 7 avril 1848, Club de la rue de l'Arbre-Sec, 33, discours du citoyen Rollet.

(4) *Discours prononcé au Club des Augustins... par le citoyen Martinus Ferraris.*

(5) Archives Nationales, BB 310..., *Projet de la constitution d'un gouvernement définitif...* (Pierre Brun).

(6) *Discours prononcé... par le citoyen Martinus Ferraris.* Le Club de la Sincérité, rue des Bouquetiers, vota même et présenta au commissaire extraordinaire une motion tendant à ce que les citoyens riches ne soient maintenus ou nommés aux emplois salariés « qu'à la condition de consacrer le montant de leurs appointements au soulagement des classes malheureuses ». (*Salut Public*, 11 avril 1848, communication du Club de la Sincérité.)

qu'il s'agisse, selon l'expression de M. Georges Renard, du « courant autoritaire » se rattachant au Saint-Simonisme, ou du « courant libertaire » dérivé du fouriérisme (1). La tendance autoritaire qui se traduit par l'abus de l'intervention de l'Etat semble avoir prédominé au début de la Révolution, comme Benoît le reconnaît dans ses *Souvenirs* (2). Plus tard, à partir du mois d'octobre, époque où la pensée du socialisme lyonnais devient plus précise, le manifeste de Marx et d'Engels (traduit peu de temps avant les journées de juin) (3) sert de thème aux orateurs des clubs (4) et aux rédacteurs du *Républicain* (5). D'autres, au contraire (et de ce nombre sont les collaborateurs de Fombertaux à la *Commune Sociale*), inclinent plutôt vers le proudhonisme (6).

Mais il est évident qu'il y eut un programme socialiste présenté aux électeurs à l'occasion du scrutin d'avril, et c'est au nom du socialisme que les ouvriers envoyèrent quelques-uns des leurs siéger à l'Assemblée Nationale (7).

En face des affirmations du Club Central, et de ses candidats,

---

(1) Georges Renard. *La République de 1848*, p. 241.

(2) Benoît, *Souvenirs*, pp. 274 et s.

(3) G. Renard, *op. cit.*, p. 235. *Cf.* Marx et Engels. *Le Manifeste communiste*, 2 vol. in-16, Paris, 1901 (Société nouvelle de librairie et d'édition). Le premier volume contient le texte du manifeste. Une préface des auteurs, postérieure à l'édition primitive, indique que le manifeste rédigé à la suite du Congrès de la Fédération des Communistes, tenu à Londres en novembre 1847, fut imprimé en Angleterre quelques semaines avant la Révolution, et traduit en français pour la première fois, peu avant les journées de juin. Le second volume contient une introduction historique et un commentaire de M. Ch. Andler.

(4) *Revue d'Histoire de Lyon*, V, pp. 48 et s., *Rapport sur les Clubs de Lyon et de sa banlieue* (20 novembre 1848), publié par M. Reveil : voy. notamment p. 57 le discours de Juif, que le commissaire central résume ainsi : « Il imagine un procédé, selon lui, très légal et infaillible en appliquant à la propriété la loi sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. De sorte qu'en vertu de cette loi tous les propriétaires de France... seraient... évincés de leurs propriétés et pour la valeur desquelles il serait délivré en échange des titres de rentes que la communauté aurait toujours le droit d'amortir. » (p. 58.)

(5) Le numéro spécimen de ce journal parut à la fin de 1848. Sa publication ne commence qu'en 1849, et il disparut après l'émeute de juin.

(6) La *Commune sociale, mensuelle*, parut de décembre 1848 à mai 1849.

(7) Benoît, *Souvenirs*, p. 78. Au programme des clubs s'ajoutait la revision des lois militaires (service personnel obligatoire, réduction du temps de présence sous les drapeaux), l'extension du jury, la suppression de la peine de mort (*Programme du Club démocratique de Saint-Georges; Comité électoral de l'Arbresle*).

affirmations socialistes, en dépit d'un opportunisme de circonstance, les hommes du lendemain qui prêtaient un appui intéressé au Comité général des Clubs, n'osaient ouvertement afficher leurs opinions intimes, mais ils laissaient percer des préoccupations secrètes.

Si le petit groupe très remuant de l'*Union Nationale* faisait du catholicisme social et demandait aux électeurs de nommer des ouvriers à la Constituante (1), on leur conseillait d'autre part d'apporter dans leur choix un large éclectisme. « Elisons, à quelque parti qu'ils semblent appartenir, des hommes éclairés sur leur époque, pour être sûrs qu'ils ne porteront pas une main imprudente sur les lignes vaguement tracées de notre république naissante, assez habitués aux hommes pour que le mécanisme de nos institutions futures ne soit pas de leur part l'application de principes absolus et abstraits, assez compatissants aux souffrances du peuple, pour élever à sa portée les richesses de notre sol et de notre industrie (2). » « Nous ne désirons que des députés républicains, de la veille ou du lendemain, peu nous importe, pourvu qu'ils soient sincèrement patriotes, franchement désintéressés, et honnêtes avant tout (3). »

On reprochait aux socialistes et aux gouvernementaux de pratiquer un exclusivisme exagéré, en se refusant à soutenir des candidats qui ne réunissaient pas les caractères du républicain orthodoxe, tel qu'ils le concevaient, et de négliger ainsi l'opinion de la grande majorité des citoyens (4).

En fait, les listes du parti de l'Ordre, celle du Comité général et les autres, continrent seulement deux ou trois ouvriers estimés, réputés peu dangereux et parfois même attachés aux idées légitimistes et catholiques, comme Auberthier et Roussy.

---

(1) *Union Nationale*, 21 mars 1848. « Nous sommes convaincus que les candidats désignés par les travailleurs, ceux qui réuniront les suffrages unanimes de leurs frères, seront des hommes honnêtes, intelligents, supérieurs. Ayons donc confiance en ce peuple, ne nous figurons pas que pour début de ses droits politiques, il va nous envoyer des perturbateurs et des anarchistes. » Un prêtre du diocèse de Lyon, dans un *Appel au Clergé*, reprochait aux catholiques de se taire au milieu du bruit général. Il conseillait aux membres du clergé lyonnais de descendre dans la rue, de se mêler aux assemblées populaires et de montrer leur amour pour la liberté et l'égalité, ainsi que leur aversion pour les privilèges. (*Union Nationale*, 19 mars 1848.)

(2) *Liberté*, 25 mars 1848.

(3) *Salut Public*, 22 avril 1848.

(4) *Courrier de Lyon*, 13 mars et 22 avril 1848; *Salut Public*, 17 avril, 20 avril, *Ce que nous voulons.*

Le programme du Comité général des Clubs se résumait en quelques mots : « Ordre, respect de la famille, de la propriété, des croyances (1). »

C'est surtout au nom de la défense de l'ordre que la *Gazette* et le *Courrier de Lyon*, l'*Union Nationale*, le *Salut Public* et la *Liberté* conviaient les Lyonnais à la lutte électorale. Faisant abstraction des nuances politiques, ils ne distinguaient plus en France que deux partis, celui de l'ordre et celui du désordre (2). « Une seule question domine et résume toutes les autres, la conservation de la société (3). » «Il ne s'agit plus de replacer une dynastie sur le trône, les dynasties ne sont plus à l'ordre du jour ; mais il s'agit, et c'est là quelque chose de plus capital, de sauver de l'anarchie, de la sauvagerie, et peut-être de la mort, la vieille et glorieuse famille des Français (4).»

Les journaux catholiques adressaient un chaleureux appel à leurs amis. « Persuadez-vous bien que les devoirs du chrétien, du père de famille, du propriétaire, sont inséparables aujourd'hui des devoirs du citoyen. Les ennemis de la liberté, de l'ordre, de la propriété ne s'endorment pas, faites comme eux (5). »

Les modérés, ralliés par peur ou par raison au gouvernement républicain niaient l'existence du parti légitimiste et demandaient aux fidèles du comte de Chambord de s'unir à eux pour protéger la Constitution future « contre les envahissements de l'anarchie », pour combattre « toutes les exigences prématurées » et « faire respecter la propriété » (6).

La crainte du socialisme domine les conseils des hommes d'ordre (7). Ils supplient les ouvriers d'éviter les exagérations au nombre desquelles ils placent l'augmentation des salaires et l'association

---

(1) *Comité général des Clubs*, premier bulletin.

(2) *Union Nationale*, 22 mars 1848. « Il n'y a plus désormais que deux partis en France: celui du désordre et de l'anarchie, qui déshonore la nation et peut attirer sur elle les plus grands malheurs, et le parti bien plus nombreux de l'ordre et des amis du peuple, c'est-à-dire de la nation tout entière. Ces derniers se rallient franchement et sans arrière-pensée au gouvernement de la République. »

(3) *Union Nationale*, 21 mars 1848.

(4) *Gazette de Lyon*, 12 avril 1848.

(5) *Gazette de Lyon*, 21 avril 1848.

(6) *Liberté*, 26 mars, 5 avril 1848.

(7) Sur une liste de candidats on trouve cette curieuse mention: « On ne saurait trop prévenir les braves ouvriers, les commerçants et les propriétaires, que certaines listes qui circulent et entre autres celle du Club central démocratique contient (*sic*) plusieurs communistes » (111502).

obligatoire entre patrons et ouvriers, qualifiée par eux de pure chimère. « Inaugurez la République, sanctifiez notre cause par des privations si cela devient nécessaire, s'écrie l'ingénieur Jules Séguin. Quand la production s'arrête, forcément, ouvriers et maîtres doivent supporter leur part des charges (1). »

On retrace dans des discours, des brochures (2) et des articles « l'effrayant avenir » que réservent aux citoyens l'avènement du communisme et même l'impôt progressif sur le revenu et les successions ou l'établissement des monopoles d'Etat, « hérésies sociales » qu'il faut énergiquement rejeter sans pour cela renoncer aux « projets d'amélioration du sort des classes ouvrières » (3). Les bulletins doivent se compter sur les « vrais et sincères républicains », les « hommes doués d'un sens droit, d'un caractère ferme et d'un grand dévouement à la patrie » (4).

A la frayeur du communisme, les catholiques ajoutent celle du monopole de l'enseignement. « Il est une autre espèce de communistes, plus dangereuse et plus nombreuse que la première. C'est celle qui voudrait, sous le prétexte d'une despotique et fatale unité, donner à l'Etat le droit de nous enlever nos enfants pour leur imposer son enseignement et les façonner à son gré (5). »

La lutte contre le socialisme et les monopoles de toutes sortes constituait déjà un programme capable de rallier beaucoup de suffrages dans la noblesse, la haute bourgeoisie, les classes moyennes, et chez les paysans qui croyaient aisément au péril rouge. Les hommes du lendemain y ajoutaient cependant un plan de réformes.

Ils se donnaient pour indissolublement attachés à la République et au suffrage universel. Au maintien de la liberté de conscience et d'association, ils ajoutaient une revision de la législation fiscale, avec, au besoin, l'impôt progressif sur le revenu (que la majorité d'entre eux rejetait, il est vrai, avec énergie), l'organisation rationnelle de la production et de l'association ouvrière (6), avec l'inter-

---

(1) *Jules Séguin aux ouvriers lyonnais* (350706).

(2) *Conseils du citoyen Robert à propos des élections* (8 pp. in-8, 111561). *Discours du citoyen Robert au Club de la Fraternité des Brotteaux* (111562).

(3) *Écho des Electeurs*, n° 1.

(4) *Echo des Electeurs*, n° 2.

(5) *Gazette de Lyon*, 23 avril 1848.

(6) *Circulaires de Segaud, maire de Dommartin; de A.-F. Ozanam* (111564, 111545) ; *Union Nationale*, 8 avril 1848 ; *Gazette de Lyon*, 23 avril.

vention de l'Etat dans l'ordre économique « pour concilier les intérêts de tous » (1). Cela paraît contradictoire avec la doctrine générale du parti de l'Ordre. Mais on sait qu'en 1848 la plate-forme électorale manquait de solidité et de cohésion, et tels comme Ozanam ou de Laprade, qui n'étaient pas « ennemis de la société », s'avançaient volontiers plus loin que le gros de leur armée.

Opposés aux « théories insensées », les conservateurs désiraient l'amélioration du sort des ouvriers « par une sage et progressive organisation du travail, par la réduction des droits d'octroi, par la création des caisses de retraites pour les infirmes et les vieillards invalides du travail », la modification du régime hypothécaire, l'abaissement des impôts, « résultat d'une sage administration », le progrès de l'instruction primaire (2).

Les clubs n'auraient pas désavoué en cette occasion leurs adversaires et nous voyons dans les intentions exprimées par les conservateurs la preuve éclatante du mouvement qui entraînait irrésistiblement la génération de 1848 à la recherche de la justice et de l'équité. Mais il faut tenir compte des pensées qu'on n'avouait pas, et des restrictions mentales. De tous les réformateurs occasionnels qui entretenaient les électeurs de la cité future, les plus hardis allaient, dans quelques mois, travailler à détruire l'œuvre entreprise par la révolution de Février.

Les formalistes qui soutenaient de tous leurs efforts la majorité modérée du Gouvernement provisoire étaient représentés par le Comité électoral républicain du quai de Retz, placé sous la présidence de Rittiez, rédacteur en chef du *Censeur*, avec Maurice Treillard comme secrétaire. Ces deux hommes, de fermes convictions démocratiques, se compromirent en pratiquant la candidature officielle au Comité préfectoral (3), et, pour cette raison, furent vivement attaqués, avec leur parti, par les clubs et les Amis de l'Ordre.

Le Comité du quai de Retz entendait concilier les intérêts opposés des diverses classes de la société en se tenant également éloigné de l'apriorisme politique et social et d'un excessif conservatisme. « On ne fonde vraiment que ce qui est mûr dans la raison publique, on modifie une société, on ne la brise pas. Le génie politique consiste à distinguer ce qui peut être pratiqué sans froissement et sans con-

(1) *Circulaire de Victor de Laprade* (111535).
(2) *Gazette de Lyon*, 21 avril 1848.
(3) Cf. *supra*, § IV.

vulsions. » « Plus de trône, jamais d'anarchie, tel est le cri de notre conscience (1).

Les formalistes ne tenaient cependant point à passer pour des timides ou des hésitants. Kauffmann montrant l'effet produit en Europe par la révolution de Février, écrivait dans sa profession de foi que la France est toujours à la tête du mouvement de libération des peuples et doit rester la première sur la voie des réformes (2). La République n'était-elle pas, d'ailleurs, seule capable de « résoudre le problème formidable du travail que ne voulaient ni ne pouvaient aborder les gouvernements de privilège » (3) ?

Partisans d'une « république unitaire, appuyée sur la centralisation politique », les formalistes demandaient une chambre unique, élue sans condition de cens, et un président nommé pour trois ans « directement par le peuple tout entier » (4). Ils proclamaient, non sans éloquence, le droit des minorités, si souvent méconnu par les partis arrivés au pouvoir. Si la majorité se défend légitimement contre les « attaques violentes de la minorité », elle commet une faute grave en attentant, par représailles, aux droits de cette minorité. « Respect aux minorités. N'oublions jamais que toute doctrine a eu de longues luttes à soutenir dans le monde avant d'être acceptée par la majorité.» Il convient donc de garantir aux puissants d'hier, vaincus d'aujourd'hui, la liberté individuelle, la liberté de la presse et de la parole, la liberté d'association et de réunion (5).

Les formalistes combattent l'ignorance, source des abus et du despotisme. L'instruction élémentaire sera égale, gratuite et obligatoire pour tous les enfants. L'Etat multipliera les crèches, les salles d'asile, les écoles communales, et rendra l'accès des établissements secondaires et supérieurs plus facile aux élèves des classes primaires qui se signaleront par leurs aptitudes intellectuelles. Les formalistes souhaitaient en un mot la réalisation d'un vaste système

---

(1) *Déclaration de principes du Comité électoral du quai de Retz, 25 mars 1848.* (Archives Municipales, I²*Evénements et troubles politiques.*) Ce document se retrouve au fonds Coste (111502).

(2) *Circulaire de Kauffmann* (8 pp. in-8, 111531). Sur Kauffmann, cf. Lévy-Schneider. *Projet d'association entre les fabricants lyonnais, par le publiciste Kauffmann* (*Revue d'Histoire de Lyon*, VII, pp. 430 et s.)

(3) *Déclaration de principes...*

(4) *Circulaire de Kauffmann.*

(5) *Déclaration de principes...*

d'éducation nationale basé sur les principes de 1789. S'ils sont disposés à retirer aux congrégations enseignantes les subventions nationales ou municipales qui leur ont été précédemment accordées, ils ne se prononcent point pour le monopole et placent la liberté d'enseignement parmi les droits de la minorité (1).

Fidèles à la tradition révolutionnaire, mais sans se montrer vraiment antireligieux (Kauffmann affirmait solennellement l'existence de Dieu), ils admettent l'égalité complète des cultes devant la loi qui les protège, sauf en ce qu'ils ont de contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Il faut arriver progressivement, comme aux Etats-Unis, à ne salarier aucun culte, sans toutefois « briser les positions acquises, en tenant compte aux curés, qui sont aussi des enfants du peuple, des peines qu'ils se sont données, de la servitude dans laquelle ils ont dû courber leurs fronts » (2).

Le Comité du quai de Retz accepte les données du problème social avec franchise. « Nous n'avons pas de parti pris contre les combinaisons diverses des systèmes qui s'agitent au nom de la politique socialiste. Nous n'appartenons à aucune secte ; nous appuierons les projets que nous croirons utiles, sans regarder à leur origine », mais sous la réserve que ces projets ne porteront pas atteinte « aux conditions fondamentales de la société, aux droits de la famille et de la propriété » (3).

L'Etat doit du travail à l'homme valide de bonne volonté. La tâche essentielle de la Constituante est d'étudier la question des rapports du capital et du travail et de la répartition des bénéfices. Elle peut la résoudre en favorisant par tous les moyens possibles, sauf la contrainte, l'association des maîtres et des ouvriers, en organisant le crédit, en instituant des caisses ou des banques agricoles des-

---

(1) *Circulaire de Francisque Bouillier* (111508); *Circulaire de Bacot* (111506); *Circulaire de Morellet* (111540); *Circulaire de Kauffmann; Déclaration de principes...* Morellet demandait même l'éducation publique et gratuite à tous les degrés. Cf. *Censeur*, 27 mars 1848, communiqué du Comité électoral. (Bacot et Morellet ne sont pas désignés dans la liste du Comité, publiée à la veille du scrutin, par le *Censeur*, mais ils représentent parfaitement l'opinion de la bourgeoisie républicaine de Lyon en 1848 et on peut les considérer comme des gouvernementaux purs.)

(2) *Circulaire de Kauffmann.*

(3) *Déclaration de principes...* Cf. *Circulaire de Bacot.* La nouvelle constitution « devra réaliser toutes les promesses solennellement faites par le gouvernement qui a posé en principe que notre Révolution était plus sociale encore que politique ».

tinées à venir en aide au cultivateur pour le débarrasser des usuriers, en réformant un défectueux régime hypothécaire (1).

L'Etat est tenu d'assurer le travailleur contre les accidents professionnels et la misère. L'assistance à l'enfant, l'assistance au vieillard par les retraites ouvrières, est un impérieux devoir. « Malgré les sacrifices qu'exige l'application d'un tel principe, nous devons nous y résigner tous, car la justice nous le prescrit (2). »

Au point de vue fiscal, nous relevons, dans le programme formaliste la nécessité d'une meilleure répartition des impôts, — la réduction des dépenses, par la suppression des sinécures et la diminution du nombre des fonctionnaires, — l'abolition des octrois pour rétablir l'égalité des conditions d'existence entre les ouvriers des campagnes et des villes. « Alors, dit Kauffmann, vous travaillerez avec autant d'avantage que les tisseurs des campagnes, et l'activité humaine pourra se développer librement (3). »

Les formalistes parlaient un langage raisonnable. Mais ils avaient le tort d'être suspects aux yeux d'une bonne partie de la population, de vouloir former une « coterie » exclusive et jalouse, réservant aux seuls amis du *Censeur* les avantages et les honneurs. Malgré la sincérité généreuse d'un Kauffmann ou d'un Bouillier, malgré les idées très avancées d'un Morellet (4), on ne prit pas au sérieux leurs déclarations, et tous ceux qui eurent la mauvaise fortune d'être portés sur leur seule liste, connurent les tristesses de la déroute.

---

(1) *Censeur*, 27 mars 1848, communiqué du Comité électoral; *circulaires de Kauffmann, Morellet, Bouillier, Bacot.*

(2) *Circulaire de Bouillier;* cf. *Circulaire de Kauffmann.*

(3) *Circulaire de Kauffmann;* cf. *Circulaires de Bacot, Bouillier; Censeur*, 27 mars 1848, communiqué du Comité électoral, déjà cité. Kauffmann ajoutait à son programme un plan de réformes militaires (constitution d'une garde nationale, d'une armée active recrutée par le tirage au sort et les enrôlements, avec exemption des fils de veuves et de vieillards, d'une réserve analogue à la *landsturm* et comprenant toute la nation). Le Comité du quai de Retz songeait également à la suppression d'une partie des charges judiciaires et à l'extension du jury. (*Censeur*, 27 mars 1848.)

(4) Morellet fit partie du Comité du travail. (Cf. chap. IV, sur la crise économique, § IV.) Il fut représentant du Rhône à la Législative, siégea à gauche, et se rallia à l'Empire après le coup d'Etat. (Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, IV, p. 432.)

IV

Malgré la bonne volonté que montraient les diverses sociétés politiques dans toute la France, malgré le goût que semblaient prendre les citoyens à la vie publique, les membres du Gouvernement provisoire, et surtout Ledru-Rollin, ne croyaient pas qu'il fût prudent d'abandonner le peuple à ses propres inspirations pour le choix des représentants à l'Assemblée Nationale (1). Ils savaient bien que le pays n'était pas foncièrement républicain et que les manifestations qui s'étaient produites à Paris et dans les grandes villes étaient le fait seulement d'une minorité remuante (2). De là, les fameuses circulaires du ministre de l'Intérieur aux Commissaires de la République dans les départements, de là aussi l'envoi de ces missionnaires du Club des Clubs, dont nous avons déjà parlé, et qui étaient rétribués sur les fonds secrets, à charge de faire pénétrer dans les masses ouvrières et paysannes le sentiment démocratique (3).

---

(1) Crémieux, *En 1848*, p. 222 : lettre confidentielle à Sénard, procureur général à Rouen, 19 mars 1848 : « Je conviens que la circulaire a beaucoup effrayé les départements, mais il ne faut pas voir dans les départements les citoyens qui nous appartiennent ou se rallient, il faut voir les ennemis, les partis. Je ne les crains pas, mais la circulaire dont il faudrait retrancher quatre ou cinq expressions voulait surtout intimider les ennemis. Croyez bien, mon cher confrère, que pour consolider la Révolution, pour que l'Assemblée Nationale se constitue, délibère et organise la République, il faut une Chambre républicaine. »

(2) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, I, préface, p. VIII : « En 1848, la France, considérée dans ce qui constitue sa force numérique, à savoir la population des campagnes, n'était pas préparée à beaucoup près, même pour une rénovation politique abandonnée à l'action du suffrage universel. »

(3) Le Gouvernement provisoire, tout en faisant appel aux sentiments démocratiques de la nation, désirait être renseigné sur l'état de l'opinion. Une circulaire de Carteret, directeur de la Sûreté générale, invitait les commissaires de police à fournir, dans le plus bref délai, des rapports circonstanciés sur la situation morale et matérielle de leurs circonscriptions respectives. (*Commission d'enquête*, II, pp. 170, 171, 20 mars 1848.) Je n'ai malheureusement pu retrouver les rapports concernant le département du Rhône, qui ont disparu probablement dans la destruction des papiers du ministère de l'Intérieur, ordonnée en 1863. (Schmidt, *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives Nationales*, p. 42, note 1.)

Ledru-Rollin jugeait indispensable d'exercer une influence marquée sur les élections pour forcer la nation à rompre avec les errements de jadis, et à rentrer dans les voies nouvelles. Il voulait une assemblée « animée de l'esprit révolutionnaire » et composée d'hommes « purs des traditions du passé », d'hommes nouveaux et autant que possible sortant du peuple. « Les travailleurs, qui sont les forces vives de la nation, disait-il, doivent choisir parmi eux ceux que recommandent leur intelligence, leur moralité, leur dévouement ; réunis à l'élite des penseurs, ils apporteront à la discussion de toutes les grandes questions qui vont s'agiter, l'autorité de leur expérience pratique. Ils continueront la révolution et la contiendront dans les limites du possible et de la raison (1). »

Carnot, de son côté, dans une instruction aux recteurs, insiste sur le même point. « La plus grande erreur contre laquelle il faille prémunir les populations de nos campagne, c'est que pour être représentant, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la fortune. Quant à l'éducation, il est manifeste qu'un brave paysan, avec du bon sens et de l'expérience, représentera infiniment mieux à l'Assemblée les intérêts de sa condition qu'un citoyen riche et lettré, étranger à la vie des champs, ou aveuglé par des intérêts différents de ceux de la masse des paysans. Quant à la fortune, l'indemnité qui sera allouée à tous les membres de l'Assemblée suffira aux plus pauvres. » Le rôle que rempliront, pour la plupart, les représentants, sera « le rôle de jurés ». Ils apprécieront « par oui ou par non » les propositions formulées par leurs collègues les plus éminents et les plus éclairés ; et cela ne demande que de « l'honnêteté » ou du « bon sens ». On juge, « on n'invente pas » (2). Pourquoi les instituteurs eux-mêmes, qui connaissent si bien les besoins des campagnes, ne viendraient-ils pas siéger à l'Assemblée « au nom de ces populations rurales dans le sein desquelles, ils sont nés, dont ils savent les souffrances, dont ils ne partagent que trop la misère » (3) ?

---

(1) *Moniteur*, 12 mars 1848, p. 595, circulaire du ministre de l'Intérieur aux commissaires... § 5, Les Elections ; cf. *supra*, par. III, la doctrine des Clubs sur le choix des candidats.

(2) *Moniteur*, 7 mars 1848, pp. 555-556, circulaire du ministre de l'Instruction publique aux recteurs.

(3) *Id.*, *ibid.*, p. 556. Les recommandations de Carnot furent suivies dans le Rhône, puisque des instituteurs, réunis à Vaise, choisirent un candidat capable de représenter à la Chambre « les droits, les intérêts et les besoins

Pour obtenir des élections vraiment démocratiques et populaires, Ledru-Rollin n'hésitait pas à engager toutes les forces mises à sa disposition. Il jetait ses commissaires au milieu des partis, en leur enjoignant de parler et d'écrire, de discuter le choix des candidats, de provoquer la formation de comités où chacun, « même le plus humble », serait « mis en demeure de produire sa pensée ». « L'éducation du pays n'est pas faite, c'est à vous de la guider (1). » ... « Sous peine d'abdiquer, ou même de trahir, le Gouvernement ne peut se réduire à enregistrer des procès-verbaux et à compter des voix ; il doit éclairer la France et travailler ouvertement à déjouer les intrigues de la contre-révolution si, par impossible, elle ose relever la tête (2)... » « Examinez sévèrement les titres des candidats. Arrêtez-vous à ceux-là seulement qui paraissent présenter le plus de garanties à l'opinion républicaine, le plus de chances de succès. Pas de transactions, pas de complaisances ; que le jour de l'élection soit le triomphe de la Révolution (3). »

En agissant ainsi, le Gouvernement provisoire ne pensait pas « imiter les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple qui corrompaient les élections et achetaient à prix immoral la conscience du pays ». Il se bornait « à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne » qui avait « perverti et dénaturé » les consultations nationales (4). Et c'est sans doute pour éviter le reproche de pratiquer la candidature officielle qu'Emmanuel Arago écrivait aux maires des communes du Rhône : « En principe, vous ne devez afficher que les actes du Gouvernement ou de ses délégués. Il vous appartient, en outre, de faire disparaître toute affiche anonyme ou signée par des particuliers, qui vous paraîtrait de nature à troubler l'ordre ou à agiter les esprits. Vous devrez toutefois faire une exception en faveur de celles de ces affiches qui auraient

du corps enseignant » dans la personne de Chapuis, directeur de l'Ecole normale de Villefranche. (*Défenseur du Peuple*, 31 mars 1848.)

(1) *Moniteur*, 12 mars 1848, p. 595.

(2) *Moniteur*, 7 avril 1848, p. 777.

(3) *Moniteur*, 12 mars 1848, p. 595. Quant aux commissaires eux-mêmes, Ledru-Rollin leur conseillait de garder « la réserve dans la recherche des suffrages ». « Si vos concitoyens viennent à vous, acceptez leur mandat comme la plus noble récompense de vos travaux, mais gardez-vous de solliciter ce qui cesserait d'avoir du prix le jour où on pourrait soupçonner que le commissaire a fait le député. » (*Id.*, 7 avril, p. 777.)

(4) *Moniteur*, 17 mars 1848, p. 625, proclamation du Gouvernement provisoire au peuple français.

pour but de recommander ou de combattre des candidatures politiques (1). »

Les circulaires de Ledru-Rollin émurent en sens divers l'opinion publique. Les « républicains de la veille » et les habitués des clubs socialistes révolutionnaires leur donnèrent une approbation sans réserve, car elles favorisaient leurs desseins. Les uns espéraient user de l'influence administrative pour conquérir quelques sièges au profit de la petite coterie des amis du *Censeur*. Les autres comptaient s'imposer par leur attitude énergique au suffrage universel, et ne demandaient pas mieux que de voir les Commissaires extraordinaires employer leur autorité au mieux des intérêts de la Révolution. Tous se plaisaient à retrouver dans les circulaires les traces « de la justice et du civisme le plus pur » (2), sans « aucune pensée de compression » (3).

Chez les conservateurs et ceux qu'effrayait la politique de Février, elles apparurent comme un instrument de terreur et de guerre civile. Jamais pareille attitude n'avait été prise par le régime déchu, « qui cependant ne se faisait pas scrupule d'influencer à son avantage les élections » (4). Les pages vibrantes de Ledru-Rollin révélaient l'inspiration du « génie des plus mauvais jours de la réaction de 1815 » (5), « la haine et la répulsion d'un inquiet tribun, divisant la nation en catégories comme autrefois on la partageait en coupes réglées » (6). « Jamais proconsul, jamais souverain absolu, jamais préfet de l'Empire ou de la Restauration n'avait eu un ton plus sec et plus péremptoire en parlant à ses sujets ou à ses subordonnés (7). » « Les circulaires de M. Ledru-Rollin sont un non-sens, et si l'on se tait devant cette parole dictatoriale, on en rougit tout bas (*sic*) (8) », disait un rédacteur de l'*Union Nationale*, que l'indignation privait de ses moyens littéraires.

---

(1) *Actes administratifs du département du Rhône*, 1848, 2e série, pp. 39-40, circulaire du 31 mars.

(2) *Peuple Souverain*, 12 avril 1848.

(3) *Censeur*, 20 mars 1848; cf. *Révolution*, 13 mars; *Peuple Souverain*, 14 avril, et la *Circulaire de J. G. C.* (Jean et Gabriel Charavay) (111512).

(4) *Gazette de Lyon*, 13 mars 1848.

(5) *Liberté*, 24 mars 1848.

(6) *Id.*, 12 avril 1848.

(7) *Courrier de Lyon*, 19 avril 1848.

(8) *Union Nationale*, 11 avril 1848; cf. *Gazette de Lyon*, 20-21 mars, circulaire du Comité électoral de Liberté religieuse; *Salut Public*, 11 avril; *Courrier de Lyon*, 12 avril; *Union Nationale*, 16 avril.

Ces protestations ne touchèrent pas le Comité préfectoral de Lyon qui, d'accord avec Arago, interpréta strictement les instructions de Ledru-Rollin et se crut en droit de proposer aux électeurs de l'armée quatorze candidats, « hommes de la veille et non du lendemain », placés par « le mouvement républicain » à la tête des affaires du département du Rhône (1). Maurice Treillard, qui rédigea la circulaire accompagnant cette liste (elle était destinée aux commissaires des départements), affirme que le Comité, en présentant des candidats, ne faisait que répondre à diverses demandes qui lui étaient parvenues, et s'autorisait de l'exemple des conservateurs. « Nous savions que l'armée était encore en partie sous le commandement de chefs nommés par le gouvernement de Louis-Philippe, et nous devions aider les commissaires de la République à combattre leur influence et, au besoin, leur mauvais vouloir. » C'était là le rôle et le devoir d'un *Comité révolutionnaire*, qui avait une « initiative révolutionnaire » comme les clubs, et n'avait pas à confondre ses actes avec ceux de l'administration préfectorale (2).

L'opinion lyonnaise, sans distinction de parti, n'admit pas la théorie de « l'initiative révolutionnaire » et considéra la circulaire de Treillard comme une fait de pression administrative bien caractérisé. Ceux-là mêmes qui, au Club Central, avaient approuvé Ledru-Rollin, furent les adversaires les plus déterminés du Comité auquel ils prêtaient l'intention d'entraver les candidatures socialistes dans le Rhône (3).

Dès que la *Gazette de Lyon* eût reproduit la circulaire et la liste des candidats de la Préfecture, le Club Central fut saisi, par le Club de l'Egalité, d'une plainte « contre la manœuvre d'une cote-

(1) *Gazette de Lyon*, 9 avril 1848, circulaire signée de Treillard et datée du 24 mars.

(2) *Censeur*, 14 avril 1848; Treillard, *La République à Lyon*, pp. 50-53.

(3) Benoît, *Confessions d'un prolétaire*, pp. 171-172. « Les instructions d'Emmanuel Arago lui enjoignaient de s'opposer surtout à l'élection des candidats socialistes. C'est ce qui explique la formation de cette liste envoyée aux municipalités et à l'armée, revêtue du sceau de la préfecture. Cette liste avait été prise dans les éléments du parti républicain formaliste. Le nom de Greppo faisait seul exception. » *Id.*, *Souvenirs de la République de 1848*. « Les républicains lyonnais avaient contre eux le gouvernement provisoire lui-même qui redoutait la nomination des candidats socialistes... Emmanuel Arago, obéissant à ses instructions, se mit maladroitement au travers de cette élection en patronant une liste de coterie faite dans un esprit opposé au Club central. Mais celui-ci déjoua cette manœuvre et la fit avorter à la confusion de ses auteurs. » (pp. 69-70.)

rie » qui ne visait qu'à préparer à son profit unique « les élections de l'avenir » (1). D'autres réclamations venant plus nombreuses à son bureau, le Club Central nomma une délégation chargée de voir Arago pour exiger de lui la révocation d'un certain nombre de maires du département et la destitution du Comité préfectoral (2). Arago répondit « qu'ayant trouvé à son arrivée à Lyon un Comité général élu par le peuple, Comité déjà divisé en deux rations (*sic*), l'une pour la commune, l'autre pour le département, il avait confirmé leurs pouvoirs ; que l'on ne pouvait toucher à l'un de ces Comités sans toucher à l'autre, que des élections générales devant être faites aussitôt celles de l'Assemblée Nationale terminées, il lui paraissait dangereux de désorganiser actuellement l'administration ; qu'il résisterait toujours à une pareille demande ». Devant cette réponse catégorique, le Club Central arrêta le texte d'une protestation qui devait être apposée en ville et transmise intégralement à Ledru-Rollin (3). Cette protestation eut un caractère véritablement comminatoire. La conclusion en était fort expressive. Nous pourrions, disait le Club Central, faire « une manifestation plus énergique, car nous sommes le peuple, c'est-à-dire le seul élément qui ait vie aujourd'hui. Si notre sagesse au moment des élections nous fait un devoir de nous abstenir, que les hommes qui ne tiennent leur mandat que de nous veuillent bien se rappeler que notre voix est grande lorsqu'elle demande justice, et qu'elle doit être écoutée.

« Qu'ils songent aussi que nous n'abdiquons pas, et *qu'une protestation de tout autre nature* pourra apprendre à ce Conseil que l'autorité du peuple souverain doit l'emporter sur les iniques et niaises manifestations d'une infâme coterie (4). »

La presse démocratique et socialiste, sauf bien entendu le *Censeur*, partageait l'avis du Club Central, et le *Tribun du Peuple* voyait « clairement le girondinisme et l'insignifiant modérantisme des bourgeois » percer sous les noms chers au Comité préfecto-

(1) *Tribun du Peuple*, 17 avril 1848, Club central, 11 avril.

(2) *Tribun du Peuple*, 18 avril 1848, Club central, 14 avril.

(3) *Id.*, 21 avril 1848, Club central, 15 avril. Sur la proposition d'un caporal d'infanterie, Beauvoir, on décida d'envoyer par le télégraphe la protestation destinée à Ledru-Rollin. (*Tribun du Peuple*, 23 avril, Club central, 17 avril.)

(4) *Voix du Peuple*, 19 avril 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 69-70.

ral (1). Le *Peuple Souverain* jugeait la liste envoyée à l'armée « d'une indélicatesse scandaleuse » puisqu'elle était presque uniquement faite au profit de « Messieurs du *Censeur* ». « Pas un ouvrier n'y figure, pas un chef d'atelier ; il semblerait que la révolution de Février n'ait été faite que pour le *Censeur*, que cette feuille soit la personnification, l'expression unique de tous les besoins, de toutes les idées de la population du Rhône (2). »

Les journaux de droite et leurs partisans ne ménagèrent pas davantage les critiques acerbes et se trouvèrent, pour une fois, d'accord avec leurs adversaires. La *Gazette de Lyon* avait dénoncé les procédés équivoques de la Préfecture. L'*Union Nationale*, le *Courrier*, le *Salut Public*, la *Liberté* la suivirent avec empressement dans la campagne dont elle avait donné le signal, et les explications de Treillard augmentèrent encore leurs désobligeants commentairés (3).

Le Comité général des Clubs s'éleva solennellement contre la conduite de la Commission préfectorale et, comme le Club Central, députa quelques-uns de ses membres auprès du Commissaire extraordinaire pour lui lire une adresse signée des délégués de vingt-sept clubs. Arago se défendit d'avoir participé à la confection de la liste incriminée et promit de désavouer par la voie de ses journaux l'acte de ses collaborateurs (4). Il le fit dans une courte note qui ne compromettait personne (5). Le Comité général des Clubs ne s'en contenta pas et lui demanda de nouvelles explications. Sur la fin de non-recevoir qu'il lui opposa, l'assemblée résolut de livrer sa protestation « à la plus grande publicité dans les feuilles publiques, afin que l'armée apprît quel degré de confiance elle devait accorder à la liste qui lui avait été adressée au nom de la Commission préfectorale du Rhône » (6).

Treillard et ses amis comprirent qu'ils étaient à tout jamais dis-

(1) *Tribun du Peuple*, 16 avril 1848.

(2) *Peuple Souverain*, 15 avril 1848, cf. *id.*, 16 avril, 17-18 avril.

(3) Voy. notamment : *Union Nationale*, 15 avril, *Liberté*, 17 avril, *Salut Public*, 17 et 18 avril 1848.

(4) *Comité général des Clubs*, quatrième bulletin, séance du 10 avril 1848; *Salut Public*, 13 avril; *Liberté*, 14 avril 1848.

(5) *Censeur*, 12 avril 1848. « Nous sommes invités à déclarer que le citoyen Arago... est resté étranger à la formation de toutes les listes de candidats pour l'Assemblée Nationale. »

(6) *Comité général des Clubs*, quatrième bulletin, séance du 11 avril 1848.

qualifiés aux yeux de la grande majorité des Lyonnais et se retirèrent, volontairement ou non, le 19 avril, ne laissant derrière eux que des souvenirs sans regrets (1).

Le Comité de l'Hôtel de Ville s'était assigné aux premiers jours de la République le rôle d'une Commune révolutionnaire, indépendante en quelque sorte du pouvoir central (2). Mais, de l'aveu même d'un de ses membres les plus avancés, Benoît, il ne tarda pas à perdre l'influence qu'il avait pu s'acquérir chez les ouvriers, « et ne dut faire que de l'administration et de la police, c'est-à-dire de l'impuissance pour un corps qui devait avoir de l'initiative » (3). Ses inutiles discussions intérieures achevèrent de lui retirer toute force morale (4).

Aussi son action dans les élections générales n'est-elle pas aussi évidente que celle du Comité préfectoral. Il se charge des détails matériels, prépare les listes de recensement, organise la distribution des bulletins et commet, à cet égard, des erreurs nombreuses qu'on lui imputa comme autant de fautes voulues (5). Suivant la mode du jour, il se constitua même en « club municipal », mais nous ignorons ce que furent les délibérations de ce club officiel (6).

Le Comité engagea de bonne heure des pourparlers avec Arago pour que « des missions spéciales » fussent données « soit par le Gouvernement central, soit par ses Commissaires extraordinaires » à des citoyens sûrs, chargés de « diriger » les élections dans les campagnes et les petites villes. Arago se déclara prêt à transmettre le vœu au Gouvernement provisoire et à donner son appui à tous ceux qui, dans la limite de leurs relations, feraient de la propagande républicaine, mais on ne voit point qu'il ait confié une « mission spéciale » quelconque aux représentants de la municipalité provisoire (7).

---

(1) *Courrier de Lyon*, 21 avril 1848. Le *Peuple Souverain* (même date) écrivait, à propos de la démission du Comité préfectoral : « Il ne nous dit pas si c'est de son plein mouvement ou si une haute influence n'y a pas contribué pour beaucoup. »

(2) Cf. *supra*, chap. II, § 1.

(3) Benoît, *Souvenirs*, p. 35.

(4) *Id.*, *ibid.*, p. 55.

(5) Cf. *infra*, même chapitre, § V.

(6) *Revue d'Histoire de Lyon*, V, p. 48 et s., *Rapport sur les Clubs de Lyon et de la banlieue*, publié par M. Reveil avec une notice (pp. 48-49).

(7) *Censeur*, 26 mai 1848, séances du Comité central, 8 mars.

Le Comité entama cependant la lutte contre les conservateurs qui travaillaient énergiquement à reconquérir leur situation compromise par les événements, mais en se plaçant sur le terrain des rivalités locales.

En effet, les journaux monarchistes et modérés ne le ménageaient guère. Ils lui déniaient le droit de continuer plus longtemps à diriger les affaires, et, au nom de la sécurité générale et des intérêts économiques de Lyon, demandaient le retour immédiat à la légalité par la nomination régulière d'un nouveau Conseil municipal (1).

L'état-major de la garde nationale, à son tour, composé en majeure partie de riches bourgeois, de négociants et de fabricants, fit circuler dans les légions une pétition destinée au Commissaire extraordinaire et blâmant la prolongation d'un provisoire désastreux. « Un comité, disaient-ils, qui n'a pas reçu le baptême républicain de l'élection générale, et qui se met en contradiction avec ses principes, ne peut subsister à Lyon. Les soussignés déposeront tous leurs démissions entre les mains du Conseil municipal qui sera élu, le jour même de sa constitution (2). »

Le but de cette manœuvre était de discréditer les républicains de la veille et les socialistes en les faisant passer pour des usurpateurs peu décidés à quitter la place qu'ils occupaient par surprise. Le Comité s'émut, parla de se retirer « si dans les deux jours, les officiers supérieurs de la garde nationale n'étaient pas soumis à la réélection au suffrage universel et si les mesures relatives aux capitalistes n'étaient pas réalisées » (3). Sa démission fut même envoyée à la Préfecture, et reprise seulement sur les instances d'Emmanuel Arago et de Martin Bernard, son coadjuteur, récemment arrivé de Paris (4). Mais cette réponse platonique à « la pétition de la population aristocratique de Lyon » (5) n'apaisa pas les rancunes soulevées par la sommation des officiers de la garde nationale. Les révolutionnaires, qu'ils avaient surtout visés, attendirent, pour se venger, une occasion qui ne fut pas longtemps à s'offrir.

---

(1) *Salut Public*, 6, 11, 15, 18, 19 avril; *Union Nationale*, 14, 20 avril; *Gazette de Lyon*, 13 avril 1848.

(2) *Courrier de Lyon*, 11 avril; *Liberté*, 13 avril 1848.

(3) *Censeur*, 4 juin 1848, séances du Comité central, 11 avril; cf. *Union Nationale*, 12 avril. Cette allusion aux mesures concernant les capitalistes se rapporte à la politique financière d'Arago. Voy. *supra*, chap. IV.

(4) *Peuple Souverain*, 20 avril 1848.

(5) *Censeur*, 4 juin 1848, *loc. cit.*

Le général Le Pays de Bourjolly, dont la situation était devenue très délicate à la suite de ses démêlés avec le Commissaire extraordinaire, reçut avis de son déplacement dans la première quinzaine d'avril (1). Cette nouvelle causa dans les milieux modérés une désagréable impression, et les officiers de la garde nationale se rendirent en corps chez le général, apparemment pour lui exprimer leurs regrets de son départ, tandis que les compagnies s'assemblaient sans armes dans leurs quartiers respectifs et, par l'organe de plusieurs délégués, priaient Laforest de leur donner des explications à ce sujet (2).

Fut-il alors question de prendre des mesures contre la Révolution, d'exiger, et d'obtenir au besoin par la force, la destitution du Commissaire extraordinaire et du Comité central, la réinstallation de Bourjolly, avec la complicité même d'une portion du Comité dirigée par Laforest ? Benoît fournit là-dessus, dans ses *Souvenirs* et ses *Confessions d'un Prolétaire*, des détails circonstanciés. « La garde nationale et la majorité de ses officiers étaient contre-révolutionnaires. Le maire Laforest s'appuyait sur cette force légale. De son côté, le général encourageait les officiers à se débarrasser du Comité. Leurs mesures étaient prises pour éclater, certains qu'ils étaient de l'appui du général et du silence du maire et d'une portion des membres du Comité (3). »

La Commission de sûreté générale, chargée au sein du Comité « de la partie politique et de rechercher les complots contre la République » (4), jugea le moment opportun pour frapper un grand coup. De nombreux officiers de la garde nationale avaient fait dire au général Neumayer, par un capitaine nommé Michel, qu'ils étaient disposés, avec le concours du chef de la division militaire, à chasser la municipalité provisoire. Laforest prévenu, envoya à la Commission de sûreté générale Félix Blanc, qui obtint l'arrestation de Michel et d'un de ses camarades. Emmanuel Arago, de son côté, donna l'ordre écrit au procureur de la République d'instruire l'affaire sans perdre de temps. Grinand et Charavay, dans l'attente d'une prochaine démonstration réactionnaire contre l'Hôtel de Ville

(1) Cf. *supra*, chap. V, et *infra*, deuxième partie, chap. I.

(2) *Gazette de Lyon*, 16 avril; *Courrier de Lyon*, 17 avril; *Salut Public*, 17, 18 avril 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 66.

(3) Benoît, *Confessions d'un prolétaire*, p. 155; *Tribun du Peuple*, 18 avril 1848.

(4) Benoît, *Souvenirs*, p. 55.

et la Préfecture, appelèrent, par une simple réquisition envoyée à la Croix-Rousse, 600 hommes armés auxquels on distribua immédiatement des vivres (1).

L'affaire n'eut pas de suite. Comme aucun procès-verbal ne relatait les faits reprochés aux deux officiers arrêtés, ils furent bien vite relâchés. La Commission de sûreté générale reçut un blâme d'Arago qui la releva de ses fonctions peu de jours après (2).

Le Comité municipal s'était compromis une fois de plus dans l'intention louable de servir la cause démocratique. A cette tentative de résistance violente aux intrigues réactionnaires se limite, si nous nous en référons aux documents qui subsistent aujourd'hui, son rôle dans les élections générales.

V

L'activité déployée par les clubs, les comités, les pouvoirs publics, la presse, donna l'essor à de multiples candidatures (3). On les compte par centaines, et les listes insérées dans les journaux ou publiées sous forme d'affiches et de bulletins étaient innombrables (4). Il en reste une bonne partie qu'il est parfaitement inutile de citer ou d'analyser en détail, car elles ne reflètent trop souvent que les opinions de groupes infimes ou mêmes de simples particuliers qui les composaient d'après leurs sympathies personnelles. A côté des listes qui émanent des clubs, on trouve celles des « corporations ouvrières », des « Voraces, détenus, accusés et combattants d'Avril réunis » (5). Il en est qui énumèrent les « candidats définitifs » (6), les « candidats qui paraissent avoir le plus de chan-

(1) Benoît, *Souvenirs*, pp. 56, 57; *Tribun du Peuple*, 18 avril 1848; *Gazette de Lyon*, 17-18 avril, 19 avril; *Salut Public*, 20 avril; *Union Nationale*, 19, 20 avril.

(2) Benoît, *Souvenirs*, p. 57; *Censeur*, 6 juin 1848, séances du Comité central, 21 avril.

(3) L'*Organisateur Lyonnais* du 5 avril 1848 en comptait 200.

(4) Chaque journal, grand ou petit, présenta sa liste de candidats. Des listes, des affiches, des bulletins furent distribués à profusion. On en retrouve une partie au fonds Coste, dans un recueil de documents de formats divers, catalogués du n° 111502 au n° 11574.

(5) Fonds Coste, 111502.

(6) *Id.*, *ibid.*, plusieurs pièces.

ces », rapprochant sans scrupules le marquis de Mortemart, Ledru-Rollin et Greppo (1). Un « avis » présente aux électeurs quatorze noms d'hommes « généralement connus sous des rapports honorables, amis sincères des libertés publiques, du droit de propriété et de la religion », ne tenant « à d'autre parti qu'à celui des grands intérêts de la France et des intérêts particuliers du département » (2). Un bulletin porte en exergue « Vive Lamartine » (3), hommage rendu par des admirateurs anonymes à l'illustre poète devenu l'idole éphémère de la foule.

Mais il ne convient de s'arrêter qu'aux désignations de candidatures faites par le Club Central, le Comité général des Clubs, et le Comité du quai de Retz, puisque ces trois organisations personnifiaient assez exactement les tendances divergentes de la population lyonnaise (4).

Le Club Central, ses travaux préparatoires terminés, arrêta une liste de vingt-huit noms, qu'il soumit à l'épreuve du scrutin secret. Le choix de ses membres s'arrêta définitivement, mais après l'intervention d'une sorte de conseil occulte tenu dans une des salles du Grand-Séminaire, sur Raspail, Doutre, Joseph Benoît, Pelletier (de Tarare), Greppo, Laforest, Vindry, Félix Blanc, Lortet, Eustache (un capitaine du 22ᵉ léger), Proudhon, Vallier, Faure (de Givors), et Fond (de Chaponost) (5).

---

(1) Fonds Coste, plusieurs pièces.

(2) *Id., ibid.*

(3) *Id., ibid.*

(4) Parmi les candidatures particulières, qui d'ailleurs avaient peu de chances de succès, citons au moins celle du professeur François, titulaire de la chaire d'histoire à la Faculté des Lettres. François, à partir du 17 mars 1848, fit une série de leçons très suivies, où il semait adroitement les allusions aux événements du jour. Orateur assez prenant, quelque peu comédien, s'avançant « pâle, défait, abattu, et comme accablé sous le poids de son sujet » (*Liberté*, 22 mars 1848.), il avait beaucoup de succès auprès d'un auditoire où dominait l'élément féminin. Mais sa qualité de républicain du lendemain lui valut de vives attaques (*Tribun du Peuple*, 11 avril, *Spartacus*, n° 2, avril), et il ne recueillit qu'un nombre infime de suffrages.

(5) Une *Circulaire du Club central démocratique et Corporations réunies*, portant le cachet du club et datée du 17 avril, annonce pour le lendemain 18, un vote préparatoire et donne une liste de 28 candidats, dont les noms sont respectivement suivis d'une courte notice concernant leurs opinions. On y voit figurer, outre ceux qui furent désignés et que nous citons dans le texte : Arago, Bredin, Bergier, Chaix, Brossette, Cabet, Edant, Jules Favre, Grinand, Gigou, Hugon, Charles Lagrange, Pierre

Le Comité général des Clubs transigea avec les délégués des arrondissements ruraux, en accordant son investiture pour la « ville », à Auberthier, Benoît, Doutre, Hénon, Laforest, Lortet et Mouraud,

---

Leroux, Julien Lacroix (111575). La liste définitive des candidats nous est connue par le *Tribun du Peuple* (numéros des 21 et 22 avril 1848), une *Liste définitive des candidats à l'Assemblée Constituante adoptés par le Club central du Rhône siégeant dans la salle de la bibliothèque du Collège*, et indiquant un « dépouillement du 21 avril 1848 », un bulletin imprimé signé du président du Club central, Cautel-Baudet, et contenant également « une liste des candidats du Club central démocratique et corporations réunies, salle de la bibliothèque au grand Collège de Lyon ». (Pièces du fonds Coste, n° 111502.) Le *Peuple Souverain* indique (21 avril) les candidats du Club central à titre documentaire, car sa liste particulière n'est pas entièrement composée de même façon. Une note manuscrite signée de *Martin-Daussigné*, et remise à M. Coste, conseiller à la Cour d'appel, créateur de la fameuse « Bibliothèque lyonnaise », renferme les noms contenus dans les pièces précédemment citées (111502). Martin-Daussigné, qui dit s'être renseigné auprès des ouvriers, ne considère comme voués au communisme que Proudhon et Raspail, ce qui était bien peu, on le voit à l'étude des doctrines du Club central. Il resterait un point particulier à éclaircir. La *Liberté* et l'*Union Nationale* du 16 avril parlent d'une réunion préparatoire tenue par le Club central, le 14 avril, où les délégués des clubs et corporations, mandatés par 8.669 électeurs, nommèrent leurs candidats, précisément parmi les hommes indiqués par la circulaire du *17 avril*. Ces journaux donnent même le chiffre des suffrages obtenus par chacun d'eux. Or, les recherches les plus minutieuses ne m'ont fait retrouver nulle part la trace de cette première réunion. Le *Tribun du Peuple*, organe officiel du Club central, n'en souffle pas un mot. Des chiffres donnés par la *Liberté* et l'*Union Nationale*, il résulte que le commissaire Emmanuel Arago et un fabricant, Edant, étaient parmi les élus; ils furent remplacés par Eustache et Fond. Lagrange, qui n'avait pas beaucoup d'amis chez les socialistes, fut écarté au profit de Germain Vallier. D'après Benoît (*Confessions d'un prolétaire*, pp. 169-170) les dirigeants du Club central, avant de clore leur liste, tinrent un conciliabule secret au grand séminaire et prirent l'avis des vieux républicains socialistes. C'est là peut-être qu'on décida de modifier les résultats du premier vote. Arago, de son côté, écrivait à son frère Etienne : « Les républicains exaltés, communistes et autres, sont venus me dire que, certains de ma nomination ailleurs, ils ne me porteraient pas sur leurs listes pour ne point disperser leurs forces. » (*La Révolution de 1848*, V, n° xxv, mars-avril 1908, lettre datée du 22 avril 1848, publiée par M. A. Lebey.) Il est probable que l'affaire du Comité préfectoral avait servi à provoquer cette démarche des « communistes ». En tout cas, nous sommes assez mal renseignés sur l'historique de la liste socialiste, le *Tribun du Peuple* ayant gardé, dans ses derniers numéros, un silence assez étrange, que la courte révélation de Benoît suffit peut-être à expliquer. On n'avait pas confiance dans tous les délégués composant l'assemblée, et on préféra arrêter les choix à la dernière heure, après les votes de ces délégués (du 14 au 21 avril) en séance secrète, de manière à écarter trois noms qui n'inspiraient pas une pleine estime aux vieux lutteurs de la démocratie sociale.

pour la « campagne », à Chanay, Philippe Faure, Ferrouillat, Gourd, Julien Lacroix, de Mortemart et Paullian (1).

Le Comité du quai de Retz, qui marchait d'accord avec la Préfecture, présenta vingt-et-un candidats: Laforest, Doutre, Rittiez, Emmanuel Arago, Treillard, Doncieux, Hénon, Lagrange, Bergier, Philippe Faure, Murat, Drivon, Castel, Lortet, Greppo, Chaix, Chanay, Grataloup, Kauffmann, Joseph Faure (de Givors), et Turrins (2).

Ces listes rivales ne s'opposaient pas très franchement les unes aux autres, puisque, par exemple, Laforest, Lortet et Doutre étaient patronnés à la fois par le Club Central, le Comité général des Clubs et le Comité du quai de Retz. Cette anomalie s'explique par la popularité dont jouissaient au moins les deux premiers de ces heureux favoris du suffrage universel, et aussi par le désir de rallier à la fois les voix des socialistes et des conservateurs et de rassurer le prolétariat comme la bourgeoisie. D'ailleurs Lyon n'eut pas, en 1848, le privilège de la confusion des opinions. Toute la France connut d'étranges rapprochements, dont elle ne s'étonna point tout d'abord dans le bouleversement général des esprits et des consciences.

VI

Les opérations préparatoires au scrutin commencées au milieu du mois de mars ne se poursuivirent pas avec la plus stricte régularité (3). Les employés chargés du recensement des électeurs négligeaient de visiter tous les appartements ou même tous les immeubles pour y recueillir les informations nécessaires à la confection

---

(1) *Comité général des Clubs*, 5 et 6 avril 1848 (troisième bulletin); quatrième bulletin, 12, 13 et 17 avril; *Liste élaborée après la réunion des Comités des cantons ruraux du Rhône et de 27 clubs du Comité général réunis le 17 avril au palais Saint-Pierre* (111502); note manuscrite de Martin-Daussigné à M. Coste, déjà citée; *Liberté*, 21 avril; *Union Nationale*, 23 avril 1848.

(2) *Censeur*, 19, 20, 21, 22, 23 avril 1848. La *Déclaration de principes du Comité électoral républicain du quai de Retz* (111502) indiquait d'abord comme « candidats pour Lyon » : Laforest, Bergier, Doutre, Chipier, Francisque Bouillier, Kauffmann, Benoist, Jules Favre, Emmanuel Arago, Chaley, Philippe Faure, Guillermin, Pétetin et Morellet. On ne voit pas pour quelle raison ces premiers candidats furent en partie évincés, ni pourquoi le Comité crut devoir présenter vingt et un noms pour quatorze places de représentants.

(3) Le conseiller Jouve du Bor envoyé à Lyon en septembre et octobre 1848, avec le titre de directeur de la police politique du Sud-Est, fait cette

des listes (1). La municipalité provisoire était accusée de provoquer ces omissions et les conservateurs remarquaient que les contribuables fortement imposés en étaient les fréquentes victimes (2). Mais le Club Central lui-même s'inquiétait et nommait une commission « chargée de réclamer sur la négligence apportée aux inscriptions sur les listes électorales et sur la loyauté avec laquelle les cartes d'électeurs étaient remises ». Cette commission reçut de Laforest la ferme promesse qu'il apporterait remède aux inconvénients qu'elle lui signalait (3). L'affichage des résultats du recensement se fit aussi de manière très défectueuse. Des listes datées du 18 mars n'étaient apposées que le 21 ou le 22, ce qui réduisait considérablement le délai de cinq jours imparti aux citoyens pour faire valoir leurs réclamations (4). Enfin, on vit des électeurs recevoir deux ou trois cartes de vote à la fois (5).

Une difficulté s'éleva au sujet du choix des scrutateurs pour le dépouillement. D'après l'article 18 de l'instruction du 8 mars, les six scrutateurs devaient être pris parmi les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau (6). Or, à Lyon, on se trouvait en face d'un comité d'origine révolutionnaire qui ne jouissait pas de la confiance des conservateurs et des modérés. On proposait donc d'adjoindre aux scrutateurs qu'il désignerait d'anciens membres du Conseil. Mais l'un de ces derniers prétendit que ses collègues refuseraient d'assister « dans leurs fonctions des citoyens qui n'avaient d'autre mandat que celui qu'ils tenaient de leur propre volonté ». On ne tint aucun compte de ces scrupules exprimés par les adversaires de la révolution, et les bureaux de dépouillement furent composés de membres du Comité provisoire (7).

A la veille du scrutin, le Club Central, désireux de donner à sa

---

remarque générale, qui s'applique à toute l'année 1848. « Des fraudes électorales connues par la population entière sont signalées. » (Archives Nationales, BB[30] 327, dossier n° 1, rapport de Jouve du Bor au ministre de la Justice, 19 novembre 1848.)

(1) *Nouvelles de Paris et de Lyon*, 19 mars 1848; *Gazette de Lyon*, 26 mars.

(2) *Courrier de Lyon*, 23 mars 1848.

(3) *Tribun du Peuple*, 17 avril 1848, Club central, 11 avril.

(4) *Gazette de Lyon*, *Courrier de Lyon*, 24 mars 1848.

(5) *Courrier de Lyon*, 13 avril 1848, lettre d'un abonné.

(6) *Moniteur*, 10 mars 1848, p. 579.

(7) *Liberté*, 29 mars 1848; cf. *Gazette de Lyon*, 17-18, 19 avril; *Union Nationale*, 19 avril.

liste une très large publicité, invita les ouvriers des chantiers nationaux, les Voraces et tous les bons démocrates à se rendre sans armes sur la place Bellecour dans le but « de faire connaître les candidats sortis de l'urne démocratique et de prouver aux agitateurs que l'union régnait parmi le peuple, et que le peuple était assez fort pour être calme » (1).

Les autorités, pour se prémunir contre les suites possibles de cette « promenade », convoquèrent une partie de la garde nationale en lui adjoignant pour les postes et les patrouilles plusieurs détachements d'infanterie (2). La manifestation eut lieu le 22 avril, de trois à sept heures, par une pluie battante. Huit ou dix mille personnes, dont beaucoup de jeunes gens qui n'avaient pas atteint l'âge de la majorité politique, défilèrent par sections bien ordonnées. Chaque section, en passant devant l'Hôtel de Ville, cria « Vive la République ». Quand la nuit fut venue, on alluma deux énormes lanternes triangulaires où se lisaient les noms des candidats du Club Central. De l'aveu des journaux les moins suspects de partialité à l'égard des socialistes, la tranquillité ne fut point, ce jour-là, un seul instant compromise (3). En revanche, certains individus exercèrent des violences regrettables sur d'autres points de la ville. Ils arrachèrent des murs les affiches qui ne portaient point l'estampille du Club Central, assaillirent et dépouillèrent des bulletins qu'ils avaient mission de distribuer des porteurs de la Compagnie des Facteurs lyonnais, et envahirent les bureaux de cette administration pour y saisir quantité de papiers. Mêmes visites, sans mandat, furent opérées dans les ateliers de plusieurs typographes par les Voraces (4).

Aussi nombre d'électeurs, malgré la présence d'un piquet de gardes nationaux dans chacun des trente-six bureaux de vote, hésitaient-ils à s'offrir à des brutalités possibles (5). Leurs craintes

(1) *Peuple Souverain*, 23 avril 1848.

(2) *Salut Public*, *Liberté*, *Gazette de Lyon*, 23 avril 1848.

(3) *Liberté*, *Salut Public*, 24 avril, *Courrier de Lyon*, *Gazette de Lyon*, 24-25 avril 1848.

(4) *Union Nationale*, 23, 25 avril 1848; *Gazette de Lyon*, 23, 24-25 avril, lettre de M. de Thévenin, administrateur de la compagnie des Facteurs Lyonnais; *Courrier de Lyon*, 23 avril, *Liberté*, 24 avril, *Salut Public*, 24 avril, supplément. L'*Union Nationale* dit que les listes et bulletins étaient saisis comme émanant des légitimistes (25 avril).

(5) *Peuple Souverain*, 23 avril 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 68, 69, 72.

étaient vaines, puisque le peuple de Lyon accomplit ses nouveaux devoirs civiques « avec un recueillement majestueux et solennel » (1). On enleva bien encore çà et là quelques listes de candidats, on déchira quelques affiches (2). Des Voraces, appelés pour prêter main-forte, si besoin était, à la garde nationale, empêchèrent à plusieurs reprises les factionnaires de pénétrer dans l'antichambre de la pièce où se trouvait l'urne (3). Les journaux signalèrent d'autre part des faits de pression, des fraudes, des abus. Plusieurs centaines de vieillards hospitalisés à la Charité et au dépôt de mendicité ne votèrent point (4). Des cartes rouges délivrées par les commissaires de police aux électeurs des garnis servirent « en grande partie à des individus qui n'habitaient pas Lyon », mais s'y étaient rendus spécialement pour voter, et repartirent aussitôt après le scrutin (5). Mais en tout cas personne n'eut à souffrir de contraintes ou de voies de fait, et les ecclésiastiques furent notamment accueillis partout avec les plus grands égards (6).

Le scrutin fut clos le 24 avril au soir. Le dépouillement par cantons commença le 25 et fut à peu près complètement terminé pour l'ensemble du département le lendemain. La population attendait avec impatience les résultats de la première épreuve du suffrage universel (7). On crut d'abord, quand on connut les chiffres de Lyon et des communes suburbaines, au succès de « la plus démocratique des combinaisons mises en avant », mais il fallait compter avec l'appoint considérable des voix rurales qui pouvaient totalement déplacer la majorité (8). Le 27 avril, l'assemblée chargée de procéder au recensement général des votes du Rhône se réunit à deux heures en séance publique dans la grande salle de l'Hôtel de Ville sous

(1) *Peuple Souverain*, 24-25 avril 1848; cf. *Salut Public*, 24 avril, supplément, 25 et 26 avril; *Liberté*, 24 avril; *Courrier de Lyon*, 24-25 avril; *Gazette de Lyon*, 25-26 avril.

(2) *Gazette de Lyon*, 24-25 avril 1848; *Union Nationale*, 25 avril.

(3) *Courrier de Lyon*, 29 avril 1848, lettre d'un garde national.

(4) *Salut Public*, 27 avril 1848; *Union Nationale*, 30 avril; *Courrier de Lyon*, 2 mai; *Gazette de Lyon*, 5 mai. Le fait est constaté pour les vieillards de la Charité et les hommes de la garde mobile, par le procès-verbal officiel du recensement général des votes dans le département du Rhône. (Archives de la Chambre des Députés, *Rhône, 1848, Elections générales.*)

(5) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 29 avril 1848.

(6) *Gazette de Lyon*, 24-25 avril 1848.

(7) *Courrier de Lyon*, 26, 29 avril 1848; *Censeur*, 27 avril.

(8) *Courrier de Lyon*, 27 avril 1848; cf. *Peuple Souverain*, même date.

la présidence du juge de paix Feuillet, doyen des présidents des assemblées cantonales de Lyon, assisté des citoyens Adolphe Davet et Joseph Hemmerlé, secrétaire et secrétaire adjoint. Le Commissaire extraordinaire du Gouvernement provisoire vint alors déposer 265 procès-verbaux constatant les votes des militaires originaires du Rhône et jouissant du droit électoral. A l'appel des délégués de chaque canton, il fut constaté que ceux de Beaujeu et du Bois-d'Oingt étaient absents. Deux exprès partirent immédiatement les chercher et les opérations commencèrent aussitôt en présence d'un nombreux public admis à circuler entre les dix longues tables où les scrutateurs étaient installés. La séance ne fut levée qu'à dix heures et demie du soir lorsqu'on vit qu'il était impossible d'achever le dépouillement (1).

Le 28 avril, l'assemblée reprit ses travaux à huit heures du matin, en présence des délégués de Beaujeu et du Bois-d'Oingt arrivés probablement dans la nuit. Quelques réclamations sans importance s'étant élevées, furent immédiatements jugées. Un blâme fut infligé à l'assemblée cantonale d'Anse qui n'avait pas cru devoir, malgré l'instruction ministérielle du 4 avril, compter aux candidats soixante-neuf bulletins autographiés et signés du président du Club Central. L'assemblée générale décida de les ajouter aux voix déjà recensées. Elle enregistra ensuite la non-production des procès-verbaux du vote de la garde mobile et des vieillards de l'hospice de la Charité (2).

A sept heures du soir, le juge de paix Feuillet, en présence d'une foule immense, proclama du balcon de l'Hôtel de Ville les noms des quatorze représentants du Rhône à l'Assemblée Nationale. La municipalité avait fait occuper militairement les abords de la place des Terreaux. Toutes les précautions étaient assurées pour déjouer une tentative d'émeute. Les révolutionnaires applaudirent simplement au succès de leurs amis Doutre, Benoît, Pelletier et Greppo, et accueillirent par des huées violentes les noms de ceux qui personnifiaient à leurs yeux la réaction ou le « modérantisme » (3). Mais à la Croix-Rousse régnait une agitation des plus vives. Des rassem-

---

(1) Archives de la Chambre des Députés, *Rhône, 1848, Elections générales*, procès-verbal du recensement des votes du département.

(2) *Id., ibid.*

(3) *Censeur, Liberté, Union Nationale, Gazette de Lyon, Salut Public*, 30 avril 1848.

blements se formaient, des ouvriers en troupes serrées, torches en mains, se répandirent par la ville pour rallier les mécontents. On parlait d'une démonstration armée en vue d'arracher aux pouvoirs publics l'annulation des élections. Un soldat qui se trouvait au milieu des manifestants leur conseillait d'attendre quelque temps encore, pour avoir l'alliance des campagnes, et leur promettait l'appui de l'armée. Le domicile d'un des nouveaux élus, Auberthier, faillit être violé. On exigeait sa démission et celles de Ferrouillat et du marquis de Mortemart (1). Un escadron de cavalerie fut même envoyé à la poursuite d'une bande qui partait dans la direction de La Chassagne pour incendier le château de ce dernier (2). La présence de délégués du Club Central apaisa l'exaltation des Croix-Roussiens (3). A minuit, quarante d'entre eux descendirent à la Préfecture, et sur un ton qui n'admettait pas de réplique, demandèrent à voir Martin Bernard, qui, désormais, remplaçait Emmanuel Arago. Le Commissaire extraordinaire n'accorda à ses bruyants interlocuteurs ni l'annulation des élections, ni le renvoi du général Gémeau, accusé d'avoir insulté les Voraces dans l'ordre du jour qu'il avait adressé aux troupes et à la garde nationale lors de sa prise de commandement (4). Le 30 au matin, plusieurs milliers de Voraces, de Vautours et d'affiliés des clubs se trouvèrent, dès l'aube, à Bellecour, où l'on préparait une revue de la garnison, et de là traversèrent sans armes le centre de la ville. Ils se bornèrent, revenus à la Croix-Rousse, à empêcher la plupart des gardes nationaux de la commune d'aller à la revue. Mais les complications qu'on prévoyait ne se produisirent point (5).

VII

Les nouveaux élus étaient, dans l'ordre des suffrages obtenus : *Démophile Laforest*, maire de Lyon (126.743 voix) ; *Esprit Doutre*, ouvrier typographe (104.891) ; *Pierre Auberthier*, chef d'atelier

(1) *Censeur, Union Nationale, Courrier de Lyon*, 30 avril ; *Salut Public*, 30 avril, 1er mai ; *Liberté, Gazette de Lyon*, 1er mai 1848.

(2) *Gazette de Lyon*, supplément, *Union Nationale*, 30 avril 1848.

(3) *Union Nationale*, 30 avril 1848.

(4) *Salut Public*, 30 avril, *Gazette de Lyon*, 1-2 mai, *Courrier de Lyon*, 2 mai 1848.

(5) *Peuple Souverain, Censeur*, 1-2 mai ; *Union Nationale, Salut Public*, 2 mai 1848.

(84.644) ; *Pierre Lortet*, docteur en médecine (83.664) ; *Julien Lacroix*, filateur et propriétaire à Saint-Vincent-de-Rheins (80.969); *Roger de Rochechouart, marquis de Mortemart*, propriétaire et maire de La Chassagne (71.746) ; *Antoine Gourd*, ancien officier de l'armée impériale, propriétaire et maire des Chères (69.453) ; *Louis Paullian*, ancien avocat, propriétaire à Francheville, où il avait occupé la mairie de 1830 à 1844 (64.057) ; *Joseph Benoît*, chef d'atelier (63.981) ; *Prosper Mouraud*, ingénienr et entrepreneur de travaux publics (59.724) ; *Philibert Chanay*, commissaire du Gouvernement provisoire près le tribunal de première instance de Lyon (54.604) ; *Joannis Ferrouillat*, avocat, secrétaire du ministre du Commerce Bethmont (53.406) ; *Claude Pelletier*, ancien ouvrier typographe, aubergiste à Tarare (45.471) ; *Louis Greppo*, ouvrier tisseur (45.194) (1).

Quelle était la signification de ces quatorze noms ?

Pour apprécier à sa juste valeur la répartition des suffrages exprimés aux élections d'avril, il faudrait connaître à la fois le nombre des inscrits et des votants pour l'ensemble du département et pour chaque circonscription cantonale. Les documents officiels ne donnent, à cet égard, aucune indication (2). On peut évaluer à 130.000 environ le chiffre total des votants (3). A Lyon (indépendamment des villes suburbaines) il y avait 43.595 électeurs, mais

---

(1) Les chiffres indiqués ici sont extraits du *Procès-verbal constatant le recensement général des votes du département du Rhône*. (Archives de la Chambre des députés, *loc. cit.*) Ce document donne aussi la résidence, la profession et quelquefois les prénoms des élus. Nous l'avons complété à l'aide des notices du *Dictionnaire des Parlementaires*, de Robert et Cougny, et de celles de la *Grande Encyclopédie*, au moins pour certains noms. (Les chiffres de Robert et Cougny concordent avec ceux du *Procès-verbal*, sauf pour Auberthier : 84.664 au lieu de 84.644 voix.) Il est impossible de se fier aux journaux et à l'*Annuaire de Lyon*, dont les statistiques, très mal faites, fourmillent d'inexactitudes et présentent entre elles de nombreuses divergences.

(2) Le *Procès-verbal du recensement général des votes* ne donne ni le nombre des votants, ni celui des inscrits. Aux Archives Départementales on ne retrouve pas les procès-verbaux des assemblées cantonales qui pourraient fournir de précieuses indications.

(3) Cette évaluation faite d'après les chiffres du *Procès-verbal*, est approximativement exacte si l'on songe que Laforest réunit la presque unanimité des suffrages, et qu'aux élections de 1849 il y eut 110.722 votants et 154.740 inscrits. Or, on vota moins à cette seconde consultation du suffrage universel qu'à la première.

une pièce des Archives Municipales accuse la distribution de 38.390 cartes seulement (1).

En l'absence d'éléments statistiques plus complets, nous devons recourir aux commentaires de la presse et aux récits contemporains où les classifications ne sont pas toujours très exactes.

Le Comité général des Clubs, c'est-à-dire le Comité des Amis de l'Ordre remportait un succès indéniable, que les journaux conservateurs ou modérés enregistraient avec une visible satisfaction. « En définitive, disait le *Courrier de Lyon*, cette solennelle épreuve du suffrage universel est décisive contre les théories communistes et les idées anarchiques... Encore une fois, espérons (2). »

Le *Censeur* se livrait, au contraire, à de mélancoliques réflexions: « Le parti qui vient de triompher dans la révolution de Février n'entre pas pour un quart dans la représentation du Rhône (3). » Et encore ce parti (celui des formalistes) n'avait-il de représentants que grâce à l'appui du Club Central ou du Comtié général, tous ceux de ses candidats qui furent uniquement patronnés par le Comité du quai de Retz ayant été impitoyablement rejetés par les électeurs, quelquefois même avec un chiffre insignifiant de voix (4).

---

(1) *Courrier de Lyon*, 29 mars 1848, d'après une affiche; Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*, liste indiquant les divers distributeurs de cartes électorales et le nombre de cartes distribuées.

(2) *Courrier de Lyon*, 1er mai 1848; cf. *id.*, 29 et 30 avril; *Gazette de Lyon*, 30 avril, 1-2, 3, 9 mai; *Liberté*, 30 avril, 2 mai; *Union Nationale*, 29, 30 avril; *Salut Public*, 29, 30 avril, 3 mai. Le *Salut* fait cependant des réserves. Tout en reconnaissant que la liste des élus « n'est pas aussi mauvaise qu'elle aurait pu l'être », il trouve que le commerce n'y est pas suffisamment représenté et qu'elle contient trop d'inconnus. « On demandait des hommes nouveaux; certes, ceux-là le sont de la façon la plus complète. A part MM. Laforest et Lortet, nos quatorze députés ont incontestablement le mérite d'une grande nouveauté. » (30 avril 1848.)

(3) *Censeur*, 30 avril 1848.

(4) Le *Procès-verbal du recensement général* donne la liste des candidats qui ont obtenu le plus de voix après les élus : Fond, 44772, Hénon, 44430, Eustache, 43812, Faure (de Givors), 43633, Blanc (Félix), 43109, Vallier, 42865, Raspail, 39.571, Bergier, 39.041, Proudhon, 37.974, Morin, 36.593, Vindry, 34.935, Faure (Philippe), 34.533, Lamartine, 21.498, Meynier, 20.949, Bacot, 19.797, de Laprade, 18.119, Roussy, 17.291, Pinet, 16.959, Ozanam, 15.367, abbé Cœur, 14.957, Baron, 13.930, Lagrange (Pierre-Claude), 12.372, Jules Favre, 5.682, Garella, 5.290, Emmanuel Arago, 4.617, Kauffmann, 4.577, Ségaud, 3.873, Grataloup, 3.831, Brossette, 3.689, Séguin, 2.972, Suchet, 2.951, Candy, 2.948, Rittiez, 2.709, François, 2.564. On voit d'après ces chiffres que les candidats du *Censeur* étaient loin du succès.

Le Club Central était vaincu sans doute, puisque des six élus qui figuraient sur sa liste, quatre avaient eu l'investiture des organisations rivales, Laforest, Doutre, Lortet et Benoît. Mais Doutre et Benoît appartenaient, comme Pelletier et Greppo, à l'opinion socialiste, et comme ces derniers, ils étaient surtout les mandataires du prolétariat lyonnais, car, sauf Doutre, qui arrive immédiatement après Laforest avec 104.891 voix, ils n'avaient certainement eu qu'un médiocre succès auprès des paysans (1). Le *Peuple Souverain* ne faisait pas de difficultés pour l'avouer, en donnant de sages conseils de prudence à ses adversaires triomphants : « La campagne a eu le dessus, on sait pourquoi et comment (2). » Mais « le peuple sent sa force et il veut être libre ; vous pouvez l'endormir, l'égarer parce qu'il est confiant... ; du jour où il reconnaîtra vos fourberies, *gare à vous !* Son réveil, sa vengeance seront terribles (3). »

En résumé, sur les quatorze représentants du Rhône, il y avait trois républicains formalistes, Laforest, Lortet et Chanay, et quatre socialistes, Doutre, Benoît, Pelletier et Greppo. Les autres étaient des hommes du lendemain, légitimistes comme le marquis de Mortemart et sans doute Auberthier, malgré son attitude à l'Assemblée, libéraux de nuance indécise, comme Paullian, Julien Lacroix, Gourd et Mouraud (4). Joannis Ferrouillat mérite une

(1) Benoît, dans ses *Souvenirs*, constate que les élections ont revêtu à Lyon un caractère nettement socialiste, à cause de la propagande faite par les clubs, à cause de « l'état du travail » qui devait être amélioré. « C'est cette préoccupation constante, d'ailleurs juste et légitime, qui a constamment dominé la situation politique de Lyon et qui a donné à la Révolution le caractère social qu'elle a toujours eu dans cette cité industrieuse. » Greppo, Pelletier, Doutre et Benoît « représentaient le travail dans ses luttes et ses aspirations. Pendant tout le règne de Louis-Philippe, ils n'avaient pas cessé de combattre, par la propagande en faveur du droit éternel et imprescriptible de vivre, et revendiqué les droits sociaux pour tous. » (Benoît, *Souvenirs de la République de 1848*, pp. 70, 77-78; cf. *id.*, pp. 114 et 274 et s. où Benoît expose ses théories sociales.) Le *Censeur* du 30 avril comptait également Benoît, Pelletier, Doutre et Greppo parmi les socialistes communistes. Doutre se défendit d'être « communiste » (*Salut Public*, 2 mai 1848), mais surtout parce que l'épithète avait mauvaise réputation. L'*Annuaire de Lyon* (1849, 2e partie, p. 72) classe à tort Benoît et Doutre parmi les républicains sans épithète. Citons enfin, pour finir, cette phrase que la *Liberté* du 7 mai prêtait à Emmanuel Arago : « J'ai cru qu'il était utile de faire entrer des communistes dans la Chambre, et j'en ai *fait* nommer quatre à Lyon. »

(2) *Peuple Souverain*, 30 avril 1848.

(3) *Id.*, 3 mai 1848.

(4) *Censeur*, 30 avril 1848; Benoît, *Souvenirs*, pp. 77-78.

mention à part. Ce jeune avocat de vingt-huit ans, secrétaire de Bethmont, fut très vivement pris à partie par le *Censeur*, qui racontait, à son sujet, l'anecdote suivante d'une authenticité douteuse (1). « Il s'était rendu dans le département de Saône-et-Loire pour y briguer la candidature ; il y trouva peu de chances et poursuivit sa route, changeant la tête de sa lettre de recommandation et substituant le mot *Rhône* à celui de *Saône-et-Loire*. Il s'est glissé à la faveur du décousu et des luttes de nos élections. Cette nomination est le plus étrange succès qu'on puisse imaginer (2). » Les déceptions rendaient le *Censeur* injuste. Le succès de Ferrouillat n'avait rien de plus étrange que celui de la plupart de ses compagnons de liste, Mouraud, Paullian, Gourd ou Julien Lacroix, par exemple. Ferrouillat était Lyonnais par ses origines ; sa famille était fixée dans la ville (il avait fait de brillantes études au Collège royal), et, à l'Assemblée Constituante, il remplit consciencieusement son mandat en s'occupant spécialement des questions de prévoyance et de mutualité. Plus tard, il est dans les rangs des adversaires de Napoléon III, et la troisième République l'a compté au nombre de ses plus vigoureux défenseurs, soit dans le Parlement, soit au gouvernement, lorsqu'il eut le portefeuille de la Justice que lui fit attribuer Charles Floquet en 1888 (3).

Ferrouillat est le seul des représentants du Rhône qui soit resté aussi longtemps sur la scène politique, avec Greppo, devenu membre de l'Assemblée Nationale de 1871, puis de la Chambre des députés où il se rapprocha des opportunistes. Greppo avait été réélu à la Législative avec Benoît, Pelletier, Doutre et Chanay. Avec les deux premiers, il fut expulsé au lendemain du coup d'Etat, ne rentra qu'à l'amnistie de 1859 et fut compromis dans un procès politique où Gambetta défendit un de ses coaccusés, Buette. Benoît, après avoir vécu en Belgique et en Suisse, se fixa à Lyon, et siégea au Conseil municipal après 1870. Pelletier devint millionnaire aux

(1) Dans le mémoire très étudié de M. Lutaud, déjà cité, je ne trouve aucune indication relative au passage de J. Ferrouillat en Saône-et-Loire.

(2) *Censeur*, 30 avril, 1848 ; cf. *Liberté*, *Courrier de Lyon*, 1er mai, lettre de Ferrouillat : « Je suis franchement, loyalement républicain, j'aime le peuple, je veux fermement le bien des travailleurs. »

(3) D'après le *Dictionnaire des Parlementaires*, de Robert et Cougny (II, p. 633), la *Grande Encyclopédie* (XVII, p. 329), et des renseignements fournis par Mme Ferrouillat et M. Aug. Ferrouillat, directeur du *Lyon Républicain*.

Etats-Unis, Doutre employé du Comptoir d'Escompte de Paris. Chanay mourut avocat à Lyon en 1852. Le marquis de Mortemart converti d'abord à l'impérialisme, entra au corps législatif en 1852. Mais en 1863, l'administration préfectorale lui ayant retiré sa confiance, il échoua aux élections générales, et reparut seulement à l'Assemblée Nationale, après avoir servi dans l'état-major de Trochu, pendant la guerre, avec le grade de colonel (c'était un officier démissionnaire en 1830), Auberthier, Lacroix, Gourd, Paullian et Mouraud se retirèrent de la vie publique en 1849 (1). Lortet donna sa démission dès les premiers jours de juin 1848, malgré les amicales objurgations de Quinet (2).

Ainsi, la représentation du Rhône était composée d'hommes d'une médiocre notoriété, dont la réputation ne dépassait pas les limites du département (sauf Lortet, connu par ses travaux scientifiques, lié avec Quinet et Michelet, et qui avait joué un rôle fort actif dans le parti républicain sous la monarchie de Juillet). Au point de vue politique, ils étaient en majorité modérés, et leurs votes à la Constituante présentent même de singulières variations. si l'on en excepte ceux de Chanay et des quatre socialistes (3). Ils devaient en grande partie leur victoire aux paysans, très inexpérimentés dans l'exercice de leurs droits civiques, très effrayés des déclamations des clubs et des mesures exceptionnelles du Gouvernement provisoire, et qui donnèrent pourtant leur confiance à Doutre en même temps qu'au marquis de Mortemart et à Laforest. Ces paysans étaient-ils républicains ou monarchistes ? On serait fort empêché de le dire. Ils rêvaient de paix, d'ordre, de tranquillité, pour cultiver leurs champs et vendre leurs produits. Le reste leur importait peu. Et l'on serait tenté de conclure avec Odilon Barrot : « Il n'y avait pas encore de parti pris, de jugement arrêté sur les hommes. C'était une espèce de pêle-mêle général (4). »

Cependant, à Lyon, les ouvriers avaient affirmé leurs tendances

---

(1) D'après les notices de Robert et Cougny, la *Grande Encyclopédie*, les *Souvenirs* de Benoît et ses *Confessions d'un prolétaire*, les *Nomenclatures lyonnaises*, de Hodieu, et des renseignements fournis par M. Charles Gourd.

(2) Westphall, *Lettres inédites d'Edgar Quinet*, p. 62.

(3) Pelletier, *Compte rendu des travaux de l'Assemblée Nationale et relevé des votes importants... des représentants du peuple élus dans le département du Rhône* (extrait du *Peuple Souverain*), 1 br., 43 pp. in-8, Lyon, imp. V[e] Ayné, 1849 (353008).

(4) O. Barrot, *Mémoires*, II, p. 165.

sur les noms de Doutre, Benoît, Pelletier et Greppo, comme ils les affirmèrent au mois de septembre 1848 sur le nom de Raspail (1), et au mois de mai 1849, après leur défaillance si profitable à Louis-Napoléon, sur la liste « rouge » qui distança de plusieurs milliers de voix celle des Amis de l'Ordre (2). Il y avait donc à Lyon, lors des élections pour la Constituante, une imposante armée de démocrates et de socialistes, désireux de faire sortir de la révolution de Février toutes ses conséquences et de ne pas en limiter les effets à l'avènement du seul suffrage universel. C'est le fait le plus intéressant à retenir de la lutte confuse qui s'était engagée entre les diverses parties de la population, — avec l'écrasement des gouvernementaux. Désormais ceux-ci ne compteront guère dans les batailles à venir, et les « rouges » resteront face à face avec les Amis de l'Ordre, soutenus par les paysans qui, peut-être indifférents dès l'abord, s'éloigneront progressivement de la République par crainte de l'accroissement des impôts, du partage des biens, de la « communauté ».

---

(1) *Revue d'Histoire de Lyon*, VII, p. 443, F. Dutacq, *L'Election d'un représentant du Rhône à l'Assemblée Nationale au mois de septembre 1848.*

(2) *Censeur*, 18 et 21 mai 1849.

DEUXIÈME PARTIE

LA MISSION DE MARTIN BERNARD
LE RETOUR A L'ORDRE LÉGAL

CHAPITRE PREMIER

Les troubles du mois de mai.

I. — Départ d'Arago et de Laforest. Rappel de Bourjolly. Les nouvelles autorités de Lyon et du département : Martin Bernard, Emile Laforest et le général Gémeau.

II. — Situation générale de Lyon au lendemain des élections.

III. — L'affaire du « Cheval de Bronze ».

IV. — L'émeute du 18 mai. Enlèvement et séquestration d'un magistrat.

V. — Attitude et rôle des autorités provisoires.

I

A la fin du mois d'avril, il se produisit, parmi les autorités de Lyon et du Rhône, d'importantes modifications. Depuis deux semaines, on savait qu'Emmanuel Arago, fatigué (1), dégoûté, impuissant et impopulaire, devait abandonner ses fonctions. Il avait demandé d'abord qu'on lui adjoignît un collaborateur, Martin Ber-

(1) Emmanuel Arago paraît avoir cédé autant à la fatigue physique et à la maladie qu'au découragement. Il écrivait le 22 avril à son frère Etienne : « Je dois te dire, mais n'effraye personne des nôtres, que je suis très souffrant. La fièvre seule me soutient quelques heures par jour. J'en suis à ne pouvoir plus manger et pour peu que cela dure, pour peu que je doive encore rester à Lyon, je ne sais pas comment je reviendrai à Paris. » (*La Révolution de 1848*, Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848, V, n° xxv, mars-avril 1908, communication de M. A. Lebey.)

nard (1). Le jour même où l'on proclamait le résultat des élections de la Constituante, il partait pour Paris (2), peu regretté sans doute des modérés, qui lui reprochaient sa faiblesse, son inertie ou ses mesures dictatoriales, mais néanmoins courtoisement salué par leurs journaux, où l'on fit l'éloge de sa bienveillance et de son affabilité, en y mêlant cependant la critique de son administration (3). Le temps n'était pas encore venu de blâmer amèrement ses manières de proconsul, et de l'incriminer de complicité avec le Club Central et les Voraces. On y pensa plus tard, lorsque le pouvoir fort de Louis-Napoléon eut rassuré les Amis de l'Ordre (4).

Emmanuel Arago pécha surtout par ignorance et incapacité. Ses antécédents ne le désignaient nullement pour le poste qu'on lui attribua dans un moment de désarroi, alors que les membres du Gouvernement provisoire acceptaient le concours de toutes les bonnes volontés. Débordé par les révolutionnaires, peu sûr de l'armée et de la magistrature, sans police, placé à chaque instant entre la perspective de la guerre civile et l'abdication nécessaire de tout pouvoir, il se laissa ballotter au gré des événements. Il eut au moins le mérite de rester honnête, quoi qu'on en ait dit, et servi par le plus grand des hasards de ne pas jeter la population lyonnaise dans une épouvantable catastrophe. A plusieurs reprises, il fit preuve de courage, paya de sa personne : trop souvent il se contenta de paroles sonores et vaines. C'était, à tout prendre, un républicain sincère, mais il n'eut jamais l'étoffe d'un administrateur, encore moins d'un représentant extraordinaire du pouvoir exécutif chargé d'apaiser une des crises les plus aiguës que la cité ait traversées depuis 1793 (5).

---

(1) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, pp. 63-64; *Union Nationale*, 13 avril 1848; *Salut Public*, 9, 17 avril.

(2) *Liberté*, 29 avril 1848; *Censeur*, 30 avril.

(3) *Salut Public*, 16 avril 1848. « Aucun n'a eu une tâche aussi rude, aucun ne s'en est mieux acquitté. » *Id.*, 28 avril : « Le caractère privé de M. Arago lui a concilié bien des sympathies; sa faiblesse et son manque de décision ne le feront suivre d'aucuns regrets. » Cf. *Gazette de Lyon*, 30 avril; *Courrier de Lyon*, 3 mai 1848; Montfalcon, *Histoire monumentale de Lyon*, in-4, III, p. 390.

(4) *Annuaire de Lyon*, 1850, 2e partie, pp. 150-162, *Réponse à l'apologie de M. E. Arago prononcée par lui-même*. (Lettre du général Le Pays de Bourjolly, adressée au *Siècle* du 9 mars 1849.)

(5) Arago proclama lui-même avec raison, à l'Assemblée Nationale, que personne à Lyon, excepté lui, n'avait été menacé « dans sa fortune et dans sa vie », pendant la durée de sa mission. (*Moniteur*, 16 février 1849, p. 513, Assemblée Nationale, 15 février.)

Démophile Laforest partit à son tour pour siéger à l'Assemblée Nationale, mais ce fut au milieu des manifestations les plus touchantes de l'enthousiasme populaire. D'accord avec ses collègues du Comité central, il avait auparavant établi et publié un état des opérations financières de la municipalité provisoire, du 27 février au 1er mai (1). Le 2 au soir, une délégation d'officiers et de sous-officiers lui offrit, au nom de toute la garde nationale de Lyon, une superbe palme d'or. Deux musiques donnèrent, devant sa demeure, une brillante sérénade, les élèves de l'Ecole de chant entonnèrent quelques refrains patriotiques, des enfants le saluèrent de frénétiques acclamations. Le 3 mai, escorté d'un peloton de gardes nationaux, des membres du Comité, au milieu d'un concours immense de citoyens de toutes classes, il se rendit à Vaise, sur la place de la Pyramide, pour y attendre la diligence de Paris. Hommes et femmes se pressaient autour de lui, des salves de mousqueterie retentissaient, chacun voulait une dernière fois toucher la main du maire. « Plusieurs citoyens en blouse, dit la *Liberté*, l'ont tenu longtemps serré dans leurs bras ; il a fallu l'en arracher pour le faire monter en voiture. Quelques minutes après cette scène, il était déjà bien loin, on l'apercevait encore cependant, agitant son chapeau et saluant de la main. Au détour du chemin, tout était disparu, et le cortège rentrait en ville en silence. Mais quel éloquent silence (2) » !

Laforest qui, dès lors, ne devait plus jouer qu'un rôle secondaire dans les affaires municipales lyonnaises (3), avait toujours montré, dans ses fonctions, beaucoup de modération. En diverses occasions, il arrêta les tentatives révolutionnaires que projetaient ses collaborateurs les plus avancés, il se refusa aux mesures d'exception contre la classe bourgeoise à laquelle il appartenait, et fut assez heureux pour être écouté : « Son système d'administration, c'était

(1) *Censeur*, 6 juin 1848, séances du Comité central, 26 avril; *id.*, 8 juin, séances du Comité central, 28 avril, 1er mai; *Censeur*, 4 mai, proclamation de Laforest, état des dépenses du Comité provisoire.

(2) *Liberté*, 3 mai 1848; *Union Nationale*, 3 mai; *Censeur*, *Gazette de Lyon*, 5 mai; *Salut Public*, 6 mai.

(3) Laforest ne fit guère parler de lui à l'Assemblée. Pendant son séjour à Paris il s'occupa presque exclusivement des intérêts lyonnais. Il négocia l'emprunt de 1.500.000 francs, nécessaire pour rétablir l'équilibre des finances municipales, et s'entremit pour obtenir l'ouverture de grands travaux destinés à remédier à la crise économique. (*Salut Public*, 1er juin 1848, supplément, lettre de D. Laforest au Club de la Charité.)

d'éviter la guerre civile ; il y a eu pendant les mois de mars et d'avril de déplorables désordres, mais le sang lyonnais n'a pas été versé... M. Laforest a bien mérité de la ville de Lyon (1). » On ne voit rien à reprendre à cette appréciation d'un réactionnaire avéré, car elle résume en une formule heureuse la pensée des habitants à l'égard du maire provisoire. On l'attaqua plus tard, on mit en doute ses qualités et ses services parce que la mode s'imposa de discréditer le personnel de Février, mais ceux-là mêmes qui l'attaquaient avaient eu lieu de se féliciter plus d'une fois de sa présence à l'Hôtel de Ville.

Le général Le Pays de Bourjolly avait sollicité son rappel du ministre de la Guerre à la suite des nombreux incidents qui avaient compromis son prestige. Il fut nommé au commandement de la division militaire de Besançon, regretté des Amis de l'Ordre qui lui avaient accordé toute leur confiance (2).

A dater du 27 avril, Martin Bernard exerça seul les difficiles fonctions de Commissaire extraordinaire du Gouvernement pour le département du Rhône. Républicain de la veille, militant actif des sociétés secrètes qui avaient sourdement miné la monarchie de Juillet, il avait pris, en 1840, une active part à l'organisation des *Saisons*, ce qui lui valut d'être emprisonné au Mont-Saint-Michel, puis à Doullens, jusqu'au 24 février 1848. Ancien ouvrier typographe, Martin Bernard, qui étudia beaucoup par lui-même, professait une grande admiration pour les doctrines saint-simoniennes et les théories jacobines (3). Il affectait dans ses conversations intimes des manières exaltées, violentes, mais il ne passa jamais des paroles aux actes. Malgré ses préjugés contre les riches, les fabricants, les négociants, Martin Bernard ne lésa personne à Lyon (4). Il se contenta,

(1) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e p., p. 77.

(2) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 66; *Gazette de Lyon*, 16 avril, supplément; *Salut Public*, 17 et 18 avril 1848.

(3) Tchernoff, *Le Parti Républicain*, pp. 365-367; G. Weill, *Histoire du Parti Républicain*, pp. 168-179; Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, I, p. 276; *Grande Encyclopédie*, VI, p. 362.

(4) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 65. Martin Bernard ne fut pas mal accueilli par la presse d'opposition : « Qu'est-ce que M. Martin Bernard, disait l'*Union Nationale*. Nous l'ignorons... Quelques personnes nous assurent que ce choix est valable (*sic*); puissent-elles dire vrai, pour son bonheur et pour le nôtre. » Martin Bernard était venu à Lyon avec le titre de *Commissaire extraordinaire dans le Rhône, la Haute-Loire et l'Ardèche* (Hodieu, *Nomenclatures lyonnaises*, 4e partie, p. 7).

comme Arago, de laisser agir, au moins quelques semaines, la minorité turbulente du Club Central et des Voraces. C'était la méthode négative qui continuait à prévaloir en attendant que les journées de juin donnassent l'occasion au premier avocat général Loyson de se substituer au Commissaire extraordinaire pour provoquer les mesures préventives destinées à maintenir le prolétariat lyonnais dans les limites de la légalité (1).

A la tête de la municipalité se trouvait Emile Laforest, frère du maire provisoire, qui lui avait temporairement délégué ses pouvoirs (2). Peu connu, moins sympathique à la population que son prédécesseur, il eut des circonstances critiques à traverser et s'y révéla faible et irrésolu.

Le général Gémeau, qui succédait au général de Bourjolly, venait de Strasbourg, où il laissait d'excellents souvenirs (3). Dans une proclamation qu'il publia dès son arrivée à Lyon, il demandait l'ordre, la discipline et l'union étroite de la garde nationale et du peuple (4), ce qui n'était pas pour déplaire aux « républicains du lendemain ». Aussi interprétèrent-ils les paroles du nouveau chef de la division dans le sens de leurs secrets désirs. Ce langage, disait le *Courrier de Lyon*, « est clair, énergique, sans nulle ambiguïté. La garde nationale et les factions le comprendront (5). »

II

Les « factions » le comprirent si bien que l'ordre du jour de Gémeau blessa les susceptibilités des Voraces, et comme il refusait de les recevoir, ils s'en ouvrirent à Martin Bernard, exigeant ou bien une rétractation publique, ou bien la démission du général. Le Commissaire, malgré ses tendances conciliatrices, n'admit pas absolument leur manière de voir. « Le général s'expliqua, mais ne se ré-

---

(1) Cf. *infra*, Chap. III, *Les Journées de Juin*.

(2) *Peuple Souverain*, 6 mai 1848. Le journal disait à ce propos : « Nous ne présumions pas que sous la République les fonctions pouvaient être héréditaires et se repasser de frère à frère, d'ami à ami. »

(3) *Salut Public*, 13 avril 1848 ; cf. sur Gémeau, Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires*, III, p. 148.

(4) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 71 ; *Salut Public*, 27 avril 1848.

(5) *Courrier de Lyon*, 26 avril 1848 ; cf. *Liberté*, 27 avril.

tracta pas (1). » C'est la version officieuse du *Censeur*. Tout au moins y eut-il des négociations entre le maire et Gémeau pour aplanir les difficultés qu'il avait involontairement fait naître. Une commission choisie au sein du Comité municipal se rendit même à l'Hôtel de la Division pour conférer avec lui et s'enquérir du sens qu'il attachait personnellement à son ordre du jour (2). Il se tira fort habilement de ce mauvais pas en commentant dans une nouvelle affiche les paroles qui avaient tant déplu aux démocrates (3). Ce n'était pas une rétractation pure et simple, mais en tout cas la preuve qu'il fallait encore écouter les représentations des Voraces (4).

Leur influence, en effet, n'avait pas diminué, non plus que celle du Club Central, au point qu'ils se laissassent complètement oublier. Le 30 avril, une revue réunissait à Bellecour les troupes de la garnison et la garde nationale. Le matin de ce jour, une bande nombreuse d'ouvriers croix-roussiens se massa au centre de la place. Ils se retirèrent devant deux régiments de cavalerie qui venaient prendre position, n'ayant nullement, disaient-ils, l'intention d'empêcher la revue (5). Mais la garde nationale de la Croix-Rousse ne

---

(1) *Censeur*, 17 juillet 1848, *Coup d'œil rétrospectif...;* cf. *Liberté*, 30 avril 1848.

(2) *Censeur*, 8 juin 1848, Comité central, 20 avril, 1er mai.

(3) *Censeur*, 1-2 mai 1848. « Citoyens, mon ordre du jour semble avoir été mal interprété. N'ayant en vue que l'union de tous les citoyens, je n'ai pu séparer le peuple de la garde nationale, puisque la garde nationale, c'est le peuple *tout entier;* je n'ai voulu, non plus, incriminer aucun ordre d'idées. Je sais trop que la République n'est possible qu'avec la liberté pleine et entière de penser. La République est le seul gouvernement qui puisse donner satisfaction à tous, tous lui doivent leur concours, le mien lui est assuré. Vive la République! » Gémeau fut d'ailleurs très cordialement accueilli par les officiers et sous-officiers des légions de la garde nationale, soit à Lyon, soit à la Guillotière. (*Censeur*, *Peuple Souverain*, *Salut Public*, 29 avril 1848.) Aux officiers et sous-officiers de la garnison qu'il reçut en délégations, il déclara que « si les soldats français font sans doute partie du peuple, et doivent sympathiser avec lui, ils doivent aussi éviter de se confondre dans des démonstrations que les circonstances peuvent faire naître, et de méconnaître surtout la voix de leurs chefs et les règles de la hiérarchie militaire ». (*Annuaire de Lyon*, 1849, 2e p., p. 71; *Salut Public*, 27 avril 1848.)

(4) *Tribune Lyonnaise*, 10 mai 1848, p. 30, *Y a-t-il deux gouvernements?* La *Tribune* reproche au Club central d'avoir demandé par les Voraces la destitution de Gémeau, et de s'être contenté, par pure générosité, « d'un ordre du jour explicatif ».

(5) Sur la revue du 30 avril, voy.: *Censeur*, *Peuple Souverain*, *Gazette de Lyon*, 1-2 mai; *Salut Public*, 2, 3 mai; *Courrier de Lyon*, 2, 4 mai; *Liberté*, 3 mai; *Union Nationale*, 2, 4 mai 1848.

répondit pas à la convocation qu'elle avait reçue de l'autorité militaire, car elle se heurta aux portes fermées de l'enceinte. Les Voraces protestèrent de leurs bonnes intentions auprès des rédacteurs de l'*Union Nationale*, leur déclarant « avec une politesse exquise et une convenance parfaite » qu'ils n'étaient pour rien dans cette affaire. Ils s'étaient même opposés à la fermeture des portes et n'avaient cédé que parce qu'ils prévoyaient une collision (1).

Malgré ces assurances, on constate que la discipline ne régnait guère dans la légion de la Croix-Rousse. Le jour de la revue, les compagnies étaient réduites à un effectif des plus minimes. Des officiers avaient engagé leurs hommes à ne pas se rendre à l'appel de Neumayer (2). Et le lieutenant-colonel Larat donna sa démission plutôt que de commander un corps où la voix des chefs était méconnue. « L'autorité supérieure, écrivit-il au maire Réjanin, n'ayant voulu prendre aucune mesure pour faire respecter le pouvoir des chefs de la garde nationale, j'ai l'honneur de vous donner définitivement ma démission de lieutenant-colonel... laissant à qui de droit la responsabilité des événements qui pourraient survenir (3). »

Au mois de mai 1848, le désordre et l'agitation dominent donc encore partout à Lyon. La situation créée par les journées de Février ne s'est pas améliorée. La ville reste sous la menace de graves événements ; les dissensions politiques s'accentuent après des élections où chaque candidat a pris à tâche de dissimuler sa véritable nuance ; la lutte de classe persiste entre ouvriers et fabricants, l'autorité est sans force. « Quelques hommes qui n'ont aucun mandat... veulent se substituer au gouvernement en tout et pour tout (4). »

---

(1) *Union Nationale*, 4 mai 1848.

(2) *Salut Public*, *Liberté*, 2 mai ; *Courrier de Lyon*, 2 et 4 mai 1848.

(3) *Censeur*, 3 mai 1848, lettre du 1er mai.

(4) *Censeur*, 1-2 mai 1848. Deux mois et demi plus tard, dans un *Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de Lyon*, le *Censeur* traçait ce tableau de la situation de la ville au début du mois de mai : « Lorsque M. E. Arago laissa à M. Martin Bernard l'entière administration du département du Rhône, le 28 avril dernier, tout était encore dans ce chaos qui suit inévitablement les grandes commotions politiques et qu'on ne peut reprocher à personne ; l'autorité n'existait que de nom, entraînée qu'elle était à des concessions successives qui l'amoindrissaient chaque jour ; l'armée éprouvait le contre-coup de la Révolution, les travailleurs des chantiers montraient l'indiscipline la mieux caractérisée, les *Voraces*, organisés en force publique, cachaient un commandement réel sous une obéissance apparente ; enfin, sous le rapport financier, l'administration était dans la pénurie la

Le *Censeur*, qui n'avait pas encore donné la note pessimiste, dépeignit dans un article du 1er mai la situation de Lyon sous de sombres couleurs. Au point de vue politique, il voyait partout les agissements du parti réactionnaire, la main du roi déchu. « Son or circule, ses promesses enflamment certaines consciences, son action dans les élections est patente. » N'avait-on pas vu reconstituer le Conseil de préfecture avec des hommes tout dévoués à la monarchie (1) ?

Il est évident que les conservateurs, épouvantés par la révolution, commençaient non seulement à se rassurer, après un scrutin dont les résultats ne pouvaient que les satisfaire, mais aussi à parler haut et ferme, ce qui ne leur était pas arrivé depuis le 24 février. Ils applaudissaient à l'ordre transmis télégraphiquement « de prendre toutes les mesures nécessaires » pour que force restât à la loi, « si les divisions entretenues dans la ville par quelques meneurs exaltés se prolongeaient davantage » (2). Ils engageaient les Amis de l'Ordre à serrer les rangs devant les terroristes (3), signalaient à qui de droit la nécessité de rechercher les dépôts clandestins d'armes et de munitions (4), attaquaient le Club Central (5), au besoin prenaient une attitude comminatoire. « Pensent-ils donc nous faire trembler ? Qu'ils se détrompent. S'ils continuaient à braver ainsi la majorité du pays, la prudence ne serait plus à nos yeux que de la pusillanimité, et les concessions que des faiblesses. L'heure est venue d'une résistance énergique... Qu'ils se le tiennent pour dit (6). »

Ce langage n'était pas fait pour apaiser les haines et les rancunes du prolétariat contre la bourgeoisie (7). Entre les ouvriers et les patrons, le fossé se creusait chaque jour plus large et plus profond (8). La situation du commerce était presque irrémédiable-

---

plus absolue ; elle n'avait donc ni la force morale qui se fait obéir dans les temps de calme, ni la force matérielle qui peut dominer dans les jours d'agitation. » (*Censeur*, 17 juillet 1848.)

(1) *Censeur*, 1-2 mai 1848.

(2) *Union Nationale*, 5 mai 1848.

(3) *Id.*, 10 mai 1848.

(4) *Courrier de Lyon*, 11 mai 1848.

(5) *Salut Public*, 4 mai 1848.

(6) *Union Nationale*, 3 mai 1848.

(7) *Peuple Souverain*, 1-2 mai 1848. « L'aristocratie revient de sa frayeur. Elle relève la tête. Rien de mieux. Mais qu'elle n'espère pas voir le peuple courber la sienne. »

(8) *Salut Public*, 28 mai 1848, *L'industrie lyonnaise*, premier article.

ment compromise ; il y avait bien des commandes faites à la fabrique, mais elle ne pouvait les exécuter, faute de crédit, faute d'argent « pour payer la main-d'œuvre » (1).

Le Gouvernement était incapable de lui venir en aide, puisque les écharpes et les drapeaux qu'elle confectionnait pour son compte n'étaient pas encore payés. La caisse municipale était vide, le déficit augmentait progressivement par suite des dépenses improductives qu'entraînaient les chantiers nationaux. Les hospices civils, si richement dotés pourtant, pour se procurer de l'argent, mettaient leurs biens en adjudication. Si ce régime avait dû continuer, la ville était fatalement acculée à la banqueroute (2).

Aussi de toutes parts les plaintes s'élevaient-elles terriblement éloquentes dans leur précision. C'est le Club démocratique de la Charité qui fait appel aux représentants du peuple dans une pétition exempte de la phraséologie habituelle à ce genre de documents, laissant entendre que le moindre retard sera funeste (3). C'est l'avo-

---

(1) *Censeur*, 1-2 mai 1848.

(2) *Id.*, *ibid.* La ville de Lyon fut autorisée, par un décret du 3 mai 1848, à emprunter 1.500.000 francs, remboursables sur le produit des 55 centimes (*Moniteur*, 4 mai 1848, p. 941). Au 1er mai, les dépenses extraordinaires, nécessitées par la Révolution, s'élevaient déjà, d'après l'état dressé par Laforest, à 552.265 fr. 27 (*Censeur*, 4 mai 1848). La préfecture était obligée d'avouer au maire de la Croix-Rousse, qui, le 4 mai, lui demandait une subvention pour couvrir le déficit de 35.000 francs du mois d'avril, que tous ses fonds étaient épuisés, et qu'elle avait dû recourir à des avances pour solder les frais des chantiers nationaux. (Archives Municipales, I² *Croix-Rousse 1848, Démolition des fortifications*, lettre au maire de la Croix-Rousse, 12 mai 1848.) On trouve, dans les registres municipaux des communes suburbaines, les traces nombreuses d'une situation financière beaucoup plus déplorable encore que celle de Lyon, surtout à la Croix-Rousse.

(3) *Liberté*, 8 mai 1848, *Pétition du Club démocratique de la Charité à l'Assemblée Nationale.* « Citoyens, la situation des classes ouvrières de la ville de Lyon réclame impérieusement toute votre sollicitude. Les ressources de la caisse municipale sont épuisées, malgré les secours du gouvernement et les souscriptions patriotiques de nos concitoyens. Les ateliers nationaux de terrassement ont absorbé des sommes considérables sans rétablir ni le crédit ni la confiance. Les travailleurs demandent : 1° à être rendus à leurs occupations habituelles ; 2° à ce qu'il soit ouvert sans délai un large crédit, seul moyen de ranimer l'industrie lyonnaise et de la sauver d'une crise désastreuse que les ennemis de la République s'empresseraient d'exploiter. Citoyens, c'est au nom du droit au travail que nous réclamons des secours immédiats ; faites qu'ils ne viennent pas, comme à Rouen, réparer des malheurs qu'un gouvernement sincèrement démocratique doit toujours chercher à prévenir. »

cat général Loyson qui, dans un rapport confidentiel, arrive aux mêmes conclusions, sachant bien que l'aggravation de la misère poussera les tisseurs à bout et déchaînera une révolte de la faim analogue à celle de 1831. « Il est à désirer que les demandes qui seront faites par le maire de la ville de Lyon... soient couronnées de succès ; il importe que notre population ouvrière, si nombreuse, ait des moyens d'existence assurés, soit par le travail, soit par les secours auxquels la ville de Lyon ne peut suffire. Il importe donc que l'Etat vienne à notre aide (1). »

Dans cette situation critique, on notait cependant des améliorations passagères. Les promenades collectives ne réunissaient plus autant d'amateurs, les clubs modéraient leur langage, et « la Croix-Rousse, si turbulente pendant longtemps, et si peu accessible à la raison », paraissait revenir à de meilleurs sentiments (2). Si l'on tirait encore beaucoup trop de coups de fusil, si les rues et les places restaient toujours encombrées de mendiants, d'infirmes et de vagabonds, si les libérés qui pullulaient dans les communes suburbaines mettaient la banlieue en coupe réglée, c'était surtout l'effet naturel de l'absence de police municipale (3).

Un incident soulevé par un arrêté du maire provisoire, le pillage d'une voiture de métiers aux environs du 15 mai, date de l'émeute parisienne, vinrent ressusciter une fois de plus les angoisses et les craintes qui avaient si souvent bouleversé les esprits depuis trois mois.

---

(1) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du premier avocat général, 7 mai 1848. On trouve, dans les délibérations du Comité provisoire de la Guillotière, la trace des préoccupations qui apparaissent dans le rapport du procureur général. Le Comité voulait obtenir des comités de Lyon, la Croix-Rousse et Vaise, le vote d'un vœu destiné à être présenté au gouvernement et demandant une subvention pour remettre en activité les métiers de soieries. Un rapport du citoyen Delort fixait le chiffre de cette subvention à huit millions, qui permettraient d'exécuter le projet d'organisation qu'il soumettait à l'approbation de ses collègues. (Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, 19 et 23 mai 1848, pp. 121-123.)

(2) Archives Nationales, *loc. cit.,; Salut Public*, 3 mai 1848.

(3) Archives Municipales, I^{2}, *Evénements politiques, 1848*, proclamation du maire (5 mai 1848) pour inviter ses concitoyens à ne plus tirer inutilement de coups de feu, afin de prévenir des accidents. (Les journaux contiennent en effet de nombreuses protestations à ce sujet.) *Censeur*, 14 mai 1848, arrêté du maire concernant la police municipale; *Salut Public*, 6, 7, 13, 14, 15, 16 mai; *Peuple Souverain*, 15 mai; *Courrier de Lyon*, 29 mai 1848.

III

La statue de Louis XIV n'avait pas les sympathies de certains démocrates lyonnais, parce qu'elle avait été élevée après le retour des Bourbons, et portait une inscription latine qui rappelait les « temps néfastes » (*iniquis temporibus*) de la Révolution. Ils avaient proposé, en mars, d'effacer les mots qui constituaient « une injure » à notre première République (1), et de planter, à Bellecour, un arbre de la Liberté, pour atténuer le mauvais effet produit par le maintien d'une effigie odieuse (2). L'autorité municipale crut bon de ne pas négliger cette proposition. L'inscription latine disparut et fit place à cette mention : « *Propriété nationale, chef-d'œuvre du citoyen Lemot, statuaire lyonnais, Liberté, Egalité, Fraternité.* » Un drapeau tricolore fut fixé au bras droit du grand roi (3). On croyait le litige définitivement tranché. Mais le moyen terme adopté par l'administration pour satisfaire toute le monde n'eut pas un long succès. Le bruit se répandit, trois semaines plus tard, que le Comité central songeait à reléguer Louis XIV au Palais Saint-Pierre pour le remplacer à Bellecour par un Génie de la Liberté (4). Ce n'était pas, semble-t-il une invention réactionnaire, car le *Peuple Souverain* inséra une lettre où le chansonnier Gilbert Randon (converti plus tard à la cause de Louis-Napoléon) soutenait que le fait de remplacer une inscription par une autre ne suffisait pas à « satisfaire aux nobles susceptibilités » des citoyens affranchis pour la troisième fois de la tyrannie. Il admettait que l'on conservât, en raison de son caractère artistique, l'œuvre de Lemot dans une des galeries du Musée, mais non pas sur une place publique, où elle perpétuait « le souvenir d'un homme qui, dans son orgueil impie, avait osé identifier la France à sa personne, et, *le fouet à la main*, dire aux représentants d'une grande nation : « *L'Etat, c'est moi.* » A cette statue, « insulte permanente à la dignité du peuple souve-

(1) *Censeur*, 26 mars 1848.

(2) *Gazette de Lyon*, 30 mars 1848.

(3) *La statue de Louis XIV, place Bellecour, sera-t-elle ou non enlevée?...*, p. 4 (1 br. in-8, sans nom d'auteur [Chambet aîné], et sans date [mai 1848], Lyon, Guyot, 350707); *Union Nationale, Liberté*, 4 avril 1848.

(4) *Union Nationale, Patriote Lyonnais*, 13 avril 1848; *Gazette de Lyon*, 16 avril, supplément; *id.*, 16-17 avril.

rain », on devait substituer un monument commémoratif de nos révolutions successives et tout au moins la couvrir d'un voile en attendant mieux, afin de la préserver, « quant à présent, *d'une manifestation imminente*, et qui, pour être légitime, n'en serait pas moins fâcheuse pour l'ordre et le respect dû à l'autorité ». A ces déclarations expressives, le journal ajoutait ce commentaire plus expressif encore : « L'autorité fera droit, nous en sommes certains, aux justes réclamations exposées dans cette lettre. Elle le fera d'autant plus vite que, par là, *elle évitera une manifestation que l'on nous assure devoir être faite sous peu de jours*. Nous serions les premiers à regretter les désordres qui pourraient en être la conséquence (1). »

C'était une mise en demeure ouverte, à laquelle Démophile Laforest ne crut pas devoir répondre. Mais son frère agit autrement. Pressé par le Comité central auquel plusieurs réclamations avaient été adressées, probablement par le Club Central (2), il prit, le 9 mai, un arrêté annonçant la mise en adjudication des travaux nécessaires à l'enlèvement du « Cheval de Bronze » (3). Cette nouvelle causa aussitôt une vive effervescence dans la population. Des groupes se formèrent sur la place Bellecour, groupes de républicains ou d'ouvriers, parmi lesquels très peu se prononçaient dans le sens de l'arrêté du maire (4). Ils y stationnèrent toute la journée et une partie de la nuit, échangeant les propos les plus âpres. Une femme souffleta même un de ses contradicteurs (5). On criait cependant :

---

(1) *Peuple Souverain*, 22 avril 1848.

(2) *Censeur*, 9 juin 1848, séances du Comité central, 8 mai. « Par suite de *plusieurs réclamations, souvent réitérées*, le Comité décide que la statue de la place Bellecour sera enlevée de suite, et qu'en attendant elle sera voilée. Le Comité décide qu'une affiche annonçant la soumission pour l'enlèvement de cette statue sera faite et placardée de suite. » *Gazette de Lyon*, 11 mai : « On assure que l'arrêté de l'administration municipale a été pris sous la pression du Club démocratique, qui lui-même a agi à l'instigation de trois délégués de Paris expédiés par le citoyen Blanqui. » Cf. *Salut Public*, 12 mai.

(3) *La statue de Louis XIV...*, p. 4.

(4) *Id.*, p. 4; *Censeur*, 11 mai; *Salut Public*, 12 mai 1848. L'aveu du *Peuple Souverain* est très significatif. « A en juger par tout ce que nous avons entendu hier dans les groupes formés sur les places des Terreaux et de Bellecour, un grand nombre d'habitants est opposé à cette mesure, qui, cependant, n'a pas été prise inconsidérément et sans que son auteur ait pesé les raisons qui militaient pour ou contre la statue. » (*Peuple Souverain*, 11 mai 1848, *Le cheval de bronze*.)

(5) *Censeur*, 12 mai 1848.

« A bas les statues ! » Les plus exaltés voulaient *mettre le cheval à l'écurie, et jeter l'homme au Rhône* pour le retrouver aux basses eaux (1). Dans les journaux, les protestations autorisées, mais véhémentes de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, de plusieurs artistes, ou simplement de particuliers éclairés et tolérants (2), se mêlèrent à de bizarres motions, celle-ci, par exemple : « Adapter d'une manière convenable une statue colossale en bronze le *Peuple Souverain*, qui, d'une main, indiquera qu'il est, lui, le seul et unique maître, et de l'autre, tiendra une énorme chaîne à anneaux brisés passés au cou du grand roi (3). » Un avocat, Pezzani, harangua la foule place Port-du-Temple, et fit signer une pétition qu'il porta au Commissaire extraordinaire et au maire provisoire (4).

L'émeute était dans l'air (5). Déjà les Voraces avaient arrêté et conduit à l'Hôtel de Ville plusieurs personnes qui avaient osé blâmer l'arrêté d'Emile Laforest (6), et de son côté, la garde nationale se disait prête à défendre la statue (7). Les articles de la presse devenaient acrimonieux. Ils passaient de la simple critique aux menaces (8). Le *Peuple Souverain* adressait un chaleureux appel aux habitants de Lyon et des faubourgs. « Ils veulent savoir combien nous sommes ; montrons-nous à eux et ils rentreront sous terre... Nous obtiendrons par la manifestation imposante de notre volonté que la décision soit maintenue... » « Le peuple ne fait pas

---

(1) *La statue de Louis XIV...*, pp. 8-9.

(2) *Gazette de Lyon*, 11 mai 1848, pétition de citoyens lyonnais; *Salut Public*, 12 mai, *Au vandalisme moderne*, pétition de « plusieurs citoyens artistes, républicains de la veille »; *id.*, 13 mai, délibération de l'Académie, remise à M. Bernard. *La statue de Louis XIV...*, pp. 7-8, pétition du Club de la Charité, présentée à Martin Bernard par 2.000 personnes.

(3) *Peuple Souverain*, 12 mai 1848, lettre d'Etienne Renaud.

(4) *Gazette de Lyon*, 11 mai 1848.

(5) Le *Censeur* (17 juillet 1848, *Coup d'œil rétrospectif...*) avoue qu'une collision était imminente.

(6) *Salut Public*, 11 mai; *Union Nationale*, 12 mai; *Liberté*, 13 mai 1848.

(7) *La statue de Louis XIV...*, pp. 10-11.

(8) *Gazette de Lyon*, 11 mai 1848. « Si contre le vœu général vous laissiez sonner l'heure de la démolition et approcher les démolisseurs, nous ne serions pas étonnés de voir là se presser et s'animer des bataillons nombreux de la garde nationale pour dire et à vous et à vos manœuvres : « *On ne passe pas.* » Ce mot, en devenant lyonnais, serait deux fois français. »

courir de listes, mais il est là, il veille à ses droits, et il sera en nombre pour faire respecter sa volonté (1). »

Martin Bernard comprit le danger qu'il y avait à prolonger une agitation pleine de périls. Il pensa qu'il valait mieux conserver une statue « qui ressemblait beaucoup moins à Louis XIV qu'à un guerrier romain », comme « un témoignage de la modération du peuple et de son amour pour les beaux-arts » (2). Il fit donc afficher la proclamation suivante : « Citoyens, la statue équestre de Louis XIV doit-elle être enlevée de la place Bellecour ou continuer à rester sur cette place ? *Au Gouvernement seul* appartient de décider sur une pareille question, soit qu'on l'envisage sous le rapport de la politique ou sous le rapport de l'art. En conséquence, le Commissaire général de la République place ce monument sous la sauvegarde de la population lyonnaise jusqu'à ce que le Gouvernement ait pris une mesure générale sur les questions de cette nature (3). »

Le Comité central, dont la partie avancée fut blessée dans son amour-propre par la sage mesure du Commissaire extraordinaire, consacra deux séances à Louis XIV, mais ne persista pas dans sa première décision (4).

Les ressentiments du public ne s'apaisèrent pas instantanément. Les groupes restèrent auprès de la statue à discuter aigrement sur son maintien ou sa disparition (5). Dans certains postes de la garde nationale, des expulsions violentes frappèrent ceux qui se permettaient de ne point penser comme leurs camarades (6). Mais de plus importantes questions firent bientôt oublier le « Cheval de Bronze »

(1) *Peuple Souverain*, 11 mai 1848, *Le cheval de bronze; id.*, 12 mai, lettre d'un lecteur.

(2) *Censeur*, 11 mai 1848. Cf. *Salut Public*, 12 mai 1848. Il paraît que lors du projet de statue, dont l'exécution devait être confiée à Lemot, plusieurs membres de l'Institut délibérèrent avec le sculpteur sur la pose et le costume à donner à la statue. « L'avis de Lemot l'emporta ; il fut arrêté que Louis XIV serait costumé en empereur romain, afin qu'en aucun temps et dans aucune circonstance, quelles que fussent les révolutions, cette œuvre ne pût être détruite. »

(3) *Censeur*, 12 mai 1848.

(4) *Censeur*, 10 juin 1848, séances du Comité central, 10 et 11 mai. Certains membres allèrent jusqu'à demander « le retrait du citoyen Commissaire ».

(5) *La statue de Louis XIV...*, p. 11. *Liberté*, 16 mai ; *Union Nationale*, 18 mai 1848.

(6) *Peuple Souverain*, 12, 13 mai 1848.

que la pioche des démolisseurs ne vint point toucher (1). Des événements se déroulèrent à Lyon, qui firent croire à quelque vaste complot où l'on engloba les représentants de l'administration provisoire. L'autorité de la justice fut méconnue, un magistrat séquestré et menacé. La ville fut à la veille d'une insurrection sanglante.

IV

Le 13 mai 1848, les ouvriers du chantier national de Bellevue arrêtèrent sur le cours d'Herbouville deux voitures qui transportaient des métiers à Jujurieux (Ain) pour le compte du manufacturier Bonnet. Les métiers jetés à terre furent brisés et livrés aux flammes (2).

Cette manière d'agir n'était pas nouvelle, et s'expliquait par les préjugés des tisseurs contre le travail à la campagne. L'usine Bonnet, organisée depuis peu, n'employait que des femmes, soumises à une règle quasi-monastique, logées, nourries, et même habillées par le patron, recevant par conséquent un très faible salaire en argent, ce qui mettait la main-d'œuvre à vil prix. Les ouvriers n'ignoraient certainement pas tous ces détails et croyaient accomplir une besogne utile en empêchant l'émigration des métiers (3).

---

(1) L'affaire du Cheval de Bronze eut-elle des dessous politiques? Etait-elle préparée comme l'insinue la *Gazette de Lyon*, à l'instigation des révolutionnaires parisiens? Cela paraît douteux, puisque les origines en remontent au mois de mars. Mais elle servit la cause des réactionnaires qui s'en firent une arme nouvelle contre le Comité. « On s'accorde, dit la *Gazette*, à attribuer ce projet de vandale au Club démocratique et au Comité de l'Hôtel de Ville, et on la considérait comme le digne couronnement de toutes les mesures prises par le Comité exécutif et inspirées par le Club démocratique. » (*Gazette de Lyon*, 11 mai 1848.)

(2) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du président Rieussec, faisant fonctions de premier président de la Cour d'appel, au ministre de la Justice, 19 mai 1848; *Censeur*, 16, 17, 31 mai 1848; *Peuple Souverain*, 17 mai, et *Courrier de Lyon*, 18 mai, communiqué.

(3) *Censeur*, 31 mai 1848, lettre d'un ouvrier, qui parle « des ouvriers sans travail, réduits à la misère, exaspérés de voir que la spéculation préférait envoyer les pièces à la campagne que de les faire faire en ville », *Peuple Souverain*, 3 juin, lettre sur la situation des tisseurs de la Croix-Rousse; *Moniteur*, 20 janvier 1849, p. 189, pétition des ouvriers veloutiers de Saint-Genis-Laval, Givors, Mornant, Saint-Symphorien-sur-Coise, indiquant que les maîtres veloutiers de Lyon ont signé le 8 mars 1848 un engagement formel de ne plus fournir de travail aux ouvriers de la campagne. Cf. Louis Reybaud, *Etude sur la condition des ouvriers en soie* (Paris, in-8, 1857), pp. 198-204. L'auteur donne de curieux détails sur

Ils avaient si peu l'intention de commettre un simple délit de droit commun qu'ils respectèrent scrupuleusement les malles renfermées dans les voitures et déposèrent les fers et les plombs des métiers au corps de garde de Bellevue pour qu'on les rendît à leur propriétaire (1).

Mais le Parquet ouvrit une information, qui aboutit à l'incarcération de sept d'entre eux le surlendemain 15 mai, sans qu'aucune résistance se produisît (2).

Les dépêches télégraphiques arrivées de Paris dans la matinée du 16, et relatant le coup de main tenté contre l'Assemblée Nationale, compliquèrent la situation. Quand la Préfecture les eut portées à la connaissance du public elles suscitèrent partout, à Lyon et dans les communes suburbaines, la curiosité anxieuse des habitants (3).

La nuit suivante, le commissaire central Galerne s'étant présenté, avec plusieurs agents et un piquet de gardes nationaux au faubourg Saint-Clair pour arrêter d'autres ouvriers soupçonnés d'avoir participé à l'affaire du cours d'Herbouville, essuya, presque à bout portant, deux coups de pistolet. Deux de ses agents furent saisis et emmenés à la Croix-Rousse. On promettait de les fusiller, si les détenus n'étaient pas rendus à leurs frères. Galerne se retira, car les gardes nationaux de son escorte n'avaient pas de cartouches. Et, pour empêcher un retour offensif de la police, on ferma les deux entrées du faubourg à l'aide de barricades que gardaient des travailleurs appartenant aux chantiers voisins. Elles disparurent, rapidement démolies par ceux-là mêmes qui les avaient élevées (4).

Le 17, des députations populaires vinrent prier Martin Bernard de leur accorder l'élargissement des ouvriers emprisonnés l'avant-veille. Le maire de la Croix-Rousse qui sentait l'émeute gronder au sein de sa remuante commune, joignit ses instances à celles des

---

l'organisation de la manufacture Bonnet. Les ouvrières y vivaient sous la surveillance de religieuses, ne sortant qu'en leur compagnie, et partageant leur temps entre le travail et la prière. On les payait de 80 à 150 francs par an.

(1) *Peuple Souverain*, 19 mai 1848; *Censeur*, 31 mai, lettre d'un ouvrier.

(2) Rapport du président Rieussec; *Censeur*, 17 mai 1848; *Peuple Souverain*, 17, 19 mai.

(3) *Censeur*, 17 mai 1848.

(4) *Censeur*, 18 mai; *id.*, 18 juillet 1848, *Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de Lyon; Peuple Souverain*, *Salut Public*, 19 mai; *Union Nationale*, 18 et 19 mai.

délégués qui devenaient d'autant plus pressantes qu'ils croyaient à un changement de gouvernement. On avait affiché en plusieurs endroits, le 16 mai, avant même que fussent officiellement connues les nouvelles de Paris, la liste des membres d'un nouveau pouvoir exécutif, comprenant les noms de Barbès, Blanqui, Ledru-Rollin, Caussidière et Louis Blanc. Les clubs ne démentaient nullement ces rumeurs qu'ils avaient intérêt à laisser se propager (1). Le Comité Central, dans une séance extraordinaire institua immédiatement une commission de renseignements, se déclara en permanence et signifia aux directeurs des Messageries d'avoir à lui faire part de tout ce qu'ils apprendraient par les conducteurs. Certains membres étaient même d'avis de placer des représentants de la municipalité aux Télégraphes, pour contrôler la transmission des dépêches (2).

Martin Bernard, cherchant à gagner du temps, entra en pourparlers avec les députations toujours plus nombreuses qui assiégeaient la Préfecture, n'accorda point au Comité central le droit de surveiller les Télégraphes, et tâcha de dissiper l'erreur des ouvriers en annonçant la victoire du Gouvernement dans la capitale. Mais il ne signa aucun ordre d'élargissement (3).

Les Voraces comprenant qu'il leur faudrait user de violence, s'emparèrent de la mairie de la Croix-Rousse, pillèrent les munitions qu'elle contenait, et, rejoints par des hommes venus de Saint-Just, des Brotteaux et de divers points de l'agglomération lyonnaise, se décidèrent, d'accord avec le Club Central, à mettre à exécution un projet de manifestation dont on avait déjà longuement parlé (4). A deux reprises, le 16 et le 17 mai, le Comité central reçut avis des événements qui se préparaient (5). Les gardes nationaux furent

---

(1) Rapport du président Rieussec; rapport du conseiller Durrieu, délégué par la Commission d'enquête nommée pour rechercher les causes des troubles de mai et de juin (*Censeur*, 29 août 1848); *Peuple Souverain*, 19 mai; *Gazette de Lyon*, 20 mai; cf. *Courrier de Lyon*, 19 mai, proclamation de Martin Bernard : « On va jusqu'à colporter une liste de noms composant (*sic*) les membres d'un nouveau gouvernement. »

(2) *Censeur*, 12 juin 1848, procès-verbaux du Comité central, séance du 17 mai.

(3) Rapport du président Rieussec; *Peuple Souverain*, 19 mai; *Gazette de Lyon*, 20 mai 1848.

(4) Rapport du président Rieussec; *Peuple Souverain*, *Courrier de Lyon*, 19 mai 1848.

(5) *Censeur*, 12 juin 1848, procès-verbaux du Comité central des 16 et 17 mai; le 16 mai « un membre prévient que les travailleurs des chantiers sont décidés à descendre pour obtenir l'élargissement des prisonniers ».

convoqués à leurs places d'armes (1). « Jamais une lutte n'avait été plus à craindre (2). »

Dans la nuit du 17 au 18 mai, trois cents hommes environ, partis du Plateau, se rendirent au Palais de Justice, et l'investirent à peu près complètement, surtout du côté de la prison de Roanne, qu'ils avaient probablement l'intention de forcer et d'envahir. Ils placèrent des sentinelles au débouché des diverses rues qui entourent l'édifice, avec mission d'empêcher toute personne d'en approcher ou d'en sortir. Le piquet de garde nationale de service au Palais était commandé par un avocat, Bacot, qui remarqua que les assiégeants *avaient le mot d'ordre*. Comme il ne se sentait pas en force pour les repousser, il se contenta de ranger une partie des gardes sur la terrasse qui fait face aux quais de la Saône, et dépêcha, malgré le cordon de surveillance établi par les assiégeants, des émissaires à la Mairie, à la Préfecture et au poste de la Douane, où un bataillon devait se trouver à sa disposition en cas de besoin, pour obtenir du renfort. Il n'eut satisfaction que vers quatre heures du matin, sous prétexte qu'on n'avait pas donné d'instructions spéciales pour le secourir. Les Voraces étaient partis depuis une demi-heure (3).

Pendant qu'ils entouraient la prison, une quarantaine d'entre eux se réunissant devant la demeure du substitut Lablatinière, armés de fusils, de bâtons ou de piques, y firent un tel vacarme qu'il dut renoncer à parlementer de sa fenêtre et descendit les rejoindre. Ils lui déclinèrent leur qualité de Voraces de la Croix-Rousse et réclamèrent impérieusement la mise en liberté de leurs camarades, conformément à une soi-disant promesse de Martin Bernard. Lablatinière leur affirma qu'il n'était point qualifié pour prendre une semblable décision ; mais sachant que son collègue Tabouret qui exerçait alors par intérim les fonctions de procureur de la République, depuis l'élection de Chanay à la Constituante, avait eu la veille plusieurs conférences avec le Commissaire extraordinaire, il pensa

---

(1) *Peuple Souverain*, 19 mai 1848.

(2) Rapport du président Rieussec.

(3) Rapport du président Rieussec; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises, affaire Tabouret, déposition de Bacot; *Gazette de Lyon*, 25 mai 1848. La *Note* [manuscrite] *pour Me Fabre* (Archives Municipales, I² *Emeute, Février 1848*) est manifestement erronée. Les détails donnés par la plupart des journaux dans leur chronique locale sont inexacts ou contradictoires.

qu'on aurait de lui quelques éclaircissements, et s'en fut le trouver avec les ouvriers. Devant le Palais, au « Qui-vive ? » du factionnaire, ils répondirent « *Voraces* », donnèrent le mot d'ordre et passèrent. Le substitut faisant fonctions de procureur fut appelé à grand bruit. La plupart des Voraces restèrent dehors sous la pluie battante. Quelques délégués pénétrèrent avec Lablatinière dans la chambre même du magistrat auquel ils demandèrent également la mise en liberté des prisonniers. Il répondit que le fait d'élargir des prévenus n'était pas de sa compétence, et qu'au surplus il ne ferait aucune concession sous la menace des baïonnettes. « Mais enfin, s'écrièrent ses interlocuteurs irrités, à qui faut-il s'adresser ? » Tabouret leur dit alors que seul Martin Bernard avait les pouvoirs suffisants, « et que pour éviter une collision, il fallait s'en référer à lui. » — « Venez, reprirent les Voraces, donner ces explications à nos camarades qui stationnent dans la rue. » Le substitut consentit à descendre avec eux, et sur sa prière, Lablatinière qui ne prévoyait aucun danger pour son collègue, se retira. Or, Tabouret ayant renouvelé ses déclarations, fut emmené à la Croix-Rousse et enfermé dans un cabaret que tenait une femme Maréchal, dite la *Mère* ou la *Sœur des Voraces* (1).

Cette femme apprenant qu'il s'agissait de séquestrer le chef du Parquet, ne voulut pas qu'on le laissât chez elle, et tenta même de le faire évader, mais en vain. Un habitant de la Croix-Rousse, le docteur Geoffroy, qui jouissait dans la classe ouvrière d'une certaine popularité, vint au cabaret, et trouvant la « Commission des Voraces » en séance, multiplia les instances pour obtenir la liberté du substitut. La Commission écouta ses représentations, discuta longuement, et vers huit heures du matin, laissa repartir son prisonnier à la condition qu'il reviendrait si les délibérations de la Cour d'appel n'étaient pas favorables aux détenus accusés d'avoir pillé les métiers du cours d'Herbouville. Le docteur Geoffroy s'engageait à prendre sa place s'il manquait à sa parole.

A neuf heures, Tabouret, loyalement, remontait à la Croix-Rousse,

---

(1) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises..., déposition de l'ancien substitut Lablatinière (devenu avocat à la Cour d'appel) et de Louise Allegras, femme Maréchal; *Courrier de Lyon*, 23 août 1848, Cour d'assises, extrait de l'acte d'accusation; *Censeur*, 22 mai, lettre de Lablatinière; *id.*, 23 mai, lettre de Tabouret. (Je n'ai pas fait usage de la déposition de Tabouret devant la Cour d'assises, car elle reproduit exactement, pour le fond et la forme, la lettre que publia le *Censeur*.)

n'ayant pu recevoir l'assurance que les détenus seraient rendus à leurs camarades, et rencontrait à nouveau le docteur Geoffroy, qui chercha vainement à le dissuader d'aller chez les Voraces. Le docteur voyant qu'il n'était pas écouté, accompagna Tabouret au cabaret de la femme Maréchal, et démontra à la « Commission » qu'infailliblement, si la séquestration du magistrat se prolongeait, la commune serait mise en état de siège. Touchés peut-être par l'éloquence de cet argument sans réplique, les membres de ce bizarre conseil n'imposèrent aucune condition au retour à Lyon de leur prisonnier et lui donnèrent même une escorte pour éviter une agression possible (1).

Il est à remarquer que le substitut, pas plus en quittant sa demeure qu'en arrivant au siège de la Commission des Voraces, ne fut l'objet ni de violences, ni de menaces. On se contenta d'en faire simplement un otage, tout en le traitant avec une certaine déférence (2). Quant à la police locale, personne ne requit son intervention, et le commissaire Chaumont, de la Croix-Rousse, ignora le premier enlèvement de Tabouret jusqu'à ce qu'il fût rentré à Lyon (3).

Pendant que les Voraces retenaient chez eux un représentant de l'autorité judiciaire, le Commissaire extraordinaire convoquait à l'aurore les généraux Gémeau et Neumayer, le maire provisoire Emile Laforest, le premier avocat général Loyson (4), et le juge Mercier, commis à l'instruction de l'affaire du cours d'Herbouville. Martin Bernard qui craignait une explosion meurtrière de la fureur du peuple, proposa d'user de douceur, et demanda au juge d'instruction s'il ne serait pas possible de mettre les sept prévenus en liberté provisoire, après un interrogatoire sommaire. C'était entra-

---

(1) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises..., déposition du D[r] Geoffroy; *Courrier de Lyon*, 23 août, acte d'accusation...; *Censeur*, 23 mai 1848, lettre de Tabouret (qui ne dit pas un mot de l'intervention du D[r] Geoffroy. Mais cette intervention n'est pas douteuse, elle ressort clairement des dépositions faites devant la Cour d'assises.).

(2) *Courrier de Lyon*, 23 août 1848, acte d'accusation...; *Censeur*, 23 mai, lettre de Tabouret

(3) *Censeur*, 25 mai 1848, lettre du commissaire de police de la Croix-Rousse. « Je n'ai eu connaissance de la première arrestation de M. Tabouret qu'après sa mise en liberté. »

(4) Loyson était chargé de la direction du ressort de la Cour d'appel de Lyon, depuis le départ du procureur général Alcock, nommé représentant à l'Assemblée par le département de la Loire.

ver à tout jamais la répression de l'infraction commise. Aussi Loyson protesta-t-il énergiquement contre cette idée, estimant que ni le juge instructeur, ni le représentant du Gouvernement n'avaient le droit de relâcher des individus inculpés d'actes aussi graves que le pillage d'un convoi de marchandises sur la voie publique. Il était d'avis de consulter la Cour d'appel pour agir légalement, et, en conformité avec les instructions ministérielles données aux Parquets à la fin de février, de faire évoquer l'affaire devant cette haute juridiction. Il ajoutait que très probablement la Cour ordonnerait la libération temporaire des prévenus. « On se sépara avec cette espérance; malheureusement, on la laissa percer, cette espérance, en répondant aux nombreuses députations d'ouvriers qui venaient réclamer leurs camarades, en sorte que si la loi ne fléchissait pas, on allait se trouver dans le plus grand embarras (1). »

Loyson s'adressa aussitôt au Président de chambre Rieussec, remplissant les fonctions de « Premier », depuis la démission du marquis de Belbœuf. La Cour s'assembla au Palais, protégée par plusieurs détachements d'infanterie, de garde nationale sédentaire et mobile, et sur les conclusions de l'avocat général, prépara un arrêt d'évocation qui instituait en même temps deux conseillers enquêteurs pour étudier la cause évoquée (2).

Cet arrêt n'était pas encore rendu, lorsque, vers midi, une troupe de Voraces, dont plusieurs avaient des fusils, les autres des sabres ou des pistolets dissimulés sous leurs blouses, arriva devant la prison de Roanne. On leur apprit que la Cour s'occupait du sort de leurs camarades. « Citoyens, dit alors un de leurs chefs, le Club Central nous assurait qu'on nous promènerait d'heure en heure pour nous tromper toujours ; c'est vrai ! Nous n'obtiendrons nos prisonniers que par la force. Montons chez nos frères (3). »

Le substitut Tabouret qui rentrait au Parquet, voyant la foule houleuse et compacte se presser autour du Palais, désireux d'éviter à tout prix une collision avec les piquets de service, se mit en devoir

---

(1) *Censeur*, 17 juillet 1848, *Coup d'œil rétrospectif sur la situation de Lyon; Salut Public*, 23 mai 1848, lettre du premier avocat général Loyson.

(2) Rapport du président Rieussec.

(3) *Peuple Souverain*, *Censeur*, 20 mai 1848; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août, Cour d'assises, déposition de Bacot : il déclare qu'en suivant les manifestants qui entraînaient le magistrat pour la deuxième fois, il a « senti sous la blouse des hommes qui l'entouraient des armes cachées..., trois ou quatre seulement portaient des fusils ».

de haranguer les Voraces. A peine a-t-il prononcé quelques mots, que l'un d'eux s'écrie : « Frères, emmenez-le sur le Plateau (1). » On l'appréhende, deux Voraces le prennent chacun par un bras, et la bande suit les quais dans la direction de la Croix-Rousse (2). Il gardait une attitude ferme, ne voulant ni compromettre sa dignité par une inutile résistance, ni paraître intimidé par les violences (3). Un substitut du procureur général, Marius Lardière, capitaine de la garde nationale, avait déjà essayé de réunir quelques hommes et insisté auprès du colonel de la 4e légion, Denant, pour que le rappel fût battu sans délai. Ce dernier refusa parce que c'était le signal d'une prise d'armes générale des quatre légions de Lyon. Il n'osait prendre sur lui de provoquer une semblable mesure. Aux reproches de Lardière, il répliqua, sans doute avec une vivacité trop soldatesque, qu'il attendait les ordres du général Neumayer. Il s'agissait, après tout d'un homme comme les autres, qu'on reprendrait bien s'il était nécessaire d'employer la force (4).

De son côté, Lablatinière, causant avec un ami, sur les marches du Palais, fut prévenu par l'avocat Vidalin, que son collègue était de nouveau entre les mains des Voraces et courait de grands risques. Lablatinière s'élança vers la rue Saint-Jean : Tabouret partait, entraîné par des gens qui répétaient sans cesse : « A la Croix-Rousse ! A la Croix-Rousse ! » Brusquement rejeté en arrière, il courut aux grilles du Palais derrière lesquelles se tenaient inactifs plusieurs gardes nationaux, dont un de sa connaissance. Il lui jeta ces mots : « Ouvrez la porte, barrez vite la rue, on emmène encore M. Tabouret. » Mais le poste était *enfermé à clef* et par suite empêché d'exercer une action efficace. A la deuxième porte, même réquisition du substitut, même obstacle. Volontairement ou non,

---

(1) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises, résumé des débats; *Courrier de Lyon*, 23 août, acte d'accusation; *Censeur*, 23 mai 1848, lettre de Tabouret.

(2) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, *loc. cit.*, déposition du substitut Lablatinière; *Courrier de Lyon*, 23 août 1848, acte d'accusation.

(3) *Censeur*, 23 mai 1848, lettre de Tabouret; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, *loc. cit.*, déposition de Lablatinière : « M. Tabouret disait : « Vai-« nement vous espérez m'intimider, vous n'y réussirez pas. »

(4) Une polémique s'engagea dans la presse entre Lardière et Denant, à l'occasion de l'inaction de la garde nationale, le premier accusant l'autre — qui protesta vivement — de s'être montré insouciant et grossier. Un fait reste de cet échange de lettres publiques, c'est que Denant refusa de faire battre le rappel, et déclara qu'il ne s'agissait « que d'un homme ». (*Salut Public*, 22, 25, 26, 27 mai 1848.)

quelqu'un avait mis les gardes nationaux dans la nécessité d'assister impuissants à la violation de la loi et de l'ordre public (1). Lablatinière, avec l'imprimeur Léon Boitel, résolut de se hâter vers la Préfecture où il fut le premier à mettre Martin Bernard au courant des événements. Le cortège tumultueux des Voraces, que rien n'arrêtait, continuait sa marche en toute sécurité (2).

Il attira sur le quai de la Baleine l'attention de l'avocat Bacot, qui descendit de son appartement et interpella les émeutiers ; « Que faites-vous ? C'est le procureur de la République que vous emmenez ! » En parlant ainsi, Bacot s'approchant du prisonnier, s'efforçait de l'attirer à lui. Brutalement frappé, menacé d'être à son tour conduit à la Croix-Rousse s'il ne se retirait pas, il n'écouta que son amitié et son courage, et resta près de Tabouret pour, au besoin, lui porter secours. A la hauteur du pont du Change, trois ou quatre cris : « Il faut le jeter à l'eau. » Mais personne, heureusement, ne tenta de mettre cette idée à exécution. Au même instant, débouchait par la place d'Albon un détachement de cent ou cent cinquante gardes nationaux, commandé par un capitaine, nommé Benoist. Persuadé qu'on allait arrêter la marche de ses agresseurs, Tabouret ne songea même pas qu'il lui fût nécessaire de requérir légalement l'appui de la force armée. Mais Bacot, à deux reprises, dit à l'officier : « Ces misérables enlèvent le procureur de la République, empêchez-les. » Comme le colonel Denant, Benoist répartit froidement : « Je n'ai pas d'ordres », et continua son chemin (3).

---

(1) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises, déposition de Lablatinière; *Gazette de Lyon*, 20 mai 1848. Une protestation des gardes nationaux de piquet au Palais de Justice, le 18 mai, confirme le fait étrange de la fermeture des portes (*Courrier de Lyon*, 23 mai 1848).

(2) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, *loc. cit.*, déposition de Lablatinière.

(3) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises..., déposition de Bacot. *Censeur*, 23 mai 1848, lettre de Tabouret. Le refus du capitaine Benoist de secourir Tabouret est constaté par tous les journaux. Benoist, qui appartenait à l'état-major de la garde nationale, fut vivement pris à partie par la presse conservatrice et modérée. Il crut nécessaire d'expliquer son inconcevable attitude en invoquant le règlement sur le service intérieur des places, qui ne permet pas d'obéir aux réquisitions de personnes ne déclinant pas leurs nom et qualité. Il accompagnait, d'ailleurs, avec une mission spéciale, un détachement commandé par un autre capitaine et n'avait donc pas lui-même d'ordres à donner aux hommes qui étaient avec lui (Lettre de Benoist à la *Gazette de Lyon*, 22-23 mai 1848). Cette défense assez maladroite ne l'empêcha pas d'être vertement blâmé par le président des assises, lors du jugement des inculpés de l'enlèvement du substitut Tabouret (*Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848).

Déjà l'état-major de la garde nationale avait déclaré à Vidalin, accouru à l'Hôtel de Ville, *qu'il était trop tard* pour intervenir (1).

Rassurés complètement par l'inertie de ceux qui avaient pour mission de maintenir la sécurité de la rue, les Voraces marchaient toujours ; un individu, se disant de la compagnie des *Modères*, mais qui n'avait été embauché par eux que provisoirement, « dans un moment de travail », sortit tout à coup des rangs, et jeta autour du cou de Tabouret une sorte de lanière de cuir que les pêcheurs appellent une « ense ». Il était ivre et ne comprenait guère la gravité de son acte (2).

Tabouret, en proie à une vive émotion, se débattit, exprimant son indignation en termes énergiques : « On tue celui qu'on croit ennemi, mais on ne le déshonore pas. » Son attitude accrut la colère des Voraces, qui poussaient des clameurs de mort et proféraient à son adresse de grossières injures. « A la Saône ! A la Saône ! » disaient les uns. — « Non, reprenaient les autres, *il faut le faire juger* et fusiller à la Croix-Rousse. » Quelques pas plus loin, Tabouret parvint à se débarrasser de cette lanière qui l'enserrait, aidé par ceux de ses gardiens que touchait l'ignominie de sa situation.

Aux portes de la Croix-Rousse, il y avait une affluence assez considérable. Les hommes les plus rapprochés du magistrat lui enlevèrent son chapeau pour le contraindre à « saluer le Peuple souverain », puis l'un d'eux le recoiffa d'un coup de poing aux applaudissements unanimes des spectateurs. Les cris reprirent plus nombreux : « Fusillons-le. — Non, il ne faut pas nous salir d'un crime, *il faut le juger.* » Sur ces dernières paroles, on l'incarcéra de nouveau chez la *Sœur des Voraces*. Bacot, qui voulait entrer avec lui, fut frappé, traité de *mouchard* et de *carliste*. Quelqu'un cependant le reconnut et intervint auprès d'un chef de Voraces qui l'introduisit auprès de son ami. Bacot s'efforça de plaider la cause du prisonnier auprès des ouvriers qu'il vit réunis dans une espèce de corps de garde et qui n'avaient point participé à son enlèvement. Ils écoutè-

(1) *Moniteur Judiciaire de Lyon, loc. cit.*, déposition de l'avocat Vidalin.

(2) *Censeur*, 26 mai 1848, lettre de protestation de la compagnie des Modères. Cf. *Censeur*, 25 mai, lettre du commissaire de police de la Croix-Rousse : « Tous disent qu'aucun Vorace n'est capable de lui avoir mis la corde au cou et qu'heureusement cela a été fait à Lyon par un étranger à leur société et à la Croix-Rousse. » *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848 : des diverses dépositions il résulte que Godard, l'auteur de l'acte incriminé, était en état d'ivresse.

rent ses explications, et comme il leur promettait la libération des sept détenus dont la Cour s'occupait depuis le matin, ils chargèrent quatre d'entre eux de le reconduire avec Tabouret jusqu'à Lyon afin de s'assurer qu'il ne mentait point. Mais la foule exaspérée empêcha leur sortie ; Bacot quitta seul la Croix-Rousse, laissant le substitut en assez périlleuse posture, bien que les voies de fait eussent complètement cessé depuis qu'il avait franchi les portes de la ville (1).

La Cour d'appel qui délibérait pendant que l'on emmenait Tabouret à la Croix-Rousse, rendit quelques minutes après son départ forcé, un arrêt d'évocation contrariant singulièrement les intentions de Martin Bernard. Sachant depuis le matin que de nouvelles démonstrations seraient faites en faveur des détenus (2), il était pris entre cette alternative, ou de méconnaître l'autorité de la chose jugée, ou de provoquer un conflit gros de conséquences, les esprits étant très montés de part et d'autre. Ignorait-il l'enlèvement du chef du Parquet, fait évidemment susceptible de modifier sa manière de voir, ou bien fut-il troublé par l'agitation croissante des ouvriers ? En tout cas il accepta la responsabilité de l'arrêté suivant : « Le Commissaire général de la République, considérant que toutes les mesures qui sont liées à la tranquillité publique de Lyon sont soumises à son appréciation souveraine, arrête :

« Les sept inculpés arrêtés pour le bris des métiers de M. Bonnet, seront provisoirement remis en liberté (3). »

L'avocat général Loyson, refusant positivement de se prêter à l'exécution de cette mesure, alors que Tabouret était encore à la Croix-Rousse, les Voraces portèrent eux-mêmes à la prison l'écrit

---

(1) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises, déposition de Bacot et compte rendu des débats; *Courrier de Lyon*, 23 août 1848, acte d'accusaton; *Censeur*, 23 mai, lettre de Tabouret; *id.*, 25 mai, lettre du commissaire de police de la Croix-Rousse. Cf. *Censeur*, des 20 et 22 mai (chronique locale).

(2) *Censeur*, 12 juin 1848, Comité central, séance extraordinaire du 17 (et 18) mai 1848.

(3) Rapport du président Rieussec; *Salut Public*, 21 mai, 23 mai 1848 (lettre de l'avocat général Loyson); *Censeur*, 17 juillet 1848, *Coup d'œil rétrospectif sur la situation de Lyon.* Martin Bernard ignorait-il vraiment, lorsqu'il signa son arrêté, l'enlèvement de Tabouret? Le *Censeur* (17 juillet) l'affirme. Au contraire, Lablatinière, dans la déposition devant la Cour d'assises (*Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848), affirme l'avoir prévenu aussitôt que l'événement se produisit, et par conséquent *avant* la signature de l'arrêté.

de Martin Bernard et emmenèrent les détenus (1). Le Comité central informé par le Commissaire extraordinaire de leur élargissement, l'avait fait connaître en ville pour calmer les esprits (2). Mais, dans le même moment, le général Neumayer mandait au maire qu'il avait pris les précautions nécessaires pour prévenir tout désordre (3). Il s'était rendu au Palais avec le colonel Denant et plusieurs officiers. Tandis qu'il y passait les divers postes en revue, le rappel était battu dans tous les quartiers de Lyon, causant parmi les habitants une véritable panique. On redoutait un combat, les magasins se fermaient, et bientôt la place des Terreaux fut occupée par un bataillon d'infanterie et plusieurs compagnies de gardes nationaux (4).

Comme Martin Bernard n'avait pas cru devoir, malgré de vives instances de la part des Voraces, leur accorder la libération d'autres individus retenus pour faits délictueux commis aux environs d'Anse et de Villefranche, une nouvelle bande se rendit sur la place des Terreaux. La population croix-roussienne était alors en pleine effervescence. Le Plateau se hérissait de barricades. Des rumeurs éclataient : « On se bat à Lyon, on assassine nos frères, la cavalerie monte, aux armes ! » Des hommes parcouraient les rues, munis de fusils et de pioches, enfonçant les portes, visitant les appartements pour y saisir des armes. Les personnes qui se mettaient aux fenêtres étaient couchées en joue et sommées de descendre sous peine de mort. On s'attendait à de tragiques événements (5).

Les Voraces descendus de la Croix-Rousse débouchèrent en face de l'Hôtel de Ville par la rue Romarin et se heurtèrent aux baïonnettes d'un fort détachement de gardes nationaux. Des cartouches avaient été distribuées par les soins d'Emile Laforest. Un ou deux coups de feu partirent, accidentellement, semble-t-il. Les Voraces, qui ne croyaient pas rencontrer de résistance, firent demi-tour et remontèrent précipitamment au Plateau, ce qui n'était pas pour apaiser les angoisses de leurs concitoyens (6).

---

(1) *Censeur*, 20 mai; *Peuple Souverain*, 21 mai 1848.

(2) *Censeur*, 12 juin 1848, Comité central, séance extraordinaire du 17 (et 18) mai.

(3) *Id.*, *ibid.*

(4) *Censeur*, *Peuple Souverain*, 20 mai 1848.

(5) *Censeur*, 25 mai 1848, lettre du commissaire de police de la Croix-Rousse; *Peuple Souverain*, 23 mai, lettre du chef d'atelier Janard, de la Croix-Rousse; cf. *Union Nationale*, 19 mai, *Censeur*, *Peuple Souverain*, *Liberté*, 20 mai.

(6) *Censeur*, *Union Nationale*, 20 mai; *Courrier de Lyon*, 20, 23 mai;

La mise en liberté du substitut Tabouret, toujours gardé à vue au cabaret de la femme Maréchal, s'en trouva retardée. Le commissaire de police Chaumont, ayant appris la deuxième incarcération, se rendit aussitôt près de lui. La « Commission des Voraces » était assemblée. Il la requit d'avoir à délivrer le magistrat. On lui obéit, et il emmenait déjà Tabouret, quand Bacot revint porteur d'une attestation de l'élargissement des détenus pour bris de métiers. Les Voraces dirent que cela n'était pas suffisant. « Il y a encore vingt-deux détenus qui doivent passer aux assises, nous les voulons tous, nous ne relâcherons le procureur de la République qu'à cette condition. » Et, la foule cherchant à les retenir, le commissaire et Tabouret entrèrent successivement dans deux cafés jusqu'à l'arrivée du secrétaire de Martin Bernard, son frère Henri, qui venait réclamer non seulement le substitut, mais aussi les deux agents arrêtés à Saint-Clair, en échange des sept ouvriers relaxés dans l'après-midi. Les Voraces le menèrent à la prison communale, où étaient les agents. Ils avaient remis au commissaire de police un écrit ainsi conçu : « Nous autorisons le sergent du poste à laisser sortir les agents détenus en prison pris au faubourg de Bresse. — La Croix-Rousse, le 18 mai 1848. *Signé :* Bouchard, dit *Je-Plais-Toujours* et *Jean-qui-Rit.* » A la prison, le sergent ne délivra qu'un des agents, et les nombreux ouvriers qui étaient là se refusèrent à donner passage à qui que ce soit. Le substitut se retira dans une chambre, l'agent rejoignit son camarade, malgré les instances de Henri Bernard, que Chaumont entraîna dans une autre direction, les bruits de bataille devenant de plus en plus persistants. Chaumont rentra seul à la prison. Mais, impuissant à rétablir la tranquillité, il pria un marchand de vin de la Grande-Place, qui passait pour avoir une certaine influence sur les Voraces, de l'aider à faciliter le retour de Tabouret à Lyon. A la faveur d'une fausse nouvelle qui

---

Salut Public, 21, 22 mai 1848. Le *Peuple Souverain* du 20 mai ayant affirmé que la garde nationale ou du moins que quelques gardes nationaux avaient fui devant les Voraces, enregistra (le 21 mai) le démenti d'un grenadier de la compagnie Bât-d'Argent. Tous les témoignages concordent d'ailleurs pour démontrer que les Voraces firent retraite, ce qui causa une profonde émotion à la Croix-Rousse, déjà sur le qui-vive. Une polémique s'engagea dans la presse au sujet des paroles dont Laforest avait accompagné la distribution des cartouches. On l'accusait d'avoir dit : « Tenez, voilà pour tuer quelques hommes », alors qu'il avait recommandé d'en user avec prudence et modération. (Voir diverses lettres à ce sujet dans le *Censeur*, numéros des 25, 27, 30 mai, et le *Courrier de Lyon*, 24 26, 27, 29 et 30 mai 1848.)

porta la foule d'un autre côté, il gagna, en compagnie du substitut la porte Saint-Laurent, et quelques instants après, il y reconduisit les deux agents (1).

La soirée de cette journée du 18 mai, qui avait failli être si terrible, se termina sans incident sérieux. Comme les Voraces persistaient à réclamer les individus inculpés de pillage et de bris de métiers qui restaient encore à la prison de Roanne, ils circulèrent à plusieurs reprises entre la Croix-Rousse et les Terreaux. A dix heures, ils se présentèrent au Commissaire extraordinaire. Le colonel Boyer, chargé du commandement de la Préfecture, avait à sa disposition des détachements de la garde nationale sédentaire et mobile, auxquels s'était adjoint, comme à l'ordinaire, un piquet de « citoyens armés de la Croix-Rousse ». Ceux-ci, pour favoriser leurs camarades, prétendirent s'opposer à la fermeture des grilles de la cour donnant sur la place des Jacobins. Le colonel Boyer dut les faire mettre en joue pour les contenir. Ils se retirèrent dans une salle où ils passèrent le reste de la nuit. Quant à ceux qui, venus de la Croix-Rousse, exigeaient de Martin Bernard un nouvel acte d'abdication, ils durent rentrer chez eux sans avoir obtenu satisfaction (2).

La Croix-Rousse ne désarma pas immédiatement. Elle garda plusieurs jours ses barricades, en dépit des objurgations du général Neumayer qui priait le maire d'employer toute son influence pour les faire démolir. « Pas de boulevard, lui écrivait-il le 20 mai, indiquant des intentions hostiles entre Lyon et la Croix-Rousse (3). »

---

(1) *Censeur*, 23 mai 1848, lettre de Tabouret; *id.*, 25 mai, lettre du commissaire de police de la Croix-Rousse; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises..., dépositions de Bacot et du Dr Geoffroy. Ces dépositions sont incomplètes et la seconde ne concorde nullement, dans sa dernière partie, avec les autres. Le Dr Geoffroy paraît avoir obéi au désir de se donner un rôle important, à moins que sa mémoire ne l'ait trahi. Il parle des *Carbonaros* (*sic*), qui auraient retenu Tabouret, alors que tous les documents parlent des *Voraces*. Comme beaucoup de gens, il a confondu ensemble les deux sociétés qui avaient d'ailleurs des agissements analogues.

D'après le commissaire Chaumont, les Voraces regrettèrent vivement ce qui s'était passé et se déclarèrent favorables à Tabouret. « Ceux qui insistaient à le retenir sont des nouveaux, et des travailleurs presque tous étrangers à la Croix-Rousse... Aujourd'hui, chacun déplore ici tant d'excès envers le chef du parquet. » (*Censeur*, 25 mai 1848.)

(2) *Censeur, Liberté, Salut Public*, 20 mai; *Courrier de Lyon*, 20 et 21 mai 1848.

(3) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications*, lettre du général Neumayer au maire de la Croix-

Elles finirent cependant par disparaître peu à peu. Le 22 mai, elles n'existaient plus (1), grâce à l'intervention de la Commission des Voraces, dont l'influence sur la classe ouvrière anéantissait entièrement celle des autorités locales (2).

A Lyon, le désordre apparemment calmé, continuait dans certains quartiers, où les voleurs ne redoutant guère la police, opéraient librement et sans contrainte. Des groupes armés sillonnaient la ville, se faisant servir à boire, sans payer, dans les maisons de débauche, se livrant à des agressions contre les domiciles privés, attaquant les patrouilles de gardes nationaux, accueillant à coups de fusil les agents envoyés pour les arrêter (3).

L'exemple déplorable donné par les Voraces eut même sa répercussion aux environs de Lyon, à Miribel, et les faits qui s'y passèrent prouvent que cette société mystérieuse et redoutable aux yeux de beaucoup de gens, étendait son influence sur toute la région.

On avait signalé au Parquet général l'existence d'une fabrique clandestine de poudre organisée par des Voraces et des ouvriers du chantier national de Miribel. « Ils annonçaient hautement qu'ils destinaient cette poudre à faire entrer forcément la République dans les voies tracées par les amis de l'ouvrier, Blanqui, Sobrier et C[ie] (4). »

Rousse, 20 mai 1848; *Censeur*, 20, 21, 22 mai; *Courrier de Lyon*, 21, 23 mai 1848.

(1) *Peuple Souverain*, 21 mai; *Censeur*, 23 mai 1848.

(2) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications*, lettre de la commission des Voraces au maire de la Croix-Rousse, en date du 21 mai, avec le cachet des Voraces. « Citoyen maire, nous avons l'honneur de vous soumettre qu'au sujet de la démolition des barricades, *nous avons donné des ordres très précis*, comme nous l'avons promis au citoyen maire de la ville de Lyon, mais nous avons été paralysés par quelques exaltés qui n'appartiennent aucunement à notre société. Nous avons l'honneur de vous assurer, citoyen maire, que toute tentative contre la démolition des barricades nous est parfaitement étrangère, et que nous protestons énergiquement contre ceux que la frayeur ou le mauvais vouloir empêchent la démolition des barricades (*sic*). C'est pour cela que nous vous soumettons nos intentions et que nous n'acceptons aucune responsabilité des faits qui se sont passés depuis deux jours à ce sujet. C'est dans ces paisibles intentions que nous avons l'honneur, citoyen maire, de vous présenter nos respects affectueux. *Signé : Bien-Vu, Jean-Qui-Rit.* »

(3) *Censeur*, 22 mai; *Salut Public*, 25 mai 1848.

(4) Archives Nationales, BB³⁰ 361 (2), rapport du premier avocat général Loyson, 29 mai 1848.

L'avocat général Loyson ordonna au procureur de la République de Trévoux d'aller à Miribel pratiquer des perquisitions à ce sujet, mais en lui recommandant d'attendre les secours militaires qu'il lui amènerait en personne (1). Le procureur, très imprudemment, partit le 28 mai, seulement accompagné du juge d'instruction et du greffier du Tribunal. Arrivé à destination, il exhiba le mandat du Parquet général. Les ouvriers, dans une violente discussion, en contestèrent l'authenticité, et envoyèrent deux des leurs s'en informer auprès de Loyson, promettant de laisser les trois magistrats retourner à Trévoux, si ce dernier se reconnaissait l'auteur de l'ordre qu'ils avaient apporté. Les délégués, accompagnés de deux Voraces, se rendirent au cabinet de Loyson, porteurs d'une lettre du procureur séquestré, et firent la commission dont ils étaient chargés, en jurant que, personnellement, ils n'avaient pas participé au nouvel attentat commis contre les représentants de la justice.

Cependant, à Miribel, on insultait les prisonniers. Les uns voulaient les fusiller, les autres proposaient de les noyer dans le Rhône ou de les diriger immédiatement sur la Croix-Rousse. Les propos les plus inquiétants se tenaient autour d'eux : « Il faut leur faire boire un coup. — Quatre balles dans mon fusil feront leur affaire. » Un moment d'oubli ou d'énervement, et le crime imminent était commis.

Lorsque les délégués revinrent, assurant que les perquisitions avaient été réellement prescrites par Loyson, on délibéra pour savoir si les magistrats devaient être relâchés ou emmenés à la Croix-Rousse. La majorité se montra favorable à la mise en liberté, et plusieurs ouvriers tentèrent même de conduire le procureur et ses compagnons à l'auberge où était leur voiture. « Mais il y eut à l'instant de la part de quelques-uns une vive explosion de cris et de menaces, au milieu de laquelle disparut la sentence de la majorité. » Enfin, vers minuit, les plus sages parmi les révoltés firent partir les magistrats à la dérobée et, pour leur éviter une agression, les accompagnèrent, fusils chargés, jusqu'à Montluel (2).

Le lendemain, 29 mai, l'avocat général Loyson, qui avait demandé

---

(1) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du premier avocat général Loyson, 19 juin 1848.

(2) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 15 août 1848, Cour d'assises de l'Ain, 10 août, affaires de Miribel, acte d'accusation (extraits et résumé). Cf. Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du premier avocat général Loyson, 19 juin 1848.

une escorte de garde nationaux, de fantassins et de dragons au général Gémeau, partit à cheval pour Miribel. A son arrivée, plusieurs députations de Voraces lui dirent qu'on le rendait responsable du sang qui allait couler à flots, car la Croix-Rousse était décidée à se soulever. Peu ému de ces fanfaronnades, Loyson se contenta d'avertir Gémeau d'avoir à se tenir prêt, à l'heure de son retour, pour agir si les circonstances l'exigeaient. Après avoir procédé à une dizaine d'arrestations, il reprit la route de Lyon. Durant le trajet, six individus qui excitaient à la révolte les curieux répandus çà et là, vinrent rejoindre les prisonniers dans un vaste omnibus transformé en voiture cellulaire. A sept heures et demie, le cortège rentrait à Lyon, et les ouvriers arrêtés conduits d'abord à l'Hôtel de Ville, étaient ensuite déposés à la prison de Roanne sans autre incident que quelques cris poussés sur leur passage. La ferme attitude de l'autorité qui avait empêché toute tentative d'insurrection de la part des Voraces et de leurs amis eut une très salutaire influence sur la population lyonnaise (1).

La Croix-Rousse restait calme, renonçant aux manifestations, violentes ou pacifiques. En vain le Club Central s'occupa-t-il de nommer une commission d'enquête pour s'informer de ce qui s'était passé à Miribel. On n'y prêta aucune attention (2).

---

(1) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapports du premier avocat général, 29 mai et 19 juin 1848; *Censeur, Salut Public*, 29 et 30 mai; *Courrier de Lyon*, 30 mai; *Gazette de Lyon*, 29-30 mai 1848. Loyson disait, dans son rapport du 19 juin, à propos des menaces d'insurrection qui lui avaient été faites : « Je tenais à constater que toutes ces menaces étaient vaines devant une contenance ferme et résolue. Je ne me suis point trompé. L'effet de cette démonstration a été salutaire, et à partir de ce jour, la sécurité a commencé à renaître dans la population de cette grande cité.» Aux Archives Nationales on trouve, outre les deux rapports cités de Loyson, un rapport du président Rieussec sur l'évocation en Cour d'appel (30 mai), et une dépêche télégraphique de Loyson au ministère de la Justice, relatant brièvement les faits et annonçant son départ pour Miribel (28 mai, 11 heures et demie du matin).

(2) *Censeur*, 25 mai 1848, lettre du commissaire de police de la Croix-Rousse. « Maintenant l'ordre règne à la Croix-Rousse, dans les rues, dans les réunions. Partout on prêche contre les manifestations hostiles. Seulement, on réclame hautement l'amélioration du sort des travailleurs, promptement et sérieusement sous tous les rapports. » *Id.*, 28, 30 mai; *Courrier de Lyon*, 27 mai; *Salut Public*, 29 mai; *Peuple Souverain*, 31 mai 1848.

V

A la suite des événements qui avaient agité la ville et les communes suburbaines pendant quelques jours, le maire provisoire crut bon d'engager ses administrés à ne pas écouter les « perfides suggestions » des ennemis de la République, et recommanda d'éviter les prises d'armes inutiles qui compromettaient l'ordre et rendaient impossible toute besogne féconde. Et pour rassurer les esprits effrayés, il annonçait la constitution prochaine d'une municipalité régulièrement élue par les citoyens (1).

Le général Neumayer, de son côté, félicita les gardes nationaux de leur modération et de leur « fermeté ». Il fit allusion à « ceux qui cherchent dans la liberté le droit de méconnaître les lois » et aux partis « qui veulent, à l'aide du désordre renverser le gouvernement de la République ». « Sous l'inspiration de journaux qui ont un intérêt facile à comprendre, ajouta-t-il, pour empêcher le retour aux idées d'union et d'ordre que nous avons mission de faire prévaloir, quelques-uns d'entre vous ont blâmé en moi ce qui vous a mérité mes éloges ; je leur témoigne mon mécontentement par la voie de l'ordre (2). »

Des paroles, on passa aux actes. Sur un avis venu de Paris, Martin Bernard prit, le 22 mai, un arrêté qui, malgré ses termes très généraux, visait plus particulièrement les Voraces. « Considérant, disait-il, que les rangs de la garde nationale sont ouverts à tous les citoyens ; que c'est là, dans les habitudes du service, qu'il convient de propager les sentiments d'union et de dévouement à la République ;

« Considérant qu'une force militaire créée en dehors de la loi serait contraire à tout esprit d'ordre et de fraternité...,

« Tous les corps irréguliers existant dans le département du Rhône rentreront dans les rangs de la garde nationale. Chaque citoyen faisant partie de ces corps devra se faire inscrire sur les contrôles de la compagnie du quartier qu'il habite.

---

(1) Archives Municipales, I² *Evénements politiques, 1848,* affiche du 22 mai (reproduite par les journaux ; cf. *Censeur,* 24 mai 1848).

(2) *Censeur,* 24 mai 1848.

« Cette disposition aura son effet par les soins des citoyens maires dans les communes desquels il se trouve des corps irréguliers. Ils s'attacheront à faire comprendre à la population l'intention toute fraternelle du présent arrêté (1). »

En paroles étudiées et mesurées, comme s'il n'était pas sûr de son droit, Martin Bernard invitait les Voraces à rentrer sous l'autorité de la loi commune, et à ne plus former une sorte de pouvoir occulte en dehors des pouvoirs légaux, et très souvent plus puissant qu'eux. Ils se soumirent d'assez mauvaise grâce, ayant déjà quitté, non sans résistance, les postes qu'ils occupaient à la Préfecture et à l'Hôtel de Ville (2), et adressèrent aux Lyonnais une proclamation où ils rappelaient tous les services qu'ils avaient rendus à la cause de l'ordre républicain et blâmaient la mesure prise à leur égard par Martin Bernard. « Ou dès le principe, il ne fallait pas accepter leurs services, ou il ne fallait pas, tout à coup, briser le dévouement dont ils ont toujours fait preuve à leurs risques et périls (3). »

Ce dilemme posé au Commissaire extraordinaire n'était pas dénué de bon sens, et lui rappelait qu'il n'avait pas toujours, non plus que son prédécesseur, dédaigné de se servir de ces corps irréguliers qu'il proscrivait maintenant.

Si les Voraces disparaissaient en tant qu'organisation officiellement reconnue, l'organisation secrète qu'ils avaient adoptée persista, et jusqu'après l'institution de l'état de siège, et même jusqu'en 1851, il y eut encore des Voraces à la Croix-Rousse (4).

Les proclamations d'Emile Laforest et de Neumayer, la dissolution des corps irréguliers, venaient un peu tard et n'arrêtaient point, s'ils ne les provoquaient, les commentaires désobligeants

---

(1) *Peuple Souverain*, 24 mai 1848.

(2) *Courrier de Lyon*, *Salut Public*, 22 mai; *Gazette de Lyon*, 22-23 mai 1848. Cf. dans le *Nouvelliste* du 25 mai 1848, une lettre de Gibon, capitaine de la compagnie des Vautours.

(3) *Peuple Souverain*, 29-30 mai 1848.

(4) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu pour la Commission d'enquête... « Le corps des Voraces a été officiellement dissous, mais les hommes restent, ainsi que les cadres d'organisation. » Tchernoff, *Associations et sociétés secrètes sous la deuxième République*, p. 134, rapport du Commissaire central, 20 septembre 1849; p. 140, rapport du procureur général, 23 janvier 1850; p. 197, réquisitoire du Commissaire du gouvernement près le Conseil de guerre de la 6e division militaire (sept. et octobre 1850); p. 302, travail sur le mouvement démagogique antérieur au 2 décembre, daté du 1er décembre 1851.

de la presse à l'égard des autorités provisoires du département et de la ville. Les derniers événements avaient révélé leur navrante faiblesse et leur impuissance radicale. Certains faits allaient jusqu'à démontrer au moins leur complaisance à l'égard des révolutionnaires qui, de la Croix-Rousse, dominaient Lyon.

Jamais, en effet, la force des Voraces ne s'est mieux affirmée que du 13 au 19 mai 1848. Ils transforment le Plateau en une citadelle inacessible et le couvrent de barricades. Ils exigent impérieusement du Commissaire du Gouvernement la mise en liberté d'ouvriers inculpés d'une incontestable infraction aux dispositions du Code pénal, multiplient les députations près de lui, et pour assurer le succès de leurs réclamations, retiennent en otages des agents de police envoyés pour se saisir d'autres coupables, puis, sans rencontrer le moindre obstacle, à deux reprises assiègent la prison, à deux reprises s'emparent du substitut faisant fonctions de procureur de la République. Leurs prisonniers sont enfermés dans un local spécial, centre de leurs réunions, ou bien à la prison de la Croix-Rousse, dont ils usent à leur gré. Ils les traduisent devant une commission qui délibère, commande, signe des ordres d'élargissement revêtus de son cachet, s'occupe de la démolition des barricades élevées par ses soins, et discute d'égale à égal avec le maire de la commune (1).

Cette commission envoie dans Lyon des émissaires et des patrouilles chargés de faire respecter et exécuter ses volontés. Ils parcourent les rues et les places, surveillent les groupes où l'on

---

(1) *Courrier de Lyon*, 23 août 1848, extrait de l'acte d'accusation : Il est établi, par les dépositions, « qu'une commission a existé, qu'elle siégeait chez la femme Maréchal, qu'elle a délibéré sur le sort de M. Tabouret, qu'elle a reçu les réclamations de plusieurs honorables citoyens, qui sollicitaient l'élargissement du substitut... ; que c'est elle qui, dans la matinée, l'a mis en liberté sous condition, et qui, plus tard, l'a laissé partir sans condition ; que c'est elle enfin, qui, le lendemain [*inexact, c'était le même jour*] a délivré un ordre de mettre en liberté les deux agents de police arrêtés à Caluire, ordre signé de ses chefs qui y ont apposé leur nom de guerre et leur sceau. » Cf. *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises, déposition du D[r] Geoffroy : « Le bas du logement de la femme Maréchal avait été, depuis l'arrivée de M. Tabouret, rempli d'un grand nombre d'ouvriers Voraces qui obéissaient, suivant toute apparence, aux ordres de la commission. » Archives Municipales, I[2] *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications*, lettre de la commission des Voraces au maire de la Croix-Rousse, 21 mai (citée *supra*) « ...Nous avons l'honneur de vous soumettre qu'au sujet de la démolition des barricades, *nous avons donné des ordres très précis.* »

cause des affaires du jour, et emmènent avec violences à la Croix-Rousse tous ceux qui se permettent de critiquer le pillage des métiers Bonnet, ou simplement tiennent des propos qui ne sont pas conformes au sentiment des « citoyens armés ». A la Croix-Rousse, on les incarcère, et le « tribunal » (c'est l'expression dont se servent les Voraces pour désigner leur commission) décide de leur sort (1).

On ne se contente pas d'annihiler l'action des autorités lyonnaises. L'influence des Voraces s'étend en dehors du territoire de la ville et de ses faubourgs ; elle s'exerce au delà des limites du Rhône. Ils sont maîtres de Miribel où ils arrêtent les magistrats de Trévoux, et discutent pour savoir si on les conduira, eux aussi, devant le « tribunal ».

Partout, à Lyon et aux environs, les Voraces agissent, omnipotents, mais cachés, ne révélant pas leur véritable identité, se servant de pseudonymes, et inspirant une frayeur telle, que dans les procès où quelques-uns des leurs se trouvent mêlés, aucun des témoins ne peut ni ne veut révéler leurs noms (2).

Grâce à ce mystère derrière lequel ils savaient se cacher (et qui donna naissance à tant de légendes), grâce à leur persévérante activité, les Voraces bien organisés, strictement soumis à leurs chefs, mirent en échec la Préfecture, la Mairie et le Parquet, violèrent la loi, et sans coup férir, gagnèrent de nombreuses victoires.

Il est vrai que l'autorité avait des représentants dont l'audace et l'initiative n'étaient pas les qualités dominantes. Depuis trois mois, aux prétentions populaires toujours grandissantes, aux empiètements des associations révolutionnaires, clubs et corps irréguliers, ils n'avaient opposé que la force d'inertie. Lorsque les troubles engendrés par le pillage des métiers Bonnet éclatèrent, aucune précaution sérieuse ne fut prise pour étouffer dès le début une émeute que tout faisait prévoir.

---

(1) *Salut Public*, 19, 24 mai; *Courrier de Lyon*, 19, 20, 21, 24, 25 mai; *Censeur, Peuple Souverain, Gazette de Lyon*, 20 mai; *Union Nationale*, 21, 25 mai 1848.

(2) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises, résumé des débats. « Comment se fait-il qu'on ne puisse percer le mystère qui plane sur cette commission? » *Id.*, *ibid.* Dans les dépositions du Dr Geoffroy et de la femme Maréchal, on ne trouve aucun nom propre, et cependant ces deux témoins connaissaient bien la population croix-roussienne. Cf. *Courrier de Lyon*, 23 août 1848, Cour d'assises, acte d'accusation.

Le Comité central, soit par sympathie pour les clubs, soit par faiblesse, soit encore parce qu'il n'était pas rassuré sur les dispositions de la population, avait à plusieurs reprises, en avril et en mai, prié Martin Bernard d'intervenir auprès du Gouvernement pour obtenir la libération des individus inculpés des bris de métiers et pillages commis dans les premiers jours de la Révolution. Martin Bernard promit de s'en occuper et avertit le ministre de l'Intérieur (1).

Le 16 mai, le Comité rouvrit cette question que l'affaire du cours d'Herbouville rendait plus actuelle. On fit remarquer que non seulement les ouvriers détenus n'étaient pas relâchés, mais qu'on en arrêtait d'autres. Leur traduction devant les assises n'était pas possible avec un jury composé selon les principes adoptés par la monarchie, et destiné à rendre des verdicts illégaux, puisque le système électif était transformé. On décida de solliciter du Commissaire extraordinaire la prorogation des assises en attendant un décret sur le nouveau recrutement du jury (2).

Le Comité cherchait ainsi, en quelque sorte, à soustraire les détenus à la répression judiciaire. Ses membres n'étaient donc pas favorables à la résistance contre l'émeute.

Le 17, ils tiennent une séance extraordinaire et se déclarent en permanence. Ils siègent jusque dans la soirée du 18, reçoivent des avertissements relatifs aux mouvements qui se préparent, envoient des délégués « pour empêcher les manifestations tumultueuses de *quelques citoyens* qui arrivent de la Croix-Rousse au Palais de Justice » (3). Deux d'entre eux sont même expulsés du Parquet où ils prétendent illégalement se tenir (4). Mais les procès-verbaux reproduits par le *Censeur* n'indiquent pas qu'on se soit autrement occupé à l'Hôtel de Ville du maintien de l'ordre.

Martin Bernard, républicain jacobin, insurgé de 1839, ami de Barbès, avec lequel il fut interné au Mont Saint-Michel et à Doul-

---

(1) *Censeur*, 8 juin 1848, séances du Comité central, 27, 28 avril; *id.*, 9 juin, séance du 6 mai.

(2) *Censeur*, 9 juin 1848, séances du Comité central, 16 mai. Cf. *id.*, 16 juin, séance du 3 juin, où le Comité constatant que les ouvriers arrêtés pour bris de métiers ont été condamnés par un jury incompétent (à cause de la réforme électorale), décide de nommer une commission pour rédiger une demande d'amnistie qui sera adressée au ministre de la Justice.

(3) *Censeur*, 12 juin 1848, séances du Comité central, 17 (et 18) mai.

(4) *Censeur*, 13 juin 1848, *id.*, 27 et 29 mai.

lens, n'était sans doute pas très animé contre les Voraces et le Club Central, promoteurs des troubles du mois de mai. Honnête homme avant tout, il chercha, par la persuasion, à éviter les coups de fusil et les barricades, résista autant qu'il put aux exigences des ouvriers, mais eut le tort d'escompter une décision favorable de la Cour d'appel et de la leur laisser espérer. Pris entre ses promesses et l'insurrection imminente, obligé d'annuler la sentence des magistrats ou de déchaîner la guerre civile, il préféra user de ses pouvoirs exceptionnels pour prévenir une catastrophe.

Seule, l'autorité judiciaire se montrait disposée à recourir aux moyens énergiques. La Cour d'appel, malgré l'avis de Martin Bernard, malgré la foule qui grondait sur les fenêtres de la salle où elle délibérait, n'avait pas hésité à rendre son arrêt d'évocation. L'avocat général Loyson, persuadé qu'en se montrant fort on réduirait à merci « l'extrême minorité » qui voulait gouverner à son gré la ville et la banlieue, avait adressé des réquisitions au général Gémeau pour qu'il mît sur pied la garnison et la garde nationale (1). Mais il fut paralysé par l'action négative de la Mairie et de la Préfecture.

L'autorité militaire, en effet, ne reçut aucun avis de Martin Bernard et dut rester sur l'expectative, puisque le Commissaire du Gouvernement ne joignait pas ses réquisitions à celles du Parquet général (2). Il y eut bien sur quelques points concentration de plusieurs bataillons, mais ces mouvements de troupes n'eurent aucun résultat efficace.

---

(1) *Salut Public*, 23 mai 1848, lettre du premier avocat général Loyson. « M. le Commissaire général Martin Bernard, plus ou moins exactement renseigné, a pris le parti qui lui a paru le plus propre à éviter une collision sanglante. J'ai, quant à moi, l'intime conviction qu'il n'y aurait eu en aucun cas effusion de sang. Les réquisitions que j'avais adressées à l'autorité militaire et la mise sur pied immédiate de la garde nationale de Lyon auraient promptement dissipé les rassemblements et maintenu l'ordre. Je crois, de plus, et tout aussi fermement, qu'on aurait eu depuis longtemps, et toujours sans collision sanglante, raison de l'extrême minorité qui, procédant par intimidation, jette le trouble dans les rues de Lyon et paralyse ainsi la confiance, le commerce et le travail. » L'attitude de Loyson fut sévèrement blâmée par le *Peuple Souverain*, qui réclamait contre lui des mesures disciplinaires (*Peuple Souverain*, 20 mai 1848).

(2) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 24 août 1848, Cour d'assises..., déposition de l'avocat Vidalin. « J'allai trouver le général Gémeau, qui me dit : « *Je suis là depuis trois quarts d'heure, j'attends les ordres de la préfecture.* »

Cette attitude incertaine et contradictoire des pouvoirs publics ne tarda pas à faire naître des doutes chez les conservateurs qui parlèrent bien vite de complot, étonnés qu'avec 30.000 gardes nationaux et 10.000 soldats la ville de Lyon eût été terrorisée par une poignée de Voraces s'arrogeant tous les droits. On fit des rapprochements suggestifs, on insista sur ce qu'il y avait d'équivoque dans la conduite de Neumayer félicité par le Club Central (1), et de Martin Bernard pliant devant les injonctions des ouvriers. Le Comité municipal ne fut pas davantage épargné, les soupçons atteignirent l'état-major et les cadres de la garde nationale. Bref, il fut entendu que l'autorité avait prêté la main aux révolutionnaires au lieu de se consacrer à la protection et à la défense des bons citoyens (2).

(1) *Peuple Souverain*, 26 mai 1848, séance du Club central démocratique, 24 mai : « Citoyen général, la guerre civile est un malheur affreux. Vous avez fait tous vos efforts pour l'éviter ; vous avez su, au milieu de l'agitation, résister aux suggestions fratricides. Honneur à vous ! Les ennemis de la République qui voulaient à tout prix une collision sanglante, ne trouvent pas de termes assez flétrissants pour qualifier votre noble conduite. Ils ne parlent rien moins que de demander votre destitution. Pour nous, en attendant que la liberté, l'égalité et la fraternité aient ramené la concorde dans tous les cœurs français, nous venons au nom de cette sainte devise vous offrir nos sincères félicitations. Salut et fraternité. » Le général Neumayer avait mérité ces félicitations, parce que le 18 mai, sur les assurances d'une délégation de gardes nationaux et d'ouvriers de la Croix-Rousse, il avait fait réintégrer les troupes dans les casernes, persuadé « que le dévouement du peuple à la République ne le porterait plus à proclamer entre tous ses enfants que les sentiments d'union et de fraternité qui sont la gloire de notre drapeau républicain ». (Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Affaires de 1848, Démolition des fortifications*, lettre du général Neumayer au maire de la Croix-Rousse, 18 mai 1848.)

(2) *Gazette de Lyon*, 20 mai 1848 ; *Salut Public*, 21 mai ; *Courrier de Lyon*, 29 mai, observations d'un lecteur ; *Liberté*, 2 juin 1848, sous le titre de *Simples questions*, on demande si le 17 mai ou tout autre jour, le Comité n'a pas délibéré sur la question de proclamer un gouvernement provisoire à Lyon. *Union Nationale*, 20 mai, 24 mai. « Le Club central, le Comité exécutif et le Conseil de guerre des corporations de la Croix-Rousse, avaient-ils, oui ou non, la nuit du mercredi au jeudi (17 au 18 mai), l'intention de surprendre la ville et de s'emparer de tous les chefs de la garde nationale et des habitants les plus considérables ? Le Comité exécutif saurait-il nous dire si une pareille question a été discutée, qui l'a empêchée ? Le citoyen Drivon, membre de ce comité, nous dirait-il s'il était oui ou non en correspondance suivie avec Barbès, et si mercredi 17, il n'aurait pas reçu une lettre de ce dernier ? » *Id.*, 24 mai. « Une personne de Lyon a reçu une lettre qui ne lui était point adressée. L'ayant décachetée par méprise, elle a lu sous ce pli les prescriptions envoyées pour faire coïncider le mouvement de Lyon avec celui de Paris. On y recom-

La situation servait trop bien les adversaires de la République et ceux qui s'intitulaient « républicains du lendemain » pour qu'ils n'en profitassent point. Ils savaient que les récents désordres compromettaient les hommes de Février aux yeux de la majeure partie de la population, et s'efforçaient d'amplifier, en les dénaturant, les fautes et les maladresses commises.

Il n'est pas facile de démontrer péremptoirement qu'il y eut un complot dont l'objet était de renverser l'ordre établi et d'écraser la bourgeoisie lyonnaise. Le décousu des instructions données à l'armée et à la garde nationale, les hésitations de Neumayer, la faiblesse de Martin Bernard n'en sont pas des preuves suffisantes. On sait que les Voraces qui enlevèrent le substitut faisant fonctions de procureur avaient le « mot d'ordre ». Mais on ne s'en étonnera pas si l'on réfléchit que ce corps, trois mois durant, avait joué un rôle officiel et assuré le service concurremment avec la ligne et la garde nationale. Le refus opposé par le capitaine Benoist à l'avocat Bacot de délivrer Tabouret, entraîné à la Croix-Rousse, peut être attribué à l'absence de toute initiative chez un homme qui n'avait point coutume de commander la force armée et redoutait de s'engager dans une mauvaise affaire. Quant à la fermeture des grilles du Palais, pendant qu'on emmenait le magistrat, n'était-ce pas le fait d'un Vorace jugeant utile d'arrêter préventivement une intervention possible du piquet de garde ?

Cependant, si les documents que nous possédons ne nous permettent pas d'établir positivement l'existence d'un complot auquel le Commissaire et la municipalité n'auraient pas été étrangers, on sait

---

mandait surtout de maintenir l'agitation dans la ville au moyen du Cheval de bronze, qui devait être aussi le cheval de bataille de l'insurrection. » L'*Union Nationale* du 21 mai, puis le *Courrier de Lyon* du 22, répandirent le bruit que trois membres du Comité central, Gudin, Charavay et Duchêne, délégués à Paris avec Félix Blanc, y avaient été arrêtés. Le 22 mai, l'*Union Nationale* enregistra une protestation de Charavay disant qu'il avait quitté Paris le 18, et qu'il n'avait pas été inquiété, non plus que ses amis. Le journal constata qu'il se trouvait à Paris le 15 « pour suivre les phases du complot Barbès et instruire le Club central qui l'avait délégué ». Le 26 mai, nouvelle protestation, très violente, de Charavay, qui déclare qu'on veut le livrer aux répressions réactionnaires. Mais l'*Union Nationale* maintient énergiquement ses affirmations. La *Tribune Lyonnaise* du 1er juin 1848 (p. 38) fait allusion à une lettre de Greppo, lue le 18 mai dans l'après-midi, par un membre du Comité central à plusieurs de ses amis, et disant que la tentative du 15 mai avait échoué, mais qu'on la recommencerait avec succès.

que le Club Central prépara les manifestations armées qui aboutirent à la double séquestration de Tabouret et à la délivrance des détenus. On sait d'autre part qu'il y avait un lien visible entre les événements de Paris et ceux de Lyon, et une entente secrète entre les organisations révolutionnaires des deux villes. Comment s'expliquer autrement les bruits qui couraient à Lyon dans la première moitié du mois de mai sur la présence d'agitateurs venus de la capitale ? Comment s'expliquer aussi la publication à Lyon de la liste des membres du gouvernement Barbès, le 16 au matin, avant la réception des dépêches qui annonçaient la tentative contre l'Assemblée (1) ?

Les clubs et les sociétés secrètes étaient donc avertis et se tenaient sur leurs gardes, attendant des instructions pour entamer les hostilités. Des membres du Comité central étaient affiliés en assez grand nombre à ces clubs et à ces sociétés. On comprend qu'ils n'aient pas manifesté d'enthousiasme pour une répression vigoureuse, qu'ils aient même été disposés à laisser leurs amis agir librement.

Mais la preuve matérielle, irréfutable, du complot fomenté par eux n'existe pas.

Ce qui ressort le plus nettement de l'examen de cette période

---

(1) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu, délégué par la Commission d'enquête; *Salut Public*, 12 mai; *Gazette de Lyon*, 14 mai 1848. Benoît, dans ses *Souvenirs de la République de 1848*, écrit : « Au 18 mai, le mouvement qui avait échoué le 15 à Paris, *avait eu son contrecoup à Lyon*, et avait failli ensanglanter la ville. » Le 15 mai, le bastion n° 4 fut attaqué par 200 hommes qui en expulsèrent le poste et démolirent immédiatement l'ouvrage. (*Union Nationale* et *Courrier de Lyon*, 18 mai 1848.) Une lettre adressée le 9 août 1848 au président de la Commission d'enquête à Paris, par un sieur de Beaucé, de Lyon, parle d'une distribution d'argent faite à Lyon le 22 mai à 40 ouvriers d'Afrique dirigés sur Paris, et dit que depuis deux mois, on a tous les jours distribué de l'argent de la même manière. Les employés de la mairie « pensaient qu'à cette époque, 22 mai, ils avaient déjà expédié *quinze mille passagers* ». Ce document, dont la date (9 août) est faite pour éveiller les soupçons, émane d'un homme effrayé par l'insurrection de juin, et qui, comme la plupart de ses contemporains, voyait partout les traces d'un vaste complot communiste ou terroriste. On ne peut en faire état pour démontrer la complicité du Comité central dans les affaires de mai et de juin. (*Commission d'enquête...*, I, pp. 213-214.) On peut rapprocher des mouvements parisiens et lyonnais la vaine tentative d'insurrection qui se produisit du 18 mai au 21 mai, à Rive-de-Gier. (*Moniteur Judiciaire de Lyon*, 14 décembre 1848, Cour d'assises de la Loire, 4 décembre, complot ayant pour but de porter la guerre civile, le pillage et la dévastation à Rive-de-Gier.)

de l'histoire politique de Lyon, c'est que, continuant la tradition inaugurée en Février, Emile Laforest et Martin Bernard ne voulurent pas ouvertement employer la force pour rétablir l'ordre, parce qu'ils étaient effrayés des conséquences inévitables de cette manière d'agir. Les Voraces, les clubs étaient armés. « Plus de dix mille hommes... étaient décidés à la violence (1) », la garde nationale était divisée, la garnison peu sûre encore depuis la rébellion de mars. Pour écarter la terrible éventualité d'une bataille dans les rues de Lyon, on s'en tint aux mesures tardives, on fit des concessions qui, en d'autres temps, eussent été qualifiées excessives, et le sang ne fut point répandu (2).

---

(1) *Peuple Souverain*, 21 mai 1848.

(2) *Peuple Souverain*, 21 mai 1848, lettre au rédacteur en chef; *Censeur*, 17 juillet 1848, *Coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de Lyon;* cf. Benoit, *Souvenirs de la République de 1848*, p. 73. Ce qui préserva Lyon « de la guerre civile et de ses horreurs, nul ne le sait, une étincelle aurait suffi pour allumer l'incendie ».

Le président Rieussec considérait la situation politique de Lyon comme excessivement grave, à ce point qu'il se demandait si l'on pourrait juger aux assises les individus accusés d'avoir participé à l'émeute ouvrière de Février. « Dans l'état d'anarchie où se trouve la ville de Lyon, disait-il au ministre de la Justice, il est douteux que *si les accusés ne sont pas enlevés d'ici au jour du jugement, il y ait assez de sécurité pour qu'on puisse porter l'affaire à l'audience.* » (Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du 19 mai 1848.)

Le gouvernement manifestait également beaucoup d'inquiétude et d'indignation. Adolphe Crémieux écrivait le 21 mai à 8 heures du soir, cette lettre significative à ses collègues : « Citoyens membres du pouvoir exécutif, les événements les plus désastreux se passent à Lyon. Sept individus arrêtés pour bris, pillage et incendie de métiers, ont été mis en liberté par ordre du Commissaire extraordinaire, le citoyen Martin Bernard, un procureur de la République (substitut faisant fonctions) a été traîné la corde au cou, après qu'il a montré le plus noble courage. Il faut absolument que la justice ait son cours. J'ai l'honneur de vous transmettre trois dépêches, dont l'une à la date du 18 mai, les deux autres du 19... J'aurai l'honneur de vous voir au Petit Luxembourg demain à dix heures, et de vous demander vos résolutions que nous adresserons par télégraphe d'abord. » (Crémieux, *En 1848, Lettres et discours*, pp. 261-262.)

Une note du ministère de l'Intérieur, en date du 23 mai, transmit copie (sans date) d'une dépêche du Commissaire du gouvernement à Lyon, demandant : 1° un décret d'amnistie pour tous les délits de bris et dévastations commis par les ouvriers à Lyon, à Villefranche et à Saint-Etienne, depuis le 24 février; 2° la réorganisation du parquet de Lyon. Sur cette note, le ministère de la Justice écrivit : « Il faudrait une amnistie générale au 1er juin et recommencer une carrière nouvelle, mais on ne peut proposer amnistie actuellement. *Il faut que la justice ait son cours dans les circonstances où nous sommes.* » (Archives Nationales, B^{30} 361 (2).)

Les magistrats lyonnais furent chaudement félicités de leur énergie et de leur courage, comme en fait foi ce projet de lettre écrit en tête du rapport du président Rieussec. « Monsieur le président, le *Moniteur* du (*ici un blanc*) vous a fait connaître toute la satisfaction du ministre, de la patrie et du gouvernement. La Cour d'appel de Lyon a noblement rempli son devoir, les deux magistrats instructeurs n'ont pas fait défaut à leur mission. L'avocat général a bien compris la sienne. Le substitut près le tribunal s'est conduit en magistrat. Salut et Fraternité, 29 mai. » (Archives Nationales, *loc. cit.*) Ce fut le *Moniteur* du 23 mai, qui, dans sa partie non officielle, relata brièvement l'affaire Tabouret, et rendit un hommage public aux représentants lyonnais de l'autorité judiciaire, en annonçant en même temps la promotion du substitut aux fonctions de second avocat général à la cour de Besançon ; il était remplacé par Boveron-Desplaces, nommé procureur de la République (*Moniteur*, 23 mai 1848, p. 1123). La récompense donnée au magistrat qui avait si courageusement risqué ses jours fut mal interprétée dans certaines feuilles satiriques réactionnaires. Le *Jean-Qui-Rit* du 18 juin publia une lithographie le représentant en conversation avec un Vorace auquel il disait en montrant une corde : « Frère citoyen, prenez cette corde, et tâchez de me hisser à un siège plus élevé. »

CHAPITRE II

Les Elections municipales du mois de juin.

I. — La campagne contre le Comité central. La question des écoles congréganistes. Démission du Comité.

II. — La préparation des élections. Incidents divers. Classement des partis.

III. — Le scrutin. Le nouveau Conseil municipal.

I

Le Comité central avait été déjà à maintes reprises, notamment au mois d'avril, l'objet des attaques de la presse réactionnaire et modérée. Les troubles du 18 mai donnèrent à ces attaques une force nouvelle. Ceux qui commencent alors à s'intituler couramment et presque officiellement les « amis de l'ordre » dirigent tous leurs efforts contre les hommes de l'Hôtel de Ville. Orléanistes, « carlistes », libéraux qui s'étaient battus pour la réforme, « républicains du lendemain », tous se coalisent contre l'ennemi commun qu'il faut déloger de ses positions. Des membres du Comité s'effraient ; ils quittent la place devant les insinuations malveillantes et les calomnies : l'Assemblée municipale voyant ses rangs s'éclaircir, finit par décider, le 23 mai, qu'elle n'acceptera plus aucune démission (1).

Cependant, les accusations se multiplient. La *Gazette*, le *Salut*, le *Courrier*, l'*Union*, la *Liberté* apportent chaque jour leur contribution au réquisitoire formidable qui s'élabore en vue des prochaines élections municipales. Dans leurs articles tendancieux, le Comité devient l'auteur unique de toutes les manifestations tumultueuses qui ont eu lieu depuis le 25 février. C'est lui qui a refusé des cartouches aux gardes nationaux, tandis que les Voraces en

---

(1) *Censeur*, 12 juin 1848, séances du Comité central, 20 mai.

possédaient à profusion. C'est lui qui a choisi parmi des révolutionnaires militants nombre d'officiers de la « milice citoyenne ». N'était-il pas, d'ailleurs, complice de l'émeute parisienne du 15 mai, puisqu'il était en majorité affilié au « carbonarisme », puisque Martin Bernard était un ami de Barbès, et qu'on n'ignorait pas en haut lieu l'existence de dépôts d'armes formés secrètement à Lyon et aux environs (1) ?

Pour corroborer ces assertions (dont la preuve n'est nullement établie en dépit des apparences), les mêmes journaux racontèrent qu'on avait brûlé à la Mairie des papiers compromettants, ou peut-être même « des proclamations imprimées, destinées à être affichées dans le cas où on aurait appris la réussite du coup de main contre l'Assemblée Nationale. L'opinion publique, ajoutait le *Courrier de Lyon*, flotte entre ces deux versions et n'en admet pas d'autres (2). » Vainement Emile Laforest démentait une aussi formelle accusation, déclarant dans une lettre publique insérée par le *Censeur*, qu'il s'agissait de bons de subsistances devenus inutiles (3) : cette nouvelle, savamment lancée, faisait son chemin dans la bourgeoisie pour le plus grand profit de la cause réactionnaire.

Puis on critiqua la gestion financière du Comité qui n'avait pas su veiller aux intérêts de la ville (4), et dont quelques membres ne s'étaient pas toujours montrés de la plus scrupuleuse honnêteté. L'*Union Nationale*, catholique et légitimiste, organe de la petite faction qui plaçait tous ses espoirs dans la jeune personnalité du comte de Chambord, s'entendit avec la *Gazette de Lyon*, sa sœur aînée, pour laisser comprendre aux Lyonnais qu'ils avaient été dupés et volés, un trimestre entier, par leurs mandataires improvisés. Une feuille satirique, *Jean-Qui-Rit*, prêta son concours aux deux quotidiens. Echos, chansons, caricatures, tout fut employé pour révoquer en doute la probité de gens dont le crime était d'être républicains et démocrates. Les *Voraces* avaient fait pour sept cents francs de soupers fins qu'ils acquittaient avec des bons délivrés par le Comité. Les « révolutionnaires » n'ayant pas, « comme la nature,

---

(1) *Liberté*, 20 mai; *Union Nationale*, 20 mai, 1er juin; *Salut Public*, 21 mai; *Courrier de Lyon*, 23 mai 1848.

(2) *Courrier de Lyon*, 24 mai 1848; cf. *Gazette de Lyon*, 22-23 mai; *Union Nationale*, 23 mai.

(3) *Censeur*, 26 mai 1848; cf. *Peuple Souverain*, 25 mai, lettre de Morlon et entrefilet de Lentillon, membres du Comité central.

(4) *Courrier de Lyon*, 23 mai 1848, *Elections municipales*.

horreur du vide », n'avaient rien laissé dans les caisses publiques et s'étaient livrés au « tripotage municipal », sous couleur d'austérité démocratique (1). « Ce ne sera pas, écrivait l'*Union Nationale*, une des pages les moins curieuses à consulter de notre histoire... que celle qui doit recueillir le tableau de notre administration financière pendant ces temps de désordre et d'anarchie. L'innombrable série des mandats tirés sur le trésor de la commune par toutes ces souverainetés éphémères que le flot populaire portait tour à tour à la dictature de l'Hôtel de Ville et du département, nous réserve les confidences les plus instructives et les plus étranges. Ne désespérons pas d'y trouver des leçons d'économie et de tempérance dignes des temps héroïques de la République (2). »

La liste est longue des méfaits ainsi mis au compte du Comité central. Il devient le bouc émissaire chargé de tous les maux causés par le jeu de circonstances inéluctables. Il est même rendu responsable de la crise industrielle et commerciale (3), qui pourtant n'est point particulière à Lyon et sévit nécessairement sur toute la France.

Le Comité lui-même, dans les derniers jours de son orageuse existence, fournit de nouvelles armes à ses adversaires en soulevant

---

(1) *Union Nationale*, 24 mai 1848. « Un restaurateur de la rue de la Préfecture vient de faire assigner le Comité exécutif pour le sommer d'acquitter une somme de 700 francs en bons de petits soupers consommés par les *Voraces*, lesquels bons étaient délivrés par l'Hôtel de Ville. *Gazette de Lyon*, 19-20 juin : « Il paraît que le Comité exécutif n'avait pas, comme la nature, horreur du vide. Toutes les caisses municipales ont été trouvées dans cet état par le nouveau Conseil municipal. »

Cf. *Gazette de Lyon*, 18 juin, *Complainte sur le ci-devant Comité exécutif actuellement Comité exécuté.* (Air de *Fualdès.*) :

« Cent farceurs aimant à frire,
Aimant le vin et l'amour,
De quatre francs par jour,
Afin qu'on ne pût pas dire
Qu'ils ne faisaient rien de bon,
Se signaient chacun un bon. »

Jean-Qui-Rit, 11 juin 1848, lithographie, *Démission du Comité;* allusion aux dépenses considérables du Comité. Trois hommes se sauvent en soulevant un rideau, laissant un livre de comptes au-dessus duquel flamboie l'inscription : *Quart d'heure de Rabelais; id.*, 18 juin : sous le titre *Abomination de la désolation :* « Ingrats Lyonnais, avez-vous donc oublié déjà les éminents services que vous ont rendus ces patriotes incorruptibles qui depuis trois mois se livraient au tripotage municipal. »

(2) *Union Nationale*, 21 mai 1848.

(3) *Salut Public*, 7 juin 1848.

la question brûlante de l'enseignement congréganiste. Au début de la Révolution, des républicains socialistes avaient demandé la substitution de maîtres laïques aux Frères de la Doctrine chrétienne dans les écoles primaires (1). C'était l'application immédiate d'un des articles essentiels de leur programme. A la fin de mars, des instituteurs réunis à Vaise pour choisir un candidat à l'Assemblée Nationale rédigèrent une pétition destinée au commissaire extraordinaire Emmanuel Arago, mais qui, par suite d'un malentendu, ne put être signée de tous les assistants, et ne lui fut point présentée. Les instituteurs se plaignaient amèrement de la situation humiliante et précaire dans laquelle le gouvernement déchu affectait de les tenir, et sollicitaient « le renvoi immédiat des Frères de tout ordre que l'absolutisme protégeait pour s'emparer de l'instruction et la faire rétrograder, afin d'asservir le peuple par une générosité arbitrairement établie et vicieusement administrée » (2).

Aucune mesure n'avait été prise à l'égard des Frères, quand, le 8 mai, le Comité central nomma une commission chargée d'examiner deux propositions qui n'allaient rien moins qu'à transformer à Lyon toute l'organisation de l'instruction primaire. On voulait d'abord retirer à la Société d'enseignement élémentaire la subvention qu'elle touchait depuis de longues années et faire « chercher parmi les démocrates des hommes capables, pour... organiser des écoles dans lesquelles les vrais principes républicains seraient inculqués aux élèves lyonnais ». Dans la seconde proposition, il s'agissait également d'enlever « aux Frères ignorantins » leur subvention, parce qu'ils ne donnaient pas un enseignement « en rapport avec les principes démocratiques » (3). En un mot, le Comité prétendait créer des établissements scolaires purement municipaux, où il placerait des instituteurs de son choix, et n'épargnait même pas les écoles mutuelles dans lesquelles s'était propagé pour la première fois l'enseignement laïque (4).

---

(1) *Tribun du Peuple*, 14 mars 1848; cf. Benoît, *Souvenirs de la République de 1848*, p. 54.

(2) *Défenseur du Peuple*, 31 mars 1848.

(3) *Censeur*, 9 juin 1848, séances du Comité central, 8 mai, cf. *Courrier de Lyon*, 26 mai, *Extrait du procès-verbal de la séance du 8 mai*, certifié par le maire provisoire délégué.

(4) Les écoles mutuelles comprenaient 7.109 élèves, dont 71 à l'école primaire supérieure (*Salut Public*, 1er juin 1848, lettre du président de la Société pour l'Instruction élémentaire). Chez les Frères, il y avait 3.800 élèves permanents, 800 adultes et une population flottante évaluée à 900

La Société d'enseignement élémentaire et les Frères de la Doctrine chrétienne échappèrent au sort qui les menaçait grâce à l'avènement du nouveau Conseil municipal, mais les amis de l'ordre profitèrent des décisions du Comité pour essayer d'augmenter la défaveur que leur campagne jetait sur lui. Tandis que le *Censeur* et le *Peuple Souverain* s'élevaient avec véhémence contre le système pédagogique de congréganistes « incapables » (1), « célibataires fainéants et bigots, gangrène de la société » (2), les journaux de droite, après l'éloge obligé des Frères (3), s'en prirent au Comité qui ne craignait pas de multiplier les actes illégaux (4). Des pétitions circulèrent pour le maintien des écoles confessionnelles. On y releva la signature d'enfants de huit et neuf ans (5). Le cardinal de Bonald joignit sa parole autorisée à celle des publicistes et proclama solennellement qu'on ébranlait la République en mettant hors du droit des hommes issus du peuple, vivant avec lui, et se reposant par l'ascétisme et la prière de leurs pénibles travaux (6).

L'archevêque rendait ainsi un éminent service à la « cause de l'ordre », le Comité recevait une atteinte de plus. Pour achever de le discréditer, le *Salut Public* imagina de publier des notices individuelles sur chacun de ses membres, notices « qui, sans avoir jamais un caractère de personnalité », devaient cependant « faire apprécier à sa valeur l'administration qui avait dirigé les affaires de Lyon depuis le 24 février » (7). Elles révélèrent peu de choses inédites, mais rappelèrent aux électeurs que la majorité du Comité ne pouvait prendre place dans le futur Conseil municipal à cause de ses tendances révolutionnaires et socialistes.

Les rectifications que de braves gens envoyaient au *Salut*, ne voulant pas être confondus, même par le nom, avec les membres de cette assemblée néfaste, étaient accueillies avec enthousiasme.

---

unités. (*Salut Public*, 27 mai 1848.) L'idée de municipaliser les écoles reparaît dans les délibérations du Comité central de 1870. (Garel, *La Révolution lyonnaise du 4 septembre*, 1re partie, pp. 78-81, 1 br. in-16, Lyon, 1871.)

(1) *Censeur*, 24 mai 1848.

(2) *Peuple Souverain*, 25 mai 1848.

(3) *Gazette de Lyon*, 22-23 mai; *Salut Public*, 24 mai 1848.

(4) *Courrier de Lyon*, 23 mai 1848.

(5) *Peuple Souverain*, 27 mai 1848, lettre d'un tisseur; *Censeur*, 28 mai; *id.*, 12 juin, séances du Comité central, 25 mai.

(6) *Gazette de Lyon*, 22-23 mai 1848.

(7) *Salut Public*, 27 mai 1848, et numéros suivants.

« Nous comprenons parfaitement, ajoutait la rédaction à l'une de ces rectifications, pourquoi l'on décline l'honneur de faire partie de l'étrange administration que nous avons le malheur de subir depuis trois mois (1). »

Le but de toute cette polémique était d'obtenir la démission du Comité central, et de lui faire, jusqu'à ce que ce résultat fût atteint, « une guerre sans trêve et sans merci » (2). « Il faut, disait la *Gazette de Lyon*,.... que la garde nationale s'unisse dans des pensées énergiques d'ordre et de conservation de la République. Point de réaction, mais point de terreur. Vigilance et courage. Dieu est avec nous, car nous sommes la France (3). »

Les plus audacieux parmi ceux que les Voraces avaient si souvent fait trembler, proposaient à l'autorité militaire une sorte de coup d'Etat en miniature. Gémeau ayant été blâmé par le Comité au sujet des perquisitions qu'il avait ordonnées à la suite du pillage d'une caisse d'armes à Perrache, l'*Union Nationale* l'adjurait en termes significatifs : « Nous n'avons pas de conseils à donner au général, mais nous croyons fermement que si ce militaire, fort de l'assistance légale d'un commissaire de police, fort de l'appui que lui prêtera toujours la magistrature,... eût profité de cette insulte pour chasser tous ces vendeurs du temple, il aurait recueilli des lauriers au passage (1). » L'*Union* avait déjà demandé au général Neumayer d'être « un de ces hommes providentiels qui, résumant en lui toutes les forces vives d'une cité, étouffe par son nom seul l'hydre de l'anarchie » (2). Les deux chefs de la garnison lyonnaise ne tenaient pas à entreprendre la tâche qu'on leur offrait. Ils firent la sourde oreille aux propos séditieux des légitimistes.

Mais dans la garde nationale il en allait tout autrement. On y annonçait un conflit sanglant « avant le 6 juin » (date primitive des élections municipales), si le Comité n'était pas « immédiatement

---

(1) *Salut Public*, 27 mai 1848. Le même journal fit courir le bruit que des membres du Comité exécutif seraient pourvus de postes avantageux en exécution de promesses faites par Arago. (*Salut Public*, 6 juin 1848.)

(2) *Liberté*, 20 mai 1848.

(3) *Gazette de Lyon*, 25 mai 1848.

(1) *Union Nationale*, 3 juin 1848.

(2) *Union Nationale*, 28 mai 1848, adresse au général Neumayer. On y trouve aussi ce passage suggestif : « La garde nationale ne fléchira pas et *sans vous comme avec vous*, il faudra bien que la République de tous l'emporte sur la démocratie de quelques-uns. »

dissous ou évincé » (1). Les grenadiers et les voltigeurs des compagnies Saint-Antoine pétitionnaient pour que le scrutin eût lieu dans le plus bref délai (2). Officiers, sous-officiers et grenadiers s'assemblaient au Palais Saint-Pierre sous le prétexte d'arrêter les termes d'une adresse à leurs camarades de Paris, en réalité pour discuter sur la conduite à tenir vis-à-vis de la municipalité provisoire. Des enthousiastes étaient prêts à marcher sur l'Hôtel de Ville pour la « prier », et au besoin la « forcer de s'en aller » (3).

Une délégation se rendit auprès de Martin Bernard et lui demanda de prochaines élections en même temps que la dissolution du Comité. Le Commissaire extraordinaire lui fit un accueil bienveillant, promit de télégraphier à Paris la teneur des revendications qu'on lui présentait, au moins de quelques-unes, mais fit publier sans tarder l'arrêté du pouvoir exécutif fixant les opérations électorales au 6 juin (4).

Le Comité voulut se défendre, et empêcher que des convocations fussent adressées aux gardes nationaux par leurs chefs en dehors de ce qui concernait le service. Le maire provisoire intervint auprès de Neumayer qui prit l'engagement d'en conférer avec les colonels et lieutenants-colonels des diverses légions. Mais cette intervention n'eut aucun effet. La garde nationale continua, comme par le passé, à se mêler activement aux luttes politiques (5).

Enfin, le 5 juin 1848, le Comité se démit de ses pouvoirs, et le 6 juin, une affiche signée des trente-neuf membres en séance ce jour-là fut apposée sur les murs de Lyon pour annoncer à la population la fin de sa carrière. Les éloges qu'il s'y décernait généreusement n'étaient pas tous immérités. « Le Comité central, disait l'affiche, en cessant des fonctions prolongées malgré sa démission

---

(1) *Courrier de Lyon*, 26 mai 1848, *Elections municipales*, signé : Un Grenadier.

(2) *Liberté*, 21 mai 1848.

(3) *Censeur, Gazette de Lyon*, 24 mai.

(4) *Union Nationale*, 23 mai ; *Salut Public, Gazette de Lyon*, 24 et 25 mai ; *Courrier de Lyon*, 25 mai 1848 ; *Censeur*, 12 juin, séances du Comité central, 25 mai : discussion sur une information de la *Gazette de Lyon* (numéro du 24 mai). Sans doute, le Commissaire du gouvernement a bien reçu quelques officiers de la garde nationale le 22 mai, en leur disant qu'il avait télégraphié pour obtenir l'envoi du décret relatif aux élections, mais il a très mal accueilli les insinuations relatives au Comité central.

(5) *Censeur*, 12 juin 1848, séances du Comité, 25 mai ; *id.*, 13 juin, séances des 27, 29 et 31 mai.

réitérée, éprouve le besoin de remercier les citoyens qui l'ont soutenu par leur concours dévoué dans son œuvre difficile. Né de l'insurrection, ses premiers soins ont été de pourvoir à tous les services publics. Il a été guidé dans tous ses actes par cette pensée que si le pouvoir monarchique a besoin, pour se soutenir, de la force brutale et matérielle, les autorités républicaines doivent chercher à faire régner l'ordre par la justice, par la fraternité et par la force morale. Dans la limite de ses pouvoirs, le Comité a cherché à faire autant de bien que possible. Aujourd'hui, il dépose avec bonheur le fardeau des affaires publiques ; il se retire avec la conscience d'avoir fait tous ses efforts pour remplir convenablement sa mission. Il emporte cette douce satisfaction que sous son administration populaire, pas une goutte de sang n'a été versée. Citoyens, que sa parole d'adieux nous unisse tous dans un sentiment de concorde : Vive la République démocratique (1) ! »

Malgré le langage violent des journaux qui maintenaient jusqu'au bout leurs accusations intéressées (2), on doit constater avec les membres du Comité, avec un de leurs contemporains les moins suspects de partialité à leur égard, que « le sang n'a pas coulé à Lyon » (3) pendant la période révolutionnaire.

La politique obscure, hésitante, quelquefois équivoque de la municipalité du 25 Février, amena peut-être cet heureux résultat. Dominée par les événements, contrainte de céder devant les ouvriers

---

(1) *Censeur*, 8 juin 1848.

(2) Le *Courrier de Lyon* (8 juin 1848) voyait dans la démission du Comité central une « tardive satisfaction à l'opinion publique » et réclamait une enquête sur ses agissements politiques et financiers. Cf. *Gazette de Lyon*, 9 juin : « Mauvais vouloir, impuissance, gaspillage, voilà le résumé de votre administration. Impudence, hypocrisie, voilà le résumé de vos adieux. » *Liberté*, 9 juin. « Il importe à tous que la lumière se fasse. C'est une question de moralité publique, et pour son propre honneur, le Comité doit provoquer lui-même de minutieuses investigations, si, comme nous aimons à l'espérer, il se trouve en butte à des inculpations calomnieuses. »

(3) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 94. La *Tribune Lyonnaise* (1er juin 1848, p. 39) porte sur le Comité ce jugement assez équitable : « Nous ne ferons au Comité de l'Hôtel de Ville qu'un reproche, celui de ne pas s'être mis en rapport avec tous les citoyens par la publicité de ses séances, et surtout d'avoir cru que Lyon était tout entier, soit dans le *Club de la Croix-Pâquet*, soit dans le *Club central*. Il devait, au contraire, séparer son action de celle de ces clubs, parce qu'on n'est un pouvoir fort et respecté que lorsqu'on administre, dans l'intérêt de tous, sans distinction de classe, lorsqu'on ne subit aucune influence publique ou occulte. »

qui avaient leurs représentants à l'Hôtel de Ville, elle ne montra jamais un goût très vif pour la répression. On ne voit point cependant qu'elle ait ouvertement et certainement fomenté des émeutes. Elle trouvait, à son avènement, des finances extrêmement obérées. L'indispensable création des ateliers nationaux, l'approvisionnement de trente ou quarante mille prolétaires sans travail, qui se seraient fait tuer pour un morceau de pain, n'étaient pas des circonstances très favorables à un remaniement de la dette communale et à l'établissement d'un irréprochable budget, surtout si l'on songe que la ville de Lyon dut à plusieurs reprises venir en aide aux communes suburbaines réduites à la plus absolue disette d'argent.

Qu'il y ait eu gaspillage, que les règles ordinaires de la comptabilité publique aient souvent été méconnues par des administrateurs improvisés, et pour la plupart inexpérimentés, cela n'est pas douteux. Les malversations le sont davantage.

Comme beaucoup des hommes nouveaux de 1848, les membres du Comité central de Lyon péchèrent surtout par faiblesse, par ignorance. Ce n'est pas dans l'opposition qu'on apprend à diriger les affaires publiques, et tous ou presque tous sortaient des sociétés secrètes républicaines de la Monarchie de Juillet. Ils eurent au moins le courage d'affronter les dangers que présentait le pouvoir après la Révolution et d'épargner à la bourgeoisie conservatrice les horreurs de la guerre sociale. Il était bien difficile d'exiger d'eux une tâche plus considérable.

II

L'arrêté du ministre de l'Intérieur pris le 22 mai, porté à la connaissance des Lyonnais par Martin Bernard après la démarche faite à la Préfecture au nom de la garde nationale, fixait les élections municipales au 6 juin (1).

Une décision du Commissaire extraordinaire les recula jusqu'au 13, pour qu'on pût en préparer plus minutieusement les détails matériels et pourvoir à l'examen de nombreuses réclamations (2).

(1) *Actes administratifs*, 1848, 2e série, pp. 124-125. Il n'est pas inutile de rappeler ici que le Comité avait lui-même réclamé à plusieurs reprises la constitution régulière de l'administration municipale. (*Censeur*, 6 et 8 juin 1848, séances du Comité central, 26 avril, 1er et 2 mai.)

(2) *Censeur*, 7 juin 1848.

Les journaux d'opposition interprétèrent ce retard comme une preuve des intentions néfastes du Comité central qui désirait prendre son temps pour faire disparaître les documents compromettants et au besoin s'assurer par des manœuvres déloyales une complète victoire dans la prochaine bataille (1).

Le parti de l'ordre commença par soulever des exceptions de procédure nées de l'interprétation et du rapprochement de textes d'origine différente. Des commerçants habitant dans les communes suburbaines, mais payant à Lyon où ils exerçaient leur profession la plus grosse part de leurs contributions, adressèrent au maire provisoire une requête à fin d'inscription sur les listes électorales de Lyon, requête basée sur la loi du 31 mars 1831, qui appelle à concourir à la nomination des conseillers municipaux tous les citoyens payant une contribution directe dans la commune, et sur le décret du 5 mars 1848, qui maintient les dispositions de cette loi en ce qu'elles n'ont rien de contraire à celles qu'il renferme (2).

En janvier 1848, pour faire échec à la candidature libérale de Démophile Laforest au Conseil général, les requérants avaient voté au lieu de leur résidence personnelle. En juin, pour combattre les républicains, ils prétendaient exercer leur droit de suffrage à Lyon (3).

Le maire provisoire se refusant à leur accorder satisfaction, ils portèrent l'affaire devant le Conseil de Préfecture, qui rejeta purement et simplement leur recours en définissant la résidence « le lieu où le citoyen a son foyer domestique, le lieu où il loge et habite avec sa famille » (4). Mais le tribunal civil, saisi par deux

---

(1) *Salut Public*, *Gazette de Lyon*, 7 juin 1848; *Union Nationale*, 7 et 8 juin. Cf. *Peuple Souverain*. « Les élections municipales sont renvoyées à huitaine. Tant mieux! La bataille était perdue pour le parti républicain si elle se fût livrée aujourd'hui. » La *Gazette* voulut cependant bien reconnaître que le renvoi était nécessité par « des embarras provenant de la foule des réclamations tardivement adressées à l'Hôtel de Ville ». Le sectionnement de la ville, prévu par l'ordonnance royale du 8 octobre 1831, fut maintenu. Il y avait neuf sections, élisant quatre conseillers. Les deux autres, désignées par le sort, n'en élisaient que trois. (*Actes administratifs*, *loc. cit.*, pp. 126-129, arrêté de Martin Bernard en date du 24 mai; *Censeur*, 28 mai, 2 juin 1848, arrêtés du maire provisoire.)

(2) *Courrier de Lyon*, 4 juin 1848.

(3) *Censeur*, 29 mai 1848.

(4) *Moniteur Judiciaire*, 10 juin 1848; cf. *Courrier de Lyon*, 9 juin 1848, communication signée *Ed. Pourchet*, critiquant l'arrêt du Conseil de préfecture.

d'entre eux, décida, au contraire, qu'ils avaient « une résidence de plus de six mois à Lyon », puisqu'ils y exerçaient leur profession depuis un grand nombre d'années » (1).

Si les amis de l'ordre soutenaient que les commerçants demeurant dans les communes suburbaines avaient une résidence à Lyon, et par suite la faculté d'y voter, conformément aux prescriptions édictées par le Gouvernement provisoire, ils critiquaient en revanche, dans un but politique facile à définir, le droit de suffrage accordé à tout citoyen justifiant d'une résidence de six mois consécutifs dans la ville où il se trouvait. « Le décret du 5 mars, disait le *Salut Public*, appelle l'universalité des Français à voter ; l'arrêté ministériel du 22 mai n'en appelle qu'une partie. Au nombre de ceux qui ne sont pas admis, nous soutenons qu'on doit comprendre ceux qui ne sont que résidents, et qui, n'ayant pas le plus petit intérêt à des élections non politiques et purement locales, ne peuvent que se faire l'organe d'impressions étrangères à leurs intérêts et violenter la majorité (2). »

En provoquant cette querelle de mots, les amis de l'ordre cherchaient à s'assurer contre les démocrates et les socialistes un triomphe complet ; mais ils durent s'incliner devant les conclusions du Conseil de Préfecture.

Malgré cet échec, ils s'estimèrent assez puissants, certains de l'appui de la majorité des gardes nationaux, pour résister aux efforts du *Club Central* et du *Censeur*.

Car on retrouve au mois de juin la population lyonnaise divisée comme en avril en trois partis de force numérique inégale : à droite, les amis de l'ordre, à gauche les socialistes et les républicains rouges, au centre la petite troupe des avocats et des publicistes qualifiés « formalistes » et dont la doctrine est celle du *National*, dont s'inspire le *Censeur*.

Les formalistes étaient d'avance condamnés à la plus humiliante

---

(1) *Moniteur Judiciaire*, 13 juin 1848. La question du domicile réel se posa de nouveau lors des premières élections municipales de la Croix-Rousse. Le Comité provisoire de cette commune la discuta devant les délégués du Comité électoral et décida que *le domicile réel de l'ouvrier est le domicile du patron qui l'occupe*. (Archives Municipales, D, *La Croix-Rousse*, 1847-1849, pp. 253-254, séance du 26 juillet 1848.)

(2) *Salut Public*, 9 juin 1848 ; cf. *id.*, 11 juin ; *Gazette de Lyon*, 29 avril, 26 mai ; *Courrier de Lyon*, 31 mai, 8 juin ; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 30 mai.

des défaites. Le Comité du quai de Retz composa en vain une liste de transaction où figuraient des hommes de la veille, amis ou partisans de Démophile Laforest, adversaires du communisme et de la politique démagogique (1). On ne s'en occupa, semble-t-il, que médiocrement. Une tentative de fusion avec les socialistes, préparée par le Club de l'Egalité échoua lamentablement, malgré tous les efforts qu'on déploya de part et d'autre (2), et la lutte se circonscrivit entre les deux groupes extrêmes qui s'étaient déjà heurtés lors du choix des représentants du peuple. C'était le conflit des riches et des pauvres, des capitalistes et des prolétaires, « l'antagonisme perpétuel de la blouse et de l'habit, de l'ouvrier et du fabricant, du peuple et de la bourgeoisie » (3).

Les amis de l'ordre voulaient dans la majorité du nouveau Conseil des hommes « ayant les connaissances nécessaires pour apprécier et défendre envers et contre tous » les intérêts de Lyon, des hommes sachant écrire et parler, compétents sur les affaires juridiques et financières, tout en laissant quelques places à des « chefs d'atelier probes et honnêtes, pris dans la fabrique de soie, parce que cette industrie est la source de la prospérité de la ville » (4).

Mais ces considérations cachaient autre chose, et servaient à masquer les travaux d'attaque dirigés contre le Comité central. La question dominante est « d'empêcher à tout prix que le Comité central de l'Hôtel de Ville ne soit réélu ou remplacé par son équivalent » (5).

Le Comité, ce n'est pas seulement le désordre financier, l'émeute en permanence dans la rue, la crise commerciale, c'est aussi le communisme et l'anarchie érigés en principes de gouvernement, c'est la société bouleversée jusque dans ses assises les plus profondes. « Il s'agit pour chacun de nous, écrivait un rédacteur du *Courrier*, de sauvegarder sa personne, sa famille, ses propriétés et ses droits contre les violences et les spoliations dont nous me-

(1) Le programme des formalistes se réduisait à trois points essentiels et suffisants, d'ailleurs, pour retenir l'attention de la nouvelle administration : la réorganisation des finances municipales, la question de l'enseignement congréganiste, l'organisation des écoles communales. (*Censeur*, 30 mai, 1er juin 1848.)

(2) *Tribune Lyonnaise*, 10 juin 1848, p. 43; 20 juin, p. 47.

(3) *Liberté*, 11 juin 1848; cf. *Gazette de Lyon; Salut Public*, 13 juin.

(4) *Courrier de Lyon*, 12-13 juin 1848, *Des fonctions municipales.*

(5) *Courrier de Lyon*, 11 juin 1848.

nacerait la tyrannie de la démagogie locale la plus intolérable de toutes (1). »

Du côté du Club Central, les positions ne sont pas prises d'une façon moins nette que chez les amis de l'ordre. Le Club entend faire des élections une manifestation politique en soutenant le Comité de l'Hôtel de Ville. « Il y a deux partis en présence, la réaction et la révolution. La révolution est au pouvoir,... la réaction lève la tête et veut ressaisir l'autorité qui a glissé de ses mains débiles le 24 février. C'est aux révolutionnaires, aux partisans des idées qui ont triomphé sur les dernières barricades, à consolider leur œuvre et à se tenir sur le qui-vive (2). » Il faut à tout prix empêcher l'arrivée au pouvoir des privilégiés, ce qui amènerait l'abaissement des salaires, des grèves suivies d'une répression brutale et du désarmement du peuple, la fermeture des clubs, la fin de la liberté de la presse, la continuation de l'œuvre d'éducation rétrograde des « ignorantins » (3). Il faut que les travailleurs s'unissent pour nommer « des citoyens probes, vertueux, honnêtes, quelle que soit leur position sociale », des hommes vivant de la vie du peuple, connaissant ses souffrances et ses misères (4). Et puisque les efforts de la réaction se portent surtout contre le Comité, c'est au sein de cette Assemblée que le Club Central ira chercher ses candidats afin de répondre avec éclat aux injures et aux calomnies (5).

Les partis en présence attachaient une grande importance à la question purement politique, mais délaissaient volontiers les pro-

---

(1) *Courrier de Lyon*, 12-13 juin 1848; cf. *Salut-Public*, 4 juin; *Union Nationale*, 4 juin; *Gazette de Lyon*, 5-6 juin.

(2) *Peuple Souverain*, 1er juin 1848; cf. *id.*, 29-30 mai.

(3) *Peuple Souverain*, 3 juin 1848. Cf. *id.*, 5 juin, lettre d'un député du Rhône à un ami : « Vous auriez tort de regarder les élections communales comme secondaires, parce que les élus ne vont pas se pavaner à Paris; vous vous tromperiez, car elles sont plus importantes que celles de la Chambre. Là est la base et la force de la République et de la démocratie; la commune en est le premier élément. Qu'il y ait en France 15.000 communes démocratiques, et alors peu importe que la Chambre soit aristocratique. Tâchez donc de vaincre l'indifférence et de faire comprendre toute l'importance de ces élections. »

(4) *Peuple Souverain*, 5 juin 1848, proclamation du Club central.

(5) *Peuple Souverain*, 31 mai, 1er juin 1848. A l'occasion des prochaines élections on vit se rouvrir les clubs qui s'étaient quelque peu endormis depuis la nomination des représentants. Mais leur action semble avoir été peu importante. Seul, le Club central mena une campagne efficace, aidé par le *Peuple Souverain*, devenu son organe attitré. (Cf. *Peuple Souverain*, 29-30 mai 1848.)

grammes d'intérêt local. Les amis de l'ordre, tout au moins, ne s'embarrassèrent point de professions de foi détaillées. Ils ne demandaient qu'à sauver la société, remettant à plus tard l'exécution de leurs projets administratifs. Le *Censeur* insistait plus particulièrement sur trois points essentiels : la réorganisation des finances communales, la suppression de l'enseignement primaire congréganiste, la création d'un enseignement municipal donné par un personnel laïque (1). Le *Peuple Souverain*, mais au lendemain du scrutin, avait des visées plus ambitieuses : ils se préoccupait aussi, et dans le même esprit que le *Censeur*, du problème de l'éducation du peuple, mais réclamait, en outre, la publicité des séances du Conseil, l'annexion des communes suburbaines, le passage gratuit des ponts avec rachat des péages, l'alimentation en eau potable de toute la ville, une taxe sur le luxe avec dégrèvement des objets de première nécessité, la prorogation à deux ans de la dette lyonnaise, la réforme des hospices et des bureaux municipaux (2).

Il n'est pas audacieux d'avancer que la majeure partie de la population laissait de côté ce programme très raisonnable et se passionnait surtout pour ou contre l'une des deux opinions dont les représentants se disputaient l'occupation de l'Hôtel de Ville. Trois listes furent élaborées, car les formalistes ne voulurent point renoncer au combat, la liste dite de la *garde nationale*, qui était celle des amis de l'ordre, la liste du Club Central et la liste du *Censeur*. Mais sur chacune de ces trois listes on rencontrait des noms populaires, sympathiques à tous les citoyens et qui réunirent à la fois les suffrages conservateurs, républicains ou socialistes (3).

III

Les élections municipales furent l'occasion d'abus nombreux. Socialistes et conservateurs se surveillaient jalousement et cherchaient à se tromper. « De bonnes précautions furent prises par la

---

(1) *Censeur*, 30 mai, 1er juin 1848.

(2) *Peuple Souverain*, 18 juin 1848, *Des devoirs du nouveau Conseil municipal.*

(3) *Courrier de Lyon*, 12-13, 15 juin 1848 ; *Liberté*, 6 juin ; *Union Nationale*, 6, 13 juin ; *Salut Public*, 7 juin ; *Gazette de Lyon*, 5-6 juin, 6-13 juin ; *Peuple Souverain*, 5, 12-13 juin ; *Censeur*, 4 juin.

garde nationale pour vérifier la sincérité des listes électorales (1) », mais elles n'empêchèrent pas la distribution de fausses cartes ou de cartes en blanc. Souvent même les cartes authentiques n'arrivèrent pas à leur adresse, les porteurs chargés de les remettre à domicile se contentant de les déposer chez un locataire du rez-de-chaussée de chaque immeuble en le priant de les remettre à ses voisins. Certains allaient jusqu'à les déchirer ou à les jeter par paquets dans les rues où l'on en retrouva aux mains d'enfants qui s'en servaient comme d'un jouet. A la Mairie d'ailleurs, le travail de distribution s'opérait dans le plus grand désordre (2).

Pour tromper les électeurs, on usa du système bien connu qui consistait à afficher des listes contenant pêle-mêle les noms de candidats d'opinions différentes (3).

Des faits de pression furent reprochés à plusieurs fonctionnaires. Par exemple, des commissaires de police refusaient de délivrer aux ouvriers les certificats d'identité qu'on exigeait d'eux pour leur inscription sur les listes électorales (4). D'autres tentaient de « paralyser par tous les moyens en leur pouvoir le vote de la classe ouvrière, soit en refusant des cartes, ou du moins en y apportant tous les obstacles possibles, soit en prenant des détours qui n'entraient pas dans les attributions de leurs fonctions » (5).

Souvent on eut recours à la violence. A Perrache, un nommé Curez, après avoir interrompu une réunion publique, le 2 juin, revint le lendemain dans un local privé où les citoyens qui composaient cette réunion s'étaient à nouveau donné rendez-vous, et les contraignit à se séparer, aidé de trente ou quarante individus

---

(1) *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 93.

(2) *Censeur*, 4, 14-15 juin 1848; *id.*, 16 juin, séances du Comité central, 2 juin; *Courrier de Lyon*, 7, 8 juin; *Salut Public*, 6, 7 juin.

(3) *Union Nationale*, 9 juin 1848.

(4) *Censeur*, 16 juin 1848, séances du Comité central, 2 juin. *Tribune Lyonnaise*, 10 juin 1848, p. 43, Club de l'Egalité, 6 juin : « Le citoyen Alix dénonce un fait de corruption électorale; le citoyen Charpenet, fabricant de peignes, rue Tramassac, profite de sa position de distributeur de secours aux ouvriers, pour leur remettre une liste électorale, sur laquelle se trouvent les noms des citoyens Hobitz, Marnas et Binet, en les engageant à voter pour ces candidats de l'aristocratie. »

(5) *Peuple Souverain*, 8 juin 1848, lettre d'un ouvrier, Duchorne; *Tribune Lyonnaise*, 10 juin 1848, p. 43, Club de l'Egalité, 5 juin : Le Club, en présence des menées de commissaires de police, délègue dix de ses membres « pour accompagner les ouvriers chez ces fonctionnaires, toutes les fois que ce sera nécessaire ».

en armes. Il en fut de même au Club démocratique de la Charité (1). Quelques candidats reçurent des lettres anonymes leur enjoignant de se désister sous peine de mort (2). Un employé de la Compagnie des Facteurs Lyonnais, chargé de porter 3.000 bulletins dans le quartier Saint-Georges, en fut brutalement dépouillé par des hommes qui les brûlèrent en criant : « A bas les aristocrates (3) ! »

A droite comme à gauche, il fallut stimuler le zèle et le dévouement des électeurs. « L'indifférence est un crime, disait le Club Central, car l'indifférence amène la honte : vous vous réveillerez enchaînés (4). »

Les amis de l'ordre avaient une fâcheuse propension à préférer les délices de la promenade champêtre au devoir civique. Leurs journaux les morigénèrent sévèrement et les engagèrent à l'abnégation et au renoncement dans l'intérêt supérieur de leur cause (5), comme ils firent appel à leur bonne volonté pour prévenir les fraudes possibles et déjouer les intrigues du Club Central et de l'ancien Comité provisoire (6). Le jour de la bataille tout le monde devait être de bonne heure à son poste, car les socialistes seraient certainement les premiers aux sections de vote, pour profiter de la disposition légale donnant aux trois plus jeunes électeurs présents et aux trois plus âgés le droit de former le bureau. « Il est urgent, remarquait-on, que les bons citoyens se tiennent en garde contre l'effet que pourrait avoir cette mesure en livrant aux mains d'un parti le monopole de diriger et de surveiller les opérations électorales (7). »

Malgré cet état d'esprit, les Lyonnais se comportèrent sagement et aucun incident grave ne vint troubler le scrutin. Il se forma quelques groupes sur la place des Terreaux, mais cette agitation super-

---

(1) *Liberté*, *Courrier de Lyon*, 4, 5 juin 1848; *Salut Public*, 5 juin.

(2) *Liberté*, 13 juin 1848.

(3) *Gazette de Lyon*, *Salut Public*, 7 juin 1848; *Courrier de Lyon*, 8 juin.

(4) *Peuple Souverain*, 12-13 juin 1848.

(5) *Gazette de Lyon*, 29-30 mai 1848. « Nous prions instamment les habitants de la campagne de revenir en ville pour prendre part aux élections municipales. Leur absence dans une pareille circonstance pourrait être considérée comme une honteuse désertion. » Cf. *Salut Public*, 31 mai, *Courrier de Lyon*, 1er juin.

(6) *Courrier de Lyon*, 6 juin 1848; *Salut Public*, 10 juin.

(7) *Salut Public*, 5 juin 1848; cf. *Courrier de Lyon*, 5 juin, lettre d'un électeur et commentaire; *Salut Public*, 10 juin.

ficielle avait surtout pour cause la publication de l'arrêté relatif à la réorganisation des chantiers nationaux (1).

Après deux tours de scrutin, quarante conseillers furent proclamés élus, au lieu de quarante-deux, chiffre prévu par la loi, l'un, Dervieu, ayant été nommé dans deux sections, le second, Ravu, se retirant à cause des liens de parenté qui l'unissaient à son collègue Piatton (2). Vingt-trois candidats de la liste de la garde nationale triomphèrent sans l'appoint de voix étrangères à leur parti. Les autres avaient été portés simultanément sur deux listes. Un seul eut l'appui collectif du Club Central, du *Censeur* et de la garde nationale, Démophile Laforest, alors très sympathique à tous les Lyonnais pour les services qu'il avait rendus depuis le 25 février. Le Club Central n'obtenait par ses propres forces que trois sièges à l'assemblée communale ; encore ses élus, Grillet, Métrat et Chavent, ne passaient-ils point pour d'intraitables révolutionnaires, le premier surtout, riche négociant du quartier Saint-Clair, phalanstérien sentimental, auquel sa générosité avait valu une popularité de bon aloi. Quant aux candidats uniquement soutenus par le *Censeur*, le suffrage universel les avait impitoyablement écartés (3).

En résumé, les amis de l'ordre remportaient un grand succès, et les commentaires satisfaits de leurs journaux ne laissent aucun doute sur ce point (4), tandis que les dissertations et les calculs minutieux du *Censeur* ou du *Peuple Souverain* cachent mal une amère déception (5).

---

(1) *Liberté*, 14 juin 1848, *Censeur*, 17 juin, *Courrier de Lyon*, 18 juin.

(2) *Censeur*, 18 juin 1848.

(3) Les trois listes en présence se retrouvent dans les journaux politiques avec d'insignifiantes variantes : voy. *Peuple Souverain*, 12-13 juin 1848 ; *Courrier de Lyon*, 12-13, 15 juin ; *Union Nationale*, 13 juin ; *Gazette de Lyon*, 12-13 juin ; *Liberté*, 6 juin ; *Salut Public*, 7 juin ; *Censeur*, 4 juin. La statistique de l'élection fut faite au lendemain du scrutin par les mêmes journaux qui interprétaient les résultats selon l'opinion qu'ils représentaient. Il faut comparer leurs commentaires et les contrôler l'un par l'autre, pour avoir une idée exacte de la couleur politique du nouveau Conseil. (*Censeur*, 14-15 juin 1848, 17,18 juin ; *Peuple Souverain*, 17 juin ; *Courrier de Lyon*, *Gazette de Lyon*, *Union Nationale*, 18 juin.)

(4) *Courrier de Lyon*, *Gazette de Lyon*, 17 juin 1848 ; *Union Nationale*, *Liberté*, 18 juin.

(5) *Censeur*, 17 juin 1848. *Peuple Souverain*, 17 juin : « Le résultat définitif des élections municipales est moins affligeant que nous n'avions lieu de le craindre. La journée d'hier a été bonne... Nous avons vu sortir de l'urne plusieurs noms chers aux vrais démocrates, et *la victoire eût été*

Cependant, la majorité du Conseil, quoique modérée, n'était pas monarchiste. Elle acceptait franchement la République (1). Mais elle répudiait aussi, avec la minorité, le désordre démagogique, les clubs et le socialisme. Elle condamnait implicitement, par son succès, la politique de l'ancien Comité central contre lequel tous les efforts des amis de l'ordre s'étaient réunis. C'était une nouvelle méthode qui allait prévaloir dans l'administration de la cité.

Le Commissaire extraordinaire, Martin Bernard, installa les conseillers municipaux dès le 19 mai. « Citoyens, leur dit-il, c'est une grande mission que celle qui vous a été dévolue par le scrutin populaire. Vos prédécesseurs ont eu une tâche très difficile à remplir. Immédiatement issus de la Révolution, ils ont représenté ses instincts les plus dévoués. A vous citoyens, à vous de continuer et de perfectionner leur œuvre selon votre conscience. Vous aurez surtout à régulariser la situation financière qui s'est épuisée sous le poids des sacrifices de toutes sortes qu'a nécessités la crise commerciale et industrielle qui sévit sur votre ville encore plus que sur toute autre.

« Jusqu'à ce jour, du reste, un immense résultat a été obtenu ; le sang lyonnais n'a pas coulé, et la paix a été maintenue dans cette noble cité aux passions si ardentes. Que vos efforts tendent toujours vers ce but ! Que votre concours surtout soit toujours assuré à l'autorité centrale ! Et sous les auspices de cette fraternelle union se résoudront avec le temps et votre patriotisme et les embarras de cette commune dont vous prenez aujourd'hui les rênes et les graves questions qui touchent aux entrailles de la population lyonnaise.

« Citoyens, au nom de la République, le Conseil municipal de la ville de Lyon est constitué.

---

plus complète si le peuple eût mis plus d'empressement à venir déposer ses bulletins, mais les trois quarts ont fait défaut, et malgré cela, nous avons gagné notre cause dans plusieurs sections. » Voici les noms des conseillers municipaux élus le 13 et le 15 juin 1848 : Chavent, Métrat, Grillet aîné (Club central) ; Hobitz, Brevard, Dervieu (deux fois élu), Hodieu, Pitiot-Coletta, Pailleron, Noailly, Sériziat, Valois, Prost, Bruno Faure, Pain, Bonnardel, Régny, Loyson, Rave, Ravu (démissionnaire), Grangé, Réveil, Bernard, Piatton, Ducarre, Bredin (liste de la garde nationale) ; Bacot, Ricard, Vachez, Carle, Bouchardy, Chipier, Brossette, Fayolle, Briandas (listes de la garde nationale et du *Censeur*) ; Morel, Fraisse (listes du Club central et de la garde nationale) ; Edant, Morellet, Morlon (listes du Club central et du *Censeur*) ; Démophile, Laforest (figurant sur les trois listes).

(1) *Censeur*, 14-15, 17 juin 1848 ; *Peuple Souverain*, 17 juin.

« Vive la République (1) ! »

Les conseillers mêlèrent leurs acclamations à celle du Commissaire extraordinaire, et l'administration proprement dite fut ainsi composée : Démophile Laforest, maire ; Grillet aîné, Fraisse, Briandas, Ricard, Pain, Chipier, Edant, Bonnardel et Bacot, adjoints. Le premier adjoint, Grillet, manifesta « quelques scrupules sur la nomination du maire et du corps des adjoints par le Commissaire de la République, mais un cri unanime d'approbation » ratifia immédiatement le choix de Martin Bernard (2).

Le jour même de leur installation, les adjoints se réunirent pour se partager le travail. Laforest était retenu à Paris par l'exercice de son mandat de représentant, les fonctions de maire furent provisoirement déléguées à Grillet, qui annonça dans une proclamation le retour prochain du chef de la municipalité. « Citoyens, disait-il en terminant, vos magistrats ne se font pas illusion sur la difficulté de leur tâche ; ils n'oublieront jamais qu'ils sont issus du suffrage universel et que cette origine leur impose le devoir de marcher dans la voie ouverte par la Révolution de Février (3). »

La tâche était difficile, en effet : l'échéance financière du 30 juin s'annonçait comme formidable, l'administration préfectorale et judiciaire était encore désorganisée et l'insurrection parisienne allait à nouveau plonger la population lyonnaise dans la plus mortelle des inquiétudes (4).

---

(1) *Censeur*, 23 juin 1848.

(2) *Censeur*, 19 juin 1848.

(3) *Censeur*, 19 juin 1848, affiche datée du 17 juin. La *Revue de Lyon* (1849-1850) qualifiait ainsi Grillet : « Homme populaire et digne, autant par sa probité et ses connaissances commerciales, que par la droiture et l'affabilité de son caractère. » (p. 47, article de Vachez.)

(4) Dans la banlieue, la seule commune de Vaise renouvela en juin son Conseil municipal. Le maire provisoire Tissot fut confirmé dans ses fonctions. L'assemblée communale de Vaise qui comprenait 23 membres donnait d'ailleurs toute satisfaction aux Amis de l'Ordre. (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, pp. 150-151 ; *Censeur*, 21 juin 1848 ; *Salut Public*, 22 juin ; *Gazette de Lyon*, 25 juin.) A la Guillotière et à la Croix-Rousse, les élections ne se firent qu'en septembre, lors du renouvellement prévu par la loi du 11 juillet 1848.

CHAPITRE III

Les Journées de Juin à Lyon.

I. — Persistance de l'agitation pendant le mois de juin. Pillages et attentats.
II. — La mise à la tâche dans les chantiers nationaux.
III. — Les journées de juin.

I

Les journées de juin ne revêtirent pas à Lyon le caractère insurrectionnel qu'elles eurent à Paris et à Marseille. Tout s'y passa sans incidents vraiment graves, et la force armée n'eut pas besoin d'intervenir. Cependant, l'effervescence déterminée par l'affaire du 18 mai n'était pas calmée ; l'agitation persistait dans la rue ; une grande fermentation, que de nombreux faits démontrent, se manifestait au sein de la population ouvrière.

Le 26 mai, ce sont de prétendus Voraces (hautement reniés par la société de ce nom), qui envahissent le logis d'un capitaine de la garde mobile et cherchent à le tuer sous prétexte qu'il est l'instigateur du retrait des postes occupés par eux à Lyon. Sa ferme attitude les contraint à se retirer (1).

Le 31 mai, trois caisses venant de Saint-Etienne sont saisies par les travailleurs du chantier de Perrache, défoncées et vidées de leur contenu, soit quatre cent cinquante pistolets de cavalerie que les pillards se mettent en devoir de se partager. L'officier commandant le piquet de garde à la prison voisine essaya vainement de s'interposer. Martin Bernard, aussitôt préveau, informa l'avocat général Loyson et Gémeau. En quelques minutes, un régiment de dragons qui était consigné en prévision de troubles possibles autour du

---

(1) *Peuple Souverain*, 29-30 mai 1848.

Palais de Justice (on jugeait alors les émeutiers de Février), arrive au galop sur les chantiers, suivi d'un bataillon d'infanterie (1). Quelques-uns des ouvriers s'enfuient, d'autres se précipitent vers le Rhône pour y jeter les pistolets qu'ils ont dérobés. Mais la plupart sont appréhendés et désarmés. Devant cette attitude énergique des autorités, les travailleurs de la Vitriolerie, qui se disposaient à secourir leurs camarades, n'intervinrent pas.

Toutes les arrestations ne furent pas maintenues, mais le chef du Parquet profita des circonstances pour faire exécuter à Perrache, avec le concours de commissaires de police, des recherches minutieuses dans les maisons de débauche et les bouges où se réfugiaient quantité de prostituées et de gens sans aveu. On y découvrit des cartouches, des armes provenant de pillages antérieurs, et dont plusieurs avaient été cachées dans la terre. Rue de Flesselles, les agents trouvèrent un matériel de fabrication de poudre et de balles. Une fille publique portant cinq pistolets à sa ceinture, fut, avec quinze de ses compagnes et des individus dangereux, emmenée sous bonne escorte à la maison d'arrêt de Roanne (2).

La répression du pillage de Perrache et les perquisitions qui en furent la conséquence excitèrent contre l'armée les ouvriers des chantiers nationaux et aussi les centaines de libérés qui circulaient librement en ville grâce à l'absence de toute surveillance policière. Les attentats commis sur les militaires, les insultes aux gradés se multiplièrent dans la première moitié de juin.

Le 1er au soir, un lieutenant appartenant au bataillon chargé de

---

(1) Dans cette rapidité, le *Peuple Souverain* voit une sorte de complot. D'après lui, les ouvriers ignorant le contenu des caisses arrivées de Saint-Etienne avaient été poussés au pillage par des agents provocateurs qui disparurent dès que la troupe arriva, comme prévenue par le télégraphe électrique. Il y a là, disait-il, un mystère « qu'on ne nous expliquera pas, mais que nous comprenons parfaitement. Les vrais coupables ne sont pas certainement sous la main de la justice. » (*Peuple Souverain*, 2 juin 1848.)

Le Comité central, de son côté, s'étonna qu'on ne prévînt jamais les autorités du passage d'un convoi, estimant que les ouvriers devaient être avertis à l'avance pour opérer de telles prises. Un arrêté fut adopté, qui enjoignait aux commissionnaires chargeurs de ne jamais transporter de caisses d'armes sans en informer les autorités et de les faire escorter. (*Censeur*, 13 juin 1848, Comité central, séance du 31 mai.)

(2) Archives Nationales, BB30 361 (2), rapports du premier avocat général, 1er et 2 juin 1848; *Courrier de Lyon*, 1er, 2 juin; *Salut Public*, 1er juin et supplément, 3, 5 juin; *Censeur*, 2 juin; *Gazette de Lyon*, 2-3 juin; *Union Nationale*, 3 juin; *Liberté*, 2 et 3 juin 1848.

protéger les perquisitions, essuya un coup de feu en passant sur le cours du Midi. Une balle traversa son shako. L'arme, aussitôt jetée par son agresseur était de celles qu'on avait volées la veille. La justice vit là un acte de vengeance se rattachant à l'affaire du 31 mai, d'autant plus que l'officier avait reçu auparavant une lettre de menaces signée d'un *Vautour* (1).

Le 7, deux dragons sont assaillis par une bande de gamins auxquels se mêlent des hommes, et délivrés à grand'peine des mains de leurs agresseurs qui veulent les jeter à la Saône (2). Un autre jour, des officiers sont grossièrement injuriés dans la rue de Bourbon et aux Brotteaux. Un caporal du 22e léger est menacé dans la cour même de l'Hôtel de Ville (3). Des violences furent exercées également contre des prêtres par des habitants de la Croix-Rousse, et l'archevêque s'en plaignit au ministre des Cultes (4).

Les manifestations collectives étaient d'ailleurs fréquentes malgré les postes et les patrouilles. La nuit, des gardes mobiles attaquaient les passants attardés. A la Guillotière, des agents de police faillirent être enlevés. Des ouvriers inscrits aux chantiers nationaux, mais non occupés par suite de l'encombrement, enfoncèrent les portes de la Mairie et réclamèrent un supplément de subsistances. Une soixantaine d'hommes et de femmes parcoururent les ateliers de moulinage, brutalisant ceux qui continuaient à travailler sans augmentation de salaire. On arrêta un plâtrier qui frappait un Italien. Un commerçant du quai de Retz reçut avis que ses magasins seraient brûlés s'il ne renvoyait pas les étrangers employés chez lui. Le 14 juin, la garde nationale dut déblayer la place des Terreaux où la foule s'agitait à propos de l'admission de Louis-Napoléon à l'Assemblée (5).

Les fausses nouvelles germaient partout (6). On parlait d'une conspiration contre la sécurité publique, de l'arrestation d'un avo-

---

(1) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport de Loyson, 2 juin 1848; *Censeur*, 4 juin; *Salut Public*, 4 et 6 juin; *Courrier de Lyon*, 4 et 5 juin 1848; cf. *Nouvelliste*, 6 juin, lettre d'un *Vautour*, désavouant l'attentat.

(2) *Salut Public*, 9 et 11 juin 1848.

(3) *Courrier de Lyon*, 7 juin; *Salut Public*, 8, 11 juin et supplément au numéro de ce jour.

(4) Archives Nationales, *loc. cit.*, diverses pièces datées des 14, 30 juin et 5 juillet 1848.

(5) *Censeur*, 7, 14-15 juin; *Liberté*, 8, 16 juin; *Salut Public*, 11, 15, 16 juin 1848.

(6) *Censeur*, 14-15 juin 1848.

cat (1). Plus de trois cents gardes mobiles demandaient à Neumayer de les envoyer à la frontière ou dans une autre garnison, craignant une collision avec la population (2). On faisait circuler des pétitions pour l'organisation du travail (3). Des émissaires venus de Paris excitaient les clubs ; la Croix-Rousse préparait un dangereux mouvement. Le premier avocat général se concertait avec le chef de la 7e division militaire pour comprimer l'émeute attendue (4).

La misère étant très grande (5), tout était à craindre. Le bruit courut même à l'étranger que Lyon avait été bombardé (6).

La loi sur les attroupements votée le 7 juin et publiée le 9 au *Moniteur*, avec une proclamation du pouvoir exécutif, rassura les citoyens paisibles et enleva aux autres leur audace (7). Une circulaire postérieure de Recurt n'était pas moins significative (8). On

---

(1) *Salut Public*, 17 juin 1848.

(2) *Censeur*, 4 juin 1848.

(3) *Censeur*, 13 juin 1848.

(4) Archives Nationales, BB[30] 361 (2), rapport du premier avocat général Loyson, 11 juin 1848 : « Les faits qui se sont passés récemment à l'Assemblée Nationale ont renouvelé l'agitation dans notre cité. La Croix-Rousse affichait des espérances sinistres, tout se préparait pour un mouvement ordonné sur une vaste échelle. Le banquet préparé à Paris devait être le signal d'une vaste insurrection à Lyon. De nombreux émissaires envoyés de la capitale surexcitaient chaque soir nos clubs et poussaient au désordre. Toutefois, l'autorité militaire et la garde nationale averties et secondées par le pouvoir judiciaire étaient en mesure de comprimer le mouvement insurrectionnel. »

(5) *Censeur*, 8 juin 1848. De nombreux pères de famille étaient dans l'impossibilité absolue de dégager les objets qu'ils avaient portés au Mont-de-Piété.

(6) *Censeur*, 18 juin 1848, lettre d'un Lyonnais (de Naples).

(7) Archives Nationales, *loc. cit.*, *ibid.* « Le décret sur les attroupements a complètement changé cette situation. L'attitude énergique du gouvernement et le langage ferme de M. Marie ont rassuré les partisans de l'ordre qui forment l'immense majorité dans notre ville et fait perdre de leur assurance aux fauteurs de désordres. » *Moniteur*, 9 juin 1848, p. 1303, *Loi du 7 juin sur les attroupements*, et proclamation du pouvoir exécutif : « Si devant les exhortations paternelles, si devant les sommations légales, les agitations persistaient, la force publique fera respecter la loi. C'est là son devoir, et elle le remplira avec une fermeté prudente, mais résolue. »

(8) *Moniteur*, 19 juin 1848, p. 1421, circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets : « Ne l'oubliez pas, citoyen préfet, nos fautes seules pourraient offrir des chances à la réaction ; que notre administration soit ferme, digne, honnête, et tous les intérêts, toutes les opinions se rallieront en faisceau autour de la République... Si des ambitieux, quel que soit leur drapeau, voulaient exploiter à leur profit personnel la vivacité des espérances prématurées des uns, les regrets insensés des autres, vous leur

devinait que le Gouvernement était disposé à sévir contre la révolution violente .

Il était urgent, néanmoins, de s'occuper au plus vite de la réorganisation des pouvoirs publics dans le département du Rhône. On avait procédé aux élections municipales, nommé un procureur de la République, mais la Préfecture était toujours aux mains d'un Commissaire extraordinaire élu à la Constituante, et qui ne demandait qu'à prendre possession de son siège auprès de ses amis de la Montagne. Malheureusement, personne ne se souciait de recevoir sa succession grosse de mille responsabilités écrasantes. On annonça successivement la venue d'Hippolyte Dussart, qui avait rétabli la tranquillité à Rouen, de Billaudel, qui alla dans la Moselle, d'Emile Thomas, de Ferdinand François, l'un directeur des chantiers nationaux de la Seine, l'autre publiciste lyonnais. Aucun n'accepta le périlleux honneur de relever le titre de préfet du Rhône tombé avec la monarchie. On prétendit aussi que les députés socialistes du département s'efforçaient d'obtenir la nomination d'un membre du Comité central, ce qui soulevait les protestations des amis de l'ordre (1).

En tout cas, il fallait un préfet : « Permettez-moi, monsieur le Ministre, disait Loyson dans son rapport du 11 juin, d'insister auprès de vous pour qu'on nomme enfin un préfet pour le département du Rhône. M. Martin Bernard ne se considère ici que dans une position provisoire, et ce provisoire est on ne peut plus fâcheux et peut avoir les plus déplorables résultats dans les circonstances actuelles, politiques et industrielles, dans lesquelles nous nous trouvons à Lyon (2). »

---

prouveriez par une prompte répression que le gouvernement de l'Etat ne saurait être chaque jour remis en question. » Cf. *Commission d'enquête*, II, p. 173, une autre circulaire de Recurt aux préfets (4 juin) pour les inviter à mettre à stricte exécution les instructions du 1er avril, jusque-là tenues pour non existantes, et concernant les libérés qui circulent sans entraves et s'agglomèrent dans les grandes villes. *Recueil des Actes administratifs du département du Rhône*, n° 24 (2e série), p. 139, circulaire du Commissaire extraordinaire aux maires, concernant la surveillance des condamnés libérés; *id.*, n° 26, p. 157, circulaire du 24 juin, invitant les maires à faire observer et arrêter tout individu porteur d'armes de guerre, s'introduisant chez les particuliers pour les menacer, ou traversant les communes du département.

(1) *Courrier de Lyon*, 27 mai, 1er, 15 juin; *Salut Public*, 27 mai, 4, 13, 22, 25 juin; *Liberté*, 1er juin 1848.

(2) Archives Nationales, BB30 361 (2), rapport du premier avocat géné-

II

L'application du décret du 30 mai imposant aux chantiers nationaux le régime du travail à la tâche donnait précisément alors un aliment à l'effervescence populaire.

Dans l'enthousiasme qui avait suivi la proclamation de la République, on ne s'était pas douté que ces chantiers deviendraient un danger à la fois économique et politique. Mais après une expérience de deux mois, on s'aperçut que l'on dépensait de l'argent en pure perte, et l'un des principaux rédacteurs du *Censeur*, Kauffmann, républicain de la veille, sincère partisan des doctrines de Février, s'unissait aux journaux d'opposition pour critiquer le système ruineux improvisé en un temps où il fallait parer à de graves difficultés. « Nous venons, écrivait-il un jour, de visiter ce qu'on appelle un chantier national, et nous sommes confondus de ce que nous avons vu, nous sommes navrés de l'incurie qui préside à de telles entreprise (1). »

Et il s'efforça, en de longs articles, de justifier cette appréciation sévère que l'on retrouve aussi bien sous la plume de démocrates et de socialistes comme Treillard et Benoît, que dans les échos tendancieux du *Salut Public*, de la *Gazette* ou du *Courrier de Lyon*.

Tout d'abord, les travaux étaient mal choisis et mal dirigés. Par exemple, au début de mai, le Commissaire du Gouvernement faisait appel aux ingénieurs directeurs des chantiers pour donner de l'occupation à près de trois mille ouvriers inscrits, mais non encore embauchés. Sous prétexte de commencer une ligne ferrée de Lyon à Genève, par le Dauphiné, on faucha prés et champs de seigle, on ouvrit les murs des fermes, sur un terrain évalué à 6 ou 7.000 francs l'hectare, sans procéder à la moindre expertise, sans fixer conformément à la loi l'indemnité due aux propriétaires en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique (2).

---

ral, 11 juin 1848. Au même dossier se trouve une note du ministre de la Justice (17 juin), qui transmet ce rapport au ministre de l'Intérieur, en attirant son attention sur la nécessité de nommer immédiatement un préfet dans le département du Rhône.

(1) *Censeur*, 14 mai 1848.

(2) *Censeur*, 14 mai; *Salut Public*, 17 mai; *Courrier de Lyon*, 18 mai 1848. La même méthode avait été suivie lorsqu'on avait établi le tracé

Que faisait-on encore pour rendre les chantiers nationaux aussi improductifs que possible ? A Perrache, les ouvriers prenaient du gravier sur un point déjà remblayé, et le transportaient plus loin, sauf à combler ensuite le trou qu'ils avaient ainsi creusé (1). La plupart étaient d'ailleurs très novices dans l'art de manier la pelle et la pioche. Les tisseurs mués en terrassiers commettaient de lourdes maladresses dont ils étaient trop souvent victimes. Les arpenteurs, promus au rang d'ingénieurs, se distinguaient par leurs bévues. Et souvent, au lieu de se consacrer à leur besogne, quand ils ne discutaient pas de politique, les travailleurs se contentaient de répondre à l'appel, de se reposer en jouant au bouchon, et de recevoir tous les trois jours cinq francs vingt-cinq centimes. Ils arrivaient en général très tard sur le chantier, y restaient pendant la grande chaleur de l'après-midi, et se retiraient à cinq heures. Un entrepreneur calculait sur le taux quotidien de soixante centimes la valeur marchande de leur besogne (2).

Les chantiers nationaux accaparaient ainsi, par l'appât d'un salaire facilement gagné, des milliers de bras qui manquaient à la campagne. Ils étaient fréquentés parfois par des personnes qui avaient des moyens d'existence, mais trouvaient avantageux de se faire nourrir aux dépens du Trésor. Et les cultivateurs, avec l'espoir d'une belle moisson, allaient être obligés d'élever singulièrement le prix de la main-d'œuvre pour trouver les ouvriers dont ils avaient besoin (3).

Il y avait cependant mieux à faire pour employer les énergies inactives de quarante ou cinquante mille individus. Les entreprises utiles et urgentes ne manquaient pas, telles que l'aménagement du Rhône, l'achèvement des quais, du cours de Brosses (aujourd'hui cours Gambetta), du boulevard d'enceinte de la Guillotière, de la route d'Heyrieux, arrêtée au milieu du territoire de Parilly, la construction du tunnel de Fourvière sur la ligne de Paris (4)...

Mais personne n'y avait songé : « Que de forces perdues, s'écriait

---

des nouvelles routes qui devaient contourner la colline de Fourvière. (*Gazette de Lyon*, 18 mai 1848.)

(1) *Censeur*, 9 juin 1848.

(2) *Censeur*, 7, 14 mai, 10 juin, 4 juillet ; *Gazette de Lyon*, 2-3 juin ; *Peuple Souverain*, 21 juin 1848.

(3) *Censeur*, 1er juin, 4 juillet ; *Peuple Souverain*, 18 juin 1848.

(4) *Censeur*, 14, 22, 26 mai, 2, 7, 9 juin ; *Gazette de Lyon*, 15-16 mai ; *Peuple Souverain*, 17 mai ; *Salut Public*, 15 juin 1848.

Kauffmann ! Que de millions jetés aux vents, qui ne tomberont nulle part, qui ne féconderont pas le moindre champ (1) ! »

Ces « essais malheureux d'une plus malheureuse utopie » coûtèrent donc des sommes énormes « sans donner d'autre produit qu'une profonde démoralisation parmi les ouvriers ». Le travail était « déconsidéré », « avili », dans les chantiers nationaux (2), écoles de « paresse » et d'indiscipline (3). On eût dit que des hommes inintelligents » gaspillaient l'argent à plaisir, espérant par ce « gaspillage prolongé » discréditer la République et amener la fermeture des chantiers (4).

La Commission du travail tenta de démontrer l'utilité « incontestable, sinon immédiate » des entreprises qu'elle avait préparées (5). Mais elle ne réussit à convaincre personne, et l'on conclut que le bilan des chantiers nationaux se soldait par un passif malfaisant.

Le Gouvernement crut d'abord porter remède à cette situation désastreuse pour les finances publiques en promulguant le décret du 30 mai qui substituait le travail à la tâche au travail à la journée dans les chantiers nationaux (6).

Avant de l'appliquer à Lyon, le Commissaire extraordinaire, de concert avec l'administration municipale, fit faire une enquête au sujet des ouvriers inscrits sur les registres d'enrôlement, afin de recueillir des renseignements concernant leur état-civil, leurs char-

---

(1) *Censeur*, 22 mai.

(2) *Revue de Lyon*, 1849-1850, p. 48, article de Vachez.

(3) Benoît, *Souvenirs de la République de 1848*, pp. 135-136.

(4) Treillard, *La République à Lyon*, p. 29. Une thèse analogue à celle de Treillard est soutenue par Emile Thomas, qui dirigea les chantiers parisiens. « M. Marie me dit que l'intention formelle du gouvernement était que cette expérience du Luxembourg se fît ; qu'elle aurait un excellent effet, celui de démontrer le vide des théories inapplicables de Louis Blanc.» (E. Thomas, *Histoire des chantiers nationaux*, p. 47, cité par Louis Blanc, *Histoire de la Révolution de 1848*, I, p. 180.) On peut rapprocher de ce texte la déclaration de Marie devant la Commission d'enquête instituée pour rechercher les causes de l'insurrection de juin : « La Commission du Luxembourg fut créée, et vous savez ce qui s'en est suivi : les discours de L. Blanc, les agitations des travailleurs, les déceptions de tout genre... Le seul bien qui en soit résulté a été de démontrer, jusqu'à l'évidence, l'inanité des doctrines et des moyens proposés. » (*Commission d'enquête*, I, p. 318.)

(5) *Peuple Souverain*, *Censeur*, 5 mai 1848, lettre de Morellet, président, et de Fraisse, membre de la Commission du travail.

(6) *Moniteur*, 4 juin 1848, p. 1253.

ges de famille, l'époque de la fixation de leur domicile à Lyon ou dans les communes suburbaines (1).

Les ouvriers, sous le nouveau régime, devaient être groupés en escouades de vingt hommes et dirigés par un chef qu'ils élisaient eux-mêmes. Les chefs d'escouade, astreints à la même besogne que les ouvriers, devaient savoir lire et écrire ; ils touchaient un supplément de vingt-cinq centimes. Les escouades étaient désormais payées au mètre cube, et l'estimation des tâches faite tous les quinze jours (2).

Ces mesures nouvelles ne furent pas sans déterminer quelque émotion parmi les ouvriers. Les avis étaient partagés. Certains regrettaient l'ancien système, prétextant des difficultés relatives à la formation des escouades (3). Le Conseil municipal, récemment élu, consulté par la Préfecture, se déclara partisan de la mise à la tâche, en dépit de plusieurs objections, et dans l'intérêt du budget de la ville, déjà bien compromis. Il émit le vœu qu'on renvoyât les étrangers, pour n'occuper utilement que les vrais travailleurs lyonnais (4).

L'application du décret du 30 mai préparait de loin la suppression des chantiers, centres d'effervescence et refuges de libérés, de repris de justice et de vagabonds venus du département du Rhône et des régions avoisinantes (5). Si l'esprit général des ouvriers qu'on y employait n'était pas mauvais (6), ils renfermaient donc une minorité turbulente prête à écouter les insinuations d'agitateurs qui pos-

---

(1) Archives Municipales, I[2] *Croix-Rousse...*, 1848, arrêté du 14 juin, sur l'interprétation du décret du 30 mai 1848.

(2) *Censeur*, 22 juin 1848, règlement de l'ingénieur Cherblanc.

(3) *Censeur*, 22, 23 juin; *Courrier de Lyon*, 22 juin; *Salut Public*, 24 juin 1848.

(4) *Archives Municipales*, D, *Lyon*, 1848, pp. 83-85. Un conseiller, Edant, critiqua, en principe, le décret du 30 mai. D'après lui, le travail à la journée avait le mérite d'empêcher « le plus fort d'absorber la portion du plus faible ». « Malheureusement, ajoutait-il, nous sommes placés dans une situation doublement difficile pour défendre ce principe. D'une part nous avons à administrer les fonds de la cité, et dans les circonstances présentes, il y a nécessité de les sauvegarder autant que possible; d'autre part, nous avons constaté, à notre grand déplaisir, que le travail a été si mal fait dans les chantiers nationaux, que chercher à le défendre serait se rendre complice d'une dilapidation des deniers publics. » (*Id.*, p. 83.)

(5) *Revue municipale de Lyon et de sa banlieue*, 9 novembre 1848, p. 2.

(6) *Moniteur*, 31 mai 1848, p. 1215, Assemblée Nationale, 30 mai, discours lu par Doutre au nom de Benoît; *Salut Public*, 26 mai 1848.

sédaient « le secret de vivre sans rien faire » (1). Tantôt des bandes envahissaient les bureaux d'enrôlement avec une attitude menaçante qui nécessitait l'intervention de la force armée. Tantôt elles adressaient bruyamment leurs revendications aux autorités municipales. On signalait même, à la charge de quelques travailleurs, des délits de droit commun, des vols sur les routes ou dans les propriétés (2).

Ces faits portaient en eux-mêmes la condamnation du système. L'insurrection de juin donna le coup de grâce aux chantiers nationaux de Lyon et de la banlieue (3).

III

L'agitation générale qui régnait encore au mois de juin dans la ville de Lyon offrait à l'émeute un aliment favorable. On la redoutait aussi bien à la Préfecture qu'au Parquet.

Lorsque le 23 juin, des rumeurs fâcheuses commencèrent à se répandre sur la situation de la capitale (4), Martin Bernard s'inquiéta. Il attendait, en effet, l'annonce d'un crédit pour verser aux tisseurs une première avance sur le prix des écharpes et drapeaux commandés en avril à la fabrique. Avance qui s'imposait impérieusement si l'on voulait éviter un mouvement dangereux. Ce même jour, Flocon, ministre de l'Agriculture et du commerce, avait bien déposé un projet de loi tendant à accorder cinq millions à la ville de Lyon, « somme indispensable dans la situation de l'industrie

---

(1) *Censeur*, 14, 30 mai 1848.

(2) *Censeur*, 5, 10 juin; *Courrier de Lyon* (d'après l'*Union Nationale*), 26 juin 1848.

(3) Les frais des chantiers nationaux de Lyon et des communes suburbaines s'élevèrent à 333.867 fr. 95 (Archives Municipales, D, *Lyon*, 1848, p. 455). Si l'on ajoute à cette somme les dépenses de vivres et subsistances, on arrive au total considérable de 1.938.482 fr. 77. (*Censeur*, 1er février 1849, *Mémoire sur l'impôt des 55 centimes*, par un ancien conseiller municipal.)

(4) *Courrier*, 24 juin 1848 (antidaté) : « Des bruits fâcheux sur la situation de Paris ont couru ce matin (23) dans différents lieux publics de notre ville. Nos correspondances, qui sont mises à la poste quelques instants seulement avant le départ du courrier, ne font aucune mention des faits rapportés. Nous les tenons donc, jusqu'à plus ample informé, comme dénués de toute vérité, sinon de toute vraisemblance. »

lyonnaise ». L'Assemblée renvoya le projet à la Commission du commerce, en décidant qu'il serait imprimé et précédé d'un exposé de motifs (1). L'insurrection qui éclatait alors fit oublier les drapeaux et les écharpes (2). Mais Martin Bernard, mieux placé que les représentants pour apprécier les conséquences d'un retard dans le versement des salaires promis, expédia ou fit expédier à Paris plusieurs télégrammes conçus en termes très pressants (3) : l'argent manquait, la situation était critique en face de dix mille hommes qui attendaient un morceau de pain ; le Commissaire se sentait débordé. « Si vous n'envoyez pas les ordres de crédit à la réception de cette dépêche, disait-il le 24 juin, à midi et demi, *je ne réponds plus de rien*. En attendant, je cache la nouvelle des événements de Paris ; les ouvriers de Lyon, dans les circonstances actuelles, pourraient être tentés d'en faire la répétition (4). »

Il fallait, en effet, éviter soigneusement de donner la moindre prise aux fauteurs de troubles dont la misère était le plus précieux des auxiliaires. Le Commissaire témoigna publiquement d'une confiance qu'il n'avait pas. Il fit afficher l'avis suivant pour apaiser les impatiences qui se manifestaient : « Ouvriers en soie, un fâcheux retard dans l'ouverture du crédit sur la recette générale met les fabricants chargés de la confection des drapeaux et des écharpes dans l'impossibilité de solder immédiatement vos salaires. L'annonce de ce crédit doit m'arriver au premier moment par le télégraphe, ce soir, j'espère. Ayez confiance dans ma parole, et soyez calmes (5). »

De la lutte qui ensanglantait Paris, pas un mot ! Martin Bernard

---

(1) *Moniteur*, 24 juin 1848, pp. 1478-1479, *Assemblée Nationale*, 23 juin.

(2) *Censeur*, 17 juillet 1848, *Coup d'œil rétrospectif sur la situation de Lyon* : « On comprend que les grands événements de la capitale préoccupent le pouvoir, mais on ne paraît pas se rendre compte à Paris d'une manière bien précise de l'importance de Lyon. »

(3) La première dépêche, partie le 23 juin à midi et demi, émanait d'un inspecteur des finances en mission à Lyon : « La recette générale peut-elle continuer à payer, sans un nouveau crédit, les mandats pour la commande des drapeaux...? Doit-elle toujours payer les mandats à délivrer pour la dépense des ateliers nationaux, malgré l'épuisement du produit des 45 centimes affectés à cette dépense? Veuillez me répondre par le télégraphe, il y a *urgence*. Plus de 10.000 ouvriers attendent leur salaire et s'agitent. S'il faut payer, la recette générale a besoin d'un nouveau crédit de 500.000 francs sur la banque de Lyon. » (*Commission d'enquête*, III, p. 205.)

(4) *Commission d'enquête*, III, p. 203.

(5) *Censeur*, 26 juin 1848.

en avait été informé par de brèves dépêches parvenues à Lyon le 24, mais il savait trop l'effet qu'elles produiraient, et il les tenait soigneusement secrètes.

Le 25, il apprit enfin, dans la matinée que le crédit qu'il sollicitait avec instance était accordé (1). Il n'hésita plus alors à publier les dépêches du Gouvernement (2).

L'émotion fut très vive à Lyon quand on apprit successivement l'insurrection, la bataille dans les faubourgs parisiens, la dictature de Cavaignac. Des groupes nombreux, mais calmes, où les figures étaient graves et tristes, se formèrent un peu partout, aux Terreaux, à Bellecour, le long des quais (3).

La Croix-Rousse fut moins recueillie. Des placards, qui furent lacérés par la police, mais aussitôt remplacés, invitèrent les travailleurs des chantiers nationaux à se réunir sur la grande place. Les clubs se déclarèrent en permanence, et il est à peu près certain qu'on s'y entretint d'une tentative contre les pouvoirs publics (4). Dans les attroupements, des orateurs improvisés disaient

(1) La Recette générale fut en même temps prévenue d'avoir à mettre à la disposition du Commissaire, « sauf régularisation ultérieure, les fonds nécessaires à la solde des ateliers nationaux, jusqu'à concurrence de 500.000 francs ». (*Commission d'enquête*, III, p. 200.) C'était ce qu'avait demandé Martin Bernard en accusant réception du crédit relatif au paiement des écharpes et drapeaux. (*Id.*, *ibid.*, p. 210.)

(2) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu pour la Commission d'enquête chargée de rechercher les causes de l'insurrection de juin, réponse à la question : *Les dépêches télégraphiques du gouvernement ont-elles été publiées et affichées dans le département du Rhône aussitôt après leur réception?* Martin Bernard fut accusé par les amis de l'ordre d'avoir retardé la publication des nouvelles de Paris, dans l'intérêt des révolutionnaires. On prétendit qu'il n'en avait pas donné connaissance à Gémeau et que les chantiers nationaux étaient par lui tenus au courant de ce qui se passait. (*Courrier de Lyon*, 28 juin; *Union Nationale*, 30 juin 1848; *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 103; cf. *Censeur*, 2 juillet, lettre de démenti, signée H. Bernard.) Il s'agissait en réalité, comme les faits le prouvent, d'éviter un soulèvement, et l'enquête faite à Lyon par le conseiller Durrieu démontra que les trois dépêches furent affichées le 25 juin, « textuellement et intégralement ». (*Censeur*, 29 août 1848.) Elles furent bien communiquées à Gémeau et à Loyson, puisque les troupes de l'armée des Alpes, cantonnées dans l'Isère, reçurent l'ordre, *dans la nuit du 24 au 25 juin*, de se rapprocher de Lyon. (Archives Nationales, BB30 361 (2), rapport du premier avocat général, 27 juin.)

(3) *Gazette de Lyon*, 26-27 juin; *Censeur*, *Courrier de Lyon*, 27 juin 1848.

(4) *Censeur*, *Union Nationale*, 28 juin; *Courrier de Lyon*, 29 juin 1848.

qu'on entamerait la lutte si de nouvelles dépêches n'annonçaient pas le rétablissement de l'ordre dans la capitale (1).

Le soir du 26, trois hommes et une femme exerçant la profession de marchands de chansons et de journaux, montèrent à la Croix-Rousse et circulèrent au milieu de la foule compacte en répandant des propos incendiaires. Un des hommes se hissant sur le piédestal de la croix, tint ce discours : « Les Lyonnais sont des lâches de rester ainsi dans l'inaction tandis qu'on se bat à Paris et à Marseille. On va faire cerner et chercher à prendre la Croix-Rousse ; mais les soldats sont les amis des travailleurs, ils leur donneront plutôt la main qu'ils ne tireront sur eux. » Il prétendait connaître tous les régiments de la garnison et invitait ses auditeurs à se trouver le surlendemain à neuf heures du matin sur les places d'armes de leurs quartiers respectifs pour aller à la Préfecture réclamer du travail ou des cartouches. Ses paroles soulevèrent des applaudissements, mais personne ne bougea (2).

Aux Brotteaux, à la Guillotière, des bandes se promenèrent avec des drapeaux, dont l'un portait cette inscription : « Du pain, du travail ou la mort ! ». Partout il y eut des attroupements surtout formés par les ouvriers des chantiers. Aucun désordre cependant ne se produisit et tout danger était conjuré le 27 juin (3).

L'insurrection avait pourtant été préparée à Lyon. Les journaux de l'ordre l'affirmèrent très positivement en citant des détails circonstanciés. « Le plan des agitateurs était de se disséminer... dans toutes les parties de ville et d'attaquer les gardes nationaux à mesure qu'ils sortiraient de leurs domiciles respectifs pour se rendre sur leurs places d'armes (4). » Deux représentants du peuple avaient averti le Club Central de ne mettre ce plan à exécution qu'au moment opportun et sur des instructions précises (5). On attendait le 25 juin des chefs envoyés de Paris, mais qui ne vinrent pas. Un

---

(1) Archives Nationales, BB[30] 361 (2), rapport du premier avocat général, 27 juin 1848; *Censeur*, 28 juin.

(2) *Censeur*, *Salut Public*, 29 juin 1848; *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 26 août (Cour d'assises du Rhône, 23 août).

(3) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du 27 juin; Archives municipales, I[2] *Evénements politiques, 1848*, affiche du 27 juin, proclamation du premier adjoint Grillet, félicitant les Lyonnais d'avoir su se garder des provocations. *Censeur*, 28, 29 juin; *Salut Public*, 29 juin 1848.

(4) *Courrier de Lyon*, 29 juin 1848.

(5) *Salut Public*, 28 juin; *Liberté*, 1er juillet 1848.

ouvrier qui s'était attardé jusqu'à la nuit dans les plaines désertes des Brotteaux avait « distinctement entendu plusieurs individus arrêtés devant les planches dans lesquelles il s'était blotti par frayeur, dérouler les plans de l'insurrection et se plaindre de ce que le coup était manqué parce que les meneurs déroutés par la débâcle de Paris n'arrivaient pas » (1). Le 26 juin, des membres de l'ancien Comité exécutif assuraient au maire qu'ils répondaient de la tranquillité générale, et cela paraissait étrange au *Courrier* (2).

Le *Salut Public* citait comme authentique l'anecdote d'une fillette qui, habillée par des personnes charitables pour sa première communion, disait à ses bienfaitrices que dans quelques jours elle serait vêtue de soie, car on allait piller ; et ce ne serait pas voler, puisque le pillage serait permis (3).

On racontait également, d'après Changarnier, commandant du département de la Loire, que des Voraces s'étaient en grand nombre portés sur Marseille, désespérant de réussir à Lyon (4).

Tous ces bruits complaisamment rapportés, dans un but intéressé, indiquent bien que l'on croyait à une vaste conspiration. Les documents officiels confirment, partiellement au moins, les informations de la presse.

L'avocat général Loyson se tenait en garde contre un soulèvement qu'il prévoyait : « Toutes les dispositions des perturbateurs étaient prises, les rôles étaient distribués et les postes assignés. A un signal donné, l'attaque devait être générale (5). »

---

(1) *Union Nationale*, 30 juin 1848.

(2) *Courrier de Lyon*, 28 juin 1848. Le *Peuple Souverain* du même jour dit que le calme de la population est dû aux sages conseils du Club central et des membres de l'ancien comité exécutif.

(3) *Salut Public*, 28 juin 1848. Tocqueville (*Souvenirs*, p. 219) raconte que Blanqui aîné, l'économiste, avait pris au moment des journées de juin, comme domestique, un jeune paysan. « Le soir du jour où l'insurrection commença, il entendit cet enfant qui disait en desservant le dîner de la famille : « Dimanche prochain (on était au jeudi), c'est nous qui man- « gerons les ailes de poulet. » A quoi une petite fille qui travaillait dans la maison, répondit : « Et c'est nous qui porterons les belles robes de « soie. » « Qui pourrait mieux, ajoute Tocqueville, donner une idée de l'état des esprits que cette scène enfantine ? »

(4) *Liberté*, 1er juillet ; *Courrier de Lyon*, 3 juillet 1848. Le rapport du conseiller Durrieu ne dit rien de cet exode des Voraces, qui n'est pas davantage confirmé par les documents de la Commission d'enquête concernant les Bouches-du-Rhône. (*Commission d'enquête*, III, pp. 23 et s.)

(5) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du 27 juin.

Le conseiller Durrieu, dans son important rapport à la Commission d'enquête, déclare également que seul l'insuccès des révolutionnaires parisiens a empêché leurs amis de Lyon d'exécuter leurs projets (1). Et il cite à l'appui de son opinion un certain nombre de faits qu'il a recueillis au cours de son information.

Le 24 juin, avant la publication des nouvelles de Paris, on disait à la Croix-Rousse, dans les groupes : « On se bat à Paris, ça chauffe à Paris. » A Anse, une fête avait été préparée dans les chantiers nationaux pour célébrer la victoire de l'insurrection (2).

Dans les clubs, on observait une extrême agitation. « Des affiches avaient été placardées dans toute la ville pour convoquer les ouvriers de la Croix-Rousse. Les excitations n'avaient jamais été plus ardentes. A tout moment les chantiers nationaux recevaient des émissaires ; un roulement de tambour réunissait les ouvriers, ils se formaient en cercle, on leur lisait les ordres et les nouvelles. » Les émissaires qui circulaient ainsi à Lyon et aux environs « étaient indemnisés de leurs frais de route par une cotisation de dix centimes payée hebdomadairement par les corporations des Voraces ». « Il y avait aussi les inspecteurs fraternels. Les inspecteurs fraternels appartenaient à une Commission autorisée par M. le Commissaire du Gouvernement à visiter les chantiers nationaux. Ils en étaient, suivant M. le Directeur, les plus fervents agitateurs. Plus tard, on saisit dans le lieu de leurs réunions une fabrique de balles et de poudre (3). »

Le centre de l'insurrection eût été la Croix-Rousse, où devaient se réunir les soldats de la guerre civile, fournis par les chantiers, les clubs, les sociétés secrètes. Il y avait là des munitions, des fusils, des pièces de canon. Tout un système de signaux était pré-

(1) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu. Cf. *Commission d'enquête*, I, p. 52, rapport de Quentin-Beauchart. « Les associations qui ont leur siège dans Paris, les complots qui se trament dans la capitale, ont des ramifications reconnues dans les départements. L'attentat du 15 mai, l'insurrection du 23 juin, s'étendaient sur toute la France. » *Id.*, *ibid.*, p. 331. Panisse, directeur de la Sûreté générale, dans sa déposition devant la Commission, dit, sans détails, qu'il y avait des correspondances suivies entre les clubs de Paris et ceux des départements, et que les plus dangereux se trouvaient dans les villes ouvrières, à Rouen, à Lille, à Lyon.

(2) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu. Il est intéressant de constater que le 23 juin au matin, des rumeurs fâcheuses circulaient sur la situation de Paris. (*Courrier de Lyon*, 24 juin 1848, cité *supra*.)

(3) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu.

paré. On tirait des coups de feu en nombre convenu, on hissait une flamme rouge sur le Plateau, la Guillotière répondait, et aussitôt des attroupements armés se formaient sur la place de la Croix-Rousse (1).

De l'ensemble de ces faits on peut conclure à une entente entre Paris et Lyon, préparée depuis Février par la correspondance active qui s'échangeait de clubs à clubs. Cependant, au dire du conseiller Durrieu, Lyon n'envoya pas de combattants à Paris, et si des émissaires vinrent de la capitale, dont les noms sont cités dans l'information, il n'est pas prouvé que des secours de route leur furent délivrés (2).

Si la population lyonnaise resta relativement calme lors des journées de juin, on le doit surtout aux mesures prises dès l'annonce du mouvement parisien. Le premier avocat général se substitua aussitôt au Commissaire extraordinaire, qui, après avoir obtenu le crédit instamment réclamé au Gouvernement provisoire, resta volontairement dans l'ombre. La situation de Martin Bernard était très fausse ; il avait demandé son remplacement par un préfet depuis quinze jours, désirant aller rejoindre ses amis à l'Assemblée Nationale, et ne tenait pas sans doute à sévir, le cas échéant, contre l'émeute. Loyson considérait son maintien comme un « véritable danger » pour la sûreté publique. Peut-être même songea-t-il à le mettre en état d'arrestation. « Nous sommes obligés, écrivait-il,

---

(1) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu.

(2) *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu. On trouve bien dans les documents de la Commission d'enquête (I, pp. 213-214) une lettre au président de cette Commission, signée d'un Lyonnais, M. de Beaucé (en date du 9 août), qui signale une distribution d'argent faite à quarante ouvriers revenus d'Afrique et se dirigeant sur Paris, par les soins du Comité central. « Les employés du bureau des passeports m'assurèrent, dit M. de Beaucé, que depuis deux mois ils ne faisaient pas autre chose tous les jours, que de distribuer de l'argent de la même manière (1 fr. 15 par homme pour aller jusqu'à Villefranche). Ils pensaient qu'à cette époque, 22 mai, ils avaient déjà expédié *quinze mille passagers*. Ces faits doivent être constatés sur les registres de l'Hôtel de Ville de Lyon, à l'aide desquels vous pourrez sans doute remonter à leur source et connaître qui a donné l'ordre et dans quel but. Je ne doute pas qu'il ne se rattache (*sic*) à l'insurrection de juin. » La conclusion de cette lettre est au moins audacieuse. Journellement on distribuait ainsi des secours de route à des ouvriers sans travail pour éviter l'encombrement des chantiers lyonnais. Rien ne prouve qu'on ait préparé de longue main la mobilisation et la concentration des insurgés de juin dans la capitale.

d'agir en dehors de M. Martin Bernard (1). » Et il entrait, en effet, en relations directes avec les autorités militaires, sans se préoccuper de ce qu'on pensait à la Préfecture. Le ministre de la Guerre avait enjoint au général Oudinot, commandant l'armée des Alpes, de tenir disponibles trois divisions pour les faire marcher sur Lyon au premier appel (2). Les régiments cantonnés dans l'Isère se rapprochèrent de la ville dans la nuit du 24 au 25 juin sur l'ordre de Gémeau et campèrent dans la banlieue (3). Les gardes nationales rurales furent invitées à se tenir prêtes à partir s'il en était besoin, car on les savait dévouées à la cause de l'ordre (4). Dans les forts, approvisionnés de vivres et de munitions, des canons étaient braqués sur les crêtes, les grilles étaient fermées, les approches soigneusement gardées (5).

Gémeau avait même songé à faire occuper militairement la Croix-Rousse et il avait donné des ordres en ce sens au colonel de la garde nationale. Mais le Conseil municipal s'émut, délégua quelques-uns de ses membres à Martin Bernard pour lui faire observer que le général empiétait ainsi sur les droits de l'administration locale. Gémeau retira ses ordres (6).

---

(1) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du procureur général, 27 juin. *Commission d'enquête*, III, p. 212. Dépêche de Loyson, 25 juin, 2 h. 30 : « Le préfet (*sic*) est dans la plus fausse position. Faites-le remplacer. Son maintien pourrait devenir un véritable danger. Il demande lui-même depuis longtemps un successeur. » *Salut Public*, 28 juin ; *Union Nationale*, 29 juin ; *Gazette de Lyon*, 1er juillet 1848 ; cf. *Peuple Souverain*, 29 juin, 1er juillet ; *Tribune Lyonnaise*, 1er juillet 1848, p. 49.

(2) *Commission d'enquête*, III, p. 199, dépêches télégraphiques du 26 juin.

(3) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du 27 juin 1848 ; *Salut Public*, 27, 28 juin ; *Censeur*, 28 juin ; *Peuple Souverain*, 28 juin 1848.

(4) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du 27 juin 1848 ; *Courrier de Lyon*, 27 juin.

(5) *Censeur*, 26 juin 1848.

(6) *Censeur*, 28 juin 1848. Le premier adjoint, faisant fonctions de maire, invita « les citoyens étrangers à la localité qui ne pourraient pas justifier de moyens d'existence et qui n'y auraient pas acquis de domicile de secours, de même que ceux trouvés mendiant », à se rendre à l'Hôtel de Ville pour obtenir « des titres avec secours de route », afin de se rendre « dans le lieu de leur naissance ». Passé le 1er juillet, ils devaient être arrêtés et « reconduits dans leurs familles ». (*Censeur*, 27 juin 1848.) Pour compléter les mesures d'ordre, le parquet fit faire des perquisitions au siège de la Commission des chantiers nationaux et ordonna la fermeture du Club du palais Saint-Pierre. (*Censeur*, 28 juin 1848.)

Les journées de juin ne furent donc point sanglantes à Lyon. Mais elles fournirent aux amis de l'ordre d'excellents arguments contre le système révolutionnaire appliqué à la ville depuis Février. L'occasion se présentait de désarmer les ouvriers et de réduire la Croix-Rousse et les faubourgs à l'impuissance, de clore la période d'agitation qui avait duré quatre longs mois. On la mit à profit sans retard.

CHAPITRE IV

Le Désarmement de Lyon. Fin de la période révolutionnaire.

I. — Etat d'esprit de la bourgeoisie lyonnaise après les journées de juin.
II. — Départ de Martin Bernard. Nomination et arrivée du préfet Ambert.
III. — L'enlèvement des canons de la Croix-Rousse.
IV. — Le désarmement de la garde nationale.
V. — Dissolution des chantiers nationaux.

I

L'alerte de juin créa un singulier état d'esprit dans la bourgeoisie lyonnaise. Elle fut prise d'une sorte de terreur rétrospective et vit partout les traces d'un vaste complot qui avait été tramé par les démagogues en vue de son anéantissement.

La panique devint très vive dans les premiers jours de juillet. On s'attendait à une explosion terrible, à une jacquerie ouvrière où les riches ne trouveraient nul quartier. Les inventions les plus fantaisistes rencontrèrent créance chez des gens affolés et persuadés que la Terreur allait renaître. Cavaignac venait d'être assassiné ; vingt-cinq mille insurgés parisiens arrivaient par bateau à vapeur ; des guillotines neuves et prêtes à fonctionner, trois cents torches destinées à l'incendie de la ville, avaient été découvertes à Perrache ; deux mille ouvriers du chantier de Choulans s'étaient emparés du fort Saint-Irénée (1).

On devine combien ces rumeurs colportées de groupe en groupe contribuaient peu à rassurer les habitants. Les journaux réactionnaires exploitaient largement cette mine féconde. Enchérissant sur

(1) *Censeur*, 4, 5, 6, 8 juillet 1848.

les racontars sortis de l'imagination facile de quelques oisifs malfaisants, ils exposaient le plan qu'entendaient suivre les révolutionnaires si l'émeute parisienne avait réussi. Dix à douze mille hommes descendaient nuitamment de la Croix-Rousse, coupaient les ponts, détruisaient les gazomètres et sonnaient le tocsin pour attirer hors de leurs domiciles les gardes nationaux. Des assassins les égorgeaient à leur sortie et Lyon était ensuite livré aux flammes. Pour plus de sûreté, des chambres garnies avaient été louées sur divers points afin d'en faire autant d'embuscades propices ou de foyers simultanés d'incendie (1).

La peur a pour effet immanquable de rendre les hommes féroces. Les amis de l'ordre ne manquèrent pas d'obéir à cette loi psychologique. Se sentant désormais assurés du concours de l'autorité militaire, ils prirent un ton de plus en plus menaçant à l'égard des républicains avancés. Une adresse très sage du Club Central à la population les mettait hors d'eux-mêmes (2). Ils juraient de mourir « pour l'ordre et la liberté », et enjoignaient au Gouvernement, dans des articles, dans des pétitions, d'en finir « une fois pour toutes avec l'anarchie et de manière à ne pas lui laisser l'envie de recommencer (3). »

Le désarmement de la Croix-Rousse les préoccupait. Enlever aux ouvriers les canons qu'ils s'étaient appropriés en Février, c'était

---

(1) *Gazette de Lyon*, 1er juillet ; *Salut Public* et *Union Nationale*, 2 juillet ; *Courrier de Lyon*, 3 et 9 juillet 1848. Le *Peuple Souverain* du 3 juillet se moque des « stupides inventions » nées dans le cerveau des « réactionnaires ».

(2) Le texte de cette adresse se retrouve dans le *Peuple Souverain* du 30 juin 1848 : « Citoyens, le sang a rougi le pavé de la capitale. Evitons parmi nous ces irréparables malheurs. L'humanité nous recommande le calme et l'ordre ; que tous les démocrates se rallient à ce beau sentiment qui fait la gloire du nom français. La République est un régime de discussion et non de bataille. Les dissensions ne profitent qu'aux ennemis de la démocratie. » Cf. *Salut Public*, 30 juin 1848. « Nous estimons qu'il y a un peu plus que de la témérité à adresser aux *citoyens* une pareille proclamation. Elle dénote ou une audacieuse usurpation du rôle du pouvoir, ou une hypocrite comédie, tendant à faire croire à une dangereuse action qui, nous aimons à le croire, n'existe pas. »

(3) *Salut Public*, 28 juin 1848. Cf. *Courrier de Lyon*, 3 juillet 1848. « La ville de Lyon à l'Assemblée Nationale », texte d'une pétition déposée dans un certain nombre de cafés et de cercles : « ...Les coupables, vous les rechercherez partout ; parmi ceux qui, par leurs criminelles doctrines, ont pris à tâche d'égarer le peuple pour en faire l'ennemi de la société, parmi ceux qui, investis du pouvoir suprême, ont, par incurie, ou quelque

déjà beaucoup. Cependant, ces ouvriers n'avaient-ils pas aussi des fusils, des munitions, alors qu'ils refusaient d'entrer dans la garde nationale ou en étaient exclus comme non domiciliés ? « A Dieu ne plaise, disait à ce propos l'*Union Nationale*, que nous appelions sur notre ville les rigueurs de l'état de siège ; mais nous croyons faire acte de civisme en provoquant de toute notre énergie les seules mesures propres à prévenir une effusion de sang et à nous préserver des horreurs de la guerre civile (1). »

Démophile Laforest lui-même, jadis couvert de fleurs, devenait dangereux pour la société. On pétitionnait pour obtenir sa déchéance des fonctions de maire parce qu'il avait voté contre la mise en état de siège de la capitale (2).

Les réactionnaires n'espéraient plus qu'en la force. « Toute notre confiance est dans le brave général Gémeau et M. Loyson, notre digne procureur général ; ils ne failliront pas... à la sainte mission qui leur est échue. Sans leur fermeté et leur active surveillance, le fameux vers de Sénéque sur l'incendie de Lyon deviendrait applicable une seconde fois (3). »

Il est certain que la situation politique de Lyon, sans justifier ces alarmes et ces cris de haine, était peu brillante. La masse ouvrière toujours en fermentation, travaillée par des meneurs insaisissables, écoutait volontiers le langage irritant des clubs qui soulevaient les passions. Des gens suspects, venus de différents points de la France, surtout de Paris, abondaient aux portes de Lyon. L'avocat général Loyson n'était pas, lui non plus, éloigné de croire à un soulèvement (4). Un représentant du Rhône, J. Ferrouillat, suppliait l'Assemblée, au nom de la sécurité générale, de ne pas re-

---

chose de pis, peut-être, laissé nouer les fils de cette vaste et sanglante conspiration. » Le Conseil municipal de Lyon vota, le 17 juillet, une adresse à l'Assemblée, pour la féliciter de sa victoire sur les « vandales de la politique » et « les sectateurs du vol ». Mais, dans les phrases pompeuses de cette adresse, on ne relève aucun appel à la vengeance. (Archives Municipales, D, *Lyon*, 1848, pp. 132-133.)

(1) *Union Nationale*, 2 juillet 1848.

(2) *Gazette de Lyon*, 1er juillet 1848.

(3) *Union Nationale*, 5 juillet 1848.

(4) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du premier avocat général, 6 juillet ; *Censeur*, 29 août 1848, rapport du conseiller Durrieu. Loyson écrit : « Des renseignements de police puisés à une source officielle ont exigé des déploiements de forces militaires considérables qui entretiennent l'agitation et répandent la terreur. »

tarder les travaux du chemin de fer de Paris à Lyon, pour porter un prompt remède au chômage, source inévitable de désordres (1).

Dans les rues, sur les places, régnait une agitation persistante. Au milieu des groupes qui se tenaient le soir sur la place de la Croix-Rousse et aux Terreaux, des orateurs populaires improvisaient des harangues furieuses contre la bourgeoisie, contre Cavaignac, ou parlaient en faveur de Louis-Napoléon (2). Un jour, le commissaire de police du quartier Saint-Jean faisant avec deux agents une tournée de voirie, adresse des observations à un individu qui l'accueille par des injures. Un attroupement se forme aussitôt, et les cris, « A la Saône », partent à l'adresse des représentants de la force publique obligés de battre en retraite (3).

Un autre jour, des coups de feu sont tirés sur des patrouilles et des officiers. On surprend trois hommes qui, munis de matières inflammables, tentent d'incendier, dans la cour des Archers, des fenils avoisinant la Préfecture (4).

En face de cette situation, les pouvoirs publics ne restaient pas inactifs. L'avocat général Loyson fit procéder à de nombreuses arrestations, à des perquisitions sévères dans les maisons suspectes, surveillant plus particulièrement les habitués des clubs et les chefs d'escouades des chantiers nationaux. Les gens sans aveu qui pullulaient dans la banlieue, furent traqués par les agents de police, et la gendarmerie les reconduisait, de brigade en brigade, jusque dans leurs communes respectives (5).

L'heure des répressions légales était donc venue.

---

(1) *Moniteur*, 1er juillet 1848, p. 1537, Assemblée Nationale, 30 juin : « Il est urgent pour la ville de Lyon, qui est toujours sous le coup d'inquiétudes très vives, de donner de l'ouvrage aux ouvriers. Il y a 14.000 ouvriers qui n'ont pas d'ouvrage. Le projet qu'on vous propose a pour but de leur en donner. Il est arrêté, il est convenu avec le gouvernement, que nous vous supplierons de vouloir bien, demain, voter ce décret ; c'est une question de sécurité pour la ville de Lyon. »

(2) *Liberté*, 1er juillet ; *Peuple Souverain*, 4 juillet 1848.

(3) *Moniteur Judiciaire de Lyon*, 29 août 1848. (Cour d'assises, 26 août.)

(4) *Courrier de Lyon*, 4, 16 juillet ; *Nouvelliste*, 7 juillet ; *Salut Public*, 18 juillet 1848.

(5) Archives Nationales, BB30 361 (2), rapport du 6 juillet 1848 ; *Censeur*, 5 juillet ; *Courrier de Lyon*, 4 juillet ; *Peuple Souverain*, 4 juillet ; *Salut Public*, 6, 8 juillet 1848. Cf. *Censeur*, 8 juillet, instructions relatives aux insurgés parisiens réfugiés en province.

II

En effet, les conséquences des événements de juin ne tardèrent pas à se faire sentir à Lyon.

On se défiait de la vieille cité, qui avait jadis résisté aux armées de la Convention, et paraissait toujours prête à l'émeute. On se défiait surtout de la Croix-Rousse, dont la population n'était jamais tranquille et que la misère prédisposait à toutes les extrémités. Dès le 28 juin on lui enlevait ses canons ; la dissolution de la garde nationale et la fermeture des chantiers de travail devaient désarmer complètement l'armée éventuelle de la révolution (1).

C'était la mise en pratique d'une méthode de gouvernement toute différente de celle qu'on avait suivie à Lyon pendant quatre mois. Aussi Martin Bernard, malgré sa présence à la Préfecture, était-il tenu comme quantité négligeable par le premier avocat général. Il n'attendait que la venue du préfet chargé de le remplacer pour partir à Paris occuper son siège de représentant. Il fit ses adieux aux Lyonnais dans une affiche où il les assurait que les intérêts de leur ville lui seraient toujours chers à cause du grand problème que posait la vie industrielle moderne. Ce problème, ajoutait-il, on ne peut le résoudre que par « le temps et la discussion ». Mais, « avec le suffrage universel, il n'est pas une seule vérité politique ou sociale qui ne puisse triompher » (2).

---

(1) Le conseiller Durrieu, dans son rapport à la Commission d'enquête, dit que le chef de l'armée et celui du parquet général profitèrent de la victoire de l'ordre à Paris, « pour en faire sortir des résultats depuis longtemps désirés ». (*Censeur*, 29 août 1848.) Loyson considérait la dissolution de la garde nationale comme le remède le plus efficace au malaise dont souffrait la ville de Lyon (Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du 6 juillet 1848).

(2) *Censeur*, 8 juillet 1848; cf. *Salut Public*, 9 juillet : « M. Martin Bernard a montré plus de fermeté et de véritable courage qu'Emmanuel Arago. Malheureusement, sa position était fausse. Tiraillé entre le désir d'accomplir ses devoirs d'administrateur et les sympathies qui le rattachaient à d'anciens camarades devenus les ennemis de l'ordre, auquel, lui, commissaire, devait présider, il a montré parfois des hésitations, que son inexpérience aggravait encore. » *Annuaire de Lyon*, 1849, 2e partie, p. 108. « Son administration a été un mélange d'actes de fermeté et de faiblesse ; il n'a pas toujours cédé aux émeutiers. Les circonstances étaient beaucoup trop difficiles pour lui. »

Révolutionnaire des sociétés secrètes, détenu dix ans au Mont-Saint-Michel et à Doullens pour avoir, en 1839, pris part à la tentative de Barbès, Martin Bernard n'était pas très qualifié pour remplir les fonctions préfectorales. Sa mission à Lyon ne laissa pas de trop mauvais souvenirs, parce qu'il sut quelquefois agir énergiquement, par exemple lorsqu'il sauva la statue de Louis XIV. Mais il se montra très faible au 18 mai, par crainte d'une insurrection, devant les prétentions des Voraces, et, lors des journées de juin, il fut, pour cause de suspicion légitime, écarté d'office de l'organisation préventive de la défense par Loyson et Gémeau.

Brave homme à tout prendre, républicain bourru comme ceux de la « veille » l'étaient en général, Martin Bernard était fait pour siéger à la Montagne. Il ne se trouvait plus à sa place dans un poste administratif lorsque les amis de l'ordre réclamaient à grands cris la fin du régime de Février, la mort de la souveraineté populaire.

La nomination d'Ambert, ancien rédacteur du *National*, à la Préfecture du Rhône, était connue et annoncée comme certaine à Lyon avant les journée de juin (1). Comme beaucoup de personnages politiques avaient refusé de venir occuper cette délicate situation, on crut bientôt que lui aussi renoncerait à se mesurer avec les difficultés redoutables qui avaient écarté tant de bonnes volontés (3). Il arriva cependant le 6 juillet (3), et s'empressa de demander aux Lyonnais leur entier concours pour avoir une tâche plus aisée. Combattant pour la République depuis vingt-cinq ans, il la voulait « noble, généreuse et féconde, s'appuyant sur la justice, et ne se faisant énergiquement obéir qu'après avoir épuisé tous les moyens de convaincre et de se faire aimer ». Il demandait le calme et l'ordre sans lesquels il n'y a point de progrès. « Ne livrez qu'au travail les forces de votre intelligence et de votre activité, car au milieu d'agitations, le commerce et l'industrie sont impossibles ou stériles (4). »

Ambert fut bien accueilli par la majorité de la population, fatiguée du provisoire désastreux des commissaires extraordinaires (5). Seul, le *Peuple Souverain* regretta le départ de Martin Bernard en

(1) *Courrier de Lyon, Salut Public*, 23 juin 1848.

(2) *Courrier de Lyon*, 6 juillet 1848.

(3) *Courrier de Lyon*, 7 juillet 1848.

(4) *Censeur*, 8 juillet 1848.

(5) Archives Nationales, BB[30] 361 (2), rapport du premier avocat général, 12 juillet 1848 : « Tous les hommes d'ordre, et ils sont en grande ma-

ajoutant cette appréciation peu flatteuse pour son successeur ; « Quant au citoyen Ambert, il est digne de nos gouvernants, il fait partie de la dynastie du *National* (3). »

III

Ambert avait pour mission de ramener l'ordre à Lyon et de réduire à l'impuissance les troupes révolutionnaires pour rendre aux agents de l'autorité leur force d'autrefois. Déjà cette œuvre était commencée lorsqu'il prit possession de son poste. L'avocat général Loyson avait fait retirer à la mairie de la Croix-Rousse l'artillerie des Bernardines, dont le commissaire extraordinaire Emmanuel Arago n'avait pu, en des jours troublés, obtenir la reddition.

Loyson comprenait que la situation de Lyon serait toujours précaire, si l'on n'atteignait pas directement sur le Plateau le foyer de l'émeute.

« Dans les circonstances actuelles, disait-il au ministre de la Justice, nous avons une mesure d'urgence à prendre, c'est le désarmement de la Croix-Rousse... théâtre de toutes les menées coupables des ouvriers et de nos fauteurs de troubles. » Il signalait dans cette commune la persistance de la puissance occulte qui avait si longtemps entravé l'action de l'autorité légitime. « La police n'y est plus possible, les chefs de clubs les plus exaltés, les anciens membres du Comité de l'Hôtel de Ville et les hommes de désordre dominent. » Le moyen le plus efficace de remédier à ces maux était d'enlever à la Croix-Rousse ses canons, ses dépôts d'armes et de munitions. Loyson se proposait de le faire « avec le concours énergique de l'autorité militaire » (1).

Le Gouvernement approuva ces projets, et le général Gémeau fut même invité par le ministre de la Guerre à désarmer complètement la population croix-roussienne. Mais il dut y renoncer sur

---

jorité dans notre ville, applaudissent au choix fait dans la personne de M. Ambert, pour présider l'administration départementale du Rhône. Le langage de ce haut fonctionnaire a rassuré tout le monde, et personnellement, il inspire une grande confiance. » Cf. *Courrier de Lyon*, 14 juillet 1848, article sur la situation générale de Lyon, bienveillant pour Ambert.

(1) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du premier avocat général, 27 juin 1848.

les « graves observations » que lui adressèrent quelques membres de l'ancien Comité central, et peut-être le Commissaire extraordinaire encore en fonctions (1).

Martin Bernard, en effet, montra une évidente mauvaise volonté quand on le pria d'avertir le maire de la Croix-Rousse de l'enlèvement des canons. « Des circonstances que vous pouvez comprendre, lui écrivait-il le 27 juin, nous ont fait penser que cette mesure pourrait être convenablement mise à exécution demain. *Je m'empresse de vous donner cet avis officiel, qui ne vous apprendra rien, mais qui est obligatoire pour moi* (2). » Le 27 juin, le premier adjoint faisant fonctions de maire, Réjanin, eut, en présence de quelques-uns de ses collègues du Comité, une entrevue avec le général en chef. Gémeau demanda que les pièces fussent conduites aux Terreaux. Les délégués se refusèrent à cette démarche qu'ils regardaient comme humiliante. On finit par consentir, de part et d'autre, à un arrangement aux termes duquel Gémeau s'engageait à faire prendre les pièces à la Mairie où elles étaient déposées. Les délégués lui promirent en revanche « qu'on n'opposerait pas de résistance, ajoutant qu'il ne faudrait pas considérer comme tels les actes isolés qui pourraient être tentés » (3).

Ces actes isolés, on les redoutait en effet. Il y avait à la Croix Rousse deux partis, dont l'un voulait garder et l'autre rendre les canons. Des réunions secrètes se tinrent dans la nuit du 27 au 28 juin, pour délibérer sur l'attitude qu'il convenait d'observer (4). Dans une assemblée de démocrates, « hommes politiques et exerçant une certaine influence », il fut arrêté, par quatre-vingt-dix-sept voix contre trois, que les canons seraient amenés aux artilleurs de

---

(1) *Gazette de Lyon*, *Peuple Souverain*, 29 juin 1848; *Salut Public*, *Censeur*, 30 juin.

(2) Archives Municipales, I² *Croix-Rousse, Démolition des fortifications*, lettre autographe de Martin Bernard, 27 juin 1848.

(3) *Censeur*, 30 juin 1848. *Peuple Souverain*, 29 juin. « Le citoyen général Gémeau a exigé impérieusement que les neuf pièces de canon, dont les habitants de la Croix-Rousse se sont emparés en février 1848 lui fussent livrées immédiatement. Il faisait du refus un *casus belli*. Toutes les démarches faites auprès de ce chef militaire, ayant pour but d'obtenir la journée d'aujourd'hui pour décider la population à se déterminer, ont été sans résultat. Le général déclara que les canons devaient être rendus aujourd'hui (28) avant cinq heures. » Cf. *Gazette de Lyon*, 29 juin; *Peuple Souverain*, 30 juin.

(4) *Censeur*, 29 juin 1848.

la garnison sur la place des Bernardines. Les anciens Voraces jurèrent de se conformer aux décisions prises, le Club démocratique recommanda l'union et le calme à ses amis (1).

Le 28 juin, à six heures du matin, Réjanin réunit les membres du Comité et les officiers supérieurs de la garde nationale, et leur rendit compte des démarches qu'il avait faites auprès du général Gémeau, « et des intentions bien arrêtées par l'autorité militaire » de venir dans la journée chercher les pièces de canon déposées à la Mairie. Les uns proposèrent de les laisser prendre à l'endroit même où elles se trouvaient, les autres de les ramener aux Bernardines et à Saint-Laurent où on les avait prises, d'autres enfin de les conduire à Lyon, sous l'escorte de la garde nationale. On arrêta enfin, non sans discussion, de procéder à la remise des pièces sur la place des Bernardines en présence de la milice citoyenne en armes, convoquée par les soins de ses chefs. Une députation composée du colonel commandant la légion de la Croix-Rousse et de quatre capitaines fut immédiatement envoyée près de Gémeau pour s'entendre à cet égard avec lui. Le général fit alors savoir qu'il prendrait les canons dans la cour de la Mairie (2).

Réjanin ordonna d'apposer en hâte cette courte affiche manuscrite : « Le général Gémeau doit se rendre à la Croix-Rousse à onze heures ce matin. Son désir, en venant prendre les canons de l'Etat, est de passer en revue la garde nationale de cette cité. La troupe veut fraterniser avec nous. Les gardes nationaux sont invités à se rendre immédiatement sur leurs places d'armes. Le temps n'a pas permis de faire imprimer cet avis. Salut et fraternité (3). »

Gémeau, malgré les assurances qu'on lui prodiguait, avait pris ses précautions. Les divers corps de l'armée des Alpes réunis aux environs de Lyon, s'étaient rapprochés de la ville le 27 et dans la nuit du 27 au 28 juin, trente ou quarante mille hommes pouvaient s'y trouver rassemblés en huit heures. Les généraux Duhaut et Taillandier avaient été appelés pour seconder le chef de la 7e division militaire. Les gardes nationaux consignés dans leurs quartiers res-

---

(1) *Censeur*, *Courrier de Lyon*, 29 juin 1848.

(2) Archives Municipales, D, *Croix-Rousse*, 1847-1849, 1er juillet 1848, pp. 243-244, lecture du procès-verbal d'une séance extraordinaire tenue le 28 juin; cf. *id.*, I² *Croix-Rousse, 1848, Démolition des fortifications*, extrait dudit registre; *Censeur*, 30 juin 1848.

(3) *Courrier de Lyon*, 30 juin 1848.

pectifs devaient, en cas de collision, se concentrer sur des points désignés d'avance. Partout les postes étaient doublés (1). D'autre part, on avait averti les gardes nationales rurales de se tenir à la disposition de l'autorité pour marcher sur Lyon au premier appel (2). Les troupes destinées à coopérer à l'enlèvement des canons se mirent en marche dans la matinée du 28 juin.

Des pelotons de cavalerie furent placés à l'entrée des ponts sur la rive droite de la Saône et la rive gauche du Rhône de manière à empêcher toute intervention des faubourgs. De forts piquets occupaient les principaux carrefours de la ville. Une réserve de quinze cents gardes nationaux était massée au Palais Saint-Pierre. Les forts étaient armés et approvisionnés et des patrouilles parcouraient sans cesse les rues. Tous les soldats avaient des paquets de cartouches et portaient avec eux leurs effets de campement. En arrière du Plateau, sur le territoire de Caluire-et-Cuire, dix mille hommes se tenaient prêts à toute éventualité (3).

Une anxiété profonde régnait à Lyon. Certains croyaient à une prochaine bataille (4).

A neuf heures, Gémeau se mit à la tête des forces considérables qu'il avait mobilisées. Deux bataillons du 20ᵉ de ligne quittaient Saint-Just et Saint-Irénée, et remontaient la Saône aux accents du *Chant du Départ* et de l'*Hymne des Girondins* joués par la musique.

Du côté du Rhône arrivaient cinq régiments d'infanterie, vingt escadrons de cavalerie, quatre batteries d'artillerie, un bataillon et demi des légions de la Guillotière et une compagnie de canonniers du même corps. Les glacis de Montessuy furent rapidement couverts de soldats, tandis qu'il en venait toujours par la plaine des Brotteaux et le pont de Saint-Clair. A dix heures, la Croix-Rousse était étroitement investie ; Gémeau, Neumayer et l'avocat général

---

(1) *Courrier de Lyon*, 28 et 29 juin 1848; *Censeur*, 29 et 30 juin; *Gazette de Lyon*, 29 juin; *Salut Public*, 30 juin.

(2) *Salut Public*, 1er juillet 1848; *Courrier de Lyon*, 3 juillet. Il y eut dans le canton de Saint-Genis-Laval une sorte de panique. Les gardes nationaux croyant à une insurrection vinrent jusqu'à la Mulatière, où des renseignements plus précis leur firent rebrousser chemin. (*Union Nationale*, 30 juin.) *Id.*, 1er juillet, même information pour Thizy.

(3) *Censeur*, 29 et 30 juin 1848; *Courrier de Lyon*, 29, 30 juin; *Salut Public*, *Peuple Souverain*, 30 juin.

(4) *Censeur*, *Gazette de Lyon*, *Union Nationale*, *Courrier de Lyon*, 29 juin 1848.

Loyson, à cheval, entourés d'officiers d'état-major et de gendarmes, s'apprêtaient à y pénétrer (1).

Ils ne songèrent pas à user de violence (2), mais désireux avant tout d'obtenir la reddition des pièces, ils espéraient entraver les velléités d'opposition en déployant ce luxe de précautions.

Au demeurant, la foule énorme qui stationnait aux abords de la Mairie ne semblait pas animée d'intentions hostiles. Il y avait là des ouvriers des chantiers nationaux, venus de tous les points de l'agglomération lyonnaise, des Voraces et beaucoup de curieux. La répression parisienne, dont ils n'ignoraient plus les détails, leur inspirait probablement de salutaires réflexions, et ils contemplaient paisiblement le spectacle que leur offrait la belle parade militaire organisée à leur intention (3).

A midi, aux cris de « Vive l'armée, vive la République ! », deux régiments d'infanterie, une batterie d'artillerie, cent dragons et vingt gendarmes se réunissaient sur la place de la Croix-Rousse. En face d'eux, la garde nationale de la commune se tenait l'arme au pied. Gémeau, Neumayer et Loyson furent reçus par Réjanin et tout le Conseil, et se rendirent dans la salle des délibérations de la Mairie. Loyson prit aussitôt la parole en ces termes : « Citoyen maire, je viens, au nom de la loi, vous sommer de rendre les pièces d'artillerie frauduleusement soustraites à l'Etat. » Une sommation ainsi faite en public, pouvait entraîner les pires catastrophes. Réjanin, piqué au vif, répliqua : « Citoyen procureur général, les pièces n'ont nullement été soustraites ; elles ont été mises en dépôt entre nos mains ; le dépôt a été religieusement conservé, et nous vous le rendons intact. » Gémeau, plus diplomate, tenta d'atténuer le mauvais effet produit par l'imprudente énergie de Loyson. « Je ne viens pas, dit-il, au nom de la loi vous réclamer les pièces, mais bien au nom de la fraternité. Regardez-moi, je suis républicain. Je défendrai la République à nos frontières comme je défendrai ses droits à l'intérieur. Malheur à celui qui n'est pas républicain de cœur et d'âme ! La patrie le renie, il n'est pas Français ! La garde nationale de la Croix-Rousse comme toute celle de Lyon, peut compter sur mon concours. Pour preuve de ma sympathie, je désirerais qu'elle voulût bien accompagner les pièces jusqu'à l'arsenal ; à

(1) *Censeur*, 29 et 30 juin 1848; *Courrier de Lyon*, 30 juin.

(2) *Censeur*, 29 juin 1848.

(3) *Censeur, Courrier de Lyon*, 29 juin; *Gazette de Lyon*, 30 juin 1848.

son retour, je lui ferais rendre les honneurs militaires par la troupe de ligne. »

Cette proposition ne fut pas du goût de la garde nationale qui se contenta de défiler devant la Mairie pour se ranger ensuite en bataille sur la place. Les artilleurs attelèrent alors les canons, et sans incident, sauf quelques coups de sifflet isolés, suivirent le cours des Tapis et la descente de Serin. Le Plateau était bientôt évacué, et à deux heures et demie tout était fini.

On avait craint un moment des désordres à la Guillotière, et des détachements y exécutèrent quelques manœuvres. Mais la tranquillité matérielle ne fut pas un instant troublée (1).

Pendant que la garnison de Lyon et une partie de l'armée des Alpes montaient à l'assaut de la cité des tisseurs, la police, sur l'ordre du Parquet, opérait des perquisitions à Perrache, à la Guillotière, à la Croix-Rousse, rue de l'Archevêché, mais sans grand résultat. Elle saisit seulement quelques armes et une fabrique clandestine de poudre. Des chefs populaires, des ouvriers des chantiers nationaux furent arrêtés, puis relâchés car aucune charge n'existait contre eux (2).

Certains d'entre eux s'informant auprès du premier avocat général des causes de leur arrestation, il leur fut répondu qu'ils devaient s'attendre à de pareils actes, car la police les jugeait susceptibles d'influence sur les masses ouvrières, et qu'au surplus on avait eu surtout en vue de s'assurer de la personne des présidents de clubs démocratiques qui se trouvaient dans leurs rangs (3).

L'opinion conservatrice applaudit au succès remporté par Gémeau et Loyson. Mais le *Peuple Souverain* critiqua violemment une expédition que les circonstances ne justifiaient point et qui était une vengeance des mécomptes subis pendant la période révolutionnaire par le général et le chef du Parquet (4).

---

(1) *Censeur*, 30 juin 1848; cf. *Courrier de Lyon*, 29 juin; *Salut Public*, 30 juin; *Peuple Souverain*, 1er juillet.

(2) *Courrier de Lyon*, 29 et 30 juin 1848; *Union Nationale*, *Salut Public*, *Liberté*, 30 juin; *Peuple Souverain*, 1er juillet.

(3) *Peuple Souverain*, 6 juillet 1848, lettre au rédacteur en chef.

(4) *Peuple Souverain*, 29 et 30 juin 1848; cf. *Union Nationale*, *Salut Public*, 30 juin. On lisait dans la *Gazette de Lyon* du 29 juin : « Tous les bons citoyens applaudissent à ces sages mesures du digne général Gémeau, et se reposent sur lui pour maintenir l'ordre et la paix dans notre ville. »

IV

Il ne suffisait pas aux républicains du lendemain de voir la Croix-Rousse privée d'une artillerie séditieuse. Ils désiraient d'autres satisfactions. Ils exigèrent, par exemple, des peines disciplinaires contre les gardes nationaux de la Guillotière qui ne s'étaient pas rendus à leur poste le 28 juin (1), et l'organisation définitive des gardes nationales rurales pour les lancer sur Lyon en cas de soulèvement, car leur esprit était « excellent » (2). La *Gazette* préconisait la dispersion des chantiers nationaux, pour les rendre moins dangereux, en attendant leur prochaine disparition (3).

Mais on voulait surtout obtenir « le désarmement de toute la population indûment armée », c'est-à-dire la dissolution de la garde nationale de Lyon et de la banlieue. « Qu'on nous délivre, s'écriaient les bourgeois et les négociants, de l'asservissement des habits par les blouses, et des hommes honnêtes par les clubs, et nous sommes pour toujours à la République (4). »

Les amis du *Censeur* eux-mêmes (5), étaient favorables à « la mesure désirée et presque sollicitée par l'opinion publique » (6). On pensait, il est vrai, que la dissolution ne serait que le prélude d'une réorganisation, et qu'elle serait prononcée par une loi, mais non sommairement opérée par la voie administrative (7).

Loyson préféra la seconde manière pour couper court à l'effervescence persistante. Les rumeurs mensongères répandues comme

---

(1) *Salut Public*, 30 juin 1848. Un membre du comité de la Guillotière, Perret, qui avait tenté d'empêcher une prise d'armes de la garde nationale, fut blâmé par ses collègues. Ils décidèrent même de demander sa destitution à Martin Bernard. (Archives Municipales, D, *La Guillotière*, 1847-1849, p. 130, 3 juillet 1848.)

(2) *Courrier de Lyon*, 8 juillet 1848.

(3) *Gazette de Lyon*, 30 juin 1848 : « Nous demandons, et tous les citoyens amis de l'ordre demandent avec nous, que non seulement les ateliers soient payés à la tâche..., mais qu'ils soient encore divisés, disséminés, et occupés à des œuvres plus fructueuses. »

(4) *Gazette de Lyon*, 12 juillet 1848.

(5) *Censeur*, 14 juillet 1848.

(6) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapport du premier avocat général, 6 juillet 1848 ; cf. *id.*, *ibid.*, 12 juillet. « On applaudira généralement à cet acte de vigueur et de réparation. »

(7) *Salut Public*, 13 juillet 1848.

à plaisir, la campagne de la peur soigneusement entretenue par plusieurs journaux, des lettres particulières adressées de Lyon aux ministres, déterminaient, en effet, le Gouvernement à employer des procédés rapides et rigoureux.

Le 5 juillet, des troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie détachées de l'armée des Alpes et venues à marches forcées de leurs cantonnements, entrèrent dans Lyon. Les postes furent doublés, la garnison consignée, l'Hôtel de Ville approvisionné de munitions et de sacs de terre destinés à élever des redoutes. La ville et les faubourgs présentaient l'aspect d'un véritable camp retranché. Dans les rues, une foule anxieuse commentait ces préparatifs peu rassurants. Les uns parlaient d'un complot fomenté par des émeutiers échappés de Paris, les autres de la proclamation de l'état de siège (1). Il s'agissait plus simplement de licencier la garde nationale en se prémunissant contre la mauvaise volonté possible des citoyens.

Loyson avait exposé son plan au ministre de la Justice. Il comptait opérer à la fois le désarmement et la saisie, dans les domiciles particuliers, des fusils et munitions dérobés depuis le 25 février, soit dans les forts, soit dans les voitures des convois pillés par les corps irréguliers (2).

Ses propositions furent approuvées (3) et le préfet invité à prononcer la dissolution des gardes nationales de Lyon et de la banlieue prévint la population par deux affiches où il prenait soin d'ajouter que la milice citoyenne serait bientôt reconstituée sur des bases légales (4).

---

(1) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du 6 juillet; journaux lyonnais des 5, 6 et 7 juillet 1848. Déjà, le 3 juillet, l'autorité militaire avait fait transporter, par crainte d'un coup de main, du fort de la Tête-d'Or au fort des Charpennes, les canons de la garde nationale, et les avait mis sous la protection de deux compagnies d'infanterie. (*Censeur*, 5 juillet, 7 juillet, lettre du capitaine adjudant-major Robineau; *Salut Public*, 7 juillet; *Courrier de Lyon*, 6, 7 juillet 1848.)

(2) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du 6 juillet 1848.

(3) Le gouvernement approuva les propositions du premier avocat général, en l'engageant à « prendre des mesures pour que tout fait de nature à troubler la tranquillité publique soit immédiatement réprimé ». (Dépêche du ministre de la Justice, 14 juillet 1848, Archives Nationales, BB[30] 361 (2).) Le garde des sceaux les avait transmises au ministre de l'Intérieur en attirant son attention sur la question du licenciement de la garde nationale (*ibid.*, note sans date et réponse de la direction de la Sûreté générale, en date du 27 juillet 1848).

(4) *Censeur*, 14 juillet 1848; cf. Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du procureur général, 12 juillet. « La dissolution de la garde nationale et

Loyson était persuadé du succès : « Je puis vous assurer, disait-il dans son rapport du 12 juillet, que le désarmement aura lieu sans aucune opposition ou résistance ; d'ailleurs elles seraient vaincues tout aussitôt par l'énergique intervention d'une force armée imposante mise à la disposition de M. le général Gémeau (1). »

Le désarmement commencé le 14 juillet se poursuivit sans incident notable jusqu'à la soirée du lendemain. Parmi les gardes nationaux, les uns remirent leurs fusils ornés de crêpes et de rubans tricolores ; d'autres chantaient le *De Profundis*. Une compagnie défila lentement, entourant une sorte de catafalque sur lequel on lisait: « *Enterrement de la garde nationale.* » Les tambours étaient placés en arrière, leurs caisses voilées de noir, chacun portait son arme la crosse en l'air. A la Croix-Rousse, on brûla les dernières cartouches désormais inutiles, non sans danger pour les maisons et leurs habitants, puisque des balles s'égarèrent jusqu'aux Brotteaux, sur les verrières du Jardin-d'Hiver (2). Loyson avait indiqué dans ses rapports qu'il fallait non seulement désarmer la garde nationale, mais aussi tous les corps irréguliers qui s'étaient procuré des armes par des moyens illégaux ou violents, et particulièrement les anciens Voraces (3).

On perquisitionna donc à la Croix-Rousse, à la Guillotière, aux Brotteaux. Le premier avocat général monta en personne à la Croix-Rousse, accompagné d'un juge d'instruction, d'un substitut, de plusieurs commissaires de police et d'une forte escorte d'infanterie. Avec le concours de sous-officiers on visita les maisons sans difficulté. Ces recherches furent très fructueuses. « Des quantités considérables d'armes de guerre se trouvaient en la possession d'individus qui, loin d'offrir des garanties à l'ordre, étaient unis aux meneurs anarchistes beaucoup trop nombreux, qui comptaient sur eux au moment d'une collision sanglante qu'ils provoqueraient (4). »

Plusieurs journaux firent remarquer que le seul désarmement de

---

son désarmement sont arrêtés. M. le préfet fera publier demain l'arrêté, et déjà les mesures sont prises pour son exécution. »

(1) Archives Nationales, *loc. cit.*, *rapport* du 12 juillet 1848.

(2) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du premier avocat général, 24 juillet 1848; *Peuple Souverain*, 14, 15, 17 juillet; *Salut Public*, 15 juillet; *Courrier de Lyon*, 15, 16, 23 juillet; *Union Nationale*, 16, 20 juillet, etc.

(3) Archives Nationales, BB^{30} 361 (2), rapports des 6 et 12 juillet 1848.

(4) *Id.*, *ibid.*, rapport du premier avocat général, 28 juillet 1848.

Lyon et des villes dites suburbaines était inefficace. Les communes voisines, telles que Givors, Oullins, Caluire, Cuire, présentaient de véritables dangers et pouvaient, à l'occasion, servir de centres d'insurrection. Le faubourg de Bresse (Saint-Clair), dépendant de Caluire, était aux portes de Lyon. « Notre préfet, disait la *Gazette*, s'est tu jusqu'à présent sur le désarmement de la garde nationale de Cuire, Caluire et Saint-Clair. Cette mesure nous paraît une conséquence si naturelle et si indispensable du désarmement des gardes nationales de Lyon, la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise, que nous ne pouvons croire qu'elle se fasse attendre longtemps (1). »

Cette réclamation semblait justifiée par ce fait que beaucoup de fusils avaient été transportés clandestinement à la campagne malgré la présence de nombreux pelotons de cavalerie envoyés en patrouille aux alentours de Lyon. Le préfet y fit droit et les communes les plus proches de l'agglomération lyonnaise se virent également privées de leurs gardes nationales (2).

Dans l'esprit de la population, le désarmement ne marquait pas la disparition définitive de la milice citoyenne (3). Mais déjà les conservateurs travaillaient à empêcher sa résurrection. Le *Peuple Souverain* affichait une sceptique tristesse et parlait de provoquer une agitation légale pour que Lyon ne restât pas en dehors du droit commun. Le *Censeur* protestait contre les manœuvres des ennemis

---

(1) *Gazette de Lyon*, 16 juillet 1848; cf. *id.*, 14 juillet; *Courrier de Lyon*, 15 juillet; *Liberté*, 16 juillet.

(2) *Peuple Souverain*, 15 juillet; *Liberté*, 15 et 17 juillet; *Gazette de Lyon*, 17-18 juillet 1848. Toutes les armes rentrèrent-elles dans les arsenaux? Le 17 juillet, le général Gémeau télégraphiait au ministre de la Guerre : « Le nombre des armes distribuées ou pillées est de 35.404 fusils et 1.160 mousquetons. Il est rentré 32.861 fusils et 654 mousquetons. J'espère que nous arriverons au désarmement complet ou à peu près. » (*Moniteur*, 17 juillet 1848, p. 1679.) Dans son rapport du 24 juillet, Loyson écrivait : « Les chiffres accusés par la direction de l'artillerie pour les fusils, soit tirés des arsenaux, soit pillés, sont jusqu'à ce jour presque atteints par les chiffres des fusils restitués. » Cf. *Censeur*, 23 juillet : « Il ne manque aujourd'hui qu'un très petit nombre de fusils délivrés à plusieurs reprises ou distribués par suite de la prise de plusieurs caisses. » Mais la *Liberté* du 19 juillet prétendait, avec exagération peut-être, qu'il restait encore 10.000 fusils dehors.

(3) L'avocat général Loyson parlait, dans son rapport du 5 juillet, de la réorganisation de la garde nationale « dans un délai donné ». Cf. *Salut Public*, 17 juillet 1848. « La réorganisation de la garde nationale aura lieu très incessamment (*sic*). » La légitimiste *Union* donnait, le 16 juillet, une information analogue.

de la République et montrait le grand inconvénient qu'il y aurait à laisser la cité désarmée devant l'invasion comme devant l'anarchie. « A chacun des citoyens, son vote et son fusil ; voilà sur quoi est fondé notre ordre nouveau (1). »

La question de la garde nationale resta longtemps en discussion (2), jusqu'au jour où, répondant à une interpellation du représentant Pelletier, de Tarare, Léon Faucher, alors ministre de l'Intérieur, déclara que Lyon était un foyer de « guerre sociale » et qu'il serait imprudent de distribuer des fusils à une population de révolutionnaires. Le débat fut clos par ces mots significatifs du président de l'Assemblée : « Il n'y a rien à mettre aux voix, il n'y a pas de violation de la loi ; on a demandé des explications, elles ont été données. M. le ministre de l'Intérieur avisera comme il entendra (3). » La garde nationale de Lyon avait désormais vécu.

V

L'artillerie de la Croix-Rousse enlevée, la garde nationale dissoute, les corps irréguliers mis hors d'état de nuire, il restait à se débarrasser des chantiers nationaux, bases d'opération des meneurs révolutionnaires.

Le chef du pouvoir exécutif ayant décidé leur fermeture le 3 juillet, le préfet attendit quelques jours avant de publier son arrêté, soit qu'il ne fût pas sans inquiétude sur l'accueil que lui réserveraient les ouvriers, soit qu'il ne voulût pas augmenter l'agitation déjà provoquée par le désarmement.

Cette difficile étape franchie, il se sentit plus hardi, et le soir du 15 juillet, on apprit que les chantiers seraient « immédiatement supprimés » (4).

Il y eut d'abord chez les travailleurs habitués depuis plus de

---

(1) *Censeur*, 23 juillet 1848, *Peuple Souverain*, 26 juillet. Cf. *Tribune Lyonnaise*, 25 juillet 1848, p. 59, protestation du Club de l'Egalité contre la dissolution de la garde nationale.

(2) Voy. *in Revue d'Histoire de Lyon*, 1908, VII, pp. 132-133, F. Dutacq, *Clubs et sociétés secrètes...*, où l'on indique les principales phases de la lutte d'opinion engagée autour de l'ex-garde nationale.

(3) *Moniteur*, 20 février 1849, pp. 559-560, Assemblée Nationale, 19 février.

(4) *Censeur*, 17 juillet 1848, texte de l'arrêté préfectoral.

quatre mois à toucher un salaire fixe et assuré, un sentiment de légitime émotion. Ils se réunirent sur la place des Terreaux et commentèrent avec vivacité les termes de l'affiche préfectorale. Les nombreux piquets d'infanterie disséminés par la ville, le découragement qui s'emparait du prolétariat vaincu, ne permirent pas de donner suite aux imposants projets de manifestation qui germaient déjà dans quelques têtes. Le lendemain, ces hommes réduits à vivre d'aumône se rendirent encore aux chantiers, mais sans aucun désordre. Puis ils se dispersèrent peu à peu, les uns regagnant leurs communes d'origine avec des secours de route, d'autres allant chercher de l'occupation à la campagne ; les plus nombreux, tisseurs éloignés de leur métier par la crise économique, durent se contenter des bons de pain et des secours que leur firent distribuer les municipalités de Lyon et des communes suburbaines (1). Le premier adjoint Grillet, qui remplaçait Laforest, ouvrit une souscription publique, et, à cette occasion, adressa aux Lyonnais un chaleureux appel : « Citoyens, toutes les villes ont eu leurs jours d'épreuves ; Lyon seul en a été préservé. Aidez-nous, donnez-nous largement votre concours, puisque le Gouvernement, dans ce moment de crise financière, se trouve dans l'impossibilité de venir à notre secours. La municipalité que vous avez élue vous y engage de toutes ses forces ; elle apprécie parfaitement la position actuelle. Secondez son zèle et son dévouement de tous les instants, pour le maintien de l'ordre et le bonheur de la cité. Encore un noble sacrifice, et bientôt le travail assurera à tous le pain noblement gagné (2). »

Les ouvriers, de leur côté, « résignés et animés des meilleurs sentiments » (3), présentèrent au préfet une touchante supplique où ils rappelaient que Lyon n'avait pas eu d'émeute à déplorer et protestaient de leurs bonnes intentions. « Venez-nous en aide, Monsieur le Préfet, en faisant connaître notre malheureuse position au Gouvernement ; il aura pitié de ses enfants, il nous donnera des

---

(1) Archives Nationales, BB[30] 361 (2), rapport du premier avocat général, 24 juillet 1848; *Censeur*, *Courrier de Lyon*, 17 et 18 juillet; *Salut Public*, 18 juillet.

(2) *Censeur*, 20 juillet 1848. L'arrêté de dissolution des chantiers prévoyait les distributions de secours. Un arrêté du maire (*Censeur*, 18 juillet 1848) en régularisa la distribution, et une entente intervint à ce sujet entre le maire de Lyon et celui de la Croix-Rousse. (Archives Municipales, I[2] *Croix-Rousse, Démolition des fortifications*, lettre du maire de Lyon, 18 juillet 1848.)

(3) Archives Nationales, *loc. cit.*, rapport du 24 juillet 1848.

travaux réglés de manière à ce qu'en nous faisant vivre, il trouve la juste compensation de ses sacrifices (1). »

Plusieurs ouvriers continuèrent même gratuitement la besogne commencée, préférant des efforts stériles à l'oisiveté (2). Les protestations furent isolées, si même il y en eut (3), et le *Courrier de Lyon*, se félicitant de la fermeture des chantiers nationaux, put, sans risque et sans inconvénient, souhaiter qu'il ne soient jamais réorganisés (4).

L'arrêté du 15 juillet 1848 marque la fin de la période révolutionnaire à Lyon.

Les représentants des pouvoirs provisoires institués le 25 février avaient cédé la place à des fonctionnaires régulièrement nommés. Il y avait un préfet et une administration municipale élue, à la place du Commissaire extraordinaire et du Comité central. Le Parquet avait retrouvé son ancienne autorité (5), l'armée remplaçait la garde nationale et les corps irréguliers, la cité reprenait le cours de sa vie normale.

Sans doute, la crise économique subsistait. Après tant de désordres, après les bouleversements qui avaient suivi la chute de la monarchie et accentué un malaise financier, industriel et commercial déjà vieux de deux ans, on ne pouvait pas espérer que la prospérité renaîtrait soudainement. Les clubs qui tendaient à se transformer en sociétés secrètes maintenaient dans la population labo-

(1) *Censeur*, 23 juillet 1848.

(2) *Salut Public*, 15 août (supplément).

(3) *Courrier de Lyon*, 18 juillet 1848; *Peuple Souverain*, 22 juillet.

(4) *Courrier de Lyon*, 24 juillet 1848. A Anse, la fermeture des ateliers nationaux ne s'opéra pas avec la même facilité. L'arrêté du préfet fut connu le dimanche 17 juillet. La garde nationale se réunit, les habitants effrayés se retranchèrent dans leurs maisons ou se groupèrent « sur différents points favorables à la défense ». Des secours ayant été demandés de Villefranche à Lyon, 500 hommes d'infanterie vinrent le 18, appuyer le sous-préfet, le procureur de la République et l'officier de gendarmerie, chargés de l'exécution de l'arrêté. Beaucoup d'ouvriers étaient partis le samedi dans leurs familles, ignorant la mesure qui allait être prise. A leur retour, il fallut que le maire leur signât sur-le-champ des certificats attestant qu'ils ne laissaient pas de dettes dans la commune. Il dut ainsi, sans désemparer, donner 1.400 signatures. (*Censeur*, 24 juillet 1848.)

(5) On voit par exemple le Conseil municipal de Vaise voter, sur la demande du procureur de la République, une allocation de 400 francs, mise « sans rendement de compte » à la disposition du maire pour frais de *police secrète* dans le second semestre 1848. (Archives Municipales, D, *Vaise*, 1843-1852, 6 juillet 1848, p. 152.)

rieuse de sourdes rancunes, mais la guerre civile n'était plus à redouter, car on avait réduit à l'impuissance les soldats des barricades. Instruits par la terrible expérience de Juin, les démocrates lyonnais taisaient leurs revendications ou se contentaient de manifestations verbales qui n'avaient qu'un écho affaibli au sein des masses profondes de la population. Et les républicains du lendemain, après la frayeur des premiers mois de l'année, attendaient la venue de l'homme providentiel qui les délivrerait à tout jamais des « communistes » et des « ennemis de la société ».

CONCLUSION

Dans le discours qu'il prononça au mois de novembre 1848, lors de son installation, le procureur de la République Bacot disait : « Nous n'avons eu à déplorer aucune de ces luttes impies qui ont ensanglanté tant d'autres villes : il faut nous en féliciter (1). »

C'est, en effet, le caractère dominant de l'histoire de la révolution lyonnaise. Tandis que Paris, Rouen, Marseille, Limoges, ont vu se dérouler dans leurs rues les épisodes tragiques de la guerre sociale, la cité dont le Gouvernement redoutait quelque terrible convulsion, resta relativement calme.

Les éléments de trouble n'y manquaient cependant point. A l'armée des ouvriers sans travail, les sociétés secrètes fournissaient des chefs prêts à la bataille ; les souvenirs de 1831 et de 1834 n'étaient pas encore éteints ; la misère des tisseurs, réduits aux salaires de famine, conseillait les résolutions extrêmes ; la concurrence des établissements congréganistes excitait dangereusement les esprits. Un moment, on put craindre une explosion des rancunes accumulées depuis plusieurs années contre les Providences et les fabricants ; les pillages qui suivirent la proclamation de la République, l'incendie du Pénitencier d'Oullins, parurent les symptômes précurseurs d'une lutte sans pitié où la bourgeoisie eût été offerte en holocauste à la haine du prolétariat.

La ville fut sauvée des horreurs d'une jacquerie par l'inertie des pouvoirs provisoires. A l'Hôtel de Ville, le Comité central comprenait une majorité de démocrates et de socialistes qui partageaient les sentiments de la population laborieuse, pour la plupart eux-mêmes travailleurs manuels, disciples de Babeuf et des doctrinaires communistes, ennemis de la société capitaliste. Le maire provisoire et ses amis, libéraux ou républicains, cédèrent devant leurs injonctions, comme cédèrent aussi les membres du Comité préfectoral et les

(1) *Moniteur Judiciaire de Lyon,* 18 novembre 1848.

commissaires extraordinaires. Ils acceptèrent le mot d'ordre du Club Central, ils consentirent à employer les services des Voraces et des corps irréguliers, ils laissèrent les bandes, organisées à partir du 25 février, dévaster les communautés et les ateliers, dévaliser les convois d'armes, opérer des perquisitions, parce qu'ils ne pouvaient agir autrement. La police, insuffisante, discréditée, était incapable d'une intervention efficace ; la garnison n'était pas sûre ; les employer à la répression, c'était s'exposer à déchaîner toutes les passions. Comment, d'ailleurs, réduire quinze ou vingt mille hommes bien armés, qui s'étaient rendus maîtres des forts de l'enceinte intérieure et menaçaient la ville de leurs canons ?

Pendant plus de quatre mois, les ouvriers furent donc tout puissants ; le Club Central et les Voraces imposèrent leurs volontés, libres de provoquer ou d'empêcher à leur gré l'insurrection toujours grondante. Un mot, un geste imprudent, et la fusillade éclatait dans les rues.

Mieux valait peut-être une attitude négative que la vaine résistance aux forces révolutionnaires. L'exaltation des premiers jours tomba d'elle-même ; les ouvriers se fatiguèrent des promenades incessantes et des manifestations oratoires ; la légalité reprit progressivement son empire, l'armée rentra dans l'ordre après une crise aiguë, la magistrature retrouva son autorité.

Mais les espoirs un moment conçus par ceux qui souffraient s'évanouirent avec le retour de la sécurité générale. Aux magnifiques projets de rénovation sociale élaborés en un moment d'enthousiasme succédèrent la lassitude et le dégoût. Une fois encore, pendant l'année 1848, les démocrates lyonnais se dressèrent en un groupe compact contre les amis de l'ordre en donnant plus de 26.000 voix à Raspail contre l'ex-préfet Rivet (1). Et ce fut bientôt, malgré les efforts des sociétés secrètes, peut-être même à cause de ces efforts, qui n'étaient pas sans émouvoir les citoyens paisibles, le succès triomphal de Louis-Napoléon Bonaparte, réunissant sur son nom historique les suffrages de près de 106.000 électeurs du département du Rhône, c'est-à-dire le succès de la réaction, qui vient fatalement dans l'histoire, après la violence des révolutions.

---

(1) Voy. *Revue d'Histoire de Lyon*, VII, pp. 443 s., F. Dutacq, *L'élection d'un représentant du Rhône à l'Assemblée Nationale, au mois de septembre 1848.*

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES CITÉS AU COURS DU VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIEME PARTIE

LA MISSION DE MARTIN BERNARD
LE RETOUR A L'ORDRE LÉGAL


PLAN
DE LA
VILLE DE LYON
Levé sur les Lieux
PAR
COMBE.
DESSINÉ PAR A.R. FREMIN et GRAVÉ PAR CH. DYONNET.
1847.
Publié par Charavay frères, Libraires Éditeurs.
Quai de l'Hopital, 99, et Galerie du Grand Théâtre, 4.
SAÔNE RIVIÈRE
RHÔNE
FLEUVE
Gare de la Vitriolerie
Fort de la Vitriolerie
Canal
Arsenal
Champ de Mars
PLACE LOUIS XVIII
CHOULANS
Gare de Perrache



Fort de Loyasse
Bastion N° 4
Place d'armes
5
SAONE
RIVIERE
Ecole Vétérinaire
4
Jardin des Plantes
2
3
Séminaire
RHÔNE
FLEUVE
Bourbon
Cours
Avenue de Noailles
Avenue de Grammont
Vendome
Avenue
L E

ADDENDA

Ajouter à la Bibliographie (*Préface*, p. 13) :

A. Lebey, *Liste de quelques Clubs de Lyon*, dans la *Révolution de 1848*, VI, pp. 171-173 (des erreurs dans l'orthographe des noms propres, dues à la source dont s'est servi M. André Lebey, un recueil manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Paris, *Médailles républicaines*, par Quandalle; certaines sociétés sont à tort classées parmi les clubs).

M. Buffenoir, *Le Communisme à Lyon de 1834 à 1848*, dans la *Revue d'Histoire de Lyon*, VIII, pp. 347-361.

Id., *Le Saint-Simonisme à Lyon*, dans la *Revue Bleue* des 18 et 25 septembre 1909.

5285 — Imp. Réunies, Lyon.